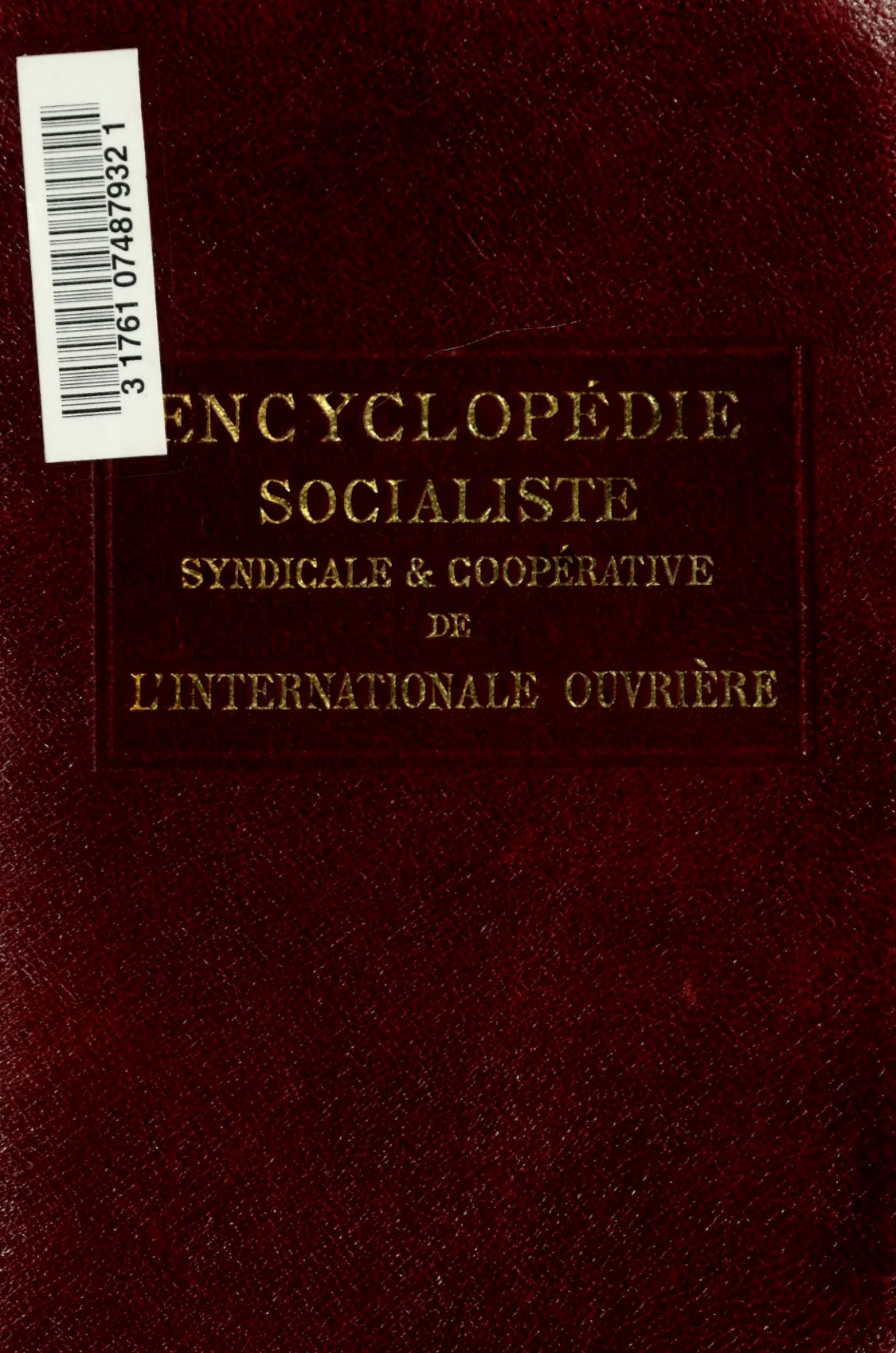

ENCYCLOPÉDIE SOCIALISTE SYNDICALE & COOPÉRATIVE DE L'INTERNATIONALE OUVRIÈRE

Encyclopédie Socialiste

SYNDICALE ET COOPÉRATIVE

de l'Internationale Ouvrière

Tous droits réservés pour tous les pays
y compris la Hollande et la Scandinavie.

Copyright by Aristide QUILLET, éditeur, Paris, 1913.

Encyclopédie Socialiste

Syndicale et Coopérative

de l'Internationale Ouvrière

Publiée sous la direction technique de [t. 10]

COMPÈRE-MOREL

AVEC LA COLLABORATION DE

BRACKE, député, **P. BRIZON**, député, **HUBERT-ROUGER**, député
JEAN LONGUET, de " l'Humanité ",
PAUL LOUIS, **E. POISSON**, de la Fédération des Coopératives,
CHARLES RAPPOPORT, **SIXTE-QUENIN**, député,
J.-B. SÉVERAC, du " Mouvement Socialiste ",
de nombreux Secrétaires de **Bourses du Travail**, de **Fédérations Socialistes**, de **Syndicats et Coopératives**
et de militants de tous les **Partis socialistes du Monde entier.**

DIRECTEUR-PROPAGATEUR :

JEAN-LORRIS

Toute la Pensée Socialiste.

Toute l'Action Ouvrière.

Aristide QUILLET

ÉDITEUR

278, Boulevard Saint-Germain, 278

PARIS

LIBRARY
MAY 24 1977
UNIVERSITY OF TORONTO

HX
21
E6
t.10

POURQUOI
NOUS SOMMES SOCIALISTES ?

PAR

RAPPOPORT

PRÉFACE

Le volume de Rappoport était écrit et imprimé avant la guerre.

Il devait paraître au moment même où le crime des crimes, préparé par le capitalisme international et déchaîné par le militarisme allemand, a été perpétré contre l'humanité.

Les circonstances ayant été plus fortes que notre volonté, nos lecteurs nous excuseront de ne l'avoir publié que cinq années plus tard.

Mais ils n'y perdront rien, car rarement notre camarade a exposé les raisons du socialisme scientifique avec autant de puissance, de force et de maîtrise.

A côté d'arguments solides et consistants, d'analyses profondes et péremptoires, de faits probants et indiscutables, on trouvera dans ce livre solidement charpenté tout un arsenal de statistiques plus éloquentes et plus démonstratives les unes que les autres.

Après avoir étudié la méthode du socialisme scientifique, disséqué le régime capitaliste et décrit le mécanisme si prodigieusement intéressant des trusts, il montre la concentration capitaliste — économique, politique et sociale — en action à travers le monde, opérant dans tous les domaines et préparant les éléments matériels et moraux nécessaires à la réalisation de notre idéal.

Puis, il brosse de main de maître, la « basse misère et le vice doré » de la société maudite.

Le chômage, l'exploitation du travail à domicile, les hécatombes capitalistes, la prostitution, l'alcoolisme, la criminalité, la vie chère, bref, tous les défauts, les vices et les tares du régime actuel sont dévoilés, mis à nu, étalés dans toute leur horreur, dans toute leur monstruosité.

Et Rappoport, d'accord en cela avec l'ensemble des penseurs, les philosophes et les doctrinaires de notre Parti, de conclure qu'il n'existe qu'un seul et unique remède à ces maux : la Révolution.

Que la prise du pouvoir politique; la substitution de la propriété collective à la propriété capitaliste; l'établissement de l'ordre économique et social par le prolétariat organisé des villes et le monde du travail des campagnes se fassent dans le calme de la légalité ou dans les soubresauts d'une crise insurrectionnelle, voulue et provoquée par l'égoïsme, la cupidité et l'esprit de réaction des privilégiés de la fortune, peu importe: la Révolution sera parce qu'elle ne peut pas ne pas être.

C'est ce que Rappoport démontre et prouve.

1919. COMPÈRE-MOREL.

INTRODUCTION

POURQUOI NOUS SOMMES SOCIALISTES ?

A. — Des raisons idéologiques ou subjectives

I. — Le socialisme est désirable

On a comparé avec raison la société actuelle à une maison à l'envers ayant ses assises en l'air, ou à une pyramide renversée se tenant miraculeusement sur la pointe. Et il se trouve des hommes qui s'étonnent que les habitants de ce monde renversé s'y sentent mal à l'aise et ne s'y conduisent pas selon les règles de la morale idéale! On accuse *la nature humaine* des maux innombrables et des misères infinies dont souffrent les membres de notre société basée sur l'inégalité des conditions.

Mais à quoi se réduit tout le mal que les moralistes et les critiques de la nature humaine — dont les critiques eux-mêmes se flattent d'être l'exception — relèvent à toutes les époques et dans toutes les nations? A ceci: *l'homme cherche à tirer des conditions où il est obligé de vivre le plus de bien-être, le plus de bonheur possible, et cela par tous les moyens à sa disposition.*

Or, si les conditions où l'homme vit sont, de l'avis unanime, franchement mauvaises ou même détestables, les moyens qu'il emploiera pour arriver à ses fins, légitimes en elles-mêmes, seront fatalement exécrables.

Voici un exemple. Imaginez-vous un transatlantique dont toutes les ouvertures — *sauf une* — donnant l'air, seraient

hermétiquement bouchées. Les passagers de toutes les classes, pour ne pas étouffer, se presseront dans une mêlée effroyable vers la seule ouverture où l'on respire librement. Une bagarre atroce pour l'air pur, ou pour la vie, en résultera fatalement. Imaginez-vous encore un moraliste qui, se trouvant, par un accident heureux, à l'abri du danger, regarde la mêlée et s'écrie : « Comme ils sont méchants ces animaux bipèdes qui s'intitulent des êtres humains! Ils se piétinent! Ils se déchirent! Ils cherchent à passer sur les corps de leurs voisins! Ils s'entre-tuent! Leurs yeux brillent de rage! » Notre moraliste, dans son égoïsme borné et son aveuglement volontaire, plus méchant au fond que les malheureux qui luttent pour la vie, n'a oublié que d'ajouter un mot : « Ils étouffent et ils souffrent atrocement! »

Que le moraliste trouve moyen d'ouvrir de larges ouvertures au navire hermétiquement bouché, et une joie radieuse apparaîtra sur les visages convulsés de colère et surtout de souffrances atroces. Au lieu de s'entre-déchirer, les hommes, revenus au bonheur de respirer et de vivre librement, se tendront fraternellement la main, s'embrasseront les larmes aux yeux et le pardon au cœur.

L'homme est torturé à chaque instant de mille besoins. L'immense majorité de notre société n'a pas les moyens de les satisfaire. Les forces de la nature — la terre et ses produits — les richesses accumulées par le travail passé sont accaparées par une infime minorité de possédants. Les trois quarts — au moins — des habitants de chaque pays sont expropriés — *plus ou moins* — *pour cause d'utilité individuelle*. Et l'on s'étonne que les hommes luttent sans délicatesse pour alléger leurs souffrances.

Et les moralistes abondent qui, à l'instar de notre moraliste du transatlantique, jettent l'anathème à la nature humaine.

Que le soleil soit à la portée des hommes, et il se formera immédiatement un *trust du soleil* qui distribuera les rayons

de notre astre central, source de toute vie, contre rétribution. Et il se trouvera des moralistes reprochant à ceux qui n'ont pas le moyen de se procurer de la lumière, de vivre dans les ténèbres. Et la société se divisera en deux grandes classes : les éclairés et les sans-lumière ou les ténébreux. Les hommes aux lumières mépriseront ceux qui sont dans les ténèbres oubliant, dans leur égoïsme, *le fait initial de la confiscation de la lumière*. Ce qui est exactement arrivé avec toutes les richesses naturelles du globe, qui sont à la disposition des minorités jouissantes et généralement oisives. L'immense majorité du milliard et demi (selon une statistique approximative) d'habitants du globe vit dans la misère et un travail dépassant les forces humaines normalement développées.

Le Socialisme qui revendique le soleil, l'air, la terre, le pain et la joie de tous, veut mettre fin à cette monstrueuse situation, à cette scandaleuse inégalité, à cette inqualifiable iniquité.

Le Socialisme est donc désirable.

II. — Le Socialisme est possible.

La propriété sociale, le travail collectif n'est pas un fait d'imagination. C'est un fait historique. L'humanité a vécu longtemps sous ce régime. Et cela à une période où la lutte pour l'existence avec des moyens de production primitifs était des plus difficiles. Aujourd'hui, ces moyens sont perfectionnés à l'infini. Des richesses colossales sont accumulées. Avec une meilleure organisation du travail, en évitant les gaspillages scandaleux résultant de la concurrence illimitée et des dépenses improductives (guerre et militarisme), il y aura des moyens de subsistance et même des articles de luxe pour tous les membres de la société. La contradiction devient tous les jours plus flagrante entre une civilisation infiniment riche, aux ressources inépuisables et quasi féérique et l'état précaire de la grande majorité.

Théodor Herzka a calculé en 1890 que tout Européen a à sa disposition 5 esclaves de fer, c'est-à-dire des machines remplaçant le travail humain de 5 personnes. Le travail de chaque homme est donc quintuplé ou augmenté de 500 o/o.

Depuis Herzka de nouveaux perfectionnements se sont produits. La force électrique a pris un essor fabuleux. Les moyens de communication se sont développés considérablement. De nouvelles richesses naturelles ont été découvertes. Mais notre état social, les rapports entre les individus et les nations ont, au point de vue de la solidarité et de la sécurité, *rétrogradé*. La lutte entre les classes sociales s'accentue tous les jours. Les nations s'arment les unes contre les autres. Les armements des peuples civilisés ont pris une extension inquiétante. Et les gouvernements eux-mêmes parlent de la course folle à la ruine. Cette contradiction ne peut pas durer indéfiniment. La conscience humaine et le bon sens se révoltent. De l'excès du mal sortira fatalement le bien.

Les prédictions des grands économistes et des écrivains de la fin du XVIIIe siècle et de la première moitié du XIXe siècle (Ad. Smith, Ricardo, J.-B. Say, Bastiat et autres) que de la libre concurrence capitaliste sortira le bonheur universel ne se sont pas réalisées. La théorie de l'harmonie des intérêts en lutte, le libéralisme économique et social avec sa devise anti-interventionniste (« laissez faire, laissez passer », primitivement, selon Onken, « laissez-*nous* faire »), ont fait faillite au vu et au su de tous. *Tous* les partis demandent *l'intervention politique et sociale,* bien que souvent dans le sens contraire .Les interventionnistes se trouvent de deux côtés de la barricade sociale. Les partisans des classes possédantes et jouissantes demandent à l'Etat, à *leur* Etat, de protéger les privilèges, le travail pour les autres. Les amis des classes dépossédées et exploitées réclament l'intervention de la loi pour protéger la classe ouvrière contre toute exploitation démesurée, même pour le régime du chacun pour soi. Même les adversaires de toute loi (« les

libertaires ») ont dû manifester publiquement au profit des lois ouvrières (suppression des bureaux de placement, repos hebdomadaire).

La conscience ouvrière s'est développée. La diffusion de l'instruction élémentaire bien qu'insuffisante, le service militaire obligatoire, le développement des villes et surtout le contact permanent entre les prolétaires dans les centres de production d'abord, dans leur organisation de classe ensuite, tout cela et bien d'autres facteurs (voir plus loin) tendent à transformer du tout au tout la mentalité collective des hommes. L'individualisme stupide, l'égoïsme borné font de plus en plus place à l'esprit collectif, à une sorte d'égoïsme social et raisonné qui utilise le lien social pour multiplier et développer le bien-être individuel.

En résumé, les conditions techniques, sociales et même individuelles de la possibilité des réalisations socialistes se multiplient et se développent tous les jours.

Le Socialisme devient de plus en plus possible.

B. — Des raisons objectives ou scientifiques.

I. — Le Socialisme est une nécessité historique.

Pour que le Socialisme *soit*, il ne suffit pas qu'il soit désirable et possible. Il faut encore qu'il résulte nécessairement *de* toute l'évolution historique. L'homme est un atome imperceptible dans l'espace et le temps. Si les forces du passé accumulées font obstacle à la réalisation socialiste, si les forces de la conservation sociale du présent sont de taille à barrer la route au Socialisme envahissant, le Socialisme restera à l'état de rêve, de haut idéal social, en un mot de *pium desiderium*, de désir pieux des philanthropes.

La *désirabilité* et la *possibilité* du Socialisme suffisent, comme arguments, à la *foi socialiste de la première période utopique ou philanthropique du socialisme*, ainsi que nous

l'avons établi dans les volumes précédents de *l'Encyclopédie socialiste*. Le Socialisme a passé, comme d'autres branches de la science humaine, par trois états : théologique, métaphysique et scientifique. La foi socialiste avait cédé la place à la conviction idéologique. On s'imaginait, sous l'influence de la philosophie du XVIIIe siècle, que la société est dirigée par la *raison* et la *nature*. Et il a suffi de prouver — ce qui n'est pas difficile — que l'organisation socialiste correspond à la raison et à la nature humaines pour croire et faire croire aux autres que le *Socialisme sera*.

Le Socialisme scientifique est plus exigeant. Tout en n'excluant pas la justification rationnelle du socialisme, sa désirabilité et sa possibilité, il s'attache surtout à faire ressortir *sa nécessité historique*. Il cherche à établir que le Socialisme est l'aboutissant nécessaire, quasi fatal — considérant comme *donnée inévitable* l'initiative et l'action des individus et des masses — de tout le processus historique et, en premier lieu, de l'évolution des forces économiques et sociales, de la croissance de plus en plus rapide des forces productives des sociétés modernes.

Ce sera la tâche de ce volume. Elle est écrasante et impossible à remplir pour un seul homme. Mais depuis que les fondateurs du Socialisme scientifique nous ont tracé le chemin à suivre, il nous devient relativement facile de réunir les matériaux nécessaires — toujours à compléter et à renouveler — pour notre démonstration. Si le socialisme est devenu une force mondiale dominant notre vie contemporaine, c'est qu'il est l'aboutissant des forces innombrables accumulées dans le passé et le présent. L'avenir appartient au Socialisme parce que le passé et le présent militent pour lui. Détruire le Socialisme, ce serait détruire l'Histoire, détruire la vie. Aussi tous les gouvernements — sauf celui des despotismes orientaux qui mérite à peine ce nom — ont-ils cessé de combattre le Socialisme par des lois d'exception. L'exemple du Chancelier de fer, emporté par la marée socia-

liste montante, trouvera désormais difficilement des imitateurs.

Mais comme nous ne voulons rien laisser dans l'ombre, ni avancer quoi que ce soit sans preuve, nous soumettons à un examen préalable *la méthode* même du Socialisme scientifique. Car, dans la science, la méthode est tout. C'est par son *Discours sur la Méthode* que René Descartes a fondé la philosophie moderne. Fr. Bacon a suivi le même chemin. Marx et Engels ont expliqué et prouvé leur méthode et par des raisonnements et par des recherches dont nos lecteurs connaissent la valeur et l'étendue.

Le problème qui se pose est donc de savoir si la science sociale en général et le Socialisme en particulier peuvent avoir, étant donnée leur nature particulière, un caractère scientifique. Bernstein l'a contesté. Et cette controverse est au fond du débat revisionniste qui domine la dernière période du Socialisme moderne.

PREMIÈRE PARTIE

LES GERMES SOCIALISTES DANS LA SOCIÉTÉ CAPITALISTE

LIVRE PREMIER

LA MÉTHODE DU SOCIALISME SCIENTIFIQUE

LIVRE PREMIER

LA MÉTHODE DU SOCIALISME SCIENTIFIQUE

CHAPITRE PREMIER

LA POSSIBILITÉ DU SOCIALISME COMME SCIENCE

I. — Bernstein dit : Il n'y a pas de socialisme scientifique (1)

Pour répondre définitivement à la question posée, Bernstein cherche tout d'abord à définir les deux termes du problème. Le Socialisme et la Science. Il déduit le mot Socialisme de celui de *socius* — associé — et croit que le Socialisme présente *une tendance* vers un ordre basé sur l'*association* (*Bewegung zur Genossenchaftlichkeit*). *Or, une* tendance, un mouvement est un fait historique. Ce n'est pas une Science. Le Socialisme, comme mouvement, est aussi peu scientifique que la Guerre des paysans ou la Révolution française. La Science ne suppose que des vérités théoriques, tandis qu'un mouvement a pour point de départ un *intérêt* pratique : et il y a toujours opposition possible entre la vérité scientifique et un but pratique. Or, la lutte de classe — la base du Socialisme moderne — est une lutte d'intérêts entre possédants et non-possédants.

Le caractère de Science ne peut donc être attribué au Socialisme en tant que mouvement.

---

(1) La thèse de Bernstein fut exposée dans une conférence retentissante en 1901 et publiée en brochure.

Au point de vue de son idéal, le Socialisme tend à réaliser un *but* qu'il projette dans l'*avenir*. Il combat nécessairement pour un *au-delà*. Comme tel, le Socialisme contient nécessairement un élément utopique, rebelle à toute construction scientifique.

Les exigences de la Science ne sont pas les mêmes que celles de l'action pratique d'un parti politique. La Science ne connaît que la liberté d'examen, la critique sans limites, ou pour parler comme Fr. Bacon, le changement et le mouvement. Les partis politiques, au contraire, ont besoin, pour agir, de l'autorité, de la confiance, d'une infaillibilité relative, d'un attachement absolu à leurs principes, à leur programme d'action. Ce sont là, dans la lutte, les conditions nécessaires de tout succès pratique. Un parti politique a, dans certains cas, le droit d'être intolérant, tandis que la Science ne reconnaît d'autre discipline que celle de la logique; son but est la vérité et rien que la vérité. Nous arrivons toujours à la même conclusion: le Socialisme n'est pas une Science.

La simple définition de la Science aboutit au même résultat négatif. La Science est la connaissance systématisée des choses, la connaissance des rapports réels entre les choses, de leur nature vraie. La Science se place au-dessus des partis. Ce n'est pas le cas des Sciences sociales. Ici le souci de la vérité cède le pas, le plus souvent, aux intérêts de parti: c'est le règne de la volonté et non celui de la *connaissance* pure et désintéressée. Une tendance pratique, une revendication sociale s'accommode mal avec le caractère objectif et impersonnel de la Science. La Science systématise ce qui *est*. Le Socialisme, c'est la théorie de ce qui *sera*. De là une opposition naturelle, inévitable, entre la Science et le Socialisme. Il ne peut y avoir de Socialisme scientifique. Le Socialisme doit être critique dans le sens de Kant.

II. — K. Kautsky répond : Il y a un Socialisme scientifique.

Kautsky combat la thèse de Bernstein. Celui-ci, nous l'avons vu plus haut, trouve dans le fait que l'intérêt est au fond du mouvement socialiste, un sérieux obstacle au caractère scientifique de la théorie socialiste. Kautsky objecte avec raison que toutes les sciences sociales se trouvent dans le même cas. On ne saurait prétendre que l'économie politique de la bourgeoisie soit plus désintéressée que celle des socialistes. La définition du Socialisme de Bernstein est insuffisante. Dire que le Socialisme sera le régime de l'association, cela revient à définir un médecin : celui qui fait des ordonnances contre des maladies. Le théoricien distingué du marxisme expose la conception du Socialisme scientifique d'une façon qui mérite d'être retenue. Il dit : « Marx a démontré que la production capitaliste devient de plus en plus dominante ; que, d'autre part, le prolétariat croît et s'affermit avec le développement du capital. La masse de la population se compose de plus en plus du prolétariat. Celui-ci se trouve en opposition irréconciliable avec le capital. La lutte des classes, la lutte contre le capital, est donc dans la nature des choses. Cette lutte n'est pas purement économique. La nature de l'Etat fait qu'elle devient politique. Le capital et le travail se disputent le pouvoir. »

Comme le prolétariat tend à devenir la classe la plus puissante et la plus importante de la population, *la victoire lui appartient* nécessairement. Etant donné que les intérêts du prolétariat sont irréconciliables avec ceux du capital, le prolétariat victorieux remplacera nécessairement la production capitaliste par un nouvel ordre dont nous ne traçons pas dès maintenant le plan, mais dont nous pouvons déduire les bases du caractère de la production actuelle et des besoins sociaux et moraux du prolétariat.

III. — La conception de la science de Bernstein est erronée.

Notons tout d'abord ceci : Il faut se garder de confondre l'objet de la science avec la science elle-même. Et je ne conçois pas l'argumentation de Bernstein sur l'impossibilité pour le mouvement socialiste, en tant que mouvement, de devenir une science. On en pourrait dire autant dans n'importe quel domaine de faits. *Le phénomène par lui-même ne fait pas la science; il faut d'abord le réduire à une expression théorique.* Il y a plus : le phénomène et son expression théorique sont deux choses incommensurables entre elles. Il n'est pas permis de confondre un fait ou une série de faits avec la théorie à laquelle ils donnent lieu. L'incommensurabilité des faits avec leur expression théorique, crée des limites infranchissables à toute science. Premièrement, le fait, comme tel, appartient au monde objectif. Non seulement il a la propriété d'engendrer une représentation, de devenir un objet de réflexion, de science (c'est-à-dire d'un système d'idées), mais il peut aussi produire des effets d'un ordre sentimental ou sensoriel, incapables de se réduire à une expression théorique. Les étoiles ne sont pas seulement des objets d'observation astronomique. Elles inspirent aussi, par exemple, des émotions esthétiques et autres qui défient toute description scientifique adéquate. On peut dire d'un grand nombre d'objets qu'ils sont non seulement objets de consommation théorique, mais aussi et surtout objets de consommation physiologique. C'est le cas de tout bien dit économique (1).

---

(1) L'économie politique de l' « Ecole Autrichienne », de Menger, Boehm-Bawerk, Wieser, etc., de Pareto et d'autres, tend à construire une science des biens économiques en tant que valeurs d'usage. Cette méthode psychologique en économie ne tient pas compte de l'incommensurabilité dont nous parlons. Elle

Si l'on voulait « épuiser » l'objet, le réduire entièrement dans une formule, toute science deviendrait impossible. Et c'est peut-être la seule forme rationnelle et compréhensible que l'on pourrait donner à l'idée kantienne de la « chose en soi », jamais accessible à la connaissance humaine.

Autrement dit: l'objet, par certains côtés, reste toujours inconnaissable. Notre esprit établit certaines relations avec lui, mais ne l'absorbe pas. Le fait, tel une femme honnête, se laisse courtiser par l'esprit, mais ne se rend jamais tout entier. Les rapports, que notre intellect établit entre lui-même et l'objet, ne présentent pas la seule et unique forme de relation entre le moi et le non-moi, entre l'homme et le monde extérieur. Le monde ne se réduit pas à une idée. Il est plus qu'un concept, plus qu'une image idéologique. Il est plus qu'un atome spirituel, une vague flottante de l'océan de la pensée humaine. La pensée éclaire le monde, mais ne le détruit pas en l'absorbant.

IV. — La Science est dialectique.

L'incommensurabilité de la conception théorique de l'objet avec l'objet lui-même a, en outre, une autre conséquence très importante pour la construction théorique du monde extérieur ou intérieur. Une loi scientifique n'est jamais adéquate au phénomène et aux rapports existants entre les choses prises dans toute leur réalité. La loi la plus universelle, comme celle qui a été formulée par Newton, — on l'a souvent rappelé, — ne se manifeste pas avec toute sa pureté dans la réalité ambiante. Toute loi scientifique est une formule abstraite. En d'autres termes, on n'arrive à for-

---

cherche à donner une expression objective mathématique, à des phénomènes purement subjectifs. De là, l'impossibilité où elle se trouve, malgré la subtilité et la profondeur des auteurs, à arriver à autre chose qu'à des à peu près psychologiques exprimés par des formules d'une apparence mathématique.

muler des lois scientifiques qu'à force de faire abstraction des complexités que présente la réalité. On ne comprend que ce que l'on simplifie. On serait assourdi si tous les bruits du dehors arrivaient à se faire entendre. On ne voit, on n'entend qu'à la condition de ne pas tout entendre, de ne pas tout voir ; c'est-à-dire que pour voir et pour entendre, il faut être partiellement aveugle, partiellement sourd. Il faut s'abstraire d'une partie de la vie pour participer à la vie. Cela est vrai aussi au point de vue psychologique ; notre cerveau serait écrasé s'il était obligé de subir à la fois la charge des armées innombrables d'impressions qui l'assaillent. L'oubli est la condition nécessaire du fonctionnement de la mémoire. Il y a lutte pour l'existence des idées, des images, des représentations, comme il y a lutte entre les individus. Les uns disparaissent pour céder la place aux autres. La mort devient indispensable pour la vie. Si, dans l'ordre pratique, tous les motifs d'action se présentaient à la fois pour solliciter notre volonté, celle-ci se trouverait du coup paralysée. Au point de vue des rapports de l'homme avec le monde extérieur, la vie peut être définie comme une abstraction systématique. Et la science, en formulant des lois abstraites, ne fait que continuer l'œuvre de la vie.

En outre, les choses se trouvent dans un état de devenir perpétuel et à chaque moment elles sont autres, ne se ressemblent pas à elles-mêmes. Si la pensée ne faisait pas abstraction de ce devenir perpétuel, elle serait impossible. Il faut qu'elle fixe quelques points dans le va-et-vient éternel des choses pour donner corps et consistance à notre entendement. Si l'idée était identique à l'être, comme le voulait Hegel, elle deviendrait *eo ipso* impossible. En constatant, après Héraclite, le devenir perpétuel, Hegel a détruit du même coup son système basé sur cette identité impossible et irréalisable pour notre esprit. Toute notre logique repose sur la loi de contradiction, sur la loi de non-identité de l'être et du non-être, du « oui » affirmatif et du « non »

négatif, sans laquelle notre pensée deviendrait une sorte de vertige intellectuel, un tourbillon infernal dont toute idée fixe, claire et définie serait à jamais bannie.

L'abstraction, conséquence de l'incommensurabilité de l'idée et de l'objet, est donc au fond de toute pensée, à la base de tout savoir. Elle est l'âme, la substance de toute science. Une conception qui confond l'objet avec son expression théorique, rend toute pensée impossible. Toute la vie intellectuelle de l'homme disparaît dans cette confusion dont notre auteur tire parti dans une trop large mesure. Son raisonnement dépasse infiniment la portée qu'il a dans son esprit. En voulant détruire ou amoindrir le Socialisme scientifique, Bernstein porte sans le savoir, un coup mortel à la science, à toute science et, en même temps, à toute la vie intellectuelle de l'humanité....

Tout ce que la philosophie à la mode de M. Bergson contient d'original et de vrai peut se réduire aux considérations que nous venons de développer sur l'*incommensurabilité* de la conception théorique et de l'objet d'une part, et sur le devenir perpétuel des choses, base de la dialectique marxiste, de l'autre. M. Bergson a, très habilement et très finement, profité de ces vérités, au fond élémentaires et incontestables, pour opposer l'*intuition* de l'immédiat à la Science opérant par des concepts, ou à la raison. De là le caractère mystique et irrationnel de sa philosophie. Nous ne voyons aucune opposition entre la raison se servant de l'expérience, seule interprétation intelligible de la soi-disante intuition et l'immédiat de la sensation, objet de la Science.

Tous les sophismes de l'école intuitive ont leur origine dans la confusion de l'idée et de l'objet dont Bernstein est, lui aussi, la victime, ainsi que nous venons de le démontrer.

V. — L'intérêt contre la Science ?

Bernstein se base sur l'antagonisme des intérêts s'opposant à la vérité scientifique pour contester le caractère scientifique du Socialisme. Il oublie que les autres sciences ont le même obstacle à surmonter.

La médecine moderne est devenue possible grâce au développement de l'anatomie. Et l'anatomie n'a pu devenir une science qu'après que la défense de disséquer les corps humains, qui menaçait de perpétuer notre ignorance de la structure anatomique, eût été emportée par l'esprit critique et rationnel. On connaît les obstacles que la superstition religieuse créait à l'astronomie moderne. Darwin, lui aussi, se trouvait aux prises avec les commentateurs attitrés de la Bible. Et combien souvent les intérêts particuliers de savants, la routine des académies font obstacle aux découvertes scientifiques, menacent d'étouffer tout génie novateur, tout progrès scientifique. Le célèbre professeur italien Cremonini, largement doté par l'Université de Padoue, se refusait obstinément à regarder dans le télescope *pour ne pas voir* les satellites de Jupiter découverts par son collègue moins bien pensionné, Galilée. Et l'intérêt de la conservation de soi, la peur qu'inspirait la persécution religieuse toujours prête à faire tomber son glaive sur la tête des novateurs de la pensée? N'est-ce pas cette peur qui a forcé René Descartes à enfouir sa théorie du mouvement de la terre bien au fond de son tiroir? Et combien de lèvres qui auraient pu s'ouvrir pour la vérité sont restées et restent encore scellées par la crainte de perdre une situation sociale avantageuse, par la crainte de l'isolement dans une société qui a un goût médiocre pour les idées nouvelles, fussent-elles d'une exactitude rigoureusement scientifique! Est-ce que Bernstein a oublié les bûchers du Moyen-Age et les procédés multiples et per-

fectionnés dont notre temps dispose pour fermer la bouche aux novateurs dans n'importe quelle science? Qu'il lise les plaintes d'un Auguste Comte, sur l'influence de la « pédantocratie » ! Ou mieux encore, qu'il regarde un peu autour de lui. L'intérêt a fait et fait encore de nombreuses victimes dans tous les domaines de la pensée. Et les sciences sociales, sous ce rapport, ne font pas exception. Il n'est donc pas besoin de créer pour elles un régime spécial, de désespérer d'elles, rien que parce qu'elles ont l'intérêt à leur base.

Si dans l'ordre des sciences naturelles l'esprit humain a pu triompher des suggestions de l'intérêt, il n'y a pas de raison pour qu'il n'en soit pas ainsi pour les sciences sociales. N'oublions pas que la recherche de la vérité scientifique peut devenir elle-même une passion, peut-être la plus forte de toutes. Comprendre, se savoir dans le vrai, c'est une grande joie pour tout esprit cultivé, pour tout caractère noble et élevé. La passion de la vérité objective s'identifie ainsi avec l'intérêt supérieur de certaines natures. Et Bernstein lui-même dit bien que par intérêt il faut comprendre aussi l'intérêt moral ou intellectuel. Cette objection que l'on veut tirer de l'antagonisme de l'intérêt et de la science se réduit donc, en définitive, à cette simple vérité que l'art de la science est difficile, et que, comme toutes les choses difficiles, elle n'est pas à la portée de tout le monde. Cela est vrai pour la science sociale, aussi bien que pour les sciences exactes, pour le Socialisme comme pour la sociologie, pour l'histoire, pour la philosophie, etc.

VI. — Les caractères de la Science sociale.

L'argument de Bernstein contre le Socialisme scientifique porte contre toute science sociale. Il déclare donc la guerre, avant tout, au Socialisme scientifique, tout en fournissant

des arguments contre toute science sociale basée sur l'intérêt.

J'ai développé ailleurs (1) quelques idées sur le caractère spécifique des phénomènes sociaux. Ici je ne puis que constater la différence qui existe entre les phénomènes naturels, dont un grand nombre se répètent périodiquement et régulièrement, et les phénomènes sociaux qui ont un caractère double, dû à la combinaison des deux éléments qui les composent : l'élément constant et invariable et l'élément variable et évolutif. La tâche de la science sociale est donc plus compliquée. Elle constate les répétitions là où les éléments constants du phénomène social prennent le dessus sur l'élément variable. Elle établit les tendances dans le cas où un élément variable persiste à se développer pendant un certain temps dans le même sens. Elle préconise une loi de l'évolution partout où la tendance est soutenue par des phénomènes constants et paraît se prolonger indéfiniment dans le temps. La science sociale est aussi, dans le domaine de la philosophie de l'histoire, la théorie des facteurs multiples de l'évolution progressive et régressive de l'humanité. Elle détermine l'influence du milieu naturel, humain et historique, sur le développement de la Société. Elle étudie les trois catégories de facteurs que nous avons désignés sous les noms de facteur géographique, facteur physio-psychologique et facteur sociologique ou historique. Déterminer ces faits et les tendances multiples de la vie sociale, l'évolution des formes sociales, les dépendances de la vie historique du triple milieu (la nature, l'homme, l'histoire), n'y a-t-il pas là de quoi construire solidement une science sociale? Il faut être sceptique jusqu'à l'oubli complet des nombreuses données accumulées depuis des siècles servant à résoudre les problèmes désignés, pour douter de la possibilité d'une science sociale

(1) Voir ma *Philosophie de l'Histoire* 1903.

ainsi comprise. Cette science aura ses difficultés. Les garanties de certitude qu'elle offre peuvent différer, dans bien des cas, de celles de la certitude mathématique. Mais tout cela n'est pas une raison pour déclarer toute science sociale impossible. On ne peut donc refuser le titre scientifique au Socialisme sous prétexte qu'il se rattache à la science sociale.

VII. — Le Socialisme utopique.

Mais peut-être a-t-on le droit de contester le caractère scientifique du Socialisme en se basant sur le fait que le Socialisme a pour objet une organisation sociale à réaliser dans l'avenir. Le Socialisme prévoit ce que la société deviendra. La science ne se bâtit qu'avec l'aide de l'expérience déjà réalisée. Telle est, en substance, la pensée de Bernstein.

Quelle est la manière de justifier l'idéal socialiste des utopistes? Ils fondaient leur conception sur une base morale. Elle n'est pas si mauvaise et erronée que le prétendent souvent les sociologues « objectivistes ». Elle demande la transformation sociale au nom de la raison et de la morale. Et la raison et la morale, quoi que l'on dise, ne perdent jamais leur droit à gouverner le monde, droit qui, malheureusement, reste le plus souvent purement formel. Les « utopistes » se basent, en partie, sur la science. Pour démontrer que la propriété privée est la cause principale de la misère sociale, dont souffrent les membres de la société, il est nécessaire d'analyser les faits sociaux, en faisant la part des différents facteurs qui déterminent l'état social. L'étude de tous les éléments qui composent une société humaine, et de leurs influences réciproques, doit se trouver à la base de toute utopie raisonnée. Dans le cas contraire, c'est le rêve d'un fantaisiste. D'autre part, l' « utopiste » est tenu de démontrer, en se basant sur la nature humaine, la pos-

sibilité de la nouvelle organisation sociale réclamée par lui. Les grands utopistes, de Platon à Charles Fourier, ont, à des degrés différents, rempli ces conditions. Leurs œuvres contiennent une analyse souvent exacte, parfois remarquable, de la vie sociale, une foule d'observations justes et de thèses, dont tout sociologue est obligé de tenir compte. Marx et Engels eux-mêmes, qui n'étaient pas tendres pour leurs prédécesseurs, l'ont formellement reconnu.

VIII. — Le Socialisme scientifique.

Mais il y a pourtant un abîme entre la méthode des utopistes et la méthode du socialisme scientifique. Saint-Simon fut le premier à inaugurer cette méthode, qui consiste à démontrer que l'évolution historique aboutit nécessairement à une nouvelle organisation de la société. La société en se développant change le principe même de son organisation. De nouvelles forces sociales surgissent et, peu à peu, réorganisent selon leur image la vieille société. Le nouvel ordre remplacera l'ancien, non seulement parce qu'il est meilleur et plus approprié à la satisfaction des besoins humains, mais aussi et surtout parce qu'il constitue une étape nécessaire de l'évolution historique. La vieille société contient dans ses flancs un nouvel ordre des choses qui la remplacera. Marx a donné à cette formule abstraite un développement concret. Il a analysé la production capitaliste et sa contradiction qui aboutissent, selon lui, à une réorganisation de la société. Il a proclamé le prolétariat : la force historique créatrice d'un nouvel ordre de choses, le fossoyeur de la société capitaliste.

La société socialiste cesse d'être une « invention », le plan général d'un individu déterminé ; elle sera un produit de l'humanité en marche. Cette méthode fait entrer le Socialisme dans la conception générale du monde soumis aux lois de l'évolution.

Elle est donc, comme méthode, éminemment scientifique. Car elle fait du Socialisme un cas spécial de l'évolution générale, base de la science moderne. Elle se fonde sur des faits et rien que sur des faits. Si l'idéal auquel elle aboutit est, de par la nature des choses, projeté dans l'avenir, c'est parce que l'analyse de toute évolution conduit nécessairement à déterminer une direction dans un sens défini. Une évolution sans une direction déterminée est un non-sens. Et Bernstein, au lieu de s'en prendre au Socialisme scientifique, devrait déclarer absurde toute théorie évolutionniste qui, de ce qui *est,* conclut à ce qui *sera.* Une accumulation progressive des forces fait prévoir une explosion ou une transformation dont la nature est déterminée par celle des forces en action.

L'embryon fait prévoir l'enfant. L'enfant prédit l'homme adulte. La vie fait prévoir la mort. Est-ce que Bernstein nous interdira ces prévisions élémentaires, sous prétexte que la science ne s'occupe que de ce qui *est,* du présent et du passé? L'objection principale de Bernstein contre le caractère scientifique du Socialisme tombe donc d'elle-même. Si Bernstein était partisan de la méthode « catastrophique », l'objection pourrait encore se soutenir : car on ne prévoit pas les catastrophes. Mais Bernstein est évolutionniste. Comme tel il prévoit plus qu'il ne se l'avoue à lui-même.

Déjà la différence de principe qui existe entre la méthode des socialistes utopistes et celle du Socialisme scientifique nous donne le droit de désigner cette dernière d'un nouveau nom. Si la chose est nouvelle, le nom doit l'être également. Et comme cette méthode exige qu'on ne compte qu'avec des faits, le titre scientifique est celui qu'elle a bien mérité. Et même si les faits invoqués par certaines écoles socialistes se servant de cette méthode, mais s'en servant mal évidemment, sont sujets à caution, la méthode ne perd pas pour cela son caractère scientifique. La méthode inductive inaugurée par Bacon n'a pas perdu sa valeur scientifique parce que ses propres recherches en physique ont été démontrées fausses.

Le Socialisme devient scientifique lorsqu'il apparaît comme conséquence nécessaire de l'évolution historique, lorsqu'il est démontré, qu'au cours de l'histoire, des forces nouvelles, agissant dans une même direction, doivent aboutir à une transformation sociale dans le sens collectiviste ou communiste. Pour prouver que le Socialisme, en tant que doctrine, ne peut pas devenir scientifique, on est tenu de prouver que l'évolution historique a une direction contraire au Socialisme ou que la détermination du sens de l'évolution, de par la nature des choses même, est impossible.

Bernstein ne l'a pas fait et ne pouvait pas le faire. Car, en admettant que la forme de la société actuelle n'est pas éternelle, et qu'une forme nouvelle est imminente — il l'admet comme évolutionniste et socialiste — il doit, évidemment, admettre en même temps qu'il existe dès maintenant des éléments de cette nouvelle forme de société. La nature de l'évolution l'exige: l'avenir doit avoir ses commencements dans le présent et dans le passé. Qui dit évolution dit continuité de développement. Autrement dit, le passé a engendré le présent, et le présent, c'est-à-dire la totalité des forces objectives et subjectives, forces humaines et forces naturelles, doit être gros de l'avenir. Une fois que certaines relations existent dans la réalité, leur découverte n'est qu'affaire de temps et de perspicacité individuelle. L'arbre de l'avenir a ses racines profondes dans la terre du présent. Et nous n'avons aucune raison de désespérer de les découvrir. Cherchons-les!

CHAPITRE II

UN PRÉCURSEUR DU SOCIALISME SCIENTIFIQUE

I. — La Science positive.

Mais si la thèse de Bernstein était exacte, même les sciences positives seraient impossibles. Rien n'est plus curieux que les études publiées par le jeune Aug. Comte dans les revues saint-simoniennes, en partie, du vivant de Saint-Simon lui-même. Ces études sont peu connues et nous croyons rendre service au Socialisme et à la Science sociale en en donnant de larges extraits :

Toute science a pour but la prévoyance.

Toute science a pour but la prévoyance, car l'usage général des lois établies d'après l'observation des phénomènes est *de prévoir* leur succession. En réalité, tous les hommes, quelque peu avancés qu'on les suppose, font de véritables prédictions, toujours fondées sur le même principe, la connaissance de l'avenir par celle du passé. Tous prédisent, par exemple, les effets généraux de la pesanteur terrestre, et une foule d'autres phénomènes assez simples et assez fréquents pour que leur ordre de succession devienne sensible au spectateur le moins capable et le moins attentif. La faculté de prévoyance, dans chaque individu, a pour mesure sa science. La prévoyance de l'astronome qui prédit, avec une précision parfaite l'état du système solaire un très grand nombre d'années à l'avance, est absolument de même nature que celle du sauvage qui prédit le prochain lever du soleil. Il n'y a de différence que dans l'étendue de leurs connaissances.

Il est donc évidemment très conforme à la nature de l'esprit humain que l'*observation du passé puisse dévoiler l'avenir en politique, comme elle le fait en astronomie, en physique, en chimie et en physiologie.*

Une telle détermination doit même être regardée comme le but

direct de la science politique, à l'exemple des autres sciences positives. Il est clair, en effet, que la fixation du système social auquel la marche de la civilisation appelle aujourd'hui l'élite de l'espèce humaine, fixation qui constitue le véritable objet pratique de la politique positive, n'est autre chose qu'une détermination générale du prochain avenir social, et qu'il résulte du passé.

(Opuscules de Philosophie sociale, 1819-1828, Auguste Comte).

3e opuscule (mai 1822). Plan des travaux scientifiques nécessaires pour réorganiser la société.

II. — Aug. Comte adversaire de l'utopie.

Pour la méthode scientifique en politique.

Aug. Comte a établi, *après* Saint-Simon, la loi dite des états. Toute science passe par trois états : *état théologique, état métaphysique, état positif.*

La politique n'a pas échappé plus que les autres sciences à cette loi fondée sur la nature des choses. L'état dans lequel elle s'est toujours trouvée jusqu'à présent et dans lequel elle se trouve encore correspond, avec une analogie parfaite, à ce qu'était l'astrologie pour l'astronomie, l'alchimie pour la chimie et la recherche de la panacée universelle pour la médecine.

D'abord, il est évident que la politique théologique et la politique métaphysique, envisagées quant à leur manière de procéder, s'accordent à faire dominer l'imagination sur l'observation. Sans doute, on ne saurait prétendre que jusqu'ici l'observation n'ait pas été employée dans la politique théorique, mais elle ne l'a été que d'une manière subalterne, toujours aux ordres de l'imagination, comme elle l'était, par exemple, en chimie, à l'époque de l'alchimie.

Cette prépondérance de l'imagination a dû avoir nécessairement pour la politique des conséquences analogues à celles ci-dessus décrites pour les autres sciences. C'est ce qu'on peut aisément vérifier par des observations directes sur l'esprit commun de la politique théologique et de la politique métaphysique, considérées du point de vue théorique.

L'homme a cru jusqu'à présent à la puissance illimitée de ses

combinaisons politiques pour le perfectionnement de l'ordre social. En d'autres termes, l'espèce humaine a été envisagée jusqu'ici, en politique, comme n'ayant pas d'impulsion qui lui soit propre, comme pouvant toujours recevoir passivement celle quelconque que le législateur, armé d'une autorité suffisante, voudra lui donner.

Par une conséquence nécessaire, l'absolu a toujours régné et règne encore dans la politique théorique, soit théologique, soit métaphysique. Le but commun qu'elles se proposent est d'établir, chacune à sa manière, le type éternel de l'ordre social le plus parfait, sans avoir en vue aucun état de civilisation déterminé. L'une et l'autre prétendent avoir trouvé exclusivement un système d'institutions qui atteint à ce but. La seule chose qui les distingue à cet égard, c'est que la première interdit formellement toute modification importante au plan qu'elle a tracé, tandis que la seconde permet l'examen, pourvu qu'il soit dirigé dans le même sens. A cela près, leur caractère est également absolu.

Cet absolu est encore plus sensible dans leurs applications à la politique pratique. Chacune d'elles voit, dans son système d'institutions, une sorte de panacée universelle applicable, avec une infaillible sécurité, à tous les maux politiques, de quelque nature qu'ils puissent être, et quel que soit le degré actuel de civilisation du peuple auquel le remède est destiné.

De même aussi, tous deux jugent les régimes des différents peuples aux diverses époques de civilisation uniquement d'après leur plus ou moins de conformité ou d'opposition avec le type invariable de perfection qu'elles ont établi. Ainsi, pour en citer un exemple récent et sensible, les partisans de la politique théologique et ceux de la politique métaphysique ont proclamé tour à tour et à très peu d'intervalle l'organisation sociale de l'Espagne supérieure à celle des nations européennes les plus avancées, sans que ni les uns ni les autres aient tenu aucun compte de l'infériorité actuelle des Espagnols en civilisation à l'égard des Français et des Anglais, au-dessus desquels on les a placés, quant au régime politique. De tels jugements, qu'il serait aisé de multiplier, montrent avec évidence combien il est dans l'esprit de la politique théologique et de la politique métaphysique de faire abstraction totale de l'état de civilisation.

Les marxistes ont pour devoir de rendre justice au précurseur de leur grand maître. Les idées générales développées dans cet extrait par le saint-simonien Aug. Comte sont aussi celles de Karl Marx, sans que l'on puisse prouver que

l'auteur du *Capital* les connaisse directement par le fondateur du positivisme. D'ailleurs, Aug. Comte doit sa méthode à Saint-Simon (voir notre vol. I : *Un peu d'Histoire*).

Évolution des sciences positives.

Fidèle à cette méthode, cherchant avant tout à établir *ce qui est* et non ce qui *doit* être, A. Comte trace le tableau de l'évolution scientifique.

A peine les Arabes eurent-ils commencé d'établir, dans les parties de l'Europe qu'ils avaient conquises, des écoles pour l'enseignement des sciences d'observation, qu'une ardeur générale dirigea tous les esprits distingués vers cette nouvelle lumière. Des écoles semblables s'élevèrent bientôt dans toute l'Europe occidentale, des observatoires, des salles de dissection, des cabinets d'histoire naturelle, furent institués en Italie, en France, en Allemagne. Dès le XIIIe siècle, Roger Bacon cultivait avec éclat les sciences physiques. La supériorité du positif sur le conjectural, de la physique sur la métaphysique, fut tellement sentie, dès l'origine, même par le pouvoir spirituel, que plusieurs membres éminents du clergé, et entre autres deux papes, à peu près vers la même époque, allèrent compléter leur éducation à Cordoue, en y étudiant les sciences d'observation sous les professeurs Arabes.

Ainsi, en résumant les observations précédentes, nous pouvons poser en principe ce fait, qu'au moment où le système féodal et théologique fut définitivement organisé, les éléments d'un nouveau système social commencèrent à se former. Une capacité temporelle positive, c'est-à-dire la capacité industrielle, prit naissance à côté du pouvoir parvenu à son entier développement ; et une capacité spirituelle positive, c'est-à-dire la capacité scientifique, s'éleva derrière le pouvoir spirituel, à l'instant où il commençait à developper toute son activité (1).

Le Socialisme profite de toute l'évolution intellectuelle de

(1) La division de la société, et de tout ce qui la concerne, en temporel et spirituel doit subsister dans le nouveau système comme dans l'ancien. Cette division, qui n'existait pas chez les Romains, est le perfectionnement le plus capital dans l'organisation sociale qui ait été fait par les Modernes. C'est là ce qui a primitivement fondé la possibilité de faire de la politique une science, en permettant de rendre la théorie distincte de la pratique. Seulement cette division, dans le nouveau système, n'est plus entre deux pouvoirs, mais entre deux capacités.

l'humanité. Sans le développement des sciences positives, le Socialisme scientifique serait impossible. Sans l'école saint-simonienne pour laquelle Marx a été préparé par l'étude de Hegel, il n'aurait pas pu ériger son admirable édifice du Socialisme scientifique.

Aug. Comte établit une division de l'histoire d'après la domination du « pouvoir temporel » et du « pouvoir spirituel ».

Les caractères dominants du régime féodal.

Le pouvoir temporel dans l'ancien système, tout militaire, exigeait par sa nature le plus haut degré d'obéissance passive, de la part de la nation. Au contraire, dans la capacité industrielle, envisagée comme devant diriger les affaires temporelles de la société, l'arbitraire n'entre point et ne saurait entrer, puisque, d'une part, tout est jugeable dans le plan qu'elle peut former pour travailler à la prospérité générale, et, d'une autre part, l'exécution de ce plan ne peut exiger qu'un très faible degré de commandement.

De même, le pouvoir spirituel, étant de sa nature conjectural, devait nécessairement demander le plus haut degré de confiance de soumission d'esprit. C'était là une condition indispensable à son existence et à son action. Au contraire, la capacité scientifique positive, conçue comme dirigeant les affaires spirituelles de la société, n'exige ni croyance aveugle, ni même confiance, au moins de la part de tous ceux qui sont susceptibles d'entendre les démonstrations; quant aux autres, l'expérience a suffisamment prouvé que la confiance dans les démonstrations unanimement arrêtées entre les savants positifs, ne peut jamais leur être préjudiciable, et que ce genre de confiance, en un mot, n'est point susceptible d'abus.

Ainsi, on peut considérer, si on veut, la capacité scientifique positive comme donnant lieu à un pouvoir, en tant qu'elle crée une force; mais c'est le pouvoir de démonstration, au lieu de pouvoir de révélation.

Aug. Comte demande la division éternelle des deux capacités, du « temporel » et du « spirituel ». Le Socialisme moderne fait l'alliance du travail et de la science, ou, comme aurait dit le fondateur du positivisme, celle de *la capacité* industrielle et de la *capacité* spirituelle.

CHAPITRE III

Aug. COMTE & Karl MARX

I. — La Méthode réaliste et la Méthode positiviste.

Si nous avions adopté les procédés usités chez certains critiques bourgeois de Karl Marx, nous aurions pu déclarer, après ce qui précède, le fondateur du Socialisme moderne un plagiaire dépourvu de toute originalité. Il est vrai que, même dans ce cas. Marx ne serait qu'un plagiaire du « plagiaire », car Aug. Comte ne faisait, quant aux idées directrices, que reproduire celles de Saint-Simon. Mais, pour tous ceux qui ont étudié la genèse des idées, ni Aug. Comte, ni Marx ne perdent rien de leur originalité. Car jamais une grande doctrine ne fut établie sans que toute une période d'élaboration préalable n'ait précédé son établissement définitif.

D'ailleurs, il ne suffit pas d'énoncer quelques caractères généraux d'une méthode pour que nous soyons en état d'en tirer toutes les conséquences et de l'utiliser dans toute son ampleur. L'analyse comparative des méthodes d'Aug. Comte et de Karl Marx, en faisant mieux comprendre les deux méthodes, mettra en même temps en pleine évidence cette vérité capitale.

Marx était matérialiste, subordonnant le processus intellectuel au développement des forces *concrètes matérielles, productives de la société*. Comte, malgré son positivisme rigoureux, est resté, sa vie durant, idéologue et intellectualiste. Il faisait dépendre toute l'évolution historique du facteur *intellectuel*.

Il ne suffit pas de formuler *une méthode* pour être en état de l'appliquer.

La supériorité de Marx sur tous ses prédécesseurs consiste en ceci : 1° Il eut la *volonté* et la *faculté* de la *consé-*

quence dans l'application. Pour être un vrai marxiste, il faut, au milieu des intérêts contradictoires et des difficultés d'ordre social sans nombre, avoir le courage de sa propre méthode, aller *jusqu'au bout* dans son application. Voilà pourquoi le marxisme est non seulement une *doctrine,* mais *un état d'âme.* Un marxiste doit avoir du *caractère* pour ne pas se laisser entraîner par les courants très puissants de la pensée officielle des classes dominantes, par l'*idéologie courante.*

2° Le marxisme ne saurait être, dans toutes ses conséquences, qu'une théorie, une philosophie d'une classe révolutionnaire qui, par intérêt et par ses aspirations idéologiques, n'est pas tenue de s'attacher aux modes de pensée en usage dans les écoles officielles. Tous les précurseurs de Marx, s'appuyant sur les classes moyennes ou dites supérieures, sont retombés, dans l'application des idées à la réalité, dans la doctrine traditionnelle et routinière. Marx seul révolutionne la science sociale.

Cela ne veut pas dire que Comte méconnaissait les *qualités morales* du prolétariat. Il ignorait seulement son rôle *révolutionnaire.*

II. — Les qualités morales du prolétariat selon Aug. Comte.

Il est vraiment surprenant que, malgré l'importance que Aug. Comte attribuait, après Saint-Simon, à « la capacité industrielle », au rôle de l'industrie, tout le côté matériel du « régime industriel » ou plus exactement capitaliste, lui échappe. Même dans le domaine de l'économie, où nous touchons littéralement terre, le fondateur du positivisme suit la méthode idéologique, rationaliste. Il demeure « intellectualiste ». Et voilà pourquoi il parle de la *capacité* industrielle, fait psychologique. Mais, en revanche, il sait admirablement apprécier les *qualités morales* du prolétariat.

Le Prolétariat, ses qualités morales.

L'existence habituelle du prolétaire est beaucoup plus propre à développer spontanément nos meilleurs instincts. Même quant aux trois qualités actives d'où dépendent surtout les succès temporels, la prudence est la seule qui s'y trouve ordinairement insuffisante, de manière à empêcher l'efficacité personnelle des deux autres, mais sans altérer leur application sociale. Toutefois, la supériorité morale du type prolétaire se rapporte surtout à l'essor direct des divers instincts supérieurs. Quand la systématisation finale des opinions et des mœurs aura fixé le vrai caractère propre à cette immense base de la société moderne, on sentira que les différentes affections domestiques doivent naturellement s'y développer davantage que chez les classes intermédiaires, trop préoccupées de calculs personnels, pour goûter dignement de tels liens. Mais la principale efficacité morale de la vie prolétaire concerne les sentiments sociaux proprement dits, qui tous y reçoivent spontanément une active culture journalière, même dès la première enfance. C'est là qu'on trouve, d'ordinaire, les meilleurs modèles du véritable attachement, jusque chez ceux qu'une dépendance continue, trop souvent dégradée par nos mœurs aristocratiques, semble condamner à une moindre élévation morale. Une vénération sincère, pure de toute servilité, s'y développe naïvement envers les supériorités quelconques, sans être neutralisée par l'orgueil doctoral ni troublée par la rivalité temporelle. Les impulsions généreuses y sont toujours entretenues par d'actives sympathies, involontairement résultées d'une expérience personnelle des maux inhérents à l'humanité. Partout ailleurs, ce sentiment social ne saurait trouver autant d'excitation spontanée, du moins quant à la solidarité actuelle, qui s'y présente à chacune comme sa principale ressource, sans altérer pourtant une énergique individualité. Si l'instinct de la continuité humaine n'y est point encore assez développé, cela tient surtout au défaut de culture systématique, seule efficace à cet égard. Il serait désormais superflu de prouver qu'aucune autre classe ne comporte des exemples aussi fréquents ni aussi décisifs d'une franche et modeste abnégation, à chaque vrai besoin public. Enfin, il importe de noter à ce sujet, que, d'après l'absence totale d'éducation régulière, toutes ces hautes qualités morales doivent être regardées comme propres au prolétariat, depuis que l'émancipation radicale des esprits populaires interdit de rapporter ces résultats à l'influence théologique. Quoique ce type si méconnu ne soit encore essentiellement réalisable qu'à Paris, sa manifestation initiale dans le foyer occidental doit annoncer assez à tous les vrais obser-

vateurs l'entière extension finale d'un caractère aussi conforme aux indications de la saine théorie de l'homme, surtout quand le positivisme aura pu systématiser convenablement ces tendances spontanées.

III. — Le caractère utopique du positivisme.

Ignorant le rôle révolutionnaire du prolétariat, Aug. Comte était condamné à l'utopie. En effet, comme tous les grands utopistes, il met ses espérances dans un « bon tyran ». Et, contrairement à sa méthode d'observation, il a la naïveté de faire appel au féroce réacteur, le tsar Nicolas I, le gendarme de l'Europe réactionnaire contre l'Europe révolutionnaire. Et voici ce document historique qui, à lui seul, prouve combien *est illusoire une bonne méthode sans la volonté et la capacité de l'appliquer* à la complexité de la vie sociale.

Lettre au tzar Nicolas.

A Sa Majesté le Tzar Nicolas, à Saint-Pétersbourg.

Paris, le 19 Bichat 64 (lundi 20 décembre 1852).

Sire,

Un philosophe constamment républicain adresse au plus absolu des rois actuels, une exposition systématique de la régénération humaine, tant sociale qu'intellectuelle. Mais un tel envoi s'explique aisément d'après son appréciation spéciale. Car, le penseur, dès son début décisif en 1822, combattit toujours la souveraineté du peuple et l'égalité, plus radicalement, au nom du progrès, que n'avait pu le faire aucune école rétrograde. En même temps, cet autocrate, depuis son avènement en 1825, ne cessa jamais de se placer dignement à la tête du mouvement humain dans ses vastes États, tout en les préservant, avec une sage fermeté, de l'agitation occidentale. Ainsi préparée, cette communication peut caractériser les relations normales qu'exige le bon ordre entre les vrais théoriciens et les éminents praticiens. En France, mon attitude philosophique est nécessairement anormale, puisque l'inaptitude des supérieurs m'y force habituellement d'invoquer les inférieurs, ce qui donne aux meilleurs conseils une couleur révolutionnaire. L'Europe orientale peut seule per-

mettre maintenant aux lumières théoriques d'atteindre des chefs disposés à les apprécier et capables de les utiliser. Un tel contraste résulte naturellement de l'anarchie occidentale, qui fait ordinairement prévaloir les personnages les plus médiocres, parce qu'elle trouble profondément la plus difficile des fonctions sociales, le classement abstrait des individus selon leur valeur propre.

Quelque funeste que soit réellement l'empirisme stationnaire, ou plutôt résistant, des gouvernements occidentaux, il est réellement plus favorable à tous nos progrès, par cela même qu'il maintient l'ordre matériel au milieu du désordre spirituel.

.....

La principale difficulté de la réorganisation occidentale se réduit donc à rendre la science sociale aussi positive que toutes les précédentes. Chacune des maximes générales qu'exige notre conduite, privée ou publique, peut dès lors acquérir une consistance inébranlable, en reposant sur des vraies démonstrations toujours accessibles aux intelligences compétentes et spontanément acceptées par le vulgaire. La possibilité d'une telle reconstruction ressort de ce que l'avenir humain, comme tout autre, résulte essentiellement d'un passé pleinement appréciable, sans que la plus active intervention du présent puisse jamais y produire au delà de modifications secondaires. C'est pourquoi mon principal précurseur, l'éminent Condorcet, tenta déjà de fonder directement la politique sur l'histoire. Quoique cet admirable effort dut avorter en un temps où les sciences préliminaires n'étaient point assez élaborées, il m'indiqua d'avance la marche à suivre pour construire enfin la sociologie, quand la biologie fut convenablement ébauchée.

Ma principale loi consista dès lors à découvrir les lois fondamentales de l'évolution humaine. La théorie historique résultée de là, put bientôt dominer l'ensemble des connaissances réelles, de manière à constituer l'unité systématique qui manquait à la raison moderne, en fondant une philosophie pleinement positive.

En s'adressant au despote Nicolas et en lui demandant son concours pour la réorganisation de la société à l'aide de la *science* sociale, Aug. Comte reste fidèle à la tradition saint-simonienne. Si le saint-simonisme avait triomphé, l'humanité serait sous le joug d'une sorte de bureaucratie scientifique, d'un mandarinat sociologique.

LIVRE II

QU'EST-CE QUE LE RÉGIME CAPITALISTE ?

CHAPITRE PREMIER

LE CAPITAL DE MARX ET SA PORTÉE HISTORIQUE

I. — La traduction française.

L'œuvre maîtresse de Karl Marx est le *Capital* paru en français en 1872 après l'écrasement de la Commune. La bourgeoisie unie à la noblesse a fait fusiller trente mille Parisiens. Mais elle n'a pas pu fusiller l'idée socialiste. Après la traduction russe parue la première en 1872 (l'original allemand a paru en 1867) paraît, en livraisons, la traduction française devenue depuis une rareté bibliographique.

Cette traduction a été corrigée et adoptée par Marx lui-même.

Voici la lettre que Marx adressa à l'éditeur français du *Capital:*

Londres, 18 Mars 1872.

Au citoyen Maurice La Châtre,

Cher Citoyen,

J'applaudis à votre idée de publier la traduction de « das Kapital » en livraisons périodiques. Sous cette forme l'ouvrage sera plus accessible à la classe ouvrière et pour moi cette considération l'emporte sur toute autre.

Voilà le beau côté de votre médaille, mais en voici le revers : la méthode d'analyse que j'ai employée et qui n'avait pas encore été appliquée aux sujets économiques, rend assez ardue la lecture des premiers chapitres, et il est à craindre que le public français, toujours impatient de conclure, avide de connaître le rapport des prin-

cipes généraux avec les questions immédiates qui le passionnent, ne se rebute parce qu'il n'aura pu tout d'abord passer outre.

C'est là un désavantage contre lequel je ne puis rien, si ce n'est toutefois prévenir et prémunir les lecteurs soucieux de vérité. Il n'y a pas de route royale pour la science et ceux-là seulement ont chance d'arriver à ses sommets lumineux qui ne craignent pas de se fatiguer à gravir ses sentiers escarpés.

Recevez, cher citoyen, l'assurance de mes sentiments dévoués.

Karl Marx.

Marx, dans sa préface de la première édition du *Capital,* constate la difficulté que présente l'intelligence des premiers chapitres, parce que « dans toutes les sciences, le commencement est ardu. »

II. — Les difficultés de l'analyse du régime capitaliste.

La *forme de la valeur* réalisée dans la *forme monnaie* est quelque chose de très simple. Cependant l'esprit humain a vainement cherché depuis près de deux mille ans à en pénétrer le secret, tandis qu'il est parvenu à analyser, au moins approximativement, des formes bien plus complexes et cachant un sens plus profond. Pourquoi ?

Parce que le corps organisé est plus facile à étudier que la cellule qui en est l'élément. D'un autre côté, l'analyse des formes économiques ne peut s'aider du microscope ou des réactifs fournis par la chimie ; l'abstraction est la seule force qui puisse lui servir d'instrument. Or, pour la société bourgeoise actuelle, la *forme marchandise* du produit du travail, ou la *forme valeur* de la marchandise, est la *forme cellulaire économique.* Pour l'homme peu cultivé, l'analyse de cette forme paraît se perdre dans des *minuties,* mais comme il s'en trouve dans l'*anatomie micrologique.*

Et Marx continue :

Le physicien, pour se rendre compte des procédés de la nature, ou bien étudie les phénomènes lorsqu'ils se présentent sous la forme la plus accusée et la moins obscurcie par les influences perturbatrices, ou bien il expérimente dans des conditions qui assurent autant que possible la régularité de leur marche. J'étudie dans cet ouvrage le *mode de production capitaliste* et les *rapports de production et d'échange* qui lui correspondent. L'Angleterre est le lieu classique de cette production. Voilà pourquoi j'emprunte à ce pays les faits et les exemples principaux qui servent d'illustration au développement de mes théories. Si le lecteur allemand se permettait un mouvement d'épaules pharisaïque à propos de l'état des ouvriers anglais, industriels et agricoles, ou se berçait de l'idée optimiste que les choses sont loin d'aller aussi mal en Allemagne, je serais obligé de lui crier : *De te fabula narratur.*

III. — Marx et la législation ouvrière.

Marx était un révolutionnaire. Mais il tenait compte de la réalité qu'il étudiait, *en détail,* avec le plus grand soin. Il explique lui-même les raisons qui lui ont fait consacrer une grande partie du *Capital* à l'étude de la législation ouvrière.

Il ne faut point se faire d'illusions. De même que la guerre de l'indépendance américaine au dix-huitième siècle a sonné la cloche d'alarme pour la classe moyenne en Europe, de même la guerre civile américaine au dix-neuvième siècle a sonné le tocsin pour la classe ouvrière européenne. En Angleterre, la marche du bouleversement social est visible à tous les yeux ; à une certaine période, ce bouleversement aura nécessairement son contre-coup sur le continent. Alors il revêtira dans son allure des formes plus ou moins brutales ou humaines, selon le degré de développement de la classe des travailleurs. Abstraction faite des motifs plus élevés, leur propre intérêt commande donc aux classes régnantes actuelles d'écarter tous les obstacles légaux qui peuvent gêner le développement de la classe ouvrière. C'est en vue de ce but que j'ai accordé dans ce volume une place si importante à l'histoire, au contenu et aux résultats de la législation anglaise sur les grandes fabriques. Une nation peut et doit tirer un enseignement de l'histoire d'une autre nation. Lors mê-

me qu'une société est arrivée à découvrir la piste de la *loi naturelle qui préside à son mouvement,* — et le but final de cet ouvrage est de dévoiler la loi moderne, — elle ne peut ni dépasser d'un saut ni abolir par des décrets les phases de son développement naturel. Mais elle peut abréger la période de la gestation, et adoucir les maux de leur enfantement.

Marx se défend contre toute excitation à la haine :

Pour éviter des malentendus possibles, encore un mot. Je n'ai pas peint en rose le capitaliste et le propriétaire foncier. Mais il ne s'agit ici de *personnes,* qu'autant qu'elles sont *personnification de catégories économiques,* les *supports d'intérêts et de rapports de classes déterminés.* Mon point de vue, d'après lequel le *développement de la formation économique de la société* est *assimilable à la marche de la nature et à son histoire,* peut moins que tout autre rendre l'individu responsable des rapports dont il reste socialement la créature, quoi qu'il puisse faire pour s'en dégager.

IV. — La haine entre les classes.

Mais les classes dominantes ne savent pas se libérer de cette haine de classe qu'elles reprochent à leurs adversaires socialistes. Et Marx dira avec raison :

Sur le terrain de l'économie politique, *la libre et scientifique recherche* rencontre bien plus d'ennemis que dans ses autres champs d'exploration. La nature particulière du sujet qu'elle traite soulève contre elle et amène sur le champ de bataille des passions les plus vives, les plus mesquines et les plus haïssables du cœur humain, toutes les furies de l'intérêt privé. La Haute Eglise d'Angleterre, par exemple, pardonnera bien plus facilement une attaque contre trente-huit de ses trente-neuf articles de foi que contre un trente-neuvième de ses revenus. Comparé à la critique de la vieille propriété, l'athéisme lui-même est aujourd'hui une *culpa levis.* Cependant il est impossible de méconnaître ici un certain progrès.

Il me suffit pour cela de renvoyer le lecteur au livre bleu publié dans les dernières semaines : *Correspondence Majectys missions abroad, regarding Industrial Questions and Trade's Unions* ». Les représentants étrangers de la Couronne d'Angleterre y expriment

tout net l'opinion qu'en Allemagne, en France, en un mot dans tous les États civilisés du continent européen, une transformation des rapports existants entre le capital et le travail est aussi sensible et aussi inévitable que dans la Grande-Bretagne. En même temps, par delà l'Océan Atlantique, M. Wade, vice-président des États-Unis du Nord de l'Amérique, déclarait ouvertement dans plusieurs meetings publics, qu'après l'abolition de l'esclavage, la question à l'ordre du jour serait celle de la transformation des rapports du capital et de la propriété foncière.

Ce sont là des signes du temps, que ni manteaux de pourpre ni soutanes noires ne peuvent cacher. Ils ne signifient point que demain des miracles vont s'accomplir. Ils montrent que même dans les classes sociales régnantes, le pressentiment commence à poindre, que la société actuelle, bien loin d'être un cristal solide, est un organisme susceptible de changement et toujours en voie de transformation.

CHAPITRE II

LA THÉORIE DE LA VALEUR

I. — La marchandise.

La marchandise est la *cellule du Capitalisme*. Et Marx commence l'étude de la société capitaliste par celle de sa forme cellulaire : la marchandise.

La richesse des sociétés dans lesquelles règne le mode de production capitaliste s'annonce comme une « immense accumulation de marchandises ». L'analyse de la marchandise, forme élémentaire de cette richesse, sera par conséquent le point de départ de nos recherches.

La marchandise est d'abord un objet extérieur, une chose qui par ses propriétés satisfait des besoins humains de n'importe quelle espèce. Que ces besoins aient pour origine l'estomac ou la fantaisie, leur nature ne change rien à l'affaire. Il ne s'agit pas non plus ici de savoir comment ces besoins sont satisfaits, soit immédiatement, si l'objet est un moyen de subsistance, soit par une voie détournée, si c'est un moyen de production.

Chaque chose utile, comme le fer, le papier, etc., peut être considérée sous un double point de vue, celui de la qualité et celui de la quantité. Chacune est un ensemble de propriétés diverses et peut par conséquent être utile par différents côtés. Découvrir ces côtés divers et en même temps les divers usages des choses est une œuvre de l'histoire. Telle est la découverte des mesures sociales pour la quantité des choses utiles La diversité de ces mesures des marchandises a pour origine

en partie la nature variée des objets à mesurer, en partie la convention.

L'utilité d'une chose fait de cette chose une valeur d'usage. Mais cette utilité n'a rien de vague et d'indécis. Déterminée par les propriétés du corps de la marchandise, elle n'existe point sans lui. Ce corps lui-même, tel que fer, froment, diamant, etc., est conséquemment une valeur d'usage, et ce n'est pas le plus ou moins de travail qu'il faut à l'homme pour s'approprier les qualités utiles qui lui donnent ce caractère. Quand il est question de valeurs d'usage, on sous-entend toujours une quantité déterminée, comme une douzaine de montres, un mètre de toile, une tonne de fer, etc. Les valeurs d'usage des marchandises fournissent le fonds d'un savoir particulier, de la science et de la routine commerciale (2). Les valeurs d'usage ne se réalisent que dans l'usage ou la consommation. Elles forment la *matière de la richesse,* quelle que soit la forme spéciale de cette richesse. Dans la société que nous avons à examiner, elles sont en même temps les soutiens matériels de la valeur d'échange.

II. — Valeur d'usage et valeur d'échange. Quelle est la commune mesure des valeurs d'échange ?

Marx ne s'occupe pas de la marchandise comme valeur d'usage, comme l'économie politique vulgaire et aussi l'école autrichienne des Menger, Bœhm Bawerk. C'est l'affaire des consommateurs, en pratique, et des physiologues et des psychologues au point de vue théorique. En *économiste,* Marx

(1) Dans la société bourgeoise « nul n'est censé ignorer la loi ». En vertu d'un *fictis juris* économique, tout acheteur est censé posséder une connaissance encyclopédique des marchandises.

ne s'intéresse à la marchandise qu'en tant que *valeur d'échange,* globule élémentaire du sang capitaliste.

La valeur d'échange apparaît d'abord comme le rapport *quantitatif,* comme la proportion dans laquelle les valeurs d'usage d'espèce différente s'échangent l'une contre l'autre, rapport qui change constamment avec le temps et avec le lieu. La valeur d'échange semble donc quelque chose d'arbitraire et de purement relatif; aux valeurs d'échange imfanentes, intrinsèques à la marchandise, paraît être, comme dit l'école, une *contradictio in adjecto.* Considérons la chose de plus près.

Une marchandise particulière, un quarteron de froment, par exemple, s'échange dans les proportions les plus diverses avec d'autres articles. Cependant, sa valeur d'échange reste immuable, de quelque manière qu'on l'exprime en x cirage, y soie, z or, et ainsi de suite. Elle doit donc avoir un contenu distinct de ces expressions diverses.

Prenons encore deux marchandises, soit du froment et du fer. Quel que soit leur rapport d'échange, il peut toujours être représenté par une équation dans laquelle une quantité donnée de froment est réputée égale à une quantité quelconque de fer, par exemple:

Un quarteron de froment $=$ a kilogramme de fer. Que signifie cette équation ? C'est que dans deux objets différents, dans un quarteron de froment et dans a kilogramme de fer, il existe quelque chose de commun. Les deux objets sont donc égaux à un troisième qui, par lui-même, n'est ni l'un ni l'autre.

Chacun des deux doit, en tant que valeur d'échange, être réductible au troisième, indépendamment de l'autre.

Un exemple emprunté à la géométrie élémentaire va nous mettre cela sous les yeux. Pour mesurer et comparer les surfaces de toutes les figures rectilignes, on les décompose en triangles. On ramène le triangle lui-même à une expression tout à fait différente de son aspect visible — au demi-produit de sa base par sa hauteur. De même les valeurs d'échange des marchandises doivent être ramenées à quelque chose qui leur est commun et dont elles représentent un plus ou un moins.

Ce quelque chose de commun ne peut être une propriété naturelle quelconque, géométrique, physique, chimique, etc., des marchandises. Leurs qualités naturelles n'entrent en considération qu'autant qu'elles leur donnent une utilité qui en fait des valeurs d'usage. Mais d'un autre côté, il est évident qu'on fait abstraction de la valeur d'usage des marchandises quand on les échange, et que tout rapport d'é-

change est même caractérisé par cette abstraction. Dans l'échange, une valeur d'utilité vaut précisément autant que toute autre, pourvu qu'elle se trouve en proportion convenable. Ou bien, comme dit le vieux Barbon: « Une espèce de marchandise est aussi bonne qu'une autre, quand sa valeur d'échange est égale; il n'y a aucune différence, aucune distinction dans les choses chez lesquelles cette valeur est la même. Comme valeurs d'usage, les marchandises sont avant tout de qualité différente; comme valeurs d'échange, elles ne peuvent être que de différente quantité.

Toutes les valeurs sont des produits du travail.

Une paire de gants n'a rien de commun, comme *objet* ou *valeur d'usage,* avec un nombre de boîtes de cirage. Mais comme *valeurs d'échange,* comme objets *achetables* et *vendables,* elles peuvent, malgré la différence de *leurs corps,* présenter la même valeur argent exprimant en monnaie leur commune valeur d'échange. Qu'y a-t-il de *commun* dans les innombrables et différents objets portant le nom de marchandises ? *Tous sont des produits du travail humain.* Le travail est la commune mesure de la valeur des marchandises. En tant que *créations du travail humain,* toutes les marchandises se valent. Elles ont la même origine, sont filles du même père : le travailleur.

Considérons — dit Marx — le résidu du produit du travail. Chacun d'eux ressemble complètement à l'autre. Ils ont tous une même réalité fantômatique. Métamorphosés en *sublimés* identiques, échantillons du même travail indistinct, tous ces objets ne manifestent plus qu'une chose, c'est que dans leur production une force de travail humaine a été dépensée, que du travail humain y est accumulé. En tant que cristaux de cette substance sociale commune, ils sont réputés valeurs.

Le quelque chose de commun qui se montre dans le rapport d'échange ou dans la valeur d'échange des marchandises est par conséquent leur valeur ; et une valeur d'usage, ou un article quelconque, *n'a une valeur qu'autant que du travail est matérialisé en lui.*

Comment mesurer maintenant la grandeur de sa valeur ? Par le *quantum* de la substance « créatrice de valeur » contenue en lui, du travail. La quantité de travail elle-même a pour mesure sa durée dans le temps, et le temps de travail possède de nouveau sa mesure dans les parties du temps telles que l'heure, le jour, etc.

III. — Objections à la théorie de la valeur. Le temps socialement nécessaire à la production d'une marchandise détermine sa valeur.

On objecte, *vulgairement*, à la théorie de la valeur de Marx, qui, dans *son premier principe*, est celle des grands économistes classiques (Adam Smith, Ricardo et autres), qu'elle néglige les *différences de qualité* du travail. Or, Marx a précisément introduit dans la théorie classique de la valeur = travail, une nouvelle modification détruisant cette objection. Il a créé la notion du « travail socialement nécessaire ».

Qu'est-ce que cela veut dire ? Répondons par les termes mêmes de Marx, suffisamment clairs :

On pourrait s'imaginer que si la valeur d'une marchandise est déterminée par le *quantum* de travail dépensé pendant sa production, plus un homme est paresseux ou inhabile, plus sa marchandise a de valeur, parce qu'il emploie plus de temps à sa fabrication. Mais le travail qui forme la substance de la valeur des marchandises est du travail égal et indistinct, une dépense de la même force. La force de travail de la société tout entière, laquelle se manifeste dans l'ensemble des valeurs, ne compte par conséquent que comme valeur unique, bien qu'elle se compose de forces individuelles innombrables. Chaque force de travail individuelle est égale à toute autre, en tant qu'elle possède le caractère d'une force sociale moyenne et fonctionne comme telle, c'est-à-dire n'emploie dans la production d'une marchandise que le temps de travail nécessaire en moyenne ou le temps de travail socialement nécessaire.

Le temps socialement nécessaire à la production des marchandises est celui qu'exige tout travail exécuté avec le degré moyen d'habileté et d'intensité et dans des conditions qui, par rapport au milieu social donné, sont normales. Après l'introduction en Angleterre du tissage à la vapeur, il fallut peut-être moitié moins de travail qu'auparavant pour transformer en tissu une quantité de fil. Le tisserand anglais, lui, eut toujours besoin du même temps pour opérer cette transformation, mais dès lors, le produit de son heure de travail individuelle ne représenta plus que la moitié d'une heure sociale de travail et ne donna plus que la moitié de la valeur première.

C'est donc seulement le *quantum* de travail ou le temps de travail nécessaire dans une société donnée, à la production d'un article, qui en détermine la quantité de valeur. Chaque marchandise particulière compte en général comme un exemplaire moyen de son espèce. Les marchandises dans lesquelles sont contenues d'égales quantités de travail, ou qui peuvent être produites dans le même temps, ont par conséquent une valeur égale.

IV. — Contre la confusion entre la valeur d'usage et la valeur d'échange.

Comme les économistes des classes dominantes ont cherché récemment, pour faire pièce au socialisme, à créer une théorie de la valeur basée sur la valeur d'usage (École dite autrichienne), il est utile de reproduire une admirable critique des théories de ce genre, que Marx avait faite avec l'ironie mordante qui lui était habituelle :

Les marchandises diraient, si elles pouvaient parler : Notre valeur d'usage peut bien intéresser l'homme ; pour nous, en tant qu'objets, nous nous en moquons bien. Ce qui nous regarde, c'est notre valeur. Notre rapport entre nous comme choses de vente et d'achat le prouve. Nous ne nous envisageons les unes les autres que comme valeurs d'échange. Ne croirait-on pas que l'économiste emprunte ses paroles à l'âme même de la marchandise quand il dit : « La valeur (valeur d'échange), est une propriété des choses, la richesse (valeur d'usage) est une propriété de l'homme. La valeur dans ce sens, suppose nécessairement l'échange, la richesse, non. « La richesse (valeur utile), *est un attribut* des marchandises. Un homme ou bien une com-

munauté est riche, une perle ou un diamant possèdent de la valeur et la possèdent comme tels ». Jusqu'ici, aucun chimiste n'a découvert de valeur d'échange dans une perle ou dans un diamant. Les économistes qui ont découvert ou inventé des substances chimiques de ce genre, et qui affichent une certaine prétention à la profondeur, trouvent, eux, que la valeur utile des choses leur appartient indépendamment de leurs propriétés matérielles, tandis que leur valeur leur appartient en tant que choses. Ce qui les confirme dans cette opinion, c'est cette circonstance étrange que la valeur utile des choses se réalise pour l'homme sans échange, c'est-à-dire dans un rapport immédiat entre la chose et l'homme, tandis que leur valeur au contraire, ne se réalise que dans l'échange, c'est-à-dire dans un rapport social. Qui ne se souvient ici du bon Dogberry et de la leçon qu'il donne au veilleur de nuit Seacoal : « Etre un homme bien fait est un don des circonstances, mais savoir lire et écrire, cela nous vient de la nature ». « To be a well favoured man is the gift of fortune ; but to write and read comes by nature » (Shakespeare.)

CHAPITRE III

QU'EST-CE QUE L'ARGENT ?

I. — Argent et capital.

On confond ordinairement « argent » avec « capital ». Qui a de l'argent, est « capitaliste ». L'économiste n'a pas le droit de faire cette confusion. L'argent qui ne produit pas de l'argent, à l'aide de l'achat de la force du travail ou sa mise en valeur, en exploitation, est la matière possible du capitalisme, mais ne l'est pas effectivement. Qu'est-ce donc que l'argent ? Laissons la parole à Marx :

Les marchandises ne peuvent point aller elles-mêmes au marché ni s'échanger elles-mêmes entre elles. Il nous faut donc tourner nos regards vers leurs gardiens et conducteurs, c'est-à-dire vers leurs possesseurs. Les marchandises sont des choses et conséquemment n'opposent à l'homme aucune résistance. Si elles manquent de bonne volonté, il peut employer la force, en d'autres termes, s'en emparer. Pour mettre ces choses en rapport les unes avec les autres à titre de marchandises, leurs gardiens doivent eux-mêmes se mettre en rapport entre eux à titre de personnes dont la volonté habite dans ces choses mêmes, de telle sorte que la volonté de l'un est aussi la volonté de l'autre, et que chacun s'approprie la marchandise étrangère en abandonnant la sienne, au moyen d'un acte volontaire commun.

Ils doivent donc se reconnaître réciproquement comme propriétaires privés. Ce rapport juridique, qui a pour forme le contrat, légalement développé ou non, n'est que le rapport des volontés dans lequel se réflète le rapport économique. Son contenu est donné par le rapport économique lui-même. Les personnes n'ont ici affaire les unes aux autres qu'autant qu'elles mettent certaines choses en rapport entre elles comme marchandises. Elles n'existent les unes pour les autres qu'à titre de représentants de la marchandise qu'elles possè-

dent. Nous verrons d'ailleurs dans le cours du développement que les masques divers dont elles s'affublent suivant les circonstances, ne sont que les personnifications des rapports économiques qu'elles maintiennent les unes vis-à-vis des autres.

Ce qui distingue surtout l'échangiste de sa marchandise, c'est que pour celle-ci, toute autre marchandise n'est qu'une forme d'apparition de sa propre valeur. Débauchée et cynique, naturellement, elle est toujours sur le point d'échanger son âme et même son corps avec n'importe quelle autre marchandise, cette dernière fût-elle aussi dépourvue d'attraits que Maritorne. Ce sens qui lui manque pour apprécier le côté concret de ses sœurs, l'échangiste le compense et le développe par ses propres sens à lui, au nombre de cinq et plus. Pour lui, la marchandise n'a aucune valeur utile immédiate; s'il en était autrement, il ne la mènerait pas au marché. La seule valeur utile qu'il lui trouve c'est qu'elle est porte-valeur, utile à d'autres et, par conséquent, un instrument d'échange. Il veut donc l'aliéner pour d'autres marchandises dont la valeur d'usage puisse le satisfaire. Toutes les marchandises sont des non-valeurs d'usage pour ceux qui ne les possèdent pas. Aussi faut-il qu'elles passent d'une main dans l'autre sur toute la ligne. Mais ce changement de mains constitue leur échange, et leur échange les rapporte les unes aux autrs comme valeurs et les réalisent comme valeurs. Il faut donc que les marchandises se manifestent comme valeurs, avant qu'elles puissent se réaliser comme valeurs d'usage.

Dans leur embarras, nos échangistes pensent comme Faust. Au commencement, c'était l'action. Aussi ont-ils déjà agi avant d'avoir pensé, et leur instinct naturel ne fait que confirmer les lois provenant de la nature des marchandises. Ils ne peuvent comparer leurs articles comme valeurs et par conséquent comme marchandises qu'en les comparant à une autre marchandise quelconque qui se pose devant eux comme équivalent général.

C'est ce que l'analyse précédente a déjà démontré. Mais cet équivalent général ne peut être le résultat que d'une action sociale. Une marchandise spéciale est donc mise à part par un acte commun des autres marchandises, et sert à exposer leurs valeurs réciproques. La forme naturelle de cette marchandise devient ainsi la forme équivalent socialement valide. Le rôle d'équivalent général est désormais la fonction sociale spécifique de la marchandise exclue, elle devient argent.

L'argent est un cristal qui se forme spontanément dans les échanges par lesquels les divers produits du travail sont

en fait égalisés entre eux et, par cela même, transformés en marchandises. Le développement historique de l'échange imprime de plus en plus aux produits du travail le caractère de marchandises et développe en même temps l'opposition que recèle leur nature, celle de valeur d'usage et de valeur. Le besoin même du commerce force à donner un corps à cette antithèse, tend à faire naître une forme valeur palpable et ne laisse plus ni repos, ni trève jusqu'à ce que cette forme soit enfin atteinte par le dédoublement de la marchandise en marchandise et en argent. A mesure donc que s'accomplit la transformation générale des produits du travail en marchandises, s'accomplit aussi la transformation d'une marchandise en argent.

II. — L'argent est une marchandise spéciale.

L'argent est une *marchandise* spéciale remplissant dans la société capitaliste une fonction sociale déterminée, le rôle d'équivalent général de toutes les marchandises, du représentant aussi hautement estimé que palpable de toutes les valeurs. Les marchandises ne s'échangent plus contre d'autres marchandises. L'argent les remplace toutes. C'est l'intermédiaire universel, le niveleur général des choses ayant une valeur. Les moralistes et les artistes, comme Tolstoï et Ruskin, d'une valeur humaine inestimable, peuvent flétrir à l'envie l'argent, comme corrupteur universel. « La magie de l'argent » vient de sa nature même d'équivalent général de tous les produits du travail humain ou même des personnes humaines tombées à l'état de marchandises. Et Marx conclut le chapitre du *Capital,* traitant spécialement de l'argent (chap. II), par le passage que voici :

Nous avons déjà vu que dans l'expression de valeur la plus simple : x marchandise A = y marchandise B, l'objet dans lequel la quantité de valeur d'un autre objet est représentée, semble posséder

sa forme équivalent, indépendamment de ce rapport, comme une propriété sociale qu'il tire de la nature. Nous avons poursuivi cette fausse apparence jusqu'au moment de sa consolidation. Cette consolidation est accomplie dès que la forme équivalent général s'est attachée exclusivement à une marchandise particulière ou s'est cristallisée sous forme argent. Une marchandise ne paraît point devenir argent parce que les autres marchandises expriment en elle réciproquement leurs valeurs; tout au contraire, ces dernières paraissent exprimer en elle leurs valeurs parce qu'elle est argent. Le mouvement qui a servi d'intermédiaire s'évanouit dans son propre résultat et ne laisse aucune trace. Les marchandises trouvent, sans paraître y avoir contribué en rien, leur propre valeur représentée et fixée dans le corps d'une marchandise qui existe à côté et en dehors d'elles. Ces simples choses, argent et or, telles qu'elles sortent des entrailles de la terre, figurent aussitôt comme incarnation immédiate de tout travail hu-humain. De là la magie de l'argent.

On a noté avec quelle finesse Marx analyse ici les illusions que se créent les hommes mettant les choses à l'envers : au lieu de considérer l'argent comme un phénomène économique résultant du fait de l'échange des marchandises, ils regardent l'argent comme *cause* et *commencement* de l'échange. En réalité, ce n'est pas l'argent qui provoque l'échange, c'est la pratique constante de l'échange qui crée l'*argent* comme fait, ou catégorie économique et sociale.

Ici, comme partout, la *théorie suit la vie*. L'action d'abord !

CHAPITRE IV

L'ORIGINE DE L'ACCUMULATION CAPITALISTE ET LA THÉORIE DE LA PLUS-VALUE

I. — La force-travail.

Pour que l'argent devienne capital, il doit y avoir *accroissement de valeur*. D'où vient cet « accroissement de valeur », ce qu'on appelle la *plus-value ?* Ici se place la théorie fondamentale de Marx, la pierre angulaire du marxisme, la « théorie de la plus-value ». Pour éviter toute simplification vulgaire et toute fausse interprétation, nous allons exposer cette théorie avec les termes mêmes de l'auteur immortel du *Capital,* en choisissant parmi les différentes expressions les plus claires, les plus réussies et — les plus populaires.

Pour produire des marchandises, le capitaliste a besoin de la force de travail des ouvriers. Quelle est la valeur de cette force, vendable au même titre que toute autre marchandise ? Cette valeur se détermine selon les mêmes règles que celle des marchandises inanimées. C'est le temps nécessaire à la production de cette force qui détermine sa valeur. Autrement dit : elle est égale à une somme déterminée des moyens de subsistance. Ouvrier, marchandise vivante, vaut ce que vaut une quantité de n'importe quelles marchandises accumulées dans les magasins.

En tant que valeur, la force de travail représente le quan-

tum du travail social réalisé en elle. Mais elle n'existe en fait que comme puissance ou faculté de l'individu vivant. L'individu étant donné, il produit sa force vitale en se reproduisant ou en se conservant lui-même. Pour son entretien ou pour sa conservation il a besoin d'une certaine somme de moyens de subsistance. Le temps de travail nécessaire à la production de la force de travail se résout donc dans le temps de travail nécessaire à la production de ces moyens de subsistance; ou bien la force de travail a juste la valeur des moyens de subsistance nécessaires à celui qui la met en jeu.

La force de travail se réalise par la manifestation extérieure. Elle s'affirme et se constate par le travail, lequel, de son côté, nécessite une certaine dépense des muscles, des nerfs, du cerveau de l'homme, dépense qui doit être compensée. Plus l'usure est grande, plus grands sont les frais de réparation. Si le propriétaire de la force de travail a travaillé aujourd'hui, il doit pouvoir recommencer demain dans les mêmes conditions de vigueur et de santé. Il faut donc que la somme des moyens de subsistance suffise pour l'entretenir dans son état de vie normal.

Les besoins naturels, tels que nourriture, vêtements, chauffage, habitation, etc., diffèrent suivant le climat et autres particularités physiques d'un pays. D'un autre côté, le nombre même des soi-disant besoins naturels, aussi bien que le mode de les satisfaire, est un produit historique et dépend ainsi, en grande partie, du degré de civilisation atteint. Les origines de la classe salariée dans chaque pays, le milieu historique où elle s'est formée, continuent longtemps à exercer la plus grande influence sur les habitudes, les exigences et, par contre-coup, les besoins qu'elle apporte dans la vie. La force de travail renferme donc, au point de vue de la valeur, un élément moral et historique; ce qui la distingue des autres marchandises. Mais pour un pays et une époque donnés, la mesure nécessaire des moyens de subsistance est aussi donnée.

Les propriétaires des forces du travail sont mortels. Pour qu'on en rencontre toujours sur le marché, ainsi que le réclame la transformation continuelle de l'argent en capital, il faut qu'ils s'éternisent « comme s'éternise chaque individu vivant, par la génération ». Les forces de travail que l'usure et la mort viennent enlever au marché, doivent être constamment remplacées par un nombre au moins égal. La somme des moyens de subsistance nécessaires à la production de la force de travail comprend donc les moyens de subsistance des remplaçants, c'est-à-dire des enfants des travailleurs, pour que cette singulière race d'échangistes se perpétue sur le marché.

D'autre part, pour modifier la nature humaine de manière à lui faire acquérir aptitude, précision et célérité dans un genre de travail déterminé, c'est-à-dire pour en faire une force de travail développée dans un sens spécial, il faut une certaine éducation qui coûte elle-même une somme plus ou moins grande d'équivalents en marchandises. Cette somme varie selon le caractère plus ou moins complexe de la force de travail. Les frais d'éducation, très minimes d'ailleurs pour la force de travail simple, rentrent dans le total des marchandises nécessaires à sa production.

II. — Le prix de la force de travail.

Comme la force de travail équivaut à une somme déterminée de moyens de subsistance, sa valeur change donc avec leur valeur, c'est-à-dire proportionnellement au temps de travail nécessaire à leur production.

Une partie des moyens de subsistance, ceux qui constituent, par exemple, la nourriture, le chauffage, etc., se détruisent tous les jours par la consommation et doivent être remplacés, être achetés ou payés quotidiennement. D'autres manquent

chaque semaine, chaque semestre, etc. Mais, de quelque manière que puissent se distribuer ces dépenses dans le cours d'un an, leur somme doit toujours être couverte par la moyenne de la recette journalière. Posons la masse des marchandises exigée chaque jour pour la production de la force de travail = A, celle exigée chaque semaine = B, celle exigée chaque trimestre = C, et ainsi de suite, et la moyenne de ces marchandises, par jour sera = $\frac{365\,B + 52\,B + 4\,C}{365}$ etc.

La valeur de cette masse de marchandises nécessaire pour le jour moyen ne représente que la somme de travail dépensée dans leur production, mettons six heures. Il faut alors une demi-journée de travail pour produire chaque jour la force de travail. Ce *quantum* de travail qu'elle exige pour sa production quotidienne détermine sa valeur quotidienne. Supposons encore que la somme d'or qu'on produit en moyenne, pendant une demi-journée de six heures, égale trois shillings ou un écu. Alors le prix d'un écu exprime la valeur journalière de la force de travail. Si son propriétaire la vend chaque jour pour un écu, il la vend donc à sa juste valeur, et, d'après notre hypothèse, le possesseur d'argent en train de métamorphoser ses écus en capital s'exécute et paye cette valeur.

III. — La force-travail en action.

Une fois le contrat passé entre acheteur et vendeur, il résulte de la nature particulière de l'article aliéné que sa valeur d'usage n'est pas encore passée réellement entre les mains de l'acheteur. Sa valeur, comme celle de tout autre article, était déjà déterminée avant qu'il entrât dans la circulation, car sa production avait exigé la dépense d'un certain quantum de travail social ; *mais la valeur usuelle de la force*

de travail consiste dans sa mise en œuvre qui, naturellement, n'a lieu qu'ensuite. L'aliénation de la force et sa manifestation réelle ou son service comme valeur utile, en d'autres termes sa valeur et son emploi, ne sont pas simultanés. Or, presque toutes les fois qu'il s'agit de marchandises de ce genre, dont la valeur d'usage est formellement aliénée par la vente sans être réellement transmise en même temps à l'acheteur, l'argent de celui-ci fonctionne comme moyen de paiement, c'est-à-dire le vendeur ne le reçoit qu'à un terme plus ou moins éloigné, quand sa marchandise a déjà servi de valeur utile. Dans tous les pays où règne le mode de production capitaliste, la force de travail n'est donc payée que lorsqu'elle a déjà fonctionné pendant un certain temps fixé par le contrat, à la fin de chaque semaine, par exemple. Le travailleur fait donc partout au capitaliste l'avance de la valeur usuelle de sa force; il la laisse consommer par l'acheteur avant d'en obtenir le prix; en un mot, il lui fait partout crédit. Et ce qui prouve que ce crédit n'est pas une vaine chimère, ce n'est point seulement la perte du salaire quand le capitaliste fait banqueroute, mais encore une foule d'autres conséquences moins accidentelles. Cependant que l'argent fonctionne comme moyen d'achat ou comme moyen de paiement, cette circonstance ne change rien à la nature de l'échange des marchandises. Comme le loyer d'une maison, le prix de la force de travail est établi par contrat, bien qu'il ne soit réalisé que postérieurement. La force de travail est vendue, bien qu'elle ne soit payée qu'ensuite. Provisoirement, nous supposerons, pour éviter des complications inutiles, que le possesseur de la force de travail en reçoit, dès qu'il la vend, le prix contractuellement stipulé.

IV. — La production de la plus-value et ses conditions. (Instruments de production.)

Le travail est de prime abord un acte qui se passe entre l'homme et la nature. L'homme y joue lui-même, vis-à-vis de la nature, le rôle d'une puissance naturelle. Les forces dont son corps est doué, bras et jambes, tête et mains, il les met en mouvement afin de s'assimiler des matières en leur donnant une forme utile à sa vie. En même temps qu'il agit par ce mouvement sur la nature extérieure et la modifie, il modifie sa propre nature et développe les facultés qui y sommeillent. Nous ne nous arrêterons pas à cet état primordial du travail où il n'a pas encore dépouillé son mode purement instinctif. Notre point de départ, c'est le travail sous une forme qui appartient exclusivement à l'homme. Une araignée fait des opérations qui ressemblent à *celles du tisserand,* et l'abeille confond, par la structure de ses cellules de cire, l'habileté d'un architecte. Mais ce qui distingue dès l'abord le plus mauvais architecte de l'abeille la plus experte, c'est *qu'il a construit* les cellules dans sa tête avant de les construire dans la ruche. Le résultat auquel le travail aboutit préexiste idéalement dans l'imagination du travailleur. Ce n'est pas qu'il opère seulement un changement de forme dans les matières naturelles; il y réalise du même coup son propre but dont il a conscience, qui détermine comme loi son mode d'action, et auquel il doit subordonner sa volonté. Et cette subordination n'est pas momentanée. L'œuvre exige pendant toute sa durée, outre l'effort des organes qui agissent, une attention soutenue, laquelle ne peut elle-même résulter que d'une tension constante de la volonté. Elle l'exige d'autant plus que par son objet et son mode d'exécution, le

travail entraîne moins le travailleur, qu'il se fait sentir à lui comme le libre jeu de ses forces corporelles et intellectuelles; en un mot, qu'il est moins *attrayant*.

Voici les éléments simples dans lesquels le *procès du travail* se décompose: 1° activité personnelle de l'homme, ou travail proprement dit; 2° objet sur lequel ce travail agit; 3° moyen par lequel il agit.

La terre (et sous ce terme, au point de vue économique, on comprend aussi l'eau), de même qu'elle fournit à l'homme, dès le début, des vivres tout préparés, est aussi l'objet universel de travail qui se trouve là sans son fait. Toutes les choses que le travail ne fait que détacher de leur connexion immédiate avec la terre sont des objets de travail de par la grâce de la nature. Il en est ainsi du poisson que la pêche arrache de son élément de vie, l'eau; du bois abattu dans la forêt primitive; du minerai extrait de sa veine. L'objet, déjà filtré par un travail antérieur, par exemple, le minerai lavé, s'appelle matière première. Toute matière première est objet de travail, mais tout objet de travail n'est point matière première; il ne le devient qu'après avoir subi déjà une modification quelconque effectuée par le travail.

Le moyen de travail est une chose ou un ensemble de choses que l'homme interpose entre lui et l'objet de son travail comme conducteurs de son action. Il se sert des propriétés mécaniques physiques, chimiques de certaines choses pour les faire agir comme forces sur d'autres choses, conformément à son but. Si nous laissons de-côté la prise de possession de subsistances toutes trouvées — la cueillette des fruits par exemple, où ce sont les organes de l'homme qui lui servent d'instrument, — nous voyons que le travailleur s'empare immédiatement, non pas de l'objet, mais des moyens de son travail. Il convertit ainsi des choses extérieures en organes de sa propre activité; organes qu'il ajoute aux siens de manière à allonger, en dépit de la Bible, sa statue naturelle. Comme la terre est son magasin de vivres primitif, elle est aussi l'arsenal primitif de ses moyens de travail. Elle lui fournit, par exemple, la pierre dont il se sert pour frotter, trancher, presser, lancer, etc. La terre elle-même devient moyen de travail, mais ne commence pas à fonctionner comme tel, dans l'agriculture, sans que toute une série d'autres moyens de travail soit préalablement donnée. Dès qu'il est tant soit peu développé, le travail ne saurait se passer de moyens déjà travaillés. Dans les plus anciennes cavernes, on trouve des instruments et des armes de pierre. A côté des coquillages, des pierres, des bois et des os façonnés, on voit figurer au premier rang parmi les moyens de travail primitifs, l'animal dompté et apprivoisé, c'est-à-dire déjà

modifié par le travail. L'emploi et la création des moyens de travail, quoiqu'ils se trouvent en germes chez quelques espèces animales, caractérisent éminemment le travail humain. Aussi Franklin donne-t-il cette définition de l'homme : l'homme est un animal fabricateur d'outils, « a toolmaking animal ».

Les débris des anciens moyens de travail ont pour l'étude des formes économiques des sociétés disparues, la même importance que la structure des os fossiles pour la connaissance de l'organisation des races éteintes. Ce qui distingue une époque économique d'une autre, c'est moins ce que l'on fabrique, que la manière de fabriquer, les moyens de travail par lesquels on fabrique. Les moyens de travail sont les gradimètres du développement du travailleur, et les exposants des rapports sociaux dans lesquels il travaille. Cependant, les moyens mécaniques, dont l'ensemble peut être nommé le système osseux et musculaire de la production, offrent des caractères bien plus distinctifs d'une époque économique que les moyens qui ne servent qu'à recevoir et à conserver les objets ou produits du travail, et dont l'ensemble forme comme le système vasciculaire de la production, tels que par exemple, vases, corbeilles, pots et cruches, etc. Ce n'est que dans la fabrication chimique qu'ils commencent à jouer un rôle plus important.

Outre les choses qui servent d'intermédiaires, de conducteurs de l'action de l'homme sur son objet, les moyens de travail comprennent, dans un sens plus large, toutes les conditions matérielles qui, sans rentrer directement dans son opération, sont cependant indispensables ou dont l'absence le rendrait défectueux. L'instrument général de ce genre est encore la terre, car elle fournit au travailleur le *locus standi*, sa base fondamentale, et à son activité, le champ où il peut se déployer, son *field of employment*. Des moyens de travail de cette catégorie, mais déjà dus à un travail antérieur, sont les ateliers, les chantiers, les canaux, les routes, etc.

V. — La force-travail appartient au capitaliste.

L'ouvrier travaille sous le contrôle du capitaliste auquel son travail appartient. Le capitaliste veille soigneusement à ce que la besogne soit proprement faite et les moyens de production employés suivant le but cherché, à ce que la matière première ne soit pas gaspillée et que l'instrument de

travail n'éprouve que le dommage inséparable de son emploi.

En second lieu, le produit est la propriété du capitaliste et non du producteur immédiat, du travailleur. Le capitaliste paie, par exemple, la valeur journalière de la force de travail, dont, par conséquent, l'usage lui appartient durant la journée, tout comme celui d'un cheval qu'il a loué à la journée. L'usage de la marchandise appartient à l'acheteur, et en donnant son travail, le possesseur de la force de travail ne donne en réalité que la valeur d'usage qu'il a vendue. Dès son entrée dans l'atelier, l'utilité de sa force, le travail, appartenait au capitaliste. En achetant la force de travail, le capitaliste a incorporé le travail comme ferment de vie aux éléments passifs du produit, dont il était aussi nanti. A son point de vue, le procès de travail n'est que la consommation de la force de travail, de la marchandise qu'il a achetée, mais qu'il ne saurait consommer sans lui ajouter des moyens de production. Le procès de travail est une opération entre choses qu'il a achetées, qui lui appartiennent. Le produit de cette opération lui appartient donc au même titre que le produit de la fermentation dans son cellier.

Le produit — propriété du capitaliste — est une valeur d'usage, tel que des filés, de la toile, des bottes, etc. Mais bien que des bottes, par exemple, fassent en quelque sorte marcher le monde, et que notre capitaliste soit assurément homme de progrès, s'il fait des bottes, ce n'est pas par amour des bottes. En général, dans la production marchande, la valeur d'usage n'est pas chose qu'on aime pour elle-même. Elle n'y sert que de porte-valeur. Or, pour notre capitaliste, il s'agit d'abord de produire un objet utile, qui ait pour valeur échangeable, un article destiné à la vente, une marchandise. Et de plus, il veut que la valeur de cette marchandise surpasse celle en marchandises nécessaires pour la produire, c'est-à-dire la somme de valeurs des moyens de production et de la force de travail pour lesquels il a dépensé son cher argent. Il veut produire non seulement une chose utile, mais encore une plus-value.

En fait, jusqu'ici, nous n'avons considéré la production marchande qu'à un seul point de vue, celui de la valeur d'usage. Mais de même que la marchandise est à la fois valeur d'usage et valeur d'échange, de même sa production doit être à la fois formation de valeurs d'usage et formation de valeur.

VI. — Le point de vue capitaliste.

Le capitaliste a la tendance de se considérer soit comme un bienfaiteur de l'ouvrier, soit comme sa victime. Il n'est content de *son* ouvrier que lorsque celui-ci produit de la *plus-value*. Mais cette chose ne va pas toute seule. Et Marx décrit, avec une ironie mordante, le processus de la *création* du monde capitaliste de par son dieu : le Profit !

D'abord, l'ouvrier, en travaillant, ne fait que reproduire la valeur de la matière première et des instruments de travail. Le capitaliste n'est pas content. La valeur du produit est égale à la valeur du capital avancé ; la valeur avancée n'a pas fait de petits.

Le capitaliste, qui est à cheval sur son économie politique vulgaire, s'écriera peut-être qu'il n'a avancé son argent qu'avec l'intention de le multiplier. Mais le chemin de l'enfer est pavé de bonnes intentions, et personne ne peut l'empêcher d'avoir l'intention de faire de l'argent sans produire. Il jure qu'on ne l'y attrappera plus ; à l'avenir, il achètera, sur le marché, des marchandises faites au lieu de les fabriquer lui-même. Mais si tous ses compères capitalistes font de même, comment trouver des marchandises sur le marché ? Pourtant, il ne peut manger son argent. Il se met donc à nous cathéchiser : on devrait prendre en considération son abstinence ; il pouvait faire ripaille avec ses 15 shillings ; au lieu de cela, il les a consommés productivement et en a fait des filés. C'est vrai, mais aussi a-t-il des filés et non des remords. Qu'il prenne garde de partager le sort du thésauriseur qui nous a montré où conduit l'ascétisme.

D'ailleurs, là où il n'y a rien, le roi perd ses droits. Quel que soit le mérite de son abstinence, il ne trouve pas de fonds pour la payer puisque la valeur de la marchandise qui sort de la production est

tout juste égale à la somme des valeurs qui y sont entrées. Que son baume soit cette pensée consolante : la vertu ne se paie que par la vertu. Mais non ! il devient importun. Il n'a que faire de ses filés ; il les a produits pour la vente. Eh bien, qu'il les vende donc ! ou, ce qui serait plus simple, qu'il ne produise à l'avenir que des objets nécessaires à sa propre consommation : Mac Culloch, son Esculape ordinaire, lui a déjà donné cette panacée contre les excès épidémiques de production. Le voilà qui regimbe. L'ouvrier aurait-il la prétention de bâtir en l'air avec ses dix doigts, de produire des marchandises avec rien ? Ne lui a-t-il pas fourni la matière dans laquelle et avec laquelle seule il peut donner un corps à son travail ? Et, comme la plus grande partie de la société civile se compose de pareils va-nu-pieds, n'a-t-il pas avec ses moyens de production, son coton et ses broches, rendu un service immense à la susdite société, et plus particulièrement à l'ouvrier auquel il a avancé par dessus le marché, la subsistance ? Et il ne prendrait rien pour ce service ! Mais est-ce que l'ouvrier ne lui a pas en échange rendu le service de convertir en filés son coton et ses broches ? Du reste, il ne s'agit pas ici de services (1). Le service n'est que l'effet utile d'une valeur d'usage, que celle-ci soit marchandise ou travail. Ce dont il s'agit, c'est de la valeur d'échange. Il a payé à l'ouvrier une valeur de 3 shillings. Celui-ci lui en rend l'équivalent exact en ajoutant la valeur de 3 sh. au coton, valeur contre valeur. Notre ami tout à l'heure, si gonflé d'outrecuidance capitaliste, prend tout à coup l'attitude modeste d'un simple ouvrier.

N'a-t-il pas travaillé, lui aussi ? Son travail de surveillance et d'inspection ne forme-t-il pas aussi de la valeur ? Le directeur de sa manufacture et son contremaître en haussent les épaules. Sur ces entrefaites, le capitaliste a repris, avec une sourire malin, sa mine habi-

---

(1) « Fais chanter tes louanges tant que tu voudras... mais quiconque prend plus ou moins qu'il donne, celui-là est un usurier et ceci s'appelle non rendre un service, mais faire tort à son prochain, comme qui filoute et pille. N'est pas service ou bienfait tout ce qu'on appelle de ce nom. Un homme et une femme adultères se rendent service l'un l'autre et se font grand plaisir. Un reître rend à un assassin-incendiaire grand service de reître en lui prêtant aide pour faire ses exploits de meurtre et de pillage sur les grands chemins, et pour attaquer les propriétés et les personnes. Les papistes rendent aux nôtres un grand service, en ce qu'ils ne noient pas, ne tuent pas, ne laissent pas pourrir dans les cachots tous les nôtres, et en laissent vivre quelques-uns qu'ils se contentent de chasser en leur prenant d'abord tout ce qu'ils possèdent. Le diable rend à ses serviteurs un grand, un incommensurable service..... En somme le monde entier regorge de grands, d'excellents, de quotidiens services et bienfaits. » (Martin Lullier. André Pfarherrn. *Wider den Wucher zu predigen*, etc. — Wittemberg, 1450.)

tuelle. Il se gaussait de nous avec ses litanies. De tout cela, il ne donnerait pas deux sous. Il laisse ces subterfuges, ces finasseries creuses aux professeurs d'économie politique, ils sont payés pour cela, c'est leur métier. Quant à lui, il est homme pratique et s'il ne réfléchit pas toujours à ce qu'il dit en dehors des affaires, il sait toujours en affaires ce qu'il fait.

VII. — Le secret de la plus-value : la force-travail produit plus qu'elle ne vaut au capitaliste.

La valeur journalière de la force de travail revient à 3 shillings parce qu'il faut une demi-journée de travail pour produire quotidiennement cette force, c'est-à-dire que les subsistances pour l'entretien journalier de l'ouvrier coûtent une demi-journée de travail. Mais le travail passé que la force recèle et le travail actuel qu'elle peut exécuter, ses frais d'entretien journalier et la dépense qui s'en fait par jour, ce sont là deux choses tout à fait différentes. Les frais de la force en déterminent la valeur d'échange, la dépense de la force en constitue la valeur d'usage. Si une demi-journée de travail suffit pour faire vivre l'ouvrier pendant 24 heures, il ne s'ensuit pas qu'il ne puisse travailler une journée entière. La valeur que la force de travail possède et la valeur qu'elle peut créer, diffèrent donc de grandeur. C'est cette différence de valeur que le capitaliste avait en vue, lorsqu'il acheta la force de travail. L'aptitude de celle-ci à faire des filés ou des bottes, n'était qu'une condition *sine qua non,* car le travail doit être dépensé sous une forme utile pour produire de la valeur. Mais ce qui décida l'affaire, c'était l'utilité spécifique de cette marchandise, d'être source de valeur et de plus de valeur qu'elle n'en possède elle-même. C'est là le service spécial que le capitaliste lui demande. Il se conforme en ce cas aux lois éternelles de l'échange des marchandises. En effet, le vendeur de la force de travail, comme le vendeur de toute

autre marchandise, en réalise la valeur échangeable et en aliène la valeur usuelle.

Cela veut dire que l'ouvrier salarié, en faisant *fonctionner* ou *valoir* sa force de travail, ou tout simplement en travaillant, réalise en même temps l'*idéal* capitaliste, qui est de tirer de *la force de travail* de « son » ouvrier *plus* qu'il n'a eu à avancer pour acheter cette marchandise particulière qui s'appelle *force de travail,* autrement dit *du profit.* La force de travail est ainsi pour le capitaliste un objet de consommation productive. Et voilà pourquoi Marx définit le travail « *la valeur d'usage de la force de travail* ». Et le capitaliste, se plaçant *à son point de vue à lui,* raisonne comme suit : J'ai payé la valeur de la force de travail ; son usage pendant toute la journée m'appartient. Il est vrai qu'en travaillant pendant la journée entière, la force de travail de « mon » ouvrier produit le double de ce qu'elle m'a coûté. Mais c'est mon affaire à moi ; j'ai eu de la chance de mettre la main sur cette mine inépuisable qui s'appelle force de travail. Ses fruits m'appartiennent, comme ceux de l'arbre qui se trouve dans *mon* jardin.

La production de plus-value n'est donc autre chose que la production de valeur, prolongée au-delà d'un certain point. Si le procès de travail ne dure que jusqu'au point où la valeur de la force de travail payée par le capital est remplacée par un équivalent nouveau, il y a simple production de valeur; quand il dépasse cette limite, il ya production de plus-value.

Marx, à l'encontre des économistes bourgeois, ne cherche pas l'origine de la plus-value dans les moyens de production, c'est-à-dire dans le capital avancé. La force de travail de l'ouvrier en se servant nécessairement des moyens de production des machines et de la matière première, ne fait, *par son travail utile et déterminé,* que *reproduire, replacer* la valeur contenue dans ces objets. Elle ne commence à *créer* de la *nouvelle valeur,* de la plus-value, qu'en se prolongeant au

delà de cette opération, par sa durée. Et voici comment s'explique que le capitaliste est surtout avare de cette *durée*. Il cherche par tous les moyens à *prolonger* la journée de travail. Car toute prolongation de la durée de travail augmente *sa part*, son bénéfice, son profit. *Ce n'est pas le capitaliste avançant son capital qui produit de la plus-value : c'est l'ouvrier en avançant au capitaliste sa force de travail.*

VIII. — Travail simple et travail supérieur.

Quand il s'agit de production de valeur, le travail supérieur doit toujours être réduit à la moyenne du travail social, une journée de travail complexe, par exemple, à deux journées de travail simple. Si des économistes comme il faut se sont récriés contre cette « assertion arbitraire », n'est-ce pas le cas de dire, selon le proverbe allemand, que les arbres les empêchent de voir la forêt! Ce qu'ils accusent d'être un artifice d'analyse, est tout bonnement un procédé qui se pratique tous les jours dans tous les coins du monde. Partout les valeurs des marchandises les plus diverses sont indistinctement exprimées en monnaie, c'est-à-dire dans une certaine masse d'or ou d'argent. Par cela même, les différents genres de travail, représentés par ces valeurs, ont été réduits, dans des proportions différentes, à des sommes déterminées d'une seule et même espèce de travail ordinaire, le travail qui produit l'or ou l'argent.

La distinction entre le travail complexe et le travail simple (skilled and unskilled labour) repose souvent sur de pures illusions, ou du moins sur des différences qui ne possèdent depuis longtemps aucune réalité et ne vivent plus que par une convention traditionnelle. C'est aussi souvent une manière de parler qui prétend colorer ce fait brutal que certains groupes de la classe ouvrière, par exemple les laboureurs, sont plus mal placés que d'autres pour arracher la valeur de leur force de travail. Des circonstances accidentelles jouent même ici un si grand rôle que l'on peut voir des travaux du même genre

changer tour à tour de place. Là où, par exemple, la constitution physique des travailleurs est affaiblie ou relativement épuisée par le régime industriel, des travaux réellement brutaux, demandant beaucoup de force musculaire, montent sur l'échelle, tandis que des travaux bien plus délicats descendent au rang de travail simple. Le travail d'un maçon (bricklayer) occupe en Angleterre un rang bien plus élevé que celui d'un damassier. D'un autre côté, le travail d'un coupeur de futaine (fustian cutler) figure comme travail simple, bien qu'il exige beaucoup d'efforts corporels et de plus, qu'il soit très malsain. D'ailleurs, il ne faut pas s'imaginer que le travail prétendu supérieur (skilled) occupe une large place dans le travail national. D'après le calcul de Laing, il y avait en 1843 en Angleterre, y compris le pays de Galles, 11 millions d'habitants dont l'existence reposait sur le travail simple. Déduction faite d'un million d'aristocrates, et d'un million correspondant de pauvres, de vagabonds, de criminels, de prostituées, etc., sur les 17 millions qui composaient la population au moment où il écrivait, il reste 4 millions pour la classe moyenne, y compris les petits rentiers, les employés, les écrivains, les artistes, les instituteurs, etc. Pour obtenir ces 4 millions, il compte dans la partie travailleuse de la classe moyenne, outre les banquiers, les financiers, etc., les ouvriers de fabrique les mieux payés ! Les maçons eux-mêmes figurent parmi les travailleurs élevés à la seconde puissance; il lui reste alors les 11 millions sus-mentionnés qui tirent leur subsistance du travail simple. (Laing: National distress, etc., London, 1844). « La grande classe qui n'a à donner pour sa nourriture qu'un travail ordinaire, forme la grande masse du peuple. (James Mill, Art Colony, supplément of the Encyclop. Brit 30).

IX. — Travail utile et durée du travail.

Marx fait une distinction qui paraît, de prime abord, par trop subtile, mais qui, au fond, est absolument nécessaire.

L'ouvrier communique une valeur nouvelle à l'objet de travail par l'addition d'une nouvelle dose de travail, quel qu'en soit le caractère utile. D'autre part, nous retrouvons les valeurs des moyens de production consommés comme élément dans la valeur du produit, par exemple la valeur du coton et des broches dans celle des filés. Les valeurs des moyens de production sont donc conservées par leur transmission au

produit. Cette transmission a lieu dans le cours du travail, pendant la transformation du moyen de production en produit. Le travail en est donc l'intermédiaire ? Mais de quelle manière ?

L'ouvrier ne travaille pas doublement dans le même temps, une fois pour ajouter une nouvelle valeur au coton, et l'autre fois pour en conserver l'ancienne, ou, ce qui revient absolument au même, pour transmettre au produit, aux filés, la valeur des broches qu'il use et celle du coton qu'il façonne. C'est par la simple addition d'une nouvelle valeur qu'il maintient l'ancienne. Mais comme l'addition d'une valeur nouvelle à l'objet du travail et la conservation des valeurs anciennes dans le produit sont deux résultats tout à fait différents, que l'ouvrier obtient dans le même temps, ce double effet ne peut évidemment résulter que du caractère double de son travail. Ce travail doit, dans le même moment, en vertu d'une propriété, créer et, en vertu d'une autre propriété, conserver ou transmettre de la valeur.

Comment l'ouvrier ajoute-t-il du travail et, par conséquent, de la valeur ? N'est-ce pas sous la forme d'un travail utile et particulier et seulement sous cette forme ? Le fileur n'ajoute-t-il de valeur qu'en filant; le tisserand qu'en tissant, le forgeron qu'en forgeant ? Mais c'est précisément cette forme de tissage, de filage, etc., en un mot la forme productive spéciale dans laquelle la force de travail est dépensée, qui convertit les moyens de production tels que coton et broche, fil et métier à tisser, fer et enclume, en éléments formateurs d'un produit, d'une nouvelle valeur d'usage.

L'ancienne forme de leur valeur d'usage ne disparaît que pour revêtir une forme nouvelle. Or, nous avons vu que le temps de travail qu'il faut pour produire un article comprend aussi le temps de travail qu'il faut pour reproduire les articles consommés dans l'acte de sa production. En d'autres termes, le temps de travail nécessaire pour faire les moyens de production consommés, compte dans le produit nouveau.

Le travailleur conserve donc la valeur des moyens de production consommés, il la transmet au produit comme partie constituante de sa valeur, non parce qu'il ajoute du travail en général, mais par le caractère utile, par la forme productive de ce travail additionnel. En tant qu'il est utile, qu'il est activité productive, le travail par son simple contact avec les moyens de production, les ressuscite des morts, en fait les facteurs de son propre mouvement et s'unit avec eux pour constituer un produit.

Si le travail productif spécifique de l'ouvrier n'était pas le filage, il

ne ferait pas de filés, et, par conséquent, ne leur transmettrait pas les valeurs du coton et des broches. Mais, par une journée de travail, le même ouvrier, s'il change de métier et devient par exemple menuisier, ajoutera, après comme avant, de la valeur à des matières.

Il l'ajoute donc par son travail considéré non comme travail de tisserand ou de menuisier, mais comme travail humain en général, et il ajoute une quantité déterminée de valeur, non parce que son travail a un caractère utile particulier, mais parce qu'il dure un certain temps. C'est donc en vertu de sa propriété générale, abstraite, comme dépense de force vitale humaine, que le travail du fileur ajoute une valeur nouvelle aux valeurs du coton et des broches, et c'est en vertu de sa propriété concrète, particulière, de sa propriété utile comme filage, qu'il transmet la valeur de ces moyens de production au produit et la conserve ainsi dans celui-ci. De là le double caractère de son résultat dans le même espace de temps.

X. — A qui profitent avant tout les progrès techniques ?

L'utilité de cette importante distinction de Marx ressort et devient tout à fait visible dans les cas où, à la suite d'une révolution technique, le travail utile se fait dans des conditions tout à fait nouvelles. Malgré cette révolution, l'ouvrier « continue à consommer, dans des temps de travail donnés, des quantités données de matière première et des machines dont la valeur *reste conséquemment toujours la même.* » Donc la révolution technique n'enrichit pas directement le capitaliste. Elle ne lui profite qu'en tant *qu'elle augmente et multiplie la simple durée* de la force de travail au-delà de ce qu'elle a été payée. Si à la suite de nouvelles inventions mécaniques, le capitaliste peut employer plus d'ouvriers, prolonger la durée de leur travail, il a gagné quelque chose au changement, sinon non. Voilà pourquoi, dans le régime capitaliste, *les progrès techniques, les progrès de la production sont subordonnés au profit individuel du capitaliste*, aux caprices de son dieu, le Profit. La société est ainsi à la merci de quelques individus.

Tout le monde ne doit se mettre en mouvement que lorsque l'intérêt capitaliste le commande. Economistes, philosophes, journalistes bourgeois et autres béotiens appellent cela : liberté. Ils accusent les socialistes de tendre à la suppression de cette fameuse liberté des capitalistes.

Marx appelle le *travail mort*, accumulé dans les moyens de production et la matière première *capital constant*, c'est-à-dire capital invariable au point de vue de l'accroissement de la valeur, tandis que la valeur d'échange de la force-travail est le *capital variable*.

Dans le cours de la production, la partie du capital qui se transforme en moyens de production, c'est-à-dire en matières premières, matières auxiliaires et instrument de travail, ne modifie donc pas la grandeur de sa valeur. C'est pourquoi nous le nommons partie constante du capital, ou plus brièvement : *capital constant*.

La partie du capital transformé en force de travail change, au contraire, de valeur dans le cours de la production. Elle reproduit son propre équivalent et de plus un excédent, une plus-value qui peut elle-même varier et être plus ou moins grande. Cette partie du capital se transforme sans cesse de grandeur constante en grandeur variable. C'est pourquoi nous la nommons partie variable du capital, ou plus brièvement : « *Capital variable* ». Les mêmes éléments du capital qui, au point de vue de la production des valeurs d'usage, se distinguent entre eux comme facteurs objectifs et subjectifs, comme moyens de production et force de travail, se distinguent au point de vue de la formation de valeur en capital constant et en capital variable.

La notion du capital constant n'exclut en aucune manière un changement de valeur de ses parties constitutives. Supposons que la livre de coton coûte aujourd'hui 1/2 shilling et que demain, par suite d'un déficit dans la récolte de coton, elle s'élève à 1 shilling. Le coton ancien qui continue à être façonné, a été acheté au prix de 1/2 shilling, mais il ajoute maintenant au produit une valeur de 1 shilling. Et celui qui est déjà filé, et qui circule même peut-être sur le marché sous forme de filés, ajoute également au produit le double de sa valeur première. On voit cependant que les changements sont indépendants de l'accroissement de valeur qu'obtient le coton par le filage même. Si le coton ancien n'était pas encore en train d'être travaillé, il pourrait être maintenant revendu 1 sh. au lieu de 1/2 sh. Moins il a subi de façons, plus le résultat est certain. Aussi, lorsque surviennent semblables révolutions dans la valeur, est-ce une loi de

la spéculation d'agioter sur la matière première dans sa forme la moins modifiée par le travail, sur les filés plutôt que sur le tissu et sur le coton plutôt que sur les filés. Le changement de valeur prend ici naissance dans le procès qui produit le coton et non dans celui où le coton fonctionne comme moyen de production, et par suite, comme capital constant. La valeur, il est vrai, se mesure par le *quantum* de travail fixé dans une marchandise, mais ce *quantum* lui-même est déterminé socialement. Si le temps de travail social qu'exige la production d'un article subit des variations, — et le même *quantum* de coton, par exemple, représente un *quantum* plus considérable de travail lorsque la récolte est mauvaise que lorsqu'elle est bonne, — alors la marchandise ancienne, qui ne compte jamais que comme échantillon de son espèce, s'en ressent immédiatement, parce que sa valeur est toujours mesurée par le travail socialement nécessaire, ce qui veut dire par le travail nécessaire dans les conditions actuelles de la société.

XI. — Le taux de la plus-value ou le degré d'exploitation de la force-travail.

Désignons le capital avancé par le capitaliste par la lettre C. Il se compose de deux parties : capital constant (instruments de travail, matière première, etc.), capital variable (salaire). Le capitaliste fait « travailler » son capital. Comme résultat de ce « travail », il tire du profit ou de la plus-value, que Marx désigne par P. Après l'opération du capitaliste, nous obtenons une marchandise dont la valeur, en usant des termes précités, sera = C + V + P (P = profit ou plus-value). En admettant que C = 410 fr., V = 90 fr., P = 90 fr., nous aurons la formule suivante, représentant la valeur de la marchandise produite (C') :

$$C' = 410 + 90 + 90 = 590 \text{ francs.}$$

Le capital C = 500 fr., a fait des petits : il est devenu C' = 590 francs.

Nous savons déjà que la plus-value est une simple conséquence du changement de valeur qui affecte *v* (la partie du capital transformée en force de travail *v* plus un incrément de v). Mais le caractère de

ce changement de valeur ne perce pas à première vue ; cela provient de ce que, par suite de l'accroissement de son élément variable, le total du capital avancé s'accroît aussi. Il était 500 et il devient 590. L'analyse pure exige donc qu'il soit fait abstraction de cette partie de la valeur du produit, où ne réapparaît que la valeur du capital constant et que l'on pose ce dernier = O. C'est l'application d'une loi mathématique employée toutes les fois qu'on opère avec des quantités variables et des quantités constantes et que la quantité constante n'est liée à la variable que ar addition ou soustraction.

Une autre difficulté provient de la forme primitive du capital variable. Ainsi dans l'exemple précédent, C' = 410 francs de capital constant, 90 francs de capital variable et 90 francs de plus-value. Or, 90 francs sont une grandeur donnée, constante, qu'il semble absurde de traiter comme variable. Mais 900 ou 90 francs de capital variable ne sont qu'un symbole pour la marche que suit cette valeur. En premier lieu, deux valeurs constantes sont échangées l'une contre l'autre, un capital de 90 francs contre une force de travail qui vaut aussi 90 francs. Cependant, dans le cours de la production les 90 fr. avancés viennent d'être remplacés, non par la valeur de la force de travail, mais par son mouvement, le travail mort par le travail vivant, une grandeur fixe par une grandeur fluide, une constante par une variable. Le résultat est la reproduction de *v* plus un incrément de *v*. Du point de vue de la production capitaliste, tout cet ensemble est un mouvement spontané, automatique de la valeur-capital transformée en force de travail. C'est à elle que le procès complet et son résultat sont attribués. Si dans la formule « 90 francs de capital variable », laquelle exprime une valeur qui fait des petits, semble contradictoire, elle n'exprime qu'une contradiction immanente à la production capitaliste.

Il peut paraître étrange au premier coup d'œil, que l'on pose ainsi le capital constant = O, mais c'est là une opération que l'on fait tous les jours dans la vie ordinaire. Quelqu'un veut-il calculer le bénéfice obtenu par la Grande-Bretagne dans l'industrie cotonnière, il commence par éliminer le prix du coton payé aux Etats-Unis, à l'Inde, à l'Egypte, etc., c'est-à-dire il pose = o la partie du capital qui ne fait que réapparaître dans la valeur du produit.

Le taux de la plus-value se détermine ainsi en comparant le capital variable (salaire) avec le profit p ou $\frac{o}{p} = \frac{90}{90} = 100$.

La période d'activité, qui dépasse les bornes de travail nécessaire, coûte il est vrai du travail à l'ouvrier, une dépense

de force, mais ne forme aucune valeur pour lui. Elle forme une plus-value qui a pour le capitaliste tous les charmes d'une création *ex-nihilo*. Marx nomme cette partie de la journée de travail, *temps extra* et le travail dépensé en elle *sur-travail*. S'il est d'une importance décisive pour l'entendement de la valeur en général de ne voir en elle qu'une simple coagulation de temps de travail, que du travail réalisé, il est d'une égale importance pour l'entendement de la plus-value de la comprendre comme une simple coagulation de temps de travail extra, comme du sur-travail réalisé. Les différentes formes économiques revêtues par la société, l'esclavage par exemple, et le salariat, ne se distinguent que par le mode dont le sur-travail est imposé et extorqué au producteur immédiat, à l'ouvrier.

XII. — La critique de l'économie politique vulgaire.

Dans ses notes du *Capital,* Marx, souvent en quelques lignes, exécute toute une école d'économistes vulgaires qui, par des sophismes intéressés ou par ignorance plus ou moins voulue, cherchent à masquer la hideuse réalité économique. Aussi ne ménage-t-il pas un des maîtres de la sophistique économique, Wilhelm Roscher, qu'il appelle ironiquement « Thucydide » à cause de ses travaux historiques. Marx écrit :

Maître Wilhelm Thucydide Roscher est vraiment impayable ! Il découvre que si la formation d'une plus-value ou d'un produit net et l'accumulation qui en résulte sont dus aujourd'hui à l'épargne et à l'abstinence des capitalistes, ce qui l'autorise à « exiger des intérêts », « dans un état inférieur de civilisation, au contraire, ce sont les faibles qui sont contraints par les forts à l'économie et à s'abstenir ». A s'abstenir de travailler ? Ou à économiser un excédent de produits qui n'existe pas ? Ce qui entraîne ces Roscher et consorts

à traiter comme raison d'être de la plus-value, les raisons plus ou moins plausibles par lesquelles le capitaliste cherche à justifier son appropriation de toute plus-value créée, c'est évidemment, outre une ignorance candide, l'appréhension que leur cause toute analyse consciencieuse et la crainte d'arriver malgré eux à un résultat qui ne satisferait pas la police.

Pour connaître le degré d'exploitation ouvrière ou de sa « force de travail », tirée par l'économie vulgaire, Marx ne calcule pas la plus-value sur la somme totale composée du capital constant (moyens de production et matière première) et du capital variable (salaire), mais seulement sur le capital variable. Car c'est le capital variable seul qui est *productif* (le capital constant n'est que *reproductif*). En chiffres ceci veut dire : les 90 francs de la plus-value nouvellement créée sont comptés non sur la somme du capital avancé de 500 francs (voir plus haut) ce qui ferait un taux = 187. « Chiffre dont l'infériorité relative remplirait d'émotion le sieur Carey et les autres harmonistes » (1), mais sur le capital variable seul (90 francs) Il en résulte un taux de $\frac{90}{90} = 100$ o/o. Ainsi l'ouvrier donne le double de ce qu'il coûte au capitaliste ($90 + 90 = 180$).

Marx est dans la logique et la vérité économiques, car il serait absurde de déclarer, comme le font les économistes, créateur de nouvelles richesses le capital mort (capital constant). Le capital mort ou cristallisé ne fait que s'ajouter au corps ou à la matière du produit nouveau. Pour créer des valeurs nouvelles, il faut l'intervention du vivant, la force de travail de l'homme vivant, du prolétaire.

En résumé, voici la méthode employée par Marx pour le calcul du taux de la plus-value, ou *du travail non payé par le capitaliste* : Il prend la valeur entière du produit et il suppose égale à zéro la valeur du capital constant (moyens de pro-

(1) Théoriciens de la prétendue harmonie entre le travail et le capital.

duction et matière première), qui ne fait qu'une nouvelle apparition dans le produit. La somme de valeur qui reste après la soustraction du capital constant est la seule valeur réellement engendrée pendant la production de la marchandise. Cette valeur se compose de deux parties : des salaires (capital variable) et de la plus-value. Si l'on connaît la plus-value, on n'a qu'à la soustraire de cette somme pour trouver le capital variable, ou *vice versa*. Si on connaît les deux, le *capital variable* (prix de la force travail) et la plus-value : v et p, on n'a qu'à diviser p par v : $\frac{p}{v}$, pour avoir le taux de la plus-value ($\frac{90}{90} = 100$ o/o).

Marx cite l'exemple d'une filature qui lui a été fourni par un fabricant. C'est donc un exemple tiré de la réalité capitaliste.

La fabrique met en mouvement 10.000 broches, file avec du coton américain des filés n° 32 et produit chaque semaine une livre de filés par broche. Le déchet du coton se monte à 6 o/o. Ce sont donc, par semaine, 10.600 livres de coton que le travail transforme en 10.000 livres de filés et 600 livres de déchet. En avril 1871, ce coton coûtait 7 3/1 d. (pence) par livre et conséquemment, pour 10.600 livres, la somme ronde de 342 livres sterling. Les 10.000 broches, y compris la machine à filer et la machine à vapeur, coûtent une livre sterling la pièce, c'est-à-dire 10.000 livres. Leur usure se monte à 10 o/o, soit 1.000 livres, ou chaque semaine 20 livres. La location du bâtiment est de 300 livres ou de 6 livres par semaine. Le charbon (4 livres par heure et par force de cheval, sur une force de 100 chevaux donnée par l'indicateur et 60 heures par semaine, y compris le chauffage du local) atteint par semaine le chiffre de 11 tonnes et à 8 sh. 6 d. par tonne, coûte chaque semaine 4 l. st. 10 sh.; la consommation par semaine est également pour le gaz de 1 l. st., pour l'huile de 4 l. sterling 10 sh., pour toutes les matières auxiliaires de 10 l. st. — La portion de valeur constante par conséquent égale 378 l. st. Puisqu'elle ne joue aucun rôle dans la formation de la valeur hebdomadaire, nous la posons égale à zéro.

Le salaire des ouvriers se monte à 52 l. st. par semaine; le prix des filés, à 12 d. 1/4 la livre, et pour 10.000 livres, de 510 l. st. La valeur produite chaque semaine est par conséquent = 510 l. st. —

378 l. st. ou = 132 l. st. Si maintenant nous en déduisons le capital variable (salaire des ouvriers) = 52 l. st., il reste une plus-value de 80 l. st.

Le taux de la plus-value est donc $= \frac{80}{52} =$ 153 11/13 o/o.

Pour une journée de travail moyenne de dix heures par conséquent, le travail nécessaire = 3 h. 31/33 et le surtravail = 6 h. 2/33.

Le capitaliste cité par Marx n'a pas perdu son temps : il a gagné sur *son* ouvrier plus de 153 o/o. C'est un joli *taux de la plus-value!*

XIII. — La lutte pour le profit, ou la lutte pour la prolongation de la journée de travail.

Nous savons maintenant la façon dont se forme la plus-value, ou le profit capitaliste. Il faut que l'ouvrier restitue d'abord son prix payé par le capitaliste et, ensuite, qu'il *prolonge* son travail au-delà du temps nécessaire à cette restitution.

Le capitaliste a acheté la force de travail à sa valeur journalière. Il a donc acquis le droit de faire travailler pendant tout un jour le travailleur à son service. Mais qu'est-ce qu'un jour de travail ? Dans tous les cas il est moindre qu'un jour naturel. De combien? Le capitaliste a sa propre manière de voir sur cette *ultima Thule,* la limite nécessaire de la journée de travail. En tant que capitaliste, il n'est que capital personnifié; son âme et l'âme du capital ne font qu'un. Or, le capital n'a qu'un penchant naturel, qu'un mobile unique; il tend à s'accroître, à créer une plus-value, à absorber au moyen de sa partie constante, les moyens de production, la plus grande masse possible de travail extra. Le capital est

du travail mort, qui, semblable au vampire, ne s'anime qu'en suçant le travail vivant, et sa vie est d'autant plus allègre qu'il en pompe davantage. Le temps pendant lequel l'ouvrier travaille, est le temps pendant lequel le capitaliste consomme la force de travail qu'il lui a achetée. Si le salarié consomme pour lui-même le temps qu'il a de disponible, il vole le capitaliste.

Mais l'ouvrier est parfois récalcitrant. Il veut « se faire tancer » le moins possible. Et un dialogue d'une saveur particulière s'engage entre le capitaliste et « son ouvrier ».

Le capitaliste en appelle donc à la loi de l'échange des marchandises. Il cherche, lui, comme tout autre acheteur, à tirer de la valeur d'usage de sa marchandise le plus grand parti possible. Mais, tout à coup s'élève la voix du travailleur qui, jusque-là, était comme perdu dans le tourbillon de la production :

« La marchandise que je t'ai vendue se distingue de toutes les autres marchandises, parce que son usage crée de la valeur, et une valeur plus grande qu'elle ne coûte elle-même. C'est pour cela que tu l'as achetée. Ce qui pour toi semble accroissement de capital, est pour moi excédent de travail. Toi et moi, nous ne connaissons sur le marché qu'une loi, celle de l'échange des marchandises. La consommation de la marchandise appartient non au vendeur qui l'aliène, mais à l'acheteur qui l'acquiert. L'usage de ma force de travail t'appartient donc. Mais par le prix quotidien de sa vente, je dois pouvoir chaque jour la reproduire et la vendre de nouveau. Abstraction faite de l'âge et d'autres causes naturelles de dépérissement, je dois être aussi vigoureux et dispos demain qu'aujourd'hui pour reprendre mon travail avec la même force ! Tu me prêches constamment l'évangile de « l'épargne », de « l'abstinence » et de « l'économie ». Fort bien ! Je veux, en administrateur sage et intelligent, économiser mon unique fortune, ma force de travail, et m'abstenir de toute folle prodigalité. Je veux chaque jour n'en mettre en mouvement, n'en convertir en travail, en un mot n'en dépenser que juste ce qui sera compatible avec sa durée normale et son développement régulier. Par une prolongation outre mesure de la journée de travail, tu peux en un seul jour mobiliser une plus grande quantité de ma force que je n'en puis remplacer en trois. Ce que tu gagnes en travail, je le perds en substance. Or, l'emploi de ma force et sa spoliation sont deux choses entièrement différentes. Si la période ordinaire de la vie d'un ouvrier, étant donnée une moyenne raisonnable de travail, est de trente ans,

la valeur moyenne de ma force que tu me payes par jour forme $\frac{1}{365 \times 30}$ ou $\frac{1}{10950}$ de sa valeur totale. La consommes-tu dans dix ans, eh bien ! dans ce cas, tu ne payes chaque jour que $\frac{1}{10950}$ au lieu de $\frac{1}{3650}$ de sa valeur entière, c'est-à-dire que tu ne me payes que 1/3 de sa valeur journalière, tu me voles donc chaque jour 2/3 de ma marchandise. Tu payes ma force de travail d'un jour quand tu en uses une de trois. Tu violes notre contrat et la loi des échanges. Je demande donc une journée de travail d'une durée normale, et je la demande sans faire appel à ton cœur, car, dans les affaires, il n'y a plus de place pour ce sentiment. Tu peux être un bourgeois modèle, peut-être membre de la Société protectrice des animaux, et par dessus le marché en odeur de sainteté; peu importe. La chose que tu représentes vis-à-vis de moi n'a rien dans la poitrine; ce qui semble y palpiter, ce sont les battements de mon propre cœur. J'exige la journée de travail normal, parce que je veux la valeur de ma marchandise, comme tout autre vendeur. »

Comme on le voit, à part des limites tout élastiques, la nature même de l'échange des marchandises n'impose aucune limitation à la journée de travail, et au travail extra. Le capitaliste soutient son droit comme acheteur, quand il cherche à prolonger cette journée aussi longtemps que possible et à faire deux jours d'un.

D'autre part, la nature spéciale de la marchandise vendue exige que sa consommation par l'acheteur ne soit pas illimitée, et le travailleur soutient son droit comme vendeur, quand il veut restreindre la journée de travail à une durée normalement déterminée. Il y a donc ici une antinomie, droit contre droit, tous deux portent le sceau de la loi qui règle l'échange des marchandises. Entre deux droits égaux qui décide? La Force. Voilà pourquoi la réglementation de la journée de travail se présente dans l'histoire de la production capitaliste comme une lutte séculaire pour les limites de la journée de travail, lutte entre le capitaliste, c'est-à-dire la classe capitaliste, et le travailleur, c'est-à-dire la classe ouvrière.

XIV. — Le sur-travail capitaliste et le sur-travail féodal.

Le capital n'a point inventé le sur-travail. Partout où une partie de la société possède le monopole des moyens de production, le travailleur, libre ou non, est forcé d'ajouter au

temps de travail nécessaire à son propre entretien un surplus destiné à produire la subsistance du possesseur du moyen de production. Que ce propriétaire soit καλος κἀγαθός (un aristocrate (athénien, théocrate, étrusque, citoyen romain, baron normand, maître d'esclaves américain, boyard valaque, seigneur foncier ou capitaliste moderne, peu importe ! Avant d'aller plus loin, constatons d'abord un fait. Quand la forme d'une société est telle, au point de vue économique, que ce n'est point la valeur d'échange mais la valeur d'usage qui y prédomine, le sur-travail est plus ou moins circonscrit par le cercle de besoins déterminés ; mais le caractère de la production elle-même n'en fait point naître un appétit dévorant. Quand il s'agit d'obtenir la valeur d'échange sous sa forme spécifique, par la production de l'or et de l'argent, nous trouvons déjà dans l'antiquité le travail le plus excessif et le plus effroyable. Travailler jusqu'à ce que mort s'ensuive devient alors la loi. Qu'on lise seulement à ce sujet Diodore de Sicile. Cependant, dans le monde antique, ce sont là des exceptions. Mais dès que les peuples, dont la production se meut encore dans les formes inférieures de l'esclavage et du servage, sont entraînés sur un marché international dominé par le mode de production capitaliste, et qu'à cause de ce fait la vente de leurs produits à l'étranger devient leur principal intérêt, dès ce moment, les horreurs du sur-travail, ce produit de la civilisation, viennent se greffer sur la barbarie de l'esclavage et du servage. Tant que la production dans les Etats du Sud de l'Union Américaine était dirigée principalement vers la satisfaction des besoins immédiats, le travail des nègres présentait un caractère modéré et patriarcal. Mais à mesure que l'exportation du coton devint l'intérêt vital de ces Etats, le nègre fut surmené et la consommation de sa vie en sept années de travail devint partie intégrante d'un système froidement calculé. Il ne s'agissait plus d'obtenir de lui une certaine masse de produits utiles. Il s'agissait de la production de la plus-value quand même. Il en a été de même pour le serf, par exemple, dans les principautés danubiennes.

Comparons maintenant le sur-travail dans les fabriques anglaises avec le sur-travail dans les campagnes danubiennes où le servage lui donne une forme indépendante et qui tombe sous le sens.

Etant admis que la journée de travail compte 6 heures de travail nécessaire et 6 heures de travail extra, le travailleur libre fournit au capitaliste 6 × 6 ou 36 heures de sur-travail par semaine. C'est la même chose que s'il travaillait 3 jours pour lui-même et 3 jours gratis pour le capitaliste. Mais ceci ne saute pas aux yeux; sur-travail et travail nécessaire se confondent l'un dans l'autre. On pourrait, en effet, exprimer le même rapport en disant, par exemple, que l'ouvrier travaille dans chaque minute 30 secondes pour le capitaliste et 30 secondes pour lui-même. Il en est autrement pour la corvée. L'espace sépare le travail nécessaire que le paysan valaque, par exemple, exécute pour son propre entretien, de son travail extra pour le boyard. Il exécute l'un sur un champ à lui et l'autre sur la terre seigneuriale. Les deux parties du temps de travail existent ainsi l'un à côté de l'autre d'une manière indépendante. Sous la forme de corvée, le sur-travail est rigoureusement distinct du travail nécessaire. Cette différence de forme ne modifie assurément en rien le rapport quantitatif des deux travaux. Trois jours de sur-travail par semaine restent toujours trois jours d'un travail qui ne forme aucun équivalent pour le travailleur lui-même, quel que soit leur nom, corvée ou profit. Chez le capitaliste, cependant, l'appétit de sur-travail se manifeste par son âpre passion à prolonger la journée de travail outre mesure; chez le boyard, c'est tout simplement une chasse aux jours corvéables.

Dans les provinces danubiennes, la corvée se trouvait côte à côte des rentes en nature et autres redevances; mais elle formait le tribut essentiel payé à la classe régnante. Dans de pareilles conditions, la corvée provient rarement du servage, mais le servage au contraire a, la plupart du temps, la corvée pour origine. Ainsi en était-il dans les provinces. Leur forme de production primitive était fondée sur la propriété commune, différente cependant des formes slaves et indiennes. Une partie des terres était cultivée comme propriété privée, par les membres indépendants de la communauté; une autre partie — l'*Ager publicus* — était travaillée par eux en commun. Les produits de ce travail commun servaient, d'une part, comme fonds d'assurance contre les mauvaises récoltes et autres accidents; d'autre part, comme trésor public pour couvrir les frais de guerre, de culte et autres dépenses communales. Dans le cours du temps, des grands dignitaires de l'Armée et de l'Eglise usurpèrent la propriété commune et avec elle la prestation en usage. Le travail du paysan, libre cultivateur du sol commun, se transforma

en corvee pour les voleurs de ce sol. De là naquirent et se développèrent des rapports de servage, qui ne reçurent de sanction légale que lorsque la libératrice du monde, la Sainte Russie, sous prétexte d'abolir le servage, l'érigea en loi. *Le Code de la Corvée,* proclamé en 1831 par le général russe Kisseleff, fut dicté par les boyards. La Russie conquit ainsi du même coup les magnats des provinces du Danube et les applaudissements du crétinisme libéral de l'Europe entière.

Ces constatations de Marx ont une valeur capitale. Tout en déclarant préférer le régime capitaliste au régime féodal, le présent au passé, Marx ne se gêne nullement dans sa critique du régime capitaliste. Il trouve même certains avantages *partiels* dans le régime féodal, si on le compare au régime capitaliste. L'exploitation capitaliste est plus *intense,* parce que plus extensible que l'exploitation féodale. Elle est aussi *moins visible,* comme nous venons de le prouver.

XV. — Le Capital demande de longues journées.

Qu'est-ce qu'une journée de travail ? Quelle est la durée du temps pendant lequel le capital a le droit de consommer la force de travail dont il a dicté la valeur pour un jour ? Jusqu'à quel point la journée peut-elle être prolongée au delà du travail nécessaire à la reproduction de cette force ? A toutes ces questions, comme on a pu le voir, le capital répond : *La journée de travail comprend 24 heures pleines, déduction faite de quelques heures de repos sans lesquelles la force de travail refuse absolument de reprendre son service.*

Il est évident par soi-même que le travailleur n'est rien autre chose sa vie durant que force de travail et qu'en conséquence, tout son temps disponible est de droit et naturellement temps de travail appartenant au capital et à la capitalisation. Du temps pour l'éducation, pour le développement intellectuel, pour l'accomplissement de fonctions sociales, pour les relations avec parents et amis, pour

le libre jeu des forces du corps et de l'esprit, même pour la célébration du dimanche, et cela dans le pays des sanctificateurs du dimanche, pure niaiserie ! Mais dans sa passion aveugle et démesurée, dans sa gloutonnerie de travail extra, le capital dépasse non seulement les limites morales, mais encore la limite physiologique extrême de la journée de travail. Il usurpe le temps qu'exigent la croissance, le développement et l'entretien du corps en bonne santé. Il vole le temps qui devrait être employé à respirer l'air libre et à jouir de la lumière du soleil.Il lésine sur le temps des repas et l'incorpore toutes les fois qu'il le faut, au procès même de la production, de sorte que le travailleur, rabaissé au rôle de simple instrument, se voit fournir sa nourriture comme on fournit du charbon à la chaudière, de l'huile et du suif à la machine. Il réduit le temps du sommeil, destiné à renouveler et à rafraîchir la force vitale, au minimum d'heures de lourde torpeur sans lequel l'organisme épuisé ne pourrait plus fonctionner. Bien loin que ce soit l'entretien normal de la force de travail qui serve de règle pour la limitation de la journée de travail, c'est au contraire la plus grande dépense possible par jour, si violente et si pénible qu'elle soit, qui règle la mesure du temps de répit de l'ouvrier. Le capital ne s'inquiète pas de la durée de la force de travail. Ce qui l'intéresse uniquement, c'est le maximum qui peut en être dépensé dans une journée. Et il atteint son but en abrégeant la vie du travailleur, de même qu'un agriculteur avide obtient de son sol un plus fort rendement en épuisant sa fertilité.

La production capitaliste, qui est essentiellement production de plus-value, l'absorption de travail extra, ne produit donc pas seulement, par la prolongation de la journée qu'elle impose, la détérioration de la force de travail de l'homme, en la privant de ses conditions normales de fonctionnement et de développement, soit au physique, soit au moral ; — elle produit l'épuisement et la mort précoce de cette force. Elle prolonge la période productive du travailleur pendant un certain laps de temps en abrégeant la durée de sa vie.

Dans d'autres chapitres, nous démontrerons par des statistiques officielles, le caractère homicide du régime capitaliste.

XVI. — L'État à la rescousse du Capital.

La classe ouvrière moderne force, par et dans la lutte, l'Etat à intervenir pour abréger la journée de travail. Pendant des siècles l'Etat, qui se dit *neutre et au-dessus des classes,* intervenait dans le sens contraire. Il *décrétait de longues journées.* Marx produit, à ce sujet, des documents d'une valeur inestimable, que nous tenons à citer le plus largement possible; car ils prouvent l'ignorance totale de l'évolution politique et économique de ceux qui prétendent que la classe ouvrière doit se désintéresser de la politique et de ceux qui proclament la neutralité de l'Etat. L'Etat n'est jamais neutre. Il se met intégralement du côté du capitaliste lorsque la classe ouvrière est absente, comme force politique organisée. Il est obligé, en rechignant, de faire des concessions à la classe ouvrière au fur et à mesure qu'elle s'organise comme politique indépendante.

L'établissement d'une journée de travail normale est le résultat de plusieurs siècles entre le capitaliste et le travailleur. Cependant l'histoire de cette lutte présente deux courants opposés. Que l'on compare, par exemple, la législation manufacturière anglaise de notre époque avec les statuts du travail en Angleterre depuis le quatorzième jusqu'au delà de la moitié du dix-huitième siècle. Tandis que la législation moderne raccourcit violemment la journée de travail, ces anciens statuts essaient violemment de la prolonger. Assurément les prétentions du capital encore à l'état d'embryon, alors qu'en train de grandir il cherche à s'assurer son droit à l'absorption d'un *quantum* suffisant de travail extra, non par la puissance seule des conditions économiques, mais avec l'aide des Pouvoirs publics, nous paraissent tout à fait modestes, si nous les comparons aux concessions que, une fois arrivé à l'âge mûr, il est contraint de faire en rechignant. Il faut en effet des siècles pour que le travailleur « libre », par suite du développement de la production capitaliste, se prête volontairement, c'est-à-dire soit contraint socialement à vendre tout son temps de vie active, sa capacité de travail elle-même pour le prix

de ses moyens de subsistance habituels, son droit d'aînesse pour un plat de lentilles. Il est donc naturel que la prolongation de la journée de travail, que le capital, depuis le milieu du quatorzième jusqu'à la fin du dix-septième siècle, cherche à imposer avec l'aide de l'Etat aux hommes corresponde à peu de chose près à la limite du temps de travail que l'Etat décrète et impose çà et là dans la seconde moitié du dix-neuvième siècle pour empêcher la transformation du sang d'enfant en capital. Ce qui aujourd'hui, par exemple, dans le Massachussets, tout récemment encore l'Etat le plus libre de l'Amérique du Nord, est proclamé la limite légale du temps de travail d'enfant au-dessous de douze ans, était en Angleterre, au milieu du dix-septième siècle, la journée de travail normale de vigoureux artisans, de robustes garçons de ferme et d'athlétiques forgerons.

Pendant la plus grande partie du dix-huitième siècle jusqu'à l'époque de la grande industrie, le capital n'était pas parvenu en Angleterre, en payant la valeur hebdomadaire de la force de travail, à s'emparer du travail de l'ouvrier pour la semaine entière, à l'exception cependant de celui du travailleur agricole. De ce qu'ils pouvaient vivre toute une semaine avec le salaire de quatre jours, les ouvriers ne concluaient pas le moins du monde qu'ils devaient travailler les deux autres jours pour le capitaliste. Une partie des économistes anglais au service du capital dénonça cette obstination avec une violence extrême; l'autre partie défendit les travailleurs. Ecoutons par exemple la polémique entre Postlethwaite dont le Dictionnaire de commerce jouissait alors de la même renommée qu'aujourd'hui ceux de Mac Culloch et l'auteur d'un livre : *Essai sur le Travail et le Commerce.*

XVII. — Pour et contre de longues journées.

L'économiste Postlethwaite dit entre autres : « Je ne puis terminer ces courtes observations sans signaler certaine locution triviale et malheureusement trop répandue. Quand l'ouvrier, disent certaines gens, peut dans cinq jours de travail obtenir de quoi vivre, il ne veut pas travailler six jours entiers. Et partant de là, ils concluent de la nécessité d'enchérir les moyens de subsistance nécessaires par des impôts ou autres moyens quelconques, pour contraindre l'artisan et

l'ouvrier de manufacture à un travail ininterrompu de six jours par semaine. Je demande la permission d'être d'un autre avis que ces grands politiques, tous prêts à rompre une lance en faveur de l'esclavage perpétuel de la population ouvrière de ce pays ». *The perpetual slavary of the working people;* ils oublient le proverbe : *All work and no play,* etc. (Rien que du travail et pas de jeu rend imbécile).

Les Anglais ne se montrent-ils pas tout fiers de l'originalité et de l'habileté de leurs artisans et ouvriers des manufactures qui ont procuré partout aux marchandises de la Grande-Bretagne crédit et renommée ? A quoi cela est-il dû, si ce n'est à la manière gaie et originale dont les travailleurs savent se distraire ? S'ils étaient obligés de trimer l'année entière, tous les six jours de chaque semaine, dans la répétition constante du même travail, leur esprit ingénieux ne s'émousserait-il pas ; ne deviendraient-ils pas stupides et inertes, et par un semblable esclavage perpétuel, ne perdraient-ils pas leur renommée, au lieu de la conserver ? Quel genre d'habileté artistique pourrions-nous attendre d'animaux si rudement menés ? « *hard driven animals* ». Beaucoup d'entre eux exécutent autant d'ouvrage en quatre jours qu'un Français en cinq ou six.

Mais si les Anglais sont forcés de travailler comme des bêtes de somme, il est à craindre qu'ils ne tombent (*degenerate*) encore au-dessous des Français. Si notre peuple est renommé par sa bravoure dans la guerre, ne disons pas que ceci est dû d'un côté au bon roastbeef anglais et au pudding qu'il a dans le ventre, et de l'autre à son esprit de liberté constitutionnelle ? Et pourquoi l'ingéniosité, l'énergie et l'habileté de nos artisans et ouvriers des manufactures ne proviendraient-elles pas de la liberté avec laquelle ils s'amusent à leur façon ? J'espère qu'ils ne perdront jamais ces privilèges ni le bon genre de vie d'où découlent également leur habileté au travail et leur courage ».

Voici ce que répond l'auteur de l'*Essay of Trade and Commerce :*

« Si c'est en vertu d'une ordonnance divine que le septième jour de la semaine est fêté, il en résulte évidemment que les autres jours appartiennent au travail (il veut dire au capital, ainsi qu'on va le voir plus loin), et contraindre à exécuter ce commandement de Dieu n'est point un acte que l'on puisse traiter de cruel. L'homme, en général, est porté par nature à rester oisif et à prendre ses aises; nous en faisons la fatale expérience dans la conduite de notre plèbe manufacturière, qui ne travaille pas en moyenne plus de quatre jours par semaine, sauf le cas d'un enchérissement des moyens de subsistance... Supposons qu'un boisseau de froment représente tous les moyens de subsistance du travailleur, qu'il coûte 5 sh. et que le travailleur gagne 1 sh. tous les jours. Dans ce cas il n'a besoin de travailler que cinq jours par semaine, quatre seulement si le boisseau coûte 4 sh. Mais comme le salaire, dans le royaume, est beaucoup plus élevé en comparaison du prix des subsistances, l'ouvrier de manufacture qui travaille quatre jours possède un excédent d'argent avec lequel il vit sans rien faire le restant de la semaine... »

J'espère en avoir assez dit pour faire voir clairement qu'un travail modéré de six jours par semaine n'est point un esclavage. Nos ouvriers agricoles font cela, et d'après ce qu'il paraît, ils sont les plus heureux des travailleurs (*labouring poor*). Les Hollandais font de même dans les manufactures et paraissent être un peuple très heureux. Les Français, sauf qu'ils ont un grand nombre de jours fériés, travaillent également toute la semaine... Mais notre plèbe manufacturière s'est mis dans la tête l'idée fixe qu'en qualité d'Anglais tous les individus qui la composent ont par droit de naissance le privilège d'être plus libres et plus indépendants que les ouvriers de n'importe quel autre pays de l'Europe. Cette idée peut avoir son utilité pour les soldats, dont elle stimule la bravoure, mais moins les ouvriers des fabriques en sont imbus, mieux cela vaut pour eux-mêmes et pour l'Etat. Des ouvriers ne devraient jamais se tenir pour indépendants de leurs supérieurs. Il est extrêmement dangereux d'encourager de pareils engouements dans un Etat commercial comme le nôtre, où peut-être les sept huitièmes de la population n'ont que peu ou pas du tout de propriété. La cure ne sera pas complète tant que nos pauvres de l'industrie ne se résigneront pas à travailler six jours pour la même somme qu'ils gagnent maintenant en quatre. « Dans ce but, ainsi que pour extirper la paresse, la licence, les rêvasseries de liberté chimérique, et de plus pour « diminuer la tare des pauvres, activer l'esprit d'industrie et faire baisser le prix du travail dans les manu-

factures », notre fidèle champion du capital propose un excellent moyen, et quel est-il ? C'est d'incarcérer les travailleurs qui sont à la charge de la bienfaisance publique, en un mot les pauvres, dans une maison idéale de travail (an ideal work house). Cette maison doit être une maison de terreur (house of terror). Dans cet idéal de workhouse, on fera travailler quatorze heures par jour, de telle sorte que le temps des repas soustrait, il reste douze heures de travail pleines et entières.

Douze heures de travail par jour, tel est l'idéal, le *nec plus ultra* dans la Workhouse modèle, dans la maison de terreur de 1770 ! Soixante-trois ans plus tard, en 1833, quand le Parlement anglais réduisit dans quatre industries manufacturières la journée de travail pour les enfants de treize ans à dix-huit ans à douze heures de travail pleines, il sembla que le glas de l'industrie anglaise sonnerait. En 1852, quand Louis Bonaparte, pour s'assurer la bourgeoisie, voulut toucher à la journée de travail légale, la population ouvrière française cria tout d'une voix : « La loi qui réduit à douze heures la journée de travail est le seul bien qui nous soit resté de la législation de la République. » A Zurich le travail des enfants au-dessous de dix ans a été réduite à onze heures ; dans l'Argovie le travail des enfants entre treize et seize ans a été réduit, en 1862, de douze heures et demie à douze ; il en a été de même en Autriche, en 1860, pour les enfants entre quinze et seize ans. « Quel progrès, depuis 1770 ! » s'écrierait Macaulay avec « exultation ».

La « maison de terreur » pour les pauvres que l'âme du capital rêvait encore en 1770, se réalisa quelques années plus tard dans la gigantesque « maison de travail » bâtie pour les ouvriers manufacturiers ; son nom était *Fabrique*, et l'idéal avait pâli devant la réalité.

XVIII. — La résistance ouvrière s'organise contre de longues journées (1833 1864)

C'est un des chapitres les plus curieux de la lutte des classes, riche en enseignements.

Après des siècles d'efforts, quand le capital fut parvenu à prolonger la journée de travail jusqu'à sa limite normale maxima et au delà, jusqu'aux limites du jour naturel de douze heures, alors la naissance de la grande industrie amena dans le dernier tiers du dix-huitième siècle une perturbation violente qui emporta comme une avalanche toute barrière imposée par la nature et les mœurs, l'âge et le sexe, le jour et la nuit. Les notions mêmes de jour et de nuit, d'une simplicité rustique dans les anciens statuts, s'obscurcissent tellement qu'en l'an de grâce 1860, un juge anglais dut faire preuve d'une sagacité talmudique pour pouvoir décider « en connaissance de cause » ce qu'était la nuit et ce qu'était le jour. Le capital était en pleine orgie.

Dès que la classe ouvrière, abasourdie par le tapage de la production, fut tant soit peu revenue à elle-même, sa résistance commença et tout d'abord dans le pays même où s'implantait la grande industrie, c'est-à-dire en Angleterre. Mais pendant trente ans les concessions qu'elle arracha restèrent purement nominales. De 1802 à 1833 le Parlement émit trois lois sur le travail, mais il eut bien soin de ne pas voter un centime pour les faire exécuter; aussi restèrent-elles lettre-morte. Le fait est qu'avant la loi de 1833, les enfants et les adolescents étaient excédés de travail (were worked) toute la nuit, tout le jour, jour et nuit à volonté !

C'est seulement à partir du *factory act* de 1833 s'appliquant aux manufactures de coton, de laine, de lin et de soie que date pour l'industrie moderne une journée de travail normale. Rien ne caractérise mieux l'esprit du capital que l'histoire de la législation manufacturière anglaise de 1833 à 1864.

La loi de 1833 déclare « que la journée de travail ordinaire dans les fabriques doit commencer à 5 h. 1/2 du matin et finir à 8 h. 1/2 du soir. Entre ces limites qui embrassent une période de quinze heures, il est légal d'employer des adolescents (young persons, c'est-à-dire des personnes entre treize et dix-huit ans), dans n'importe quelle partie du jour; mais il est sous-entendu qu'individuellement personne de cette catégorie ne doit travailler plus de douze heures dans un jour, à l'exception de certains cas spéciaux et prévus ». Le sixième article de cette loi arrête « que dans le cours de chaque journée il doit être accordé à chaque adolescent, dont le temps de travail est limité, une heure et demie au moins pour les repas ». L'emploi des enfants au-dessous de neuf ans, sauf une exception que nous mentionnerons plus tard, fut interdit; le travail de neuf à treize ans fut limité à huit heures par jour. Le travail de nuit, c'est-à-dire d'après cette loi, le travail entre 8 h. 1/2 du soir et 5 h. 1/2 du matin, fut interdit pour toute personne entre neuf et dix-huit ans.

Les législateurs étaient si éloignés de vouloir toucher à la liberté du capital dans son exploitation de la force de travail adulte, ou suivant leur manière de parler, à la liberté du travail, qu'ils créèrent un système particulier pour prévenir les conséquences effroyables qu'aurait pu avoir en ce sens le *Factory Act*.

XIX. — Le système des relais.

« Le plus grand vice du système des fabriques, tel qu'il est organisé à présent, est-il dit dans le premier rapport du Conseil central de la Commission du 25 juin 1833, c'est qu'il crée la nécessité de mesurer la journée des enfants à la longueur de celle des adultes. Pour corriger ce vice sans diminuer le travail de ces derniers, ce qui produirait un mal plus grand que celui qu'il s'agit de prévenir, le meilleur plan à suivre semble être d'employer une double série d'enfants. » Sous le nom de système des relais (system of relays, ce mot désigne en anglais comme en français le changement des chevaux de poste à différentes stations), ce plan fut donc exécuté, de telle sorte par exemple que de 5 h. 1/2 du matin à 1 h. 1/2 de l'après-midi une série d'enfants de

neuf à treize ans fut attelée au travail, et une autre série de 1 h. 1/2 de l'après-midi jusqu'à 8 h. 1/2 du soir, et ainsi de suite.

Les fabricants entreprirent alors de faire abaisser l'âge des catégories qui, sous le nom d'enfants, ne devaient travailler que huit heures et étaient de plus obligés à fréquenter l'école ; plus s'approchait le terme fixé pour l'entière mise en vigueur de l'acte de fabrique, la fatale année 1836, plus les fabricants faisaient rage. Ils exigeaient l'âge de dix, puis de douze ans, et parvinrent à intimider le Gouvernement au point que celui-ci proposa en 1835 d'abaisser cette limite de treize à douze ans. Mais la Chambre des Communes sentit le cœur lui manquer et l'acte de 1833 fut appliqué et ne subit aucune modification jusqu'au mois de juin 1844.

Pendant ces dix ans les fabricants s'ingénièrent à tourner la loi en introduisant un « nouveau système de relais » ; au lieu de faire travailler les enfants par séries régulières, ils leur faisaient commencer et interrompre le travail à tout bout de champ, de telle sorte que les inspecteurs se trouvaient hors d'état d'exercer un contrôle efficace de la loi ; leurs rapports officiels fourmillent de plaintes concernant l'impossibilité de son exécution, ainsi qu'ils le firent constater dans une entrevue avec le ministre de l'Intérieur en 1844.

XX. — De douze à dix heures, ou les jésuites du Capital.

Le *Factory Act* du 7 juin 1844 entra en vigueur le 10 septembre de la même année. Cette loi de protection ouvrière comprend une nouvelle catégorie de travailleurs, notamment les femmes au-dessous de dix-huit ans. Le travail des enfants au-dessous de treize ans fut réduit à 6 heures et demie par jour et, dans certains cas, à sept heures. Il fallut prendre des mesures minutieuses pour protéger les enfants contre la ruse

capitaliste, en allant jusqu'à fixer l'horloge publique qui doit indiquer les heures de travail. La journée de travail de douze heures resta en vigueur généralement et uniformément pendant la période 1844-47 dans toutes les fabriques soumises à la législation manufacturière.

Les fabricants ne permirent pas néanmoins ce « progrès » sans qu'il fut compensé par un « recul ». Sur leurs instances, la Chambre des Communes réduisit de neuf à huit ans l'âge minimum des exploitables, pour assurer au capital « l'approvisionnement additionnel d'enfants de fabrique », qui lui est dû de par Dieu et de par la Loi.

Les années 1846-47 font époque dans l'histoire économique de l'Angleterre. Abrogation de la loi des céréales, abolition des droits d'entrée sur le coton et autres matières premières, proclamation du libre échange comme guide de la législation commerciale. En un mot le règne millénaire commençait à poindre. D'autre part, c'est dans les mêmes années que le mouvement chartiste et l'agitation des dix heures atteignirent leur point culminant. Ils trouvèrent des alliés dans les Tories qui ne respiraient que vengeance. Malgré la résistance fanatique de l'armée libre échangiste parjure, en tête de laquelle marchaient Bright et Cobden, le bill des dix heures, objet de tant de luttes, fut adopté par le Parlement.

La nouvelle loi sur les fabriques, du 8 juin 1847, établit qu'au 1er juillet de la même année la journée de travail serait préalablement réduite à onze heures pour les « adolescents » (de treize à dix-huit ans) et pour toutes les ouvrières, mais qu'au 1er mai 1848 aurait lieu la limitation définitive à 10 heures. Pour le reste, ce n'était qu'un amendement des lois de 1833 et 1844.

Profitant de la terrible crise économique de 1846-47, les capitalistes entreprirent une campagne active contre la mise en pratique de la loi de dix heures. Ils abaissèrent les salaires de 10 o/o et même de 15 à 25 o/o. On réunit des pétitions où les ouvriers se plaignaient « de l'oppression qu'ils subissaient en vertu de cette loi ». On dénonça les inspecteurs du travail comme des commissaires révolutionnaires.

Une autre manœuvre à l'amiable consista à faire travailler de douze à quinze heures les ouvriers mâles adultes et à proclamer ce fait comme la véritable expression des désirs du cœur des prolétaires. Mais les inspecteurs des fabriques

enregistrèrent les réponses directes des ouvriers. La plupart de ceux qui travaillaient plus que le temps légal déclarèrent « qu'ils préféreraient de beaucoup travailler dix heures pour un moindre salaire, mais qu'ils n'avaient pas le choix ; un si grand nombre d'entre eux se trouvaient sans travail, tant de fileurs étaient forcés de travailler comme simples rattacheurs (piecers), que s'ils se refusaient à la prolongation du temps de travail, d'autres prendraient aussitôt leur place, de sorte que la question pour eux se formulait ainsi : « Ou travailler plus longtemps, ou rester sur le pavé. »

XXI. — Les capitalistes vont « jusqu'à l'illégalité ».

Le ballon d'essai du capital creva et la loi de dix heures entra en vigueur le 1er mai 1848. Mais la défaite du parti chartiste, dont les chefs furent emprisonnés et l'organisation détruite, venait d'ébranler la confiance de la classe ouvrière en sa force. Bientôt après, l'insurrection de Juin à Paris, noyée dans le sang, réunit sous le même drapeau, en Angleterre comme sur le continent, toutes les fractions des classes régnantes — propriétaires fonciers et capitalistes, loups de bourse et rats de boutique, protectionnistes et libre-échangistes, gouvernement et opposition, calotins et esprits-forts, jeunes catins et vieilles nonnes, — et leur cri de guerre fut : sauvons la caisse, la propriété, la religion, la famille et la société. La classe ouvrière, déclarée criminelle, fut frappée d'interdiction et placée sous la « loi des suspects ». Messieurs les fabricants n'eurent plus, dès lors, besoin de se gêner. Ils se déclarèrent en révolte ouverte, non seulement contre la loi des dix heures mais encore contre toute la législation qui depuis 1833 cherchait à refréner dans une certaine mesure la « libre » exploitation de la force de travail. Ce fut une

rébellion esclavagiste (*Proslavery Rebellion*) en miniature, poursuivie pendant plus de deux ans avec l'effronterie la plus cynique, la persévérance la plus féroce et le terrorisme le plus implacable, à d'autant meilleur compte que le capitaliste révolté ne risquait que la peau de ses ouvriers.

La loi de 1844 défendait bien, passé 1 heure de l'après-midi, d'employer de nouveau les enfants de huit à treize ans qui avaient été occupés avant midi; mais elle ne réglait en aucune manière les six heures et demie de travail des enfants qui se mettaient à l'ouvrage à midi au plus tard. Des enfants de huit ans pouvaient donc, à partir de midi, être employés jusqu'à 1 heure, puis de 2 heures à 4 heures et enfin de 5 heures à 8 h. 1/2, en tout 6 h. 1/2 conformément à la loi ! Mieux encore; pour faire coïncider leur travail avec celui des ouvriers adultes jusqu'à 8 h. 1/2 du soir, il suffisait aux fabricants de ne leur donner aucun ouvrage avant 2 heures de l'après-midi, et de les retenir ensuite sans interruption dans la fabrique jusqu'à 8 h. 1/2. « Aujourd'hui l'on avoue expressément que, par la cupidité des fabricants et de leur envie de tenir leurs machines en haleine pendant plus de dix heures, la pratique s'est glissée en Angleterre de faire travailler jusqu'à 8 h. 1/2 du soir des enfants des deux sexes, de huit à treize ans, seuls avec les hommes, après le départ des adolescents et des femmes ». Ouvriers et inspecteurs protestèrent au nom de la morale et de l'hygiène. Mais le capital pense comme Shylock : « Que le poids de mes actes retombe sur ma tête ! Je veux mon droit, l'exécution de mon bail et tout ce qu'il a stipulé ».

En réalité, d'après les chiffres produits devant la Chambre des Communes le 26 juillet 1850, et malgré toutes les protestations, il y avait le 15 juillet 1850, 3,742 enfants dans 275 fabriques soumis à cette « pratique » nouvelle. Ce n'était pas encore assez ! L'œil de lynx du capital découvrit que la loi de 1844 défendait bien, il est vrai, de faire travailler plus de cinq heures avant midi sans une pause d'au moins trente minutes pour se restaurer, mais aussi qu'il ne prescrivait rien de pareil pour le travail postérieur. Il demanda donc et obtint la jouissance non seulement de faire trimer de 2 à 9 heures du soir, sans relâche, des enfants de huit ans, mais encore de les faire jeûner et de les affamer.

« C'est la chair qu'il me faut, disait Shylock; ainsi le porte le billet. »

(SHAKESPEARE.)

XXII. — Comme on détourne une loi ouvrière ?

De toutes façons on chercha à tourner ou à violer la loi. La presse capitaliste faisait campagne au nom de la « suprématie industrielle de la Grande-Bretagne ». On bombardait les ministres de pétitions. Les capitalistes, siégeant en juges dans leur propre cause, s'acquittèrent eux-mêmes dans les cas de violation de la loi. On tourna la loi à l'aide du système des relais.

Les juristes de la Couronne déclarèrent absurde l'interprétation donnée par les fabricants à la loi de 1844, mais les sauveurs de la société ne s'émurent pas pour si peu. « Après avoir essayé en vain, rapporte Léonard Horne, de faire exécuter la loi, au moyen de dix poursuites dans dix circonscriptions judiciaires différentes et n'avoir été soutenu qu'en un seul cas par les magistrats, je regarde toute poursuite pour entorse donnée à la loi comme désormais inutile. La partie de la loi qui a été rédigée pour créer l'uniformité dans les heures de travail, n'existe plus dans le Lancashire. D'autre part, mes sous-agents et moi, nous ne possédons aucun moyen de nous assurer que les fabriques, où règne le système des relais, n'occupent pas les adolescents et les femmes au delà de dix heures. Depuis la fin d'avril 1849, il y a déjà dans mon district 118 fabriques qui travaillent d'après cette méthode et leur nombre augmente tous les jours rapidement. En général, elles travaillent maintenant 13 h. 1/2, de 6 heures du matin à 7 h. 1/2 du soir ; dans quelques cas 15 heures, de 5 h. 1/2 des enfants », les manufactures de toute espèce d'articles d'argiles possédait déjà une liste de 65 fabricants et de 29 surveillants de fabrique qui déclaraient tous d'une voix, qu'avec le système des relais en usage aucun système d'inspection ne pouvait empêcher le travail extra d'avoir lieu sur la plus grande échelle. Les mêmes enfants et les mêmes adolescents étaient transférés (shifted) tantôt de la salle à filer dans la salle à tisser, tantôt d'une fabrique dans une autre. Comment contrôler un système « qui abuse du mot relais pour mêler les « bras » comme des cartes les unes avec les autres en mille combinaisons diverses et pour varier chaque jour les heures

de travail et de répit à tel point pour les différents individus, qu'un seul et même assortiment de « bras » complet ne travaille jamais à la même place et dans le même temps!

Indépendamment de l'excès du travail qu'il créait, ce susdit système des relais était un produit de la fantaisie capitaliste, tel que Fourier n'a pu le dépasser dans ses esquisses les plus humoristiques « des courtes séances » ; mais il faut dire que le système remplaçait l'attraction du travail par l'attraction du capital. Il suffit, pour s'en assurer, de jeter un coup d'œil sur les cadres fournis par les fabricants, sur cette organisation que la presse honnête et modérée exaltait comme un modèle « de ce qu'un degré raisonnable de soin et de méthode peut accomplir ». (What a reasonable degree of care and method can accomplish). Le personnel des travailleurs était divisé parfois en douze et quatorze catégories, dont les parties constitutives subissaient de nouveau des modifications continuelles. Pendant la période de 15 heures formant la journée de fabrique, le capital appelait l'ouvrier, maintenant pour 30 minutes, puis pour une heure, et le renvoyait ensuite pour le rappeler de nouveau et le renvoyer encore, le ballottant de côté et d'autre par lambeaux de temps disséminés, sans jamais le perdre de l'œil ni de la main jusqu'à ce que le travail de dix heures fut accompli. Comme sur un théâtre, les mêmes comparses avaient à paraître tour à tour dans les différentes scènes des différents actes. Mais de même qu'un acteur pendant toute la durée du drame appartient à la scène, de même les ouvriers appartenaient à la fabrique pendant quinze heures, sans compter le temps d'aller et de retour. Les heures de répit se transformaient ainsi en heures d'oisiveté forcée qui entraînaient le jeune ouvrier au cabaret et la jeune ouvrière au bordel. Chaque fois que le capitaliste inventait quelque chose de neuf — ce qui avait lieu tous les jours — pour tenir ses machines en haleine pendant douze ou quinze heures, sans augmenter son personnel, le travailleur était obligé, tantôt de perdre son temps, tantôt d'en

profiter à la hâte pour avaler son repas. Lors de l'agitation des dix heures, les fabriques criaient partout que si la canaille ouvrière faisait des pétitions, c'était dans l'espoir d'obtenir un salaire de douze heures pour un travail de dix. Ils avaient maintenant retourné la médaille ; ils payaient un salaire de dix heures pour une exploitation de douze à quinze heures ! Voilà comment la loi de dix heures était interprétée par les fabricants ! C'étaient cependant les mêmes hommes, les mêmes libre-échangistes confits d'onction, suant par tous les pores l'amour de l'humanité, qui pendant dix ans, tant que dura l'agitation contre la loi des céréales, ne se lassaient pas de démontrer aux ouvriers, par sous et par liards, que dix heures de leur travail suffiraient amplement pour enrichir les capitalistes, si un nouvel essor était donné à l'industrie anglaise par la libre importation des grains.

La révolte du capital, après avoir duré deux années, fut enfin couronnée par l'arrêt d'une des quatre hautes Cours d'Angleterre : la *Cour de l'Echiquier*. A propos d'un cas qui lui fut présenté le 8 février 1850, cette Cour décida que les fabricants agissaient, il est vrai, contre le sens de la loi de 1844, mais que cette loi elle-même contenait certains mots qui la rendaient absurde. « Par suite de cette décision, la loi de dix heures fut en réalité abolie. » Une foule de fabricants qui jusqu'alors n'avaient pas osé employer le système des relais pour les adolescents et les ouvrières, y allèrent désormais des deux mains à la fois.

La loi de dix heures était par terre.

XXIII. — Quelques victoires ouvrières.

La législation manufacturière sortit pour la première fois de sa sphère primitive par le *Printwork's Act* de 1845 (loi concernant les fabriques de cotons imprimés). Le déplaisir avec lequel le capital accepta cette nouvelle « extravagance »

perce à chaque ligne de la loi ! Elle restreint la journée de travail pour enfants et pour femmes, à seize heures comprises entre 6 heures du matin et 10 heures du soir, sans aucune interruption légale pour les repas. Elle permet de faire travailler les ouvriers mâles, au-dessus de treize ans, tout le jour et toute la nuit à volonté. C'est un avortement parlementaire.

Néanmoins, par la victoire dans les grandes branches d'industrie, qui sont la création propre du mode de production moderne, le principe avait définitivement triomphé. Leur développement merveilleux de 1853 à 1860 marchant de pair avec la renaissance physique et morale des travailleurs, frappa les yeux des moins clairvoyants. Les fabricants eux-mêmes, auxquels la limitation légale et les règlements de la journée de travail avaient été arrachés lambeaux par lambeaux par une guerre civile d'un demi-siècle, firent ressortir avec ostentation le contraste qui existait entre les branches d'exploitation encore « libres » et les établissements soumis à la loi. Les pharisiens de « l'économie politique » se mirent à proclamer que la découverte nouvelle et caractéristique de leur « science » était d'avoir reconnu la nécessité d'une limitation légale de la journée de travail. On comprend facilement que lorsque les magnats de l'industrie se furent soumis à ce qu'ils ne pouvaient empêcher et se furent même réconciliés avec les résultats acquis, la force de résistance du capital faiblit graduellement, tandis que la force d'attaque de la classe ouvrière grandit avec le nombre de ses alliés dans les couches de la société qui n'avaient dans la lutte aucun intérêt immédiat. De là, comparativement, des progrès rapides depuis 1850.

Les teintureries et blanchisseries furent soumises en 1860, les fabriques de dentelles et les bonneteries en 1861, à la loi sur les fabriques de 1850. A la suite du premier rapport de la « Commission des enfants », les manufactures de toute espèce d'articles d'argile (non pas seulement les poteries) partagèrent le même sort, ainsi que les fabriques d'allumettes chimiques, de capsules, de cartouches, de

tapis, et un grand nombre de procédés industriels compris sous le nom de « finishing » (dernier apprêt). En 1863, les blanchisseries en plein air et les boulangeries furent soumises également à deux lois particulières, dont la première défend le travail de nuit (de 8 heures du soir à 6 heures du matin) pour enfants, femmes et adolescents; et la seconde l'emploi de garçons boulangers au-dessous de dix-huit ans, entre 9 heures du soir et 5 heures du matin. Nous reviendrons plus tard sur les propositions ultérieures de la même Commission, qui, à l'exception de l'Agriculture, des Mines et des Transports, menacent de priver de leur « liberté » toutes les branches importantes de l'industrie anglaise.

XXIV. — Contre-coup de la législation anglaise sur les autres pays.

C'est dans le mode de production moderne : la fabrique, que le penchant du capital à prolonger la journée de travail sans trève ni merci, trouve d'abord à se satisfaire. Les changements du mode matériel de production et les changements correspondants dans les rapports sociaux de production sont la première cause de cette transgression démesurée qui réclame ensuite, pour lui faire équilibre, l'intervention sociale, laquelle, à son tour, limite uniformément la journée de travail avec ses temps de repos légaux. Ensuite seulement, la réglementation s'étend aux diverses exploitations capitalistes, assimilant à la fabrique (facatory) n'importe quelle maison où l'on travaille.

De plus le travailleur isolé, en tant que « vendeur libre » de sa force de travail, est exposé à succomber sans résistance possible, dès que la production capitaliste a atteint un certain degré. La création d'une journée de travail normal est donc le résultat d'une guerre civile, longue, opiniâtre, et plus ou moins dissimulée entre la classe capitaliste et la classe ouvrière. La lutte ayant commencé dans le domaine de l'industrie moderne, elle devait par conséquent être déclarée d'abord dans la patrie même de cette industrie : l'Angleterre.

La France marche à pas lents sur ses traces. Il lui faut la Révolution de Février (1848) pour enfanter la loi de douze heures, bien plus défectueuse que son original anglais. Toutefois la méthode révolutionnaire française a aussi ses avantages particuliers. Elle dicte du même coup à tous les ateliers et à toutes les fabriques, sans distinction, une même limite de la journée de travail. D'autre part, la loi française proclame, au nom des principes, ce qui n'est conquis en Angleterre qu'au nom des mineurs, des enfants et des femmes, et n'a été proclamé que depuis peu de temps à titre de droit universel.

Dans les Etats-Unis de l'Amérique du Nord, toute velléité d'indépendance de la part des ouvriers est restée paralysée aussi longtemps que l'esclavage souillait une partie du sol de la République. *Le travail sous peau blanche ne peut s'émanciper là où le travail sous peau noire est stigmatisé et flétri.* Mais la mort de l'esclavage fit éclore immédiatement une vie nouvelle. L'agitation des 8 heures fut le début du mouvement ouvrier qui gagna tout le pays. Le Congrès général des ouvriers à Baltimore (16 août 1866) fit la déclaration suivante : « Le premier et le plus grand besoin du présent, pour délivrer le travail de ce pays de l'esclavage capitaliste, est la promulgation d'une loi d'après laquelle la journée de travail doit se composer de 8 heures dans tous les Etats de l'Union américaine. Nous sommes décidés à mettre en œuvre toutes nos forces jusqu'à ce que ce glorieux résultat soit atteint. »

En même temps, le Congrès de l'Association internationale des Travailleurs, à Genève, sur la proposition du Conseil général de Londres, prenait une décision identique.

C'est ainsi que le mouvement de la classe ouvrière, né spontanément des deux côtés de l'Atlantique, des rapports mêmes de la production, sanctionne les paroles de l'inspecteur de fabrique anglais R.-J. Saunders : « Il est impossible de faire un pas vers la réforme de la société, avec quelque

espoir de réussite, si la journée de travail n'est pas d'abord limitée, et si la limitation prescrite n'est pas strictement et obligatoirement observée. »

Notre travailleur, il faut l'avouer, conclut Marx, sort de la serre chaude de la production autrement qu'il n'y est entré. Il s'était présenté sur le marché comme possesseur de la marchandise « force de travail », vis-à-vis de possesseurs d'autres marchandises, marchand en face de marchand. Le contrat par lequel il vendait sa force de travail semblait résulter d'un accord entre deux volontés libres, celle du vendeur et celle de l'acheteur. L'affaire une fois conclue, il se découvre qu'il n'était point « un agent libre », que le temps pour lequel il lui est permis de vendre sa force de travail est le temps pour lequel il est forcé de la vendre, et qu'en réalité le vampire qui le suce ne le lâche point tant qu'il lui reste un muscle, un nerf, une goutte de sang à exploiter. Pour se défendre contre « le serpent de leurs tourments », il faut que les ouvriers ne fassent plus qu'une tête et qu'un cœur; que par un grand effort collectif, par une pression de classe, ils dressent une barrière infranchissable, un obstacle social qui leur interdise de se vendre au capital par « contrat libre », eux et leur progéniture, jusqu'à l'esclavage et la mort.

Le pompeux catalogue des « droits de l'homme » est ainsi remplacé par une modeste « grande charte » qui détermine légalement la journée de travail et « indique enfin clairement quand finit le temps que vend le travailleur, et quand commence le temps qui lui appartient. »

XXV. — Qu'est-ce que le régime capitaliste ?

Pour l'économiste vulgaire ainsi que pour le vulgaire tout court, tout homme riche est *capitaliste*. Cette conception ordinaire et confusionniste du capital n'est pas celle de la science. Marx a rendu un signalé service à l'économie poli-

tique en donnant une description exacte et détaillée de ce qu'est le capital et le régime capitaliste. Un capitaliste est celui qui fait « travailler », qui fait « valoir » son capital, en d'autres termes celui qui produit de la plus-value.

La production capitaliste ne commence en fait à s'établir que là où un seul maître exploite beaucoup de salariés à la fois, où le procès du travail, exécuté sur une grande échelle, demande pour l'écoulement de ses produits un marché étendu. Une multitude d'ouvriers fonctionnant en même temps sous le commandement du même capital, dans le même espace (ou si l'on veut sur le même champ de travail), en vue de produire le même genre de marchandises, voilà le point de départ historique de la production capitaliste. C'est ainsi qu'à son début la manufacture proprement dite se distingue à peine des métiers du moyen-âge si ce n'est par le plus grand nombre d'ouvriers exploités simultanément. L'atelier du chef de corporation n'a fait qu'élargir ses dimensions. La différence commence par être purement *quantitative*.

Une somme de valeur ou d'argent, pour se transformer en capital, devait atteindre une certaine grandeur minima, permettant à son possesseur d'exploiter assez d'ouvriers pour pouvoir se décharger sur eux du travail manuel. Sans cette condition, le maître de corporation et le petit patron n'eussent pu être remplacés par le capitaliste, et la production même n'eut pu revêtir le caractère formel de production capitaliste. Une grandeur minima de capital entre les mains de particuliers se présente maintenant à nous sous un tout autre aspect : elle est la concentration des richesses nécessitée pour la transformation des travaux individuels et isolés en travail social et combiné; elle devient la base matérielle des changements que le mode de production va subir.

Aux débuts du capital, son commandement sur le travail a un caractère purement formel et presque accidentel. L'ouvrier ne travaille alors sous les ordres du capital que parce qu'il lui a vendu sa force; il ne travaille pour lui que parce

qu'il n'a pas les moyens matériels pour travailler à son propre compte. Mais dès qu'il y a coopération entre des ouvriers salariés, le commandement du capital se développe comme une nécessité pour l'exécution du travail, comme une condition réelle de la production. Sur le champ de la production, les ordres du capital deviennent dès lors aussi indispensables que le sont ceux du général sur le champ de bataille.

Tout travail social ou commun, se déployant sur une assez grande échelle, réclame une direction pour mettre en harmonie les activités individuelles. Elle doit remplir les *fonctions générales* qui tirent leur origine de la différence existant entre le mouvement d'ensemble du corps productif et les mouvements individuels des membres indépendants dont il se compose. Un musicien exécutant un solo se dirige lui-même, mais un orchestre a besoin d'un chef.

Cette fonction de direction, de surveillance et de médiation devient la fonction du capital dès que le travail qui lui est subordonné devient coopératif, et comme fonction capitaliste il acquiert des caractères spéciaux.

L'aiguillon puissant, le grand ressort de la productivité capitaliste, c'est la nécessité de faire valoir le capital ; son but déterminant, c'est la plus grande extension possible de plus-value, ou ce qui revient au même, la plus grande exploitation possible de la force de travail. A mesure que la masse des ouvriers exploités simultanément grandit, leur désistance contre le capitaliste grandit, et par conséquent la pression qu'il faut exercer pour vaincre cette résistance. Entre les mains du capitaliste, la direction n'est pas seulement fonction spéciale qui naît de la nature même du procès de travail coopératif ou social, mais elle est encore, et éminemment, la fonction d'exploiter le procès de travail social, fonction qui repose sur l'antagonisme inévitable entre l'exploiteur et la matière qu'il exploite.

De plus, à mesure que s'accroît l'importance des moyens de production qui font face au travailleur comme propriété

étrangère, s'accroît la nécessité d'un contrôle, d'une vérification de leur emploi d'une manière convenable.

Enfin la coopération d'ouvriers salariés n'est qu'un simple effet du capital qui les occupe simultanément. Le lien entre leurs fonctions individuelles et leur unité comme corps productif se trouve en dehors d'eux dans le capital qui les réunit et les retient. L'enchaînement de leurs travaux leur apparaît idéalement comme le plan du capitaliste et l'unité de leur corps collectif leur apparaît pratiquement comme son autorité, la puissance d'une volonté étrangère qui soumet leurs actes à son but.

Si donc la direction capitaliste, quant à son contenu, a une double face, parce que l'objet même qu'il s'agit de diriger est, d'un côté, procès de production coopératif, et de l'autre côté procès d'extraction de plus-value, — la forme de cette direction devient nécessairement despotique. Les formes particulières de ce despotisme se développent à mesure que se développe la Coopération.

Le capitaliste commence par se dispenser du travail manuel. Puis, quand son capital grandit et avec lui la force collective qu'il exploite, il se démet de sa fonction de surveillance immédiate et assidue des ouvriers et des groupes d'ouvriers et la transfère à une espèce particulière de salariés. Dès qu'il se trouve à la tête d'une armée industrielle, il lui faut des officiers supérieurs (directeurs, gérants) et des officiers inférieurs (surveillants, inspecteurs, contremaîtres) qui, pendant le procès du travail, commandent au nom du capital. Le travail de la surveillance devient leur fonction exclusive. Quand l'économiste compare le mode de production des cultivateurs ou des artisans indépendants avec l'exploitation fondée sur l'esclavage, telle que la pratiquent les planteurs, il compte le *travail de surveillance* parmi les *faux frais*. Mais s'il examine le mode de production capitaliste, il identifie la fonction de direction et de surveillance, en tant qu'elle dérive de la nature du procès de

travail coopératif, avec cette fonction, en tant qu'elle a pour fondement le caractère capitaliste et conséquemment antagonique de ce même procès. Le capitaliste n'est point capitaliste parce qu'il est directeur industriel; il devient au contraire chef d'industrie parce qu'il est capitaliste. Le commandement dans l'industrie devant l'attribut du capital, de même qu'aux temps féodaux la direction de la guerre et l'administration de la justice étaient les attributs de la propriété foncière.

Ainsi les traits du régime capitaliste sont fixés, on peut dire gravés. Le régime capitaliste est basé: 1° sur l'exploitation collective d'une certaine quantité d'ouvriers salariés; 2° sur le sur-travail, ou travail non payé; 3° sur la domination d'une classe sur une autre; cette domination devient la fonction sociale d'une classe, sans qu'elle entraîne *obligatoirement* un travail personnel du capitaliste. Si le capitaliste « travaille », c'est parce que tel est son bon plaisir. Ce n'est pas sa *fonction* ni son devoir social. Sa *fonction* est de posséder les instruments de travail et de produire de la plus-value. Son « travail » absolument nécessaire est celui de l'appropriation du travail des autres. Un détrousseur de grands chemins « travaille » aussi en arrêtant les voyageurs au coin d'un bois. Il a aussi ses « risques professionnels » : il risque sa liberté et sa vie. Lorsque l'évolution capitaliste arrive à son apogée, que les conditions matérielles et humaines se trouvent remplies pour permettre à la fonction de direction de la production de passer des mains des salariés du capitaliste (directeurs, administrateurs, ingénieurs) dans les mains de la société elle-même, l'utilité du capitaliste est *théoriquement* égale à celle d'un détrousseur de grands chemins.

Cela ne veut pas dire que le capitalisme est une invention diabolique, comme le croient des moralistes, I. Ruskin et Léon Tolstoï entre autres; c'est au contraire une phase nécessaire, un moyen indispensable pour faire passer l'huma-

nité de l'état barbare de la production isolée à celui de la production collective. Mais les fruits du travail collectif, les avantages de la Coopération, en régime capitaliste, échoient au capitaliste. La Révolution sociale ne détruira pas ces avantages. Elle les fera seulement passer dans les mains de la société des producteurs elle-même.

Tel n'est pas le point de vue du capitaliste. Il s'attribue tous les avantages de la coopération capitaliste.

Si la puissance collective du travail développée par la Coopération apparaît comme force productive du capital, la Coopération apparaît comme mode spécifique de la production capitaliste. C'est là la première phase de transformation que parcourt le procès du travail par suite de sa subordination au capital. Cette transformation se développe spontanément. Sa base, l'emploi simultané d'un certain nombre de salariés dans le même atelier, est donnée avec l'existence même du capital, et se trouve là comme résultat historique des circonstances et des mouvements qui ont concouru à décomposer l'organisme de la production féodale.

Le mode de production capitaliste se présente donc comme nécessité historique pour transformer le travail isolé en travail social; mais, entre les mains du capital, cette socialisation du travail n'en augmente les forces productives que pour l'exploiter avec plus de profit.

XXVI. — Les résultats généraux du machinisme.

Le *Capital* de Marx est une sorte d'encyclopédie de la production capitaliste. A côté des lois générales, il contient une description détaillée des rouages du régime capitaliste, une masse énorme de renseignements d'ordre social et économique. Marx ne se perd pas en déclamations; mais les faits qu'il enregistre en économiste et en historien *sine ira et stodio,* tout objectivement, parlent pour et par eux-mêmes. Ces faits sont souvent chargés de larmes et tachés du sang humain. Marx contient visiblement son indignation, mais

sa colère vengeresse éclate malgré lui et se communique d'autant plus fortement au lecteur qui n'a pas des entrailles de bois.

Le système mécanique — dit Marx — augmente en premier lieu la plus-value et la masse des produits dans lesquels elle se réalise à mesure que croît la substance matérielle dont la classe capitaliste et ses parasites s'engraissent, ces espèces sociales croissent et multiplient. L'augmentation de leur richesse, accompagnée comme elle l'est d'une diminution relative des travailleurs engagés dans la production des marchandises de première nécessité, fait naître avec les nouveaux besoins de luxe de nouveaux moyens de les satisfaire. Une partie plus considérable du produit social se transforme en produit net et une plus grande part de celui-ci est livrée à la consommation sous des formes plus variées et plus raffinées. En d'autres termes la production de luxe s'accroît.

Le raffinement et la multiplicité variée des produits proviennent également des nouveaux rapports du marché des deux mondes créés par la grande industrie. On n'échange pas seulement plus de produits de luxe étrangers contre les produits indigènes, mais plus de matières premières, d'ingrédients, de produits à demi-fabriqués provenant de toutes les parties du monde, etc., entrent comme moyen de production dans l'industrie nationale. La demande de travail augmente ainsi dans l'industrie des transports qui se subdivise en branches nouvelles et nombreuses.

L'augmentation des moyens de travail et de subsistance et la diminution progressive dans le nombre relatif des ouvriers que la production réclame poussent au développement d'entreprises à longue haleine et dont les produits tels que canaux, docks, tunnels, ponts, etc., ne portent de fruits que dans un avenir plus ou moins lointain.

Soit directement sur la base du système mécanique, soit par suite des changements générlux qu'il entraîne dans la vie économique, des industries tout à fait nouvelles surgissent, autant de nouveaux champs de travail. La place qu'ils prennent dans la production totale n'est pas cependant très large, même dans les pays les plus développés, et le nombre d'ouvriers qu'ils occupent est, en raison directe du travail manuel, le plus grossier dont ils font renaître le besoin.

Les principales industries de ce genre sont aujourd'hui les fabriques de gaz, la télégraphie, la photographie, la navigation à vapeur et les chemins de fer. Le recensement de 1861 (pour l'Angleterre et la principauté de Galles) accuse dans l'industrie du gaz (usines, production d'appareils mécaniques, agents des compagnies) 15,211 per-

sonnes; dans la télégraphie, 2,399; dans la photographie, 2,366; dans le service des bateaux à vapeur, 3,570 et dans les chemins de fer, 70,509. Ce dernier nombre renferme environ 28,000 terrassiers employés d'une manière plus ou moins permanente et tout le personnel commercial et administratif. Le chiffre total des individus occupés dans les cinq industries nouvelles était donc de 94,145.

Entre l'accroissement extraordinaire de la productivité dans les sphères de la grande industrie, accompagné comme il l'est d'une exploitation plus intense et plus extensive de force de travail dans toutes les autres sphères de la production, permet d'employer progressivement une partie plus considérable de la classe ouvrière à des services improductifs et de reproduire notamment en proportion toujours plus grande sous le nom de classe domestique, composée de laquais, cochers, cuisinières, bonnes, etc., les anciens esclaves domestiques.

XXVII. — Statistique professionnelle de 1861 (en Angleterre).

D'après le recensement de 1861, la population de l'Angleterre et du pays de Galles comprenait 20,066,244 personnes, dont 9,766,289 du sexe masculin et 10,289,965 du sexe féminin. Si l'on en déduit ce qui est trop vieux ou trop jeune pour travailler, les femmes, les adolescents et enfants improductifs, puis les professions « idéologiques » telles que gouvernement, police, clergé, magistrature, armée, savants, artistes, etc., ensuite les gens exclusivement occupés à manger le travail d'autrui sous forme de rentes foncières, d'intérêts, de dividendes, etc., et enfin les pauvres, les vagabonds, les criminels, etc., il reste en gros huit millions d'individus des deux sexes et de tout âge, y compris les capitalistes, fonctionnant dans la production, le commerce, la finance, etc. Sur ces huit millions on compte:

Travailleurs agricoles (y compris les bergers, les valets et les filles de ferme habitant chez les fermiers.. 1,098,261

Ouvriers des fabriques de coton, de laine, de *worsted*, de

lin, de chanvre, de soie, de dentelle et ceux des métiers de toute espèce..... 396,998 (2)

Ouvriers des mines de charbon et de métal.. 565,385

Ouvriers employés dans les usines métallurgiques (hauts-fourneaux, laminoirs, etc.) et dans les manufactures de métal de toute espèce 396,998 (1)

Classe servante 1,208,640 (3)

Si nous additionnons les travailleurs employés dans les fabriques textiles et le personnel des mines de charbon et de métal, nous obtenons le chiffre de 1,208,442; si nous additionnons le premier et le personnel de toutes les usines et de toutes les manufactures de métal, nous avons un total de 1,039,605 personnes, c'est-à-dire chaque fois un nombre plus petit que celui des esclaves domestiques modernes. Voilà le magnifique résultat de l'exploitation capitaliste des machines.

XXVIII. — Le Capital, la femme et l'enfant.

On peut remplir une bibliothèque de descriptions des horreurs que le capital fait subir aux femmes et aux enfants travaillant dans les bagnes modernes. En voici quelques faits à titre d'exemple, toujours d'après Karl Marx :

Le machinisme bouleversa tellement le rapport juridique entre l'acheteur et le vendeur de la force de travail, que la transaction entière perdit même l'apparence d'un contrat entre personnes libres. C'est ce qui fournit plus tard, au Parlement anglais, le prétexte

---

(1) Dont 177.596 seulement du sexe masculin au-dessus de 13 ans.

(2) Dont 30.501 du sexe féminin.

(3) Dont 137.447 du sexe masculin. De ce nombre de 1.208.658 est exclu tout le personnel qui sert dans les hôtels et autres lieux publics. De 1861 à 1870 le nombre des gens de service mâles avait presque doublé. Il atteignait le chiffre de 267 671. Il y avait en 1847 (pour les parcs et garennes aristocratiques) 2.694 gardes-chasse, mais en 1869 il y en avait 4.961. Les jeunes filles de service engagées dans la petite classe moyenne s'appellent à Londres du nom caractéristique de « Haveys » petites esclaves.

juridique pour l'intervention de l'Etat dans le régime des fabriques. Toutes les fois que la loi impose la limite de six heures pour le travail des enfants dans les branches d'industrie non réglementées, on entend retentir de nouveau les plaintes du fabricant. Nombre de parents, disent-ils retirent leurs enfants des industries dès qu'elles sont soumises à la loi, pour les vendre à celles où règne encore « la liberté de travail », c'est-à-dire où les enfants au-dessous de treize ans sont forcés de travailler comme des adultes et se vendent plus cher. Mais comme le capital est de sa nature niveleur, il exige au nom de son droit inné, que dans toutes les sphères de production les conditions de l'exploitation du travail soient égales pour tous. La limitation légale du travail des enfants dans une branche d'industrie, entraîne donc sa limitation dans une autre.

Par l'annexion au personnel du travail combiné d'une masse prépondérante d'enfants et de femmes, la machine réussit enfin à briser la résistance que le travailleur mâle opposait encore dans la manufacture au despotisme du capital (1).

XXIX. — Périodes d'accumulation et périodes de jouissance.

« L'industrie de Manchester », est-il dit dans un écrit publié en 1795 par le docteur *Aikin,* peut se diviser en quatre périodes. « Dans la première, les fabricants étaient forcés de travailler dur pour leur entretien. Leur principal moyen de s'enrichir consistait à voler les parents qui plaçaient chez eux des jeunes gens comme apprentis, et payaient

(1) « M. E... fabricant m'a fait savoir qu'il emploie exclusivement des femmes a ses métiers mécaniques ; il donne la préférence aux femmes mariées ; surtout à celles qui ont une famille nombreuse ; elles sont plus attentives et plus disciplinables que les femmes non mariées, et de plus. sont forcées de travailler jusqu'à extinction pour se procurer les moyens de subsistance nécessaires. C'est ainsi que les vertus qui caractérisent le mieux la femme tournent à son préjudice. Ce qu'il y a de tendresse et de moralité dans sa nature devient l'instrument de son esclavage et de sa misère ». *Ten hours Factory Bill, The speech of Lord Ashley. London 1844; p. 20.*

pour cela un bon prix, tandis que les susdits apprentis étaient loin de manger tout leur saoûl. D'un autre côté, la moyenne des profits était peu élevée et l'accumulation exigeait une grande économie. Ils vivaient comme des thésauriseurs, se gardant bien de dépenser même de loin les intérêts de leur capital.

« Dans la seconde période, ils avaient commencé à acquérir une petite fortune, mais ils travaillaient autant qu'auparavant, — car l'exploitation directe du travail, comme le sait tout inspecteur d'esclaves, coûte du travail, — « et leur genre de vie était aussi frugal que par le passé... »

« Dans la troisième période, le luxe commença, et, pour donner à l'industrie plus d'extension, on envoya des commis-voyageurs à cheval chercher des ordres dans toutes les villes du royaume où se tenaient des marchés. D'après toute vraisemblance, il n'y avait encore, en 1690, que peu ou point de capitaux gagnés dans l'industrie qui dépassassent trois mille livres st. Vers cette époque cependant, ou un peu plus tard, les industriels avaient déjà gagné de l'argent, et ils commencèrent à remplacer la maison de bois et de mortier par des maisons en pierre... »

Dans les trente premières années du dix-huitième siècle, un fabricant de Manchester qui eût offert à ses convives une pinte de vin étranger se serait exposé au caquet et aux hochements de tête de tous ses voisins... Avant l'apparition des machines, la consommation des fabricants, le soir dans les tavernes, ne s'élevait jamais à plus de six deniers (62 centimes 1/2) pour un verre de punch et un denier pour un rouleau de tabac.

C'est en 1758, et ceci fait époque, que l'on vit pour la première fois un homme engagé dans les affaires avec un équipage à lui!...

La quatrième période — le dernier mois du dix-huitième siècle — « c'est la période de grand luxe et de grandes dépenses, provoquée et soutenue par l'extension donnée à l'industrie ». Que dirait le bon docteur Aikin s'il ressuscitait à Manchester aujourd'hui !

Accumulez, accumulez! C'est la loi et les prophètes! « La parcimonie, et non l'industrie, est la cause immédiate de l'augmentation du capital. A vrai dire, l'industrie fournit la matière que l'épargne accumule ».

Épargnez, épargnez toujours, c'est-à-dire retransformez sans cesse en capital la plus grande partie possible de la plus-value ou du produit net! Accumuler pour accumuler, produire pour produire, tel est le mot d'ordre de l'économie politique proclamant la mission historique de la période bourgeoise. Et elle ne s'est pas fait un instant illusion sur les douleurs d'enfantement de la richesse (1); mais à quoi bon des jérémiades qui ne changent rien aux fatalités historiques?

A ce point de vue, si le prolétaire n'est qu'une machine à produire de la plus-value, le capitaliste n'est qu'une machine à capitaliser cette plus-value.

L'économie politique classique prit donc bigrement au sérieux le capitaliste et son rôle. Pour le garantir du conflit désastreux entre le penchant à la jouissance et l'envie de s'enrichir, Malthus, quelques années après le Congrès de Vienne, vint doctoralement défendre un système de division du travail où le capitaliste engagé dans la production a pour tâche d'accumuler, tandis que la dépense est du département de ses co-associés dans le partage de la plus-value, les aristocrates fonciers, les hauts dignitaires de l'État et de l'Eglise, les rentiers fainéants, etc. « Il est de la plus haute importance, dit-il, de tenir séparées la passion pour la dépense et la passion pour l'accumulation (the passion for expenditure and the passion for accumulation) ». Messieurs les capitalistes, déjà plus ou moins transformés en viveurs et hommes du monde, poussèrent naturellement les hauts cris. Eh quoi ! objectait un de leurs interprètes, un Ricardien, M. Malthus prêche en faveur des fortes rentes foncières, des impôts élevés, des grasses sinécures, dans le but de stimuler constamment les industriels au moyen des consommateurs improductifs! Assurément produire, produire toujours de plus en plus, tel est notre mot d'ordre, notre panacée; mais « la production serait bien plutôt enrayée qu'activée par de semblables procédés. Et puis il n'est pas tout à fait juste (nor it is quite fair) d'entretenir dans l'oisiveté un certain nombre de personnes, tout simplement pour en émoustiller d'autres, dont le caractère donne lieu de croire (who are likely, from their characters) qu'ils fonctionneront avec succès, quand on pourra les contraindre à fonctionner ».

---

(1) Il n'est pas jusqu'à J.-B. Say qui ne dise : « Les épargnes des riches se font aux dépens des pauvres « Le prolétaire romain vivait presque entièrement aux dépens de la société... On pourrait presque dire que la société moderne vit aux dépens des prolétaires, de la part qu'elle prélève sur la rétribution de leur travail » (Sismondi, *Etudes*).

Mais si ce Ricardien trouve injuste que, pour exciter le capitaliste industriel à accumuler, on lui enlève la crème de son lait, par contre il déclare se conformer aux règles que l'on réduise le plus possible de salaire à l'ouvrier « pour le maintenir laborieux ». Il ne cherche pas même à dissimuler un instant que tout le secret de la plus-value consiste à s'approprier du travail sans le payer. « De la part des ouvriers demande de travail accrue signifie tout simplement qu'ils consentent à prendre moins de leur propre produit pour eux-mêmes et à en laisser davantage à leurs patrons ; et si l'on dit qu'en diminuant la consommation des ouvriers, cela amène un soi-disant *glut* (encombrement du marché, surproduction), je n'ai qu'une chose à répondre, c'est que *glut* est synonyme de gros profits ».

Cette savante dispute sur le moyen de répartir, de la manière la plus favorable à l'accumulation, entre le capitaliste industriel et le riche oisif, le butin pris de la classe ouvrière, fut interrompue par la révolution de Juillet. Peu de temps après, le prolétariat urbain sonna à Lyon le tocsin d'alarme, et en Angleterre le prolétariat des campagnes promena le coq rouge. D'un côté du détroit la vogue était au Fouriérisme et au Saint-Simonisme, de l'autre à l'Owenisme. Alors l'économie politique vulgaire saisit l'occasion aux cheveux et proposa une doctrine destinée à sauver la société.

XXX. — La théorie de l'abstinence des capitalistes.

D'où vient le capital? De l'abstinence et de la modération du capitaliste. Telle est la réponse de la « science » bourgeoise.

Cette théorie fut révélée au monde par N.-W. Senior, juste un an avant qu'il découvrît, à Manchester, que d'une journée de travail de douze heures, c'est la douzième et dernière heure seule qui fait naître le profit, y compris l'intérêt : « Pour moi, déclarait-il solennellement, je substitue au mot *capital,* en tant qu'il se rapporte à la production, le mot *abstinence* (1). ». Rien qui vous donne comme cela une

(1) Senior : *Principes fondamentaux de l'économie politique*. Ceci semble par trop fort aux partisans de l'ancienne école. « M. Senior substitue aux mots travail et capital les mots travail et abstinence... Abstinence est une négation pure. Ce n'est pas l'abstinence, mais l'usage du capital employé productivement, qui est la source

idée des « découvertes » de l'économie politique vulgaire! Elle remplace les catégories économiques par des phrases de Tartufe, voilà tout.

« Quand le sauvage, nous apprend Senior, fabrique des arcs, il exerce une industrie, mais il ne pratique pas l'abstinence ». Ceci nous explique parfaitement pourquoi et comment, dans un temps moins avancé que le nôtre, tout en se passant de l'abstinence du capitaliste, on ne s'est pas passé d'instruments de travail. « Plus la société marche en avant, plus elle exige d'abstinence », notamment de la part de ceux qui exercent l'industrie de s'approprier les fruits de l'industrie d'autrui.

Les conditions du procès de travail se transforment tout à coup en autant de pratiques d'abstinence du capitaliste, supposé toujours que son ouvrier ne s'abstienne pas de travailler pour lui. Si le blé non seulement se mange, mais aussi se sème, abstinence du capitaliste ! Si l'on donne au vin le temps de fermenter, abstinence du capitaliste ! Le capitaliste se dépouille lui-même, quand il « prête (!) ses instruments de production au travailleur » ; en d'autres termes, quand il en fait valoir comme capital en leur incorporant la force ouvrière, au lieu de manger tout crus engrais, chevaux de trait, coton, machines à vapeur, chemins de fer, etc., ou, d'après l'expression naïve des théoriciens de l'abstinence, au lieu de dissiper « la valeur» en articles de luxe, etc.

Comment la classe capitaliste doit-elle s'y prendre pour remplir ce programme ? C'est un secret qu'on s'obstine à garder. Bref, le monde ne vit plus que grâce aux modifications de ce moderne pénitent de Wichnou, le capitaliste. Ce n'est pas seulement l'accumulation, non ! « la simple conservation d'un capital exige un effort constant pour résister à la tentation de le consommer ». Il faut donc avoir renoncé à toute humanité pour ne pas délivrer le capitaliste de ses

---

du profit. » (John Cazenove), M. J.-St. Mill se contente de reproduire à une page la « rémunération de l'abstinence » de Senior. — Les économistes vulgaires ne font jamais cette simple réflexion que toute action humaine peut être envisagée comme une « abstention » de son contraire. Manger, c'est s'abstenir de jeûner ; marcher, c'est s'abstenir de rester en repos ; travailler, s'abstenir de rien faire ; ne rien faire, s'abstenir de travailler, etc. Ces messieurs feraient bien d'étudier une bonne fois la proposition de Spinoza : *Determinatio est negatio* (définition = négation).

tentations et de son martyre, de la même façon qu'on en a usé récemment pour délivrer le planteur de la Géorgie de ce bénévole dilemme : Faut-il joyeusement dépenser en champagne et en articles de Paris tout le produit net obtenu à coups de fouet de l'esclave nègre ou bien en convertir une partie en terres et nègres additionnels ?

Dans les sociétés les plus différentes au point de vue économique, on trouve non seulement la reproduction simple, mais encore, à des degrés très divers, il est vrai, la reproduction sur une échelle progressive. A mesure que l'on produit et consomme davantage, on est forcé de reconvertir plus de produits en nouveaux moyens de production. Mais ce procès ne se présente ni comme accumulation de capital, ni comme fonction du capitaliste, tant que les moyens de production du travailleur et par conséquent son produit et ses subsistances, ne portent pas encore l'empreinte sociale qui les transforme en capital. C'est ce que *Richard Jones,* successeur de Malthus à la chaire d'économie politique de l'East Indian College de Heidelburg, a bien fait ressortir par l'exemple des Indes orientales.

Comme la partie la plus nombreuse du peuple indien se compose de paysans cultivant leurs terres eux-mêmes, ni leur produit, ni leurs moyens de travail et de subsistance « n'existent jamais sous la forme (in the shape) d'un fonds épargné sur un revenu étranger (saved from revenue) et qui eut parcouru préalablement un procès d'accumulation (a previous process of accumulation) ». D'un autre côté, dans les territoires où la domination anglaise a le moins altéré l'ancien système, les grands reçoivent, à titre de tribut ou de rente foncière, une aliquote du produit net de l'agriculture qu'ils divisent en trois parties. La première est consommée par eux en nature, tandis que la deuxième est convertie, à leur propre usage, en articles de luxe et d'utilité par des travailleurs non agricoles qu'ils rémunèrent moyennant la troisième partie. Ces travailleurs sont des artisans possesseurs de leurs instruments de travail. La production et la reproduction, simples ou progressives, vont ainsi leur chemin sans intervention aucune de la part du saint moderne, de ce chevalier de la triste figure, le capitaliste pratiquant la bonne œuvre de l'abstinence.

XXXI. — Le rôle de la violence dans l'accumulation primitive.

M. Duhring qui, un moment, a séduit quelques socialistes (entre autres Bernstein) attribue à la violence un rôle exagéré dans l'histoire. Engels lui a répondu (Voir « Un peu d'Histoire », 1er vol. de l'*Encyclopédie Socialiste*). Mais Marx, tout en ramenant le rôle de la violence à sa vraie mesure, ne songe pas à la nier. Elle est même *prépondérante* pendant la période de l'*accumulation primitive*, c'est-à-dire pendant la période où s'est accompli le divorce entre les moyens de production et le producteur. Marx a retracé cette *période préparatoire* du capitalisme avec une éloquence et une chaleur incomparables. L'Histoire du Capital est écrite en lettres de sang et de feu.

Nous avons vu — dit Marx — comment l'argent devient capital, le capital source de plus-value, et la plus-value source de capital additionnel. Mais l'accumulation capitaliste présuppose la présence de la plus-value et celle-ci la production capitaliste qui, à son tour, n'entre en scène qu'au moment où des masses de capitaux et de forces ouvrières assez considérables se trouvent déjà accumulées entre les mains des producteurs marchands. Tout ce mouvement semble donc tourner dans un cercle vicieux, dont on ne saurait sortir sans admettre une *accumulation primitive* (*previous accumulation*, dit Adam Smith), antérieure à l'accumulation capitaliste et servant de point de départ à la production capitaliste, au lieu de venir d'elle.

Cette accumulation primitive joue, dans l'économie politique, à peu près le même rôle que le péché originel dans la théologie. Adam mordit la pomme et voilà le péché qui fait son entrée dans le monde. On nous en explique l'origine par une aventure qui se serait passée quelques jours après la création du monde.

De même il y avait autrefois, mais il y a bien longtemps de cela, un temps où la société se divisait en deux camps : là les gens d'élite, laborieux, intelligents et surtout doués d'habitudes ménagères ; ici un tas de coquins faisant godaille du matin au soir et du soir au

matin. Il va sans dire que les uns entassèrent trésor sur trésor, tandis que les autres se trouvèrent bientôt dénués de tout. De là la pauvreté de la grande masse qui, en dépit d'un travail sans fin ni trève, doit toujours payer de sa propre personne, et la richesse du petit nombre, qui récolte tous les fruits du travail sans avoir à faire œuvre de ses dix doigts.

L'histoire du péché théologal nous fait bien voir, il est vrai, comme quoi l'homme a été condamné par le Seigneur à gagner son pain à la sueur de son front; mais celle du péché économique comble une lacune regrettable en nous révélant comme quoi il y a des hommes qui échappent à cette ordonnance du Seigneur.

Et ces insipides enfantillages, on ne se lasse pas de les ressasser. M. Thiers, par exemple, en ose encore régaler les Français, autrefois si spirituels, et cela dans un volume où, avec un aplomb d'homme d'Etat, il prétend avoir réduit à néant les attaques sacrilèges du socialisme contre la propriété. Il est vrai que la question de la propriété une fois mise sur le tapis, chacun se doit faire un devoir sacré de s'en tenir à la sagesse de l'abécédaire, la seule à l'usage et à la portée des écoliers de tout âge.

Dans les annales de l'histoire réelle, c'est la conquête, l'accroissement, la rapine à main armée, le règne de la force brutale, qui l'a toujours emporté. Dans les manuels béats de l'économie politique, c'est l'idylle au contraire qui a de tout temps régné. A leur dire, il n'y eut jamais, l'année courante exceptée, d'autres moyens d'enrichissement que le travail et le droit. En fait, les méthodes de l'accumulation primitive sont tout ce qu'on voudra, hormis matière à idylle.

Le rapport officiel entre le capitaliste et le salarié est d'un caractère purement mercantile. Si le premier joue le rôle de maître et le dernier le rôle de serviteur, c'est grâce à un contrat par lequel celui-ci s'est non seulement mis au service, et partant sous la dépendance de celui-là, mais par lequel il a renoncé à tout titre de propriété sur son propre produit. Mais pourquoi le salarié fait-il ce marché ? Parce qu'il ne possède rien que sa force personnelle, le travail à l'état de puissance, tandis que toutes conditions extérieures requises pour donner corps à cette puissance, la matière et les instruments nécessaires à l'exercice utile du travail, le pouvoir de disposer des subsistances indispensables au maintien de la force ouvrière ou à sa conversion du mouvement productif, tout cela se trouve de l'autre côté.

Au fond du système capitaliste il y a donc la séparation radicale du producteur d'avec les moyens de production. Cette séparation se reproduit sur une échelle progressive dès que le système capitaliste

s'est une fois établi, mais comme celle-là forme la base de celui-ci, il ne saurait s'établir sans elle. Pour qu'il vienne au monde, il faut donc que, partiellement au moins, les moyens de production aient déjà été arrachés sans phrase aux producteurs, qui les employaient à réaliser leur propre travail, et qu'ils se trouvent déjà détenus par des producteurs marchands, qui eux les employaient à spéculer sur le travail d'autrui. Le *mouvement historique* qui fait divorcer le travail d'avec ses conditions extérieures, voilà donc le fin mot de l'accumulation appelée « primitive » parce qu'elle appartient à l'âge préhistorique du monde bourgeois.

L'ordre économique capitaliste est sorti des entrailles de l'ordre économique féodal. La dissolution de l'un a dégagé les éléments constitutifs de l'autre.

Quant au travailleur, au producteur immédiat, pour pouvoir disposer de sa propre personne, il lui fallait d'abord cesser d'être attaché à la glèbe ou d'être inféodé à une autre personne ; il ne pouvait non plus devenir libre vendeur de travail, apportant sa marchandise partout où elle trouve un marché, sans avoir échappé au régime de corporation, avec leurs maîtrises, leurs jurandes, leurs lois d'apprentissage, etc. Le mouvement historique qui convertit les producteurs en salariés se présente donc comme leur affranchissement du servage et de la hiérarchie industrielle. De l'autre côté, ces affranchis ne deviennent vendeurs d'eux-mêmes qu'après avoir été dépouillés de tous leurs moyens de production et de toutes les garanties d'existence offertes par l'ancien ordre des choses. L'histoire de leur expropriation n'est pas matière à conjecture : elle est écrite dans les annales de l'humanité en lettres de sang et de feu indélébiles.

Quant aux capitalistes entrepreneurs, ces nouveaux potentats avaient non seulement à déplacer les maîtres des métiers, mais aussi les détenteurs féodaux des sources de la richesse. Leur avènement se présente de ce côté là comme le résultat d'une lutte victorieuse contre le pouvoir seigneurial avec ses prérogatives révoltantes, et le régime corporatif avec les entraves qu'il mettait au libre développement de la production et à la libre exploitation de l'homme par l'homme. Mais les chevaliers d'industrie n'ont supplanté les chevaliers d'épée qu'en exploitant des événements qui n'étaient pas de leur propre fait. Ils sont arrivés par des moyens aussi vils que ceux dont se servit l'affranchi romain pour devenir le maître de son patron.

L'ensemble du développement, embrassant à la fois la genèse du salarié et celle du capitaliste, a pour point de départ la servitude des travailleurs ; le progrès qu'il accomplit consiste à changer la forme de l'asservissement, à amener la métamorphose de l'exploitation féo-

dale en exploitation capitaliste. Pour en faire comprendre la marche, il ne nous faut pas remonter trop haut. Bien que les premières ébauches de la production capitaliste aient été faites de bonne heure dans quelques villes de la Méditerranée, l'ère capitaliste ne date que du seizième siècle. Partout où elle éclate, l'abolition du servage est depuis longtemps un fait accompli, et le régime des villes souveraines, cette gloire du moyen âge, est déjà en pleine décadence.

Dans l'histoire de l'accumulation primitive, toute révolution fait époque qui sert de levier à l'avancement de la classe capitaliste en voie de formation, celle surtout qui, dépouillant de grandes masses de leurs moyens de production et d'existence traditionnels, les lancent à l'improviste sur le marché du travail. Mais la base de toute cette évolution, c'est l'expropriation des cultivateurs.

Elle ne s'est accomplie d'une manière radicale qu'en Angleterre; ce pays jouera donc nécessairement le premier rôle dans notre esquisse. Mais tous les autres pays de l'Europe occidentale parcourent le même mouvement, bien que selon le milieu il change de couleur locale, ou se resserre dans un cercle plus étroit, ou présente un caractère moins fortement prononcé, ou suive un ordre de succession différent.

XXXII. — L'expropriation par la violence précède l'expropriation capitaliste pacifique.

En Angleterre, le servage avait disparu de fait vers la fin du quatorzième siècle. L'immense majorité de la population se composait alors, et plus entièrement encore au quinzième siècle, de paysans libres cultivant leurs propres terres, quels que fussent les titres féodaux dont on affubla leur droit de possession. Dans les grands domaines seigneuriaux, l'ancien bailli... (baillif), serf lui-même, avait fait place au fermier indépendant. Les salariés ruraux étaient en partie des paysans — qui, pendant le temps de loisir laissé par la culture de leurs champs, se louaient au service des grands propriétaires — en partie une classe particulière et peu nombreuse de journaliers. Ceux-ci même étaient aussi dans une certaine mesure cultivateurs de leur chef, car en sus du salaire on

leur faisait concession de champs d'au moins quatre acres avec des cottages ; de plus, ils participaient, concurremment avec les paysans proprement dits, à l'usufruit des biens communaux, où ils faisaient paître leur bétail, et se pourvoyaient de bois, de tourbe, etc., pour le chauffage.

Nous remarquerons, en passant, que le serf même était non seulement possesseur, tributaire il est vrai, des parcelles attenant à sa maison, mais aussi co-possesseur des biens communaux. Par exemple, quand Mirabeau publia son livre : *De la Monarchie prussienne*, le servage existait encore dans la plupart des provinces prussiennes, entre autres en Silésie. Néanmoins les serfs y possédaient des biens communaux. « On n'a pu encore, dit-il, engager les Silésiens au partage des communes, tandis que dans la nouvelle Marche il n'y a guère de village où le partage ne soit exécuté avec le plus grand succès. »

Le trait le plus caractéristique de la production féodale dans tous les pays de l'Europe occidentale, c'est le partage du sol entre le plus grand nombre possible d'hommes-liges. Il en était du seigneur féodal comme de tout autre souverain, sa puissance dépendait moins de la rondeur de sa bourse que du nombre de ses sujets, c'est-à-dire du nombre des paysans établis sur ses domaines. Le Japon, avec son organisation féodale de la propriété foncière et sa petite culture, offre donc, à beaucoup d'égards, une image plus fidèle du moyen âge européen que nos livres d'histoire imbus de préjugés bourgeois. Il est par trop commode d'être « libéral » aux dépens du Moyen-Age.

Bien que la conquête normande eut constitué toute l'Angleterre en baronnies gigantesques — dont une seule comprit souvent plus de neuf cents seigneuries anglo-saxonnes — le sol était néanmoins parsemé de petites propriétés rurales interrompues çà et là par de grands domaines seigneuriaux. Dès que le servage eut donc disparu et qu'au quinzième siècle la propriété des villes prit un grand essor, le peuple anglais atteignit l'état d'aisance si éloquemment dépeint

par le chancelier Fortescue, dans les *Laudes legum Angliæ*. Mais cette richesse du peuple excluait la richesse capitaliste.

La révolution qui allait jeter les premiers fondements du régime capitaliste, eut son prélude dans le dernier tiers du quinzième siècle et au commencement du seizième. Alors le licenciement des nombreuses suites seigneuriales — dont sir James Stenart dit pertinemment qu'elles « encombraient la cour et la maison » — lança à l'improviste sur le marché du travail une masse de prolétaires sans feu ni lieu. Bien que le pouvoir royal, sorti lui-même du développement bourgeois, fut, dans sa tendance à la souveraineté absolue, poussé à activer ce licenciement par des mesures violentes, il n'en fut pas la seule cause. En guerre ouverte avec la royauté et le Parlement, les grands seigneurs créèrent un prolétariat bien autrement considérable en usurpant les biens communaux des paysans et les chassant du sol, qu'ils possédaient au même titre féodal que leurs maîtres. Ce qui en Angleterre donna surtout lieu à des actes de violence, ce fut l'épanouissement des manufactures de laine en Flandre et la hausse du prix de la laine qui en résulta. La longue guerre des deux Roses ayant dévoré l'ancienne noblesse, la nouvelle, fille de son époque, regardait l'argent comme la puissance des puissances. Transformation des terres arables en pâturages, tel fut son cri de guerre.

Dans la *Description of England, Prefixed to Holinshed's Chronicles,* Harrison raconte comment l'expropriation des paysans a désolé le pays. « Mais qu'importe à nos grands usurpateurs ! (what care our great incroachers !). Les maisons des paysans et les cottages des travailleurs ont été violemment rasés ou condamnés à tomber en ruines. Si l'on veut comparer les anciens inventaires de chaque manoir seigneurial, on trouvera que d'innombrables maisons ont disparu avec les cultivateurs qui les habitaient, que le pays nourrit beaucoup moins de gens, que beaucoup de villes sont déchues bien que quelques-unes de fondation nouvelle prospèrent... A propos des villes et des villages détruits pour faire des parcs à moutons et où l'on ne voit plus rien debout, sauf les châteaux seigneuriaux, j'en aurais plus long à dire ». Les plaintes de ce vieux chroniqueur, toujours exagérées, dépeignent pourtant d'une manière exacte l'impression produite sur les contemporains par la révolution survenue dans l'ordre économique de la société. Que l'on compare les écrits du chancelier Fortescue avec ceux du chancelier Thomas Morus, et l'on se fera une idée de l'abîme qui sépare le quinzième siècle du seizième. En Angleterre, la classe travailleuse, dit fort justement Thornton, fut précipitée sans transition de son âge d'or dans son âge de fer.

Ce bouleversement fit peur à la législature. Elle n'avait pas encore atteint ce haut degré de civilisation, où la richesse nationale (*Whealth*

of the Nation), c'est-à-dire l'enrichissement des capitalistes, l'appauvrissement et l'exploitation effrontée de la masse du peuple, passe pour l'*Ultima Thule* de la sagesse d'État. « Vers cette époque, 1849, dit Bacon, dans son histoire d'Henri VII, les plaintes à propos de la conversion des terres arables en pacages qui n'exigent que la surveillance de quelques bergers devinrent de plus en plus nombreuses, et des fermes amodiées à vie, à long terme ou à l'année, dont vivaient la grande partie des yeomen, furent annexées aux terres domaniales. Il en résulta un déclin de la population, suivi de la décadence de beaucoup de villes, d'églises, d'une diminution des dîmes, etc... Les remèdes apportés à cette funeste situation témoignent d'une sagesse admirable de la part du roi et du Parlement. Ils prirent des mesures contre cette usurpation dépopulatrice des terrains communaux (*depopulating enclosures*) et contre l'extension des pâturages dépopulateurs (*depopulating pasture*) qui la suivait de près ».

Une loi d'Henri VII, 1849, interdit la démolition de toute maison de paysan avec attenance d'au moins 20 acres de terre. Cette interdiction est renouvelée dans une loi de la vingt-cinquième année du règne d'Henri VIII, où il est dit entre autre que « beaucoup de fermes et de grands troupeaux de bétail, surtout de moutons, s'accumulent en peu de mains, d'où il résulte que les ventes du sol s'accroissent, mais que le labourage (tillage) déchoit, que des maisons et des églises sont démolies et d'énormes masses de peuple se trouvent dans l'impossibilité de subvenir à leur entretien et à celui de leurs familles. « La loi d'Henri VII, dit-il, fut profonde et admirable, en ce sens qu'elle créa des établissements agricoles et des maisons rurales d'une grandeur normale déterminée, c'est-à-dire qu'elle assura aux cultivateurs une portion de terre suffisante pour les mettre à même d'élever des sujets jouissant d'une honnête aisance et de condition non servile, et pour maintenir la charrue entre les mains des propriétaires et non des mercenaires (to keep the plough in the hand of the owners and not hirelings) ». Ce qu'il fallait à l'ordre de production capitaliste, c'était au contraire la condition servile des masses, leur transformation en mercenaires et la conversion de leurs moyens de travail en capital.

Dans cette époque de transition, la législation chercha aussi à maintenir les quatre acres de terre auprès du cottage du salarié agricole et lui interdit de prendre des sous-locataires. En 1627, sous Jacques Ier, Roger Crocker de Frontmill est condamné pour avoir bâti un cottage sur le domaine seigneurial de ce nom sans y avoir annexé quatre acres de terre à perpétuité ; en 1638, sous Charles Ier, on nomme une commission royale pour faire exécuter les anciennes lois, notamment celle sur les quatre acres. Cromwwell aussi interdit

de bâtir près de Londres, à quatre milles à la ronde, aucune maison qui ne fut dotée de quatre acres au moins. Enfin, dans la première moitié du dix-huitième siècle, on se plaint encore dès qu'il n'y a pas un ou deux acres de terre adjoints au cottage de l'ouvrier agricole. Aujourd'hui ce dernier se trouve fort heureux quand il a un petit jardin ou qu'il trouve à louer à une distance considérable un champ de quelques mètres carrés. « Landlords et fermiers, dit le Dr Hunter, se prêtent main-forte. Quelques acres ajoutés à leur cottage rendraient les travailleurs trop indépendants ».

La réforme et la spoliation des biens d'église qui en fut la suite, vint donner une nouvelle et terrible impulsion à l'expropriation violente du peuple au seizième siècle. L'Eglise catholique était à cette époque propriétaire féodale de la plus grande partie du sol anglais. La suppression des cloîtres, etc., en jeta les habitants dans le prolétariat. Les biens mêmes du clergé tombèrent entre les griffes des favoris royaux ou furent vendus à vil prix à des citadins, à des fermiers spéculateurs, qui commencèrent par chasser en masse les vieux tenanciers héréditaires. Le droit de propriété des pauvres gens sur une partie des dîmes ecclésiastiques fut tacitement confisqué. « *Pauper ubique jacet* », s'écriait la reine Elisabeth après avoir fait le tour de l'Angleterre. Dans la quarante-troisième année de son règne, on se voit enfin forcé de reconnaître le paupérisme comme une institution nationale et d'établir la taxe des pauvres. Les auteurs de cette loi eurent honte d'en déclarer les motifs et la publièrent sans aucun préambule, contre l'usage traditionnel. Sous Charles Ier, le Parlement la déclara perpétuelle, et elle ne fut modifiée qu'en 1834. Alors, de ce qui leur avait été originairement accordé comme indemnité de l'expropriation subie on fit aux pauvres un châtiment.

XXXIII. — Expropriation sans indemnité.

Il y a des socialistes « généreux » qui demandent de riches indemnités pour les pauvres capitalistes à exproprier le jour de la Révolution sociale. Qu'ils lisent donc l'histoire authentique de la propriété capitaliste.

Au dix-neuvième siècle, dit Marx, on a perdu jusqu'au souvenir du lien intime qui rattachait le cultivateur au sol communal. Le peuple des campagnes a-t-il, par exemple, jamais obtenu un liard d'indemnité pour les 3,511,770 acres

qu'on lui a arrachés de 1801 à 1831, et que les landlords se sont donnés les uns aux autres par des bills de clôture?

Le dernier procédé d'une portée historique qu'on emploie pour exproprier les cultivateurs s'appelle *clearing of estates*, littéralement « éclaircissement des biens-fonds », mais « éclaircir les bien-fonds » dans le sens anglais, ne signifie pas une opération technique d'agronomie; c'est l'ensemble des actes de violence au moyen desquels on se débarrasse et des cultivateurs et de leurs demeures, quand ils se trouvent sur des biens-fonds destinés à passer au régime de la grande culture ou à l'état de pâturage. C'est bien à cela que toutes les méthodes d'expropriation, considérées jusqu'ici, ont abouti en dernier lieu, et maintenant en Angleterre, là où il n'y a plus de paysans à supprimer, on fait raser, comme nous l'avons vu plus haut, jusqu'aux cottages des salariés agricoles dont la présence déparerait le sol qu'ils cultivent. Mais le « clearing of estates », que nous allons aborder, a pour théâtre propre la contrée de prédilection des romanciers modernes, les Highlands d'Ecosse.

Là l'opération se distingue par son caractère systématique, par la grandeur de l'échelle sur laquelle elle s'exécute — en Irlande souvent un landlord fit raser plusieurs villages d'un seul coup; mais dans la haute Ecosse il s'agit de superficies aussi étendues que plus d'une principauté allemande, — et par la forme particulière de la propriété escamotée.

Le peuple des Highlands se composait de clans dont chacun possédait en propre le sol sur lequel il s'était établi. Le représentant du clan, son chef ou grand homme, n'était que le propriétaire de ce sol, de même que la reine d'Angleterre est propriétaire titulaire du sol national. Lorsque le gouvernement anglais parvint à supprimer définitivement les guerres intestines de ces grands hommes et leurs incursions continuelles dans les plaines limitrophes de la basse Ecosse, ils n'abandonnèrent point leur ancien métier de brigands, ils n'en changèrent que la forme. De leur propre autorité ils

convertirent leur droit de propriété titulaire en droit de propriété privée, et, ayant trouvé que les gens du clan dont ils n'avaient plus à répandre le sang, faisaient obstacle à leurs projets d'enrichissement, ils résolurent de les chasser de vive force. « Un roi d'Angleterre eut pu tout aussi bien prétendre avoir le droit de chasser ses sujets dans la mer », dit le professeur Newman.

On peut suivre les premières phases de cette révolution, qui commence après la dernière levée de boucliers du prétendant, dans les ouvrages de James Anderson et de James Stuart. Celui-ci nous informe qu'à son époque, au dernier tiers du dix-huitième siècle, la haute Ecosse présentait encore en raccourci un tableau de l'Europe d'il y a quatre cents ans. « La rente (il appelle ainsi à tort le tribut payé au chef de clan) de ces terres est très petite par rapport à leur étendue, mais, si vous la considérez relativement au nombre de bouches que nourrit la ferme, vous trouverez qu'une terre dans les montagnes d'Ecosse nourrit peut-être deux fois plus de monde qu'une terre de même valeur dans une région fertile. Il en est de certaines terres comme de certains couvents de moines mendiants : plus il y a de bouches à nourrir, mieux ils vivent. »

Lorsque l'on commença, au dernier tiers du dix-huitième siècle, à chasser les Gaëls, on leur interdit en même temps l'émigration à l'étranger, afin de les forcer ainsi d'affluer à Glasgow et autres villes manufacturières.

Dans ses observations sur la richesse des nations d'Adam Smith, publiée en 1814, David Buchanan nous donne une idée des progrès faits par le « clearing of estates ». « Dans les Highlands » — dit-il — « le propriétaire foncier, sans égards pour les tenanciers héréditaires (il applique erronément ce mot aux gens du clan qui en possédaient conjointement le sol), offre la terre au plus cher enchérisseur, lequel, s'il est améliorateur (improver), n'a rien de plus pressé que d'introduire un système nouveau. Le sol, parsemé antérieurement de petits paysans, était très peuplé par rapport à son rendement. Le nouveau système de culture perfectionnée et de rentes grossissantes fait obtenir

le plus grand produit net avec le moins de frais possible, et dans ce but on se débarrasse des colons devenus désormais inutiles. Rejetés ainsi du sol natal, ceux-ci vont chercher leur subsistance dans les villes manufacturières, etc. ».

Georges Ensor dit dans un livre publié en 1818 : « Les grands d'Ecosse ont exproprié des familles comme ils feraient sarcler les mauvaises herbes ; ils ont traité des villages et leurs habitants comme les Indiens ivres de vengeance traitent les bêtes féroces et leurs tanières. Un homme est vendu pour une toison de brebis, pour un gigot de mouton et moins encore... Lors de l'invasion de la Chine septentrionale, le grand conseil des Mongols discuta s'il ne fallait pas extirper du pays tous les habitants et le convertir en un vaste pâturage. Nombre de landlords écossais ont mis ce dessein à exécution dans leur propre pays, contre leurs propres compatriotes ».

Mais à tout seigneur tout honneur. L'initiative des Mongoliques revient à la duchesse de Sutherland. Cette femme, dressée de bonne main, avait à peine pris les rênes de l'administration qu'elle résolut d'avoir recours aux grands moyens et de convertir en pâturage tout le Comité, dont la population, grâce à des expériences analogues mais faites sur une plus petite échelle, se trouvait déjà réduite au chiffre de quinze mille. De 1814 à 1820, ces quinze mille individus, formant environ trois mille familles, furent exactement expulsés. Leurs villages furent détruits et brûlés, leurs champs convertis en pâturages. Des soldats anglais, commandés pour prêter main forte, en vinrent aux prises avec les indigènes. Une vieille femme qui refusait d'abandonner sa hutte périt dans les flammes. C'est ainsi que la noble dame accapara 794,000 acres de terres qui appartenaient au clan de temps immémorial.

Une partie des dépossédés fut absolument chassée ; à l'autre on assigna environ 6,000 acres sur le bord de la mer, terres jusque-là incultes et n'ayant jamais rapporté un denier. Madame la duchesse poussa la grandeur d'âme jusqu'à les affermer, à une rente moyenne de 2 sh. 6 d. par acre, aux membres du clan qui avait depuis des siècles versé son sang au service des Sutherland. Le terrain ainsi conquis, elle le partagea en vingt-neuf grandes fermes à moutons, établissant sur chacune une seule famille composée presque toujours de valets de ferme anglais. En 1825, les quinze mille proscrits avaient déjà fait place à 131,000 moutons. Ceux qu'on avait jetés sur le rivage de la mer s'adonnèrent à la pêche et devinrent, d'après l'expression d'un écrivain anglais, de vrais amphibies, vivant à demi sur terre, à demi sur eau, mais avec tout cela ne vivant qu'à moitié.

Mais il était écrit que les braves Gaëls auraient à expier plus sévè-

rement encore leur idolâtrie romantique et montagnarde pour les « grands hommes de classe ». L'odeur de leur poisson vint chatouiller les narines de ces grands hommes, qui y flairèrent des profits à réaliser, et ne tardèrent pas à affermer le rivage aux gros mareyeurs de Londres. Les Gaëls furent une seconde fois chassés.

XXXIV. — La législation des expropriateurs contre les expropriés.

La création du prolétariat sans feu ni lieu — licencié des grands seigneurs féodaux et cultivateurs victimes d'expropriations violentes et répétées — allait nécessairement plus vite que son absorption par les manufactures naissantes. D'autre part, ces hommes brusquement arrachés à leurs conditions de vie habituelles ne pouvaient se faire aussi subitement à la discipline du nouvel ordre social. Il en sortit donc une masse de mendiants, de voleurs, de vagabonds. De là vers la fin du quinzième siècle et pendant tout le seizième, dans l'ouest de l'Europe, une législation sanguinaire contre le vagabondage. Les pères de la classe ouvrière actuelle furent châtiés d'avoir été réduits à l'état de vagabonds et de pauvres. La législation les traita en criminels volontaires ; elle supposa qu'il dépendait de leur libre arbitre de continuer à travailler comme par le passé et comme s'il n'était survenu aucun changement dans leurs conditions.

En Angleterre, cette législation commence sous le règne de Henri VIII.

Henri VIII, 1530 : les mendiants âgés et incapables de travail obtiennent des licences pour demander la charité. Les vagabonds robustes sont condamnés au fouet et à l'emprisonnement. Attachés derrière une charrette, ils doivent subir la fustigation jusqu'à ce que le sang ruisselle de leur corps ; puis ils ont à s'engager par serment à retourner, soit au lieu de leur naissance, soit à l'endroit qu'ils ont habité dans les trois dernières années, et à « se remettre au travail » (to put himself to labour). Cruelle ironie ! Ce même statut

fut encore trouvé trop doux dans la vingt-septième année du règne d'Henri VIII. Le Parlement aggrava ces peines par des clauses additionnelles. En cas de première récidive, le vagabond doit être fouetté à nouveau et avoir la moitié de l'oreille coupée; à la deuxième récidive, il devra être traité en félon et exécuté comme ennemi d'État.

Dans son *topie*, le chancelier Thomas Morus dépeint vivement la situation des malheureux qu'atteignaient ces lois atroces. « Ainsi il arrive », dit-il, « qu'un glouton avide et insatiable, un vrai fléau pour son pays natal, peut s'emparer de milliers d'arpents de terre en les entourant de pieux ou de haies, ou en tourmentant leurs propriétaires par des injustices qui les contraignent à tout vendre. De façon ou d'autre, de gré ou de force, il faut qu'ils déguerpissent tous, pauvres gens, cœurs simples, hommes, femmes, époux, orphelins, veuves, mères avec leurs nourrissons et tout leur avoir; peu de ressources mais beaucoup de têtes, car l'agriculture a besoin de beaucoup de bras. Il faut, dis-je, qu'ils traînent leurs pas loin de leurs anciens foyers, sans trouver un lieu de repos. Dans d'autres circonstances les ventes de leur mobilier et de leurs ustensiles domestiques ont pu les aider, si peu qu'ils vaillent; mais jetés subitement dans le vide, ils sont forcés de les donner pour une bagatelle. Et quand ils ont erré çà et là et mangé jusqu'au dernier liard, que peuvent-ils faire autre chose que de voler, et alors mon Dieu, d'être pendus avec toutes les formes légales, ou d'aller mendier ? Et alors encore on les jette en prison comme des vagabonds, parce qu'ils mènent une vie errante et ne travaillent pas, eux auxquels personne au monde ne veut donner du travail, si empressés qu'ils soient à s'offrir pour tout genre de besogne ». De ces malheureux fugitifs, dont Thomas Morus, leur contemporain, dit qu'on les força à vagabonder et à voler; « soixante-douze mille furent exécutés sous le règne de Henri VIII ».

Edouard VI : un statut de la dernière année de son règne (1547) ordonne que tout individu réfractaire au travail sera adjugé pour esclave à la personne qui l'aura dénoncé comme truand. (Ainsi pour avoir à son profit le travail d'un pauvre diable, on n'avait qu'à le dénoncer comme réfractaire au travail.)

Le maître doit nourrir cet esclave au pain et à l'eau, et lui donner de temps en temps quelque boisson faible et les restes de viande qu'il jugera convenable. Il a le droit de l'astreindre aux besognes les plus répugnantes à l'aide du fouet et de la chaîne. Si l'esclave s'absente une quinzaine de jours, il est condamné à l'esclavage à perpétuité et sera marqué au fer rouge par la lettre S sur la joue et le front; s'il a fui pour la troisième fois, il sera exécuté comme félon. Le maître peut le vendre, le léguer par testament, le louer à autrui, à l'instar

de tout autre bien meuble ou du bétail. Si les esclaves machinent quelque chose contre les maîtres, ils doivent être punis de mort. Les juges de paix ayant reçu information, sont tenus de suivre les mauvais garnements à la piste. Quand on attrape un de ces va-nu-pieds, il faut le marquer au fer rouge du signe V sur la poitrine et le ramener à son lieu de naissance, où, chargé de fers, il aura à travailler sur les places publiques. Si le vagabond a indiqué un faux lieu de naissance, il doit devenir, pour punition, l'esclave à vie de ce lieu, de ses habitants ou de sa corporation; on le marquera d'un S. Le premier venu a le droit de s'emparer des enfants des vagabonds et de les retenir comme apprentis, le garçon jusqu'à vingt-quatre ans, les filles jusqu'à vingt.

S'ils prennent la fuite, ils deviennent jusqu'à cet âge, les esclaves des patrons qui ont le droit de les mettre aux fers, de leur faire subir le fouet, etc., à volonté. Chaque maître peut passer un anneau de fer autour du cou, des bras ou des jambes de son esclave, afin de mieux le reconnaître et d'être plus sûr de lui. La dernière partie de ce statut prévoit le cas où certains pauvres seraient occupés par des gens ou des localités qui veuillent bien leur donner à boire et à manger et les mettre au travail. Ce genre d'esclaves de paroisse s'est conservé en Angleterre jusqu'au milieu du dix-neuvième siècle, sous le nom de roundsmen (hommes qui font les rondes).

Elisabeth, 1572: Les mendiants sans permis et âgés de plus de quatorze ans, devront être sévèrement fouettés et marqués au fer rouge à l'oreille gauche, *si personne ne veut les prendre en service pendant deux ans.* En cas de récidive, ceux âgés de plus de dix-huit ans, doivent être exécutés, *si personne ne veut les employer pendant deux années.* Mais, pris une troisième fois, ils doivent être mis à mort sans miséricorde, comme félons. On trouve d'autres statuts semblables; 18 Elisabeth; 13 ch.; et en 1597. Sous le règne aussi maternel que virginal de « Queen Bess », on pendit les vagabonds par fournées, rangées en longues files. Il ne se passait pas d'année qu'il n'y en eut trois ou quatre cents d'accrochés à la potence dans un endroit ou dans l'autre, dit *Strype,* dans les Annales; d'après lui, le Sommersetshire seul en compte en une année quarante d'exécutés, trente-cinq de marqués au fer rouge, trente-sept de fouettés et cent quatre-vingt-trois — « vauriens incorrigibles » — de relâchés. Cependant, ajoute ce philanthrope, « ce grand nombre d'accusés ne comprend pas le cinquième des crimes commis, grâce à la nonchalance des juges de paix et à la sotte compassion du peuple... Dans les autres comtés d'Angleterre, la situation n'était pas meilleure, et dans plusieurs, elle était pire. »

XXXV. — Comment le Capitalisme mène au Socialisme.

Nous arrivons au terme de notre exposé du *Capital* de Marx, de tout ce qu'il contient de substantiel, avec les termes mêmes de Marx.

En voici la conclusion magistrale d'une rigueur scientifique irréfutable :

Ainsi donc, ce qui gît au fond de l'accumulation primitive du capital, au fond de sa genèse historique, c'est l'expropriation du producteur immédiat, c'est la dissolution de la propriété fondée sur le travail personnel de son possesseur.

La propriété privée, comme antithèse de la propriété collective, n'existe que là où les instruments et les autres conditions du travail appartiennent à des particuliers. Mais selon que ceux-ci sont les travailleurs ou les non-travailleurs, la propriété privée change de face. Les formes infiniment nuancées qu'elle affecte à première vue ne font que refléter les états intermédiaires entre ces deux extrêmes.

La propriété privée du travailleur sur les moyens de son activité productive est le corollaire de la petite industrie, agricole ou manufacturière, et celle-ci constitue la pépinière de la production sociale, l'école où s'élaborent l'habileté manuelle, l'adresse ingénieuse et la libre individualité du travailleur. Certes, le mode de production se rencontre au milieu de l'esclavage, du servage et d'autres états de dépendance. Mais il ne prospère, il ne déploie toute son énergie, il ne revêt sa forme intégrale et classique, que là où le travailleur est le propriétaire libre des conditions de travail qu'il met lui-même en œuvre, le paysan, le sol qu'il cultive, comme le virtuose de son instrument.

Ce régime industriel de petits producteurs indépendants, travaillant à leur compte, présuppose le morcellement du sol

et l'éparpillement des autres moyens de production. Comme il en exclut la concentration, il exclut aussi la Coopération sur une grande échelle, la subdivision de la besogne dans l'atelier et aux champs, le machinisme, la domination savante de l'homme sur la nature, le libre développement des puissances sociales du travail, le concert et l'unité dans les frais, les moyens et les efforts de l'activité collective. Il n'est compatible qu'avec un état de la production et de la société étroitement borné. L'éterniser, ce serait, comme le dit pertinemment Pecqueur, « décréter la médiocrité en tout ». Mais, arrivé à un certain degré, il engendre de lui-même les agents matériels de sa dissolution. A partir de ce moment, des forces et des passions qu'il comprime commencent à s'agiter au sein de la société. Il doit être, il est anéanti. Son mouvement d'élimination transformant les moyens de production individuels et épars en moyens de production socialement concentrés, faisant de la propriété naine du grand nombre la propriété colossale de quelques-uns, cette douloureuse, cette épouvantable expropriation du peuple travailleur, voilà les origines, voilà la genèse du capital. Elle embrasse toute une série de procédés violents, dont nous n'avons passé en revue que les plus marquants sous le titre de Méthodes d'accumulation primitive.

L'expropriation des producteurs immédiats s'exécute avec un vandalisme impitoyable qu'aiguillonnent les mobiles les plus infâmes, les passions les plus sordides et les plus haïssables dans leur petitesse. La propriété privée, fondée sur le travail personnel, cette propriété qui soude pour ainsi dire le travailleur isolé et autonome aux conditions extérieures du travail, va être supplantée par la propriété privée capitaliste, fondée sur l'exploitation du travail d'autrui, sur le salariat (1).

---

(1) « Nous sommes dans une condition tout à fait nouvelle de la société... nous tendons à séparer toute espèce de propriété d'avec toute espèce de travail. » Sismondi : *Nouveaux principes* de l'Econ. polit. t. II, p. 434.

Dès que ce procès de transformation a décomposé suffisamment et de fond en comble la vieille société, que les producteurs sont changés en prolétaires et leurs conditions de travail en capital, qu'enfin le régime capitaliste se soutient par la seule force économique des choses, ainsi que la métamorphose progressive du sol et des autres moyens de production en instruments socialement exploités, communs, en un mot, l'élimination ultérieure des propriétés privées — va revêtir une nouvelle forme. Ce qui est maintenant à exproprier, ce n'est plus le travailleur indépendant, mais le capitaliste, le chef d'une armée ou d'une escouade de salariés.

Cette expropriation s'accomplit par le jeu des lois immanentes de la production capitaliste, lesquelles aboutissent à la concentration des capitaux. Corrélativement à cette centralisation, à l'expropriation du grand nombre des capitalistes par le petit, se développent sur une échelle toujours croissante l'application de la science à la technique, l'exploitation de la terre avec méthode d'ensemble, la transformation de l'outil en instruments puissants seulement par l'usage commun, partant l'économie des moyens de production, l'entrelacement de tous les peuples dans le réseau du marché universel, d'où le caractère international imprimé au régime capitaliste. A mesure que diminue le nombre des potentats du capital qui usurpent et monopolisent tous les avantages de cette période d'évolution sociale, s'accroît la misère, l'oppression, l'esclavage, la dégradation, l'exploitation, mais aussi la résistance de la classe ouvrière sans cesse grossissante et de plus en plus disciplinée, unie et organisée par le mécanisme même de la production capitaliste. Le monopole du capital devient une entrave pour le mode de production qui a grandi et prospère avec lui et sous ses auspices. La socialisation du travail et la centralisation de ses ressorts matériels arrivent à un point où elles ne peuvent plus tenir dans leur enveloppe capitaliste. Cette enveloppe se brise en éclats.

L'heure de la propriété capitaliste a sonné. Les expropriateurs sont à leur tour expropriés.

L'appropriation capitaliste, conforme au mode de production capitaliste, constitue la première négation de cette propriété privée qui n'est que le corollaire du travail indépendant et individuel. Mais la production capitaliste engendre elle-même sa propre négation avec la fatalité qui préside aux métamorphoses de la nature. C'est la négation de la négation. Elle rétablit non la propriété du travailleur, mais sa propriété individuelle, fondée sur les acquêts de l'ère capitaliste, sur la coopération et la possession commune de tous les moyens de production, y compris le sol.

Pour transformer la propriété privée et morcelée. objet du travail individuel, en propriété capitaliste, il a naturellement fallu plus de temps, d'efforts et de peines, que n'en exigera la métamorphose en propriété sociale de la propriété capitaliste qui, de fait, repose déjà sur un mode de production collectif. Là il s'agissait de l'expropriation de la masse par quelques usurpateurs ; ici il s'agit de l'expropriation de quelques usurpateurs par la masse.

LIVRE III

LA SURCONCENTRATION CAPITALISTE

(Trusts, Cartels, Corners, Comptoirs, etc.)

CHAPITRE PREMIER

LES TRUSTS

I. — La concentration.

Les trusts présentent le triomphe de la concentration capitaliste à sa plus haute puissance. C'est la démonstration la plus éclatante, par les faits indéniables, de la thèse socialiste. Et il paraît à peine croyable qu'au début de ce siècle, on ait pu faire quelques tentatives d'opposer les trusts à ce qu'on a appelé improprement « la théorie catastrophique » du Socialisme. On considérait les trusts comme une principe organisateur et régulateur du régime capitaliste rendant impossibles *les crises économiques*. Les faits ont réduit à néant cet optimisme économique. Les trusts apparaissent maintenant sous la forme des grands monopoles capitalistes qui réalisent la prédiction de Marx sur le sort inévitable des petits et des moyens capitalistes dévorés par les capitalistes géants. Au lieu de mettre fin aux *crises*, ils les rendent *chroniques* et préparent la grande *crise mondiale*, prélude de la chute du capitalisme.

II. — Définition du trust.

Le trust est avant tout, comme dit M. Paul de Rousiers, *un monopole. C'est là son caractère le plus en vue. Il absorbe toute une industrie, ou du moins toute la partie de cette industrie nécessaire pour assurer sa domination sur l'ensemble.* Par exemple, il est possible de trouver aux États-Unis quel-

ques petits raffineurs de pétrole indépendants, mais aucun d'eux ne possède ses propres *pipe-lines* (conduites en tuyaux de fer destinées au transport du pétrole brut); aucun d'eux, par conséquent, ne peut faire de concurrence sérieuse à la *Standard Oil C°* (Trust du pétrole). Celle-ci n'a pas eu de cesse qu'elle n'eût acquis les *pipe-lines* mettant la Pensylvanie en communication avec la côte de l'Atlantique. Elle voulait le monopole de la vente aux grandes villes éloignées des terrains pétrolifères, elle voulait le monopole de l'exportation vers l'Europe, elle l'a réalisé. De même pour la raffinerie de sucre, l'*American Sugar Refining C°* ne possède pas absolument toutes les raffineries de sucre, mais seulement celles qui produisent le sucre livré à la consommation courante. M. Havemeyer expliquait avec une certaine complaisance devant le Comité d'investigation nommé en 1897 par l'Etat de New-York, qu'une société tenant en mains 80 o/o d'une industrie peut faire avancer ou reculer à son gré la production et les prix dans cette industrie. Et comme un des membres du Comité, voulant préciser l'affirmation, lui demandait si le fait de préciser 80 o/o de la puissance productrice de la raffinerie de sucre lui permettait en fait de régler (*to control*) la production et les prix aux Etats-Unis, M. Havemeyer répondit catégoriquement: « Oui, sans aucun doute ». (*We undoubtedly do*). Ainsi, si le trust n'a pas toujours besoin du monopole absolu, mathématique, il lui faut du moins, ce qui est essentiel dans le monopole, la domination (1).

Parfois, dans certaines industries, une région peu importante est laissée de côté par les créateurs de trusts. La grande combinaison actuelle de la métallurgie américaine, par exemple, ne s'étend pas, pour le moment du moins, aux mines et usines des Etats du Sud, Alabama et Tennessee particulièrement, bien que les gisements de

(1) Ainsi, soit dit en passant, tombent toutes les objections que font au marxisme nos adversaires en s'appuyant sur le fait que le capitalisme n'a pu jusqu'ici absorber toute la production : il suffit qu'il la domine...

minerais de fer et de charbon y abondent. C'est que, dans l'état présent de l'industrie, cette région ne compte pas assez encore pour influer sur les prix ou modifier le chiffre de la production totale américaine d'une manière contraire aux desseins du trust. Celui-ci s'étant rendu compte qu'il lui suffisait d'être maître de la région Nord-Ouest (Pensylvanie, Illinois, Ohio) pour dominer la métallurgie américaine, il a borné son action à cette région.

Au surplus, le fait du monopole des trusts est souvent reconnu par ceux mêmes qui les dirigent. Les témoignages recueillis par l'*Industrial Commission* sont instructifs à ce sujet. On demande par exemple, à M. Daniel G. Reid, président de l'*Américan Tin-Plate Company* (trust du fer blanc) : « Quelle est à peu près la part de votre Société dans la production du fer blanc aux Etats-Unis ? — Environ 90 pour cent. — Combien existe-t-il d'entreprises en dehors de vous ? — Six, je crois. — Savez-vous combien elles possèdent d'usines ? — Vingt-sept ou vingt-huit. — Et vous, combien en avez-vous ? — Trois cents.

M. Edson Bradley, président de l'*Américan Spirits Manufacturing* Co (trust du whisky) estime è 85 pour 100 la part du trust dans la production totale du whisky en Amérique. M. Archbold, vice-président de la *Standard Oil Co.* de New-York, a mis sous les yeux de la Commission une statistique de laquelle il résulte que, pendant les années 1894 à 1898, le trust a produit de 81,4 à 83,7 pour 100 du pétrole raffiné, soit une moyenne de 82 3/10 pour 100 pour cette période, avec progrès constant en faveur du trust et diminution proportionnelle de la raffinerie indépendante. Quand on rapproche ces témoignages de celui de M. Havemeyer pour le sucre, et de son affirmation que pour exercer la diminution sur une industrie il suffit en pratique d'en obtenir 80 p. 100, on reste convaincu que les trusts américains sont bien des monopoles, en ce sens qu'ils ont les mêmes effets sur la production et sur les prix que des monopoles stricts. Voilà un premier caractère bien établi.

III. — Le trust est une organisation extra-légale.

Un second caractère important des trusts, c'est que leur monopole ne résulte pas d'une disposition légale. Et cela donne au phénomène une gravité particulière. Ce ne sont pas des compagnies privilégiées, dont le privilège pourrait être détruit, comme il aurait

été créé par un acte de l'autorité publique. Ce sont des sociétés privées qui tuent la concurrence autour d'elles et assoient leur domination par une série de victoires successives sur leurs rivaux. Elles peuvent ainsi se réclamer de la liberté du commerce, de l'évolution industrielle et commerciale. Nous verrons qu'en réalité, elles n'atteignent leur but que grâce à certains privilèges abusifs, mais ces privilèges sont dissimulés, tandis que *les forces économiques qui poussent l'industrie vers la concentration* agissent au grand jour et favorisent, elles aussi, la formation des trusts.

Les trusts américains ne sont pas des syndicats de producteurs dans le sens strict de l'expression. Un homme ou un groupe très restreint est à la tête de chacun d'eux, les domine souverainement, quelle que soit, d'ailleurs, la forme juridique que révèle le trust. Il n'y a pas dans le trust alliance, fédération de plusieurs producteurs en vue de diminuer la concurrence qu'ils se font dans une même industrie. Il y a absorption de cette industrie par un seul producteur, par une seule société. Le trust du pétrole, par exemple, n'est pas une entente entre les différents raffineurs de pétrole; c'est la puissante Compagnie du *Standard Oil*, seule maîtresse de toutes les raffineries importantes, dirigées par Rockefeller. Le trust du sucre est, de même, la société monopolisatrice formée et conduite par les frères Havemeyer. Le trust de l'acier, le plus gigantesque que l'on connaisse, a réuni, en une seule affaire, les principales branches de la métallurgie américaine déjà soumises préalablement au régime du trust. J. Pierpont-Morgan est le financier de cette énorme combinaison, dans laquelle les célèbres établissements de Carnegie, les mines de fer du Lac Supérieur, la flotte qui sert à en transporter les minerais, les industries du fer-blanc, des rails, du fil de fer, des tuyaux de fonte et d'autres encore sont venus se confondre, qui depuis sa constitution, a déjà acquis une des premières compagnies de navigation de l'Angleterre, qui, demain peut-être, tiendra dans ses mains les transports maritimes des Etats-Unis.

L'étymologie des termes marque assez bien leur caractère. *Ring*, signifie anneau, cercle, dans lequel on enferme ses concurrents : *corner*, c'est le coin, l'impasse où on les accule; *Pool*, la mare où on les noie. L'idée de contrainte et de domination se dégage nettement de ces trois métamorphoses. (P. DE ROUSIERS.)

CHAPITRE II

TRUST ET ACCAPAREMENT

On a discuté à perte de vue si un trust est un accaparement. M. Paul de Rousiers, dans son enquête remarquable sur les trusts, est enclin à faire une distinction entre le trust et l'accaparement. Il a raison dans un sens très limité, au point de vue des termes juridiques. Mais le *fait social* reste établi. Les trusts *monopolisent ou accaparent* les plus grandes forces de la production. Et M. Dolléans traite les trusts, dans son ouvrage non moins remarquable, sous le titre : *De l'accaparement*. C'est lui qui trace, avec talent et compétence, les grands traits de cette sorte d'accaparement :

Le mot accaparement est employé dans deux sens un peu différents, l'un étroit, l'autre plus large; l'un ancien, l'autre plus moderne.

Le premier sens en fait une modalité de l'achat. Dans le Dictionnaire générale de la Politique de Maurice Block (1863), l'accaparement n'est envisagé que comme *une spéculation* qui consiste à retirer de la circulation le plus possible d'une denrée... « l'accaparement, ajoute t-on, ne diffère pas au fond de la spéculation » et l'article parle de l'utilité « des spéculateurs *ou des* accapareurs ».

Ce sens donné au mot accaparement restreint son application à la circulation des marchandises. Si l'on s'arrête à cette définition l'idée d'accaparement serait liée de façon indissoluble à l'achat; l'accaparement pourrait être le fait du commerce, de la spéculation mais non de la production. On justifie cette distinction en disant que si l'accaparement de production résulte bien, comme l'accaparement de spéculation, de l'absence de concurrence, celle-ci vient dans le premier cas du fait d'autrui, tandis que dans le second elle est créée par les achats de l'accapareur. Le producteur-accapareur serait passif, le spéculateur-accapareur, actif. Ainsi pourrait-on parler d'un accaparement des produits, mais non d'un accaparement des moyens de production.

Il semble, dit avec raison M. Dolléans, que cette distinction ne doit pas être faite et qu'il existe un accaparement de production, comme un accaparement de commerce ou de spéculation. L'accaparement de production se réalise non seulement par des ententes ou par des fusions volontaires, mais aussi par des actes de combat. Aussi bien que l'accaparement de spéculation, l'accaparement de production est susceptible de manœuvres. Il peut, pour parvenir à ses fins, user des conditions normales du milieu comme abuser des circonstances exceptionnelles qui lui sont offertes. Les baisses violentes des trusts, qui tuent la concurrence et qui sont suivies d'une élévation des cours, correspondent au jeu de bascule de la spéculation qui détermine la baisse pour acheter et la hausse pour revendre. *Le trust raréfie le produit sur le marché par la fermeture d'usines, tout comme le Syndicat des spéculateurs par la rétention des stocks.* Enfin, on verra que ces deux accaparements de spéculation et de production ont leur raison d'être dans la structure même de l'organisation sociale. L'unité de cause autorise l'unité de nom.

Déjà, en 1854, le Dictionnaire de Guillaumin disait que « l'accaparement consiste à s'emparer, par des acquisitions considérables, de la totalité ou de la majeure partie des marchandises et denrées *ou des moyens de production.....* » Il remarquait que « jusqu'ici les économistes se sont uniquement préoccupés de l'accaparement qui peut s'exercer sur les produits et ils ont entièrement négligé celui qui s'exerce sur les moyens de production. C'est à ce dernier point de vue que l'auteur de l'article se propose d'examiner l'accaparement (1). Dans la grande Encyclopédie, l'article d'E. Théry sur l'accaparement, après avoir indiqué l'acception courante du mot, déclare que « l'accaparement peut encore se pratiquer en s'emparant *des moyens de production* ».

L'emploi du mot dans son sens le plus large paraît définitivement introduit dans le langage économique par l'article de Raffalovich sur l'accaparement. Il cite comme premier mode d'accaparement les *coalitions entre producteurs.* Il reconnaît qu' « aujourd'hui l'accaparement a pris des dimensions qu'on ne soupçonnait pas jadis » et il caractérise exactement l'accaparement de production lorsqu'il dit : « Les coalitions industrielles, qui prétendent dicter les prix, limiter la production, sont l'œuvre de grandes réunions de capitalistes qui

(1) Clément, auteur de cet article, remarque que l'accaparement de production a « une importance beaucoup plus grande que le premier sur les phénomènes économiques et en particulier *sur la distribution* des richesses ».

visent à dominer l'activité économique. La réglementation de la production, cet idéal des socialistes qui prétendent y arriver autoritairement, est *tenté par le grand capital* à son profit. »

Mais c'est précisément le caractère capitaliste et monopolisateur des trusts qui les empêche de remplir le rôle d'organisation méthodique, rationnelle ou, plus exactement, *sociale* de la production. Le profit du Capital n'est pas celui de la Société.

Tel n'est pas l'avis de M. Paul de Rousiers qui fait une distinction entre accaparement et trust. Et voici comment il l'explique :

L'accaparement est une manœuvre temporaire et d'un caractère purement commercial.

Le *trust* est une organisation durable et d'un caractère industriel. On accapare momentanément, sur la place de Chicago ou de New-York, des grains auxquels on ne fait subir aucune modification ; on se propose simplement de raréfier l'offre de cette marchandise pour en faire monter le prix ; puis, ce résultat obtenu, on réalise, on liquide l'opération.

De même un syndicat de spéculation vise toujours un bénéfice rapide. Au contraire le trust est essentiellement une entreprise de longue haleine et une entreprise industrielle. Quand le trust du pétrole, par exemple, établit des canalisations de plusieurs milliers de kilomètres pour transporter l'huile brute ; quand il construit une usine couvrant 128 hectares de superficie, comme celle de Whiting, sur les bords du lac Michigan, il engage des capitaux pour une longue période.

Et il n'est pas seulement marchand, il est transporteur et raffineur de pétrole. Le trust du pétrole monopolise une industrie d'une façon durable, il constitue une entrave à la liberté de la concurrence et c'est par là qu'il nous intéresse.

Cette entrave est l'indice d'un péril sérieux, en effet, si la monopolisation s'est accomplie normalement ; elle perd beaucoup de sa gravité si la monopolisation tient à des circonstances exception-

---

(Paul de Rousiers : *Les industries monopolisées* aux États-Unis (préface, p. 7-8). Edition A. Colin, 1908).

nelles ou artificielles; en tout cas, elle existe, et elle existe depuis une vingtaine d'années.

Au contraire, l'accaparement n'est jamais qu'une atteinte momentanée à la liberté de la concurrence. L'accaparement passe et la liberté subsiste. L'accaparement est un phénomène très anciennement connu; il ne révèle donc pas un état nouveau. Mais on peut se demander si les trusts n'ouvrent pas une ère nouvelle, l'ère des monopoles succédant à l'ère de la libre concurrence.

I. — L'article 419 et les trusts.

La notion juridique de l'accaparement est strictement délimitée par l'accaparement de spéculation. Cette limitation s'explique et par la date du Code Pénal et par l'objet que s'est proposé l'article 419.

L'article 419 du Code Pénal a été promulgué à une époque où les ententes entre producteurs n'étaient pas encore nées. Il a eu pour objet de sauvegarder la liberté *commerciale* et de faire respecter une conception individualiste des rapports d'échange.

Les termes de l'article 419 ne paraissent pas se rapporter aux coalitions de producteurs; ils semblent seulement faire allusion aux ententes commerciales, aux corners. Les *Pandectes françaises* définissent l'accaparement: « *un achat considérable* de denrées, de marchandises d'une certaine espèce, dans le but d'en élever arbitrairement le prix en la rendant plus rare et en se faisant seul maître de la vente »; elles n'envisagent ainsi que l'accaparement de commerce.

Alors même que ses termes pourraient s'appliquer aux cartels et aux comptoirs de vente, l'article 419 du Code Pénal serait impuissant en face de la fusion des sociétés concurrentes, en face de la plus puissante manifestation de l'accaparement de production : le trust.

La meilleure preuve de l'impuissance des lois contre les forces économiques est l'existence des trusts américains qui

est *illégale*. Les tribunaux les dissolvent. Et ils se reconstituent sous d'autres noms. Ils sont insaisissables, comme les spéculations de la Bourse qui, elles aussi, sont interdites par l'article 419.

II. — Les trusts et la concurrence.

Le XIXe siècle a vu s'établir, écrit M. Paul de Rousiers, dans tous les pays industriels, au fur et à mesure de leur développement, un régime nouveau rompant avec le réglementarisme et les entraves anciennes, celui de la liberté du travail.

Ce régime n'est pas une création artificielle du législateur. La loi s'est montrée, suivant les pays, plus ou moins prompte à le consacrer; mais, soit qu'elle l'ait reconnu avec empressement, soit qu'elle ait fait effort pour mettre obstacle à sa naissance, *il s'est imposé comme la conséquence logique des transformations économiques modernes*. Les communications rapides rapprochaient les différents marchés autrefois séparés; les progrès du machinisme rendaient nécessaire la création des grandes usines et déterminaient, par suite, une production dépassant de beaucoup les besoins de la consommation locale. En présence de ces conditions nouvelles, le crédit s'organisait d'une manière plus puissante et plus large; des banques se constituaient avec un caractère international; des sociétés industrielles faisaient servir le capital disponible des nations anciennement riches au développement des pays à ressources inexploitées. Tout concourait à susciter partout la libre initiative de l'homme. C'était comme un appel pressant à toutes les activités, à toutes les énergies, de s'employer activement. Et personne ne soupçonnait que la liberté du travail, par suite, la liberté de la concurrence pût être menacée désormais.

Cependant la fin du XIXe siècle a été marquée par un

phénomène économique d'aspect inattendu. Tandis que l'évolution industrielle et commerciale avait favorisé depuis l'avènement du machinisme le libre jeu de la concurrence, tandis que les barrières anciennes, qui mettaient obstacle jadis à la liberté de l'industrie, étaient tombées successivement, tout à coup on a vu surgir du milieu de la mêlée de nouvelles puissances groupant ensemble les vainqueurs de la lutte, les organisant, cherchant à faire régner sur le champ de bataille économique, sinon la paix, du moins des trèves temporaires. Et on s'est demandé si ces trèves conclues entre les vainqueurs seuls, excluant par conséquent les vaincus de la veille comme les lutteurs du lendemain, ne créaient pas un nouvel obstacle à la liberté du travail, si le *laissez-faire* profitait réellement à cette liberté, s'il ne pouvait pas devenir l'occasion d'une tyrannie renouvelée, d'une domination de quelques-uns sur le marché général.

L'évolution économique a répondu : oui, à la question posée par l'enquête de M. Paul de Rousiers. Les trusts, c'est la tyrannie économique du capitalisme monopolisateur.

CHAPITRE III

L'ORIGINE DES TRUSTS

Au début, par exemple, lors de la première formation officielle du trust de pétrole, les différentes entreprises industrielles réunies en un seul trust conservaient une apparence juridique de personnalité. Le contrat qui lie, en 1882, plusieurs compagnies pétrolifères et plusieurs raffineurs individuels ne prononce pas le rachat définitif des usines que les uns et les autres possèdent. Il établit simplement que chaque partie au contrat recevra un nombre de certificats (*Trust certificates*) représentant la valeur convenue des propriétés qu'il confie au trust : celui-ci venant à disparaître, chaque compagnie, chaque raffineur individuel peut donc reprendre ses apports, revenir à la vie en quelque sorte. C'est une série d'établissements industriels donnant au trust un mandat général très étendu d'administrer, fabriquer, acheter et vendre à leur compte commun. De là, d'ailleurs, le nom de trust donné à la convention, le nom de *trustees* (mandataires, fidéicommissaires) donné aux directeurs de l'entreprise.

On voit que le début des trusts — ainsi que le mot l'indique — est tout *idyllique*. Il est tout confiance, tout spontanéité. Au seuil de sa vie il s'identifie avec le tuteur des veuves et orphelins qu'on appelle en allemand : *Treuhand*. C'est, comme le capitalisme lui-même, qui débute par la *liberté*, l'*égalité* et la *fraternité :* liberté du commerce et du travail ; égalité de l'acheteur et du vendeur de la force-travail et fraternité de paix sociale (harmonie des intérêts) Mais attendez la fin...

I. — Ce qu'est un trust.

Jenks remarque que le trust doit être à même de tuer ses rivaux par une baisse de prix. Mais l'efficacité du monopole du trust tient moins au pouvoir de provoquer une baisse subite et violente qu'à celui de maintenir des cours assez bas pour qu'ils ne permettent plus aux concurrents de fabriquer et de vendre. *L'intérêt du trust est de chercher incessamment le moyen de conserver son bénéfice tout en diminuant le prix de vente, afin de rendre toute lutte impossible.* Il réalise ainsi, autant et mieux que la concurrence, le progrès économique de bon marché.

Grâce à une diminution des frais de transport, de publicité et autres frais, qui résulte de *la suppression de la concurrence,* le trust peut diminuer le prix de revient. S'il en profite pour réduire le prix de vente, il est presque certain de conserver son monopole. La modération qui éloigne la concurrence est, avec la puissance financière, un des éléments constitutifs du monopole permanent.

La supériorité du trust-fusion sur les autres formes d'organisation industrielle tient à l'obligation où il est d'assurer le bon marché et de se contenter d'un profit modéré.

Le trust réalise, dans toute sa plénitude, par la suppression totale de la concurrence, la suppression des antagonismes. Le cartel, par exemple, ne supprime pas la guerre économique; à la lutte entre producteurs isolés d'une même branche d'industrie, il substitue la lutte entre les associations de producteurs, entre les étapes de la production. Le trust met fin à cet antagonisme entre les différents moments d'une même œuvre.

Le cartel est un acte de production fragmentaire, le trust un acte de production intégrale. Toute la signification du trust

réside dans ce fait que le trust réunit sous la même raison sociale et dans les mêmes établissements, les travaux successifs de spécialités complémentaires; dans l'industrie métallurgique, par exemple, l'acte de production commencé à la mine s'achève au bureau de vente. Toute déperdition de force est évitée; toute non-valeur, tout effort inutile, intervenant entre l'offre et la demande, disparaît : par la suppression des agents intermédiaires et des profits parasites, le travail est réduit au strict nécessaire, et, par suite, le prix de revient au minimum. Cette *intégration* de l'industrie n'est possible que dans et par le trust monopoleur.

Grâce à la monopolisation, qu'ont tentée sans le savoir toutes les combinaisons primaires, le trust, ce monopole capitaliste, peut abaisser le prix de revient, alors que les misères de la concurrence le grèvent de frais généraux excessifs. Il arrache la production à l'anarchie de la liberté économique, il l'organise et, *autant que le permet le régime capitaliste,* il obtient le résultat maximum par le minimum d'effort.

Le trust est donc un agent du progrès économique comme le capitalisme lui-même, si on le compare avec des formes économiques qui les précèdent. Mais il est un agent d'oppression et de réaction sociale en face des tendances socialistes de la société. Comme le capital dont il est le dernier mot, le trust est un Janus à double face: celle qui est tournée au passé porte sur le front: progrès! Celle qui se dresse contre l'avenir porte le stigmate : réaction!

II. — Différence entre les trusts et les cartels.

Les cartels diffèrent profondément des trusts par le degré de concentration commerciale.

Au point de vue de la concentration industrielle, toutes les usines trustées dépendent d'une même direction et appartiennent à une même société; celles, au contraire, qui font

partie d'un cartel restent autonomes et maîtresses de leurs procédés de fabrication.

Si toutes les houillères rhénan-westphaliennes étaient constituées en un seul trust, chaque mine conserverait cependant son directeur, ses ingénieurs distincts; sa personnalité subsisterait. Le lien commercial est à peu près le seul qui pourrait être établi entre elles: c'est ce qui arrive à Sarrebrück ou en Silésie, où les mines appartenant à l'Etat sont très nombreuses. La vente de leurs charbons est réglée par une seule administration, ainsi que leur production. Mais l'exploitation est confiée à des directeurs différents, parce que ceux-ci ont à résoudre des problèmes différents suivant la nature des éléments qu'ils rencontrent.

Il est plus facile de grouper des usines que des houillères sous une direction industrielle unique.

M. Krupp, par exemple, est l'unique propriétaire de ses usines; il a créé, en dehors d'Essen, des usines métallurgiques à Duisburg, à Rheinhausen, à Magdeburg, à Kiel, sans parler des usines du Luxembourg, ou de Bilbao en Espagne, d'autres encore. Le lien commercial entre ces établissements est absolu; au point de vue industriel, ils profitent tous des découvertes opérées dans l'un d'entre eux.

Cela n'a pas lieu entre des usines groupées pour la vente en commun de leurs produits. Elles ont un lien commercial commun, mais elles sont indépendantes au point de vue des procédés de fabrication industrielle, et aucune n'est obligée de faire participer les autres aux progrès qu'elle découvre.

Que l'une d'entre elles possède un secret qui lui permette de réaliser une économie sérieuse, elle se retirera du syndicat, même à la condition d'un fort dédit, car elle s'attirerait toute la clientèle par la diminution de ses prix.

Les usines ne font partie d'un syndicat que parce qu'aucune d'entre elles ne possède un avantage décidé sur les autres. Détruisez cet équilibre, et le syndicat se dissoudra par la force des choses.

La différence entre les trusts et les cartels se précise ainsi davantage.

Les trusts américains monopolisent en fait une industrie grâce à la rencontre de circonstances favorables exceptionnelles auxquelles vient toujours se joindre un élément artificiel. Le trust du pétrole a dû ainsi sa naissance à la rareté des terrains pétrolifères, aux

avantages considérables qu'offre la concentration industrielle pour l'opération de la raffinerie, puis à la complicité du *Pensylvania Railroad* avec l'aide duquel il a coupé les routes à ses concurrents. D'autres trusts, celui du sucre en particulier, ont dû en grande partie leur naissance à la législation douanière énergiquement protectrice des Etats-Unis. Et partout où on rencontre un trust américain véritable, on découvre aussi une influence artificielle du pouvoir de l'Etat, exercée soit par l'Etat lui-même, soit par des particuliers qui se sont emparés d'une fonction de l'Etat.

Voilà un caractère bien défini des trusts. Une partie de leur puissance est dérobée à la puissance de l'Etat.

Pour les cartels allemands, l'influence de l'Etat se trouve en général parmi les causes de leur création, soit par la protection douanière, soit par la faveur accordée à telle ou telle entente spéciale.

Le syndicat des fabricants de locomotives et celui des fabricants de wagons sont énergiquement soutenus par le ministère prussien des travaux publics; de même le syndicat westphalien des charbons.

La différence caractéristique entre les trusts et les cartels n'est donc pas dans l'intervention de l'autorité publique.

Ainsi, dit M. Paul de Rousiers, ni la forme juridique, ni le degré de concentration commerciale, ni le degré de concentration industrielle, ni l'action de l'Etat ne révèlent entre les trusts et les cartels l'abîme qui les sépare. C'est que tous ces éléments sont utilisés par le trust pour une domination souveraine, unique, souvent oppressive, et pra le cartel pour la constitution d'une ligue. *Le trust est le triomphe de la concurrence victorieuse avec un seul survivant après la lutte.* Le cartel est une trève conclue entre des combattants qui se reconnaissent sensiblement d'égale force. A l'abri des barrières de douanes, sur une arène circonscrite, le premier terrasse ses adversaires, le second les groupe. Dans les deux cas, il s'agit de se rendre maîtres de cette arène, et souvent il arrive que les cartels comme les trusts aboutissent à un monopole de fait, monopole collectif, il est vrai, mais monopole cependant.

Mais l'assimilation n'est pas complète, car le cartel reste ouvert à de nouveaux membres, tandis que le trust est exclusif. Celui-ci ne connaît que deux méthodes : l'écrasement ou l'absorption, même au prix des manœuvres les plus déloyales. Confiant dans sa bourse plus longue, *the longer purse,* il vend à perte aussi longtemps qu'il le faut, là où un concurrent se dresse devant lui; il agit sur les chemins de fer, il

agit sur les législateurs eux-mêmes : on n'a pas perdu le souvenir des scandales auxquels fut mêlé le trust du sucre au moment du vote du tarif Dingley par le Sénat américain.

Les cartels ne peuvent employer de telles méthodes ; ils n'ont, du reste, ni l'ambition, ni la hardiesse de jouer le jeu dangereux de la plus longue bourse. En outre, les législateurs ne sont pas aussi corrompus que ceux des États-Unis. Enfin, l'exploitation des grandes lignes de chemins de fer par l'État coupe court aux fraudes des lignes américaines.

Aussi en Allemagne, une exploitation dite *sauvage* (*wilde*), c'est-à-dire étrangère à un cartel, n'est pas frappée d'ostracisme ; bien au contraire, le syndicat lui ouvre ses portes. L'admission de nouveaux membres est un principe ; elle est de leur essence comme la politique contraire est de l'essence des trusts.

En somme, dit M. Paul de Rousiers, le cartel est une association de producteurs par laquelle ceux-ci s'entendent ensemble pour limiter la concurrence qu'ils se font. C'est une ligue d'alliés dans laquelle chacun conserve une certaine liberté d'action, mais s'interdit l'usage de certaines armes contre les autres. C'est un tempérament plus ou moins accentué à la lutte économique. Le trust, au contraire, est le résultat d'une lutte à mort. L'un est la solution allemande, l'autre la solution américaine d'un problème posé en Allemagne comme en Amérique par le régime industriel moderne, mais accompagné, dans chacun de ces deux pays, de circonstances absolument différentes. Ces deux solutions sont aussi éloignées l'une de l'autre que l'état économique, politique et social de l'Empire allemand est éloigné de l'état économique, politique et social de la République américaine. Elles n'ont pas la même nature.

III. — La loi impuissante contre les trusts.

La législation américaine, voulant atteindre les monopoles industriels qui se formaient en dépit des prescriptions de la *Common Law,* crut forger contre eux une arme terrible en s'attaquant à la forme même de leur organisation. Elle

s'ingénia à définir cette forme, comme l'*act* de la législature de l'Illinois de juin 1891, en énumérant les *pools, trusts, agreements, combinatons, confederations or understandings* qu'elle confondait dans un commun anathème, ou bien elle supposait que le trust était une forme suffisamment définie, et s'en prenait à lui (Loi fédérale de juillet 1890). Parfois, elle déclarait explicitement illégale l'émission de *Trusts certificates*. Elle en vint à édicter tant d'interdictions que, si on l'avait prise au pied de la lettre, elle aurait empêché toute opération commerciale, résultat assez piquant pour une législation ayant pour but de défendre la liberté du commerce. Elle portait la marque des mesures générales prises *ab irato* en vue d'un cas particulier.

Le trust du pétrole, attaqué dans sa forme, se contenta de changer de forme. Le 21 mars 1892, la réunion générale des porteurs de certificats du *Standard Oil Trust* prononça la dissolution de l'entreprise. Mais on reforma une simple société par actions, la *Standard Oil C°*, qui engloba définitivement, en un seul tout, les anciens membres du trust. Au lieu de plusieurs propriétaires de raffineries confiant leurs affaires à un trust, il n'y eut plus qu'une seule société propriétaire des anciennes raffineries du trust. La nouvelle organisation ne différait de l'ancienne que *par un progrès dans le sens de la concentration. Ainsi la lutte contre la concentration capitaliste n'a fait que la favoriser.*

Même transformation pour le trust du sucre. Constitué en 1887, il fut poursuivi par l'*Attorney général* de New-York et, après avoir épuisé tous les degrés de juridiction, dut s'incliner devant la condamnation de la Cour suprême des Etats-Unis. Mais l'*American Sugar Refining C°* s'éleva sur ses ruines, et le public a très justement continué à lui appliquer la désignation de trust du sucre.

Instruits par l'expérience, les trusts qui ont pris naissance depuis dix ans ne connaissent plus ni *Trustees*, ni *Trust certificates*. Ce sont, au point de vue juridique, des sociétés indus-

trielles ordinaires ; mais, au point de vue économique, ce sont bien des trusts, car ils monopolisent des industries privées. Leur développement se marque même par la mainmise d'un seul trust sur plusieurs industries connexes, dans le cas du trust de l'acier.

IV. — L'unité de l'accaparement.

L'accaparement de production a des manifestations variées qui s'appellent *ententes, pools, syndicats, associations, cartels, comptoirs, trusts, fusions.* Ces manifestations ne sont-elles que les formes diverses de la même tendance économique, ces mots en expriment-ils seulement les degrés, ou au contraire chacun correspond-il à un phénomène d'essence particulière ? Y a-t-il unité ou multiplicité de phénomènes ?

La dualité du phénomène a été affirmée ; on a cherché à établir, ainsi que nous l'avons vu plus haut, une opposition entre le trust et le cartel, entre le syndicat de défense industrielle et le syndicat de coalition.

Et M. Dolléans oppose aux considérations précitées ce qui suit :

M. Paul de Rousiers croit apercevoir une différence radicale entre le trust et le cartel. Il reconnaît que l'intervention de l'État existe pour les deux organismes, que leur forme juridique est celle de la société par actions. Il remarque que, tandis que « dans le trust toutes les usines syndiquées dépendent d'une même direction, appartiennent à une même société, celles qui font partie d'un cartel restent autonomes, maîtresses par conséquent en théorie des procédés de fabrication ». Mais il ne croit pas que le degré de concentration industrielle constitue la différence d'essence entre le trust et le cartel. Ce qui, d'après lui, les sépare et permet de les opposer, c'est l'esprit qui préside à leur constitution et à leur perfectionnement.

Sur un élément moral qui existe dans le cartel et n'existe pas dans le trust repose, selon lui, la dualité du phénomène. La différenciation établie par M. de Rousiers fait du trust un organe de tyrannie économique, du cartel un organe de paix économique : l'égalité des producteurs, sauvegardée par celui-ci, est remplacée, dans celui-là, par le droit du plus fort.

M. de Rousiers précise sa pensée sur la différence morale et économique du trust et du cartel, en disant que : « Le cartel est un tempérament à la lutte économique ». Si le cartel atténue la lutte économique, le trust tend à la supprimer. En partant du qualificatif donné au cartel par M. de Rousiers, on peut se demander s'il y a entre les deux organismes une différence d'essence ou seulement de degré ; si dans le cartel n'existe pas déjà à l'état latent le germe du trust, et si les différences d'ordre moral, qui se manifestent dans les moyens et dans le résultat, ne tiennent pas plus au tempérament de la nation où naît l'institution qu'à l'institution elle-même, trusts et cartels apparaissent comme obéissant à la même raison d'être économique; seulement le génie national allemand a imprimé son empreinte, un caractère spécial à l'organisation des producteurs contre la baisse, contre la surproduction, motifs du trust comme du cartel; l'initiative hardie des Américains a été plus loin, elle a donné à l'Europe, qui commence à l'imiter, l'exemple d'une application plus logique et plus complète de l'idée-mère des trusts et des cartels.

M. de Rousiers nous paraît avoir différencié le trust et le cartel par des caractéristiques extérieures. En l'un comme en l'autre existe un effort pour atteindre un résulat que les Allemands demandent à l'association, les Américains au triomphe de la concurrence victorieuse. Le cartel limite la concurrence, le trust veut la supprimer; il n'y a là qu'une différence *de degré et non d'essence.*

M. de Maroussen a raison lorsqu'il se refuse de distinguer *radicalement* entre le *trust* et le *cartel* en disant :« Le trust ou cartel, c'est la coalition, c'est le syndicat, l'alliance entre les unités qui conservent leur existence indépendante (?) ». Mais tel est seulement « le point de départ ». Le point d'arrivée, c'est « la Fusion, c'est la substitution d'une unité nouvelle plus puissante, l'absorption de plusieurs en une seule ». (*Ouvriers des Deux Mondes,* Paris, 1900.)

V. — Le Trust-Janus.

Les causes et la nature des trusts américains résultent à la fois du phénomène normal de la concentration industrielle et commerciale, d'une part, et de l'usage capitaliste (« anormal », dit M. P. de Rousiers), de la puissance collective, de l'autre. De là un contraste marqué entre les deux aspects sous lesquels on peut les envisager, ou comme expression inévitable d'une situation économique nouvelle, ou comme manifestation d'un régime basé sur le monopole.

Le même contraste se retrouve dans leurs effets : les trusts ont réalisé un progrès en organisant la concentration; ils ont été un instrument d'oppression en constituant des monopoles de fait.

Le progrès, ce sont les économies apportées à la fabrication, à la distribution des produits, l'équilibre plus exact entre la production et la consommation, la production scientifique substituée à la production anarchique.

Le personnel dirigeant a été diminué, ce qui permet de payer très cher et de bien choisir celui qui est conservé; les usines insuffisantes sont fermées; chacune des autres usines est spécialisée; la fabrication est à meilleur marché que s'il y avait des entreprises différentes. En outre, on agit sur d'énormes quantités, ce qui permet d'acheter les matières premières au meilleur compte : d'où diminution des prix de revient.

Voilà ce que disent les directeurs des trusts, et en ce qui concerne l'économie de distribution, ils ajoutent :

« Nous réduisons les transports de matières premières et de produits au strict minimum. Autrefois, une usine de Pittsburg, par exemple, envoyait ses fers à Chicago et à la côte du Pacifique, tandis qu'une usine de l'Indiana en-

voyait les siens à la côte de l'Atlantique. Maintenant les ordres de la clientèle des bords de l'Atlantique sont exécutés à Pittsburg, ceux de la clientèle de l'Ouest dans les usines de l'Ouest. »

Cette économie de distribution est sensible sur le marché très étendu des Etats-Unis, et est également très importante en France et en Allemagne où elle est recherchée par les syndicats producteurs. Outre la diminution des frais de transport, il y a aussi diminution de frais de réclame, depuis l'affiche et l'annonce jusqu'au voyageur de commerce : la concentration apporte donc le bénéfice d'une grande réduction de dépenses.

Et, ce qui est plus appréciable encore, elle apporte un élément de régularité et de paix, elle évite la folle concurrence qui provoque les crises de surproduction et les chômages forcés. On travaille dans les usines d'une façon plus continue et à pleine capacité (*at full capacity*). Pas d'outillage sans emploi, pas de capital dormant. Les usines ainsi constituées peuvent maintenir plus efficacement l'équilibre entre la production et les besoins réels.

VI. — Les défenseurs des trusts.

Si l'on consulte — dit M. de Rousiers — sur ces monstres industriels des capitalistes importants, des présidents de chemins de fer, des avocats de marque, des banquiers, des financiers, ils font fi de toutes les accusations dont les trusts sont accablés.

« Tout cela, c'est de la blague (*pure humbug*), me dit un roi de chemins de fer, les journalistes et les politiciens conduisent cette campagne pour se rendre populaires et ils excitent simplement les sentiments d'envie du prolétariat contre les classes riches. »

D'ailleurs, ajoute un de ses amis qui vaut plusieurs millions malgré sa jeunesse, il est incontestable que les *trusts* constituent un grand avantage pour le pays pris dans son ensemble (*they are beneficial to the country at large*) ; ils ont baissé le prix et amélioré la qualité des produits dont ils se sont emparés.

« Sans compter, poursuit un troisième, qu'ils régularisent la pro-

duction, empêchent par le fait même beaucoup de grèves, de chômages de se produire et rendent ainsi un immense service aux ouvriers. »

A New-York, dans la société élégante, mêmes opinions exprimées à peu près de la même manière : « Les *trusts!* c'est un cri de guerre commode contre le capital ! et voilà tout ! Ne croyez pas qu'ils fassent le mal qu'on dit. »

Et dans beaucoup d'universités des hommes que leurs études économiques ont amené à s'occuper de la question des *trusts,* la jugent avec cet air dégagé :

« Cela vous fait beaucoup d'effet, les *trusts,* me dit un professeur de Columbia Collège, parce que vous êtes étranger et que vous n'avez rien de semblable chez vous, mais nous autres, Américains, nous ne nous en troublons pas si fort (*Américans dont mind it so much*) ; cela dépend des milieux en tout cas. »

« C'est un mouvement des masses contre les classes (*masses against classes*) répond un autre, appliquant à l'agitation contre les *trusts* le jugement porté sur la campagne électorale de Bryan. »

Quelques-uns se renferment dans des considérations plus rigoureusement économiques :

« Les *trusts,* me dit un statisticien, sont le résultat normal de la concentration des richesses, laquelle est le résultat normal du machinisme et du développement des transports. »

Pour une fois, nous sommes d'accord avec les défenseurs des trusts. Oui, les trusts sont « le résultat normal de la concentration des richesses » — capitalistes. Les savants bourgeois n'ont découvert et avoué la concentration capitaliste que lorsqu'il s'agit de *défendre* la *surconcentration* des trusts. C'est comme le théologien qui admet, même contre M. Bergson, l'autorité suprême de la raison pourvu qu'elle ne serve qu'à *prouver* Dieu...

VII. — Contre les trusts.

A l'époque de la candidature de Mac-Kinley à la présidence de la République, les deux partis en présence cherchaient à rejeter l'un sur l'autre l'odieux de la complicité des *trusts.*

Le candidat démocrate Bryan, désireux de faire appel aux passions populaires, avait, d'ailleurs, déclaré aux *trusts* une guerre ouverte. Le 29 septembre 1896, dans son discours à Tammany-Hall, la citadelle démocrate de New-York, il prononçait textuellement cette phrase : « Je suis opposé aux *trusts*. Comme chef de l'Exécutif, j'userai de tout mon pouvoir pour faire disparaître les trusts jusqu'au dernier ».

Ainsi, démocrates et républicains, tous les hommes politiques considèrent que, pour s'assurer la faveur populaire, il leur faut se déclarer contre les *trusts*. Avec une attaque vigoureuse on soulève l'enthousiasme des foules ; avec quelques médisances un peu vagues on espère tout au moins se disculper d'une complicité dangereuse. L'impopularité des *trusts* est donc bien établie.

Les *trusts* sont l'objet d'une extrême impopularité. Etre attaché par un lien quelconque à un *trust*, à un grand chemin de fer, c'est renoncer à toute ambition politique. « H. R. avait vu, dit-on, un splendide avenir politique devant lui, mais en épousant la fille du puissant roi de chemin de fer C., il a dû y renoncer complètement. Chaque fois qu'il aurait ouvert la bouche en public, quelque assistant se serait écrié : — Et les *trusts ?* Parlez-nous donc des *trusts !* — Et son échec eût été certain ».

A titre d'illustrations démonstratives, nous allons examiner, en détail, quelques principaux trusts, leur origine, leur fonctionnement et leur portée sociale.

CHAPITRE IV

TRUST STANDARD OIL C°

I. — Le trust du pétrole.

Pour acheter du pétrole brut, il faut être raffineur ou intermédiaire entre le producteur et le raffineur, mais depuis longtemps déjà la prédominance de la *Standard Oil Co* dans la raffinerie est telle que les intermédiaires n'ont pas de raison d'être. Ce gros acheteur n'a pas besoin d'eux, et les raffineurs qui veulent lutter contre lui doivent se passer d'eux sous peine de se charger de frais évités à leur puissant concurrent. Ajoutez que le pétrole brut est une marchandise encombrante, essentiellement dangereuse, difficile à emmagasiner. Il n'y a donc que les raffineurs à l'acheter.

En dehors du trust, quelques compagnies indépendantes s'étaient formées; mais elles avaient cédé leurs affaires par traité à la Standard Oil C°, et on peut citer entre autres l'une d'elles fondée par un banquier de Pittsburg. Ce dernier ne consentit à donner aucun renseignement sur les procédés de concurrence dont usait la *Standard*. D'ailleurs, il serait dangereux pour un banquier de s'aliéner la puissante Compagnie.

« Pour la première fois, continue M. de Rousiers, je me heurtais à la « conspiration du silence », dont font partie consciemment ou inconsciemment tous les Américains capitalistes. Lors même qu'ils ont eu à souffrir de la toute puissance du trust, lors même qu'ils ont été absorbés par lui, qu'ils sont sa victime, celui-ci sait si bien panser leurs blessures qu'ils ne lui conservent pas rancune. Bien plus, ils deviennent ordinairement ses alliés, ses actionnaires et ses complices. Je ne parle ici, bien entendu, que des victimes de marque, de celles que le *trust* ne peut pas écraser et avec lesquelles il traite à des conditions avantageuses. Se faire acheter par le trust, c'est

pour un raffineur de pétrole une forme du succès; c'est même la seule qui lui reste et la consécration la plus haute à laquelle il puisse aspirer.

II. — La fixation des prix.

Marx parle dans son *Manifeste* des bas prix comme d'une artillerie conquérante de nouveaux marchés et détruisant toute concurrence. Ce qui est arrivé avec les trusts. La fixation des prix est l'arme redoutable et meurtrière des trusts...

« La légende » que l'on s'étonne parfois d'entendre répéter par des personnes sérieuses, selon de Rousiers, c'est que tous les matins à neuf heures Rockefeller, président et incarnation vivante du trust, fixe le prix de l'huile brute d'une manière absolument arbitraire. Cette légende repose sur un fait matériel exact, paraît-il, mais interprété par des espris simplistes. Tous les matins à sept heures les renseignements les plus exacts sur tous les faits intéressant la production du pétrole sont centralisés et présentés à M. Rockefeller et à son état-major qui les examinent pendant deux heures. A neuf heures, d'après les indications fournies, d'après les prévisions qu'elles font naître, le prix auquel le *trust* achètera ou vendra l'huile brute est fixé. Tel est le fait réduit à la simple réalité. Il n'est pas un industriel qui ne se livre à une opération analogue, qui n'établisse ses prix et ne donne à ses agents des instructions en conséquence.

« Vous vendrez à tel prix ou vous ne vendrez pas du tout. Vous achèterez à tel prix et non au-dessus, etc. »

Ce qui est particulier à la Standard Oil Co, ce n'est donc pas son procédé, mais l'influence que sa décision, prise d'après le procédé ordinaire, exerce sur le marché général.

Mais M. Paul de Rousiers reconnaît lui-même que « toutefois la légende n'est pas sans fondement ». Le *trust* paraît avoir souvent abusé de son pouvoir pour tromper ses concur-

rents, pour les engager à fond dans une fausse voie, tandis que lui n'y entrait que dans la mesure nécessaire à sa manœuvre. Il y a donc lieu de distinguer avec beaucoup de soin, dans la conduite du *trust,* deux ordres de faits très différents : les premiers, qui constituent sa politique constante, qui ont assuré son succès toujours grandissant et solidement établi; les seconds, qui sont des épisodes de lutte avec telle ou telle compagnie rivale, et dont l'effet n'a pu être que temporaire. Quelques exemples éclaireront cette distinction fondamentale.

Le *trust* ne peut songer à accaparer tous les champs de pétrole américains; en revanche, il est seul acheteur. Or, depuis 1871, époque de sa formation, l'écart du prix entre le pétrole brut et le pétrole raffiné a toujours été en diminuant, tout au contraire de ce qu'aurait dû produire une fixation de prix arbitraire. En 1871, l'huile brute, prise aux puits, était cotée 10 cts 52 le gallon; l'huile raffinée, prise à New-York 24 cts 24, soit un écart de 13 cts 72. En 1878, l'écart n'était plus que de 8 cts 11. En 1887, il tombait à 5 cts 16; en 1893, à 4,72 (1.50 contre 6,22).

Ces chiffres prouvent que le public paie moins cher qu'avant le *trust* et que celui-ci n'écrase pas les producteurs de la matière première.

Le succès du *trust* n'est pas dû à des actes peu scrupuleux. D'ailleurs l'immoralité, quoi qu'en pensent quelques-uns, tue plus de gens qu'elle n'en fait vivre; elle est loin d'être une force; tout au plus peut-on avancer qu'elle n'est pas toujours une cause de ruine matérielle.

« Dire que la Standard Oil Co a manqué d'honnêteté dans la lutte victorieuse qu'elle a entreprise contre ses concurrents, ce n'est donc pas expliquer sa victoire. En réalité, elle a dominé le marché du pétrole en s'emparant des moyens de transport de l'huile brute. Historiquement c'est un fait et on ne voit pas comment elle aurait pu obtenir autrement, surtout d'une façon aussi rapide et aussi complète, le résultat auquel

elle tendait. La question du transport du pétrole est donc le nœud du problème. Nous avons vu jusqu'ici le *trust* exercer sur l'extraction et la vente de l'huile brute une influence prépondérante, mais en quelque sorte mystérieuse. Nous arrivons maintenant au point où le mystère se dévoile, où l'on aperçoit clairement les fils par lesquels le *trust* tient réunis dans sa main tant d'intérêts divers et les fait manœuvrer à son gré.

III. — Trust modèle.

La compagnie du Standard Oil possède, à une faible distance de Chicago, sur le territoire de l'Etat Indiana, au bord du lac Michigan, l'immense établissement de Whiting.

... Cette raffinerie s'étend sur 320 acres (128 hectares) traversés par une infinité de tuyaux dans lesquels circule l'huile à ses différents états. Sur une des faces de cet immense terrain un réseau de rails permet l'approche des wagons-réservoirs qui viennent se charger de pétrole raffiné, et des autres wagons qui emporteront les différents sous-produits, mais à l'intérieur de l'usine tous les transports s'opèrent au moyen de pompes et de tuyaux. Grâce à cela, l'éloignement des différentes parties de l'usine, l'une par rapport à l'autre, n'a aucun inconvénient. En quelques coups de piston le pétrole est envoyé d'un réservoir dans un autre sans perte de temps ni manutention. L'avantage d'opérer sur de grandes masses peut ainsi rester entier.

Et on opère en effet sur de grandes masses. « Nous chargeons à la fois 22,000 *barils,* dit le directeur de l'usine, soit 3,520 mètres cubes de pétrole brut, et nous faisons trois charges par semaine. Cependant nous employons seulement 1,300 ouvriers, divisés en deux équipes, l'une de nuit, l'autre de jour, de sorte que vous ne trouverez pas plus de 650 hommes au travail en même temps. Ces 650 hommes répartis

sur 128 hectares disparaissent derrière les immenses tours métalliques, les larges réservoirs rappelant par leur forme celle des grands gazomètres, les longues files de chaudières, et il semble à certains moments qu'une force invisible préside à l'opération qui se poursuit ici, tant la présence de l'homme se fait peu sentir. Les ouvriers que l'on rencontre de temps à autre se bornent d'ailleurs à servir des machines; les uns sont des mécaniciens surveillant leur marche, les autres, et c'est le plus grand nombre, s'emploient à l'entretien des feux ou bien travaillent à la préparation des sous-produits dans des ateliers spéciaux.

Deux *pipe-lines* amènent à Whiting du pétrole de l'Ohio et de l'Indiana. Chacune d'elles est longue de 200 milles environ (324 kilomètres) et le diamètre des tuyaux est de 8 mètres 204 millimètres. Huit *pumping stations,* huit postes de pompes à vapeur, activent l'écoulement du pétrole et le chassent avec rapidité des points éloignés où il a été puisé jusque sur le terrain même de l'usine.

Une fois arrivé sur place, il s'agit d'abord de le débarrasser du soufre qu'il contient et qui constitue un danger sérieux. Pour cela, on le met en présence de l'oxyde de cuivre dans de grands cylindres verticaux au centre desquels une brosse métallique opère une constante révolution. L'oxyde de cuivre a été préalablement répandu dans les crins d'acier de la brosse, de sorte que le rapide mouvement de celle-ci assure le contact intime du pétrole dans toutes ses parties avec l'agent chimique destiné à le purifier. »

La distillation se fait directement en présence de l'oxyde de cuivre et enlève 35 pour 100 de matières lourdes. Le liquide ainsi recueilli n'est pas de qualité uniforme; la partie la plus épurée, le naphte léger, est employée à la préparation de la *gazoline,* produit qui donne un éclairage de luxe.

Une seconde partie est composée de naphte lourd et d'huile d'éclairage que l'on sépare par un fort jet de vapeur: le naphte est entraîné et recueilli à part. L'huile d'éclairage demande une épuration

qui se fait dans de vastes proportions et constitue le pétrole ordinaire.

Des 35 pour 100 de matières lourdes dont il a été question plus haut, on tire la plus grande variété de produits : huiles lubrifiantes, combustible, cire, etc.

Les huiles lubrifiantes, employées dans l'industrie pour le graissage des machines, fournissent dix-sept variétés passant du brun foncé au jaune limpide, avec des densités très différentes, et de qualité supérieure.

Ces huiles s'extraient de la partie la moins lourde. La cire, au contraire, se tire des éléments susceptibles de solidification, que l'on raffine avec du noir animal.

La Compagnie du Standard Oil fabrique également des bougies vendues sous le nom de *Paraffine Canelles* (bougies d'huile minérale).

Bien d'autres sous-produits sortent des transformations que l'on fait subir au pétrole brut : la vaseline, par exemple, est un combustible dont la chaleur, plus régulière que celle du charbon, est employée dans un grand nombre d'industries.

On demeure convaincu, au sortir de la raffinerie, que l'avantage d'opérer en grand est écrasant et que le *trust* devait forcément ruiner la concurrence des raffineurs indépendants.

Quelles que soient les injustices au moyen desquelles la Compagnie du *Standard Oil* a obtenu son monopole, grâce à la complicité des chemins de fer, il faut reconnaître qu'au point de vue purement économique le monopole a produit d'heureux résultats. Il a été avantageux, dit M. Paul de Rousiers, pour les consommateurs, il n'aggrave pas la situation des ouvriers et il assure aux propriétaires de champs de pétrole un prix très rémunérateur pour la matière première qu'ils lui livrent.

Mais les vices de son origine ont laissé des traces cependant ; ils ont amené l'existence d'un véritable danger politique. Sans qu'on s'en rendît bien exactement compte, le mouvement général contre les *trusts* est né en Amérique non pas tant du fait même de la monopolisation industrielle, mais des conditions anormales qui avaient pu y concourir.

L'arsenal des *Anti Trusts Laws* (lois contre les *trusts*) n'a été que la manifestation — maladroite d'ailleurs — de la réaction populaire contre une injustice que l'on sentait sans la bien connaître. Et les *trusts* ont éprouvé le besoin de se défendre contre cet appareil législatif, soit en gagnant les législateurs eux-mêmes pour le rendre inefficace, soit en agissant auprès des hommes chargés de l'appliquer, pour paralyser leur action.

Les *trusts* ont été ainsi conduits — par des nécessités de défense —

à s'ingérer dans la politique. Ils l'ont fait en usant des moyens puissants et peu délicats que donne l'argent dans un pays où le politicien se laisse facilement corrompre. Ils n'ont pas créé la corruption, mais ils s'en sont très largement servis. La Compagnie du Standard Oil n'échappe pas à ce reproche. Les scandales de sa complicité avec les chemins de fer avaient soulevé l'opinion contre elle. Elle est donc responsable de la réaction qui s'en est suivie, et si elle a dû recourir à la corruption pour se défendre, c'est qu'elle avait déjà employé la corruption pour acquérir sa puissance. Son excuse ne vaut donc rien, et le danger politique qu'elle fait peser aujourd'hui sur les Etats-Unis lui est imputable.

Economiquement bienfaisante, politiquement malfaisante, la *Standard Oil Co* ne devait pas être atteinte par les lois générales qu'élaborèrent les différents Etats souverains. Et le plus curieux, c'est que le résultat de ces lois fut, en ce qui concerne le *trust* du pétrole, de donner à son organisation une énergie nouvelle. Elles aboutirent ainsi à augmenter le danger politique qu'elles ignoraient et à fortifier la puissance économique du *trust*. (Paul DE ROUSIERS.)

IV. — L'historique du trust du pétrole.

L'existence du *Trust* du pétrole remonte en fait à l'année 1872. Dès ce moment, John D. Rockefeller exerçait sur l'industrie pétrolière une influence dominante. Déjà syndiqué avec une série d'autres producteurs ou raffineurs, il avait su obtenir des chemins de fer des conditions de faveur qui mettaient ses concurrents dans une évidente infériorité. Déjà il tenait entre ses mains d'une façon plus ou moins directe la majorité des affaires de pétrole et se servait de cet avantage comme d'un levier puissant pour agir sur les Compagnies de chemins de fer.

Toutefois, c'est seulement en 1882 que le *Trust* prit une forme positive et légalement reconnue. Dans l'intervalle de ces dix années, l'absorption graduelle des *pipe-lines* avait eu lieu; des concurrents importants avaient dû se laisser englober dans la combinaison. On sortait de l'état de lutte, le monopole était réellement constitué, et le *Trust*, désor-

mais maître de ses moyens de transport pour le pétrole brut par l'accaparement des *pipe-lines,* ne dépendait plus comme autrefois de la complaisance des chemins de fer.

L'acte par lequel le *Trust* fut établi à cette époque est intéressant à étudier. Il nous fixera d'une manière nette sur la puissance de la combinaison et sur la prudence avisée de ceux qui le dirigeaient.

Le contrat a lieu entre trois catégories de personnes :

1° Des Compagnies figurant en bloc, c'est-à-dire tous les actionnaires et membres de quatorze sociétés, avec la faculté de s'en adjoindre d'autres, ce qui a eu lieu.

2° Des personnes possédant individuellement des affaires de pétrole ou bien gérant en toute indépendance un certain nombre d'affaires de ce genre.

3° A titre individuel en apparence, un certain nombre d'actionnaires et de membres de différentes Compagnies, qui possèdent la majorité dans leurs Compagnies respectives et qui se sont réunis en Syndicats.

Les dispositions essentielles du contrat sont les suivantes:

Toutes les parties contractantes abandonnent leur avoir entre les mains du trust en échange de *certificats* ou plutôt de parts de certificats (d'une valeur de 100 dollars ou 500 francs chacune) représentant le montant des valeurs possédées.

Pour se plier plus aisément aux exigences de chaque Etat, il sera formé autant de Compagnies que cela sera jugé nécessaire, chacune portant le nom de *The Standard Oil Co,* de tel ou tel Etat. Pour le présent, on en formera quatre, une en New-York, une en New-Jersey, une en Pensylvanie, une dans l'Ohio, mais leur avoir sera détenu par les administrateurs (*trustees*) du Standard Oil Trust, à qui appartiendra la direction.

Ces *trustees* sont au nombre de neuf, remplaçables par tiers tous les trois ans et nommés par l'assemblée générale des porteurs de certificats.

Les administrateurs ont tout pouvoir pour diriger comme pour absorber d'autres exploitations de pétrole dans le *Trust.*

Le but est énoncé très sommairement:

Extraire, produire, écrit M. Paul de Rousiers, manufacturer, raffiner, vendre et acheter le pétrole et ses produits, ainsi que toute chose employée dans les affaires de ce genre et faire toute opération

s'y rapportant. Mais d'autres projets pourront être compris et d'autres pouvoirs donnés dans les différentes chartes de chaque Compagnie du *Standard Oil,* suivant que cela paraîtra expédient à chaque partie procurant la charte, de même que, si cela est nécessaire pour se conformer à la loi de tel ou tel État, les pouvoirs ci-dessus pourront être restreints et réduits.

Pas un mot concernant le monopole, la régularisation de la production, l'action sur les prix : question de prudence ayant pour but de ne pas violer ouvertement la loi commune sur la liberté du commerce.

Cependant, ce *Trust* était atteint par la loi fédérale de juillet 1890 contre les *Trusts,* loi qui déclarait illégal « tout contrat, combinaison en forme de *Trust* ou autrement, tout complot restreignant la liberté de commerce entre les États fédérés ou avec les nations étrangères », édictant en plus une pénalité maximum d'un an d'emprisonnement et de cinq mille dollars contre toute personne convaincue d'avoir participé à une convention de ce genre.

Une loi spéciale de l'Illinois de juin 1891 visait plus directement encore le phénomène du *Trust,* c'est-à-dire la réunion de plusieurs Sociétés industrielles ou commerciales autrefois concurrentes en un seul groupe sous l'autorité de *trustees.* Elle déclarait illégale l'émission des *Trust certificates,* et frappait d'une nullité absolue tout contrat passé en violation d'une seule des dispositions de cette loi.

Deux ans plus tard, un article encore plus sévère obligeait les présidents, secrétaires, trésoriers de toute Société industrielle ou commerciale à prêter le serment qu'ils ne faisaient partie d'aucun *Trust.*

Vingt-huit États eurent bientôt leur loi contre les trusts ; certains allèrent même jusqu'à déclarer qu'il était criminel de s'entendre à deux pour fixer la quantité de n'importe quel article à fabriquer, extraire, produire ou vendre, criminel aussi de s'entendre en vue de l'augmentation ou de la diminution des prix.

Il fallait donc abandonner la forme compromettante des *Trusts.*

Aussi à la réunion du 21 mars 1892 les porteurs de certificats du *Standard Oil Trust* déclarèrent la dissolution de la Société ; les certificats devaient disparaître en échange des actions des Sociétés qu'ils avaient remplacées en 1882.

Officiellement, affirme M. Paul de Rousiers, le *Trust* n'existait plus. *En fait,* il fut plus fort, car les neuf *trustees* de la fondation s'étaient arrangés pour avoir la propriété personnelle de plus de la moitié du capital. Ils représentent actuellement à eux seuls la majorité des actionnaires dans chaque Société et les dirigent toutes comme si elles étaient une seule Société.

Tout l'appareil législatif venait échouer contre la puissance d'hommes qui avaient fondé leur combinaison sur une connaissance exacte et profonde des conditions économiques de la production, du transport, de l'élaboration et de la vente du pétrole et qui avaient fait tourner leur monopole à l'avantage du consommateur en diminuant de plus en plus leurs prix de vente.

En résumé, le monopole du pétrole est dû, en Amérique, à la rencontre de trois éléments principaux : à un élément normal et général, la concentration industrielle ; à un élément naturel, mais exceptionnel, la rareté de la matière première, trouvée exclusivement jusqu'ici dans un petit nombre de régions peu étendues ; enfin à un élément « anormal », la complicité coupable des chemins de fer américains. (Paul DE ROUSIERS.)

CHAPITRE V

LUTTE FÉROCE ENTRE LES TRUSTS

La Pensylvanie est, par destination géographique, le pays où se rencontrent toutes les voies de communication entre New-York, Philadelphie et Baltimore d'une part, Chicago et le Nord-Ouest d'autre part. Cet Etat offre d'immenses ressources en houille, en minerais et possède des manufactures considérables. Les grandes lignes ferrées allant de l'Atlantique vers l'Ouest devaient fatalement y accomplir une partie de leur parcours.

En fait, la région de l'anthracite, à elle seule, est desservie par huit Compagnies différentes : le tout-puissant *Pensylvania Railroad,* le *Philadelphia and Reading,* le *Lehigh Valley,* le *New-Jersey Central,* le *Delaware and Lackawanna,* le *New-York Lake Erie and Western,* le *New-York-Susquehannah and Western,* le *New-York-Ontario and Western.*

Ces différentes Compagnies possèdent à elles seules, soit directement, soit par l'intermédiaire des Compagnies minières, la presque totalité des gisements d'anthracite ; on estime à 5 o/o seulement la portion qui échappe à leur domination.

Elles pourraient donc se rendre maîtresses du marché si elles parvenaient à s'entendre, mais aucune d'elles ne veut abdiquer son indépendance entre les mains d'un *Trust* véritable où l'une de ses rivales aurait forcément une influence prédominante. Ce sont, en quelque sorte, des quantités irréductibles.

La *Pensylvania Railroad* ne consentit même jamais à entrer dans les combinaisons conclues par ses rivales, car son intérêt dans les terrains carbonifères est relativement peu important. Son abstention fut une cause de faiblesse pour les autres.

Le *Philadelphia and Reading Railroad* était le plus engagé de

tous dans l'affaire, mais il n'était pas financièrement assez puissant pour jouer le rôle dont il s'était chargé. Il s'était rendu maître du tiers des gisements; en 1902, il avait même absorbé certaines lignes du *New-Jersey Central* et du *Lehigh Valley;* il avait entre les mains 70 à 80 o/o du trafic total de l'anthracite, et il négociait pour acquérir les lignes de deux autres Compagnies de chemins de fer.

Mais il fut arrêté dans son essor, en 1893, par sa mise en faillite.

En résumé, il paraît évident que les directeurs de cette Compagnie ont été frappés d'une mégalomanie chronique. Leurs vues témoignent d'une intelligence éclairée de la situation générale, mais aussi d'une estimation exagérée de leurs propres forces.

Ils devaient donc échouer, car on ne les redoutait pas assez (on n'avait pas peur de leur vengeance et de leurs représailles: *de là les manquements à la parole donnée, les fréquentes violations des ententes conclues, ce qui, du reste, caractérise l'histoire des syndicats de producteurs d'anthracite.*

Pour constituer un *Trust* véritable, il faut que les signataires perdent *réellement,* et non pas *nominalement,* leur indépendance. Cela peut se faire de différentes manières, comme dans le *Trust* du pétrole, par exemple, où des groupes très restreints d'individus acquirent la majorité des actions dans chaque Compagnie particulière.

Ce *Trust* ne se soucia pas des mesures législatives qui ne pouvaient l'atteindre alors, tandis que les ententes entre producteurs d'anthracite furent brisées par autorité de justice.

Depuis l'accumulation primitive que Marx a si bien décrit (voir plus haut) le capital a fait des progrès. L'expropriation *par la violence* a cédé la place à l'expropriation *par la ruse.* C'est le règne de l'*Esprit* — capitaliste !

I. — Exploitation de la clientèle par le trust.

Ce résultat n'est pas toujours évident par lui-même. On peut prouver, par exemple, que le prix du pétrole raffiné a baissé depuis l'établissement du trust, ce qui semble, au premier abord, une justification. Mais il faut tenir compte du progrès des méthodes employées, de la baisse du pétrole brut, des tarifs de transports, du nombre infini de causes qui peuvent influer sur les cours. Dans un travail statistique

très complet, publié par le *Department of Labor* de Washington, M. J.-W. Jenks a déterminé pour les principaux trusts, et depuis plusieurs années, l'écart existant entre le coût de la matière première employée par eux et le prix de vente du produit fini. Cet écart (*margin*) représente la rémunération de leur opération industrielle.

C'est donc la mesure de leur gain, beaucoup plus que le prix de vente. Or, d'après les chiffres relevés par M. Jenks, l'écart augmente presque toujours au moment de l'établissement du monopole de fait, diminue quand il est menacé, monte de nouveau quand il se raffermit. Ainsi, de 1880 à 1887, concurrence très active (very severe), dans l'industrie du sucre : l'écart est faible. En 1887, le trust est organisé, l'écart double et se maintient pendant deux ans. En 1889, il retombe à son ancien taux : c'est l'époque où les raffineries Spreskles ont entamé la lutte contre le trust. Mais celui-ci les ayant achetées en 1892, l'écart revient au chiffre de 1887. Pendant six ans, il a une légère tendance à diminuer ; il ne baisse fortement qu'en 1898 quand les raffineries Arbuckle et Doscher reprennent vigoureusement la lutte. Actuellement encore, il reste bas par suite des mêmes circonstances ; il est d'environ 50 cents par 100 livres ; il a atteint en 1887 et 1892 le chiffre de 125 cents par 100 livres. Il est difficile de ne pas voir dans l'histoire de ces variations une preuve que le trust du sucre profite du monopole chaque fois qu'il le sent bien assuré, pour exploiter la clientèle.

Le consommateur est non seulement lésé en payant le produit plus cher, mais il l'est aussi au point de vue de la *qualité* des premiers objets de consommation. Voici un exemple.

Avant la constitution du trust du lait, on pouvait avoir dans les campagnes du lait frais. Aujourd'hui, le lait est trusté. Il fait le voyage aller et retour du village au centre du trust d'où il arrive estampillé et quelque peu modifié, pour ne pas dire falsifié...

CHAPITRE VI

LES SALARIÉS DU TRUST

Quelle est la situation que fait à l'ouvrier le trust ?

Les ouvriers se plaignent que la Compagnie du *Standard Oil* étant presque la seule à raffiner, un ouvrier qui a eu des difficultés avec elle est exproprié de son métier. Il existe une *blacklist* (une liste noire) où sont inscrits tous les meneurs de grève. Celui dont le nom est une fois placé sur cette liste ne peut plus trouver d'emploi. Le secrétaire de la *Central Labor Union* racontait à M. de Rousiers l'histoire d'un ouvrier de sa connaissance qui, pour tromper la surveillance, s'était embauché sous un faux nom dans une raffinerie de New-York après avoir été chassé de celle de Philadelphie. Au bout de peu de jours, il remarqua qu'un inspecteur le dévisageait avec insistance, et le soir même, le chef de l'usine le faisait appeler pour le mettre à la porte.

Dans les *trade-unions* bien organisées, il y a aussi des *blaklistes* sur lesquelles on inscrit avec juste raison les camarades infidèles qui ont « trahi » pendant une grève. On les exclut non seulement de l'Union, mais du métier lui-même, en refusant de travailler avec eux.

Cela est dur, sans doute, remarque M. de Rousiers, mais cela est reconnu nécessaire par toutes les organisations ouvrières et pratiqué partout où elles ont assez de puissance pour imposer cette condition à l'employeur, partout où elles ont fait le *trust* de la main-d'œuvre ouvrière. Logiquement, on ne voit pas comment elles pourraient reprocher au *trust* une sévérité égale à la leur.

En fait, les ouvriers des raffineries n'ont pas aux Etat-Unis une *trade-union* assez forte pour traiter avec les patrons, mais la faute en est, d'après M. de Rousiers, à eux-mêmes, non au *trust*.

Toutes choses égales d'ailleurs, il est plus avantageux pour des

ouvriers d'avoir en face d'eux une grande Compagnie, riche, puissante, qu'une foule de patrons faisant difficilement leurs affaires. La grande Compagnie peut offrir de meilleures conditions parce qu'elle est très prospère : c'est un premier point très important. En second lieu, elle se sent très surveillée par l'opinion publique, redoute de s'attirer une réputation de dureté et accorde plus facilement à cause de cela ce qu'elle peut raisonnablement accorder.

« L'opinion que nous émettons ici, écrit notre auteur, n'est que la résultante de nombreuses conversations avec des *leaders* ouvriers d'Angleterre ou d'Amérique tenant une place marquante dans les trades-unions de leur pays. Ce n'est pas dans la grande industrie, dans les usines nombreuses que la condition de l'ouvrier est la plus mauvaise, tout au contraire. Les plaintes contre les *trusts*, au point de vue de l'organisation ouvrière, quand elles ne sont pas le reflet d'un esprit général, ne sont fondées que sur leur puissance. Cette puissance des trusts réclame, pour le bon équilibre des deux parties, une puissance équivalente chez leurs ouvriers, mais cela n'est pas un rêve, et il est à remarquer que là où les ouvriers possèdent cette puissance, elle repose sur la même base que celle des *trusts*, sur une sorte d'accaparement.

« En résumé, le fait du monopole de la *Standard Oil C°* n'opprime pas plus l'ouvrier — malgré les apparences — qu'il n'opprime le consommateur. »

Nous ne nions pas les avantages relatifs du trust, ainsi que nous n'avons jamais nié les avantages historiques de la concentration capitaliste en général. Mais M. Paul de Rousiers ne voit pas que la résistance patronale devient d'autant plus forte que les patrons sont d'autant plus organisés. Le trust est le plus redoutable adversaire des organisations ouvrières.

Maître du marché des produits, le trust tend également et tendra de plus en plus à devenir le maître du marché du travail.

CHAPITRE VII

LE CORNER

Parmi les formes du trust, on compte le *Corner*.

Le Corner peut être défini : la mainmise momentanée sur un produit destiné à en hausser artificiellement le prix. En ce sens général, il y a toujours eu des Corners. A côté de cette forme nouvelle qui procède par l'achat illimité et la réception effective de la marchandise, il s'est créé une forme de Corner, spéciale à l'organisation des Bourses, la transmission des produits par titres endossables lui a donné naissance. Il importe de distinguer, sans les opposer toutefois, le Corner « réaliste » ou mainmise sur les warrants, qui se contente des différences. Il n'y a pas opposition complète entre ces deux formes de Corners, comme on a tenté parfois de le faire entendre, en disant que le Corner spéculatif ne porte que sur du papier. Le warrant est représentatif de la marchandise et la filière permet à l'arrêteur d'en exiger la livraison. La caractéristique du Corner spéculatif devrait plutôt être recherchée dans l'intention des parties en présence et surtout dans cette habitude qu'ont les baissiers de vendre à découvert.

Ainsi, toutes les formes de la spéculation se retrouvent dans l'organisation du trust. Les « spéculateurs » trouvent moyen de s'adapter au trust, et celui-ci ouvre généreusement ses bras au spéculateur. Avec le spéculateur entrent en scène les crises que nos naïfs revisionnistes, ne voyant partout que l'harmonie, crurent à jamais supprimées par les trusts.

La terrible crise américaine de 1908 tua bien des illusions. Nous allons saisir la main de la spéculation dans l'organisation du *Leiter*.

CHAPITRE VIII

LES CARACTÈRES GÉNÉRAUX DU TRUST

Le trust se caractérise par le but immédiat qu'il vise, la forme qu'il revêt, la tendance qui l'accompagne, l'objet qu'il veut atteindre.

Le trust vise au monopole. Il s'incorpore dans une forme juridique unitaire qui assure la continuité de direction, ainsi que le fonctionnement de son mécanisme complexe, et qui lui permet de réunir les ressources nécessaires pour la fusion de mille activités indépendantes. Par sa nature et par sa forme, le trust est à tendance internationale; à côté de son but prochain, le monopole, sa fonction consciente et inconsciente est une idée d'ordre économique, l'organisation du marché, l'unification de l'offre et son adaptation à la demande dans le présent et dans l'avenir.

Ces quatre caractères : monopolisation, forme juridique unitaire, internationalisme, idéal d'organisation économique, définissent le trust; ils sont ainsi l'expression la plus absolue de l'accaparement capitaliste. Mais de l'offre, le trust représente un nouveau mode de production; par son intervention dans les rapports économiques, il trouble l'harmonie des lois « naturelles » qui créent un état permanent de déficit ou de surproduction, il donne à la production une base « artificielle » en la réglementant, en faussant, en vue de l'avenir, sa spontanéité actuelle dans une pensée de prévoyance économique.

La liberté de la concurrence, à laquelle le trust vient faire

obstacle, a des effets opposés aux principes et aux prévisions de l'économie orthodoxe. La surproduction, loin d'être arrêtée par la baisse qu'elle produit, engendre la surproduction; l'industriel, dans les moments de crise, est mis par la concurrence dans l'impossibilité de réduire ses ventes; il est condamné à en accroître le nombre par le fait même de la diminution de son bénéfice sur chaque affaire et de l'obligation de chercher, dans l'augmentation des quantités vendues, l'équilibre de son budget. La concurrence exagère ainsi et prolonge les crises industrielles.

Sous le régime de la liberté économique, la production abandonnée à elle-même ne trouve dans la concurrence, pour la diriger et la régler, qu'un stimulant dangereux qui agit dans le sens de son développement *in infinitum,* même lorsqu'il dépasse les besoins du marché; la baisse produite par la concurrence, n'est pas pour elle un frein. Les producteurs violés obéissent à l'impulsion qu'ils reçoivent de la demande du moment; ils proportionnent à des exigences immédiates leurs moyens de production, sans s'inquiéter de la constance qu'elles peuvent avoir.

Grâce à l'unité de vente, grâce à la synthèse de toutes les possibilités de la production et de la demande qui lui donne la connaissance exacte des débouchés, le trust peut, selon l'expression de A. Sayons, sur la spéculation, donner dans le présent une large part à l'avenir et fausser des rapports momentanés pour réaliser l'adaptation permanente de l'offre à la demande. Au fatalisme économique, le trust substitue un essai de prévoyance économique, dit M. Dollé.

Mais ce n'est qu'un « essai ». L'organisation socialiste seule peut tout en utilisant cet « essai » capitaliste, mener à bonne fin cette tendance à l'organisation, fournir le *correctif nécessaire* aux forces déchaînées du *capital trusté.*

CHAPITRE IX

LES TRUSTS EN ANGLETERRE

L'existence de la monopolisation industrielle en Angleterre est affirmée par Macrosty en ces termes : « On peut discerner un mouvement vers l'entente qui aboutit au monopole, mouvement qui vient de la destruction des profits par la concurrence. Au-dessus des Corners passagers et des rings perturbateurs, on rencontre de nombreuses espèces de combinaisons formées pour contrôler les conditions de la production; on voit se dresser de gigantesques Compagnies au capital de millions de livres, Compagnies dominatrices de toute industrie où elle existe... « Les Associations concurrentes finissent par mettre un terme aux effets de la concurrence; c'est là le caractère dominant « *dominent feature* » de l'industrie anglaise à l'heure actuelle; les combinaisons anglaises prennent de nombreuses formes, mais dans l'ensemble, elles représentent une tendance au monopole. »

On peut laisser de côté ces « conférences » entre les Compagnies de chemins de fer et entre les Compagnies de navigation, qui ont conclu avec les Compagnies étrangères des arrangements internationaux. Nous mentionnerons seulement les deux premiers essais de trusts en Angleterre, deux combinaisons malheureuses qui n'ont pas réussi : la Salt Union (1888) et l'United Alkali Co (1891) ; on s'est souvent appuyé sur ces deux échecs pour dire que l'Angleterre était un pays réfractaire aux trusts.

Peu d'industries échappent à l'influence de ces organisations nouvelles; mais certaines, comme les textiles, les industries chimiques et pharmaceutiques, y ont été jusqu'à présent plus favorables.

Il faut citer : dans l'industrie cotonnière J. P. Coats qui a donné l'impulsion au mouvement d'organisation des industries textiles, et

The Fine Cotton Spinners and Doublers Association; dans l'industrie de la teinture, The Bradford Dyers (1898) et The British Cotton and Wool Dyers Association (1900). Dans l'industrie de la laine, la Yorkshire Wool Combers Association.

Parmi les industries textiles on rencontre encore : The Calico Printer's Association (1899) (Association des Imprimeurs d'indienne), la plus large des combinaisons anglaises, au capital de 6 millions de livres sterling d'actions et de 3 millions de livres sterling d'obligations, comprenant 85 o/o de la production, The Bleachers's Association (1900), Union de cinquante-trois Compagnies.

Les industries textiles sont celles où se sont formées les combinaisons les plus nombreuses, groupant 296 établissements dans treize industries et avec un capital total de 38 millions de livres sterling.

Dans l'industrie houillère, le mouvement de monopolisation est plus lent; il n'existe d'entente que dans le commerce de gros et de détail: l'approvisionnement de Londres en combustibles est sous le contrôle de Rickett, Cockerell et C° et de W. Cory and Sons.

Dans les industries métallurgiques du fer, de l'acier, des machines, The Textils Machinery Association se présente comme la seule combinaison semblable aux associations du textile. Néanmoins, le mouvement de monopolisation est manifeste : chaque département de l'industrie du fer, de l'acier ou des machines est dans les mains de quelques firmes, qui tiennent tout. Il existe de nombreuses associations de vente qui ont pour but de régler les prix des articles manufacturés; le Conseil consultatif de l'Industrie du fer est une fédération qui se propose cet objet.

Dans l'industrie du fer on doit citer : Bell Brothers, Pease and Partner, Weardale Stell, Coal and Cok C°. Le nombre des concurrents diminue chaque jour; les établissements se transforment en Sociétés par actions; puis ces Sociétés fusionnent. Ainsi en 1897, Armtrong and Co absorbe Withworth and Co et porte son capital à plus de 4 millions de livres; en 1899, Wickers and C°, fabricants de plaques de blindage, achètent The Naval Construction and Armament Co et The Maxim-Nordenfelt Guns and Ammunition Co.

Quest'Keen and C° est un exemple d'amalgamation dans l'industrie de l'acier; on parle de la fusion des fonderies d'acier de la région de Cardiff.

Dans les industries chimiques comme dans les industries textiles, la monopolisation est très avancée. Au premier rang, Brunner Mond and C° au capital de 3 millions de livres et la Borax Consolidated, qui est un véritable trust international.

Dans les autres industries, il faut nommer encore : The Aberdeen Comb Co (1899), qui comprend plus de 90 pour 100 de la production

des peignes de corne; l'union de « Sunlight Soap » et de « Monkey-Brand » au capital de 2 millions 1/4 de livres, dans l'industrie du savon; The Nobel Dynamite Trusts, datant de 1882, et composé de la Compagnie de Glasgow et des quatre Compagnies allemandes, autres exemples de trust international; The Dunlop Pneumatic Tyre C°, au capital de 4 millions de livres, qui a souffert de la majoration de son capital; The Association of British Rubber Manufacturers (1879), Syndicat qui contrôle l'industrie du caoutchouc; Curtis and Harvey (1898), qui possède quinze usines, représente huit grandes maisons et contrôle l'industrie de la poudre.

Les combinaisons les plus intéressantes, sont celles qui se sont formées sur le terrain même où la concurrence est la plus acharnée, où règne l'anarchie commerciale, où l'entente paraissait impossible à obtenir.

Le commerce de détail a été envahi par l'esprit de monopolisation. Les ententes les plus sévères y pullulent; les petits détaillants dans bon nombre de commerces acceptent une discipline et obéissent à un mot d'ordre : la liste des prix.

I. — Les trusts de Wickers et Maxim

Il y a toute une série d'écrivains qui, d'accord avec certains chefs des trusts, déclarent ces derniers « un produit artificiel » ou, comme le produit du protectionnisme. Or, l'étude des trusts anglais nous montre que ce *phénomène normal* du capitalisme n'est pas étranger aux pays du libre échange, comme l'Angleterre.

Citons les faits les plus importants de trustification d'après M. Macrosty.

Le capital actions et obligations de Wickers, Sons et Maxim est actuellement de 7.347.000 liv., et le capital ordinaire seul a augmenté de 1.000.000 de liv. en 1898, à 3.689.500 liv. en 1902, chiffre actuel.

Les actions privilégiées figurent pour 1.510.500 liv. et les obligations 2.147.000 liv. Pots de vin et brevets ont absorbé en 1904, 1.452.767 liv. et 500.000 liv. en 1905, et le record

des dividendes payés fait à lui seul l'éloge de la direction.

Le net profit a augmenté comme suit :

En 1898	£ 269.852
1899	404.046
1900	526.937
1901	701.691
1902	602.344
1903	526.883
1904	723.594
1905	787.778

II. — Les industries textiles.

Rien n'a donné un aussi grand essor au mouvement de concentration dans l'industrie textile, que le succès du groupe Coats. James Coats établit une petite fabrique à Paisley, en 1826, pour la manufacture du fil à coudre. Depuis ces modestes débuts, l'affaire s'est développée jusqu'à s'étendre littéralement sur le monde entier. Trois générations d'hommes d'affaires habiles sont parvenues par leur effort énergique et continu à la rendre si vaste que quand en 1890 elle fut présentée au public, comme Société limitée à S. et P. Coats, le prix d'achat en fut de 5.750.000 liv. On parle tellement de nos jours de l'étendue et de la puissance des larges « trusts », qu'il est bon d'attirer l'attention sur ce fait que les firmes qui les composent ont été créées par des individus. MM. Coats ont pris un tiers des actions et obligations émises, et ont maintenant reçu en argent, la somme énorme de 3.833.350 liv. Les bénéfices moyens des sept années finissant en 1889, ont été de 426.048 liv., en 1899, 474.775 liv. Dans la vente ont été inclus des stocks évalués à 1.015.287 liv. et en caisse, 400.000 liv., de sorte que le prix d'achat représentait environ les bénéfices de dix années. En dehors des usines de Paisley, J. et J. Coats étaient propriétaires de

la Conant Thread Co, avec les usines à Pantucket, Rhode Island, qui leur permettaient de tirer profit des tarifs de douane américaine.

Même une entreprise aussi gigantesque et aussi prospère n'était pas à l'abri de la concurrence, et elle adopta une tactique nouvelle. La maison Kerr et Co de Paisley fut achetée le 1er août 1895 et l'année suivante, une fusion générale s'opéra par l'achat de leurs principaux rivaux : Clarke et Co, de Paisley, James Chadwick et Co, de Bolton (fondée en 1820), et Jonas Brook et Co, de Meltham, près d'Huddersfield (1810).

Déjà quelque temps auparavant, ces quatre grands rivaux s'étaient alliés dans une « Agence centrale de fil à coudre », association de vente, qui marquait indifféremment les produits de tous ses membres.

De telles associations n'étaient pas très répandues dans l'industrie anglaise, et il est intéressant, pour prouver l'évolution naturelle de l'association à terme en fusion complète, d'observer que c'est l'expérience des avantages de cette association qui a conduit à l'union permanente. Le capital additionnel nécessaire pour cet achat, environ 4.000.000 liv., fut obtenu par l'émission de 50.000 actions de préférence 1.125.000 actions ordinaires de 10 liv. chaque et les actions ordinaires furent émises à 50 liv. pour une valeur nominale de 10 liv. Dans une circulaire à leurs actionnaires, les directeurs J. et J. Coats faisaient ressortir que « les bénéfices additionnés des différentes entreprises, d'après le dernier bilan, correspondaient à 4 1/2 o/o sur les 2.000.000 liv. du stock obligatoire, 6 o/o sur les 2.500.000 liv. de capital représentés par les actions à préférence et à plus de 23 o/o sur les 3.000.000 de liv. de capital actions ordinaires, — soit environ ensemble 930.000 liv.

La firme Coats avait payé elle-même, en 1895-96, 20 o/o aux actions ordinaires, tout en mettant de côté 50.000 liv. pour dépréciation et 50.000 liv. à la réserve, portant celle-ci

à 750.000 liv, de sorte qu'elle contribuait pour près des deux tiers au bénéfice total.

La circulaire ajoutait : « Ces bénéfices additionnés se trouveront considérablement augmentés par les avantages qui résulteront nécessairement de la réunion des quatre entreprises. Il n'est pas question d'augmenter les prix de vente que pratiquaient les diverses Sociétés lorsqu'elles étaient séparées ; mais une amélioration importante des valeurs se produira nécessairement sur les marchés qui s'étaient trouvés indûment déprimés par une concurrence excessive et nuisible. Toutefois, indépendamment de ce rétablissement des prix de vente, de larges économies seront réalisées, non seulement dans le coût de fabrication, mais aussi dans le coût de l'organisation de vente. « Les propriétés de la Société englobent seize fabriques — y compris les usines des États-Unis, du Canada, de Russie — soixante succursales et 150 dépôts. Leur personnel ouvrier est de 5.000 personnes. Depuis lors, la Société a acquis une mine de charbon et 200.000 actions ordinaires de l'Association des Fileurs de coton fin, obtenant ainsi un contrôle de leurs fournitures en matière première, le fil de coton. En 1901, l'actif de la Société dépassait ses engagements d'environ 5.500.000 liv. provenant principalement de bénéfices non distribués et en partie de primes sur l'émission de 1896 ; de cette somme, 4.500.000 liv. revenait aux actionnaires ordinaires porteurs d'actions d'une livre sterl., qui devaient se partager le surplus du profit après paiement de 6 o/o aux actions privilégiées 120 o/o aux anciennes actions ordinaires, appelées maintenant actions ordinaires privilégiées. Le capital se trouvait ainsi porté à 12.000.000 liv. dont 2.000.000 de liv. d'obligations. Ces 10.917.420 liv. constituent actuellement le passif. Pendant les six années, de 1891-1896, le montant du bénéfice total — bénéfice commercial, intérêts, rente, etc., — donnait en moyenne 567.552 liv., après déduction de l'estimation de dépréciation.

L'historique financier de l'affaire après la fusion des diverses entreprises, est résumé dans le tableau suivant :

ANNÉES	NET PROFIT	FONDS DE RÉSERVE	DIVIDENDE ORDINAIRE
1897	£ 981.692	£ 950.000	20 0/0
1898	1.396.746	1.150.000	30
1899	1.858.232	1.150.000	40
1900	2.479 300	1.850.000	50
1901	2.680.153	1.310.000	* 20
1902	2.662.412	2.050.000	* 20
1903	2.737.636	2.850.000	* 20
1904	2.633.039	3.550.000	* 20
1905	2.379.429	4.050.000	* 20
1906	2.974.088	4.500.000	* 25

* Sur les actions ordinaires différées (MACROSTY).

CHAPITRE X

LA CONCENTRATION FINANCIÈRE ET LES TRUSTS

La concentration financière est à la base des trusts, affirme M. Dolléans.

Elle a permis la fusion progressive sous une même raison sociale des établissements les plus distants, des intérêts les plus opposés. Elle a transmis à l'esprit de monopolisation sa force de rayonnement.

La concentration industrielle et commerciale peut avoir eu d'autres causes que la concentration financière ; mais c'est la concentration des capitaux qui, à elle seule, rend possible la monopolisation : elle a donné sa forme internationale aux entreprises dans lesquelles elle investissait sa puissance.

Un Syndicat financier précède toujours la formation du trust. Il en est le promoteur. Par les pourparlers dont il prend l'initiative, par les offres qu'il fait ou qu'il suscite, il rapproche les différents groupes, détenteurs de la majorité des actions dans les Compagnies qu'il a pour objet de réunir. Sa préoccupation dominante est le règlement des bases financières du trust qui se constitue : combien d'actions ordinaires ou de préférence seront données aux vendeurs, aux actionnaires des Compagnies qui fusionnent.

La corporation américaine de l'acier ne s'est pas formée autrement. Le groupe Moore avait organisé l'American Tin Plate Co, en 1898 ; le National Steel Co, en février 1899 ; l'American Steel Hoop Co, en avril 1899 ; et l'American Steel Co, en mars 1900. La banque Morgan avait constitué la Federal Steel Co, en septembre 1898 ; l'American Steel and wire, en janvier 1899 ; et la National Tube Co, en mai 1899. Ces deux groupes s'entendirent avec M. A. Carnegie pour former l'United-States Steel Corporation, en mars 1901.

Le Trust de l'Acier est resté une simple Société financière qui unit

des corporations indépendantes industriellement libres dans leurs rapports avec la main-d'œuvre. Il en a été de même, depuis 1892, pour les vingt corporations de la Standard Oil Co, jusqu'au jour où la corporation de New-Jersey s'est mise peu à peu à absorber le capital des centres. Même dans les trusts où une fusion complète s'est opérée, le Syndicat financier, qui en a été le promoteur, demeure, par la concentration de la majorité des actions entre les mains de quelques personnes, la base de l'accaparement. Les Rockefeller, Morgan, Moore, Peabody, Rogers, W.-E. Dodge, Frick, Conwerse, sont à la tête de tous les trusts; en Europe comme en Amérique, ce sont les mêmes noms qu'on rencontre dans les Conseils d'administration des grandes Sociétés industrielles. La concentration des capitaux est démontrée par cette concentration d'influence et cet accaparement de direction.

C'est grâce à la Société par actions que le trust a pu réaliser la monopolisation. La transformation des établissements privés en Compagnies a été la première étape de l'évolution qui aboutit aux trusts. En autorisant la réunion de la majorité des actions dans quelques mains, le régime capitaliste a fait l'unité et la continuité de direction, sans lesquelles ces organismes seraient paralysés dans leur fonctionnement.

Il est intéressant de rappeler les étapes suivies par les trusts. Leur évolution montre nettement qu'ils reposent sur la concentration des capitaux. Dans les différentes formes qu'ils ont adoptées, les leaders des trusts ont recherché uniquement l'unité d'organisation financière.

Le Board of Trustees s'empare du pouvoir politique de l'action en le détachant du pouvoir pécuniaire. Après la condamnation du Sugar Trust par la Cour de New-York, la réunion dans les mêmes mains de la majorité des actions est le seul lien qui unit les Sociétés distinctes.

La forme première du trust réapparaît dans le Voting Trust. Le pouvoir politique est remis par la majorité des actionnaires à la garde de quelques trustees, mais cette fois avec des instructions spéciales sur les grandes lignes de conduite à suivre. Le droit de vote reste aux trustees, qui peuvent imprimer au trust une continuité de direction. La différence entre la forme du Voting Trust et celle du Board of Trustees est qu'il n'y a qu'une Société à laquelle les actionnaires. par l'abandon de leur pouvoir de vote, imposent une unité d'action et de vues à travers le temps.

CHAPITRE XI

LE TRUST, C'EST DU CAPITALISME !

La forme actuelle la plus fréquente depuis quelques années, c'est la « Patent Corporation ». Une Société nouvelle se forme pour acheter tout ou majorité du capital-actions des différentes Sociétés concurrentes ; elle leur laisse leur existence légale, indépendante ; elle n'absorbe en elle que leur puissance financière, que le *capital*. La concentration financière apparaît ici, non seulement l'instrument puissant, mais la caisse de la monopolisation.

La mobilité du capital permet le pullulement des entreprises sous forme de Sociétés par actions ; mais elle permet aussi la concentration financière. La Société par actions rend possibles les immobilisations importantes et la répartition des risques sur de nombreuses têtes. La forme même des entreprises, qui résistent à la concurrence, leur suggère la fusion ; et ainsi la forme mobilière du capital, après en avoir opéré la diffusion, en opère la concentration.

Le trust est le produit, non de circonstances artificielles ou exceptionnelles, non d'interventions ou d'abstentions abusives, mais de l'organisation même de la Société capitaliste. La seule différence, dit Jenks, qui existe entre une industrie concentrée et une industrie monopolisée est une différence de taille et de finance, qui « *vient* » *du capital*, et c'est pourquoi on ne peut mieux caractériser le trust qu'en l'appelant un « monopole *capitaliste* ».

Une déclaration aussi importante qui vient d'une autorité non socialiste, confirme le mieux notre thèse exposée au début de ce livre.

I. — Trust contre Nation.

Le trust, dit-on, est un Etat dans l'Etat. Ses intérêts sont opposés à ceux de la nation, qui laisse se former dans son sein cette puissance; par son caractère international, il échappe au contrôle de l'Etat, par sa politique antinationale, il lèse la consommation indigène en lui vendant plus cher des produits, afin de pouvoir les offrir à bas prix sur le marché universel; la surtaxe, qu'il prélève sur les nationaux en les rationnant, agit comme une prime à l'exportation et permet la vente au rabais à l'étranger. En un mot, on accuse le trust de sacrifier la nation à la conquête du marché international.

L'accusation est exacte. Le résultat de l'enquête de la Commission industrielle de Washington (1901), démontre que « sur 100 *trusts*, 54 *établissent pour l'exportation des prix inférieurs à ceux pratiqués aux Etats-Unis;* 40 vendent au même cours, mais leurs prix sont toujours établis franco port de débarquement, et ainsi les marchandises bénéficient des frais de transport; 3 règlent leur prix d'après les cours étrangers, et 3 seulement les majorent, *soit* 94 o/o *des syndicats qui règlent cher au dedans et bon marché au dehors.* »

En Allemagne, on a cité le cas des constructeurs de navires qui avaient intérêt à aller acheter sur le marché hollandais des produits allemands et à les réimporter, malgré les droits de douane et les frais de transport doublés. La *Gazette de Francfort* rappelle d'autres faits qui ne sont pas moins significatifs : « Le cartel du rail faisait payer aux nationaux 115 marks par tonne les mêmes rails qu'il livrait à la même époque 85 marks, et pourtant nos chemins de fer allemands ne sont pas des clients mauvais payeurs. Au commencement de novembre de cette année (1902), un établissement métallurgique donnait officiellement son compte rendu, comme prix d'exportation pour le fer en tiges ou en fils cylindriques, 100 marks par tonne, alors que le prix pour l'intérieur était de 125 marks; pour les supports, 80 marks pour l'extérieur contre 70 marks pour l'intérieur; et le même journal

déclare que l'association des fabricants de fer étiré a, pour le deuxième semestre de 1900, perdu sur 19 millions et demi de kilos vendus à l'étranger, 859,000 marks qu'elle a dû récupérer sur le dos des Allemands ; elle a fait en effet à l'intérieur, sur une vente de 22 millions et demi de kilos, un bénéfice de 1 million 200,000 marks, en faisant payer 25 marks à l'intérieur pour offrir le même produit à 14 à l'étranger.

Ces faits et d'autres encore montrent que les cartels et les trusts peuvent abuser de leur monopole de vente pour exagérer les prix à l'intérieur ; mais, par les tarifs, l'Etat a une action sur eux, et peut limiter l'exagération des prix.

Cette politique des trusts et cartels est, sinon universelle, du moins assez générale. Bien qu'on puisse dire, pour la justifier, que l'opération a un double but, qui n'est pas seulement de créer des primes à l'exportation, mais aussi de dégager le marché intérieur, il y a là un danger incontestable pour la nation.

Les trusts américains se sont servis de ces primes pour développer leurs exportations et tenter la conquête des marchés internationaux. Le commerce d'exportation des Etats-Unis, en 1900, a dépassé de 1 milliard 15 millions celui de 1899. Voici l'Europe envahie par les produits américains : ce sont plus de 5 millions de dollars de produits métallurgiques, 2 millions et demi de dollars de machines à coudre, 2 millions de dollars de machines à écrire, plus de 10 millions de dollars de machines agricoles, 2 millions et demi de voitures pour tramways ou wagons de chemins de fer, 1/2 million de montres et pendules, 1 million et demi de voitures diverses et cycles, 3 millions et demi d'instruments, appareils scientifiques, électriques, télégraphiques, téléphoniques, etc... Or, 80 o/o des produits manufacturés américains exportés le sont par les trusts.

L'industrie européenne est menacée chez elle par la concurrence des Etats-Unis. Sur chaque marché national, l'industrie indigène doit lutter pour conserver ses débouchés que lui disputent, souvent avec avantage, les produits américains ; elle ne peut résister à l'invasion que par l'union. Le trust, qui peut être un instrument d'exploitation nationale, devient en Europe une arme de défense nationale.

CHAPITRE XII

LES COMPTOIRS DE VENTE EN FRANCE

Dans l'interpellation de mars 1901, sur l'accaparement des sucres, M. Rouanet a attaqué le Comptoir de Longwy comme producteur. Il a déclaré que l'article 419 C. P. lui était applicable : « Le Comptoir de Longwy, a-t-il dit, détient toute la matière première, le pain nécessaire à toute l'industrie qui se sert de la fonte... A la suite de commandes considérables, qui furent faites en 1898 et 1899 à l'occasion des travaux de l'Exposition, l'industrie française qui emploie la fonte, s'est trouvée en face d'une disette de ce produit parce que les possesseurs des usines qui composent le Comptoir de Longwy interdisent tout stock supérieur à deux mois... Pouvons-nous considérer comme un acte de concentration industrielle un Syndicat qui a pour objet, non pas de développer la production, mais au contraire de la restreindre, non pas de la réglementer, mais de la perturber par les sautes de prix qu'il provoque ? » Pour M. Rouanet, le Comptoir de Longwy rend la production impuissante, aux époques de développement industriel, à faire face aux appels plus pressants de la consommation : est-ce ainsi que l'organisation syndicale réalise l'adaptation qu'elle promet ? Du reste, en ne satisfaisant pas à la demande, le Comptoir poursuit un but, que M. Rouanet nous dévoile : « Si quelque événement économique considérable surgit de nature à stimuler la production des objets de fonte, cette marchandise, aliment indispensable d'une foule d'industries, manque subitement sur le marché et le Comptoir de Longwy impose *le prix qu'il veut.* »

I. — L'épargne et les trusts. (Comptoir de Longwy)

Dans la séance du 4 juillet 1891, à la Chambre des députés, M. Mézières a bien expliqué toute la portée de l'effort accompli par le Comptoir de Longwy pour reconstituer l'industrie française de la fonte : « Cette industrie, comment l'a-t-on reconstituée ? On l'a reconstituée, non pas par les grands capitaux dont on parlait tout à l'heure — non point par l'appoint du riche — il n'y avait pas de fortune dans ce pays ; dans le canton de Longwy, au moment où on décidait la création des hauts-fourneaux, il n'y avait pas deux personnes qui eussent plus d'un million de fortune. On est arrivé à reconstituer pour 72 millions de hauts-fourneaux, chiffre à peu près équivalent à celui dont nous avions été dépouillés, et cela en faisant appel à l'épargne, aux économies des annexés des deux côtés de la frontière, en faisant appel à ce qui pouvait rester encore d'argent chez les cultivateurs, à ce moment-là plus prospères qu'aujourd'hui. Et ainsi, on est arrivé, non sans peine, à créer un certain nombre d'établissements, dont les commencements ont été difficiles et qui depuis lors ont souvent lutté contre des circonstances difficiles. »

C'est donc, conclut M. Dolléans, la petite épargne qui a permis de reconstituer pour 72 millions de hauts-fourneaux.

C'est aussi l'avis de M. Paul Leroy-Beaulieu, la plus haute autorité de l'économie bourgeoise française, pour la quasi-totalité des Sociétés anonymes qui ne peuvent « faire grand » qu'en rafflant, disons en concentrant les petites fortunes.

Ainsi tombe d'elle-même l'objection revisionniste qui accumule des montagnes statistiques pour faire ressortir l'existence des petites fortunes. Oui, les petites fortunes existent dans le ventre immense du capital géant et trusté qui les digère en toute paix sociale.

II. — Les Syndicats de producteurs français. La monopolisation industrielle en France.

La cencentration a été entravée en France pour diverses raisons, qui sont les suivantes : le régime de notre protection douanière, le contrôle des tarifs de nos chemins de fer par l'Etat.

Cependant certaines industries sont soumises à des conditions exceptionnelles qui faussent gravement le libre jeu de la concurrence internationale ; telle l'industrie du sucre. D'autres se sont concentrées dans une région spéciale ou ont été transformées par une découverte faisant l'objet d'un brevet et ont fait des tentatives de monopolisation suivies de succès. Ainsi, les fabricants de papier, les raffineurs de pétrole, la Compagnie des glaceries de Saint-Gobain, les producteurs de soude, d'iode, de borax et autres substances chimiques ont pu à certaines époques et pour un temps plus ou moins long, jouir d'une sorte de monopole.

Le monopole des raffineurs de sucre est probablement le plus important et le plus durable de tous ceux qui se sont établis en France. Bien qu'il ait perdu une part de sa domination, il exerce encore aujourd'hui une influence considérable. Personne en France ne peut raffiner de sucre sans entente préalable avec les quatre grands raffineurs.

Au point de vue de la fabrication et de l'achat des matières premières, les grosses raffineries ont un avantage marqué sur les petites. La concentration commerciale s'impose ; en outre, les droits d'entrée sur les sucres bruts, la taxe de consommation, les primes à l'exportation tendent à isoler le marché français des marchés étrangers.

En 1880, l'isolement fut presque complet. La taxe de consommation augmentée en 1871, 1872 et 1873, fut ramenée de 73 à 40 francs par 100 kilogrammes de sucre raffiné, ce qui

porta la consommation de 163.000 tonnes à 247.035 tonnes en 1883. Mais la production ne se développa pas dans les mêmes proportions. De 1880 à 1884, nos exportations de sucres indigènes atteignirent une moyenne de 157,000 tonnes, ne dépassant que de 22.000 tonnes l'importation des sucres étrangers. Notre consommation faisait à peu près équilibre à la fabrication. Aussi notre marché pouvait plus facilement être dominé; à cette époque, la plupart des raffineries indépendantes disparurent devant la coalition toute puissante des grandes raffineries Say, Lebaudy, Sommier, qui eurent pendant quelques années un véritable monopole.

Depuis lors, le développement de la production française a modifié la situation; en 1900-1901, la production du sucre raffiné a atteint 7.900.000 tonnes, en augmentation de 10,22 o/o sur la période 1899-1900.

L'exportation s'est accrue notablement et s'est élevée jusqu'à 350.000 tonnes. Il devint impossible à la coalition de se maintenir, car les prix s'établirent à la Bourse du Commerce de Paris et furent influencés par les marchés internationaux. Les grands raffineurs n'eurent plus d'action sensible, ni sur les prix du sucre, ni sur ceux de la betterave.

Aussi le Syndicat des grands raffineurs, au lieu d'écraser par une lutte à mort les entreprises indépendantes, traite aujourd'hui avec elles, ne pouvant tuer leur concurrence par le procédé de la plus « longue bourse ». C'est ainsi que la raffinerie Bouchon, de Nassaudres (Eure), peut vendre son « sucre aggloméré en morceaux » en Normandie, à condition de s'interdire l'accès de Paris; d'autres ont eu libre un petit rayon d'action dans leur région. Le Syndicat n'a pas été détruit, mais il a dû se montrer moins intransigeant.

Les fabricants de papier français ont fait de leur côté une tentative d'entente industrielle pour relever les prix sur le marché français; mais la combinaison a échoué par la dissidence de la puissante maison Darblay.

Cependant, la *Société générale des Papeteries du Limou-*

sin forme un véritable trust à l'américaine. Elle produit un papier de paille pour l'emballage dans la Haute-Vienne, la Charente, la Dordogne et la Corrèze. La modestie de son capital (5 millions 1/2) la distingue seule de ses puissants modèles. La monopolisation est, néanmoins, assez loin d'être complète, bien que le caractère local de cette fabrication spéciale l'ait favorisée.

Le syndicat français des raffineurs de pétrole paraît jouir, au contraire, d'une domination indiscutée sur notre marché.

Le fait s'explique par la monopolisation internationale du pétrole brut, grâce à l'entente positive de la *Standard Oil C°* avec les grands financiers européens qui détiennent les pétroles de Bakou et de Galicie. Il s'explique aussi par les droits de douane qui s'opposent à l'introduction du pétrole raffiné en France. Il s'explique enfin par l'absence complète de terrains pétrolifères sur notre territoire.

La Compagnie de Saint-Gobain domine depuis longtemps en France, le marché des glaces. Elle possède en Allemagne les deux plus grandes glaceries de l'Empire, à Stalberg, près d'Aix-la-Chapelle et à Waldhof, près de Mannheim. La consommation des glaces s'élève par an à environ 3 millions de mètres seulement. On en fabriquera à peu près 4 millions 1/2 plus tard au maximum. Devant cette consommation restreinte, les petites entreprises disparaissent. La supériorité de Saint-Gobain éloigne, d'ailleurs, la concurrence.

Les monopoles des substances chimiques revêtent souvent un caractère international. La Compagnie du *Borax Consolitated* exerce son influence sur l'Europe entière. La fabrication de la soude à l'ammoniaque par le procédé Solvay a une immense supériorité sur la fabrication par le procédé Leblanc. Ce sont des monopoles causés par l'excellence des produits, et non par une entente.

Les syndicats de métallurgie ont une autre allure que les syndicats dont nous avons parlé.

D'abord, aucun mystère n'entoure, d'habitude, leur exis-

tence. Le Comptoir de Longwy se vante d'habiter une « maison de verre ».

En second lieu, il ne s'agit plus d'une industrie exceptionnelle, comme celle de la glacerie, ou d'une industrie à marché faussé par des taxes abusives, comme celle du sucre.

La métallurgie a des centres nombreux et importants dans plusieurs départements et dans une foule de pays étrangers. C'est une industrie d'une consommation très extensible.

Cette branche fort considérable du travail national est, en troisième lieu, protégée par des tarifs douaniers modérés.

L'étude des syndicats métallurgiques présente aussi un intérêt particulier, par comparaison avec les syndicats des autres pays.

En tête de ces syndicats, marche le *Comptoir métallurgique de Longwy,* qui est un comptoir de fontes brutes et qui a affaire, pour ce motif, avec l'ensemble des établissements métallurgiques qui transforment la fonte de mille manières.

III. — L'organisation du comptoir de Longwy.

Ce comptoir est une Société en nom collectif, au capital de 78.000.000 fr., formée entre 11 Sociétés industrielles « pour l'achat aux associés et la revente en France, dans les colonies françaises et dans les pays soumis au protectorat de la France, de toutes les fontes brutes de leur fabrication produites dans les hauts-fourneaux qu'ils possèdent actuellement dans les départements de Meurthe-et-Moselle et de la Meuse, ainsi que dans ceux qu'ils pourraient y acquérir ou *con*struire » (art. 1er des statuts).

La Société constitue pour les 11 Sociétés adhérentes un organisme commercial commun, un vendeur unique. Est soustraite à son action toute la fonte brute que les membres du Comptoir travaillent eux-mêmes. Ceux-ci demeurent

libres de régler eux-mêmes leur fabrication qui est très importante.

Tel est le caractère particulier du Comptoir qui ne peut se livrer à un accaparement ni raréfier artificiellement la marchandise qu'il détient, puisque son action ne s'étend pas sur les transformations de la fonte brute.

Le Comptoir est donc, tout simplement, un commissionnaire vendant au mieux des intérêts de ses commettants, un distributeur de commandes, non un spéculateur. Depuis 1877, il s'est développé parallèlement au progrès de l'industrie métallurgique dans l'Est de la France.

Les adhérents échappent même à tout contrôle pour la fonte brute vendue par eux à l'exportation; ils peuvent passer à l'étranger tels contrats qu'il leur plaît et inonder la Belgique ou l'Allemagne de fonte brute à des prix bien inférieurs au cours. Les statuts prévoient, il est vrai, la création d'un comptoir d'exportation sous la direction du Comptoir actuel, mais « tout sociétaire désireux de conserver son indépendance ne pourra être contraint par une décision prise par la majorité à faire partie de ce comptoir d'exportation » (art. 1er des statuts).

Voilà une organisation souple. Le Comptoir peut se charger de la vente des fontes brutes à l'étranger, mais il n'oblige personne. Il n'enchaîne pas le maître de forges indépendant qui n'abdique pas entre ses mains.

Du reste, il peut acheter ou vendre d'autres fontes que celles de ses associés, afin de satisfaire les besoins de la clientèle. Il achète où il peut, aux prix qu'il peut. En 1899, il a dû faire venir de l'étranger de la fonte à 105 francs la tonne pour compléter des livraisons faites à 63 francs la tonne. Ce sacrifice ne provient pas du fait d'un accapareur.

Le Comptoir a pour clientèle l'ensemble de la métallurgie française, qui usine la fonte brute dans les entreprises d'importance secondaire. Quant aux grands établissements, tels que le Creusot, Denain et Anzin, Longwy, etc., ils possèdent

en général un outillage complet qui leur permet d'échapper, le cas échéant, à de trop fortes exigences.

Le Comptoir est donc chargé de trouver et de conserver une clientèle aux hauts-fourneaux d'importance moins grande que ces derniers. Il diffère des syndicats allemands, puisqu'il ne fixe pas à l'avance la quantité de marchandises qu'elle devra livrer; il divise simplement les commandes françaises qui lui arrivent entre chacun d'eux suivant l'importance reconnue de leur établissement. Il vend exactement toute la fonte qu'il peut; son seul caractère particulier est d'être le vendeur unique d'un certain nombre de hauts-fourneaux sur le marché français; il fait pour eux la chasse à la clientèle. Il ne régularise pas la production ni ne la réglemente arbitrairement; il ne régularise que la distribution des ordres de vente entre ses adhérents.

Il a un caractère purement commercial. Ses ressources proviennent des remises allouées sur le montant de chaque facture, et dont le taux est fixé par le Conseil à chaque semestre.

Le Comptoir fut fondé le 10 décembre 1876 par quatre maîtres de forges lorrains : Joseph Labbé, le baron Oscar d'Adelsward, Théophile Ziane et Gustave Raty. Il n'avait été précédé d'aucun Syndicat, d'aucune entente industrielle, d'aucun essai de réglementation de la production et des prix. Ils s'étaient réunis pour avoir un organe de vente commun; c'était tout; le Comptoir a grandi, mais il est resté le même.

Au contraire, les bureaux de vente allemands ont été créés pour empêcher les adhérents d'échapper à leurs engagements, pour empêcher la fraude entre eux.

IV. — Pourquoi le Comptoir de Longwy fut créé.

Le Comptoir fut créé, disent ses partisans, pour faire connaître un produit mal connu et uniforme dans la région.

Les minerais de la Lorraine n'étaient point recherchés au-

trefois parce qu'ils contenaient de 0,5 à 0,8 de phosphore et que cette proportion se retrouvait dans ses fontes, fers et aciers. On disait qu' « un seul kilogramme de fonte lorraine dans un wagon de fonte anglaise, gâtait la fusion ».

Mais le procédé basique Thomas pour la transformation de la fonte phosphoreuse en acier permit d'éliminer entièrerement le phosphore. Bien plus, le bon marché de l'acier obtenu par le convertisseur permit de substituer l'acier au fer dans les rails et dans la construction.

En 1878, la production du fer en France était plus du double de celle de l'acier (813.000 tonnes de fer contre 340.000 tonnes d'acier). En 1888, l'acier rattrape le fer (634.000 tonnes de fer contre 592.000 tonnes d'acier). En 1899, la proportion se trouve renversée en faveur de l'acier, dont le poids atteint presque le triple de celui du fer (556.000 tonnes de fer contre 1.529.000 tonnes d'acier).

Mais, à cause des préjugés contre les fontes lorraines et à cause de leur utilisation désormais assurée, les maîtres de forges isolés n'auraient pu créer des débouchés nouveaux. De là vint l'idée de vendre leurs fontes en commun. Etant bien loin de constituer les 90 o/o de la production totale, les quatre fondateurs ne pouvaient dominer le marché ; du reste, ils n'avaient point cette intention. Ils voulaient simplement vaincre la mauvaise réputation de leurs produits et attirer à eux la clientèle. Puis d'autres, de plus en plus nombreux, se joignirent à eux. Les adhérents entrent au Comptoir ou le quittent, n'étant pas liés, comme en Allemagne par la contrainte.

Le succès de cette organisation a suscité beaucoup de jalousies et de critiques.

V. — Le Comptoir n'a pas cherché à se créer un monopole.

Tel est l'avis de ses défenseurs.

Le Comptoir, dit M. Paul de Rousiers, ne pouvait songer, comme on l'a accusé, à restreindre la production. Les accapareurs, en effet, ne cherchent à agir sur la production que pour amener une hausse de prix ; or, le Comptoir était engagé par des « marchés à échelles » d'après lesquels le prix de la fonte brute se trouve mécaniquement réglé par le prix du coke ; il ne pouvait donc rompre ses engagements.

Le marché à échelle consiste dans la fixation conventionnelle d'un prix de base et d'un coefficient d'augmentation ou de diminution du prix du coke : soit, par exemple la tonne de fonte à 51 fr. 50 lorsque le coke vaut 21 francs. C'est le prix de base. Puis, il convient de fixer à 1 fr. 25 l'augmentation ou la diminution du prix de la fonte, chaque fois que la tonne de coke augmentera ou diminuera d'un franc : c'est le coefficient qui se justifie, parce qu'il faut brûler une tonne 1/4 de coke pour obtenir une tonne de fonte.

Les contrats peuvent être passés pour de longues périodes, 3 ans, 5 ans et être mis ainsi à l'abri des surprises brusques.

Quand le coke vaut 21 francs, le fabricant ne reçoit pas 30 fr. 50 en plus du prix du coke, puisque pour produire une tonne de fonte, il a employé non une tonne, mais une tonne 1/4 de coke, soit 26 fr. 25 de coke. Sa rémunération est donc de 25 fr. 25, et elle demeure *exactement la même,* quel que soit le prix du coke.

Les marchés à échelle ne constituent donc pas une habile combinaison pour opprimer le client.

En résumé, le Comptoir n'agit directement ni sur la production ni sur le prix des fontes. Il ne les fixe pas à sa vo-

lonté. Il a contribué à développer la production des fontes lorraines et à diminuer le prix des fontes brutes sur le marché français, non par suite d'un pouvoir occulte et tyrannique, mais en mettant une excellente organisation commerciale au service d'une industrie qui, par suite de découvertes nouvelles, pouvait produire bon et bon marché. Il n'y a aucun mystère dans son succès.

VI. — Le comptoir et ses adhérents.

L'action du Comptoir, favorable à la clientèle, a-t-elle été aussi favorable aux adhérents ?

Les adhérents ne s'engagent que pour cinq ans et cinq mois (Art. 2 des Statuts). Plusieurs usines ne cessent de se joindre à eux. Le joug ne pèse donc pas sur elles.

Certes les marchés à long terme ne les garantissent ni de la concurrence intérieure ni de la concurrence extérieure; ils subissent nécessairement plus ou moins le contre-coup des crises.

En outre, chacun profite de la supériorité de ses produits ou souffre de leur infériorité : l'ensemble des associés y reste étranger. L'article 41 dit nettement : « Pour encourager les efforts faits par les associés dans le but d'améliorer la qualité de leurs fontes et de les rendre propres à de nouveaux emplois, il est entendu que, si un acheteur impose une marque déterminée et consent à la payer plus cher que les autres de même classement, *la majoration de prix reviendra tout entière à l'associé producteur* sur les quantités qui y auront donné lieu, sauf la remise pour frais généraux et le prélèvement spécial prévu à l'article 40 (fonds de non-recouvrement). Si, inversement, les fontes d'un sociétaire ne pouvaient, en raison de leur mauvaise qualité, être vendues qu'à un prix inférieur à celui obtenu pour les mêmes numéros et sortes, le rabais serait supporté par l'associé producteur. »

Ainsi le propriétaire de haut-fourneau n'est pas découragé dans sa recherche du mieux par une aveugle uniformité de prix, et il se trouve garanti contre sa propre négligence par le contre-coup qu'elle peut avoir sur la vente de ses fontes.

La seule chose que les sociétaires mettent en commun, c'est la vente du produit. Le Comptoir n'est que leur agent commercial. Chacun d'eux reste libre de ses décisions, de ses améliorations, de sa direction. Chacun d'eux peut exporter en quantité illimitée, transformer en fer, acier ou fonte moulée telle ou telle partie de sa production. Leur initiative conserve un champ libre très vaste.

L'évolution pousse à la concentration industrielle et commerciale; mais non point avec la même rapidité pour les deux cas. Les fontes lorraines ne dépassent pas 180 tonnes par jour, par haut-fourneau, alors que les Américains en produisent 700. Mais en Europe la concurrence s'établit seulement entre des hauts-fourneaux donnant de 70 à 180 tonnes par jour. Les sociétés qui les exploitent n'en possèdent souvent pas plus de deux; aucune entreprise n'en possède plus de sept (les Aciéries de Longwy) et les onze sociétés membres du Comptoir en exploitent à elles toutes vingt-huit. Tel est le degré de la concentration industrielle lorraine.

La concentration commerciale s'est créée par l'organisme du Comptoir.

M. Francis Laur estime à 3 fr. 30 par tonne l'abaissement du prix de revient de la fonte brute, grâce à cet organisme, pour ses adhérents; il en donne le tableau suivant :

	Par tonne
Bénéfice de meilleure répartition sur expéditions....	1 »
Bénéfice de la centralisation commerciale.....	» 80
Bénéfice de l'industrie sur l'escompte.....	1 »
Bénéfice provenant de la bonne administration des stocks (approximativement).....	» 50
TOTAL.....	3 30

Le Comptoir a donc constitué une sauvegarde pour les sociétés métallurgiques qui ont grandi grâce à lui, et dont quelques-unes sont d'importance secondaire, avec 1,600,000 francs, 3 millions, 4 millions de capital pour la plupart. Seule, la Compagnie de Châtillon, Commentry et Neuves-Maisons dépasse notablement ce chiffre, puisqu'elle est constituée au capital de 188,500,000 francs.

Il a mis à la portée de ses adhérents les avantages de la concentration commerciale et leur a permis d'aborder avec succès la lutte contre de plus puissants concurrents. Il les a empêchés de succomber sous la concentration industrielle.

Nous avons donné une large — peut-être même une trop large — place aux arguments des défenseurs du Comptoir. Comme pour la grande culture, les économistes bourgeois confondent les avantages de la *concentration technique* avec celle de la *concentration juridique*, la concentration-monopole. Oui, la concentration technique est un bienfait social et individuel. Oui, la concentration technique économise et féconde l'effort humain, augmente considérablement le bénéfice net du travail. Mais le malheur est que ces avantages du travail social, ces bénéfices de l'organisation collective du travail sont également concentrés ou, pour mieux dire, monopolisés dans les mains des capitalistes. La pluie d'or prenant son essor à la force sociale est recueillie par des mains individuelles. Le capitalisme exploite non seulement l'ouvrier individuel, mais il capte les fruits, savoureux et abondants, de l'*effort social, les résultats de la concentration du travail*. Le *travail social* aboutit à la concentration *capitaliste individuelle*. C'est là la contradiction fondamentale du régime des trusts, c'est-à-dire du régime capitaliste arrivé à son apogée, à son triomphe, à sa domination suprême.

La meilleure preuve de la vérité de ce qui précède est l'état malheureux de la classe ouvrière des régions où sévit le Comptoir. Les prolétaires de ces régions n'osent même pas s'organiser syndicalement et politiquement. Ils sont à la merci du capital, qui les terrorise — littéralement.

CHAPITRE XIII

LA PORTÉE GÉNÉRALE DES TRUSTS AMÉRICAINS

Les trusts occupent, selon M. Paul Duchaine, une place considérable dans la vie américaine ; tout leur est subordonné. Toute la vie sociale est entre leurs mains, disait, il y a quelques années, M. Dubois. (L.-P. Dubois, *Les Monopoles industriels aux Etats-Unis. Revue des Deux-Mondes,* 15 février 1897.)

Le monopole y représente le but suprême des industriels de toutes les catégories et chaque jour voit des tentatives nouvelles de coalition. Un trust amène l'autre : le syndicat du sucre incite les fabricants de glucose à s'associer pour se confondre ; il y en a aussi qui tombent par faiblesse de constitution ou se rompent pour fraude ou abus. Plomb, nickel, acier, gutta-percha, glucose, amidon, jute, tout cela est aux mains des trusts ; l'enfant qui va à l'école achète à un trust son ardoise et son livre de classe et c'est un trust qui fait les enterrements. Ils naissent et meurent, mais il en naît plus qu'il n'en meurt, et ceux qui vivent prospèrent. Là où il n'y a pas de syndicat proprement dit, de véritable monopole, il y a des ententes, des combinaisons quelconques : on en a compté dans près de quatre cents branches diverses d'industrie... Pas une direction de l'activité économique où l'on ne trouve des pools ou des trusts, des échafaudages ou des ruines des uns et des autres, et sous la pression de la surproduction, devant le fait constaté du « trop en tout », la lutte s'est partout engagée contre la concurrence et les *compétiteurs ont vaincu la compétition. Au struggle for life* écono-

mique se substitue, selon la conception par trop optimiste de M. Paul Duchaine la ligue pour la *paix industrielle*. Mais le même auteur ajoute : « Les puissants donnent aux faibles leur protection en leur prenant leur liberté et l'accord s'établit entre les uns et les autres sur la base de l'intérêt commun. Les formes de la production *revêtent en se centralisant le caractère autocratique*. C'est donc, ajoutons-nous, la paix *in profundis*... de l'estomac des grands ».

I. — L'influence politique des trusts.

Le capital industriel total des États-Unis était, dit M. Paul Duchaine, évalué en 1890 à 6.525.000.000 de dollars. En 1899, une évaluation sincère des trusts pouvait s'élever au bas mot à plus de 6.000.000.000 de dollars ; la valeur nominale, selon M. Byron Holt, dans le numéro de juin 1899 des *Outloock*, est à peu près de 8.000.000.000 de dollars. « Si les trusts dirigent un quart ou même un sixième du capital industriel du pays, quelle influence politique ne pourront-ils pas exercer sur leurs employés ? En tenant compte de la puissance de concentration rapide des chemins de fer, on peut admettre que les agrégations de capitaux emploient probablement aujourd'hui un quart des électeurs autres que les agriculteurs. » (James Hill, à la tête de puissantes sociétés de chemins de fer, a 30.000 hommes sous ses ordres.)

Telle était la situation en 1899. La concentration s'est continuée, depuis elle s'est accentuée. Aujourd'hui, toujours selon M. Paul Duchaine, l'on peut dire que la majorité du corps électoral américain, déduction faite des agriculteurs, est inféodée, directement ou indirectement, au régime des trusts et au parti politique qui le soutient. Et M. Duchaine demande avec effroi : « Quelle peut être la valeur des indications que peuvent donner ses votes ? »

Transformation rapide, uniforme, des relations économiques d'un grand pays, problème déroutant, inquiétant ! Il y a là, dit un rapport du consul général de Belgique à Philadelphie, un changement qui est la révolution la plus extraordinaire que l'histoire de l'humanité ait jamais eu à enregistrer. Sa soudaineté est aussi remarquable que sa grandeur. Il n'est en rien le résultat de ces mêmes délibérations qui d'habitude président au placement des capitaux. Il n'a eu pour le guider aucun précédent. Il est le contraire de ce qui constitue aux yeux des économistes les lois fondamentales du commerce. Il s'attaque de propos délibéré aux lois naturelles de la concurrence... Il équivaut à une rupture complète des relations existant entre le monde industriel et les autres classes de la société. Il donne le coup de grâce aux échanges volontaires entre le producteur et le consommateur. Il crée pour chaque industrie un organe unique aux exigences duquel tous les autres intérêts naturels doivent se soumettre. *Il place notre système industriel tout entier sur la base du monopole.* (Paul Duchaine.)

II. — La concentration du métal.

a) L'iode.

M. Margaine, député, prononça à la Chambre, le 21 novembre 1913, un discours résumant d'une façon remarquable la concentration dans la métallurgie. Nous en donnons les passages essentiels ci-dessous :

Les marchés de chaque métal et plus généralement de chaque minerai ayant une certaine valeur, tendent vers le même but, un but unique. Ce n'est pas que, dans la route qu'ils suivent pour l'atteindre, ils soient au même point, mais tous ont la même orientation. Elle consiste à arriver à réunir tout le marché du monde entier, pour chaque métal, dans les mêmes mains, de manière à concentrer ce marché, généralement, dans un syndicat international unique. Certains

de ces marchés sont arrivés déjà au but définitif et y sont solidement affermis. D'autres y arrivent seulement maintenant, s'y consolident. D'autres enfin sont arrêtés en route par certains obstacles. Quelques-uns, les derniers, en sont seulement à l'orientation première.

Il me suffira de vous citer deux ou trois exemples pour que vous voyiez ensuite, en examinant tous les marchés de minerai, que tous suivent la même impulsion et obéissent aux mêmes règles.

Ceux de ces marchés qui sont relativement restreints sont arrivés à la phase définitive de constitution. La conséquence en est — quand bien même les auteurs du mouvement s'en défendent, et je les crois sincères — que, toute cause de baisse de prix ayant disparu, les prix ne font plus que monter et arrivent finalement à des taux absolument exorbitants.

Voici, par exemple, un marché caractéristique : celui de l'iode. L'iode ne se trouve que dans un pays du monde, au Chili ; il n'est commercialement exploitable que là ; et, comme le nombre des producteurs est assez faible, l'entente a été extrêmement facile et rapide. Tout le marché de l'iode est concentré dans les mains d'une seule maison de Londres ; actuellement, l'iode se vend au prix de 20 francs le kilogramme, ce qui est plus de onze fois le prix de revient.

Même résultat pour certains minéraux, comme le brome, comme, encore, le bismuth. Pour le bismuth, c'est l'Allemagne qui détient le marché. La vente est confiée, pour l'Europe, à une firme unique, qui s'est mise d'accord avec une maison des Etats-Unis pour délimiter leur influence respective. Le prix a monté peu à peu, pour arriver aussi à un taux de 20 francs le kilogramme.

b) Le platine.

Un métal qui arrive seulement au sommet de l'échelle et qui s'y consolide, c'est le platine. Le platine ne se trouve que dans l'Oural ; mais, il y a quelques années encore, la production du platine était dispersée dans un assez grand nombre de mains. Il y avait la maison Chouvaloff, la maison Demidoff, la société allemande Platina, une société française et un assez grand nombre de maisons secondaires.

La concentration s'est faite peu à peu.

Tout récemment, un seul syndicat a fini par absorber par un accord, dont les journaux ont parlé, avec les héritiers Demidoff, la totalité du marché. Le marché est complètement internationalisé.

Le résultat, c'est que le prix du platine qui, en 1901, était à 3,200 francs pour un prix de revient de 2,500 francs, est actuellement à 7,500 francs. Certains métaux rares issus de ce minerai, qui ne se

trouvent pas dans tous les gisements, ont fait leur concentration plus facilement. l'ascension a été plus haute. Ainsi l'iridium, qui, en 1909 valait 4.500 francs en vaut aujourd'hui 10.500. Le panadium, le rhodium qui, en 1910, valaient 4,500 francs, en valent 8,500 aujourd'hui.

Le Gouvernement russe s'est, d'ailleurs, préoccupé de cette situation. Ce Gouvernement, en ce moment, montre une clairvoyance économique tout à fait remarquable et donne à son pays un essor dont la Russie peut tout attendre. Préoccupé de l'orientation du marché du platine, il a songé à dévier à son profit les avantages de la situation ainsi créée, et il annonce deux mesures qui seront prochainement réalisées, qui même, je crois, le sont déjà ; c'est de prendre le monopole du raffinage du platine et d'interdire d'une manière absolue l'exportation du minerai. Ainsi, il devient, à son tour, maître du marché d'un produit que les circonstances ont réuni sur son sol national.

En descendant un peu les échelons de cette échelle, nous allons trouver le nickel. Ce n'est un secret pour personne que le nickel, au point de vue du marché européen, est tout entier dans les mains de la maison Rothschild. Tout le monde le sait. Jusqu'ici cette maison avait encore à subir la concurrence de l'Amérique, qui se défendait chez elle par ses droits d'importation, et qui pouvait lutter dans le reste du monde. Un accord est intervenu ; les deux détenteurs se sont entendus pour délimiter le marché du monde en deux sphères, dans chacune desquelles chacun est entièrement maître. Si les prix n'ont pas monté immédiatement, c'est que le nickel, dans ses emplois, subit une concurrence de la part des métaux ordinaires ; mais l'on essaye d'élargir son marché par deux sources d'emploi que tout le monde connaît, la monnaie d'une part, la fabrication de l'outillage de guerre, en particulier des obus, de l'autre. Chaque fois que nous entendons parler de faits de ce genre, nous pouvons nous remémorer que le marché du nickel est un marché international concentré dont quelquelques-uns profitent seuls.

c) Le plomb et le zinc.

En redescendant encore l'échelle, nous trouvons le plomb. Le plomb a un marché concentré en Allemagne depuis 1910. C'est à cette époque que les producteurs allemands ont provoqué une entente entre tous les producteurs du monde et sont arrivés à départir le marché du monde entier en un certain nombre de régions dans lesquelles chaque groupement de producteurs fait ce qu'il veut. Le résultat depuis 1910 ne s'est pas fait attendre : de 325 francs, la tonne, le plomb est monté à 475 francs.

J'arrive ensuite au zinc. Ce métal est aussi l'objet de la sollicitude de l'Allemagne. Au moment de la formation des grands trusts américains, les producteurs de la région de protection des Etats-Unis, que l'on appelle Joplin, où l'on produit le zinc, ont formé un syndicat en Amérique. Immédiatement les Allemands, qui avaient syndiqué le marché européen en un syndicat nommé Zinkhüttenverband, se sont mis d'accord avec eux et ont formé un syndicat international.

C'est ce trust international qui aujourd'hui monopolise la totalité du marché du zinc. L'Allemagne est tellement soucieuse d'y maintenir sa prépondérance que tous ses efforts tendent à chercher dans le monde les lieux où existent des gisements de ce métal; car les gisements actuellement connus commencent à s'épuiser. L'année dernière un prêt de 1,200,000 taels a été fait au gouvernement de la province de Hu-Nan, à la condition que ce gouvernement s'engage à laisser prendre sur son territoire, par les Allemands, une quantité donnée de minerai de zinc et de minerai de plomb. L'Allemagne, moyennant un léger sacrifice financier, s'assure ainsi une source constante d'un minerai qui tend sensiblement à s'appauvrir. Pour être plus sûre que ce marché, intervenu avec une province chinoise, aurait une valeur diplomatique, elle l'a fait approuver par le gouvernement central de Pékin.

Je citerai ensuite un marché extrêmement caractéristique parce qu'il démontre que la formation de ces grands syndicats internationaux n'est possible que si on détient la presque totalité du minerai dans le monde. Cet exemple est donné par le marché de l'aluminium. Vous savez que l'aluminium est fourni en général par un minerai qu'on appelle la bauxite et que la plus grande partie de ce minerai se trouve en France.

d) L'aluminium et le cuivre.

Avant 1909, l'aluminium se fabriquait selon des méthodes chimiques assez coûteuses qui faisaient revenir le kilogramme de métal à 45 francs. Un nommé Hérault inventa un procédé électro-chimique qui fit retomber le prix de l'aluminium à un chiffre assez bas, environ 2 fr. 50.

Un syndicat a immédiatement essayé de se former et s'est constitué en prenant pour base la possession des brevets. Il a réussi à faire remonter le prix à 4 francs; mais il n'a pu aller plus loin, parce qu'au moment où il était parvenu à ce chiffre, les brevets qu'il détenait tombèrent dans le domaine public. Comme tout le minerai n'était pas concédé, des concessions furent données par le Gouvernement français,

la concurrence reprit, le trust se rompit et de chute en chute le prix de l'aluminium tomba autour de 1 fr. 25, presque au-dessous du prix de revient. Les industriels se sont fortement émus de cette situation. Le Gouvernement ayant concédé la totalité des gisements, ils reformèrent leur trust, cette fois basé sur la détention intégrale — ou à peu près — du minerai, se mirent d'accord avec les Américains et finirent récemment par constituer un Syndicat international qui a fait immédiatement remonter les cours à 2 francs. On espère que cela ne s'arrêtera pas là.

Je descends toujours l'échelle du haut de laquelle je suis parti et j'arrive à un de ces métaux qui sont arrêtés dans des embarras particuliers les empêchant de suivre leur route, je veux parler du cuivre. Lorsqu'on se trouve en présence d'un marché qui, en Amérique, a une certaine ampleur, il est impossible de rien faire, au point de vue international, si on n'est pas d'accord avec les producteurs de ce pays, dont l'étendue et l'unité rendent plus aisée la cohésion.

Or, lorsque les grands trusts d'Amérique se sont formés, le marché du cuivre s'est trouvé partagé entre trois groupements égaux en puissance, Ryan, l'Amalgamated et Gugenheim, celui qui est mort sur le Titanic. Ces trois groupements s'observent, chacun d'eux cherche à absorber les deux autres pour devenir le maître. De temps en temps, on annonce qu'ils se sont entendus; le lendemain, on le dément; finalement jamais l'accord n'intervient. Je ne doute pas qu'un jour ils ne finissent par mettre l'un d'eux à la raison, et le prix du cuivre suivra la marche fatale que j'indiquais tout à l'heure.

e) L'étain.

Un autre marché plus en retard encore pour des raisons différentes, c'est le marché de l'étain. L'étain est produit presque exclusivement à Malacca; mais, quoiqu'il ne soit produit que dans une seule région du monde, jamais l'entente n'a pu se faire, parce que le marché est entièrement dans les mains d'un petit nombre de spéculateurs qui s'appliquent tous les ans à faire varier le prix de l'étain dans des proportions invraisemblables. C'est ce qu'on appelle dans le langage spécial un « corner ».

Donc, si les producteurs ne se sont jamais trouvés en situation de se mettre d'accord c'est que le marché de l'étain se trouve dans une situation particulière. Ce métal coûte assez cher à extraire; son minerai est toujours pauvre. Les installations sont coûteuses; les producteurs sont nombreux, aucun d'eux n'arrive à réunir assez de capitaux pour acheter les autres. Les capitalistes trouvent plus de

profit à s'exercer à la spéculation et ne tiennent pas à ce que la fusion se fasse; personne ne facilite donc la concentration des producteurs.

Il est produit environ 100,000 tonnes d'étain par an : ce qui n'est pas très difficile à accaparer, d'autant moins, d'ailleurs, que l'Amérique en absorbe régulièrement la moitié. Il n'y a donc que 50,000 tonnes à acheter. Aussi, tous les ans, le syndicat dont je parle accapare, puis pousse les prix, etc., etc., se livrant à des spéculations extrêmement avantageuses pour la plupart de ses membres.

Je ne puis, avant de passer au grand marché de la houille et du fer, m'empêcher de dire un mot du marché du pétrole, à raison de son importance.

f) Le pétrole.

Le pétrole est, en ce moment, l'objet d'une tentative d'accaparement d'un syndicat qu'on appelle la Standard Oil, et dont on a pu dire avec beaucoup de justesse que, après l'Eglise catholique romaine, c'est la plus puissante organisation du monde.

La consommation du pétrole augmente rapidement; en 1906, elle était de 30 millions de tonnes; elle est, en 1912, de 50 millions. La production en est répartie dans un assez petit nombre de pays. Dans l'ensemble, les Etats-Unis produisent 30 millions de tonnes, la Russie 9 le Mexique 3; la Roumanie et la Galicie 3; les Indes néerlandaises 2: les Indes anglaises 1.

Aux Etats-Unis, la production est réunie dans les mains de la compagnie dont je parlais à l'instant et qui à elle toute seule en détient 97 p. 100, c'est-à-dire pratiquement la totalité. Ceux d'entre vous qui suivent les mouvements de politique extérieure savent que l'action de ce syndicat est loin d'être étrangère aux troubles du Mexique. La Standard Oil n'a pas pardonné au dernier président de lui avoir refusé les concessions de pétrole du Mexique, qui ont été acordées à un concurrent.

Il n'y a pas qu'au Mexique que la Standard Oil ait essayé d'étendre son monopole. Ses tentatives s'étendent au monde entier. On lui prête certaines propositions assez audacieuses. Par exemple, on assure qu'elle avait proposé au Gouvernement chinois de lui avancer des sommes d'argent considérables à condition d'avoir le monopole de la production et de la vente du pétrole dans toute la Chine. Le Gouvernement chinois aurait refusé, assez méfiant relativement aux conséquences de cette combinaison.

La Turquie aurait été aussi l'objet, dit-on, de propositions de ce

genre. En Galicie, la Standard Oil est arrivée à créer un syndicat contrôlé par elle, lequel est assez puissant. Il est curieux de voir dans les statuts de ce cartel qui datent du 25 juillet 1911, ce qui est relatif à notre pays. Il est dit, à l'article « exportation », au paragraphe *b*. alinéa 3 : « L'exportation en France se fera exclusivement par l'intermédiaire de la société galicienne Fanto, d'accord avec la Standard Oil. »

L'Allemagne ne se laisse pas faire aussi facilement que nous. Elle n'a pas consenti à se soumettre à ce régime et, lorsqu'elle a senti son marché fortement menacé d'absorption par la Standard Oil, elle s'est défendue. Vous avez tous entendu parler des tentatives d'établissement d'un monopole gouvernemental qui ont été faites chez nos voisins. Ces tentatives de monopole officiel en Allemagne devaient, en pratique, aider, dans la lutte contre la Standard Oil, l'un de ses principaux concurrents, de son principal concurrent, la Shell and Royal Dutch Transport. Cette société détient presque tout le pétrole de Bornéo, et c'est grâce à lui qu'elle arrive à concurrencer sa puissante rivale.

Néanmoins l'Allemagne n'a pas pu aboutir à son but, parce qu'aucun fournisseur, même parmi les plus grands, n'a consenti à lui faire une garantie de fourniture suffisante pendant un temps donné à un prix donné. Le projet de monopole a échoué. A un certain point de vue, il apparaît presque comme une réponse de l'Allemagne à un mauvais tour qu'avait essayé de lui jouer l'Amérique.

g) La potasse et la houille.

Vous vous souvenez qu'à un certain moment, l'Amérique avait tenté d'échapper à l'hégémonie de l'Allemagne en ce qui concerne la potasse. Cette matière ne se trouve qu'en Allemagne, et les Allemands abusent quelque peu de cet avantage. Les Américains avaient essayé, sous couleur de chercher du pétrole, de faire des recherches dans la haute Alsace et avaient demandé une concession de pétrole dans cette région. Ils n'en trouvèrent point, d'ailleurs, mais ils découvrirent de la potasse, et c'est peut-être, au fond, ce qu'ils cherchaient. La loi allemande leur donnait alors sur cette matière un droit de concession qui ne pouvait être refusé et qui ne le fut pas.

Mais l'Allemagne, qui tenait à rester la maîtresse en matière de potasse, eut recours aux grands moyens : elle forma légalement le syndicat de la potasse où durent entrer, bon gré mal gré, les Américains. Le syndicat est tenu de vendre à un prix déterminé et de n'extraire qu'une quantité donnée. Il en résulta d'assez sérieuses

difficultés diplomatiques. Finalement, un accord est intervenu parce que, comme je le disais tout à l'heure, celui qui détient le minerai finit toujours par être le maître.

J'ai donné ces quelques exemples pour vous montrer que cette marche générale du marché des métaux est, pour ainsi dire, fatale pour le consommateur.

Les grands marchés de la houille et du fer, quelque étendus, quelque énormes qu'ils soient, n'ont pas échappé à cette destinée. Le marché de la houille serait allé jusqu'au bout du chemin s'il n'avait pas été arrêté, menacé d'absorption, par son rival, le marché de l'acier.

Cette absorption s'est, d'ailleurs, déjà produite dans certaines régions. Dans ces conditions, la concentration du marché de la houille a pu se faire dans chaque pays isolément, mais elle n'a pu aller plus loin. Elle s'y est, par contre, faite aussi complètement qu'il lui était possible. Pratiquement, tout se passe comme si la vente était aux mains d'un seul syndicat.

En France, nous avons ce qu'on a appelé par euphémisme l'office statistique des houillères de France dont la mission consiste à fixer les prix et la production, à découper la France en petites régions et assigner chaque région à un producteur qui est libre d'y faire ce qu'il veut.

Le résultat, c'est qu'on arrive à cette bizarrerie qu'on paye la houille sensiblement plus cher à Dunkerque et à Rouen qu'à Lille.

En Allemagne, la situation est exactement la même, mais c'est en Allemagne qu'on voit le mieux aujourd'hui la rivalité et la menace d'absorption du marché de la houille par le marché de l'acier. Ce pays, n'est d'ailleurs, pas le seul. En Amérique, notamment, pays moderne qui n'a jamais connu que l'industrie moderne, le marché de la houille n'a jamais existé, et il a été immédiatement absorbé par celui de l'acier, les gisements de houille ayant été accaparés, dès l'origine, par les producteurs d'acier.

Il n'est pas extraordinaire que le marché de la houille se trouve menacé par son puissant rival; vous vous rendrez compte que c'est une nécessité quand vous vous serez rappelé que, pour faire une tonne d'acier, il faut deux tonnes et demie de houille; par conséquent, les producteurs d'acier sont dans la nécessité de se procurer des quantités de houille considérables et ils tiennent à avoir dans les mains une source incontestée de charbon.

Le duel qui se livre ainsi se traduit parfois par des manifestations bruyantes. Ainsi, en Russie, dernièrement, deux Sociétés métallurgiques sont entrées en contestation avec le Syndicat de la houille, le Prodougal, dont elles faisaient partie. Ces deux maisons avaient pour but principal la production de l'acier, et le Syndicat de la

houille avait la prétention de les empêcher d'extraire librement toute la quantité de houille dont elles prétendaient avoir besoin, parce que, disait-il, si elles extrayaient trop de houille, il pourrait en résulter une baisse des prix.

La question a été portée devant le tribunal. Ces deux maisons étaient la société Gossondareff Baïraks et la Dniéprovienne. Le tribunal a jugé que cette clause qui consistait à restreindre la production était une clause résolutoire. Il a dégagé les aciéries des engagements qui les liaient.

C'est là un incident d'une bataille fatale : lorsqu'on forme un syndicat de charbon, on y fait forcément entrer ce qu'on appelle les producteurs mixtes, c'est-à-dire les producteurs d'acier qui ont des mines de charbon et qui désirent vendre celui-ci quand, la vente de l'acier diminuant, ils n'en ont pas l'emploi chez eux. Cela trouble gravement le fonctionnement du Syndicat de charbon qui proteste. Par suite, il y a conflit ; du même coup on se trouve en présence d'une difficulté qui fait que le Syndicat du charbon ne peut plus tenir, alors que le syndicat de l'acier tient toujours.

h) L'acier.

En Allemagne, l'État a essayé, comme toujours, d'intervenir, et il l'a fait par le moyen de ses mines fiscales, soit sous la pression des aciéristes qui sont, là-bas, extrêmement puissants, Krupp le premier, soit par suite de préoccupations d'ordre économique. Les mines fiscales ont reçu l'ordre de se retirer si les ententes relatives au marché du charbon domestique étaient maintenues. Il y eut des difficultés, lesquelles ont eu leur écho au Reichstag, des ruptures successives et finalement une entente selon laquelle les prix seraient fixés à part pour le charbon domestique en Allemagne et d'après la série des prix des mines fiscales, et, d'autre part, pour le charbon et le coke. C'est le commencement de la dissolution du syndicat du charbon.

Si le marché des charbons est arrêté dans la voie générale de la concentration universelle et cela par le marché de l'acier qui se dresse devant lui, ce dernier, lui, suit le chemin uniformément pris par les autres, quelle que soit pourtant son immensité et sa complexité.

La tentative d'internationalisation, récemment faite, est venue de l'Amérique ; ce sont les Etats-Unis qui, les premiers, ont lancé et mis à exécution l'idée. L'étude du grand trust américain de l'acier a démontré en même temps, comme je le disais en prenant l'aluminium pour exemple, qu'on n'arrive à une solidité d'internationalisa-

tion du marché qui si l'on détient le minerai en quantité pratiquement totale.

En Amérique, l'évolution du marché de l'acier est des plus intéressantes.

Ce mouvement a commencé en 1898; en 1901, il était terminé. Il avait suffi de trois ans. En 1898, il y avait encore aux Etats-Unis un très grand nombre d'usines d'acier et la concurrence y battait son plein. De grandes agrégations se sont produites à ce moment grâce à un état d'esprit particulier du public américain, lequel, à cette époque, absorbait toutes les émissions qu'on voulait.

Certains industriels d'Amérique en ont profité et il s'est ouvert une ère de capitalisation variant entre 150 millions et 500 millions de francs, de telle sorte qu'à la fin de 1898, on se trouvait dans la situation suivante: il n'y avait plus que trois grandes compagnies produisant de l'acier ouvré, et six grandes compagnies qui faisaient les produits finis. Ces deux groupements se pénétraient d'ailleurs, ayant besoin l'un de l'autre, l'un pour vendre son acier, l'autre pour se procurer la matière nécessaire à la fabrication des produits finis. Quant au minerai, il se trouvait réparti dans les mains de onze compagnies seulement. Comme les deux groupements rivalisaient perpétuellement, ils avaient une tendance à faire ce que l'on appelle « s'intégrer », les fabricants de produits finis cherchant à faire des aciéries pour fabriquer eux-mêmes l'acier qu'on leur vendait le plus cher possible, et les aciéristes cherchant à créer des usines de produits finis pour absorber tous les bénéfices.

Le résultat, c'est que l'on faillit avoir une puissance de production double de la puissance normale. Les banquiers et les hommes d'affaires s'alarmèrent de cette situation, d'où pouvait résulter une crise grave.

L'étincelle qui a rompu l'équilibre a été la menace faite par Carnegie de créer une immense usine pour la fabrication des tubes et de tuer ainsi les usines syndiquées.

Un nommé Schawb, industriel très connu aux Etats-Unis, a, devant la Commission d'enquête du Congrès de Washington, raconté en quelques mots la genèse de la formation de ce qu'on appelle la « Steel corporation », laquelle a été le noyau autour duquel s'est groupé le « Steel Trust ». Voici sa déposition, avec la brièveté qu'y mettent ordinairement les Américains:

« En 1889, dit-il, pendant que j'étais président de la Carnegie Company, Edgar Simmon, banquier, et Charles Smith, commerçant à New-York, invitèrent à un dîner soixante-dix à quatre-vingts hommes d'affaires ou financiers. J'y exprimai l'opinion que l'on pourrait arriver à contrôler le commerce de l'acier dans le monde entier si, pour

produire plus économiquement, on centralisait la fabrication aux Etats-Unis, en ayant une usine pour chaque produit et ne faisant pas cinquante produits dans chaque usine.

« Pierre Morgan fut si frappé de l'idée, qu'il m'envoya, le lendemain, John Gates, et on organisa la « Steel corporation ». Pierpont Morgan me demanda de prier Carnegie de fixer son prix. Carnegie accepta. Il le regretta ensuite, mais il était trop tard. »

La « Steel corporation » fut formée le 1er avril 1901. Dès sa naissance, elle engloba 180 sociétés qui comprenaient les deux tiers de la production nationale de l'acier et de la moitié aux quatre cinquièmes de principaux produits laminés.

Le mouvement de concentration, quoique n'atteignant que les deux tiers de la production, fut parfaitement compris par tous les métallurgistes des Etats-Unis, lesquels, d'ailleurs, se soucient médiocrement d'entrer en lutte avec un si puissant rival. Ils s'entendirent pour former le « Steel Trust » qui réunit 80 o/o de la production des Etats-Unis.

Le président de la « Steel corporation » a, devant la même Commission, expliqué comment se fait l'entente entre tous les aciéristes. Il dit : « Nous nous rencontrons sur le terrain où s'engage la parole de chacun de nous, ce qui est beaucoup mieux, beaucoup plus élevé et beaucoup plus sûr que tous les contrats que nous pourrions faire. » Ils se réunissent tous les mois dans un dîner bien connu à New-York sous le nom de « dîners Gary », et c'est là que l'on s'entend sur les prix suivant lesquels on vendra les différents produits de l'acier et sur la production de cette matière. La Commission d'enquête du Congrès de Washington dont j'ai parlé n'a pas manqué de chercher le secret de cette puissance de concentration. De nombreuses dépositions ont été faites devant elle sur ce sujet. Elles sont toutes concordantes.

Je retiens de ces dépositions un mot de quelqu'un dont on ne nie pas la compétence, c'est le juge Gary, dont j'ai parlé il y a un instant, et qui a expliqué comment il se faisait qu'il soit arrivé à établir en si peu de temps une puissance aussi solide et aussi considérable :

« Au moment présent, dit-il, la « Steel corporation » a le contrôle sur 65 à 70 o/o du meilleur minerai du Nord-Ouest. Les autres compagnies auront épuisé leur minerai avant que nous ayons épuisé le nôtre, de sorte qu'un jour viendra où les autres n'auront plus pour eux que du minerai qui, aujourd'hui, n'est pas exploitable et qui est éparpillé sur tous les pays. Nous resterons les maîtres.

Du fait que, fatalement, ils resteront les maîtres, ils le sont aujourd'hui. D'ailleurs, ce n'est pas un avis isolé. En voici un autre,

d'un nommé Smith, qui est le chef de ce qu'on appelle à New-York le bureau des corporations; c'est lui qui est chargé d'étudier les mouvements et les agissements de ces grands trusts dont se préoccupent tant les Etats-Unis. Il explique que, « quoique la « Steel corporation » ait diminué comme production totale, elle n'a en rien perdu de sa prépondérance, parce que cette dernière prépondérance tient à ce que la société s'est assuré la possession des trois quarts et pour la meilleure partie des 3 milliards 500 millions de tonnes de minerai de la région des Lacs, à quoi s'ajoute qu'elle est propriétaire des lignes de chemins de fer qui en effectuent le transport. »

Voici encore un autre avis d'un nommé Munsey, un économiste, directeur d'une revue qui s'est fait, pour ainsi dire, une spécialité de ce genre de questions. Munsey dit: « Si le gouvernement des Etats-Unis avait conservé la propriété des ressources minières naturelles, s'il était resté propriétaire du charbon, du fer, du cuivre, des forces hydrauliques, etc., il n'y aurait eu ni la « Standard Oil », ni la « Steel-corporation », ni Andrew Carnegie, ni aucune puissance de cette taille. »

J'ajoute un autre avis qui concorde exactement dans ce sens, celui de Mac Rae, l'expert qui a examiné, pour la Commission d'enquête dont j'ai parlé, tous les livres de la « Steel-corporation ». Il s'exprime ainsi:

« Pour la plus grande partie, les bénéfices de cette société sont exclusivement comptés aux compagnies filiales qui fournissent le minerai et le transport, ce qui met les concurrents dans une situation difficile, car en faisant monter le cours du minerai, on leur fait payer cher et on leur enlève tout bénéfice. »

i) Les conséquences de la concentration du métal.

Je ne voudrais pas insister sur les conséquences économiques considérables qui se sont produites aux Etats-Unis du fait de cette concentration. M. Stanley, qui a, pour ainsi dire, provoqué aux Etats-Unis le mouvement général contre les trusts, malheureusement à un moment où il était trop tard, a prononcé devant le Congrès un réquisitoire formidable où il en expose les fâcheuses conséquences. Il faut dire que les Etats-Unis ont agi avec une brutalité qu'est loin de connaître l'Allemagne. L'Allemagne marche moins vite et plus sûrement, les Etats-Unis plus brusquement et, en fin de compte, ce pourrait bien être l'Allemagne qui, plus tard, aura raison des Etats-Unis et qui dirigera le marché industriel du monde.

On ne peut pas passer sous silence, dans cette matière, un incident

particulier de cette concentration générale. Il est un produit de l'industrie de l'acier qui est parvenu à s'internationaliser, c'est le rail de chemin de fer. Tous les producteurs de rails se sont entendus pour se partager le marché de l'exportation, chaque marché national conservant son autonomie propre, mais le marché d'exportation étant l'objet d'une répartition générale supprimant la concurrence, quoique cette entente soit restée entourée d'un certain mystère, on trouve, cependant, des manifestations extérieures rendant son existence palpable.

Le gouvernement autrichien a ouvert une enquête relative à la question des cartels constitués sur son territoire. Dans le volume des dépositions relatives à l'acier, on trouve un passage ayant trait à cette constitution du marché spécial du rail. J'extrais ces dépositions du compte rendu de la séance du 18 juin 1912:

« *M. le Président.* — Nous arrivons à l'article « rails de chemins de fer ». Quelles sont les conditions de leur marché? On dit qu'il y a, en ce qui le concerne, des Unions internationales. Ces messieurs peuvent-ils nous donner sur elles quelques indications ainsi que sur leur répercussion sur les prix? » Après un silence: « Personne? »

« *M. Kestranek* (directeur des usines de Prague). — Nous ne voudrions pas que notre silence pût être mal interprété aussi ai-je à dire ceci: La société que je dirige, la société métallurgique de Prague, fait partie du cartel autrichien mais n'est, en aucune manière, participante à une union internationale.

« A la vérité, il existe entre nous et nos voisins les Allemands, une entente consistant en ce que chacun respecte le marché national de l'autre et n'y vient pas avec des prix de concurrence. »

M. Rothballer, directeur de l'Alpine:

« Entre fabricants de rails étrangers s'est formé depuis 1904 une union internationale à laquelle ne participent pas les Autrichiens. Elle a eu pour résultat d'empêcher le recul des prix du rail. Tous les cas n'ont, cependant, pu être tranchés et certaines concurrences se sont produites. C'est ainsi qu'un beau jour l'industrie du sud de la Russie est venue en concurrence sur le marché de la Turquie. L'union internationale a abaissé ses prix. Qu'est-il arrivé? Les industriels russes sont entrés dans cette union. »

« Enfin les journaux économiques ont annoncé que les 14 et 15 juin 1912 les accords de l'union internationale du rail ont été renouvelés pour trois ans. Le coefficient français a doublé, passant de 4,50 à 9. Il est, cependant, encore notablement inférieur aux moyens de production français.

Au point de vue de la sécurité, et c'est ce qui me fait m'arrêter un instant sur cette union internationale du rail, la question n'est

pas indifférente. Les ingénieurs de chemins de fer se sont préoccupés des conséquences qu'avaient déjà eues ces ententes pour la fabrication d'un outil, qui a tant de relation avec la sécurité publique. Un rapport d'un ingénieur des chemins de fer américains, M. Puppe, produit à la Conférence de Leeds, en octobre 1912, conclut comme il suit :

« Les bris de rails sont fréquents aux Etats-Unis. Leur nombre est hors de proportion avec ceux qu'on observe en Europe. Certes, les conditions sont différentes. Mais, en faisant la part la plus large à toutes les circonstances atténuantes, il n'en reste pas moins établi que les ingénieurs des chemins de fer américains sont mécontents de la qualité des rails que leur offre leur pays.

« L'un des plus en vue parmi ces ingénieurs n'a pas hésité à assigner comme cause principale du recul sous le rapport de la qualité, le Syndicat institué par le trust de l'acier, où certaines conditions essentielles de qualité sont sacrifiées aux exigences d'une production énorme et ultra rapide. »

En Europe même, en Belgique, une étude publiée par un ingénieur de chemin de fer assez connu, contient un passage suffisamment caractéristique que je vous demande la permission de lire :

« Pour obtenir le rail, les exploitants emploient les moyens les plus variés, plus ou moins efficaces et plus ou moins disparates, depuis la victime résignée d'un trust puissant qui lui impose à haut prix l'acier le plus médiocre, jusqu'à certaines compagnies qui fabriquent elles-mêmes le rail. Il est à craindre que ce coûteux système soit un jour le seul refuge des exploitants.

« La puissance grandissante des syndicats, des trusts, leur extension mondiale livre le consommateur pieds et poings liés au fournisseur. Dans certains pays d'Europe on commence à sentir l'influence néfaste de cette coalition des intérêts. Déjà le refus de certaines conditions de réception telles que l'essai et la fragilité, le refus de fournir certains profits, enfin les petites tracasseries, avant-coureurs des grandes, devraient avertir de l'imminence du danger. »

Si cet ingénieur de chemin de fer se préoccupait avant tout de sollicitude de la situation, c'est qu'l y a une différence considérable entre le rail de bon acier et le rail d'acier médiocre au point de vue de la sécurité. Les techniciens vous diront, en effet, qu'un rail d'acier de bonne qualité, lorsqu'il se casse, a une cassure nette et reste en place, de sorte qu'on peut encore, pendant quelque temps, continuer à y faire passer des trains, en attendant qu'on vienne le remplacer tandis qu'un rail d'acier médiocre a une cassure complexe ; il se produit des morceaux qui tombent, et si un train passe ensuite, il a toutes chances de dérailler.

On s'explique donc que l'attention des ingénieurs des chemins

de fer ait été particulièrement attirée sur les inconvénients qu'il y a à laisser se monopoliser par un seul syndicat la fabrication de l'acier pour rails.

La tentative d'internationalisation ne s'était pas bornée à un produit unique comme le rail. Il en avait été question, on l'a vu, pour l'acier en général, dès la formation du « Steel Trust ».

Le juge Gary, président de la « Steel Corporation », dont j'ai parlé tout à l'heure, a provoqué, en février 1910, à Bruxelles, une réunion des principaux aciéristes du monde. Je retiens dans les raisons qui ont été données à ce moment pour obtenir l'union des aciéristes un argument frappant qui a son importance : « Une organisation de ce genre, était-il dit, serait bien au-dessus des lois des Etats. »

Si la conférence de Bruxelles n'a pas abouti, c'est parce que l'Allemagne s'est mise en travers.

L'Allemagne poursuit le but de devancer les Etats-Unis dans le mouvement industriel. Vous pourrez juger de la rapidité avec laquelle elle progresse lorsque vous étudiez les chiffres de son exportation. Par exemple, pour les machines-outils, en 1909, l'Allemagne en exportant pour 11,000 tonnes et, en 1910, l'année suivante, elle en a exporté 58,000 tonnes.

Cette marche rapide fait que l'Allemagne espère arriver un jour à dominer le monde industriel, en dérivant à son profit la tendance à l'internationalisation dont j'ai parlé ; de sorte que, sans refuser formellement de s'entendre, toutes les fois que les circonstances ne lui assurent pas la prépondérance ou au moins l'égalité au premier rang, elle temporise. Elle s'est déjà entendue avec un de ses voisins, l'Italie, et on peut dire que le marché de l'acier italo-allemand est bien près d'être pratiquement régi par un syndicat unique.

Nos voisins ne s'en tiendront pas là, et, en toute circonstance. continuent inlassablement à poursuivre leur voie. On s'est parfois, chez nous, étonné d'hésitations et de tergiversations de l'Allemagne en politique extérieure. Cette politique s'illumine d'une lumière particulièrement claire quand on la rapproche de cette préoccupation dominante d'impérialisme industriel, basé sur le contrôle des richesses naturelles.

L'Allemagne a une politique d'industriels, pendant que nous, nous avons une politique de paysans et que l'Angleterre continue sa politique de marchands.

Je dis que nous avons une politique de paysans, parce que la façon dont nous faisons notre politique extérieure me rappelle certains paysans qui achètent toujours de la terre et qui, finalement, ne peuvent pas la cultiver parce qu'ils n'ont pas de main-d'œuvre.

CHAPITRE XIV

LE TRUST DONNE A DINER

I. — Chez ces Messieurs des trusts.

Emile Vandervelde fait avec beaucoup de talent et d'une façon pittoresque le tableau de la domination des trusts, que nous empruntons à son important ouvrage sur le *Collectivisme* :

« Supposons, dit-il, par exemple, que vous diniez dans quelque restaurant de New-York ou de Philadelphie, le garçon apporte l'apéritif : le cocktail, dont le principal élément est le whisky. Le whisky se trouve sous le contrôle du *Whisky Trust* (capital : 35 millions de dollars); les huîtres du Oyster Trust, récemment fondé (5 millions de dollars). Vous demandez des hors-d'œuvre : radis, céleris, olives. Préparez votre écot pour le Farn and Daily Product Trust (15 millions de dollars); au poisson apparaît le Fisch Trust (10 millions de dollars); au rôti, le Fowls Trust (20 millions de dollars). Arrive le dessert : le pudding est un produit de l'American Flour Company (120 millions de dollars); les fruits, de l'American Fruit Co; les biscuits, du National Biscuit Trust; la crème fouettée, de l'American Ice Cream Co. Il vous plaît de boire du café ou de fumer un cigare; n'oubliez pas le Coffee Syndicate (60 millions de dollars) et le Tobacco Trust (75 millions de dollars). Cela fait beaucoup de trusts à la fois. »

CHAPITRE XV

CONCLUSION

M. Paul de Rousiers, dont les travaux nous ont fourni d'importants matériaux, a posé au début de son enquête la question à savoir si les trusts sont « une nécessité historique » ? Et il a eu l'impartialité de déclarer que, dans ce cas, le socialisme l'est également. Or, après une enquête minutieuse, M. P. de Rousiers arrive à la conclusion que voici :

« Quel que soit le pays où s'est portée notre observation ; quelle que soit la nature des syndicats de producteurs que nous y avons rencontrés ; partout, une cause déterminante générale nous est apparue comme leur origine commune. C'est la concentration industrielle et commerciale *nécessitée par l'évolution économique moderne qui contraint,* en quelque sorte, les industriels à se rapprocher les uns des autres, à unir leurs efforts pour se mettre à hauteur des circonstances nouvelles.

« Là même où les syndicats industriels donnent lieu aux abus les plus graves ; là où ils excitent les méfiances les plus justifiées ; là où la loi elle-même cherche à empêcher leur création, aux Etats-Unis, nous voyons leur marche triomphante se poursuivre avec un caractère, pour ainsi dire fatal. Bon gré mal gré, les usines sont obligées de se soumettre à la domination des trusts ou de disparaître. » (*Les Syndicats Industriels,* par Paul de Rousiers.)

La thèse socialiste se trouve ainsi justifiée brillamment par le témoignage d'un adversaire averti et consciencieux.

LIVRE IV

LA CONCENTRATION CAPITALISTE EN ANGLETERRE

A l'époque du *Capital* de Karl Marx, c'est-à-dire pendant le troisième quart du XIXe siècle, la première place dans l'évolution capitaliste appartenait à l'Angleterre. Maintenant, elle a passé aux Etats-Unis. L'Allemagne était, avant la guerre européenne, en train de conquérir une des premières places sur le marché mondial. Nous avons donc cru nécessaire d'étudier avant tout le capitalisme américain, qui a réalisé la forme suprême de la concentration capitaliste.

Mais, néanmoins, l'Angleterre reste le pays classique des *antagonismes sociaux*. A côté de richesses colossales, nous nous heurtons à chaque pas à une misère extrême. Ces contrastes sociaux ont été étudiés par un démocrate, M. L.-G. Chiozza-Money, membre du Parlement anglais, dans son ouvrage: *Les Riches et la Misère,* qui eut un succès retentissant. Voici, dans un tableau saisissant, le résumé de cette situation :

CHAPITRE I

LES REVENUS DU ROYAUME-UNI

22 milliards 725 millions de francs sont possédés par 5,500,000 personnes ayant chacune un revenu de 4,000 francs et au-dessus par an ;

23 milliards 375 millions sont pris par 39.000.000 de personnes.

Résumé : 39,000,000 de personnes ont autant de revenus que 5 millions et demi de privilégiés.

I. — Richesse et misère.

Nous savons, grâce aux patientes recherches et aux enquêtes scientifiquement conduites de MM. Rowntree et Charles Booth, qu'en Angleterre, il y environ 30 pour cent de la population qui ne se nourrit pas à sa suffisance, qui souffre de la faim. Trente pour cent sur 41 millions représente un peu plus de 12 millions.

M. Robert Hunter, le sociologue américain, résume ainsi la pauvreté aux Etats-Unis de l'Amérique du Nord :

« Il n'y a probablement pas moins de 10 millions de personnes dans la pauvreté dans les années les plus prospères; c'est-à-dire n'ayant ni une nourriture, ni des vêtements, ni un logis suffisants. De ceux-ci, 4 millions environ sont publiquement des pauvres. Plus de 2 millions d'ouvriers sont annuellement quatre à six mois sans travail. Environ 500,000 immigrants mâles arrivent chaque année et cherchent du travail dans les districts mêmes où se trouve le plus grand nombre de chômeurs. Près de la moitié des familles, dans le pays, sont sans propriété. Plus de 1,700,000 jeunes enfants sont forcés de se faire salariés, alors qu'ils devraient encore être à l'école. Cinq millions de femmes environ doivent chercher du travail et deux millions environ sont employées dans les fabriques, les usines, etc. Le nombre des ouvriers blessés ou tués dans le travail n'est vraisemblablement pas inférieur à un million, et près de dix millions de personnes actuellement en vie mourront, si le régime actuel dure, d'une maladie qui pourrait être prévenue : la tuberculose. »

Grâce aux enquêtes nécessitées par l'application de l'income-tax, nous savons que le Royaume-Uni possède la moitié des navires du monde entier et les employés ont ap-

pris avec étonnement que ses placements outre-mer rapportent plus de 100.000.000 de livres ou deux milliards et demi de francs de bénéfices par an. L'ouvrier sans travail, touchant de son syndicat la mince allocation que sa propre épargne lui procure, et qui suffit tout juste pour ne pas mourir de faim, a appris que les importations en produits d'alimentation ont une valeur de 200.000.000 de livres ou 5 milliards de francs par an.

Le montant global des revenus soumis aux commissaires de l'income-tax est d'environ 1.000.000.000 de livres ou 25 milliards de francs par an. (Une livre sterling = 25 francs = 20 shillings.)

La somme consacrée par la loi des pauvres se monte à 17.000.000 de livres par an, et même dans les années où le commerce est le plus prospère, une grande partie des ouvriers qualifiés manquent des moyens suffisants pour assurer leur existence.

II. — Le revenu national de la Grande-Bretagne.

Le recouvrement de l'impôt sur le revenu exige une enquête plus ou moins complète sur les profits et les salaires de ceux dont les revenus dépassent 160 livres sterling ou 4.000 francs par an. Au-dessous de cette limite, l'impôt sur le revenu n'est pas exigé, mais une petite part de revenu des personnes ayant moins de 3 livres par semaine, reste actuellement soumise au contrôle des agents du fisc.

Si nous prenons les chiffres de la dernière période dont nous avons connaissance, nous trouvons que dans l'année budgétaire 1908-1909 (soit les 12 mois finissant au 31 mars 1909), les données suivantes ont été fournies sur le revenu brut par les commissaires du Revenu de l'Intérieur (le cin-

quante-troisième rapport des commissaires du revenu intérieur) :

Cédule A : Profits provenant de la propriété de terrains, maisons, chemins de fer, mines, etc.	£ 269.900.000
Cédule B : Profits provenant de l'occupation des terrains (taxe des fermiers)	17.400.000
Cédule C : Profits provenant de valeurs d'Etats, anglaises, indiennes, coloniales et étrangères	47.500.000
Cédule D : Profits provenant d'affaires, maisons de commerce, professions, emplois, etc., y compris certains profits venant de l'étranger	565.600.000
Cédule E : Salaires de l'Etat, des corporations et des services publics	109.600.000
	£ 1.010.000.000

ou 25 milliards 250 millions de francs.

La prédominance du capitalisme, soit dit en passant, résulte de ce fait que le revenu du capital (Cédule D) est deux fois plus grand que celui de la terre (Cédule A). Donc, on a le droit de parler du « régime capitaliste ».

Le tableau suivant montre l'accroissement du montant total au cours des quinze dernières années :

III. — Profits bruts soumis à l'Impôt sur le Revenu.

(d'après le Rapport officiel du Revenu de l'Intérieur.)

1893-1894	£ 673.700.000
1894-1895	657.100.000
1895-1896	677.800.000
1896-1897	704.700.000
1897-1898	734.500.000
1898-1899	762.700.000
1899-1900	791.700.000
1900-1901	830.300.000
1901-1902	867.000.000
1902-1903	879.600.000
1903-1904	902.800.000
1904-1905	912.100.000
1905-1906	925.200.000
1906-1907	943.700.000
1907-1908	980.100.000
1908-1909	1.010.000.000

Il faut tenir compte que ces chiffres représentent le revenu brut, et il y a lieu de leur faire subir quelques retouches pour obtenir le revenu total de cette partie de la nation « qui a le plaisir mélangé de douleur de payer l'impôt sur le revenu ».

Sur le milliard de livres soumis à l'enquête en 1908-1909, les contrôleurs de l'impôt sur le revenu intérieur ont accordé les réductions suivantes, avant d'établir les revenus à taxer :

a) Exemptions pour cause de revenu inférieur à 160 livres sterl.	£ 58.400.000
b) Diminution sur les revenus allant de 160 à 700 livres par an	120.300.000
c) Primes d'assurances sur la vie	10.500.000
A reporter	£ 189.200.000

Report...	£ 189.200.000
d) Œuvres charitables, hôpitaux, sociétés philanthropiques, etc.	11.800.000
e) Entretien des immenses biens ruraux ..	40.800.000
f) Usure et dépréciation des machines et des plantes	22.900.000
g) Autres réductions	52.700.000
Total des réductions	£ 317.400.000

ou sept milliards 935 millions de francs.

IV. — La misère des petits commerçants et des employés.

Nous manquons de données pour recenser exactement les personnes qui jouissent d'un revenu inférieur à 160 livres par an. Nous ne savons malheureusement pas combien de boutiques, dans le Royaume-Uni, ont une valeur annuelle de moins de 20 livres, mais leur nombre doit être très considérable et les petits commerçants qui les occupent doivent travailler dur pour de maigres résultats. Nous devons aussi tenir compte du nombre considérable des boutiques qui sont des dépendances de maisons de gros et que dirigent des gérants touchant de faibles salaires.

L'Union syndicale des employés, magasiniers et commis des boutiquiers réunis, indique que l'employé homme « logé », gagne une moyenne de 25 livres à 30 livres par an, plus une « prime », avec le logement et la nourriture, tandis que celui qui « vit au dehors » se fait en moyenne 74 livres. Les vendeurs de l'épicerie et de la chaussure qui sont dans les boutiques dépendant de grandes sociétés et qui, souvent, ne sont pas astreints à être « logés » se font de 20 à 30 shillings par semaine.

Les appointements des « gérants » de boutiques ne sont quelquefois pas supérieurs à 25 sh. par semaine. Pour permettre de juger la valeur du « logement » on n'a qu'à considérer le fait suivant : dans une maison de l'ouest de Londres, où l'employé « logé » est la règle, l'un de ceux-ci ayant demandé la permission de vivre « au dehors », on lui en laissa la liberté, mais en lui faisant savoir qu'il ne pourrait obtenir de ce fait qu'une augmentation de 5 livres par an. Le même employé aurait certainement estimé ce même service à 30 ou 40 livres par an, s'il s'était agi de donner à la Chambre de commerce un renseignement concernant la statistique.

Les salaires payés aux femmes qui travaillent pour les grandes maisons à succursales, varient de 3 à 11 shillings par semaine (3 fr. 75 à 13 fr. 75).

V. — Les fermiers.

La presque totalité des fermiers gagnent moins de 160 liv. par an (4,000 francs). Sur un produit total de 17,500,000 liv., 11 millions de liv. sont écartées pour taux et revenus inférieurs à 160 liv. Ces 17,500,000 liv. représentent le revenu annuel d'un nombre indéterminé de plus gros fermiers, du nombre probable de 300,000 environ, qui jouissent d'un revenu moyen de 60 liv. par an! En 1902, 3,302 fermiers choisirent d'être imposés sur la cédule D. Ils furent imposés pour 10,974 liv., ce qui donne une moyenne de 37 liv. seulement par an. Ces 302 fermiers ont payé une rente totale de 116,259 liv.!

Si nous tenons compte de la sous-estimation des profits des fermiers, pour la cédule B, pour 300,000 fermiers, le montant annuel de leurs profits serait de 28 millions de liv. au lieu de 17,500,000 liv., avec un profit annuel moyen de 87 liv. Même avec cette correction, nous voyons que la grande

majorité des fermiers se classent au-dessous de la ligne de revenu de 160 liv.

Tout étant considéré et étant donné qu'aucun gros revenu susceptible de peser sur la moyenne n'est introduit, puisque la limite supérieure reste fixée à 160 liv. par an, on ne peut pas estimer le revenu moyen des 3,100,000 personnes en question à plus de 75 liv. par an. Cette estimation donne 232 millions de liv. pour le revenu annuel de ceux qui ne sont pas « travailleurs manuels », mais dont les revenus ne sont pas touchés par l'income-tax parce qu'ils sont inférieurs à 3 liv. par semaine.

Et M. Chiozza-Money ajoute:

Depuis l'impression de ces pages, en 1905, un Comité de l'Association britannique a fait paraître, en 1910, un rapport sur le groupe de revenu précisément ici en question, qui confirme entièrement les conclusions que j'ai présentées en 1905. Le Comité établit un revenu moyen des gains de 71 liv., contre 75 liv. que je considère couvrir le revenu provenant des gains ou d'autres sources. Il l'applique à 4 millions de personnes, tandis que je n'en comprends que 3.1000.000; mais ceci provient de ce que j'exclus de cette classe tout travailleur manuel, tandis que le Comité en compte de nombreux. Ainsi, le Comité inclut les balayeurs dans cette classe intermédiaire, tandis que je les ai mis avec les travailleurs manuels, dont nous examinons ensuite les gains.

Nous passons maintenant à la classe la plus nombreuse de la population ouvrière, celle qui est communément appelée la classe des « ouvriers manuels ».

CHAPITRE II

LES SALAIRES EN ANGLETERRE

I. — Les salaires en 1886. — Résumé du taux des salaires.

(Département du Commerce et de l'Industrie).

SALAIRES	HOMMES pour cent	FEMMES pour cent	JEUNES GENS pour cent	FILLETTES pour cent
Enfants travaillant à la demi-journée. .	—	—	11.9	27.2
Au-dessous de 10 sh. (*) par semaine .	0.1	26.0	49.7	62.5
10 à 15 sh. par semaine	2.4	50.0	32.5	8.9
15 à 20 sh. —	21.5	18.5	5.8	1.4
20 à 25 sh. —	33.6	5.4	0.1	—
25 à 30 sh. —	24.2	0.1	—	—
30 à 35 sh. —	11.6	—	—	—
35 à 40 sh. —	4.2	—	—	—
Au-dessus de 40 sh. par semaine. . .	2.4	—	—	—
Total.	100.0	100.0	100.0	100.0
	s. d. (*)	s. d.	s. d.	s. d.
Taux moyen des salaires par semaine .	24.9	12.11	9.2	6.5

(*) sh. : shilling, 1 fr. 25. — (*) d. : 10 centimes environ.

On voit que le taux moyen des salaires des hommes est de 24 s. 9 par semaine (30 francs), soit 64 liv. par an pour une occupation constante pendant toute l'année. Le taux moyen pour les deux sexes et tous les âges ressort à 17 s. 6 d. par semaine, ou, en comptant 52 semaines de travail dans l'année à 45 liv. 10 par an (1,126 francs).

Le « Board of Trade » a enquêté également sur le taux des salaires dans d'autres occupations et le tableau ci-dessous met en regard les 64 liv. des hommes adultes de l'industrie en général avec le taux des salaires payés aux hommes adultes dans : 1) les chemins de fer ; 2) le bâtiment ; 3) la marine marchande ; 4) la marine de guerre ; 5) l'armée ; 6) le service domestique ; 7) les asiles ; 8) les hôpitaux (en 1886, quand une autre date n'est pas indiquée).

II. — Taux moyens des salaires des hommes en 1886.

Recensement des salaires moyens (dans 38 emplois industriels 1)	£ 64
Chemins de fer (en 1891)	60
Construction (en 1891)	73
Marins : marine marchande, y compris la valeur d'estimation de la nourriture et du logement	65
Armée (sous-officiers et soldats) y compris la valeur d'estimation de la nourriture, etc.	48
Domestiques (familles) y compris nourriture, etc.	68
Employés dans les asiles d'aliénés y compris nourriture), etc	60
Employés dans les hôpitaux et infirmeries, y compris nourriture, etc.	61
En moyenne	£ 62
ou francs :	1.550

En janvier 1893, sir Robert Giffen a présenté devant la Commission du travail une estimation générale du revenu

national dans les classes salariées, et il en a résumé les résultats dans le tableau suivant :

Salaires annuels des travailleurs manuels en 1886 (1)

(Estimation de M. Robert Giffen devant la Commission du travail).

	Nombre	Moyenne annuelle par salarié	Salaires Totaux
Hommes .	7.300.000	£ 60.00	£ 439.000.000
Femmes .	2.900.000	40.00	118.000.000
Garçons .	1.700.000	23.80	46.000.000
Fillettes .	1.260.000	23.00	29.000.000
	13.160.000	£ 48.00	£ 632.000.000

L'ouvrier anglais gagne, en moyenne, 1,200 francs par an, ou 100 francs par mois, ou 3 fr. 33 par jour.

Revenu " National " en 1908.

Personnes dont les revenus dépassent £ 160 par an, possèdent ensemble	£ 909.000.000
Personnes dont les revenus sont inférieurs à £ 160 par an :	
a) Personnes gagnant de petits salaires, petits commerçants, etc...	232.000.000
b) Classes salariées	703.000.000
	£ 1.844.000.000

(1) Il n'y a pas lieu d'être surpris si le professeur A. L. Boroley, qui a étudié avec tant de soin la question des salaires, base son estimation sur une perte de six semaines de travail par an, pour cause de maladie et de jours fériés, et fait une nouvelle réduction pour chômage, du fait que 10 pour cent de la population ouvrière n'est assurée que d'un travail occasionnel ou irrégulier, réduisant ainsi de près de moitié le montant présenté par le recensement officiel des salaires.

On voit ainsi que *la limite d'exemption de l'income-tax, de* 160 *liv. divise le revenu national en deux parties presque égales.* D'un revenu total de 1,844 millions en 1908, ceux qui ont plus de 160 liv. par an, prennent 909 millions, tandis que ceux qui ont moins de 160 liv. par an prennent 935 millions de liv.

CHAPITRE III

RÉPARTITION DU REVENU NATIONAL

I. — 12 0/0 de la population du Royaume-Uni possèdent la MOITIÉ du revenu " national ".

Estimant la population du Royaume-Uni en 1908 à 44 millions 500,000 personnes et le revenu total à 1,844 millions de liv., nous trouvons un revenu moyen, par tête, de 40 liv. environ (1,000 francs).

Ainsi, si le revenu de la nation était également réparti parmi ses habitants, une famille de 5 personnes disposerait d'un revenu d'environ 200 liv. par an (5,000 francs).

Mais comment les 1,844 millions de liv. sont-elles actuellement réparties entre la population? Le contraste entre les grandes richesses et l'extrême pauvreté se présente constamment à nos yeux.

Des recherches sur les matériaux dont nous dispossons, dit Chiozza Money, m'ont convaincu qu'il est illusoire d'attendre grand chose d'une classification détaillée des revenus. Les méthodes de recensement sont si ridiculeusement inadéquates et nos enquêtes sur les revenus individuels sont forcément entachées de partialité. Pourtant, il est possible de dépeindre cette distribution, dans ses grandes lignes, avec une grande exactitude.

Comme nous l'avons déjà remarqué, la ligne de 160 liv. à laquelle commence l'assujettissement à l'income-tax, partage le revenu national en deux parts presque égales. Les personnes jouissant d'un revenu de plus de 160 liv. par an,

possèdent un revenu global de 909 millions de liv. Ceux dont le revenu annuel est inférieur à 160 liv., un revenu global de 935 millions de liv.

Essayons de découvrir combien de personnes ont un revenu supérieur à 160 liv.

Une lumière un peu confuse est apportée, à ce sujet, par les rapports du département du revenu intérieur. Sous les cédules D et E, qui s'appliquent aux bénéfices tirés du « commerce, des affaires, des professions, emplois, etc. », pour parler le langage officiel, les agents du fisc nous fournissent un chiffre des impositions établies. En voici le sommaire :

	NOMBRE DES impositions	REVENU BRUT imposé
a) Personnes non employées	416.661	109.900.000
b) Maisons de commerce (nombre des associés inconnu)	53.663	80.800.000
c) Sociétés (nombre des actionnaires inconnu)	37.937	291.000.000
d) Autorités locales	11.985	24.000.000
e) Banquiers, agents de change, etc., déduisant la taxe en faveur du revenu .	»	33.000.000
f) Employés (cédule D)	114.074	27.100.000
g) Employés (cédule E).	471.564	109.000.000
	1.105.884	£674.800.000

Nous obtenons ainsi un chiffre de 1,100,000 *impositions,* mais celles-ci ne correspondent pas toujours aux personnes taxées individuellement.

(a) « Personnes non employées » nous montre que 416,661 individus sont taxés d'après leurs bénéfices commerciaux ou professionnels.

La catégorie (b) révèle l'existence de 53,663 maisons de commerce dont le nombre d'associés reste inconnu.

La catégorie (c) comprend un nombre très important d'actionnaires gros et petits.

La catégorie (d) couvre un grand nombre de contribuables ayant placé leur argent dans des institutions locales.

La catégorie (e) couvre également un grand nombre de personnes dont la propriété fait dériver son revenu de diverses garanties taxées « à leurs sources ».

Dans les catégories (f) et (g) chaque imposition correspond à un individu.

En outre, ces 1,100,000 impositions se composent uniquement des cédules D et E, qui ne couvrent qu'un montant de 675 millions de liv. sur le montant total de l'income-tax de 1,010 millions de liv. en 1908-1909. Il reste à considérer les cédules A, B et C.

Nous obtenons ainsi, selon Chiozza-Money, les tableaux suivants pour l'ensemble du Royaume-Uni, en arrondissant nos chiffres :

Maisons d'habitation particulières dans le Royaume-Uni, correspondant probablement aux personnes payant la taxe de l'impôt sur le revenu à partir de 700 liv. et au-dessus par an (1908-1909) :

	Nombre
Londres	58.700
Reste de l'Angleterre et Pays de Galles	188.400
Ecosse	27.000
Irlande	9.000
Total	283.100

Nous pouvons maintenant arriver à l'estimation du nombre total des personnes payant l'income-tax. Nous obtenons :

Personnes payant l'income-tax dans le Royaume-Uni (1908-1909) :

(1) £ : livre sterling, 25 francs.

Revenu	Nombre
Entre 160 et 700 liv.	820.000
Au-dessus de 700 liv.	280.000
Total	1.100.000

M. Chiozza-Money croit que cette estimation de 1,100,000 peut être acceptée en toute confiance comme une approximation suffisante du nombre actuel d'individus dont les revenus dépassaient 160 liv. par an en 1908-1909.

Prenant 1,100,000 comme chiffre exact, nous sommes en mesure de montrer comment la population du Royaume-Uni est divisée par la ligne d'exemption de l'income-tax. En admettant que chacune des 1,100,000 personnes sont à la tête d'une famille de cinq personnes, nous obtenons, d'après les opérations précédentes, le résultat suivant :

II. — Distribution des charges du revenu national entre ceux qui ont plus et ceux qui ont moins de 160 liv. par an (1908-1909) :

Personnes avec revenus de plus de £ 160 et leurs familles (1.100.000 × 5)	5.500.000	£ 909.000.000 ou fr. 22.725.000.000
Personnes avec revenus de moins de £ 160 et leurs familles (population totale moins 5.500.000)	39.000.000	£ 935.000.000 ou fr. 23.375.000.000
	44.500.000	£ 1.844.000.000 ou fr. 46.100.000.000

Ces faits considérables se trouvent exprimés comme suit : *la moitié du revenu total du Royaume-Uni est aux mains d'environ* 12 o/o *de sa population.*

Mais une conclusion plus extraordinaire encore ressort des faits que nous avons examinés. Des 1,100,000 personnes

payant l'*income-tax*, 820,000 ont un revenu supérieur à 160 liv. et inférieur à 700 liv. Nous avons estimé à 275 millions de liv. la somme des revenus de ces 820,000 personnes et cette estimation est « libérale ». En soustrayant du revenu total des classes qui paient l'income-tax (909 millions), nous voyons que 280.000 personnes riches ayant plus de 700 liv. par an, possèdent un revenu total de 643 millions de liv. par an.

Ces faits sont clairement mis en lumière dans le tableau suivant :

III. — Le nombre des riches et des pauvres.

Répartition du revenu national entre:

(1) Ceux qui ont 700 liv. par an et plus;
(2) Ceux qui ont de 160 à 700 liv. par an;
(3) Ceux qui n'ont pas plus de 160 liv. par an.

Personnes avec revenu de £ 700 par an et plus, et leurs familles, 280.000 × 5.	1.400.000	634.000.000
Personnes avec revenu entre £ 160 et £ 700 par an et leurs familles : 820.000 × 5.	4.100.000	275.000.000
Personnes avec un revenu inférieur à £ 160 par an et leurs familles.	39.100.000	935.000.000
	44.600.000	1.844.000.000

Ainsi, à la conclusion qu'une moitié du revenu total de la nation est aux mains d'environ un douzième de sa population, nous devons en ajouter une autre encore plus remarquable, à savoir que *plus du tiers du revenu total du Royaume-Uni est aux mains de moins du trentième de sa population.*

IV. — Fortunes au-dessus de 10.000 liv. ou 250.000 francs (net) :

Année	Nombre	Valeur
1904-5	3.912	£ 186.600.000
1905-6	3.924	195.700.000
1906-7	4.172	218.200.000
1907-8	3.945	197.200.000
1908-9	3.986	187.100.000

Chaque année, avec la régularité des saisons, quatre mille personnes environ meurent en laissant entre elles une valeur d'environ 300 *millions de liv.* (7,500 *millions de francs*).

Ce sont ces 4.000 personnes qui, à elles seules, « commandent » la fortune dite nationale. Si on multiplie ce nombre par 33 (la moyenne de la vie), nous obtiendrons 132,000 personnes — chefs de familles ou isolés — qui concentrent dans leurs mains la plus grande partie de la fortune.

V. — 26 personnes laissent à leur mort plus que ne possèdent 654.000 décédés pauvres.

Pauvres et très pauvres :

	Décès	Propriété laissee
Décédés avec propriété si réduite qu'elle n'a pas donné lieu à déclaration (propriété évaluée à 10 millions de liv.).....	592.294	£ **10.000.000**
Décès suivis de banqueroute....	1.670	
A reporter...	593.964	£ 10.000.000

	Décès	Propriété laissée
Report...	593.964	£ 10.000.000
Décédés laissant moins de 100 liv. net	15.956	900.000
Décédés laissant entre 100 et 500 liv. net	34.279	10.000.000
Décédés laissant entre 500 et 1,000 liv. net	10.404	8.600.000
Total des pauvres et des très pauvres.....	654.603	£ 29.500.000
Riches et très riches :		
Décédés en bas âge, sans propriété	7.500	
Décédés laissant entre 1,000 et 10,000 liv. net	16.910	62.100.000
Décédés laissant entre 10,000 et 1,000,000 de liv. net.....	3.980	179.500.000
Décédés millionnaires	7	18.100.000
Total des riches et très riches.	28.397	£ 259.700.000
Total riches et pauvres....	683.000	£ 292.500.000

170 personnes meurent annuellement en laissant chacune 150,000 liv.; 80 laissant plus de 250,000 liv. chacune; 26 plus de 500,000 liv. chacune; et 7 environ 2,500,000 liv. chacune.

Ainsi, dans une année moyenne, 26 personnes meurent en laissant entre elles beaucoup plus que ne possèdent les 654,000 personnes pauvres qui meurent annuellement. Donc, dans une seule année moyenne, la richesse laissée par les quelques gens riches qui meurent, atteint un montant presqu'égal à celui que possède la masse des personnes qui vivent pauvrement.

VI. — La Richesse du Royaume-Uni en 1908 : 345 milliards.

Dans le tableau suivant, Chiozza-Money évalue la richesse accumulée à l'époque de 1908 en la divisant en trois catégories :

(1) Propriété « nationale » au sens propre du mot, c'est-à-dire propriété possédée par le Gouvernement impérial ou les autorités locales.

(2) Capital foncier et mobilier à l'intérieur du Royaume-Uni possédé par des personnes privées.

(3) Propriété dans les pays étrangers et les possessions britanniques, possédées par des personnes résidant dans le Royaume-Uni.

(1) *Propriété publique* (*Etat et Communes*) :

a) Propriété impériale	£ 550.000.000
b) Propriété locale	1.370.000.000
	£ 1.920.000.000
Déduit :	
1. Dette nationale 762 millions de liv...	
2. Emprunts locaux 600 millions de liv...	1.362.000.000
Total :	£ 558.000.000

(2) *Propriété dans le Royaume-Uni possédée par des personnes privées:*

c) Biens ruraux et bâtiments de fermes, bâtiments, clôtures, routes, fossés, etc. Profits de la cédule A de l'income-tax (1908-9), 52 millions de liv. capitalisées à 20 ans par valeur d'achat.....	1.040.000.000
d) Maisons, locaux commerciaux, etc. et leurs terrains. Profits de la cédule A de l'income-tax (1908-9) 217 millions de liv. capitalisées à 15 par valeur d'achat....	3.255.000.000
e) Autres profits fonciers de la cédule A de l'income-tax (1908-9) 1,300,000 liv. capitalisées à 25 ans par valeur d'achat.....	32.000.000
f) Capital des fermiers estimé à 6 liv, par acre pour 47 millions d'acres cultivés..	282.000.000
g) Dette nationale (moins le petit montant à l'étranger)	762.000.000
h) Dettes locales	600.000.000
i) Capital des divers commerces:	
(1) Profits des divers commerces, professions, etc., taxés par la cédule D de l'income-tax (1908-9) (déduction faite de 60 millions de liv. pour profits présumés échappant à la taxe et des profits de provenance de l'étranger 25 millions de liv) donnent 444 millions de liv. La moitié de cette somme, 222 millions de de liv., prise comme capital et capitalisée à 10 ans	2.220.000.000
(2) Profits des petits commerçants non assujettis à l'income-tax, dont une part provient du capital.....	100.000.000
A reporter...	£ 8.291.000.000

Report...	£ 8.291.000.000
j) Chemins de fer. Profit taxés à la cédule D (1908-9), 43 millions de liv. capitalisées à 25 ans	1.075.000.000
k) Mines et carrières. Profits taxés à la cédule D 1908-9 = 18.000.000 liv., capitalisées à 5 ans.....	90.000.000
l) Usines à gaz. Profits taxés à la cédule D 1908-9 = 7.800.000 liv., capitalisées à 20 ans.....	156.000.000
m) Établissements métallurgiques. Profits taxés à la cédule D 1908-9 = 5.100.000 liv., capitalisées à 5 ans.....	25.000.000
n) Eaux. Profits taxés à la cédule D 1908-9 = 6.200.000 liv. capitalisées à 20 ans....	124.000.000
o) Canaux. Profits taxés à la cédule D 1908-9 = 4.200.000 liv. capitalisées à 20 ans.....	84.000.000
p) Marchés, octrois, pècheries, cimetières. Profits taxés à la cédule D 1908-9 = 1.400.000 liv. capitalisées à 20 ans.....	28.000.000
q) Autres intérêts et profits taxés à la cédule D 1908-9 = 7.700.000 liv. capitalisées à 20 ans.....	154.000.000
r) Mobilier, œuvres d'art, etc., dans les demeures privées, estimés 1/6e de la valeur des maisons, dans la cédule A....	540.000.000
Total, liv.....	10.567.000.000

(3) *Propriétés à l'étranger et dans les possessions britanniques possédées par des personnes résidant dans le Royaume-Uni.*

s) Intérêts des emprunts du gouvernement des Indes, colonial ou étrangers, taxés à à la cédule C 1908-9 = 32.000.000 liv. capitalisées à 25 ans.....	805.000.000
t) Intérêts des emprunts indiens, coloniaux et étrangers, y compris ceux des chemins de fer, taxés à la cédule D 1908-9 = 56.000.000 liv. capitalisées à 20 ans..	1.132.000.000
u) Autres profits de l'étranger dérivant de propriétés estimées en capital à une valeur d'environ.....	700.000.000
Total, liv....	2.637.000.000

Résumé.

(1) Propriété publique..... liv.	558.000.000
(2) Propriétés dans le Royaume-Uni, possédées par des personnes privées.....	10.567.000.000
(3) Propriétés à l'étranger appartenant à des personnes dans le Royaume-Uni....	2.637.000.000
Total : liv.	13 762 000 000

soit 344.050.000.000 de francs.

VII. — La propriété nationale (communale et celle d'Etat) : 48 milliards de francs.

Les estimations de ce tableau sont, comme on le voit, basées en grande partie sur les statistiques de l'income-tax. La richesse publique est une matière extrêmement délicate à traiter. Dans le paragraphe (a) on a porté le calcul des

navires de guerre, approvisionnements et matériel de marine et de guerre, les ateliers, docks et arsenaux nationaux, les établissements publics, musées, galeries et leur contenu, les manufactures et ateliers de l'Etat, le capital des postes, télégraphes et téléphones, etc., à 550.000.000 liv., estimation très modérée. La valeur en capital des navires, malgré la réduction pour dépréciation ne peut pas être inférieure à 150 millions de livres, et le matériel naval, avec les établissements de la marine, représentent sans aucun doute 80.000.000 de liv. Le matériel militaire, avec les établissements de la guerre, ont une valeur moindre, mais qui ne peut être estimée à moins de 120.000.000 de liv. La valeur des services des postes, télégraphes et téléphones, rien qu'en capitalisant à 15 ans les bénéfices annuels, donnerait 60.000.000 de liv. Les actions du canal de Suez représentent une valeur de 28.000.000 de liv. On voit d'après cela que l'estimation de 550.000.000 de liv. pour la valeur totale de toute la richesse de l'Empire, n'a rien d'exagéré.

La propriété publique confiée aux autorités locales, comme gérants de la nation, est énorme. Considérons les terrains communaux. Il existe approximativement 2.000.000 d'acres de terrains communaux en Angleterre et dans le pays de Galles. (Il n'y en a pas en Ecosse et en Irlande). Si nous estimons leur valeur moyenne à 25 livr. par acre — certains de ces communaux, dans le Surrey notamment, valent de 200 à 2.000 liv. l'acre — en nous basant sur le taux actuel du marché, nous obtenons 50.000.000 de liv. ou 1.250.000.000 de francs.

Les routes sont une partie importante de la propriété nationale — elles constituent presque tout ce qui est laissé à la nation de la superficie nationale. Il y a environ 22.000 milles de grand'routes et 97.000 de routes secondaires. Elles ont de la valeur comme terrain et comme construction, mais si nous portons la valeur du terrain et celle de la construction à un taux moyen de 5.000 liv. par mille seulement, nous obte-

nons le chiffre de 600.000.000 de liv. ou 3 milliards de francs, estimation modérée de la valeur des routes du Royaume-Uni. Reste à considérer la valeur des parcs et autres terrains, des édifices (y compris les bureaux, maisons, écoles, marchés asiles et maisons ouvrières), les ponts, les égouts, l'éclairage, les usines à gaz, les entreprises de lumière et de force électrique, les tramways, le service des eaux, réservoirs, etc. Les dettes contractées par les autorités locales du Royaume-Uni se montent actuellement à 600.000.000 de livr. environ. Leur montant a été totalement employé aux œuvres énumérées ci-dessus qui représentent une valeur beaucoup plus considérable. On estime qu'il est très modéré de porter la valeur de la propriété du gouvernement local à 20 o/o de plus que le montant des dettes existantes, soit 720.000.000 de liv.

Nous arrivons ainsi à cette estimation brute, mais raisonnable, 1.370.000.000 de liv. pour la valeur de la propriété locale. En l'ajoutant aux 550.000.000 de liv. de la propriété d'Empire, nous arrivons à 1.920.000.000 de liv. comme estimation de cette portion de la richesse accumulée du Royaume-Uni qui est collectivement possédée par la nation.

VIII. — C'est le Capital qui gouverne.

1/7 de la population possède 2/3 de la fortune totale.

Sur 939.030 personnes possédant ensemble 8.049.0000.000 de liv., 312.120 possèdent environ 258.000.000 de liv., laissant 626.910 personnes avec 7.791.000.000 de liv.

Des 626.910 personnes avec 7.791.000.000, 507.300 possèdent ensemble 1.863.000.000 de liv., laissant 119.610 personnes avec 5.928.000.000 de liv.

Ainsi plus nous examinons de près les faits, plus le monopole du capital devient menaçant. Il est littéralement exact de dire qu'une poignée d'hommes possèdent la nation.

Il est probablement vrai qu'un groupe de 120.000 *personnes*

environ, formant avec leurs familles la septième partie de la population, détiennent environ les deux tiers de la richesse entière accumulée du Royaume-Uni.

Quant à la part insignifiante de la richesse nationale possédée par la classe ouvrière ou par la couche la plus basse de la classe moyenne, c'est une plaisanterie que de l'appeler le « capital des classes laborieuses » comme on ne le fait que trop souvent. Elle correspond, pour la plus grande part, à une maigre réserve destinée à parer à des besoins immédiats, en cas de maladie, de chômage, pour frais d'enterrement, ou ainsi de suite. Ce n'est que très rarement un capital industriel destiné à créer des bénéfices aux épargnants.

Et M. Chiozza-Money, qui n'est pas socialiste, arrive à cette conclusion :

« Ceux qui possèdent si peu ne peuvent discuter équitablement pour la vente de leurs services avec ceux qui possèdent les entreprises nationales. Un petit groupe de personnes privées possédantes exerce le gouvernement effectif de la nation grâce à la possession des moyens de production qui sont les moyens d'existence. De même, le gouvernement à Westminster (1) est incapable de gouverner parce que, ainsi que la masse du peuple, il ne détient que peu ou pas de propriété. Il ne peut même pas contrôler la principale source de la richesse nationale — le charbon — ni le principal facteur du commerce — les chemins de fer. La part qu'y a le gouvernement, de même que celle des masses, est une quantité négligeable.

« *Ceux qui gouvernent sont ceux qui possèdent.* »

(1) *Westminster* correspond à notre *Palais-Bourbon.*

IX. — A qui appartient le sol du Royaume-Uni ?

38.000 gros propriétaires possèdent environ 5/6 du sol.

Dans le Royaume-Uni, le peuple ne possède collectivement qu'une très petite propriété ; seules, de la superficie entière de la contrée, dont le contrôle détermine dans une si large mesure les relations des uns avec les autres, les routes, les rivières et une portion insignifiante des terrains communaux et des parcs sont propriété publique. La superficie totale mesure 77.000.000 d'acres et près de 77.000.000 d'acres sont propriété privée.

La plus grande partie de cette superficie est dans un nombre comparativement restreint de mains. Il y a un grand nombre de propriétaires fonciers, mais les grands propriétaires fonciers ne sont que quelques-uns.

Comme dans beaucoup d'autres parties de ces enquêtes, nous nous trouvons en face d'un défaut d'informations précises, quant aux possesseurs du sol. Plus le sujet est important, moins on prend soin pour le peuple d'en garder la notion exacte. En 1910, il est impossible de dire avec précision combien de personnes sont les possesseurs du sol britannique. Aucun Livre bleu n'a été publié sur cette question depuis trente-cinq ans. Le dernier recensement des propriétaires fonciers, connu sous le titre de *New Domesday Book* a été fait en 1873 et est oublié de la génération présente, bien que sa publication ait largement éveillé l'intérêt et excité la controverse.

Son contenu a été corrigé avec soin et analysé par M. John Bateman. Le résumé de ses chiffres pour l'Angleterre et le

Pays de Galles seulement, revisé, quant aux grandes propriétés en 1883, est le suivant :

Nombre de propriétaires	Classe de propriétaires	Acres
400	Pairs et pairesses.....	5.729.979
1.288	Grands propriétaires fonciers.....	8.497.699
2.529	Squires (bourgeois).....	4.319.271
9.529	Grands gentilshommes.....	4.782.627
24.412	Petits gentilhommes.....	4.144.272
217.049	Petits propriétaires.....	3.931.806
703.289	Propriétés d'agrément.....	151.148
14.459	Corps publics.....	1.443.548
	Sans emploi.....	1.524.624
973.011		34.524.974

Tandis que le nombre des propriétaires est de près de 1.000.000, on voit que la propriété du plus grand nombre est des plus réduite. En effet, 38.000 personnes environ possédaient la partie de beaucoup la plus considérable de l'Angleterre et du Pays de Galles. L'analyse montre :

38.214 personnes possédaient 27.473.848 acres : moyenne 719 acres chacune.

934.797 personnes possédaient 5.526.502 acres : moyenne 6 acres chacune.

En outre, des 934.797 petits propriétaires, 703.289 possédaient 151.148 acres : moyenne : moins d'une acre chacune.

Pour tout le Royaume-Uni, l'analyse de M. Bateman montrait :

Propriété foncière du Royaume-Uni en 1883.

	Acres
Superficie totale.....	77.000.000
Propriété de 2.500 personnes.....	40.426.000

On a fait remarquer, dans le but de diminuer l'impression causée par ces faits et de faire accepter au peuple britannique l'humiliation et la servitude économique qu'ils dénotent, que les 40.000.000 d'acres de ces 2.500 personnes consistent en montagnes et en terrains incultes. En réalité, cette excuse est une condamnation nouvelle du fait, car une partie infime seulement de notre petite surface britannique devrait rester « inculte ». Les propriétaires fonciers britanniques sont responsables devant la nation de leur caprice ou négligence à poursuivre le déboisement du sol. Laissez les terrains « incultes » des riches faire retour à la nation si ceux-ci sont déclarés sans valeur par leurs quelques propriétaires.

Depuis 1883, le nombre des propriétaires a certainement augmenté, mais pas beaucoup, car même les personnes qui possèdent de petites parcelles de terrain bâti ne le sont que par suite des baux qui les obligent et sont en réalité employées à faire valoir les rentes d'une future génération des quelques rares possédant effectifs. Il peut se faire qu'actuellement on compte dans le Royaume-Uni 1.250.000 propriétaires indépendants, mais la propriété substantielle du sol britannique reste telle que la dépeignent fidèlement les tableaux ci-dessus.

La rente du sol.

Le paiement effectué aux possesseurs du sol pour en faire usage est communément appelé rente et le montant total de la rente payée par l'usage des 77.000.000 d'acres de la superficie britannique, représente une somme considérable. Nous pouvons en obtenir une estimation suffisante en nous reportant aux chiffres de l'income-tax déjà examinés.

Premièrement, le revenu que tire le Landlord du terrain agricole. Nous l'avons à la cédule A de l'income-tax. Le revenu imposé en 1908-9 était de 52.000.000 de liv. brut, mais, comme nous l'avons vu, une partie n'était pas le revenu réel. Après avoir soustrait le coût d'entretien (pour lequel les com-

missaires allouaient 6.360.000 liv. de redressement en appel, etc.), le revenu net des terrains agricoles taxés en 1908-9 était d'environ 44.000.000 de liv. Mais ceci représente la rente, non du sol seulement, mais des fermes au point de vue commercial, avec leurs constructions, clôtures, routes, etc. La rente actuelle du sol seul peut être évaluée à 35.000.000 de liv. ou 875 millions de francs.

Secondement, nous arrivons aux rentes des terrains bâtis, portant des maisons, ou fabriques, établissements commerciaux, etc. Le revenu brut imposé à la cédule A de l'income-tax en 1908-9 était de 217.000.000 de liv. ou 5 milliards 425 millions de francs, dont 49.000.000 de liv. pour la Métropole seule. Des déductions considérables doivent être apportées à ces chiffres pour obtenir le revenu net. Les commissaires allouaient pour entretien 33.700.000 liv., pour œuvres charitables, etc., 7.400.000 liv., pour propriétés inoccupées, 8.000.000 de liv., pour estimation exagérée, etc., 3.900.000 liv. Ainsi le revenu réel des maisons et du terrain sur lequel elles sont bâties, appartenant à des personnes privées, se réduit à 164.000.000 de liv. Sur cette somme, quelle part revient à la rente du sol seul ?

A Londres, environ un tiers de l'imposition brute, forme la rente du sol. Dans les provinces, la proportion est plus faible; probablement inférieure à un quart. Il y a quelques années, une commission d'enquête a estimé la valeur du sol métropolitain à 15.000.000 de liv., soit juste au-dessus d'un tiers de l'imposition brute du sol avec les bâtiments. Je prends donc la rente du sol de la Métropole à 16.000.000 de liv., et celle restant du Royaume-Uni à un quart de son imposition brute (164.000.000 de liv.) soit 41.000.000 de liv. Nous obtenons ainsi 57.000.000 de liv. pour l'ensemble du Royaume-Uni. Nous devons y ajouter 1.000.000 de liv. pour différentes rentes sportives, dîmes, etc.

Mais la cédule A n'épuise pas les profits provenant de la propriété du sol. Dans la cédule D, sont compris les chemins

de fer, mines, carrières, établissements métallurgiques, etc., qui sont des entreprises attachées au sol et dans les profits desquelles la rente du sol entre pour une part. Le cas le plus important est celui des mines. En 1893, la Commission Royale des Mines a calculé avec grand soin tous les privilèges miniers, rentes, etc., reçus par les actionnaires indépendants en 1889, pour moins de 5.000.000 de liv. Cette somme s'est probablement aujourd'hui accrue jusqu'à 7.000.0000 de liv. environ, en comprenant les mines et carrières de toutes sortes. La valeur en rente du terrain consacré aux chemins de fer, canaux, etc., ne peut guère être évaluée à plus de 6.000.000 de livres par an.

En assemblant ces chiffres d'estimation, nous obtenons :

Estimation des rentes du sol du Royaume-Uni.

	Livres sterling
Provenant de terrains de fermes.....	35.000.000
Provenant de terrains construits, habitations, usines, établissements commerciaux, etc....	57.000.000
Provenant de rentes sportives.....	1.000.000
Provenant de mines, carrières, etc.....	7.000.000
Provenant d'autres propriétés.....	6.000.000
	106.000.000

ou 2.650 millions de francs.

Ainsi, nous trouvons, en chiffres ronds, 106.000.000 de liv. comme montant du tribut payé aux possesseurs privés pour permettre de faire usage de la superficie du Royaume-Uni. Comme nous l'avons vu, 2.500 personnes possèdent la moitié de la superficie totale, tandis que 38.200 personnes possèdent trois quarts de la superficie de l'Angleterre et du Pays de Galles, de sorte que la plus grande partie de ce revenu de 106.000.000 de liv. va dans un petit nombre de mains.

Les Sociétés anonymes.

Il suffit de lire au jour le jour les rapports des assemblées générales des sociétés, dans les journaux financiers, pour se rendre compte de l'importance des dividendes distribués par les sociétés industrielles ou autres sociétés par actions.

En 1908, le nombre des sociétés par actions enregistrées dans le Royaume-Uni et supposées agir commercialement, était de 45.000 et le capital versé de 2.100.000.000 de liv. ou 52 milliards et demi de francs.

En 1908-9, 37.935 sociétés ont été soumises à l'income-tax et ont déclaré leurs bénéfices pour 291.000.000 de liv.

Nous avons à apporter à ces 291.000.000 de liv. certaines déductions, avant d'arriver aux bénéfices des sociétés ordinaires par action, parce que ce total comprend les compagnies de chemins de fer, les exploitations d'eaux, etc., et quelques banques, ne figurant pas sur le Registre des sociétés par actions. En accordant de ce fait 65.000.000 de liv., nous trouvons 226.000.000 de liv. ou 3 milliards 650 millions de francs comme profits réalisés par les sociétés par actions avec un capital nominal de 2.100.000.000 de liv.

Beaucoup de ces sociétés ont un capital obligations mais, d'un autre côté, il est probable qu'un tiers au moins de ce capital nominal de 2.100.000.000 de liv. est ce que l'on appelle en anglais « de l'eau » — valeurs d'apport exagérées, profit des promoteurs, commissions aux souscripteurs, actions de complaisance, etc. Quiconque porte intérêt à la question n'a qu'à examiner les rapports des sociétés enregistrés annuellement sur lesquels figurent non seulement le montant du capital « considéré comme versé » mais le montant actuellement souscrit en effectif et les paiements des souscripteurs. Dans un rapport récent, on relève des passages tels que :

Capital considéré comme versé.....	76.683 liv.
Minimum de souscription exigé.....	7 liv.
Montant fixé pour commencer les affaires....	16.729 liv.

et ceux-ci :

Capital considéré comme versé.....	25.000 liv.
Minimum de souscription exigé.....	8.000 liv.
Commission aux souscripteurs.....	25 o/o
Montant fixé pour commencer les affaires....	8.000 liv.

Voilà comment est faite une grande partie des 2.100.000.000 de liv. du capital actions enregistré.

Contrebalançant les obligations de ce capital fictif, nous voyons que, après paiement du salaire des ouvriers et contremaîtres, des employés et agents techniques, après rémunération des gérants et directeurs techniques, après paiement des redevances royales, quand il y a lieu, après paiement de toutes les rentes au propriétaire du sol, il reste un bénéfice de 226.000.000 de liv., soit un peu plus de dix pour cent du capital versé, effectif ou fictif, de tout le stock d'actions des sociétés enregistrées dans le Royaume-Uni. Mais quelle que soit la part fictive du capital par action, ce capital est immense. C'est la forme dominante du capitalisme moderne. Il faut l'étudier avec la plus grande attention pour connaître la société basée sur l'exploitation capitaliste.

Exemple des profits de quelques Compagnies de gaz.

Nom des Compagnies	Valeur nominale des actions — Liv. sterl.	Dividende — o/o	Prix des actions (1905) — Liv. sterl.
The British Gas Ligth Co Ltd .	20	10	41
Vhe Ipswich Gas Ltd Co . . .	10	13 1/2	28
Eastbourne Gas Co.	10	15	28
Harrogate Gas Co.	100	17	340
Aldershot Gas and Water Co .	30	11 1/2	23
Portsea Gas Light Co.	50	10	127
European Gas Co Ltd.	10	11	23
Bournemouth Gas Water Co .	10	14	30
Watford Gas and Coke Co. . .	100	13 1/2	276

Pour chacune d'elles, la rémunération du travail est bien inférieure à celle des capitalistes. Et c'est non seulement le cas du gaz, mais de toute la production capitaliste, ainsi que le démontrent les tableaux ci-dessous.

En récapitulant le tableau de l'accroissement des revenus taxés, comparons-les avec les salaires.

Profits bruts imposés par l'income-tax.

	Livres sterling
1893-1894	673.700.000
1894-1895	657.100.000
1895-1896	677.800.000
1896-1897	704.700.000
1897-1898	734.500.000
1898-1899	762.700.000
1899-1900	781.700.000
1900-1901	833.300.000
1901-1902	867.000.000
1902-1903	879.600.000
1903-1904	902.800.000
1904-1905	912.100.000
1905-1906	925.200.000
1906-1907	943.700.000
1907-1908	980.100.000
1908-1909	1.010.600.000

Ces chiffres sont arrondis pour indiquer la rapidité de la prospérité croissante. Nous voyons que les impositions brutes de l'income-tax ont augmenté, de 1894 à ce jour, de plus de liv. 336,000,000. Nous ne pouvons trouver de meilleure preuve de l'accroissement du produit national à partager entre tous.

Les salaires ont-ils augmenté proportionnellement ?

Dans « Richesse et Pauvreté », édition 1905, Chiozza écrit :

« Prenons quelques commerces typiques et voyons les taux des salaires payés dans ces années de rapide accroissement des profits.

« Les chiffres qui vont être indiqués sont ceux recueillis par le Département du Travail du Comité du Commerce.

« Les charpentiers de Londres étaient payés en 1894 9 1/2 d (ou 95 centimes environ) par heure. En 1897, le taux atteignit 10 d., et en 1903 10 1/2 d. A Birmingham, en 1894, le taux était de 9 d. et en 1903 de 9 1/2 d. A Belfast, l'augmentation entre 1894 et 1903 a été de 7 3/4 à 8 1/2 d.

« Les ouvriers maçons, à Londres, étaient payés 6 1/2 d. l'heure en 1894 et 7 d. en 1903. A Manchester le taux est resté constant à 6 d. l'heure. A Birmingham il y a eu augmentation de 6 à 6 1/2 d. Les ouvriers maçons à Glasgow ont été payés, depuis 1894, au taux courant de 5 1/2 d.

« Si nous considérons les casseurs de charbon, nous voyons quelques changements importants, ainsi qu'il apparaît au tableau suivant :

Gain nominal quotidien des casseurs de charbon.

1893-1905								
ANNÉES	NORTHUMBERLAND		DURHAM		WORCESTERSHIRE		ECOSSE	
	s.	d.	s.	d.	s.	d.	s.	d.
1894	5	9	5	5	4	8	6	0
1897	5	0	4	11	4	4	4	6
1900	6	0	5	10	4	8	6	3
1901	7	9	7	5	5	0	8	0
1905	6	0	5	10	5	0	5	9

« Dans les dix années il y a eu une grande variation, mais les hauts salaires de 1901 eurent une courte durée. Les salaires des casseurs de charbon sont maintenant redescendus presqu'au niveau de ce qu'ils étaient en 1894.

(1) d = 10 centimes environ.

« Les ouvriers ajusteurs de Londres gagnaient 38 d. en 1894 et 39 d. en 1903. A Birmingham et Manchester les taux ont monté de 34 d. en 1894 à 36 d. en 1903. A Newcastle l'augmentation durant cette période a été plus forte, de 31 s. 6 d. à 36 s.

« Les fondeurs de fer gagnaient 38 s. par semaine en 1894, 40 à 42 s. en 1900, et 40 s. en 1903. Mêmes taux à Manchester. A Birmingham on payait 36 s. en 1894 et 38 s. en 1903.

« Les typographes à Londres gagnaient 38 s. en 1894 et 39 s. en 1903. A Manchester le taux est resté constant à 39 s., ainsi qu'à Glasgow, à 34 s. ou 42 fr. 50 par semaine.

« Les ouvriers agricoles, dans les comtés de l'Est, gagnaient 11 s. 1 d. par semaine en 1894 et sont peu à peu arrivés à gagner 13 s. 1, ou 16 fr. 40 par semaine en 1903. Dans le Nord, près des régions de charbon, il y a eu une hausse de 17 s. 5 à 18 s. 4 d.

Dans les pays du centre on payait en 1894, 13 s. 5 d. et 14 s. 6 d. en 1903.

Les salaires du textile s'expriment mieux à l'aide d'un index. Indiquant par 100 le taux payé en 1903, le taux payé en 1894 était à peu près 95 pour cent de celui de 1903. Cette augmentation s'applique aux fileurs et tisseurs de coton, ainsi qu'aux ouvriers du lin et de la jute, pris tous ensemble.

Un simple aperçu de ces faits suffit pour montrer que l'augmentation des salaires de 1894 à 1903 a eu un taux beaucoup plus bas que l'accroissement des profits durant la même période. »

Revisant ce travail pour 1910, notre auteur regrette de constater que les changements survenus dans les taux cotés ci-dessus ont été si peu nombreux qu'il n'y a pas lieu de récrire ce qu'il exposait il y a cinq ans. Le taux des salaires est demeuré, dans l'entre-temps, presque stationnaire et les changements qui peuvent avoir été apportés aux chiffres ci-dessus sont trop insignifiants pour mériter d'être relevés.

Comparaison des profits taxés et des salaires.

Les salaires et les profits de 1900 sont représentés par 100. Les salaires et les profits des autres années sont exprimés en pourcentage à ceux de 1900.

ANNÉES	PROFITS				SALAIRES
	A Impositions brutes de l'income tax	B Nombre probable de ceux qui paient l'income tax	C Moyenne du revenu brut de ceux qui paient l'income-tax	D Index des revenus 1900 = 100	E Index des salaires 1900=100
	£	Nombre	£	pour cent	pour cent
1893	674.000.000	950.000	709	86,8	90,1
1894	657.000.000	960.000	684	83,8	89,6
1895	678.000.000	970.000	698	85,5	89,1
1896	705.000.000	980.000	719	88,1	89,9
1897	734.000.000	990.000	741	90,8	90,8
1898	763.000.000	1.000.000	763	93,5	93,2
1899	792.000.000	1.010.000	784	96,0	95,4
1900	833.000.000	1.020.000	816	100,0	100,0
1901	867.000.000	1.030.000	841	103,0	99,0
1902	880.000.000	1.040.000	846	103,6	97,8
1903	903.000.000	1.050.000	860	105,3	97,2
1904	912.000.000	1.060.000	860	105,3	96,7
1905	925.000.000	1.070.000	864	105,8	97,0
1906	944.000.000	1.080.000	874	107,1	98,3
1907	980.000.000	1.090.000	899	110,1	101,7
1908	1.010.000.000	1.100.000	918	112,5	101,1
Augmentation 1893-1908	49,8 pour cent	15,7 pour cent	29,5 pour cent	29,5 pour cent	12,0 pour cent
Augmentation 1900-1908	21,2 pour cent	7,8 pour cent	12,5 pour cent	12,5 pour cent	1,0 pour cent

Résumé : Le revenu des riches a augmenté dans la période de 1893 à 1908 de 29,5 pour cent, tandis que les salaires n'ont augmenté pendant cette même période que de 12 pour cent, c'est-à-dire deux fois et demi de moins. La différence est plus frappante pour la période 1900-1908. Les revenus des capitalistes ont augmenté douze fois plus que les salaires (12,5 o/o et 1 o/o).

La part du capital-lion *augmente,* celle de l'ouvrier diminue, bien qu'*absolument* les salaires ont augmenté *en argent.*

Voyons maintenant si le coût de la vie n'a pas fait disparaître *partiellement* l'augmentation des salaires.

Salaires et coût de la vie.

Augmentation des salaires : 13. -- Augmentation du coût de la vie : 17

Si nous mettons le coût de la vie et les salaires comme nombre index, nous obtiendrons le tableau que voici :

	Nombre index des salaires	Nombre index du prix au détail de la nourriture à Londres
1895	89,1	93,0
1900	100,0	100,0
1908	101,0	109,0
Augmentation o/o .	13,3	17,2

De sorte que les salaires réels sont actuellement plus bas qu'ils ne l'étaient en 1895.

De plus, comme nous l'avons déjà fait remarquer, le nombre index des salaires s'applique à des commerces qui, en général, ont augmenté leurs bénéfices plus que les salaires. Les salaires des chemins de fer sont restés stationnaires pendant des années, même en dépit de l'élévation du coût de la vie.

Sur les lignes nationales de l'Allemagne et de la Suisse, on a accordé aux ouvriers une augmentation de salaires, en compensation de cette augmentation de leurs frais ; les Compagnies de chemins de fer abusent de la situation que leur crée leur monopole jusqu'à la limite du possible, tant à l'égard des salaires que du public.

Et Chiozza conclut :

« La concentration d'une telle proportion du revenu total et de la richesse du Royaume-Uni accumulée dans un petit nombre de mains a une influence considérable sur le développement national. Elle montre que la grande masse du peuple — la nation elle-même — ne peut progresser que selon l'intérêt ou le caprice d'une fraction de la population. Les possesseurs de la richesse exercent le gouvernement effectif du pays et le gouvernement nominal à *Westminster* ne peut que timidement modifier la règle imposée par les riches.

« Quand nous disons qu'environ cinq millions de personnes sont maîtresses d'une moitié du revenu total du pays, nous voulons dire que cinq millions de personnes disposent des existences de la moitié de la population, soit de vingt-deux millions de personnes.

« Les 1.300.000 ouvriers en bâtiment, les 1.400.000 ouvriers du métal, mécaniciens et charpentiers des navires, les 1.300.000 ouvriers du textile, les 1.300.000 ouvriers du vêtement et toutes les autres personnes occupées dans des industries « utiles » fournissent la plus grosse part de leurs produits aux riches, et pour une petite part seulement aux pauvres.

« Le riche commande et l'industrie s'empresse d'obéir. Les briques de Berkshire, dont on aurait tant besoin pour construire des demeures convenables pour les ouvriers agricoles s'en vont dans la province de Surrey, concourir à l'édification de villas laides et prétentieuses, qui font rougir les

lois de l'architecture et rendent hideux les plus jolis sites de ce jardin de l'Angleterre. Les bons sapins de Suède sont échangés contre les produits du Lancashire ou de Cleveland, plafonnent les dix, quinze ou vingt chambres à coucher de celui qui a plus de chambres que d'enfants, ou plus de domestiques que d'hôtes, tandis que le recensement nous montre qu'il y avait en 1901, en Angleterre et dans le Pays de Galles, 3.286.526 logements de moins de cinq pièces, dont 250.667 avec une seule pièce, 658.203 avec deux pièces, 779.992 avec trois pièces et 1.596.664 avec quatre. L'ouvrier mécanicien, l'électricien, l'ouvrière à son métier, tout semble être utilement employé pour contribuer au bien-être de la nation. En fait, la part du lion de la richesse créée par eux va grossir le revenu de quelques-uns, tandis que le restant est réparti entre un si grand nombre qu'il constitue la presque totalité de la population. Si nous considérons isolément l'industrie du coton, il semble, en apparence, que les 582.000 ouvriers (172.000 hommes, et 410.000 femmes et enfants) sont employés de la façon la plus utile pour produire des articles de première nécessité. Ils travaillent chaque année 16.000.000 de livres de coton brut qu'ils transforment en marchandises de coton d'une valeur d'environ 120.000.000 de livres ou 3 milliards de francs. Mais ces produits sont-ils consommés par les gens du peuple qui les fabriquent ? Non, hélas ! sur cette fabrication annuelle de 120.000.000 de livres, 100.000.000 de livres au moins sont exportées à l'étranger ou dans les possessions britanniques et principalement à l'étranger, 20.000.000 seulement de ce magnifique produit de nos ouvriers du coton restaient pour nos 44 millions d'habitants. A cela s'ajoute la consommation de quelques marchandises de coton importées d'une valeur de quelques millions de livres à peine. Peut-il être vrai que notre population n'ait besoin pour renouveler sa provision des produits de coton, pour l'habillement et le ménage, que de 10 sh. par tête et par an ? Ce n'est évidemment pas vrai. On fait, en coton, pour

l'usage personnel, des vêtements, des blouses de mousseline, des étoffes teintes, imprimées, mercerisées, etc., des chemises, des vêtements de dessous pour les deux sexes, d'une incroyable variété, des mouchoirs, des broderies, etc., et pour le ménage, des draps et autres fournitures de literie, des couvertures, des cretonnes et mousselines d'ameublement, des serviettes, etc., et une quantité innombrable d'objets utiles.

« Mais, actuellement, la masse du peuple est si pauvre que 10 sh. par tête et par an représentent ce qu'ils peuvent acquérir de ces marchandises de coton, tant pour leur personne que pour l'usage du ménage. Leurs besoins sont grands, mais infiniment réduits leurs moyens de les satisfaire. S'il n'en n'était pas ainsi, notre commerce de coton exigerait encore beaucoup plus de balles de coton brut par an, premièrement pour suffire à la demande ordinaire de l'intérieur et ensuite pour en exporter à l'étranger et obtenir en échange la satisfaction d'autres besoins ordinaires. »

Nous ne pensons qu'applaudir aux paroles si sensées de cet éminent statisticien bourgeois. C'est le cas de tous les pays capitalistes. *Sic vos non vobis ! — Vous vivez pour les autres !* C'est ce que les monceaux de faits accumulés par la statistique officielle internationale clament à la classe ouvrière.

LIVRE V

LA CONCENTRATION CAPITALISTE EN FRANCE

CHAPITRE I

LA CONCENTRATION DANS L'INDUSTRIE

I. — 12 millions de prolétaires en France.

Le recensement de 1906 a donné, pour la France, les résultats les plus intéressants :

Il existe en France, dit Compère-Morel, dans l'industrie, 11.760.471 salariés, 2.080.000 petits patrons n'occupant aucun aide et 6.286.507 chefs d'établissements.

Voyons maintenant à combien se monte le nombre des employés et ouvriers employés dans les établissements occupant de un à plus de cent salariés, et cela en 1906 :

Etablissements occupant de un à dix employés et ouvriers : 1.187.619.

Etablissements occupant de dix à cent employés et ouvriers : 1.026.720.

Etablissements occupant plus de cent employés et ouvriers : 1.542.863.

C'est donc *relativement* le plus grand nombre d'ouvriers qui sont occupés dans la grande industrie. On a ainsi le droit de dire que la grande industrie *domine*.

Comparons ensuite ces chiffres avec ceux de 1901 et de 1906, et nous saurons si vraiment la proportion de l'augmentation des salariés est la même dans tous les établissements : dans les petits, dans les moyens comme dans les grands.

II. — Les grandes usines ont triplé en 7 ans.

40 0/0 de prolétaires français sont occupés dans la moyenne et grande industrie.

ETABLISSEMENTS	NOMBRE DES EMPLOYÉS ET OUVRIERS		
	1906	1901	1896
De 1 à 10 employés et ouvriers. .	1.187.619	1.130.851	1.134.703
De 11 à 100 employés et ouvriers.	1.026.720	999.150	853.000
De plus de 100 employés et ouvriers	1.542.863	1.396.815	1.124.000
Totaux	3.757.202	3.526.811	3.111.703

La proportion pour cent des employés et des ouvriers est donc la suivante :

ETABLISSEMENTS	1906	1901	1896
De 1 à 10	32	32	36
De 11 à 100	27	28	28
De plus de 100.	41	40	36

Ainsi, d'après ces chiffres, *un peu plus de* 40 *p.* 100 *du personnel de l'industrie travaille dans les établissements occupant plus de cent ouvriers — les établissements capitalistes ou devenant capitalistes par conséquent — et la proportion augmente sans cesse depuis* 1896. *Au contraire, le nombre relatif des employés et ouvriers des établissements occupant de un à dix et de onze à cent salariés va en diminuant.*

III. — Les progrès de la grande industrie (de 1896 à 1906).

Examinons dans le détail comment se répartissent les établissements suivant le nombre des employés et ouvriers et comparons 1896 avec 1901 et 1906.

NOMBRE D'EMPLOYÉS OU D'OUVRIERS par établissement	1906	1901	1896
1	317.933	318.304	290.748
2	129.813	125.404	128.931
3	54.669	52.172	54.500
4	30.873	28.789	29.609
5	17.316	16.077	16.939
6	12.883	11.302	11.749
7	7.445	6.851	7.109
8	7.096	6.246	6.431
9	4.154	3.760	4.095
10	5.581	4.994	5.056
11 à 20	19.933	20.307	17.999
21 à 50	13.215	12.973	11.600
51 à 100	4.650	4.491	3.946
101 à 200	2.555	2.350	2.041
201 à 500	1.467	1.330	1.152
501 à 1.000	412	338	299
1.001 à 2.000	146	144	109
2.001 à 5.000	53	46	35
Plus de 5.000	16	18	13
Totaux	630.210	615.896	592.361

Ces chiffres permettent donc de constater que l'augmentation des établissements capitalistes s'effectue d'une façon continue.

Tandis que les établissements occupant un, deux ou trois ouvriers tout au plus, n'augmentent pas, ou ont augmenté très peu de 1901 à 1906 surtout, ceux ayant un personnel plus important deviennent de plus en plus nombreux.

Et de 250.727 en 1896 les établissements occupant de 1 à 5 salariés passent à 540.746 en 1901 et à 550.604 en 1906, les établissements en occupant de 6 à 50 montent de 64.039 en 1896, à 66.433 en 1901 et à 70.307 en 1906. Quant aux établissements occupant de 51 à 500 salariés, de 7.133 en 1896 ils arrivent à 8.171 en 1901, puis à 8.672 en 1906, tandis que ceux de plus de 500 salariés, de 456 en 1896 s'élèvent à 546 en 1901 et à 627 en 1906.

Ce qui fait qu'en valeur absolue le nombre des établissements occupant plus de 500 salariés s'est élevé de près de 40 p. 100, celui des établissements en occupant de 50 à 500 de 20 p. 100, celui des établissements en occupant de 6 à 50 de 3 p. 100, et qu'il y a diminution du nombre proportionnel des établissements employant de 1 à 5 salariés.

Et la répartition du personnel industriel entre les petits, moyens et grands établissements se déterminerait ainsi :

Sur 100 salariés, 24,6 p. 100 seraient occupés dans les petits établissements, 7,2 p. 100 dans les moyens et 68,2 p. 100 dans les grands.

En 1901, il y en avait 24,6 p. 100 dans la première catégorie, 6,7 p. 100 dans la seconde et 68,7 p. 100 dans la troisième, tandis qu'en 1896, le pourcentage était de 27,7 p. 100 pour la première, 7,8 p. 100 pour la deuxième et 64,5 p. 100 pour la troisième.

Enfin, disons en terminant qu'en 1906, 41.092 établissements occupant plus de 10 ouvriers avaient à leur service 2.569.583 ouvriers, tandis que 568.511 établissements — dix fois plus — occupant moins de 10 ouvriers n'en possédaient que 1.187.699 — la moitié moins !

Nous trouvons encore d'autres preuves de la concentration capitaliste à notre disposition dans les statistiques des forces

motrices en 1906, que le ministère du Travail nous a fournies.

En 1899, le nombre des établissements avec moteurs à vapeur était de 47.388; en 1906, il atteignait 49.973.

La puissance en chevaux-vapeur des 47.388 établissements de 1899 était de 1.435.982; celle des 49.973 établissements de 1906 était de 2.605.000 !

Du reste, voici un tableau très suggestif :

PUISSANCE EN chevaux-vapeur	NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS avec moteurs à vapeur		PROPORTION POUR 1.000 établissements	
	1899	1906	1899	1906
10 au moins	32.136	30.498	676,7	610,2
11 à 20	7.297	8.354	153,7	167,2
21 à 50	4.514	5.884	95,1	117,7
51 à 100	1.602	2.090	33,7	41,8
101 à 200	958	1.459	20,2	29,2
201 à 500	621	997	13,1	20,0
501 à 1.000	215	354	4,5	7,1
1.001 à 2.000	89	194	2,0	3,9
2.001 et plus.	56	143	1,0	2,9

Si le tableau ci-dessus permet de constater que les petites usines familiales ont diminué, tandis que tout au contraire, les moyennes ont plutôt une tendance à se maintenir et les grosses à augmenter (presque le double), le recensement général de la puissance en chevaux-vapeur de chaque catégorie d'usine démontre que si le nombre des usines capitalistes a doublé, leur puissance en chevaux-vapeur a plus que triplé.

USINES DISPOSANT D'UNE PUISSANCE en chevaux-vapeur de	PUISSANCE TOTALE en chevaux-vapeur		PROPORTIONS POUR 1000 chevaux-vapeur	
	1899	1906	1899	1906
10 au moins	173.033	170.000	121	65
11 à 50	261.795	330.000	126	182
51 à 200	263.272	380.000	146	183
201 à 1.000	350.064	580.000	223	244
1.01 à 2.001 et plus. .	387.818	1.145.000	270	440

Pour juger sur le vif la prodigieuse augmentation des usines à gros capital, comparons le nombre de celles existant en 1906 avec celui des usines semblables accusé au recensement de 1899.

PUISSANCE EN CHEVAUX-VAPEUR	NOMBRE D'USINES	
	en 1899	en 1906
2 001 à 5.000	39	90
5.001 à 10.000.	12	30
10.001 à 15.000	4	15
15.001 à 20.000	1	3
20.000 et plus	0	5 (1)
Totaux	56	143

(1) Dont une de 22.000, deux de 27.000, une de 39.000 et une de 43.000.

Les usines occupant plus de 2.000 chevaux ont presque triplé en sept ans. Elles sont passées de 56 à 143.

Telles sont les données officielles citées par Compère-Morel, auquel nous les empruntons (La Concentration capitaliste en France, Paris 1913. Marcel Rivière).

IV. — La concentration commerciale.

Le " Bon Marché " et le " Louvre " font 400 millions d'affaires par an.

Dans l'approvisionnement comme dans l'ameublement, dans l'habillement comme dans la chaussure, dans la bijouterie comme dans les articles de bazar, les plus formidables coups ont été portés aux petits établissements gérés par leurs propres propriétaires.

Compère-Morel nous donne des chiffres et verse des documents intéressants aux débats.

A côté des *Félix Potin* — dont le chiffre d'affaires annuel est de plus de cent millions — des *Damoy* et des *Couté,* qui opèrent dans la capitale, les grandes maisons à succursales multiples mettent le pays en coupe réglée. Trente-quatre d'entre elles possèdent près d'une dizaine de mille de boutiques par toute la France. L'ancienne maison du « *Planteur de Caïffa* », devenue une société par actions au capital de 50 millions ayant nom : *Anglo-Continental Supply Company Limited* — dont le dernier exercice s'est clos par un bénéfice de 4 millions 260.000 francs. — compte plus de quinze mille employés sillonnant la province et faisant ensemble plus d'un million d'affaires par jour. La maison concurrente *Debray* compte 250 succursales et 1.000 voitures !

Le *Bon Marché,* qui faisait 160 millions d'affaires par an en 1895, fait aujourd'hui avec ses 6.000 employés, plus de 200 millions. Le *Louvre,* de 40 millions en 1875, atteignait près de 150 millions en 1910. La *Belle Jardinière,* qui possède ses propres usines à Lille et à Paris, occupant près de 1.500 ouvrières et ouvriers, sans compter les 500 qui travaillent à domicile, passe de 34 millions en 1895 à près de 45 millions.

La *Samaritaine,* de 75 millions en 1900, atteint près de 110 millions. Le *Printemps,* de 43 millions en 1905, arrive à 100 millions. Les *Galeries Lafayette,* dont le chiffre d'affaires n'était que de 500.000 francs en 1895, occupent plus de 3.000 employés et écoulent annuellement plus de 100 millions de marchandises.

Les *Nouvelles Galeries,* dont le capital est passé de 7.500.000 francs en 1897 à 50 millions en 1906; *Paris-France,* les *Magasins Réunis,* la *Société des Grands Magasins modernes, Thiéry et Sigrand, Esders,* les chaussures *Raoul,* toutes ces maisons qui ont des centaines de succursales dans les chefs-lieux de département et d'arrondissement, possèdent pour 100 millions d'immeubles et le chiffre des bénéfices réalisés pour chacune des trois premières maisons citées s'élève annuellement à près de 5 millions. Puis c'est *Dufayel* avec ses trente succursales, son palais du boulevard Barbès et son armée d'employés galonnés et matriculés, les *Classes Laborieuses,* la *Ville de Saint-Denis,* etc., etc. Et je citerai la maison Bernot, livrant en une seule année, dans Paris et la banlieue, 561 millions 438.190 kilogr. de bois, charbon et coke, pour une somme de 25 millions 734.218 fr. 65 !!!

V. — Le développement de la grande industrie.

Le nombre des établissements occupant au moins un ouvrier ou employé a considérablement augmenté depuis 1896. De 249.615 en 1896, il atteignait 277.697 en 1906, soit:

28.082 établissements nouveaux en seize ans de temps.

En même temps, les ouvriers et employés passaient de 657.457 en 1896, à 785.837 en 1906, soit 182.380 salariés de plus, provoquant une telle disproportion que la moyenne du personnel montait, de 2,6 en 1896, à 2,8 en 1906.

Et si nous classons maintenant les établissements d'après

le nombre des employés et ouvriers, nous verrons quelles sont les catégories qui ont le plus augmenté.

NOMBRE D'EMPLOYÉS ET D'OUVRIERS PAR ÉTABLISSEMENT	1906	1901	1896
1	156.626	139.068	126.909
2	57.391	51.813	50.922
3	23.867	21.423	21.068
4	12.229	11.443	10.895
5	7.038	6.212	6.0 8
6	4.163	4.194	3.873
7	2.717	2.770	2.442
8	2.263	2.176	1.939
9	1.506	1.393	1.344
10	1.488	1.457	1.302
11 à 20	5.309	4.604	4.316
21 à 50	2.214	1.928	1.650
51 à 100	482	351	303
101 à 200	175	122	92
201 à 500	72	54	36
501 à 1.000	13	6	5
1.001 à 2.000	6	4	7
2.001 à 5.000	6	5	3
Plus de 5.000	1	1	»
TOTAUX	277.566	249.024	233 124

On remarquera que la proportion de l'augmentation du nombre des maisons de commerce n'est pas la même dans toutes les catégories.

Certes, les établissements occupant un employé ont augmenté sensiblement puisque leur nombre s'est accru d'une trentaine de mille en seize ans.

Mais si nous comparons cette augmentation au nombre total des établissements de cette catégorie, nous constatons qu'elle n'est environ que d'un cinquième, tandis, tout au contraire, que l'augmentation atteint presque le double quand il s'agit des établissements occupant de cent à cinq mille employés, puisqu'ils passent de 143 à 273 de 1896 à 1906.

Et encore, faut-il s'entendre ! Combien, parmi les établissements de commerce occupant un employé y en a-t-il appartenant à des brasseurs, à des liquoristes ou à de grandes maisons d'approvisionnement ayant avancé les fonds aux soi-disant propriétaires de ces établissements, — à la condition qu'ils se fournissent chez eux, qu'ils écoulent leurs produits, — qui ne sont *en fait* que des pseudo-commerçants dont la situation est à peu près identique à celle d'un gérant vendant pour le compte d'autrui ?

Du reste, le meilleur moyen de se rendre compte des progrès exacts de chacune des catégories en question, c'est de déterminer la répartition de leur personnel en 1896 et en 1906 et de voir où il y a augmentation et diminution dans le pourcentage.

Pour cela, voyons d'abord le nombre des employés et ouvriers répartis entre les établissements des différentes grandeurs.

ETABLISSEMENTS	1906	1896
De 1 à 5 salariés	427.115	365.627
De 6 à 10 salariés.	90.535	80.960
De plus de 10 salariés.	268 187	210.870
Ensemble	785.837	657.457

A l'aide de ces chiffres, il nous est facile de constater que de 1896 à 1906 le pourcentage des employés et ouvriers occupés dans les établissements de 1 à 5 et de 6 à 10 salariés est tombé, pour les premiers, de 55,6 à 54,4 et pour les seconds de 12,3 à 11,5, tandis qu'il est remonté de 32,1 à 34,1 pour les établissements occupant plus de 10 salariés !

Et si les résultats statistiques du mouvement général de la population effectué le 4 mars 1906 avaient pu nous donner le chiffre exact des employés et des ouvriers occupés par les

établissements de cent à cinq mille salariés, et cela en 1896 et 1906 — au lieu de ne nous donner que le bloc des salariés des établissements au-dessus de 10 employés — nous aurions été stupéfaits de l'augmentation du pourcentage des salariés de cette dernière catégorie.

Mais l'absence de ces renseignements ne nous empêche pas de conclure dans le sens de la concentration capitaliste, et il faut que nos adversaires aient des yeux pour ne point voir, quand ils se refusent avec tant d'opiniâtreté à la constater et à la reconnaître. A moins que ce soit par parti pris ! Alors, rien à faire.

Mais où cette vérité éclatera plus que jamais, remarque Compère-Morel, c'est quand nous pourrons connaître le chiffre d'affaires effectué par les établissements de chaque catégorie.

La simple comparaison des bilans suffira pour qu'aucun doute ne soit possible sur la disparition — ou la transformation — d'un petit commerce dont le rôle historique est désormais terminé.

VI. — La France est riche. Les Français sont pauvres.

La France possède 235 milliards
Sur 100 Français, 83 ne possèdent presque rien.

Malgré qu'il soit assez difficile d'évaluer la fortune française, de nombreux économistes et statisticiens ont tenté d'en connaître le montant.

Dans un de ses derniers ouvrages, M. le vicomte d'Avenel écrivait (1) : « La fortune acquise est d'ailleurs très diver-

(1) Découvertes d'Histoire sociale, p. 216 (Ernest Flammarion, éditeurs, Paris).

sement répartie entre les citoyens de notre république. L'avoir global des Français monte à environ 235 milliards de francs représentés par la propriété rurale — 70 milliards —, les immeubles urbains — 55 milliards —, et les valeurs mobilières — 110 milliards. Remarquons, entre parenthèses, que la croissance de cette fortune française est très récente : elle a plus que quadruplé en soixante-quinze ans. D'après les chiffres authentiques, fournis par l'administration fiscale, elle ne dépassait pas 46 milliards en 1826, atteignait 70 milliards en 1850; 135 milliards en 1869, et 204 milliards en 1900 ».

Mais si MM. de Lavergne, Henry et Séailles donnent des chiffres se rapprochant de ceux de M. d'Avenel — à cinq milliards près — l'estimation de M. Edmond Théry, fondée sur l'emploi le plus précautionneux de la méthode directe, est de 287 milliards.

La raison de telles différences tient uniquement aux méthodes employées.

Dans le *Journal de la Société de Statistique de Paris,* M. Emile Chatelain démontre que le recours à l'annuité successorale, prise en bloc, pour l'évaluation du montant total des fortunes, n'étant qu'une méthode indirecte employée à cause des difficultés de la méthode directe qui consiste à recenser tous les éléments dont se composent les fortunes, il ne peut pas ne pas y avoir d'erreur.

Néanmoins presque tous les statisticiens continuent de se servir du total successoral multiplié par un nombre ou coefficient qui doit être la durée moyenne de la survivance des héritiers à ceux dont ils héritent.

Du reste, tous ceux qui se sont livrés à ces recherches, et quels que soient les moyens qu'ils ont employés, ont reconnu la profonde inégalité de la répartition de la richesse française.

M. Leroy-Beaulieu a eu beau se servir d'une expression atténuée pour exprimer le degré d'inégalité de cette répar-

tition et dire « qu'elle n'est pas celle que rêverait un sage » et que « nous ne sommes pas à Sparte ! »

M. Neymarck a eu beau écrire, dans un article du *Rentier* du 17 août 1889 — en citant deux articles que M. Cochery, alors ministre des Finances, venait d'écrire dans la *Grande Revue* des 25 juillet et 10 août 1907 — « qu'il n'y a pas 20.000 millionnaires en France et que ce sont les classes moyennes qui détiennent la fortune », il n'en ressort pas moins de tous les travaux et études des compétences indiscutables que la *plus formidable inégalité* (expression de MM. d'Avenel et Séailles) préside à la répartition de la richesse de notre pays.

Et M. Emile Chatelain, après avoir tracé la courbe de la répartition des successions en France de 1903 à 1907, conclut ainsi :

« Si l'on applique aux fortunes une expression dont se sert M. de Foville en parlant des revenus, et que l'on définisse exactement le « centre de gravité » comme un montant de fortune « tel que la somme de celles qui le dépassent soit « égale à la somme de celles qui lui restent inférieures » (ces deux sommes se faisant équilibre), on voit qu'aujourd'hui en France :

« La masse des valeurs qui composent les fortunes individuelles se divise en deux parties égales, de telle sorte que :

« La *moitié* en est accumulée ou concentrée en un très faible nombre (environ 1 p. 100) de lots énormes, tandis que l'*autre moitié* est morcelée, émiettée en une multitude (99 p. 100) de fragments minuscules. »

C'est à cette seconde moitié seulement que peuvent convenir les expressions dont persistent à se servir certains écrivains pour caractériser la répartition dans son ensemble : légion, armée de capitalistes, démocratie financière, poussière de propriété, etc. Il n'est pas sans inconvénient de laisser répéter ce refrain :

« Il n'y a pas de ploutocratie... la France est une vaste démocratie financière... »

Le tableau des chiffres et la courbe sous les yeux, on voit que *la moitié* (je dis : LA MOITIÉ) *de la fortune nationale est concentrée aux mains d'un nombre infime de détenteurs dont les lots vont de* 200.000 *francs à plusieurs centaines de millions.* »

Le meilleur moyen d'être fixé à ce sujet est de consulter le *Bulletin de Statistique et de Législation comparée* de décembre 1911, publié par le Ministère des Finances.

La Direction générale de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre y donne (p. 671) la statistique des successions déclarées en 1910.

Grâce à elle, nous pouvons nous faire une idée assez juste de la façon dont la fortune est répartie.

Les successions ont été classées d'après leur importance, en treize séries graduées.

	NOMBRE	SOMMES
De 1 à 500 francs	98.657	24.575 055
De 501 à 2.000 francs	95.590	120.662.591
De 2.001 à 10 000 francs	104.713	533.354.157
De 10 001 à 50.000 francs	45.529	970.347.065
De 50.001 à 100.000 francs	7.651	528.553.148
De 100.001 à 250.000 francs	4.641	724.499.454
De 250.001 à 500.000 francs	1.706	586.918.921
De 500.001 à 1 million	785	542.912.962
De 1 million à 2 millions	383	472.425.379
De 2 millions à 5 millions	142	424.298 387
De 5 millions à 10 millions	29	200.930.918
De 10 millions à 50 millions	10	190.704.343
Au-dessus de 50 millions	»	»
TOTAUX	359.836	5.319.982.380

VII. — A qui appartient la fortune « française » ?

Les très riches ne sont que 1/5 pour cent et ils possèdent un quart de la fortune successorale.

Divisons les successions en quatre catégories.

Dans la première, nous ferons entrer les successions de 1 à 10.000 francs : ce sera la catégorie des petits propriétaires ; dans la deuxième, les successions de 10.001 à 100.000 francs : ce sera la catégorie des moyens propriétaires ; dans la troisième, les successions de 100.001 francs à 1 million : ce sera la catégorie des gros propriétaires, et dans la quatrième, les successions de 1 à 50 millions : ce sera la catégorie des très gros propriétaires.

Cette opération terminée voyons ensuite comment les 5.319.982.380 francs se répartissaient entre les 359.836 petits, moyens, gros et très gros possédants.

	NOMBRE	SOMMES
Petits propriétaires.	298.960	678.591.803
Moyens propriétaires.	53.180	1.498.700.213
Gros —	7.132	1.854.331.337
Très gros —	564	1.288.359.027
Totaux	359.836	5.319.982.380

Ainsi, les petits propriétaires qui représentaient les 83,08 p. 100 de l'ensemble des possédants disparus en 1910 ne possédaient que 12,8 p. 100 de l'actif successoral de la même année ;

Les moyens propriétaires qui en représentaient les 14,77 p. 100 n'en possédaient que 28,2 p. 100 ;

Tandis que :

Les gros propriétaires, qui représentaient à peine 2 p. 100, possédaient 34,8 p. 100, et

Les très gros propriétaires dont le pourcentage n'était que de 0,15 p. 100 possédaient 24,2 p. 100 des 5.319.982.380 francs !

Et si nous mettons les petits et les moyens propriétaires d'un côté et les gros et très gros propriétaires de l'autre, nous trouvons pour les premiers, qui représentent 97,85 p. 100 des décédés, 41 p. 100 de l'actif des héritages, et pour les deuxièmes, représentant 2,15 p. 100, 59 p. 100 des cinq milliards !

Ce qui revient à dire que si nous ramenions pour l'année 1910 le nombre des successions à *cent* et le chiffre des sommes qu'elles représentent à *cent millions,* 98 *successions* auraient à leur actif 41 *millions* et les *deux autres* 59 *millions !*

VIII. — Répartition du revenu national en France.

Le revenu total de la France, écrit Louis Garnier (1), a fait l'objet d'évaluations différentes — très différentes, puisqu'elles varient entre 16 et 37 milliards. Néanmoins, nous pouvons accepter approximativement le chiffre de 28 milliards que donnent MM. de Lavergne et Henry dans leur récent livre sur *La richesse de la France.*

Ces 28 milliards, comment se répartissent-ils ? C'est ce qu'on ne peut déterminer avec une exactitude mathématique. Mais les statisticiens les plus officiels ou les moins entachés de socialisme s'entendent sur un certain nombre de vérités moyennes dont nous pouvons faire notre profit.

On distingue généralement les revenus provenant du tra-

(1) *Pour le Socialisme : Faits et chiffres.* Paris, 1910.

vail (salaires) — les revenus provenant du « capital et du travail » (ceux des chefs d'entreprises, commerçants, propriétaires agricoles, professions libérales), — enfin les revenus provenant du capital.

MM. de Lavergne et Henry aboutissent à l'estimation suivante :

Revenus provenant	des capitaux.....	8.750.000.000
—	du capital et du travail.	6.375.000.000
—	du travail (2).....	12.625.000.000

La proportion des revenus du travail au revenu national atteindrait ainsi de 45 à 46 p. 100.

Soyons généreux : admettons qu'il faille ajouter à la part du travail les revenus des classes de la nation dont la situation matérielle correspond, malgré leur indépendance, à celle des prolétaires : petits agriculteurs, dont les revenus sont estimés par M. Renoult à 2.700.000.000 de francs et par MM. de Lavergne et Henry à 3.200.000.000 de francs. La part du travail se trouverait ainsi portée à 57 p. 100 du revenu total, contre 31 pour le capital et 12 pour le capital et le travail réunis.

Les 12 p. 100 qui vont aux « capital et travail réunis » représentent déjà, dans une large mesure, la rémunération du privilège : c'est le profit des capitalistes qui « font valoir eux-mêmes leur argent », c'est le gain des « professions libérales » où un capital, immobilisé quelque temps par les frais d'instruction et d'installation, réclame un « intérêt convenable ». Restent encore 31 p. 100 du revenu annuel qui s'en vont dans les caisses des capitalistes, sans que ceux-ci aient rendu à la communauté d'autre service que de daigner consentir au prêt des capitaux qu'ils détiennent. Il est difficile

(2) Traitements publics (y compris la solde des armées), salaires des ouvriers agricoles, des ouvriers et employés du commerce et de l'industrie, des employés des professions libérales, gages des gens de service.

de dire, après cela, que le travail recueille la plus grande partie de la richesse nationale. Il n'en recueille guère plus de la moitié.

IX. — Au paradis de la petite propriété.

Sur 100 Français il y a 2 gros propriétaires. Ensemble, ils possèdent presque 6/10 de la fortune " française ".

306.280 Français possèdent plus de 125 milliards ; 39 millions ne possèdent ensemble que 110 milliards.

Tentons maintenant de connaître le nombre et l'importance des fortunes existant en France, en nous servant du coefficient 40 qui me paraît être le nombre le plus approximativement exact qui fixe la durée moyenne de la survivance des héritiers à ceux dont ils héritent.

En procédant ainsi, c'est-à-dire en nous servant comme base des 359.836 successions et des 5.319.982.380 francs de l'année 1910, nous obtenons les résultats suivants :

FORTUNES	NOMBRE	SOMMES TOTALES
De 1 à 500 francs	4.046 280	983.002.200
De 501 à 2 000 francs	3.823.600	4.826.503.640
De 2.001 à 10 000 francs . . .	4.188 520	21.133.166.280
De 10.001 à 50.000 francs . . .	1.821.160	38 813.882.600
De 50.001 à 100.000 francs . .	306.040	21.134.125.920
De 100.001 à 250.000 francs . .	185.640	28.979.978.160
De 250.001 à 500.000 francs. .	68.240	23.476.756.840
De 500 001 à 1 million	31.200	21.716.518.480
De 1 à 2 millions	15.320	18.897.015.160
De 2 à 5 millions.	4.680	16 971.935.480
De 5 à 10 millions	1.160	8.037.236.720
De 10 à 50 millions.	40	7.628.173.720
	14.491.880	212.799.295.200

Recommençons maintenant l'opération que nous avons faite tout à l'heure pour les héritages de 1910 et voyons comment les fortunes et les sommes se répartissent entre les petits, moyens, gros et très gros propriétaires.

CATÉGORIES	NOMBRE	SOMMES TOTALES
Petits propriétaires (de 1 à 10.000 francs)	12.058.400	27.143.672.120
Moyens propriétaires (de 10.001 à 100.000 francs)	2.127.200	25.025.514.180
Gros propriétaires (de 100.001 à 1 million).	285.080	74.173.253.450
Très gros propriétaires (de 1 à 50 millions)	21.200	51.534.361.080
Totaux	14.491.880	212.799.295.200

Les tableaux ci-dessus parlent par eux-mêmes. Il en résulte que, sur l'ensemble de la richesse privée transmise par voie de succession, 2 milliards 256 millions se *pulvérisent* par leur répartition entre 371.000 familles, alors que 3 milliards 484 millions se *concentrent* entre les mains de 7.928 détenteurs. En un mot, 60 p. 100 de richesse forment la part d'un groupe très restreint de familles. En présence d'un tel résultat, la légende de la propriété démocratisée et dispersée à l'infini tombe d'elle-même. Nous accordons que les 2 milliards 256 millions du premier groupe, subdivisés entre 371.490 familles, ne procurent à chacune de celles-ci qu'un émolument moyen de 6.000 francs environ ; mais, par contre, on nous concédera que les 7.928 familles comprises dans le second groupe se partagent le formidable total de 3 milliards 484 millions, et, par conséquent, ont une part individuelle moyenne de 441.000 francs.

C'est-à-dire que sur l'ensemble des propriétaires 83 p. 100

(82,90 p. 100) ne possèdent que 13 p. 100 (12,7 p. 100) de la fortune publique ; 15 p. 100 en possèdent 28 p. 100, et 2 p. 100 (gros et très gros propriétaires) en détiennent 59 p. 100.

Ainsi, fait constater Compère-Morel, dans cette France citée comme le « Paradis » de la petite propriété, la « Terre sainte » des petits possédants, 306.280 *personnes ont en mains plus de* 125 *milliards* (125.707.614.560) tandis que des millions et des millions de prolétaires des champs et des ateliers, n'ayant pour toute fortune que leurs misères, ne possèdent pas un rouge liard et se voient contraints de vivre inhumainement, en marge de la civilisation, se privant du nécessaire.

X. — Beaucoup de petits propriétaires ! Et peu de propriété pour chacun !

Douze millions de " propriétaires " dont chacun est " rentier " pour 21 francs par an !

Il est vrai qu'entre ces millionnaires et ces décapitalisés sans sou ni maille il existe 12.058.400 petits possédants dont le capital n'atteint pas 700 francs — 21 francs de rente, s. v. p., placés en 3 p. 100 sur l'État — et 2.127.200 moyens propriétaires disposant d'un capital variant entre 10.000 et 100.000 francs. Mais n'empêche qu'il faut tout de même une fière audace pour oser nier après cela la concentration capitaliste !

D'un côté, les moyens, gros et très gros propriétaires, au nombre de 2.433.480, disposant d'une fortune totale de 185.655.623.080 francs, soit les 88 centièmes de la richesse, et, de l'autre, 12.058.400 petits propriétaires ayant à leur actif près de 27.143.672.120 francs, soit à peine les 12 centièmes de la fortune nationale.

Et dire qu'il ne se passe pas une journée sans que nous

n'entendions dire que notre pays est le pays des bas de laine et non celui des coffres-forts ! Pauvres bas de laine !

Mais il est certain que je suis encore loin de la vérité, car non seulement ma méthode indirecte d'évaluation est relativement peu sûre, mais elle ne tient pas compte, il lui est impossible de tenir compte de « *l'évasion* », c'est-à-dire des sommes héritées non déclarées qui doivent être considérables — surtout pour les grosses successions...

Et il est facile de conclure, en comparant le résultat de nos calculs avec ceux de M. E. Théry, de MM. Séailles, Henry ou d'Avenel (les 212 milliards que j'obtiens aux 235 ou 287 de leurs évaluations respectives), et en tenant compte que les « évasions » sont surtout faciles pour les gros héritages, que la différence constatée peut être ajoutée sans hésitation aux nombreux milliards des gros propriétaires.

XI. — La majorité des Français devient-elle plus riche ?

Le nombre de successions de 1 à 500 francs est tombé de 121.558 à 95.522 (1903-1911)

Celles de 501 à 2.000 passaient de 105.597 à 94.787 pendant la même période.

Ce qu'il est intéressant de connaître, maintenant que nous savons combien la répartition de la richesse est inégale, c'est si cette inégalité diminue, comme le soutient M. Leroy-Beaulieu, et avec lui l'Académie des Sciences morales et quantité d'autres auteurs plus ou moins considérables, ou tout au contraire si elle a une tendance marquée et indiscutable à s'accroître.

Voici un tableau qui va nous renseigner. C'est celui du nombre et du montant des successions, de 1902 à 1911 inclus.

Montant total des successions de 1902 à 1911 (*)

ANNÉES	NOMBRE de SUCCESSIONS	MONTANT TOTAL
1902	363.612	4.772.126.005
1903	386.032	4.923.948.060
1904	381.601	5.273.806.400
1905	385.019	5.746.888.713
1907	401.574	5.461.841.339
1908 (1)	355.937	5 349.558.214
1909	379.418	5.740.436.366
1910	319.836	5.319.982.380
1911	359.113	5.761.724.713

(1) Les successions de 1908 n'ont pas été classées en catégories graduées, d'après l'importance de leur actif net.

Si, malgré l'augmentation de la population, de 1903 à 1911, le nombre des successions annuelles est passé de 363.612 à 359.113, ce n'est pas la preuve que la fortune devient chaque jour davantage la chose de tous, tout au contraire. D'autant plus que si le nombre des successions annuelles est tombé de 4.499 le montant total des successions a augmenté de 989.598.708 puisqu'il est passé de 4.772.126.005 en 1902 à 5.761.724.713 en 1911.

En plus, nous avons toujours en mains les statistiques des successions déclarées, publiées annuellement depuis 1902 par le ministère des Finances dans le *Bulletin de statistique et de législation comparées* et classées uniformément en treize catégories.

(*) *Bulletin de Statistique et de Législation comparées.*

Grâce à elles, nous avons pu dresser les tableaux suivants destinés à comparer le nombre et le montant des successions par catégories et par années de 1903 à 1911 inclus.

XII. — Tableaux des successions par catégories et par années, de 1903 à 1911 inclus.

CATÉGORIES	IMPORTANCE DES SUCCESSIONS	ANNÉES	NOMBRE DES successions	MONTANT TOTAL DES successions
1	De 1 à 500 francs.	1903	121.558	32.981.111
		1904	119.539	30 398.636
		1905	116.802	29.202.974
		1907	116.323	27.686.673
		1909	103.438	26.959.975
		1910	98.657	24.575.055
		1911	95.522	23.554.413
2	De 501 à 2.000 francs. . .	1903	105.597	136.444.987
		1904	102.785	129.144.291
		1905	101.710	127.689 240
		1907	106.807	135.161.531
		1909	101.178	129.938.197
		1910	95.590	120.662.591
		1911	94.787	119.126.038
3	De 2.001 à 10.000 francs .	1903	102.800	508 509.857
		1904	103.157	496.912 979
		1905	107.733	520.228.818
		1907	114.695	562.248.134
		1909	110.427	543.254.169
		1910	104.713	533.354.157
		1911	105.966	523.585.874

CATÉGORIES	IMPORTANCE DES SUCCESSIONS	ANNÉES	NOMBRE DES successions	MONTANT TOTAL DES successions
4	De 10.001 à 50.000 francs.	1903	41.847	903.353.842
		1904	42.042	887.986.395
		1905	44.056	944.048.368
		1907	47.967	1.014.215.497
		1909	48.755	1.026.513.206
		1910	45.529	970.367.065
		1911	47.032	993.980.837
5	De 50.001 à 100.000 francs	1903	7.079	487.463.396
		1904	6.876	488.141.473
		1905	7.118	492.986.769
		1907	7.703	532.420.963
		1909	7.692	529.556.416
		1910	7.651	528.353.148
		1911	7.755	539.326.357
6	De 100.001 à 250.000 francs.	1903	4.423	687.303.062
		1904	4.449	698.891.939
		1905	4.638	723.135.840
		1907	5.018	776.396.189
		1909	4.822	758.742.785
		1910	4.641	724.499.454
		1911	4.878	761.071.426
7	De 250.001 à 500.000 francs.	1903	1.525	525.158.460
		1904	1.548	553.801.753
		1905	1.619	576.962.824
		1907	1.713	602.865.879
		1909	1.720	605.655.516
		1910	1.706	586.918.921
		1911	1.675	587.970.721
8	De 500.001 à 1 million . .	1903	706	498.195.626
		1904	724	492.494.922
		1905	816	565.460.475
		1907	814	579.240.211
		1909	810	554.400.567
		1910	785	542.912.962
		1911	832	591.273.726

CATÉGORIES	IMPORTANCE DES SUCCESSIONS	ANNÉES	NOMBRE DES successions	MONTANT TOTAL DES successions
9	De 1 à 2 millions.	1903	353	494.298.934
		1904	311	449.948.854
		1905	328	463.766.691
		1907	360	501.585.516
		1909	373	512.169.766
		1910	383	472.425.379
		1911	379	532.314.059
10	De 2 à 5 millions.	1903	119	361.886.336
		1904	123	350.853 423
		1905	150	442.005.981
		1907	134	389.140 686
		1909	145	425.610.867
		1910	142	424.298.387
		1911	245	439.897.393
11	De 5 à 10 millions	1903	17	133.043 425
		1904	33	230.233.821
		1905	34	234.955.717
		1907	33	234.476.609
		1909	46	303.298.020
		1910	29	200.930.918
		1911	30	200.604.397
12	De 10 à 50 millions. . . .	1903	17	133.043 425
		1904	11	214.539.944
		1905	12	252.804.534
		1907	7	106.405.851
		1909	10	179.937.986
		1910	10	190.704.343
		1911	9	233.040.638
13	Au-dessus de 50 millions .	1903	1	50.634.460
		1904	2	250.457.970
		1905	3	373.640.482
		1907	»	»
		1909	2	144 398.896
		1910	»	»
		1911	3	215.978.834

Que nous apprennent ces tableaux ?

Que si le nombre des successions de 1 à 500 francs est tombé de 121.558 en 1903 à 95.522 en 1911, faisant passer le montant total de 32.981.111 francs en 1903 à 23.554.413 francs en 1911 ; que si le nombre des successions de 501 francs à 2.000 francs a subi la même diminution, passant de 105.597 en 1903 à 94.787 en 1911, avec un montant total de 119.126.038 francs en 1911 au lieu de 136.444.987 francs en 1903, c'est tout le contraire qui s'est produit dans les onze autres catégories.

Mais tandis que dans la catégorie des successions de 2.001 à 10.000 francs l'augmentation du montant total des successions n'était que de 15.076.017 francs de 1903 à 1911, elle variait, dans les autres catégories, de 38.015.125 millions à 185.344.374 millions.

Et c'est dans la catégorie des successions de 10 à 50 millions et de plus de 50 millions que l'augmentation a été le plus sensible : 102.997.215 millions pour la première et 185.344.374 millions pour la seconde (1).

Aussi, il n'y a plus aucun doute ; l'inégalité de répartition s'est considérablement accrue depuis dix ans, et nous possédons désormais une aristocratie de parvenus de l'usine, du comptoir ou de la finance, dont l'opulence, le faste et le luxe font époque.

Et combien la fortune que possédaient les grands feudataires du moyen âge et les puissants seigneurs du cours des siècles derniers, conclut Compère-Morel, semble aujourd'hui misérable et ridicule devant celle de nos « grands riches » qui peuvent, grâce à leurs millions de revenus annuels, se payer les fantaisies les plus coûteuses et les plus invraisemblables au point que « les édits somptuaires que la monarchie promulguait assez naïvement, de loin en loin, « pour « la réforme des dépenses superflues dans les maisons par- « ticulières du royaume, train, table, habillement, meubles et jeux, où se glissent les abus et désordres », auraient plus ample matière à fulminer contre les superfluités contemporaines » (1).

(1) D'Avenel.

Évaluation en capital de la fortune privée en France en milliards.

AUTEURS	ANNÉES	IMMEUBLES	MEUBLES	TOTAL	
J.-B. Say.	»	60	60	120	
Girardin	1853	92	33	125	*De l'Impôt*, p. 43.
Wolowski	1871	120	55	175	*Journal Officiel* du 23 décembre 1871.
Duc d'Ayen	1872	100	95	195	*Revenus, Salaires, Capital*, p. 142.
Vacher.	1878	216	44	260	*Journal Officiel* du 29 janvier 1878.
Elisée Reclus	1879	»	»	500	*Géographie Universelle " La France "*.
Sciama	»	400	200	600	*Dictionnaire de la Politique*, p. 1057.
Mony	1881	115	101	216	*Etude sur le Travail.*
Yves Guyot	»	125	125	250	
Bodio	1891	»	»	210	*Acadenia dei Lincei*, memorie 1891.
Cauwés	1893	»	»	230	*Cours d'Économie politique*. 3e édit. 1893, t. IV. Après déduction de 15 milliards de créances hypothécaires et de 33 milliards de dette publique.
Gide.	1896	140	100	240	*Principes d'Économie politique*, 1896, p. 478.
Leroy-Beaulieu	1900	120	110	230	*Traite théorique et pratique d'Economie politique*, 3e éd., 1900. p. 230.
De Chasseloup-Laubat .	1901	104 à 111	79 à 80	183 à 191	*Journ. des Economistes*, 1901, t. I. p. 279. (rente française non comprise).
De Foville	1906	»	»	208	Cours professé en 1905-1906 à l'Ecole des Sciences politiq. Cf. *La France économique* (200 millions environ).
Leroy-Beaulieu	1906	»	»	200 à 225	*Revue des Deux Mondes*, 1906, t. XXXIV. p. 781.
Henry de Lavergne. . .	1908	113	111,7	224,7	*La Richesse de la France* (Fortune et revenus privés) 1902.
Vicomte d'Avenel. . . .	1910	125	110	225	*Découvertes d'Histoire sociale*, 1200-1910. p. 216.

XIII. — L'apologie de l'inégalité réfutée.

Notre camarade Charles Duffart a résumé dans une conférence substantielle les objections à présenter aux apologistes de l'inégalité existante en France comme ailleurs. En voici un extrait éloquent :

Les 4 milliards 983 millions déposés dans les Caisses d'épargne françaises sont répartis entre 12,462,898 livrets (un épargneur a souvent plusieurs livrets). C'est, au dire même de M. Neymarck, une moyenne de 382 francs pour chaque dépôt ; les extrêmes varient entre 4,257,394 livrets de 20 francs et 1,240,000 livrets de 1,500 francs.

26 milliards de la Rente Française, sur les 31 milliards de la Dette, appartiendraient à 1,500,000 rentiers, les uns possédant de 3 à 5 francs de rente et les autres plusieurs milliers de francs, puisque la moyenne des inscriptions varie entre 15,000 et 17,000 francs de capital par rentier.

Les 7 milliards de valeurs à lots, divisés en 20 millions de titres environ, les 14 milliards et demi des 33 millions d'obligations et les 3 milliards et demi d'actions des Chemins de fer français seraient répartis entre 700,000 familles, ainsi qu'une grosse somme des 50 milliards d'or exportés à l'étranger.

Certes, les apparences sont, dans ce qui précède, que les petits possesseurs de la richesse française ont donné la préférence aux obligations de chemins de fer, de villes, du Crédit Foncier, aux Fonds d'Etat, et je le crois ! Mais M. Neymarck n'apporte point la preuve qu'ils aient la propriété de tous ces titres mobiliers ; nous verrons tout à l'heure pourquoi les gros capitalistes en possèdent aussi une bonne part.

Enfin, dit encore M. Neymarck, dans les campagnes, dans les petites villes, « neuf millions de ménages sont propriétaires des foyers qu'ils habitent ».

La terre de notre pays est partagée en 150 millions de lots et 62 millions de lots groupés, et ceci est d'un vif intérêt numérique, puisque la France n'a que 39 millions d'habitants. Mais M. Neymarck est muet sur la valeur des immeubles et des biens fonciers possédés par 9 millions de propriétaires ! il ne nous fait ni le dénombrement des palais, des châteaux ou des villas qu'ils habitent, ni

des maisons de rapport ou des fermes qu'ils exploitent, pas plus que des masures ou des huttes où gitent et végètent sans hygiène les quatre cinquièmes des paysans. On aimerait à être éclairé sur cet admirable ensemble de foyers de la classe possédante française! Il se tait aussi sur la part de la grosse propriété dans les 150 millions de lots groupés ou non, portés sur le cadastre et cela se comprend: M. Ruau, ministre de l'Agriculture, armé de la quintessence des statistiques officielles, ne put que balbutier des contre-sens, il y a quelques années, lorsqu'il voulut démontrer à son tour l'accroissement de la petite propriété que les statistiques démentaient. N'importe, M. Neymarck ne nous dit pas combien, parmi ces lots, il en est qui n'ont pas cinquante centiares ou qui ont plus d'un millier d'hectares. Il donne de très gros chiffres des possesseurs, mais il gaze sur la valeur de ce que chacun d'eux possède. Il a le souci d'éblouir avec l'énumération des trésors fonciers grands comme des mouchoirs de poche ou des draps de lit, et des millions de cahutes sordides dont les cochons des grands propriétaires terriens ne voudraient pas!

Cet économiste fait aussi grand étalage des 4 millions et demi de mutualistes, groupés en 14,000 sociétés, dont la fortune « faite d'épargnes de leurs membres », ajoute-t-il, atteint 400 millions. Il y a là de quoi arracher des larmes attendries sur l'esprit d'ordre et d'économie des classes moyennes. Si, néanmoins, avec d'aussi piètres résultats, après 40 ans de République, ces millions de mutualistes naïfs espèrent s'évader quelque jour des misères que le Capital fait peser sur les classes laborieuses auxquelles ils appartiennent et monter jusqu'à lui, ils se leurrent et seront déçus. Ils ne sont que des Pygmées sans défense en face d'un Géant armé. Mutualistes, épargneurs, bas de laine plus ou moins aisés, petits propriétaires ruraux accablés d'hypothèques et victimes des accapareurs des produits de la terre, boutiquiers du petit commerce dévorés par les grands bazars et guettés par la faillite, petits artisans sans horizon, petits industriels sans avances, petits rentiers sans idéal, ils ne possèdent entre tous que la poussière de richesse et, en outre, ils n'en ont et ne peuvent en avoir, sous le régime capitaliste, ni la direction, ni le contrôle.

Comment, d'ailleurs, le Portefeuille Français des valeurs industrielles aurait-il pu évoluer entre leurs mains malhabiles, pour passer, à la suite d'émissions successives, de 9 milliards en 1850, à 31 milliards en 1860, à 56 milliards en 1880, à 90 milliards en 1900, à 105 milliards en 1908? (150 milliards avec les autres valeurs).

Non! les bas de laine français, malgré toutes les privations compatibles avec le double instinct de conservation et de possession,

n'ont pas pu, en rognant sur le nécessaire, accroître le Portefeuille Français de près de 2 milliards annuellement depuis 40 ans. (1,750 à 1,950 millions par an, d'après M. Neymarck).

Admettre cela sans preuve et le propager dans l'opinion, c'est prêter au *Travail* ravalé par le *Capital* lorsqu'il montre des velléités d'affranchissement social, mais adulé quand il concourt à l'édification du veau d'or, une puissance d'épargne incompatible avec le manque d'équilibre qui existe aujourdhui entre le prix de la vie et le taux des salaires. (*La Concentration Capitaliste,* par Ch. Duffort, Paris 1911.)

CHAPITRE II

LA CONCENTRATION FINANCIÈRE

I. — L'internationalisme capitaliste.

Il semble, constate le *Bulletin de l'Institut international de statistique* (t. XIX, l. II) que, sur les marchés financiers et presque au même moment, il se produit comme un rythme régulier dans les mouvements des cours des titres mobiliers et qu'une solidarité financière s'établisse entre les divers marchés. Il est incontestable que la rapidité des communications télégraphiques et téléphoniques, les moyens de crédit dont on dispose pour recevoir d'un pays ou faire passer dans un autre pays des capitaux et des titres, rendent aujourd'hui les rapports financiers, les relations entre les particuliers, les banques et les marchés des divers Etats, plus fréquents, plus faciles. Peu à peu on arrive à s'entendre pour que les marchés de valeurs mobilières appelés Bourses, fonctionnent à des heures qui permettent aux banquiers, aux professionnels, d'effectuer sur chacune d'elles des opérations simultanées, de connaître les tendances de tel ou tel marché, avant d'opérer sur tel autre.

Quand, à midi, à la Bourse de Paris, sonne le coup de cloche d'ouverture, il est 1 h. 5 à Berlin, et 2 heures à Saint-Pétersbourg. A l'entrée en bourse à Paris, on connaît et d'une manière assez précise, les dispositions générales et l'allure des bourses des pays à l'Est, l'Allemagne, l'Autriche et la Russie.

Quand il s'agit des pays à l'Occident de la France, leur heure retarde sur celle de Paris. La différence qui était autrefois d'environ 10 minutes avec l'Angleterre, n'existe plus.

Mais elle est toujours d'environ 5 h. 5 avec New-York. Ainsi, à l'ouverture de la Bourse de Paris, il est 6 h. 55 du matin à New-York.

Ce n'est que 3 h. 5 plus tard, soit à 10 heures, que les spéculateurs et banquiers new-yorkais arrivent dans Wall Street. Il est alors 3 h. 5 à Paris, où les transactions ont pris fin.

On ne peut donc connaître à Paris, pendant les heures de bourse, les cours de début à New-York.

Ce n'est que vers 3 h. 30 que les cours de début à New-York (10 heures du matin) peuvent parvenir à Paris par l'intermédiaire de Londres. Ainsi s'expliquent parfois, à Paris, divers mouvements de cours après bourse vers 3 h. 30 ou 3 h. 15.

A Londres, on se préoccupe bien plus qu'à Paris de ce que pourront être les cours de début de New-York. On y négocie très activement les actions des chemins américains et sur ce marché spécial, c'est bien évidemment New-York qui donne le ton.

A 3 h. 5 à Londres, c'est-à-dire quand il est 10 heures du matin à New-York, parviennent les cours de début de la Bourse de New-York. Des transactions s'effectuent sous leur influence, et ces transactions se poursuivent à Londres dans la rue jusqu'à 5 h. 30, heure à laquelle la Bourse de New-York est en pleine activité, car 5 h. 30 à Londres correspond à 12 h. 25 à New-York.

On cherche de plus en plus à réaliser l'unité financière entre les divers pays; les « usages » de bourse pour la négociation des titres au comptant et à terme, pour les liquidations, les reports, les courtages, tendent à s'uniformiser. Pourquoi n'en est-il pas de même pour la législation? Nous avons, depuis 1875, demandé qu'une législation financière internationale, qu'un droit public financier international comme nous l'avons dénommé, fût établi entre les divers pays. Peu à peu, nos *desiderata* ont fait leur chemin. Vous les avez approuvés et nous espérons que le Droit public financier international finira par s'imposer et qu'il s'établira entre les divers pays,

une législation internationale, notamment et surtout pour la transmission des titres perdus, volés ou détruits.

Il est à remarquer aussi qu'alors que les relations politiques internationales sont souvent âpres et difficiles, bien que des conventions d'arbitrage, des traités divers lient presque toutes les nations entre elles et paraissent les enserrer comme dans des réseaux de toiles aux mailles épaisses et serrées, les besoins financiers des divers pays et de leurs nationaux s'accroissent de plus en plus et les relations financières deviennent plus nombreuses et faciles; malgré les divergences politiques, les intérêts finissent par se rapprocher et par s'entendre; les emprunts que les Etats ou les sociétés contractent dans les divers pays, les placements que les nationaux d'un pays effectuent sur les valeurs d'un autre pays, en sont la preuve. La douane, dans tous les pays, peut m'empêcher d'expédier ou de recevoir un ballot de marchandises. La loi, dans tous les pays, peut édicter des prescriptions sévères ou coûteuses pour m'empêcher d'acheter ou de vendre tel ou tel objet de consommation, d'habillement, d'aménagement mobilier, de luxe, etc., qui me plaît. Aucune puissance au monde, aucune loi humaine, aussi draconnienne qu'elle soit, ne peut m'empêcher d'acheter tel ou tel titre qui me plaît sur un marché étranger, d'y envoyer des espèces pour le payer, de le laisser en dépôt dans une banque de ce pays ou dans telle autre banque, d'y encaisser mes coupons d'intérêt, etc. Et c'est ainsi que se justifie, une fois de plus, la vérité de cette parole d'Adam Smith: « Le propriétaire d'un bien immobilier est attaché au pays où se trouve sa propriété, le propriétaire d'un bien mobilier est citoyen du monde. »

Tous les pays ont entre eux des relations commerciales; tous ont également des relations financières et ces dernières, comme nous allons le démontrer, dépassent en importance le mouvement commercial extérieur.

La vérité des paroles d'Adam Smith apparaît clairement encore quand on examine la composition des valeurs mobilières qui appartiennent en propre aux nationaux des grands pays.

Sur les 330 *à* 335 *milliards de titres mobiliers, fonds d'Etat compris, que possédaient fin* 1910 *les nationaux de la Grande-Bretagne, de la France, de l'Allemagne, sans compter les Etats-Unis, la Russie, l'Autriche-Hongrie, l'Italie, le Japon, etc., la Grande-Bretagne possède plus de* 85 *milliards placés*

en fonds et titres étrangers et dans ses colonies; la France 40 milliards environ; l'Allemagne 20 à 25 milliards.

Le monde capitaliste est *un*. Et bien niais, bien ignorants sont les nationalistes qui rêvent des catastrophes sanguinaires entre les pays capitalistes. Ces catastrophes guerrières sont avant tout des catastrophes financières et économiques. Le titan Capital est appelé à se déchirer lui-même, à dévorer ses propres entrailles à la grande « joie » des phraseurs « patriotes » sans cervelle et surtout sans connaissances économiques.

II. — Le capitalisme mondial.
815 milliards de valeurs mobilières négociables.
140 milliards de commerce extérieur.

Il y a trois quarts de siècle à peine, observe M. Neymarck, cet enchevêtrement financier n'existait pas. Les relations commerciales l'emportaient sur les relations financières. Depuis 1860, ce mouvement s'est transformé, mais c'est surtout depuis 1871 que les emprunts internationaux, les appels au crédit, les créations de titres divers émis dans plusieurs pays, ont développé les relations financières.

Les relations et les affaires financières internationales ont pris un énorme développement; elles l'emportent aujourd'hui sur les affaires commerciales internationales. A aucune époque, l'ensemble des titres mobiliers créés et négociables dans les divers pays du monde n'a atteint ce chiffre formidable de 815 milliards sur lesquels, déduction faite des doubles, triples, quadruples emplois, l'ensemble des titres appartenant en propre aux nationaux des divers pays s'élève au chiffre de 570 a 600 milliards !

A aucune époque, non plus, le mouvement commercial international n'a été plus considérable, quelles que soient les dis-

cordances des statistiques commerciales et leurs défectuosités dans les divers pays.

Ainsi, en 1910, d'après les chiffres publiés par le *Board of Trade,* dont l'autorité est aussi incontestable qu'incontestée, le commerce extérieur de l'Allemagne, importations et exportations réunies, s'est élevé à près de 20 milliards; celui de la Grande-Bretagne à 25 milliards; celui de la France à 13 milliards. Viennent ensuite la Belgique avec 6 milliards 700 millions; l'Autriche-Hongrie avec 5 milliards 400 millions; la Suisse 2 milliards 850 millions; l'Espagne 2 milliards.

Au delà de l'Océan, les États-Unis représentent un commerce de un milliard sterling, soit 25 milliards de francs, chiffre égal à celui de la Grande-Bretagne; les Indes Britanniques 6 milliards; le Japon 2 milliards 350 millions; le Canada 3 milliards et demi; l'Afrique du Sud Britannique près de 3 milliards; l'Egypte 2 milliards 200 millions.

Ces chiffres sont provisoires, car ils ont été établis dans certains pays d'après les déclarations des importateurs et exportateurs, et, dans d'autres, en France, Autriche-Hongrie, Belgique, Italie, Espagne, Allemagne (importations) et Suisse (exportations), d'après un tableau officiel des valeurs des marchandises revisé chaque année. Il faut tenir compte aussi que, dans certains pays, les chiffres des importations ne comprennent que celles pour la consommation intérieure et que pour tous les pays énumérés, les chiffres des exportations ne s'appliquent en principe qu'aux produits indigènes; mais, dans la plupart des cas, ces produits comprennent une certaine quantité de marchandises en transit. Ces réserves faites, les chiffres définitifs qu'on ne peut connaître généralement qu'un an et parfois deux ans après que les chiffres provisoires ont été établis, ne s'éloigneront pas beaucoup de ceux que nous venons d'indiquer.

Il en résulte que, dans le commerce mondial, le montant totalisé du commerce extérieur de l'Allemagne, de la Grande-Bretagne, de la France, a atteint et dépassé en 1910 le chiffre

important de 58 milliards et que celui de la Belgique, de l'Autriche-Hongrie, de l'Italie, de la Suisse, de l'Espagne atteint environ 27 milliards.

Au delà de l'Océan, les Etats-Unis, les Indes Britanniques, le Japon, le Canada, l'Afrique du Sud, l'Egypte, ont un commerce extérieur de 42 milliards.

Additionnons tous ces chiffres, en nous en tenant à ces seuls pays énumérés, nous arrivons à un total de 85 milliards pour l'Europe, 47 milliards pour les pays au delà de l'Océan, soit un chiffre global **de 132 milliards.**

Quel a été le mouvement commercial, importations et exportations réunies, du Maroc ? En 1909, métaux non compris, il a été de 132 millions, dont 52 millions pour la France, 52 millions pour la Grande-Bretagne, 13 millions et demi pour l'Allemagne.

De 1908 à 1910 l'augmentation du commerce extérieur des pays envisagés a été la suivante :

	En millions de livres sterling
Royaume-Uni	115
Etats-Unis	115
Allemagne	99
France	83
Belgique	40
Canada	38
Indes Britanniques	34
Italie	23
Afrique du Sud	22
Autriche-Hongrie	22
Suisse	15
Japon	11
Egypte	6
Espagne	4

Le total est de 628 millions de liv. st., soit 15 milliards 700 millions de francs.

Le professeur F.-X von Neumann-Spallart avait essayé jadis, dans des publications spéciales et notamment dans une communication qu'il fit à l'*Institut international de Statistique*,

d'évaluer le montant des importations et exportations de tous les pays du monde. Il constatait que ce montant pouvait être évalué :

En 1867-1868, à 55 milliards;

En 1876, à 70 milliards;

En 1889, à 93 milliards.

En adoptant ses mêmes méthodes d'évaluation et sous les réserves qu'il faut toujours exprimer en de semblables calculs, et notamment en se rappelant le beau travail de notre président, M. Bodio, le commerce international de ces mêmes pays dépasserait aujourd'hui 130 milliards. Il aurait augmenté de 75 milliards depuis 1868, soit en 43 ans, l'augmentation totale de 75 milliards dans le mouvement commercial des divers pays du monde représenterait un accroissement moyen annuel de 1,770 millions par an en chiffres ronds. Ces chiffres sont encore au-dessous de la réalité puisque, comme on l'a vu plus haut, l'augmentation du commerce extérieur du Royaume-Uni, des États-Unis, de l'Allemagne, de la France, de la Belgique, du Canada, des Indes Britanniques, de l'Italie, de l'Afrique du Sud, de l'Autriche-Hongrie, de la Suisse, du Japon, de l'Égypte, de l'Espagne, a été de 15 milliards 700 millions de 1908 à 1910, soit près de 6 milliards par an (1).

III. — La suprématie du capital mobilier.

Aussi important cependant que soit le mouvement commercial international, qu'est-il en comparaison du mouvement financier international contemporain ?

Les 130 ou 140 milliards de commerce, d'échanges de marchandises, que sont-ils en comparaison des 570 à 600 milliards de titres mobiliers appartenant en propre aux nationaux des

(1) *Bulletin de l'Institut international de la statistique*, t. XIX, livraison 2.

divers pays ? Que pèsent-ils au point de vue des échanges, quand on les rapproche des 815 milliards de titres négociables dans le monde ?

La lecture et le relevé des chiffres que fournissent dans tous les pays les états de douanes ne fournissent donc que des renseignements inévitablement incomplets, nous venons de le démontrer, sur le montant des échanges internationaux, car ces échanges ne consistent pas seulement en ballots de marchandises, tonnes de minerai, cargaisons d'objets de consommation, etc., mais aussi et dans la plus forte partie, en capitaux, titres mobiliers, etc.

On peut encore en juger par un autre rapprochement. Les 130 à 140 milliards de commerce international, combien rapportent-ils à l'ensemble des nations ? Il est difficile, presque impossible de l'évaluer, de le calculer; car telle opération commerciale peut procurer de gros profits : 10, 20, 30 0/0 du capital engagé; telle autre couvrira à peine les frais; telle autre ruinera ceux qui l'ont entreprise. Nous pouvons, au contraire, évaluer approximativement, observe Neymarck, les revenus annuels que procurent aux capitalistes dans tous les pays, les placements qu'ils ont effectués en titres mobiliers. Sur les 570 milliards placés fin 1910, sur les fonds d'État, actions et obligations diverses, nous pouvons dire, grâce aux valeurs mobilières, que ces placements, dans leur ensemble, rapportent au minimum 4 à 5 0/0 par an, sans compter la plus-value résultant du remboursement au pair des titres qui se négocient au-dessous. Il en résulte que ces 570 milliards rapporteraient annuellement 22 milliards 300 millions.

Sans vouloir insister sur les considérations d'ordre économique auxquelles peuvent conduire les relevés et constatations statistiques, bornons-nous à dire qu'elles confirment ce que disait M. Léon Say, notamment dans son rapport sur le paiement de l'indemnité de guerre et dans son *Introduction* du livre de Goschen sur la *Théorie des changes étrangers,* lorsqu'il écrivait qu'un titre mobilier au point de vue des relations

internationales n'est plus qu'un article d'exportation, comme le coton, comme le blé, qu'il était l'équivalent d'une marchandise et lorsqu'il montrait que, plus que jamais et, ajouterons-nous, plus encore aujourd'hui qu'à toute autre époque, ce qui joue le plus grand rôle dans le commerce international, dans les compensations internationales, dans les bénéfices des particuliers, dans les revenus de l'ensemble d'un pays, ce sont les titres, fonds d'État et valeurs mobilières diverses, car leur mouvement est incessant et grossit d'année en année. Les titres mobiliers, titres de rente, actions et obligations de Compagnies diverses sont les plus importants des articles d'importation et d'exportation des pays riches ou pauvres. Les nations riches qui reçoivent des revenus de leurs capitaux prêtés à l'étranger, quand ces capitaux sont placés avec sécurité, trouvent dans ces revenus l'équivalent d'une exportation. Ces placements extérieurs, bien loin de les appauvrir, quand ils sont faits avec discernement, les enrichissent, selon M. Neymarck, car leurs revenus viennent s'ajouter à ceux qu'ils perçoivent sur les capitaux prêtés à leurs nationaux.

A l'heure actuelle, la Grande-Bretagne, l'Allemagne, la France, possèdent plus de 330 milliards de titres mobiliers sur les 570 à 600 milliards qui appartiennent en propre aux nationaux des divers pays du monde entier ; ces 330 milliards capitalisés à 4 0/0 leur rapportent un minimum de 13 milliards 200 millions ; sur leurs marchés plus de 600 milliards de valeurs sont négociables sur les 815 milliards de titres négociables et cotés sur les divers marchés mondiaux, y compris, répétons-le sans cesse, les doubles, les triples, les quadruples et quintuples emplois. On voit immédiatement, sans parler de l'influence politique, l'importance économique et financière, l'importance fiscale en raison des impôts qui les frappent, que présente pour un pays la possession d'une fortune mobilière ; le rôle considérable que les valeurs mobilières remplissent dans le monde ; pourquoi les valeurs mobilières, cherchent, comme en France, à échapper au fisc et pourquoi

les capitaux qu'un pays prête avec discernement et garanties à un autre pays sont productifs et n'appauvrissent pas les rentiers et on voit dès lors combien la statistique internationale des valeurs mobilières, malgré ses difficultés chaque année de plus en plus ardues, présente aujourd'hui, au point de vue économique, financier et politique, une utilité aussi grande que les statistiques commerciales et, comme elles, est indispensable.

IV. — Les chiffres qui parlent de la grandeur du régime. — 227 milliards de chemins de fer.

Résumons, en quelques lignes, les gros chiffres que voici :

1° Fin 1910, il existait dans le monde, cotés et négociables sur les divers marchés financiers, 825 milliards de titres mobiliers.

Sur ces 825 milliards de titres négociables, 570 milliards à 600 milliards appartiennent en propres aux nationaux des divers pays.

2° Rapprochés des chiffres établis pour fin 1908, nous pouvons proposer, fin 1910, les évaluations suivantes, sur le montant des valeurs mobilières appartenant en propre aux nationaux des grands pays.

	Fin 1908 Milliards	Fin 1910 Milliards
Grande Bretagne	130 à 135	140 à 142
Etats-Unis	115 à 120	130 à 132
France	103 à 105	106 à 110
Allemagne	85 à 90	90 à 95
Russie	25 à 27	29 à 31
Autriche-Hongrie	21 à 22	23 à 24
Italie	10 à 12	13 à 14
Japon	6 à 7	7 à 12
Autres pays	33 à 39	35 à 40
Totaux	523 à 551	575 à 600

3° Il existe, dans le monde 983.868 kilomètres de chemins de fer ayant coûté près de 270 milliards.

Les longueurs exploitées dans les cinq parties du monde aussi grandes et actives ;

5° Jamais, non plus, les dettes publiques, les budgets, les dépenses pour ou en vue de la guerre, les charges fiscales, les impôts, n'ont été dans tous les pays, aussi élevés ;

6° Jamais le contribuable n'a été aussi et plus lourdement atteint par le fisc.

Cet énorme développement des chemins de fer en dit assez sur les forces productives du monde capitaliste. Ce sont les grandes artères du régime qui assurent la circulation du sang nécessaire à sa vie. Mais cet immense réseau de voies ferrées enserrant en tous sens le globe, comme dans un étau, crée en même temps *l'unité du globe,* forme la physionomie capitaliste mondiale, le marché mondial dont Karl Marx n'a pu tracer, dans une géniale prévision, que la première ébauche. Le million de kilomètres de voies ferrées sillonnant à travers tous les continents, est le miracle du régime autrement imposant et véridique que ceux des livres sacrés des anciens peuples. Que de génie et que de travail incarne cet incomparable système nerveux du régime capitaliste qui détruit *économiquement* les frontières et les espaces.

V. — La paix réclamée à la fois par le capital et le travail.

En présence, dit M. Alfred Neymarck, des constatations qui résultent des chiffres mêmes que la statistique fournit, une réflexion s'impose.

Comment est-il possible de supposer que la paix du monde puisse être mise en péril, que le monde entier puisse encore se déchirer et s'entretuer ? Comment ne pas espérer que la

raison et le bon sens doivent toujours intervenir pour résoudre les difficultés internationales qui, de temps à autre, s'élèvent, et pour rappeler au respect de ceux qui les oublient, les droits et les intérêts des pays mis en cause ?

Comment, en présence de chiffres aussi considérables que ceux que la statistique nous révèle, risquer de provoquer une guerre et de détruire toute cette activité commerciale et financière mondiale, toutes ces richesses accumulées grâce au développement des échanges commerciaux et financiers et au maintien de la paix ? Qui donc oserait encourir une telle responsabilité ?

En 1891, dans un Mémoire présenté à l'Institut international de statistique, M. A. Neymarck concluait en disant : « C'est la paix seule, et non la guerre avec tous ses désastres et ses deuils, qui féconde le travail, développe le commerce, augmente les ressources et fait fructifier les économies publiques et privées ».

Quand on compare, écrit M Neymarck, les budgets de 1830 et de 1869 à ceux d'aujourd'hui, on aperçoit immédiatement que la cause principale de leur accroissement, est la guerre et la préparation à la guerre.

Alors que le budget en France de 1830 atteignait un milliard et qu'en 1869, le budget ordinaire s'élevait à 1.619 millions, les dépenses de la guerre et de la marine, les pensions militaires, sont inscrites au budget de 1911 pour 1.523.144.757 francs.

Cela veut dire, en d'autres termes, qu'au moment où nous sommes, les dépenses pour la guerre et la marine, les pensions militaires sont égales, à 100 millions près, aux dépenses totales du budget ordinaire de 1869 !

Aussi, comme le faisait déjà M. Magne, en 1868, on peut dire et répéter aujourd'hui, « *c'est la guerre, toujours la guerre qui redoit aux budgets* ». (Alfred Neymarck. *Le Rentier,* 17 octobre 1911.)

VI. — La dette publique en France au 1er janvier 1910. (32 milliards en 1910).

La dette publique de la France — dette flottante non comprise — se chiffrait au 1er janvier 1910 par 31 milliards 432.175.629 fr. 96 contre 28.993.759.840 fr. 07 au 1er janvier 1909. Cette dette comprend une somme de 2.726.409.800 francs qui ne figurait pas dans le chiffre de 1909 et qui représente la valeur au 1er janvier 1910 des annuités dues à la Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest (rachetée) et comprises dans le tableau annexé à la Convention du 28 octobre 1909.

Dans le chiffre de la dette, les rentes perpétuelles 3 0/0 (dette consolidée) figurent pour un capital de 21.923.361.934 francs; les rentes amortissables (dette amortissable) entrent pour 3.537.832.000 francs.

Comparativement à 1909, voici comment se subdivise la dette publique au 1er janvier 1910 :

	Finances	Au 1er janvier 1909	Au 1er janvier 1910
	Rentes 3 0/0. . . .	21.923.361.934 »	21.923.331.934 »
	Rentes 3 0/0 amortissables	3.587.660.000 »	3.537.822.000 »
	Annuité versée à la Caisse des dépôts et consignations pour amortir une somme de rente équivalente à celle émise en 1901 . .	261.827.125 »	258.761.372 39
Annuités aux Cies de chemins de fer.	Est.	308 050.304 83	306.831.028 39
	P.-L.M..	62.508.785 60	61.994.321 10
	Orléans.	52.303.547 17	51.916.930 18
	Compagnies de chemins de fer . . .	813.342.094 77	736.332.095 77
	Garanties d'intérêt.	37.829.957 »	37.656.883 »
	A reporter.	27.046.883.748 37	26.914.696.564 83

Report.	27.046.883.748 37	26.914.696.564 83
Remboursement de la dette du Trésor vis-à-vis de la Caisse des dépôts et consignations au 1er janvier 1903	589.000.000 »	557.400.000 »
Remboursement à la dette flottante des avances faites pour la liquidation des caisses des chemins vicinaux et des lycées, collèges et écoles primaires	78.291.609 71	78.291.609 71
Rachat de concessions de canaux.	4.063.652 17	3.029.259 52
Obligations du Trésor à court terme.	173.430.000 »	235.430.000 »
	27.891.669.010 25	27.788.847.434 06
Instruction publique		
Subventions aux départements, villes ou communes pour constructions scolaires .	16.687.829 82	15.845.395 95
Travaux publics		
Annuités aux Cies de chemins de fer. — Conventions autres que celles approuvées par les lois de 1883.	51.137.000 »	24.717.000 »
Annuités aux Cies de chemins de fer. — Conventions approuvées par les lois de 1883 . . .	1.034.166.000 »	875.366.000 »
	1.085.303.000 »	900.083.000 »
Annuité de rachat à la Compagnie de l'Ouest .		2.276.409.800 »
Totaux	28.993.659.840 07	31.432.175.629 96

Les charges que la dette publique a exigées pour 1910 se sont élevées à la somme de 1.269.367.202 francs, pensions comprises, contre 1.263.377.581 francs et 1909, 1.262.523.153

francs en 1908, 1.233.528.964 francs et 1907, 1.232.411.902 francs et 1906 et 1.221.520.584 francs et 1905.

Voici quel a été, depuis 1890, le mouvement de la dette publique et de la dette flottante :

Années	Dette publique	Dette flottante
	(Millions de francs)	
1890	28.915	999
1895	29.174	1.291
1900	28 927	1.055
1905	29.347	1.263
1909	28.993	1.396
1910	31.432	1.432

VII. — Les valeurs mobilières en France au 31 décembre 1910 (d'après M. A. Neymarck).

1° Le nombre et le montant des valeurs mobilières françaises et étrangères négociables au marché officiel de la Bourse de Paris.

Au 31 décembre 1910, 1.322 valeurs étaient négociables au marché officiel de la Bourse de Paris et représentaient 120.730.067 titres divers.

Ces 120.730.067 titres représentaient un capital nominal de 141.031.737.600 francs et un capital effectif au cours du 31 décembre 1910, de 142.513.303.400 francs.

Ces 142.513.000.000 de titres divers en chiffres ronds, se subdivisaient comme suit :

69.116.267.600 francs en fonds et titres français ;
73.397.035.800 francs en fonds et titres étrangers ;

Total.. 142.513.303.400 francs de fonds et titres français et étrangers se négociant, par l'entremise des agents de change, au marché officiel de la Bourse de Paris.

Nous donnons, plus loin, une évaluation très approximative du montant de titres négociables aux Bourses départementales et sur le marché en banque. Nous indiquons aussi le montant approximatif des fonds d'État et titres français et étrangers appartenant en propre aux capitalistes français, et nous

rapprochons ces nouvelles statistiques établies et contrôlées d'après les chiffres de nos précédentes études sur le même sujet.

2° De 1902 à fin 1910, le capital des valeurs négociables sur le marché officiel s'est accru de 12 milliards et s'élève à 142 milliards, sans compter les marchés départementaux et en banque.

Bornons-nous, tout d'abord, à constater qu'en ce qui concerne le montant des fonds et valeurs négociables au marché officiel, les chiffres que nous avons relevés fin décembre 1910 sont les plus élevés qui aient jamais été atteints. Ces chiffres ont été établis d'après les documents si nets et si précis que nous devons à l'obligeance de M. de Verneuil, syndic de la Compagnie des Agents de change près la Bourse de Paris, documents qui peuvent servir d'exemples et de modèles. Ajoutons une observation que nous faisons toujours, car toujours aussi il convient de la renouveler : il ne faut pas confondre le montant des valeurs négociables avec celui qui appartient en propre aux capitalistes d'un pays. Le statisticien enregistre le montant total des valeurs négociables sur un marché, des émissions, des introductions de titres divers, mais c'est par d'autres évaluations qu'il peut arriver à déterminer approximativement le montant des valeurs appartenant en propre aux capitalistes d'un pays.

Sans remonter plus loin, nos relevés statistiques de fin décembre 1902, 1904, 1906, 1908 se présentaient comme suit comparativement à 1910 :

Au 31 décembre	Nombre de valeurs	Nombre de titres	Capital nominal	Capital effectif au cours du 31 décembre
—	—	—	—	—
			Milliards	Milliards
1902	1.078	148 666.140	130.3	130.1
1904	1.083	130 476.075	130.1	130.1
1906	1.155	144.125.822	133.4	132.4
1908	1.212	110.416.674	134.7	133.4
1910	1.322	120.730.067	141.0	142.5

Depuis 1902, le capital effectif des titres divers français et étrangers négociables rien que sur le marché officiel de

la Bourse de Paris s'est accru de 12 milliards et demi en chiffres ronds, alors que de 1902 à 1908, l'accroissement avait été seulement de 3 milliards 270 millions.

Ces 142 milliards 513 millions de titres négociables au marché officiel fin décembre 1910 se subdivisent en 69 milliards 116 millions de fonds et titres français et en 73 milliards 297 millions de fonds et titres étrangers.

Voici quel a été, depuis 1902, le mouvement respectif de ces titres :

Années 31 décembre	Valeurs françaises fonds d'Etats compris	Valeurs étrangères fonds d'Etats compris	Total des valeurs françaises et étrangères
	Millions	Millions	Millions
1902	64.027	66.093	130.120
1904	63.991	66.110	130.101
1906	64.679	67.773	132.451
1908	65.738	67.645	133.483
1910	69.116	73.397	142.513

3° Catégorie de titres formant les 69 milliards de fonds d'Etat et titres français négociables au marché officiel de la Bourse de Paris.

Entrons maintenant dans quelques détails sur ces gros totaux :

Au 31 décembre 1910, sur 69 milliards 116 millions de fonds d'Etat et titres français négociables au marché officiel, il y avait en :

Rentes françaises	24.739.378.700
Obligations du Trésor	258.570.000
Emprunts de colonies et protectorats..	880.751.100
Obligations de la Ville de Paris	2.019.286.700
Obligations de départements et de villes.	140.721.600
Actions et obligations du Crédit Foncier.	4.752.774.300
A reporter...	32.791.482.400

Report...	32.791.482.400
Actions et obligations de l'Est, Lyon, Midi, Nord, Orléans, Ouest.....	18.500.966.300
Chemins de fer secondaires et étrangers.	2.854.551.600
Voilà un premier total de.....	54.147.000.300

qui est composé de titres de placement par excellence, presque tous à revenu fixe, répandus dans les portefeuilles de la petite et de la moyenne épargne.

Sur les 69 milliards 116 millions de titres français, ces 54 milliards 147 millions représentent une proportion de 78,30 o/o. Les 14 milliards 969 millions restant, soit 21,70 o/o, se trouvent répartis sur des titres commerciaux et industriels : actions et obligations d'assurances, banques et sociétés de crédit, canaux, docks, eaux, électricité, filatures, gaz, forges, fonderies, houillères, mines métalliques, phosphates, engrais, produits chimiques, ports, transports, valeurs diverses.

Sur ces 14 milliards 969 millions, les actions et obligations du Canal de Suez représentent à elles seules une valeur vénale de 2 milliards 964,745,800 francs.

4° La plus-value des actions forges, fonderies, mines métallurgiques, phosphates, valeurs diverses.

Les valeurs de forges et fonderies cotées au marché officiel, représentaient en actions et en obligations au 31 décembre 1910, 1,768,086 titres ayant une valeur nominale de 626,124,000 francs et valaient, au cours du 31 décembre 1,179,048,100 francs, soit une différence de 552 millions 924,100 francs.

Les actions et obligations des houillères, aux mêmes dates, représentaient 1,484,549 titres ayant un capital nominal de 136,405,400 francs et une valeur vénale de 1 milliard 262 millions 128,500 francs, soit une plus-value de 1,125,723,100 francs.

Les mines métallurgiques, actions et obligations, au nombre

de 776,879 titres, avaient un capital nominal de 181 millions 286,900 francs et un capital, au cours du 31 décembre 1910, de 465,704,300 francs, soit une plus-value de 284,417,400 francs.

Les titres des valeurs de phosphates, engrais, produits chimiques étaient au nombre de 513,081, représentant un capital nominal de 193,425,500 francs, et un capital, au cours du 31 décembre 1910, de 507,647,600 francs, soit une plus-value de 314,222,100 francs.

La plus-value réalisée par les titres de Gafsa, par les actions des glaces et produits chimiques de Saint-Gobain, par celles de l'ancienne Compagnie Richer, n'est pas moindre de 240 millions.

Quant aux valeurs industrielles diverses ne rentrant pas dans les catégories ci-dessus, plusieurs ont donné à leurs acheteurs ou souscripteurs primitifs des bénéfices importants. Nous en citerons quelques-unes :

	Nombre de titres	Capital nominal	Capital au cours du 31 déc. 1910	Plus-values
	—	—	—	—
		Milliers	Milliers	Milliers
Agence Havas.	17.000	8.500	15.368	6.868
Annuaire Didot-Bottin.	60.000	7.500	48.900	41.400
Parts fondateur	18.000	»	9.954	9.954
Bénédictine Fécamp. .	5.000	2.500	49.550	47.050
Blanchisserie de Thaon.	1 400	3.500	11.200	7.700
Ciments français . . .	20.000	10.000	21.000	11.000
Cirages français	16.000	8.000	15.776	17.776
Compteurs et matériels d'usines à gaz. . . .	32.000	8.000	72.152	64.152
Etablis. Bergougnan . .	26.000	13.000	37.440	24.440
— Duval.	9.023	4.511	12.036	7.525
— Orosdi-Back . .	100.000	10.000	23.050	13.050
Grds travaux, Marseille.	8.000	4.000	10.120	6.120
Imprimerie Chaix . . .	10 000	3.000	14.350	11.350
Bec Auer	20.000	2.000	24.300	22.300
Nouv. Galeries réunies.	78.000	39.000	105.300	66.300
Paris-France.	60.000	30.000	79.200	49.200
Petit Parisien	24.000	3.000	14.400	11.400
— — parts bénéficiaires.	70 000	»	35.700	35.700
Printemps, act. ord. . .	70 121	10.518	31.975	21.457
— act. privil. .	80.000	12.000	27.360	15.360
Sultanats Ht-Oubanghi.	18.000	9.000	17.910	8.910

VIII. — Autres valeurs négociables à la Bourse de Paris.

Situation au 13 décembre 1910

Valeurs françaises	Nombre de titres en circulation au 31 déc. 1910	Capital nominal	Capital au cours du 31 déc. 1910
		francs	francs
Rentes françaises .	»	25.410.254.900	24.739.378.700
Oblig. du Trésor. .	»	258 570 000	258.570.000
Colonies et protectorats . . .	2.618.591	989 655.500	880.751.100
Ville de Paris . . .	5.241.798	2.333.822.900	2 019.286.700
Départem. et villes.	347.052	143 850.100	140.721.600
Assurances	530.331	114.407.700	862 337.900
Crédit Foncier . .	11.085.794	5.003.272.900	4.752.774.300
Banques et Sociétés de crédit .	5.713.404	2.087.604 600	4.103.499.300
Canaux.	3.313.801	515.168.800	2.349.405.000
Est, Lyon, Midi, Nord, Orléans, Ouest .	37.671.957	18.605 169.900	18.500.966.300
Chemins de fer et tramways. .	7.418.474	2.954.477.500	2.854.551.600
Docks	279.052	131.806.000	137.977.200
Eaux.	567.701	242 865.500	419.430.200
Electricité.	2.313.505	812.656.400	1.044.197.900
Filatures	70.000	29.000.000	48.396.000
Gaz	1.180.476	478.814.900	581.394.900
Forges, fonderies .	1.786.086	626.124.000	1.179 048.100
Houillères	1.484.549	136.404 900	1 262.128 500
Mines métalliques.	776.879	181.286.900	465.701.300
Phosphates, engrais produits chimiq.	513.081	193.423.500	507.647.600
Ports.	366.706	170.353.000	206.572.500
Transports	1.838 579	565 948.200	538 730.700
Valeurs diverses. .	4.147.213	688.670.200	1.262.797.200
Total.	89.248.029	62.673.610.300	69.116.267.600
Valeurs étrangères			
Fonds d'Etat russe.	»	13.470.733.200	12.984.500.200
— divers.	»	52.101 380.500	47.539.294.800
Sociétés, assurances, banques .	8.265.435	2.704.584.400	4.012.113.200
— chemins de fer . .	18.128.932	8.833.479 200	6.577 184.100
Sociétés diverses .	5.087.671	1.247.950.000	2.283.943.500
Total.	31.482 038	78.358.127.300	73.397 035.800
Total général.	120 730 067	141.031.737 600	142 513.303.400

IX. — 73 milliards en fonds et valeurs étrangères.

Comme nous l'avons vu plus haut, les valeurs étrangères, fonds d'Etat compris, négociables au marché officiel de la Bourse de Paris au 31 décembre 1910, représentent un capital vénal de 73 milliards 397 millions pour une valeur nominale de 78 milliards 358 millions, soit une moins-value de 4 milliards 961 millions.

Les valeurs françaises, au contraire, accusent, dans leur ensemble, une plus-value de 6,442 millions sur leur valeur nominale, mais il faut tenir compte que, dans les 69,116 millions de valeurs françaises, les fonds d'Etat français n'entrent que pour 37 à 38 o/o, tandis que dans les 73,397 millions de valeurs étrangères, les fonds d'Etat étrangers figurent pour plus de 82 o/o, dont 17,69 o/o pour les fonds d'Etat russe et 64,77 o/o pour les fonds d'Etat divers.

Les titres d'assurances et de banques étrangères représentaient 5,46 o/o du total, les titres de chemins de fer 8,96 o/o et les valeurs diverses 3,12 o/o.

Voici quelles ont été, depuis 1902, les modifications des différentes catégories de titres étrangers négociables officiellement à la Bourse de Paris :

	1902 Millions	1904 Millions	1906 Millions	1908 Millions	1910 Millions
Fonds d'Etat russe.	11.305	10.575	9.986	11.069	12.985
— — divers.	47.487	47.234	47.296	45.560	47.539
Assurances, banques .	1.105	1.459	2.503	2.971	4.012
Chemins de fer . .	4.927	5.227	5.900	6.042	6.577
Valeurs diverses . .	1.269	1.615	2 088	2.002	2.284
Total. . . .	66 093	66.110	67.773	67.945	73.397

Depuis 1902, les fonds d'Etat étrangers ont augmenté de 1,732 millions, dont 1,680 millions pour les fonds russes seulement, bien que les cours des fonds russes ne soient pas encore revenus à leurs prix de 1902.

Les titres étrangers d'assurances, de banques, de chemins de fer et divers qui se négociaient en 1902 pour un montant total de 7,301 millions, sont évalués, fin 1910, par 12,873 millions. La plus-value est importante.

6° Montant total des valeurs négociables en France. Montant des fonds d'Etat et titres mobiliers français et étrangers appartenant en propre aux capitalistes français.

Depuis 1869, le portefeuille français a plus que triplé : il s'espacera de 75 à 77 milliards, soit en moyenne de 1,875 millions par an.

X. — Le total des valeurs mobilières en France.

Depuis 1869, le portefeuille français a plus que triplé : il s'est accru de 33 à 110 milliards. Soit, en moyenne, de 1.875 millions par an.

Pour l'établissement de notre statistique sur les valeurs mobilières en France, nous avons déjà un premier chiffre qui est le plus important, celui des fonds et valeurs françaises et étrangères négociables au marché officiel de la Bourse de Paris, soit 142 milliards en chiffres ronds.

A ce chiffre, il nous faut ajouter le montant des titres qui se traitent à Paris sur le marché des banquiers et celui des bourses de Lille, Lyon, Marseille, Bordeaux, Toulouse, et Nantes.

Dans notre dernier rapport, nous évaluions, fin 1908, à 20 milliards environ les valeurs négociables sur le marché en banque. En tenant compte des titres qui ont été introduits ou admis sur ce marché en 1909 et 1910, des fluctuations de cours en hausse et en baisse et des amortissements, liquidations ou faillites qui ont eu lieu pendant la même période, on peut évaluer de 21 à 22 milliards le montant des titres

négociables au marché en banque fin 1910. Des relevés officiels n'étant pas publiés par la Chambre syndicale des banquiers, nous n'avançons ce chiffre, comme nos précédentes évaluations, que sous réserves.

En ce qui concerne les titres qui se négocient aux bourses départementales, l'évaluation de leur montant est très difficile à établir. Il faut tout d'abord faire une ventilation des titres qui se négocient tout à la fois en province et à Paris, ou sur d'autres bourses de province; et d'autre part grand nombre de ces valeurs ne donnent lieu à aucune transaction. Ce fait s'explique par le caractère local que présentent ces titres en général.

Sous ces réserves, nous pouvons évaluer approximativement le montant des titres inscrits aux cotes des bourses départementales de 5 à 6 milliards.

En réunissant ces trois chiffres, les titres mobiliers français et étrangers négociables en France, qu'il ne faut pas confondre avec les titres appartenant en propre aux capitalistes français, atteindraient 168 à 170 milliards se décomposant ainsi:

	Montant des valeurs négociables — Milliards
Bourse de Paris, marché officiel.....	142
Bourse de Paris, marché en banque.....	21 à 22
Bourses départementales, Lille, Lyon, Marseille, Bordeaux, Toulouse, Nantes	5 à 6
	168 à 170

Le montant des titres français et étrangers appartenant en propre aux capitalistes français peut être évalué comme suit:

Fin 1908, sur 155 à 160 milliards de valeurs négociables,

nous évaluions de 103 à 105 milliards le montant du portefeuille français. Fin 1910, sur 168 à 170 milliards de valeurs négociables, nous pouvons dire que les capitalistes français en détiennent 106 à 110 milliards au minimum, soit un accroissement de 3 à 5 milliards pour ces deux dernières années et ce chiffre est plutôt au-dessous de la vérité. Comme on le verra plus loin, nos chiffres se trouvent confirmés par le produit de la taxe sur le revenu des valeurs mobilières.

D'après nos statistiques antérieures, l'ensemble des fonds d'Etat et titres mobiliers français et étrangers appartenant en propre aux capitalistes français pouvait s'élever aux chiffres suivants :

Années	Montant du portefeuille français	Dont en titres étrangers
—	—	—
	Milliards	Milliards
Fin 1850	9	»
— 1860	31	»
— 1869	33	10
— 1880	56	15
— 1890	74	20
— 1902	87 à 90	25 à 27
— 1904	90 à 93	27 à 30
— 1906	97 à 100	30 à 32
— 1908	103 à 105	32 à 35
— 1910	106 à 110	38 à 40

Depuis 1869, le portefeuille français a plus que triplé ; il est passé de 33 à 108 ou 110 milliards, soit un accroissement moyen annuel de 1,875 millions environ.

Le montant des fonds d'Etat et titres étrangers compris dans ce portefeuille s'est élevé de 10 à 40 milliards.

Pour compléter cette statistique, voici quelle peut être

approximativement la répartition par pays des titres étrangers qui peuvent se trouver dans les portefeuilles français :

	Milliards
Russie	10 à 11 [1]
Angleterre	1/2
Belgique et Pays-Bas	1/2
Allemagne	1/2
Turquie, Serbie	2 à 2 1/2
Bulgarie, Roumanie, Grèce	2 à 3
Autriche-Hongrie	2 à 2 1/2
Italie	1 à 1 1/2
Suisse	1/2
Espagne et Portugal	3 à 4
Etats-Unis et Canada	2 à 3
Egypte et Suez	3 à 4
Argentine, Brésil et Mexique	4 à 5
Chine et Japon	1 à 2
Tunisie, colonies françaises	2 à 3

Résumé.

1. Au 31 décembre 1910, 1,322 valeurs étaient négociables au marché officiel de la Bourse de Paris et représentaient 120,730,067 titres divers, sans compter les fonds d'Etat qui sont de différentes coupures.

2. Pour un capital *nominal* de 141,031,737,600 francs, la valeur *vénale* de ces titres, au cours du 31 décembre 1910, était de 142,513,303,400 francs.

3. Sur ces 142 milliards 513 millions de fonds et titres négociables au marché officiel de la Bourse de Paris, les

(1) Depuis 1910, cette somme a accru, selon quelques-uns, jusqu'à 15-17 milliards.

fonds d'État et titres français figuraient pour 69 milliards 116 millions, soit 48,43 o/o et les fonds d'État et les titres étrangers pour 73 milliards 397 millions, soit 51,57 o/o du total.

4. Le montant des titres négociables sur le marché en banque à la Bourse de Paris peut être évalué de 21 à 22 milliards; celui des titres négociables aux Bourses départementales, de 5 à 6 milliards.

5. Le montant des fonds et valeurs négociables en France, tant au marché officiel de Paris que sur le marché en banque et sur les Bourses départementales, peut s'élever de 168 à 170 milliards.

6. L'ensemble des fonds d'État et titres mobiliers français et étrangers appartenant en propre aux capitalistes français peut être évalué de 106 à 110 milliards, dont 38 à 40 milliards en fonds et titres étrangers.

Ce portefeuille qui se compose de 75 o/o en titres à revenu fixe et 25 o/o en titres à revenu variable, peut rapporter annuellement de 4 milliards 500 millions à 5 milliards.

7. Depuis 1869, le portefeuille français a plus que triplé, comme capital et comme revenu; il s'est accru en capital de 75 à 77 milliards, soit en moyenne de 1,875 millions par an.

XI. — Comment les cent milliards du capital mobilier français échappent à l'impôt.

Sur 5 milliards du revenu annuel, les rentiers français ne payent la taxe que pour deux.

Sur 5 milliards du revenu annuel, les rentiers français selon M. Alfred Neymarck, ne payent, en 1910, la taxe que pour deux.

Ainsi, l'ensemble des droits constatés sur le revenu des

valeurs françaises et étrangères, fonds d'Etat français et étrangers exceptés, représente en chiffres ronds :

82 millions sur les valeurs françaises.
15 millions sur les valeurs étrangères.

Total.... 97 millions.

Ces 97 millions, déduction faite des divers produits énumérés plus haut, correspondent a 2 milliards 425 millions de revenus taxés.

Les chiffres mêmes de l'administration de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre confirment ainsi nos propres évaluations.

En 1909, les produits de l'Enregistrement se sont élevés :

Pour les valeurs françaises à.....		2.138.015.612 62
Pour les valeurs étrangères à.....		379.971.590 12
Total		2.517.987.202 74
A déduire :		
Lots et primes des valeurs françaises	90.117.181 87	
Lots et primes des valeurs étrangères ...	5.198.582 12	
		95.315.763 99
Reste		2.422.671.438 75

Chiffres qui se rapprochent sensiblement des nôtres.

Aussi élevée que cette évaluation des revenus taxés puisse paraître, elle ne représente encore qu'une partie des revenus en titres mobiliers qui existe réellement.

Il faut ajouter à ces évaluations les placements en rentes françaises et rentes étrangères qui sont exemptes de la taxe

de 4 o/o sur le revenu des valeurs mobilières. Or, les rentes 3 o/o consolidées et 3 o/o amortissables représentent un capital de 25 milliards, en chiffres ronds, rapportant 800 millions; les placements effectués par nos capitalistes français, en fonds d'Etats étrangers, ne s'éloignent guère de 25 à 30 milliards rapportant 1,200 à 1,500 millions. Avec les titres actions et obligations de sociétés étrangères, nos capitalistes français détiennent un minimum de 40 milliards, rapportant bon an mal an 2 milliards environ.

Le portefeuille français composé de rentes françaises sur l'Etat et valeurs françaises, actions et obligations, s'élève aujourd'hui à 70 milliards et rapporte 2 milliards et demi à 3 milliards. Le portefeuille français composé de rentes étrangères, actions et obligations, s'élève aujourd'hui à 40 milliards rapportant au bas mot 2 milliards.

Nous pouvons donc dire avec chiffres et documents à l'appui, que l'ensemble de la fortune mobilière française, constituée en fonds d'Etat et titres divers français et étrangers, s'élève fin 1909 ou au commencement de 1910, au chiffre minimum de 110 milliards *rapportant bien près de cinq milliards.*

A la fin de l'année 1910, sans compter les titres négociés aux Bourses départementales et sur les marchés en banque, les fonds d'Etat et titres divers français et étrangers, négociables rien qu'au marché officiel de la Bourse de Paris, avaient une valeur vénale, au cours du 31 décembre 1910, de 142 milliards 513 millions.

Jamais ce total, dont nous donnons le détail plus haut par catégorie de fonds d'Etat et de valeurs diverses, n'avait été atteint. Il ne faut pas confondre sans doute, nous ne cessons de répéter cet avertissement depuis que nous établissons nos statistiques sur les valeurs mobilières, le montant des valeurs négociables dans un pays avec celui appartenant en propre à ses nationaux. Il y a là des ventilations et déductions à opérer, des calculs et vérifications à faire.

C'est après avoir fait ces ventilations, vérifications et calculs, que nous pouvons dire que la fortune mobilière de la France, appartenant en propre à ses capitalistes et rentiers, atteint, si même elle ne le dépasse, le chiffre de 110 milliards ; elle *rapporte annuellement bien près de 5 milliards.*

Sur ces 5 milliards de revenus annuels, que lui donnent ses placements en fonds d'État français et étrangers, en actions et obligations françaises et étrangères, elle économise bon an mal an, met de côté ou place, à nouveau sur des titres mobiliers, ou conserve bien près de 2 milliards. C'est ce que nous avons établi plusieurs fois, et tous les faits confirment nos évaluations.

Voici, en effet, une nouvelle preuve :

	francs
Si nous ajoutons aux revenus taxés qui s'élèvent à	2.425.000.000
Les revenus en rentes françaises 3 o/o et 3 o/o amortissables.....	800.000.000
Les revenus des fonds d'État et titres étrangers non assujettis à la taxe sur le revenu de 4 o/o, soit environ.....	1.500.000.000
Les revenus de valeurs étrangères abandonnées	500.000.000
Le total des revenus annuels en fonds d'État et titres mobiliers serait de.....	5.225.000.000

se décomposant et se résumant approximativement comme suit :

2.500 millions de revenus en titres français divers.
800 millions de revenus en rentes et fonds français.
1.500 millions de revenus en fonds d'États étrangers.
500 à 600 millions de revenus en titres étrangers divers.

En déduisant de ce total, comme nous l'avons toujours fait dans nos statistiques, approximativement 10 o/o des

fonds d'États et titres français que possèdent les étrangers, soit 7 milliards rapportant à 4 o/o, 280 millions, il resterait 5 milliards comme constituant le revenu du portefeuille mobilier de nos capitalistes français.

Nous pensons être plutôt en dessous qu'au-dessus de la réalité. Ce gros total serait de beaucoup dépassé s'il était possible d'évaluer les revenus que perçoivent nos capitalistes et rentiers sur des fonds et titres étrangers, *achetés et restant déposés à l'étranger*. C'est un chiffre important de millions en revenus et de milliards en capital; mais il est impossible d'en faire l'évaluation approximative, car les fonds et titres déposés à l'étranger échappent à toute statistique sérieuse.

XII. — Les progrès de transactions démontrés par la Chambre de compensation.

Depuis 1872, le montant des effets présentés annuellement à la compensation (débit et crédit cumulés) à la Chambre des banquiers de Paris a suivi la progression suivante:

Exercices — (1er avril-31 mars)	Montant des effets compensés — (Millions de fr.)	Exercices — (1er avril-31 mars)	Montant des effets compensés — (Millions de fr.)
1872-1873 ..	1.602,6	1891-1892..	4.868,8
1873-1874 ..	2.142,3	1892-1893..	4.715,2
1874-1875 ..	2.009,7	1893-1894..	5.379,3
1875-1876 ..	2.213,7	1894-1895..	6.143,5
1876-1877 ..	2.598,6	1895-1896..	7.352,0
1877-1878 ..	2.199,6	1896-1897..	7.549,5
1878-1879 ..	2.628,2	1897-1898..	8.545,8

Exercices (1er avril-31 mars)	Montant des effets compensés (Millions de fr.)	Exercices (1er avril-31 mars)	Montant des effets compensés (Millions de fr.)
1879-1880 ..	3.222,7	1898-1899..	9.567,5
1880-1881 ..	4.084,5	1899-1900..	10.656,0
1881-1882 ..	4.545,1	1900-1901..	10.663,9
1882-1883 ..	4.158,8	1901-1902..	9.964,7
1883-1884 ..	4.218,8	1902-1903..	10.816,3
1884-1885 ..	4.142,6	1903-1904..	11.832,6
1885-1886 ..	3.923,9	1904-1905..	13.886,8
1886-1887 ..	4.391,6	1905-1906..	17.885,1
1887-1888 ..	4.696,4	1906-1907..	24.808,8
1888-1889 ..	5.418,2	1907-1908..	26.095,3
1889-1890 ..	5.141,0	1908-1909..	26.787,4
1890-1891 ..	6.003,9	1909-1910..	29.668,1

(Alfred NEYMARCK.)

Un indice de plus de l'évolution grandiose du capitalisme français, financer, commercial et industriel.

XIII. — Les émissions anglaises.

Les progrès industriels et commerciaux du pays classique du capital peuvent être mesurés par les chiffres des émissions anglaises qui sont toujours — sauf quelques années de crise — en *croissance*.

En voici les données d'après le *Bulletin de l'Institut international de statistique* (La Haye 1912).

Le chiffre des émissions anglaises réalisées pendant l'année 1910 est de beaucoup le plus élevé qui ait été atteint jusqu'ici. Il s'élève, d'après l'*Economist*, à 267,439,100 liv. st. contre 182,356,800 en 1909, et 192,203,800 en 1908.

	Total des années 1909	1910
	(en livres sterling)	
Emprunts anglais	3.840.000	24.595.000
— coloniaux	29.152.600	35.631.600
— étrangers	22.072.100	18.431.000
— municipaux anglais	4.899.700	1.627.900
Corporations coloniales	6.590.800	4.308.500
— étrangères	10.624.700	7.119.400
Chemins de fer anglais	400.000	3.715.000
— indiens et coloniaux	11.244.500	10.096.000
Chemins de fer étrangers	30.766.700	49.974.700
Compagnies minières australiennes	160.000	562.400
Compagnies sud-africaines	4.340.500	2.595.700
Autres	3.621.600	4.234.500
Compagnies d'exploration et de territoires	3.044.500	18.343.100
Brasseries et distilleries	»	675.000
Commission, exportation	»	250.000
Manufactures	4.335.900	5.086.300
Sociétés commerciales	1.578.200	320.400
— territoriales	3.589.400	5.169.900
— de caoutchouc	5.924.200	19.143.800
— pétrolifères	1.918.200	9.466.400
— métallurgiques	2.560.100	5.409.300
— d'électricité	7.194.500	6.160.000
Tramways et omnibus	10.510.400	4.701.000
Automobiles	1.511.300	368.500
Gaz et eaux	976.800	131.700
Hôtels, théâtres	825.500	1.503.700
Sociétés pour acquisitions de brevets	1.025.100	1.313.200
Docks	1.709.500	4.600.000
Banques et assurances	1.938.100	10.789.000
Divers	6.001.900	11.116.100
Total	182.356.800	267.439.100

On voit, d'après ces chiffres, combien importantes ont été les émissions de capitaux pendant l'année écoulée; leur montant est, en effet, supérieur de 85,082,000 liv. st. au chiffre de 1909, et de 73,935,000 liv. st. à celui de 1908.

En ce qui concerne la destination de ces capitaux, la plus forte portion revient aux émissions étrangères, qui ont absorbé 114,764,500 liv. st. Les États-Unis ont pris notamment 39,590,100 liv. st., la République Argentine 22,865,000 liv. st., le Brésil 11,813,900 liv. st., le Mexique 5,087,100 liv. st., le Chili 4,684,600 liv. st., etc.

Les colonies britanniques ont demandé à la métropole 92,378,100 liv. st. C'est le Canada qui occupe la première place avec 36,882,500 liv. st.; viennent ensuite l'Inde et Ceylan, avec 17,991,600 liv. st. et l'Afrique du Sud avec 3,379,100 liv. st.; les autres possessions britanniques ont demandé, au total, une somme de 20,739,700 liv. st.

Pour le Royaume-Uni, le montant des émissions s'est élevé, en 1910, à 60,296,500 liv. st.; il n'avait été que de 18,681,400 liv. st. en 1909.

D'autre part, d'après le rapport annuel du *Board of Trade* sur le mouvement des sociétés dans le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande, il ressort que les sociétés nouvelles enregistrées en 1909 en Angleterre et dans le Pays de Galles, sont au nombre de 5,833 ayant ensemble un capital de 132,143,244 liv. st.

D'autre part, 1,939 sociétés sont entrées en liquidation et 1,271 autres ont été biffées du livre de l'enregistrement comme ne fonctionnant plus. Il en résulte qu'au 31 décembre 1909, il existait 2,623 sociétés de plus qu'au 31 décembre 1908.

Voici un tableau indiquant le nombre des sociétés enregistrées dans ces deux mêmes régions pendant chacune des dix dernières années.

	Nombre de sociétés enregistrées	Proportion des sociétés enregistrées par rapport au total	Capital nominal total	Capital nominal moyen
	—	—	—	—
			Livres sterling	
1900	4.509	90,80	206.828.941	45.870
1901	3.132	91,23	137.479.441	43.895
1902	3.596	91,53	147.563.148	41.035
1903	3.693	90,60	115.657.464	31.326
1904	3.478	90,78	83.914.688	24.127
1905	3.967	91,03	103.655.043	27.389
1906	4.395	90,81	125.169.970	28.420
1907	4.810	91,36	125.180.782	26.025
1908	4.639	92,34	96.911.964	20.891
1909	5.833	91,53	132.143.244	22.654

XIV. — Les banques, ou les fleuves d'or de la société capitaliste.

Elles coulent de plus en plus abondantes. En voici les preuves.

En fin 1910, l'ensemble des valeurs diverses, fonds d'État compris, négociables sur les divers marchés financiers européens et extra-européens, peut être évaluée, d'après M. Alfred Neymarck, à 815 milliards.

Il y a eu dans les banques européennes en 1910, *quinze milliards d'encaisse or et argent et vingt-deux milliards de billets en circulation.*

L'encaisse or des banques d'émission européennes à la fin

des années 1890, 1895, 1900, 1908, 1909 et 1910, sans compter les stocks d'or des trésors d'État, était la suivante :

1890	1895	1900	1905	1908	1909	1910
			Millions de francs			
4.590	7.637	8.160	9.663	12.079	12.576	12.531

Aux mêmes époques, l'encaisse argent s'élevait à :

2.334	2.455	2.595	2.717	2.882	2.840	2.759

Dans ces mêmes banques et aux mêmes époques, la circulation fiduciaire s'élevait aux chiffres suivants :

13.276	15.900	15.831	18.695	20.839	21.478	22.244

Pour résumer en quelques chiffres ces formidables totaux, voici quelle était la situation des encaisses (or et argent réunis) et celle de la circulation des billets en 1890, 1900, 1908, 1909,1910 :

	1890	1900	1908	1909	1910
Or et argent..	6.924	10.755	14.961	15.416	15.290
Circulation ...	13.276	15.831	20.839	21.478	22.244

Il est à remarquer que les encaisses or et argent ont tendance à diminuer et diminuent dans toutes les banques d'émissions, pendant que la circulation augmente et atteint les chiffres les plus élevés en 1910, chiffres qui ont été encore dépassés depuis. Pendant ce temps encore, les mouvements des portefeuilles, escomptes d'effets de commerce et avances sur titres se sont élevés et sont revenus presque aux chiffres les plus élevés atteints au moment de la dernière crise américaine.

Le montant des appels au crédit, les taux d'escompte, l'encaisse, la circulation dans les banques d'émissions, les mouvements des portefeuilles d'effets de commerce et des avances sur titres, sont des indices économiques qu'il convient de ne pas perdre de vue quand on veut se rendre compte

de l'état général des affaires d'un pays : ce sont les indices avertisseurs des crises, des liquidations, des reprises.

Pour compléter ces chiffres, nous pouvons dire que le portefeuille commercial, le montant des avances sur titres, l'encaisse or, la circulation étaient les suivants fin 1907, 1908, 1909, 1910, dans les banques d'Allemagne, d'Angleterre, d'Autriche-Hongrie, de France, d'Italie, de Russie :

	1907	1908	1909	1910
		Millions de francs		
Banque d'Allemagne:				
Encaisse or	621,9	»	851,4	862,2
Encaisse argent	258,3	»	292,6	328,8
Encaisse totale	880,2	1.255,1	1.144,0	1.155,0
Circulation	2.357,4	2.469,2	2.589,4	2.591,0
Portefeuille	1.867,0	1.449,1	1.546,7	1.655,5
Avances sur titres ..	455,4	219,9	365,0	463,5
Banque d'Angleterre:				
Encaisse or	768,6	768,3	815,7	783,9
Encaisse argent	»	»	»	»
Encaisse totale	768,6	768,3	815,7	783,9
Circulation	737,8	743,8	721,4	715,2
Portefeuille	825,9	1.127,1	1.044,2	915,8
Avances sur titres ...	»	»	»	»
Banque d'Autriche-Hongrie:				
Encaisse or	1.134,4	1.241,5	1.421,7	1.386,0
Encaisse argent	295,5	308,1	313,9	303,1
Encaisse totale	1.449,9	1.549,6	1.735,6	1.689,6
Circulation	2.129,4	2.218,5	2.297,4	2.494,7
Portefeuille	848,5	782,8	785,2	996,6
Avances sur titres ...	131,6	104,2	94,4	156,3

	1907	1908	1909	1910
	Millions de francs			
Banque de France:				
Encaisse or	2.690,9	3.488,4	3.495,4	3.279,4
Encaisse argent	924,4	889,6	876,0	826,1
Encaisse totale	3.615,3	4.378,0	4.371,4	4.105,5
Circulation	4.800,6	4.934,4	5.323,9	5.261,0
Portefeuille	1.216,0	654,9	1.100,6	1.171,9
Avances sur titres ...	580,1	520,5	527,6	599,7
Banque d'Italie:				
Encaisse or	896,3	932,1	950,8	975,2
Encaisse argent	125,3	114,3	107,9	89,0
Encaisse totale	1.021,6	1.046,4	1.058,7	1.064,2
Circulation	1.411,6	1.389,1	1.441,7	1.523,5
Portefeuille	547,4	459,4	498,5	606,2
Avances sur titres...	71,5	77,5	124,2	127,4
Banque de Russie:				
Encaisse or	2.528,5	2.877,1	3.141,3	3.285,3
Encaisse argent	145,1	187,4	196,3	172,0
Encaisse totale	2.673,6	3.064,5	3.337,6	3.457,3
Circulation	3.111,2	2.938,1	3.167,2	3.327,2
Portefeuille	606,9	542,9	564,5	677,3
Avances sur titres...	707,2	706,9	670,4	1.071,5

Il résulte de ces tableaux que de fin 1908 à fin 1910, le portefeuille et les avances sur titres ont augmenté de 2 milliards 271 millions, savoir:

A la banque d'Allemagne.....	450	millions.
— d'Autriche-Hongrie.	266	—
— de France	616	—
— d'Italie	196	—
— de Russie	499	—

Si l'on examine séparément le mouvement des avances sur titres consenties par les banques ci-dessus, on remarquera leur accroissement.

Fin 1907, le montant des avances sur titres consenties par les banques d'Allemagne, d'Autriche-Hongrie, d'Italie, de France, de Russie, s'élevait à 1,945 millions et fin décembre 1910 à 2,418 millions, soit une augmentation de 473 millions.

XV. — Sociétés anonymes en Angleterre.

D'après le *Stock Exchange Year Book*, le nombre et l'importance des Sociétés américaines auraient suivi la marche suivante depuis 1897 :

Années	Nombre de sociétés	Capital versé
		£
1897	23.728	1.285.042.021
1898	25.267	1.383.593.162
1899	27.969	1.512.098.098
1900	29.730	1.622.641.416
1901	31.429	1.725.940.512
1902	33.259	1.805.141.165
1903	35.965	1.849.455.005
1904	37.287	1.899.648.675
1905	39.619	1.954.337.135
1906	40.995	2.003.392.001
1907	43.038	2.061.010.586
1908	45.304	2.123.492.957
1909	46.474	2.163.132.789

XVI. — Les Sociétés anonymes et la concentration capitaliste.

De plus en plus le capital des Sociétés anonymes joue le rôle principal dans les deux mondes capitalistes, ancien et nouveau. Il dirige toutes les principales entreprises. Il est

l'Océan où affluent les fleuves et les rivières de la petite épargne. M. Paul Leroy-Beaulieu lui-même, dans son cours au *Collège de France*, est obligé de le reconnaître avec des chiffres à l'appui. Mais qu'est-ce que le capital des Sociétés anonymes, sinon le capital *concentré* ? Dans toute Société anonyme, ce sont les gros actionnaires qui dominent et qui presque seuls ont, en fin de compte, voix au chapitre. Les petits épargneurs apportent les matériaux dont est bâtie la monumentale pyramide capitaliste ayant au sommet un petit nombre de chefs qui dominent tout le mouvement. Toute objection tirée du nombre de petits capitalistes survivant à l'ombre des grands est par cela même caduque et inexistante. Car l'existence des petits capitalistes est une existence éphémère, dépendante, subordonnée. Les petits épargneurs, les petits rentiers, les petits commerçants, les petits patrons, les petits cultivateurs forment l'armée de petits soldats commandés par les capitaines du grand capital, le maître souverain du monde capitaliste. Tout doit se plier à sa volonté suprême. Le grand capital commande. Et la petite épargne obéit. Ce n'est plus Marx, ce sont les P. Leroy-Beaulieu de toutes les chaires universitaires de la bourgeoisie qui le proclament.

J. Jaurès résume admirablement, déjà en 1889, ce que la science officielle est obligée, sous la pression des faits, de reconnaître maintenant :

« Le mouvement social, écrit-il, dans notre siècle, pourrait se résumer ainsi : abaissement continu du prolétariat, écrasement continu de la classe moyenne par la classe capitaliste.

« Les industriels petits et moyens, les commerçants petits et moyens fléchissent sous le poids des grands capitaux. Ceux-ci seuls peuvent procéder aux grandes installations mécaniques ; seuls, ils ont le crédit à très bon marché. C'est ainsi que, de plus en plus, les petits magasins sont absorbés par les gros, et que les petits patrons sont dévorés par *les Sociétés anonymes*.

« La spéculation des financiers a travaillé en outre contre la classe moyenne ; les hauts barons de la banque, qui sont

une puissance dans l'État, ont haussé peu à peu le cours des actions des chemins de fer, qu'ils détiennent, et ils ont obtenu des gouvernements successifs, pour ces valeurs de spéculation, la consolidation des dividendes. C'est ainsi que les tarifs des chemins de fer sont obligés de payer l'impôt d'une majoration de plus d'un milliard sur la valeur première et vraie des actions. Or, ces tarifs, accroissant les frais généraux de la production, contribuent encore *à écarter de la lutte les petits capitaux.*

« De plus, à mesure que les entreprises industrielles et commerciales, mises en actions, sont devenues des entreprises financières, le jeu de la spéculation s'est étendu non seulement à ces actions mêmes, mais aux produits, aux marchandises; on joue aujourd'hui sur tout, sur les laines, la soie, le coton, le sucre, le café, les métaux. Le marché industriel et commercial est livré ainsi aux mêmes secousses, aux mêmes entreprises, aux mêmes paniques et aux mêmes combinaisons que le marché financier. Le petit industriel, le petit commerçant sont, malgré eux, sans s'en douter, traînés en bourse. Or, pour résister à toutes les secousses de la spéculation, il faut avoir les reins solides, et, par là encore, les capitaux modestes sont écrasés. »

(J. Jaurès, *Dépêche de Toulouse,* 10 mars 1889.)

J. Jaurès, qui cherchait pendant toute sa vie glorieuse de réconcilier l'idéalisme avec le matérialisme, est d'accord en cela avec les fondateurs de l'école marxiste française.

Voici ce qu'écrivent Paul Lafargue et Jules Guesde :

« Le progrès industriel, qui est le dieu du siècle, a eu pour effet d'exproprier les artisans d'autrefois, travaillant à domicile, pour leur compte, avec des outils leur appartenant :

« 1° De leurs instruments de travail, inutilisés entre leurs mains et transformés en bois à brûler (rouet, rabot, métier, etc.);

« 2° De leur habileté technique représentant des années d'apprentissage et annulée par la machine-outil ;

« 3° De leur foyer domestique vidé au profit des usines que peuplent la femme et l'enfant ;

« 4° Des fruits de leur travail centralisés et encaissés sous le nom de *profits* ou de *dividendes* par les employeurs individuels ou collectifs (patrons, actionnaires, obligataires, etc.).

« Telle est la marche de la production moderne qui ne bâtit que sur des ruines, la ruine des petits par les gros, et cela dans toutes les branches de l'activité humaine, — la prospérité de magasins monstres, comme le *Louvre* et le *Bon Marché* étant faite de la faillite de quantité de petites boutiques, comme le succès d'un Creusot ou d'un Fives-Lille est composé de la déconfiture de centaines de petites forges.

« L'expropriation que réclame et poursuit le programme du Parti ouvrier est, au contraire, celle des gros au profit des petits : c'est l'expropriation de la minorité spoliatrice au bénéfice de la majorité spoliée. C'est — pour tout dire en un mot — l'expropriation des expropriateurs. »

(Le programme du Parti Ouvrier, par J. Guesde et P. Lafargue, p. 43).

Hilferding a enrichi la littérature socialiste par son livre remarquable : « *Das Finanzkapital* » (Vienne, 1910). La valeur de ce livre consiste dans l'analyse du capitalisme financier. Et il arrive aux mêmes conclusions que nous. En voici la conclusion finale :

« Le capital financier met la production sociale de plus en plus à la disposition d'un petit nombre d'associations capitalistes. Il arrache à la propriété l'administration de la production et la socialise jusqu'à un degré qui puisse être atteint dans les limites du capitalisme. »

« Ce sont, à leur tour, les expropriateurs des expropriateurs ». Et il ne restera au socialisme qu'à s'emparer de ces expropriateurs de second degré. »

CHAPITRE III

LA CONCENTRATION CAPITALISTE EN ALLEMAGNE

I. — L'Allemagne est riche. Les Allemands sont pauvres.

Les apologistes du régime capitaliste en Allemagne ont profité du centenaire des guerres dites d'émancipation (1814-1914) pour entonner des chants de triomphe économique. Le Dr Karl Helfferich, directeur de la plus grande banque allemande, la fameuse *Deutche Bank,* s'est fait l'Homère de la « prospérité nationale » en énumérant les progrès économiques de l'Allemagne pendant les dernières vingt-cinq années. On évalue la richesse de l'Allemagne à 300 milliards (M. Helfferich), à 397 milliards de marks (1). Ce dernier chiffre, plus exact, est de M. Steinmann-Bucher.

Mais les écrivains capitalistes omettent de nous dire comment est faite la distribution de ces

400 milliards.

Nous le verrons dans les chapitres qui suivent.

Ici je place quelques considérations préliminaires empruntées aux plus récents documents (*Die Zukunft.* Année XXII. 21 mars 1914), recueillis par un adversaire du socialisme (Dr Léon Zeitlin).

Il est vrai que dans les professions les plus favorisées les salaires ont augmenté

d'un quart (25 0/0).

(1) Un mark : 1 fr. 25 c.

Mais les prix des vivres ont augmenté dans une proportion plus grande. La cherté de la vie se répercute sur la consommation. L'*Office de la Statistique de l'Empire* a fait une *Enquête* sur le budget des familles ouvrières. Les résultats en furent publiés en 1909. On y voit que la nourriture absorbe 45,5 o/o, le loyer 18 o/o, les vêtements 12,6 o/o, chauffage et éclairage 4,1 o/o et « divers » 19,8 o/o. On voit que

quatre cinquièmes

du budget ouvrier sont absorbés par les *besoins les plus élémentaires*. C'est la meilleure preuve de la cherté excessive de la vie. L'ouvrier travaille pour ne pas mourir de faim et de froid et non pour jouir d'un bien-être relatif.

Et en voici des indices plus directs. Pendant les dernières quinze années la viande a renchéri de

40 à 70 0/0
le froment de 25 0/0
le seigle de 40 0/0
la pomme de terre de 70 0/0.

Les mêmes proportions ont été constatées pour les autres articles de première nécessité.

Les personnes exemptes de l'impôt sur le revenu forment l'immense majorité de la nation riche de 400 milliards de marks. Autrement dit, l'immense majorité de la nation possède moins de 900 marks de revenu annuel. Il est naturellement difficile de connaître avec une précision absolue la moyenne du revenu annuel de cette majorité, de la véritable nation allemande. Mais l'*Office de la Statistique* lui-même fait osciller cette moyenne entre

450 et 900 marks

450 marks par an ! ou 562 francs par an ! Moins de

deux francs par jour ! ! !

Voilà la richesse de la nation !

II. — La concentration industrielle en Allemagne.

En Allemagne, d'après la statistique impériale, les fabriques se rattachent principalement aux industries suivantes : mines, industrie chimique, industrie textile, industrie des machines et des outils et à l'industrie du papier. Là, près des trois quarts, même dans les mines 95,3 o/o des entreprises, comptent plus de cinquante personnes. Si l'on ne considère que celles groupant plus de 200 individus, on trouve encore trois quarts, même dans les mines, 95,3 o/o des entreprises, de tout le personnel employé dans ces industries. Même pour les fabriques colossales, employant chacune plus de mille ouvriers, la proportion de leur personnel par rapport au personnel total occupé dans cette branche d'industrie est encore très grande. Elle est de 4,3 dans l'industrie textile, de 12,6 dans l'industrie chimique, de 13,9 dans celle des machines, de 45,3 o/o dans les mines.

De 1882 à 1895 le nombre des petites industries n'employant aucun ouvrier a diminué de 8,7 o/o ; le nombre de celles qui n'emploient que 1 à 5 aides ou apprentis de 24,3 o/o ; celui des fabriques moyennes a augmenté de 76,3 o/o et de 88,7 o/o celui des grandes fabriques (de 51 ouvriers et plus). Spécialement le nombre des grandes fabriques employant plus de 1,000 ouvriers a augmenté, dans le même laps de temps, de 100,8 o/o et celui des personnes employées dans ces dernières de 110,5 o/o. (Voir tableau I.)

TABLEAU I

BRANCHES D'INDUSTRIE	NOMBRE DES Fabriques avec 54 personnes et plus (1895)	NOMBRE DES Ouvriers qu'elles emploient (1895)	NOMBRE DES Fabriques avec 54 personnes et plus (1882)	NOMBRE DES Ouvriers qu'elles emploient (1882)	POUR CENT des fabriques (1882)	POUR CENT des ouvriers employés (1882)	POUR CENT des fabriques (1895)	POUR CENT des ouvriers employés (1895)
1. Jardinage, agrément et commerce	47	6.255	28	4.443	0.2	10.7	0.2	8.3
2. Elevage, pêche	5	929	2	116	0.01	0.5	0.0	3.3
3. Usines, carrières, salines	1.164	511.184	1.140	397.367	21.6	92.4	29.1	95.3
4. Industrie de la pierre et de la terre.	1.930	249.548	875	115.559	1.6	33.1	4.0	44.7
5. Industrie métallurgique	1.421	196.989	701	85.175	0.5	18.5	0.9	39.8
6. Machines, outils, appareils.	1.628	343.690	894	166.539	1.1	46.8	1.9	59.
7. Industrie chimique	376	71.116	248	36 573	2.7	51.0	3.6	61.7
8. Produits des forêts et accessoires, éclairage	195	23.001	119	13.559	1.7	31.8	3.2	30.7
9. Industrie textile	3.260	587.399	2.134	347.708	0.6	38.8	1.6	59.2
10. Industrie du papier	603	27.567	351	43.117	2.3	43.1	3.4	50.8
11. Industrie du cuir, caoutchouc	250	39.269	131	19.206	0.3	15.8	0.5	24.5
12. Industrie du bois	755	75.365	328	31.653	0.1	6.7	0.3	12.6
13. Alimentation	1.826	246.490	1.125	148.512	0.5	20.1	0.7	24.2
14. Vêtement et hygiène	796	88.825	315	33.904	0.04	2.7	0.1	6.4
15. Bâtiment	2.299	349.139	930	95.669	0.6	17.9	1.7	33.4
16. Imprimerie et arts graphiques	423	48.868	186	19.300	1.9	27.7	3.0	35.9
17. Industrie artistique	17	1.555	4	230	0.1	1 5	0.2	7.8
18. Commerce	510	52.423	230	18.886	0.1	2.3	0.1	4.
19. Assurances	53	5.420	18	1.556	0.4	13.1	0.7	24.6
20. Transports	301	64.441	196	33.718	0.2	18.6	0.4	28.
21. Hôtelleries et restaurants	96	7.400	19	1.397	0.01	0.4	0.0	1.3
TOTAUX	18.955	3.044.343	9.974	1.613.247	0.3	22.0	0.6	29.6

Nous n'avons pas de statistique complète pour l'Allemagne entière en 1907. Pour la Prusse nous constatons les changements comme suit (moins le jardinage d'agrément et commercial, l'élevage et la pêche). (Voir tableau II.)

TABLEAU II

A. — Les Industries.

	1895	1907	Plus ou moins + — %	De 100 fabriques se rangent dans la grande classe seule en 1895	1907
Industries isolées (n'employant pas d'ouvriers. . .	674.042	518.574	— 23,07	54,59	41,37
Industries et fabriques avec moteurs, etc., et employant 1 personne .	33.607	50.608	+ 50,59	4,49	9,05
2 — .	189.591	228.974	+ 20,77	17,55	22,97
3 — .	186.134	122.552	+ 9,86	16,52	10,92
4-5 — .		81.935			6,58
6-10 — .	43.999	55.282	+ 25,64	3,72	4,51
11-20 — .	34.628	24.443	+ 48,68	2,52	2,14
21-50 — .		23.042			1,49
51-100 — .	8.235	8.891	+ 61,60	0,50	0,53
101-200 — .		4.417			0,26
201-500 — .	1.720	2.217	+ 62,62	0,10	0,13
501-1.000 — .		580			0,03
Plus de 1.000 . . .	189	358	+ 89,42	0,01	0,02
Totaux . . .	1.172.145	1.125.813	— 3,95	100, »	100, »

B. — Les Ressources occupées dans l'industrie.

	1895	1907	Plus ou moins + — %	De 100 personnes se rangent dans la grande classe seule en 1895	1907
Industries isolées (n'employant pas d'ouvriers). . .	674.042	518.574	— 23,07	16,20	9,41
Industries et fabriques avec moteurs, etc., et employant					
1 personne .	33.607	50.608	+ 50,59	1,33	2,06
2 — .	379.182	457.948	+ 20,77	10,41	10,45
3 — .	665.607	365.656	+ 9,10	17,47	7,45
4-5 — .		358.513			6,56
6-10 — .	323.281	409.657	+ 26,72	8,10	7,50
11-20 — .	747.146	413.811	+ 53,41	15,57	7,03
21-50 — .		732.752			10,69
51-100 — .	757.357	622.293	+ 63,25	13,60	8,40
101-200 — .		614.064			8,13
201-500 — .	657.642	669.436	+ 64,35	11,56	8,61
501-1.000 — .		411.406			5,10
Au-dessus de 1.000 .	334.261	682.121	+ 104,06	5,76	8152
	4.572.125	6.308.439	+ 37,98	100, »	100, »

Il résulte de ces chiffres, sans doute possible, qu'en Prusse aussi bien que dans l'Allemagne, une concentration continue des principales industries s'est accomplie entre 1895 et 1907. Les industries indépendantes (n'employant pas d'ouvriers) se sont réduites; les petites industries n'occupant pas plus de 10 personnes n'ont pas sensiblement augmenté, tandis que les fabriques employant plus de 10 ouvriers ont fortement

augmenté. Cette évolution est encore plus sensible à l'égard des personnes. Car tandis qu'en 1895, 53,51 o/o de toutes les personnes étaient occupées dans des entreprises ne comptant pas plus de 10 individus, il n'y en a plus que 43,52 o/o en 1907. Plus de la moitié de tout le personnel industriel, 86,48 o/o, est donc occupée dans des industries qui comptent plus de 10 ouvriers.

III. — Les revenus en Prusse.

Sœtbeer, qu'avait devancé Engel dans ses travaux relatifs aux années 1851 à 1873, dans le journal du Bureau royal des Statistiques de Prusse, a suivi les résultats des impôts de classe et impôts sur le revenu et notamment comparé ceux de Saxe et d'Angleterre.

Il cherche à compléter, d'après la statistique des salaires et les chiffres de la population, le manque résultant des revenus non inclus, au-dessous de 420 marks (avec une augmentation de 25 o/o pour cause d'estimation insuffisante) 525 marks. Il prend comme moyenne pour un locataire seul 300 marks, et pour un ménage 500 marks.

Un simple coup d'œil sur le résultat de ses recherches donne le tableau suivant :

CLASSES DES REVENUS	NOMBRE DES CONTRIBUABLES				MONTANT DU REVENU			
	Personnes seules	0/0	Personnes avec famille	0/0	Globalement milliers de marks	0/0	par contribuable marks	par tête marks
1876								
Revenus indigents, jusqu'à 525 marks.	3.311.752	39,11	6 369.856	25,65	1.324.7	16,86	400	208
Revenus petits de 526 à 2.000. .	4.704.757	55,57	16.840.444	67,82	4.354.4	55,42	926	258
— moyens de 2.001 à 6.000	384 248	4,53	1.381.044	5,56	1.219.5	15,52	3.174	833
— assez gros de 6.001 à 20.000	58.286	0,69	212.200	0,85	559.6	7,12	9.601	2.637
— gros de 20.001 à 100.000	7.501	0,10	27 300	0,12	285.7	3,64	38.093	10.467
Revenus très gros, au-dessus de 100.000	532		1 940		113.1	1,44	212.681	58.323
TOTAL.	8.467.076	100, »	24.832.784	100, »	7.857.0	100, »	928	316
1888								
Revenus indigents jusqu'à 525 marks.	4.101.550	41,36	8.285.164	29,20	1.650.5	17,68	402	199
Revenus petits de 526 à 2.000. .	5.259.805	53,04	18.052.480	63,62	4.805.0	51,49	914	266
— moyens de 2.001 à 6.000	458.692	4,63	1.702.610	6,00	1.486.4	15,93	3.240	873
— assez gros de 6.001 à 20.000	83.823	0,85	292.381	1,03	806.2	8,64	9.617	2.757
— gros de 20.001 à 100.000	11.029	0,11	38 470	0,14	417.1	4,47	37.821	10.843
Revenus très gros, au-dessus de 100.000	840	0,01	2.930	0,00	167.0	1,79	198.731	56.973
TOTAL.	9.915.739	100, »	28.374.035	100, »	9.332.2	100, »	941	329
1890								
Revenus indigents jusqu'à 525 marks.	4.094.428	40,11	8.383.359	28,82	1.647.4	16,53	472	197
Revenus petits de 526 à 2.000. .	5.517.828	54,05	18.562.145	63,81	5.119.7	51,53	928	276
— moyens de 2.001 à 6.000	490.541	4,81	1.778.155	6,12	1.593.1	16,08	3.248	896
— assez gros de 6.001 à 20.000	91.512	0,90	317.193	1,09	882.1	8,88	9.639	2.781
— gros de 20.001 à 100.000	12.521	0,13	43.400	0,16	474.2	4,77	37.855	11.027
Revenus très gros, au-dessus de 100.000	1.062		3.681		219.6	2,20	276.789	59.666
TOTAL.	10.207.892	100, »	29.007.933	100, »	9.936.1	100, »	973	342

Il résulte de ce tableau, qui résume l'état des revenus à trois époques différentes, qu'en 1876, 92,63 o/o de la population n'avait, comme revenu annuel, que 700 marks, en moyenne, par famille et 236 marks par tête; autrement dit :

plus de neuf dixièmes

de la population allemande est à l'état de misère permanente n'ayant, comme revenu annuel, que

236 marks ou 295 francs par tête.

Ajoutez que 40 o/o, c'est-à-dire près de la moitié de la population, ne possède par tête et par an, en moyenne que

197 marks ou 221 francs.

A comparer le tableau ci-dessous dressé par Engel :

Dans la période de 1852-1873, les contribuables, pour l'impôt de classe ayant un revenu jusqu'à 400 thalers ont augmenté de 122,8; de 400 à 100 thalers, 175. Moyenne : 124.

Pour l'impôt sur le revenu de :

De 1.000 à 1.600	thalers	ont augmenté de	. . . . .	210 2
De 1.6.. à 3.200	—	—	. . . . .	232 3
De 3.200 à 6.000	—	—	. . . . .	253 9
De 6.000 à 12.000	—	—	. . . . .	324 8
De 12.000 à 24.000	—	—	. . . . .	470 6
De 24.000 à 52.000	—	—	. . . . .	576 3
De 52.000 à 100.000	—	—	. . . . .	588 4
De 100.000 à 200.000	—	—	. . . . .	533 3
Au-dessus de 200.000	—	—	. . . . .	2.200 7
Augmentation du nombre de contribuables assujettis à l'impôt sur le revenu			. . . . .	225 7

IV. — En Prusse en 1908.

D'après les renseignements fournis par les Services de l'impôt sur le revenu pour 1908, en Prusse, le nombre des assujettis était :

DANS LA CATÉGORIE DU REVENU de marks	ASSUJETTIS mille	ou 0 0 DU TOTAL des assujettis
Au-dessus de 900 à 3.000. . . .	5.284	89,92
— 3.000 à 6.500. . . .	411	6,99
— 6.500 à 9.500. . . .	77	1,30
— 9.500 à 30.000. . . .	83	1,42
— 30.500 à 100.000. . . .	18	0,31
— 100.000.	4	0,06
TOTAL	5.876	100,00

La population était de 38,026,566 habitants; les contribuables assujettis de 15,75 0/0; la population assujettie de 18 millions de têtes.

La partie la plus faible de ce calcul est certes l'admission du revenu des personnes exemptes de l'impôt estimé à 450 marks, soit la moitié du minimum d'existence. Depuis 1907 on le porte à 750 marks. La part de revenu des personnes exemptes de l'impôt se trouve par là élevée de 25 à près de 35 0/0; il convient de comparer les estimations plus anciennes de Pierstorff (33 0/0) et Bœhmerts (45 0/0).

Le revenu global des personnes physiques en Prusse était selon les statistiques officielles, de :

10.148 millions de marks en 1896;
12.770 millions de marks en 1902;
14.614 millions de marks en 1906;
15.874 millions de marks en 1907.

May a de nouveau tenté d'établir le revenu national de l'Allemagne en se basant sur la statistique prussienne et à l'aide des renseignements fournis sur les salaires par les Caisses d'assurances des invalides du travail.

V. — Emissions de valeurs étrangères et indigènes en Allemagne.

Dans le discours qu'il a prononcé le 11 février 1911 au Reichstag, le secrétaire d'Etat de l'Intérieur, Delbrück, a indiqué le total des émissions :

Années	Valeurs allemandes	Valeurs étrangères	Total
	(Millions de marks)		
1900-1901	2.166,5	295,9	2.452,4
1901-1902	2.287,4	342,7	2.630,1
1902-1903	2.332,2	1.034,2	3.386,4
1903-1904	2.178,4	424,4	2.602,8
1904-1905	2.598,3	584,0	3.182,3
1905-1906	2.959,4	828,0	3.787,4
1906-1907	3.703,7	333,8	4.037,5
1907-1908	2.994,3	168,0	3.162,3
1908	4.012,5	238,7	4.261,2
1909	4.146,3	720,8	4.867,1
1910	2.854,1	528,4	3.332,5

Les totaux ont progressé considérablement, mais à l'exception de l'année 1902-1903, où les émissions de valeurs étrangères ont atteint 1,054 millions, la part de celles-ci est bien inférieure à celle des valeurs indigènes. De 1901 à 1905, les valeurs étrangères représentent un total de 3,233 millions. On ne saurait donc parler d'une submersion du marché

allemand. M. Helfferich a préparé une statistique par périodes de cinq ans :

Années	Valeurs allemandes	Valeurs étrangères	Total
	(Millions de marks)		
1886-1890	4.330	2.322	6.682
1891-1895	4.833	1.462	6.295
1896-1900	8.216	2.420	10.636
1901-1906	8.339	2.147	10.486
1906-1910	12.615	1.497	14.112

La mise sur le marché des valeurs allemandes a triplé, celle des valeurs étrangères est restée stationnaire ou a diminué. Il s'agit naturellement des émissions publiques.

VI. — Les dividendes des banques allemandes.

Voici l'importance moyenne des dividendes annuellement distribués :

	Taux moyen %		Taux moyen %		Taux moyen %		Taux moyen %
1883	6,71	1890	7,60	1897	7,66	1904	7,37
1884	6,74	1891	6,50	1898	7,89	1905	7,69
1885	6,35	1892	6,20	1899	8,21	1906	7,91
1886	6,19	1893	1,25	1900	7,49	1907	7,78
1887	6,35	1894	6,74	1901	6,02	1908	7,65
1888	8,09	1895	2,38	1902	6,37	1909	7,74
1889	8,09	1896	7,63	1903	6,83		

VII. — La situation de la classe ouvrière en Allemagne.

Un des chefs du mouvement syndical allemand, Robert Schmidt, a résumé, au dernier Congrès des *Syndicats allemands libres,* à Munich (juin 1914), où se trouvaient représentés deux millions et demi d'ouvriers syndiqués, d'une façon magistrale, la situation de la classe ouvrière allemande. Nous donnons ci-dessous les principaux passages de son discours qui, en même temps complètent, pour l'époque la plus récente, les tableaux donnés ci-dessus :

« L'ouvrier allemand a-t-il bénéficié de l'essor sans pareil des six dernières années ? De quels profits les propriétaires fonciers ne sont-ils pas redevables à la politique protectionniste, et qu'en ont retiré les ouvriers des campagnes ? Qu'a entrepris le Gouvernement prussien contre l'action dépressive des importations étrangères, à l'égard des salaires, aux moments les plus durs de la crise ? La moyenne des dividendes des Sociétés par actions allemandes a monté, de 1908 à 1912, de 7 à 7,9 o/o. La moyenne des dividendes des grandes Sociétés minières atteint 21 o/o ! Et il faut encore tenir compte des importantes réserves et défalcations de toutes sortes qui ont été introduites aux bilans. Pourtant Delbrück soutient qu'on n'a pas fait autant pour les entrepreneurs que pour les ouvriers ! Les fortunes en Prusse augmentent annuellement, d'après les statistiques officielles du fisc, de 2,76 milliards. Elles s'élèvent à 104 milliards et, d'après Steinmann-Bucher, il y a 400 milliards investis en Allemagne. On montre ainsi la valeur que notre économie a su créer, mais qu'est-ce qu'en retirent les travailleurs ?

« Selon Rathenau, 300 *rois du capital tiennent dans leurs mains le sort de l'Europe.* Ils veulent régner de façon absolue et plier sous leur joug le peuple qui travaille, pour en tirer

un profit toujours plus élevé. Ce ne sont pas les intérêts les plus importants de la collectivité qui comptent pour eux. Les organisations des maîtres du travail disposent de plus de 145,207 membres avec 4 millions et demi d'ouvriers. Ils ne réclament pas les mêmes droits pour les organisations syndicales dont le théoricien des entrepreneurs, professeur Hans Delbruck, indiquait l'importance comme un danger pour l'industrie, parce qu'elles faisaient monter les salaires. Il est vrai que Delbrück ajoutait que la force des Syndicats se trouvait affaiblie du fait de leurs divisions confessionnelles et politiques. Cela est vrai et doit nous servir d'avertissement *pour nous efforcer de nous mettre d'accord avec les autres Syndicats afin de marcher ensemble dans les grands combats.* C'est ainsi que l'espoir de notre adversaire pourrait tourner à sa confusion, si nous parvenions à nous entendre, au moins provisoirement, pour marcher d'accord dans les grandes actions, comme cela s'est passé d'ailleurs déjà plusieurs fois. Mais si l'on dit que la vie économique est menacée par l'existence de nos Syndicats, je puis démontrer que c'est au contraire le capitalisme moderne qui la met en péril par la dépréciation et le sabotage des œuvres de civilisation et de possession nationale. La possession du charbon et du minerai, cette précieuse richesse nationale, est de première importance pour notre industrie et notre force de travail. Procède-t-on, à leur égard, en bons ménagers, dans l'intérêt de la vie économique et de la collectivité ? La Société internationale d'extraction a, depuis l'année 1900, distribué 1,675,000 marks de dividendes pour un capital-actions de un million. Ce sont de tels bilans, qui exploitent la haine contre les Syndicats, et qui livrent l'Empire et la nation aux plus sordides usuriers, au lieu de mettre en valeur ces richesses pour le bénéfice de la collectivité. N'y a-t-il pas pour la nation un grand danger à laisser exploiter les mines sans égard aux intérêts généraux ? Des communes entières sont mises en danger par la cessation d'exploitation de leurs mines. Des milliers d'ouvriers sont ainsi chassés d'un coup de leur foyer et de leur industrie.

Mais quels sont les politiciens sociaux bourgeois, quels sont les ministres, qui protestent contre ce procédé criminel ? Nul, dans les cercles bourgeois, ne s'aventure contre la puissance du capital. »

VIII. — La lutte contre les Syndicats ouvriers.

« Nous allons au-devant d'un nouveau danger national en laissant l'Etat et les communes abandonner à la spéculation privée l'utilisation des précieuses forces hydrauliques. Ces forces seront gaspillées par la soif des dividendes du capital. « Nous voulons, avant tout, notre profit », proclament les Kirdorf, les Stinnes et autres magnats de l'industrie. En dépit de cette exploitation sans frein de notre richesse nationale par le capital privé, le professeur Delbrück voit toujours dans les Syndicats le danger pour notre vie économique. *Les Syndicats sont pourtant devenus l'unique frein pour assurer à la masse du peuple des conditions meilleures là où la législation les lui refuse.* La fondation du cartel des producteurs, composé de la Ligue des classes moyennes, de l'Union centrale des industriels allemands et de la Ligue des Agriculteurs, est un composé de tous ceux qui placent les intérêts les plus étroits de leur caste au-dessus des intérêts généraux du pays. Quant aux quelques hommes de la classe bourgeoise qui lui font opposition, nous devons les soutenir énergiquement. Parmi eux mérite une mention spéciale un homme qui a pris position, avec connaissance de cause, dans la lutte contre les tendances des partisans de la manière forte : le professeur Brentano. Par son action pour l'égalité des droits des ouvriers et contre la tendance à comprimer le mouvement syndical, il a attiré sur lui toute la haine des partisans de la manière forte. Il a été entraîné dans un procès qui dure depuis plusieurs années et qui lui assure, de notre

part, toute considération pour son attitude énergique contre les partisans de la manière forte.

« Malheureusement, de tels hommes se font de plus en plus rares, parce que le grand capital étend chaque jour davantage son influence corruptrice jusque dans le monde des savants, à qui sont offerts dans les bureaux techniques ou littéraires de la grande industrie des positions bien rentées, que l'Etat ou les communes ne pourraient leur assurer. »

IX. — La législation ouvrière.

« *Qu'a-t-on fait pour les ouvriers en fait de politique sociale ?*

« Les rapports des inspecteurs des fabriques ont dû avouer, sans hésitation, que dans ces dernières années, l'*augmentation du prix de la vie* n'est aucunement en rapport avec l'augmentation des salaires, principalement dans les professions non indispensables, où le capital dispose d'une main-d'œuvre dénuée de toute indépendance et écrasée par un travail dont la durée n'est pas limitée. Dans l'industrie la plus modernisée, l'exploitation, le surmenage et le gaspillage de la force de travail se sont considérablement aggravés. D'après les données fournies par l'inspection des fabriques, sur l'âge des ouvriers des fabriques, c'est encore dans l'industrie textile que les ouvriers jouissent des conditions les moins défavorables avec, sur cent personnes employées, 35,3 au-dessus de 40 ans et 16,9 au-dessus de 50. Par contre, dans l'industrie des machines on n'en trouve plus que 20,5 au-dessus de 40 ans et 8 o/o au-dessus de 50. *Ceci est la preuve de la triste situation de la classe ouvrière.* Dans une série de branches les plus importantes de l'industrie, l'*ouvrier est usé à* 40 *ans et mis au rancart comme une marchandise détériorée,* à un âge où l'homme atteint normalement la plénitude de sa force. Sous le régime des capitalistes à la Kirdorf,

l'activité de l'homme est épuisée à 40 ans, et l'on fait à ceux que l'on consent encore à employer la grâce de leur pain, en les utilisant dans des occupations subalternes. C'est à cette fin que l'on destine les jeunes forces que l'on fait venir de tous côtés pour les livrer à la machine. Si l'homme de quarante ans est encore fort et sain, il n'offre pas de garanties suffisantes comme objet utile à l'exploitation.

« Jusqu'ici la protection du travail s'est montrée insuffisante dans ces industries à profits monstrueux. Nous voyons en outre la désastreuse poussée des travailleurs des champs vers les villes. Ce ne sont pas les plaisirs des grandes villes qui y attirent les ouvriers. La faute en est à l'*insécurité du travail à la campagne*. En Prusse les lois les meilleures pour la protection des ouvriers agricoles resteraient lettre-morte, aux mains des agents de l'Administration prussienne. L'absence de tous droits reconnus aux masses ouvrières importées de l'étranger, la façon brutale et illégale dont ils sont traités, sont malheureusement appliquées aussi de divers côtés à nos propres ouvriers des campagnes. »

X. — La misère ouvrière.

« Si la mortalité par la tuberculose diminue, le mérite en revient principalement aux efforts faits par les organisations syndicales pour obtenir une diminution des heures de travail. Et pourtant la statistique nous fournit un bien triste tableau. Des enquêtes précises ont démontré que la mortalité annuelle par la tuberculose est beaucoup plus élevée parmi ceux dont le revenu varie de 900 à 1,200 marks que pour les revenus de 10 à 25,000 marks. *C'est par une réforme radicale de l'habitation que la tuberculose peut être le plus efficacement combattue*. Cette question est avant tout une question communale. De petits crédits pour la construction d'habitations ne sont qu'une aide passagère. Le mieux serait que les commu-

nes se décident à construire des *habitations ouvrières* et à les prendre en régie directe.

« Si nous faisons la balance de ce qui a été fait pour les ouvriers et pour les entrepreneurs du travail, elle se solde par une très grosse différence *au détriment des ouvriers.* Il ne peut être question d'une égalité de traitement pour les ouvriers et les entrepreneurs dans les questions de politique sociale, ni même d'élargissement de ces questions. Les mesures de protection prescrites par les ouvriers agricoles et les métiers dangereux en général, sont tout à fait défectueuses en elles-mêmes et elles ne sont jamais appliquées intégralement par les entrepreneurs. D'après les rapports des inspecteurs des fabriques, l'exécution des lois de protection ouvrière laisse beaucoup à désirer. Dans l'année 1912 on relève contre elle 22,254 contraventions. Personne ne s'élève, dans les cercles bourgeois, contre l'énormité de ce chiffre, comme devant lui s'évanouissent les quelques cas de terrorisme que se plaisait à enfler le monde bourgeois ! Une grande quantité d'accidents sont enregistrés annuellement dans l'industrie allemande.

« *Rien que les accidents mortels atteignent, pour un an, le chiffre de* 10,200.

« La responsabilité en revient, pour une grande part, à la classe capitaliste allemande. Aujourd'hui, *dans l'industrie on se joue de la vie humaine* et l'on attache de moins en moins de valeur à la vie de l'homme. *On doit rendre la position des inspecteurs des fabriques plus indépendante.* Mais le Gouvernement prussien ne veut pas qu'ils se prononcent sur les méfaits qu'ils constatent. Ils sont contraints de se plier aux désirs des cercles influents de la grande industrie et ne peuvent qu'en référer.

« Ainsi les inspecteurs des fabriques du Schleswig, où les conditions du travail dans les mines et dans l'industrie du fer du Schleswig supérieur sont épouvantables, ne savent parler que des pommes de terre que les entrepreneurs donnent à manger à leurs ouvriers. »

XI. — La législation ouvrière internationale.

« Cette même tendance a été confirmée par l'attitude du Gouvernement à la Conférence Internationale pour la Protection des Ouvriers, à Berne, le 25 septembre 1913. Son opposition a été la cause que l'interdiction du travail de nuit n'a pu être fixée internationalement à l'âge de 18 au lieu de 16 ans. Ce fait suffit pour détruire tous les beaux discours sur la protection de l'enfance. Mais ici encore *le Gouvernement n'a fait que suivre les indications du Comité central des industriels allemands.* Avant de prendre le train pour Berne, les représentants du Gouvernement anglais avaient pris part à une séance du Comité central où on leur signifia que la grande industrie n'accepterait d'aucune façon de reculer l'âge du travail de nuit. Les ouvriers n'ont été aucunement consultés. L'opposition gouvernementale à tout progrès de politique sociale se signale encore pour la loi du travail à domicile. On ne veut pas afficher les tableaux et tables de salaires, pour que l'étranger ne soit pas au courant des conditions misérables du travail et des salaires dérisoires, auxquels est soumis le travail à domicile. De même les prescriptions pour l'établissement des tarifs de base que les Commissions techniques sont chargées de fixer pour les salaires ouvriers, ne sont appliquées que sur le papier.

« *On n'a rien fait pour le travail à domicile,* tandis qu'en Angleterre des progrès importants ont été réalisés dans ce sens. On n'a rien fait non plus contre les *risques des industries insalubres. Sur toutes ces questions nous constatons un arrêt complet.* Seules, nos exigences peuvent servir à provoquer un progrès. Mais si nous faisons en vain appel à la législation, pour qu'elle remplisse son devoir, nous ne devons pas non plus mépriser l'action de notre moyen propre, le Syndicat. L'attitude passive du Gouvernement doit stimuler

d'autant plus l'action syndicale. Ce n'est pas par l'application de moyens annoncés à grand fracas que les Syndicats font reconnaître leur puissance, mais par la tranquille et froide exécution de ce qu'ils ont reconnu réalisable.

« *Les Syndicats peuvent réaliser beaucoup de ce que la législation se contente de faire briller aux yeux des ouvriers; mais pour cela une chose est nécessaire, la liberté de mouvement, et ils ne démordront pas de cette revendication essentielle : liberté de mouvement de tous les côtés sur pied d'égalité avec les adversaires !*

« *Les Syndicats n'ont pas abandonné le chemin de l'égalité. Mais si on les place sous un régime d'exception, ce sont les classes dominantes qui abandonnent le terrain de l'égalité des droits, et alors la base de la tactique se trouve aussi déplacée pour nous.*

« Le mouvement ouvrier allemand a montré qu'il était prêt aux sacrifices. Il ne renonce pas à la lutte contre l'exploitation capitaliste et sa soif de domination. Il construit le chemin qui conduira la classe ouvrière à la victoire. »

XII. — Les récents progrès de l'Allemagne.

M. V. Cambon, écrit M. René Gonnard, dans son *Allemagne au travail* et ses *Derniers progrès de l'Allemagne,* nous montre les plus récents accroissements de la production minière, de la production agricole, l'enrichissement général, si rapide, que le revenu allemand évalué à 26 milliards de marks en 1895 l'est à 45 milliards aujourd'hui et que la fortune de l'Allemagne est estimée jusqu'à 400 milliards de francs. Il nous fait assister à la continuation du développement urbain et à la rivalité des grandes cités se traduisant par un élan extraordinaire imprimé aux œuvres sociales d'aménagement hygiénique, à l'expansion des services de la navigation intérieure, batellerie, canaux et ports fluviaux

dont certains, comme Rührort, « le premier port du monde », réalisent un trafic (1912) de 33,968,000 tonnes ; au développement des chemins de fer, à raison de 1,000 kilomètres par an, sans préjudice de la construction des gares cyclopéennes ; à l'établissement de musées monstres comme le Deutsche Museum de Munich ; à l'agrandissement continu du type des usines, avec la fabrication par masses écrasantes, et la division du travail dans les états-majors industriels ; aux victoires de la sidérurgie germanique, produisant en 1912 17,853,000 tonnes de fonte, et depuis 1902 distançant de plus en plus loin l'industrie anglaise ; à l'apothéose des grands patrons, du type américain, comme Thyssen, l'envahisseur de notre Normandie ; à l'accaparement par des industries nouvelles, comme celle des *films,* d'inventions réalisées par des Français et que nous ne savons pas mettre en valeur ; enfin à la plus prestigieuse et à la plus admirable, à mon sens, des œuvres de l'Allemagne contemporaine, à la conquête de la mer par les flottes énormes des grandes Compagnies de Hambourg et de Brême, ces *Hamburg-Amerika* et ces *Nord-Deutscher Llyod,* disposant d'un tonnage double de celui des plus puissantes Compagnies britanniques, et triple de celui de notre Compagnie Transatlantique, lançant des *Imperator* de 55,000 tonnes et préparant des paquebots de 70,000 tonnes !

(*Revue politique et parlementaire,* juillet 1914, page 148.)

CHAPITRE IV

EN AUTRICHE

Pour l'Autriche Occidentale, le Gouvernement proposait en 1874, dans ses calculs sur le revenu national, en vue de l'introduction de l'impôt sur le revenu, les données suivantes :

Pour revenu de	En milliers de florins
Foncier	382.000
De la propriété bâtie	138.976
Du capital possédé associé	111.943
Du capital possédé autrement	16.053
Commerce et industrie	158.483
Autres	59.628
	767.883

Le revenu des salaires et la plus grande partie des intérêts des emprunts d'État ne s'y trouvent pas compris.

La première évaluation de l'impôt personnel sur le revenu pour 1898 donnait le tableau suivant :

Revenu de	En 1.000 florins	En 0/0
Foncier et propriété bâtie	249.335	18,65
Entreprises indépendantes	383.888	28,72
Salaires ouvriers et domestiques	458.499	34,29
Fortune en capital	216.003	16,16
Revenus autres	29.197	2,18
	1.336.922	100,00

	En 1.000 florins
Déduction de toutes sortes, intérêts de dettes, impôts, etc.	164.415
Déduction en considération des familles nombreuses, etc.	15.956
	180.371
Restant	1.156.550

Le minimum d'exemption d'impôt est fixé à 600 florins; les personnes juridiques ne sont pas assujetties à l'impôt.

Le revenu du travail ne représente donc qu'un TIERS du revenu autrichien dit national. Cet État paradoxe qui, à l'heure où apparaîtra notre volume, cessera, espérons-le, d'être, opprime la classe ouvrière d'une façon toute particulière.

CHAPITRE V

LE PROGRÈS DE LA TECHNIQUE

Un Institut international de la Bibliographie des progrès techniques a été fondé à Berlin en 1908. Déjà à cette époque l'Institut constate l'existence, en chiffres ronds, de 1,000 journaux spéciaux traitant les progrès technologiques et affirme avec raison l'impossibilité matérielle, pour des personnes isolées, d'embrasser, en détail, la totalité du progrès technologique. L'Institut se donne comme tâche de faire paraître, en *sept* journaux, *rien que la bibliographie* des études comparées des progrès technologiques.

En 1910, l'organe de l'Institut : *L'Information Technique,* paraissant en allemand, en français, en anglais, en italien et en russe, a fait état d'une littérature concernant les progrès techniques et qui comprend pour les différents pays :

Pour l'Allemagne, 5,968 volumes et articles ;
Pour la France, 1,267 ;
Pour l'Angleterre, 3,170 ;
Pour l'Italie, 50 ;
Pour l'Espagne, 7 ;
Pour la Russie, 58 ;
Divers, 18.

Total pour 1910 : 10,557 volumes et articles.

(*Fortschritteder Technik,* 1910.)

Le total des comptes rendus des ouvrages techniques en 1909 est de 59,628 ; en 1910, de 72,842.

L'Institut a fourni des renseignements en 1909 sur 48,440, en 1910 sur 66,087 nouvelles publications de la littérature technologique mondiale.

A peine toute la littérature théologique pendant plusieurs siècles du moyen-âge a eu la même ampleur que la littérature technologique pendant ces deux années. Les chiffres que nous donnons se trouvent dans le journal de l'Institut : (*Fortschritte der Technik,* Berlin, 1910. (*Les Progrès de la Technique.*)

LIVRE VI

LA CONCENTRATION AGRAIRE

CHAPITRE PREMIER

LA CONCENTRATION AGRAIRE

I. — Le Capitalisme agraire.

Obligés *par les faits* de reconnaître la concentration capitaliste dans l'industrie, les adversaires du Socialisme se cantonnèrent sur le terrain agraire. Le paysan fut appelé à la rescousse pour combattre « les utopies socialistes ». L'agriculture, disaient nos adversaires, c'est le paradis de la petite production éternelle, du morcellement à perpétuité. Nos apôtres de l'individualisme, c'est-à-dire de l'isolement et de l'abrutissement humain triomphaient. La vie sociale et internationale s'arrêterait au seuil des campagnes heureuses et florissantes, où le grand air chassait les microbes de la Révolution, la perte des grands centres industriels. Or, les enquêtes minutieuses et consciencieuses de Karl Kautsky, Emile Vandervelde et Compère-Morel ont mis en déroute les Pindare de la « vie heureuse » des campagnes. Ils ont eu, malheureusement, à combattre l'influence de l'optimisme bourgeois, même dans quelques milieux socialistes.

La Question agraire de Karl Kautsky a porté un coup mortel à ces illusions réactionnaires. Kautsky explique, comme suit, son point de vue:

Avant que je fisse les recherches sur la question agraire dont ce livre donne le résultat, ma conception de l'évolution sociale était que l'exploitation paysanne était menacée d'un côté par le morcellement, de l'autre par la grande exploitation, que, par suite, la même évolution, quoique peut-être sous une autre forme, se produirait dans l'agriculture et dans l'industrie; la prolétarisation à un pôle, et, à l'autre

pôle, la marche en avant de la grande exploitation capitaliste.

Ce n'était pas là un dogme marxiste: c'était aussi la conception de l'économie bourgeoise, et cette vue était en harmonie avec les faits observés en Angleterre et en Allemagne jusqu'à une époque peu éloignée de nous, et en France et en Belgique, ainsi que l'a montré Vandervelde, aujourd'hui encore.

Toutefois, les dernières statistiques de l'Allemagne et de l'Angleterre ont montré que cette évolution n'était pas une loi générale, et elles ont conduit certains théoriciens à cette conception que l'avenir dans l'agriculture n'appartenait pas à l'exploitation capitaliste, mais à l'exploitation paysanne.

J'ai recherché laquelle des deux opinions était la vraie, et mes recherches m'ont conduit contre toute attente à ce résultat qu'aucune des deux n'avait une vérité générale, que nous ne devions attendre, dans l'agriculture, *ni la fin de la grande exploitation ni celle de la petite; que nous trouvions bien ici, à un pôle, la tendance universellement vraie à la prolétarisation, mais que nous trouvions à l'autre pôle une oscillation constante entre les progrès de la petite exploitation et ceux de la grande.* Cela n'est assurément pas ce que l'on entend ordinairement par dogme marxiste. Conformément à cela, je suis arrivé aussi à ce résultat que l'agriculture ne produit pas par elle-même les éléments dont elle a besoin pour parvenir au socialisme. Mais l'agriculture indépendante de l'industrie, qu'elle soit paysanne ou capitaliste, cesse de plus en plus de jouer un rôle dans la société. L'industrie subjugue l'agriculture, *de sorte que l'évolution industrielle trace de plus en plus la loi de l'évolution agricole.*

C'est en cela, c'est dans la mise en lumière de l'industrialisation de l'agriculture que je vois l'idée centrale de mon livre. On aurait de la peine à y découvrir un « dogme particulièrement marxiste ».

Vandervelde est arrivé sur des points essentiels, indépendamment de moi, aux mêmes résultats que moi; et personne ne voudra lui donner le titre de dogmatique marxiste. (*La Question agraire*, de K. Kautsky, trad. d'Edg. Milhaud et Camille Pollack. Paris. Giard et Brière, 1900).

II. — Le Socialisme est-il applicable aux campagnes ?

Karl Kautsky ne nie pas les lacunes de notre propagande jusqu'à ce jour. Il pose le problème dans des termes qui font disparaître toute équvoque. Si le Socialisme ne s'applique pas aux campagnes, il faudrait reviser ou transformer la théorie socialiste.

Mais ni K. Kautsky, ni Compère-Morel, ni Vandervelde ne nient les particularités de l'évolution agraire ayant ses lois à elle qu'il s'agit de trouver.

C'est le mode de production capitaliste, écrit K. Kautsky, qui domine la société actuelle. C'est l'antagonisme de la classe des capitalistes et du prolétariat salarié qui meut notre siècle et lui donne sa physionomie. Mais le mode de production capitaliste n'est pas la seule forme de production qui se trouve dans la société présente ; à côté de lui on rencontre encore des restes de modes de production pré-capitalistes, qui se sont maintenus jusqu'à nos jours ; et l'on peut aussi découvrir déjà, en maintes formes de l'économie de l'Etat, de l'économie communale et de la coopération, les germes d'un mode de production nouveau, plus élevé. Aussi bien l'antagonisme de la classe des capitalistes et du prolétariat salarié n'est-il pas l'unique antagonisme social de notre temps. A côté de ces deux classes, et entre elles, il en existe beaucoup d'autres, — parmi lesquels les cîmes comme les bas-fonds de la société, ici les monarques et leurs courtisans, là les différentes espèces du prolétariat de gueux (*Lumpenproletariat*), — toutes classes qui sont en partie les produits des formes sociales pré-capitalistes, et en partie sont produites ou du moins favorisées dans leur croissance par les besoins du capitalisme lui-même. Ces diverses classes, les unes ascendantes, les autres décadentes, avec leurs intérêts

extrêmement variés, perpétuellement changeants, se croisent et s'entrelacent de la manière la plus complète avec les intérêts des capitalistes, d'une part, des prolétaires, de l'autre, sans coïncider jamais entièrement avec ceux des unes ou des autres, ce sont elles qui donnent aux luttes politiques de notre temps leur caractère d'incertitude, qui les remplissent des plus singulières surprises.

Le théoricien désireux de rechercher les lois fondamentales qui donnèrent la vie à la société actuelle ne peut pas se laisser égarer par cette multitude de phénomènes. Il doit considérer le mode de production capitaliste dans son essence, dans ses formes classiques, en le séparant tout à fait des restes et germes ambiants d'autres formes de production. Au contraire, le politique praticien commettrait une grave faute s'il voulait considérer les capitalistes et les prolétaires comme les seuls facteurs de la société actuelle, et détourner les yeux des autres classes.

Le *Capital* de Marx ne traite que des capitalistes et des prolétaires. Dans le *Dix-huit Brumaire* et dans *Révolution et contre-Révolution en Allemagne* du même auteur, à côté des capitalistes et des prolétaires, monarques et prolétaires en haillons (*Lumpenproletariat*), paysans et petits bourgeois, bureaucrates et soldats, professeurs et étudiants, jouent, au contraire, eux aussi un rôle.

Parmi les couches sociales intermédiaires, la classe des paysans, qui constituait, il y a peu de temps encore, la partie la plus considérable de la population de nos États, a toujours préoccupé au plus haut point les partis démocratiques et révolutionnaires de notre siècle. Pour ces partis, issus des villes, le paysan était un être mystérieux, étrange, parfois même inquiétant. Lui qui avait autrefois combattu de la manière la plus énergique l'Église, les princes, la noblesse, il se cramponnait maintenant avec la dernière opiniâtreté à ces institutions; on le vit souvent mettre autant d'ardeur à prendre le parti de ses exploiteurs que d'autres classes à

lutter pour leur émancipation ; il ne dirigea que trop souvent contre la démocratie les armes que celle-ci lui apportait.

La démocratie socialiste, au commencement, se soucia peu du paysan. C'est qu'elle n'est pas un parti démocratique au sens bourgeois du mot, une bienfaitrice de tout le monde, cherchant à donner satisfaction aux intérêts de toutes les classes, si opposés qu'ils puissent être les uns aux autres : elle est un parti de lutte de classe. L'organisation du prolétariat urbain réclama, dans les premières années de son existence, tous ses soins. Et elle espérait que l'évolution économique lui préparerait les voies dans les campagnes comme à la ville, et que la lutte entre la petite et la grande exploitation conduirait à la suppression de la première, de sorte que ce serait alors pour elle une tâche facile de gagner, ici encore, comme parti purement prolétarien, la masse de la population agricole.

Aujourd'hui, la démocratie socialiste s'est si considérablement accrue que les villes ne sont plus pour elle un champ d'action suffisant ; mais, dès qu'elle s'avance dans les campagnes, elle se heurte à cette puissance mystérieuse qui a déjà préparé tant de surprises à d'autres partis démocratiques révolutionnaires. Elle voit que la petite exploitation dans l'agriculture ne suit nullement un processus de rapide disparition, que les grandes exploitations agricoles ne gagnent que lentement du terrain, par endroits même en perdent. Toute la théorie économique sur laquelle elle s'appuie paraît fausse dès qu'elle tente d'en faire l'application à l'agriculture. Mais si cette théorie ne s'appliquait réellement pas à l'agriculture, il faudrait entièrement transformer, non seulement la tactique suivie jusqu'à ce jour, mais les principes mêmes de la démocratie socialiste. (K. K.)

III, — Le capitalisme agraire.

Si l'évolution agraire a quelques particularités que personne ne songe à nier, il reste acquis, comme fait indéniable, que le capital s'empare de plus en plus de l'agriculture.

Sans aucun doute — et nous admettons cela désormais comme démontré, — l'agriculture ne se développe pas selon le même processus que l'industrie. Elle suit des lois propres. Mais cela ne veut nullement dire que l'évolution de l'agriculture soit en opposition avec celle de l'industrie et soit inconciliable avec elle. Nous croyons, au contraire, pouvoir montrer qu'elles tendent toutes deux au même but, dès qu'on ne les isole pas l'une de l'autre et qu'on les considère comme étant des éléments d'un même processus d'ensemble.

Aussi bien la théorie marxiste du système à production capitaliste ne consiste-t-elle pas simplement à réduire l'évolution de ce système de production à la formule : « Disparition de la petite exploitation devant la grande », de manière à ce que celui qui sait par cœur cette formule ait, pour ainsi dire, dans sa poche, la clef qui ouvre l'édifice de l'économie moderne.

Si l'on veut étudier la question agraire selon la méthode de Marx, on ne doit pas se poser seulement la question de savoir si la petite exploitation a un avenir dans l'agriculture; on doit, au contraire, rechercher toutes les transformations qu'éprouve l'agriculture au cours du régime de la production capitaliste. On doit rechercher *si et comment le capital s'empare de l'agriculture, la révolutionne, ébranle es anciennes formes de production et de propriété et crée la nécesté de nouvelles formes.*

Ce n'est que lorsque nous aurons répondu à ces questions que ous pourrons voir si la théorie de Marx est applicable à l'agriculture ou non, et si la suppression de la propriété privée des moyens de production doit s'arrêter devant le plus considérable de tous les moyens de production, la terre.

Notre tâche nous est ainsi clairement tracée...

L'ancienne société de la famille paysanne, exploitant exclusivemnet par son propre travail son propre bien, est remplacée dans les grandes exploitations paysannes par une troupe d'ouvriers embauchés, qui, sous le commandement du propriétaire, travaillent pour lui ses champs, gardent son bétail, engrangent sa récolte.

L'antagonisme de classe existant entre l'exploiteur et l'exploité, entre le possédant et le prolétaire, pénètre dans le village, dans le ménage paysan lui-même, et détruit l'ancienne harmonie et l'ancienne communauté d'intérêts.

Tout ce processus a commencé, comme nous l'avons déjà dit, pendant le Moyen-Age, mais seul le mode de production capitaliste l'a accéléré au point de faire partout dépendre de lui la condition de la population rurale. Il n'est pourtant pas encore arrivé à sa fin et il se poursuit aujourd'hui encore, embrassant toujours de nouvelles régions, transformant toujours de nouveaux domaines de la production paysanne pour l'usage personnel en domaines de production de marchandises, accroissant de façons les plus différentes le besoin d'argent du paysan, substituant le travail salarié au travail de famille. Et ainsi le développement du mode de production capitaliste dans la ville seule suffit déjà à transformer complètement l'existence du paysan prise sous sa forme ancienne, même sans que le capital fasse son entrée dans la production agricole, et sans que se forme l'antagonisme de la grande et de la petite exploitation.

Mais le capital ne restreint pas son action à l'industrie. Dès qu'il a pris assez de forces, il s'empare aussi de l'agriculture. (*Ib.*)

IV. — La misère paysanne.

K. Kautsky trace un tableau complet des misères paysannes dans le passé. Et il se résume lui-même comme suit :

Nous avons vu comment le paysan au XVe siècle devint un végétarien ; au XVIIe et au XVIIIe il cessa, en maintes régions, de manger à sa faim. On connaît la description que cent ans avant la grande Révolution, La Bruyère donna du paysan français : « L'on voit certains animaux farouches, des mâles et des femelles, répandus par la campagne, noirs, livides et tout brûlés du soleil, attachés à la terre qu'ils fouillent et qu'ils remuent avec une opiniâtreté invincible ; ils ont comme une voix articulée, et quand ils se lèvent sur leurs pieds, ils montrent une face humaine. Ils se retirent la nuit dans des tanières où ils vivent de pain noir, d'eau et de racines... »

Dans maint village, les paysans ne vivaient que d'herbe et de choux. Massillon, évêque de Clermont-Ferrand, écrivait, en 1740, à Fleury : « Notre population agricole vit dans une terrible misère... le plus grand nombre manquent même pendant la moitié de l'année du pain d'orge et d'avoine qui forme leur unique nourriture. »

Pendant les mauvaises années, la situation du paysan était absolument épouvantable et, par suite de la stérilité croissante du sol, celles-ci devenaient toujours plus fréquentes. De 1698 à 1715, la population de la France tombe, par suite de crises répétées, de 19 à 16 millions.

Le gouvernement de Louis XV fut plus pacifique que celui de Louis XIV; les charges provenant de la guerre furent moindres; mais la pression des charges féodales resta. Elles devinrent insupportables, beaucoup de paysans s'enfuirent volontairement de leur propriété qui les enchaînaient à la misère, et trouvèrent plus avantageux de devenir ouvriers salariés ou même mendiants ou voleurs. Déjà, en 1750, Quesnay déclarait qu'un quart de la terre labourable était inculte; immédiatement avant la Révolution française, Arthur Gonnoy déclarait qu'un tiers de la terre arable (plus de 9 millions d'hectares) était inculte.

La situation n'était pas partout aussi mauvaise qu'en France, où la puissance gouvernementale dominait absolument le paysan, et se trouvait en même temps dans les mains d'une noblesse de cour aussi insolente que dénuée de conscience, cupide et aveugle. Cependant, en Allemagne aussi, la condition du paysan était misérable, et l'abandon de leurs terres très fréquent.

V. — La révolution bourgeoise ouvre la voie à l'agriculture capitaliste.

Aux apologètes du Moyen-Age les socialistes répondent par la description des misères paysannes pendant cette période de stagnation intellectuelle. La Révolution « émancipe » les paysans pour les jeter dans la fournaise capitaliste : la ville se dresse en souveraine en face du village.

Le mode de production du Moyen-Age était excellemment adapté aux besoins d'une société d'égaux, qui avaient tous le même genre d'existence et produisaient pour leurs propres besoins.

Alors la communauté territoriale convenait bien, avec son alternat régulier de blés de mars, de blés d'automne et de jachères. Maintenant paraissait le marché avec ses besoins changeants, maintenant se développait l'inégalité parmi les compagnons du village dont les uns produisaient à peine ou tout juste, sur leurs terres, ce dont ils avaient besoin pour eux-mêmes, tandis que les autres produisaient

en surplus. Les uns, les petits, continuaient à produire pour leur consommation personnelle ; ils étaient attachés fermement à la communauté territoriale. Pour les autres, elle devenait une entrave, car quoi que pût réclamer le marché, ils ne pouvaient produire rien d'autre sur leurs terres que ce que prescrivait la communauté territoriale.

De même se développa un antagonisme d'intérêts relativement aux restes du pâturage commun. Le petit paysan en avait besoin, il ne possédait pas les moyens de passer à une forme plus haute d'exploitation ; le partage du pâturage commun lui aurait rendu presque impossible la possession de bestiaux. Ce dont il avait le plus grand besoin, c'était une plus grande quantité d'engrais. Le partage du pâturage commun lui donnait peut-être plus de terre, mais diminuait ses provisions d'engrais, car il le forçait à limiter le nombre de ses têtes de bestiaux. Les grands paysans, au contraire, considéraient comme un criminel gaspillage d'employer au pâturage des terres qu'ils auraient pu, avec leurs moyens, exploiter d'une manière beaucoup plus productive. Et de leur côté se trouvaient les théoriciens, les représentants du mode d'exploitation plus élevé qui s'était développé en Angleterre.

Pour passer à ce mode d'exploitation, il était nécessaire de jeter à bas le compromis entre le communisme foncier et la propriété privée, que représentait le système d'exploitation du Moyen-Age ; il devenait nécessaire d'établir la propriété privée complète, de partager le pâturage commun, de supprimer la communauté territoriale et la contrainte de sole, de détruire l'état de mélange des lopins de terre disséminés, les réunir, et de faire ainsi du propriétaire foncier le propriétaire complet de ses terres réunies en une superficie continue, qu'il put maintenant exploiter en se règlant exclusivement sur les exigences de la concurrence et du marché.

Mais si nécessaire que fut cette révolution des conditions de la propriété rurale, le développement économique ne produisit pas dans la population rurale une classe qui eût pu donner l'impulsion et créer la force nécessaire pour cette révolution.

Cependant l'agriculture n'a pas, dans la société actuelle, une existence indépendante, son développement dépend de la manière la plus étroite du développement social. Cette initiative et cette force révolutionnaire que l'agriculture ne produisait pas de soi-même, elles lui furent apportées des villes. Le développement économique de *la ville* avait totalement transformé la situation économique des campagnes et rendu nécessaire une transformation des conditions de propriété. Le même développement créa à *la ville* ces clans révolutionnaires qui, par leur soulèvement contre la puissance féodale, apportèrent la révolution politique et juridique dans les campagnes, où elles se réali-

sèrent souvent au milieu des cris d'allégresse de la masse de la population paysanne, mais parfois aussi malgré sa résistance, les transformations devenues nécessaires.

Tout d'abord ce fut la bureaucratie urbaine de l'absolutisme éclairé qui tenta ces transformations, pas toujours d'une manière heureuse, souvent avec une uniformité mécanique, la plupart du temps, malgré son ton hautain, de façon irrésolue et mesquine. Ce n'est qu'en 1789, lorsque les classes révolutionnaires de Paris se soulevèrent sous la conduite politique de la bourgeoisie, et lorsque la prise de la Bastille appela les paysans asservis à secouer les charges féodales, que la transformation des conditions de la propriété rurale commença tout d'abord dans la France même, et ensuite sous son influence dans les pays voisins, à suivre une marche rapide et décidée.

En France, la transformation se produisit illégalement et violemment, c'est-à-dire d'un coup et de telle façon que les paysans ne furent pas seulement délivrés de leurs charges, mais acquirent encore des terres faisant partie des domaines confisqués du clergé et des émigrés, dans la mesure où la bourgeoisie ne s'en empara pas.

En Prusse, la transformation fut la suite nécessaire de la défaite d'Iéna. Elle s'y produisit, comme dans l'Allemagne en général, d'une manière pacifique et légale, c'est-à-dire que la bureaucratie réalisa les changements devenus inévitables avec autant de lenteurs et d'hésitation, en dépensant autant de travail et d'argent qu'il était possible, s'efforçant toujours avec anxiété d'obtenir l'assentiment des hobereaux au profit desquels tourna, en fin de compte, tout ce mouvement, qui n'était pas encore achevé en 1848. Les paysans durent payer chèrement aux hobereaux le chemin pacifique et légal — le payer d'argent comptant, d'une partie de leurs terres et de nouveaux impôts.

« Nous pouvons estimer la somme payée par les paysans à la noblesse et au fisc, pour l'affranchir des charges qui leur avaient été iniquement imposées, à un minimum de 300,000,000 de thalers, peut-être à un milliard de marks.

« Un milliard de marks pour recouvrer, exempte de charges, la plus petite partie du sol qui leur avait été ravi depuis quatre cents ans! La plus petite partie, car la noblesse et le fisc se réservèrent la partie de beaucoup la plus importante sous forme de bien de majorats et autres terres nobles et domaines (1) ». Les recherches plus récentes n'ont fait que confirmer l'exposé de Wolff.

---

(1) Fr. Engels, dans son introduction aux excellents *Schlesische Milliarde* de Wilhelm Wolff, qui parurent d'abord dans la *Neue Rheinische Zeitung*, en 1849, et en 1886 furent publiés à Zurich.

De la même façon, l'agriculture se modernisa en Russie après la guerre de Crimée. Les paysans furent débarrassés, non seulement du servage, mais encore de la meilleure partie de leurs terres.

Mais quelque pitoyable que fut souvent la révolution, là où elle se produisit pacifiquement et légalement, son résultat final a partout été le même : la suppression des charges féodales d'un côté, des restes de communisme primitif du sol de l'autre, l'établissement de la propriété privée complète de la terre. La voie était ouverte à l'agriculture capitaliste.

VI. — La phase capitaliste de l'agriculture.

Depuis que le propriétaire foncier avait acquis la propriété complète de sa terre, que la contrainte de sole, l'ancien pacage et le pacage communs avaient cessé d'exister, et que l'allmend avait été divisé, toute contrainte avait cessé pour lui de faire manger ses bestiaux dans les pâturages. Les conditions techniques d'une méthode supérieure d'exploitation du bétail étaient déjà données, un certain nombre d'herbes fourragères ayant été introduites qui, sur une même superficie, fournissaient de bien plus grandes quantités de fourrages que les pâturages. Si l'on transformait ceux-ci en terres labourées, si on les plantait d'herbes fourragères, et si, au lieu de conduire le bétail dans les pâturages, on l'élevait même l'été à l'étable et l'y nourrissait, on pouvait dans le même domaine élever beaucoup plus de bestiaux sans limiter le moins du monde le nombre des terres plantées en céréales. Les avantages de la culture d'herbes fourragères et de la stabulation permanente étaient même si grands qu'il n'était nullement nécessaire de consacrer à la culture de plantes fourragères l'ensemble des pâturages transformés en terres labourées. On n'avait besoin d'en employer qu'une partie à cette culture, et on pouvait pourtant accroître le nombre des têtes de bestiaux. L'autre partie de terres ainsi conquises, on pouvait la consacrer à la culture des céréales.

C'étaient d'énormes superficies qui étaient ainsi gagnées

pour cette dernière. D'après Roscher, on ne pouvait, avec la culture à trois assolements, sur un sol moyen, employer à la culture des grains que 20 o/o du territoire. Au contraire, Thünen admettait qu'avec la méthode de culture alternante, jointe à la stabulation permanente, 55, même 60 o/o du territoire pouvaient être employés à la culture des céréales.

Mais en même temps le nombre accru de têtes de bestiaux fournit au champ plus d'engrais et des forces de travail animales plus nombreuses. La culture du sol peut, par cela, devenir meilleure. Non seulement la superficie consacrée aux céréales crût, mais le produit d'une surface déterminée plantée de céréales crût aussi, grâce à cette révolution agricole. Le produit moyen du froment, par hectare, est évalué dans l'enquête déjà mentionnée, relative à la France:

Pour la période de	1816-1820. . . .	10,22	hectolitres.
—	1821-1830. . . .	11,90	—
—	1831-1840. . . .	12,77	—
—	1841-1850. . . .	13,68	—
—	1851-1860. . . .	13,99	—
—	1861-1870. . . .	14,28	—
—	1871-1880. . . .	14,60	—
—	1881-1890. . . .	15,65	—
—	1891-1895. . . .	15,83	—

Mais les effets de la révolution produite dans ces conditions de production ne se sont pas arrêtés là.

Depuis que le propriétaire a acquis la propriété complète de sa terre, a cessé aussi l'obligation de ne cultiver absolument que des céréales sur la superficie qui ne sert pas à la nourriture du bétail. Il put cultiver aussi d'autres plantes réclamées par le marché, sur les exigences duquel dut se régler toujours davantage la culture du sol, plantes que, sous l'ancien système de culture à trois assolements, il n'avait ordinairement pas pu cultiver ou n'avait pu cultiver que dans son jardin, plantes servant à l'alimentation, comme par exemple les pommes de terre et légumineuses, ou plantes industrielles (plantes oléagineuses, comme le colza, le pavot,

etc., plantes textiles, comme le lin ou le chanvre, plantes colorantes comme la garance, le pastel, etc, plantes aromatiques, comme le houblon, cumin ou autres plantes industrielles comme le tabac).

En cultivant à tour de rôle les différentes plantes et en faisant alterner leur culture avec celle des céréales et des plantes fourragères, on trouva qu'elles n'épuisaient pas toutes le sol de la même manière et que, par une succession rationnelle des différentes espèces de fruits, le rendement pouvait s'élever beaucoup. Les unes, plantes céréales, oléagineuses, textiles, ce sont les plantes qui épuisent le sol, prennent principalement leur nourriture dans la partie superficielle du sol. Les autres l'épargnent, l'améliorent même sous beaucoup de rapports, en diminuant la mauvaise herbe par leur fort ombrage, en utilisant, grâce à leurs profondes racines, le sous-sol, en en rendant le sol meuble; un certain nombre enfin (luzerne, légumineuse), en prenant à l'air son azote et en l'accumulant.

Les avantageux résultats de la succession des cultures étaient déjà connus des anciens Romains. Mais il n'en fut fait une application systématique dans de grandes proportions qu'au milieu du siècle dernier, en Angleterre, d'où le système de succession des cultures arriva en Allemagne et en France. Il ne devint général qu'en notre siècle.

La culture alternante permettait un nombre infiniment grand de combinaisons, si l'on voulait tenir compte des conditions changeantes de la culture et du marché; un nombre de combinaisons qui s'accrut dans la mesure où le développement des communications et les recherches scientifiques firent connaître à l'agriculture européenne de nouvelles plantes cultivées. Selon M. Heeke, l'agriculture de l'Europe centrale a adopté, pendant le cours des temps, une centaine d'espèces diverses de plantes cultivées.

Mais parallèlement au développement de la culture alternante se produisit un développement de la division du travail parmi les exploitations agricoles. La culture à trois asso-

lements avait eu pour objet la satisfaction des besoins personnels du paysan et du seigneur; aussi avait-elle, dans toute l'Europe moyenne, les mêmes caractères. Chaque village, chaque paysan produisit dans la règle les mêmes choses, quelles que pussent être les conditions du sol. Maintenant apparaissait la production pour le marché et en même temps la concurrence. La question était pour chaque agriculteur de produire, entre les produits demandés, celui que, selon la nature du sol et l'emplacement de ses terres, selon les conditions des communications, selon l'importance de son capital et l'étendue de sa propriété, etc., il pouvait produire à meilleur compte. Les diverses exploitations se spécialisèrent. Les unes donnèrent la préférence à la culture du sol, d'autres à l'élevage, d'autres encore à la pomiculture ou à la viticulture. Les agriculteurs et les éleveurs eux-mêmes se sont à leur tour divisés en de nombreux sous-genres; les uns parmi ces derniers se consacrent à la laiterie, d'autres à la production de bétail engraissé, d'autres à l'élevage de jeunes animaux, etc., etc. (K. K.)

CHAPITRE II

L'ÉVOLUTION CAPITALISTE EN FRANCE

(Compère-Morel.)

Plus de la moitié de la terre cultivable française — 25 millions d'hectares — est possédée par moins de 65.000 familles.

Dans un discours prononcé le 6 décembre 1909, à la Chambre des députés, Compère-Morel, sous le contrôle des contradicteurs aussi nombreux qu'infatigables, a établi les faits que nous donnons d'après l'*Officiel:*

Compère-Morel. — Comme nous préférons les chiffres aux monographies, nous nous basons sur les chiffres fournis par le ministre des Finances même.

Vous avez cité aussi M. Flour de Saint-Geniès, spécialiste en matière de statistiques agraires, qui s'est attaché, disiez-vous, à montrer, à l'aide des chiffres de la statistique de 1892, que « le fait caractéristique de la situation présente de la petite propriété, c'est son accroissement en nombre et en étendue », puisque dans une seule année, l'année 1894, la petite propriété avait dépensé plus de 545 millions et demi de francs pour 686,787 acquisitions (1).

Je me permettrai de dire à M. le Ministre de l'Agriculture que M. Flour de Saint-Geniès a été aussi affirmatif dans un autre sens. A la page 113 du livre que M. le Ministre a cité : *De la Propriété rurale en France*, il a déclaré que, les exploitations de 1 à 10 hectares ayant diminué de nombre et d'étendue, la très petite exploitation ne possédait que le dixième du sol français et que sur les 686,787 acquisitions de 1894, il y en avait 330,238 au-dessous de 500 francs ; c'est-à-

(1) Flour de Saint-Geniès. *La Propriété rurale en France*, p. 160 et 165.

dire que plus de la moitié des lopins de terre achetés par les petits propriétaires atteignait à peine un tiers d'hectare — la valeur moyenne de l'hectare étant en France à cette époque de 1,720 francs — ce qui nous donne une fière idée de la façon dont s'enrichissent les petits propriétaires de France!

Quant aux chiffres apportés par M. Ruau, ils sont loin de justifier le florissant état actuel de la petite propriété.

Nous aurions voulu que dans les statistiques fournies on eut distingué entre la propriété et l'exploitation. Les statistiques y auraient gagné en précision. On ne l'a pas fait.

M. le Ministre de l'Agriculture. — C'est que dans mon esprit les deux notions se confondent aujourd'hui.

Compère-Morel. — Je suis de votre avis et je ne récrimine pas. C'est une simple remarque. Du reste, M. Flour de Saint-Geniès l'a dit avec juste raison : on confond de plus en plus, comme cela d'ailleurs arrive dans la réalité, la petite culture et la petite propriété (2). C'est du reste aussi votre avis, Monsieur le Ministre de l'Agriculture, et vous l'avez confirmé vous-même en déclarant dans votre discours que, sans être nécessairement liées l'une à l'autre, la question de la grande culture et celle du grand domaine se pénètrent (3). Ce qui ne vous a pas empêché, malgré tout, de railler une partie du discours prononcé par M. Jaurès, à cette tribune, en disant que les données du problème agraire étaient si confuses dans l'esprit de l'orateur qu'il n'avait jamais su dégager la notion de l'exploitation confondue avec celle de la propriété (4). Or, il ne le pouvait pas, pour la bonne raison que vous venez d'indiquer.

Des chiffres que M. le Ministre de l'Agriculture nous a cités dans son discours du 14 mars 1909, il ressort — et je me permettrai ici d'appeler toute votre attention — qu'en 1892 il existait en France 4,852,963 exploitations agricoles de 0 à 10 hectares; tandis qu'en 1908, ce chiffre est retombé à 4,611,564, soit une diminution de 241,399 petites exploitations en l'espace de 16 ans : 15,087 unités par an, 1,257 par mois, 41 par jour ! Si ce n'est pas là de la concentration capitaliste, je n'y comprends rien. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Signalons en passant, afin de faire constater l'uniformité de cette tendance à la diminution des petits propriétaires, que déjà, de 1882

---

(2) Flour de Saint-Geniès. *La Propriété rurale en France*, p. 147.
(3) *Bulletin Mensuel de l'Office des Renseignements agricoles*, p. 325.
(4) *Bulletin Mensuel de l'Office des Renseignements agricoles*, p. 333.

à 1892, le nombre des propriétaires ruraux avait diminué de 3,91 o/o. C'est M. Edouard Michel, inspecteur du Crédit Foncier, qui le déclare dans le livre *La Propriété* qu'a cité M. le Ministre de l'Agriculture (5).

« Mais, déclare aussitôt l'orateur du Musée Social, il ne s'agit que de l'élément sur lequel a influé particulièrement la décroissance de la natalité et l'exode rural. En ce qui concerne la superficie ou contenance totale, les constatations changent du tout au tout (6), car si les petites exploitations de 0 à 10 hectares diminuent en nombre, elles augmentent en étendue — au détriment de la très petite et de la grande, preuve indiscutable de leur développement — atteignant 12,787,939 hectares en 1908, au lieu de leurs 11,625,500 hectares en 1892, soit une augmentation de 1,169,439 hectares. »

Je ne crois pas que la diminution du nombre des exploitations de 0 à 10 hectares, même en invoquant l'exode rural et la décroissance de la natalité, soit une preuve de la vitalité de la petite exploitation.

Sa superficie s'accroîtrait-elle dans de sensibles proportions?

La petite exploitation agricole était certainement beaucoup plus favorisée en France à l'époque où 4,852,963 exploitations disposaient de 11,620,000 hectares, qu'à l'époque où il n'en restait que 4,611,564 pour 12,787,939 hectares.

Ces 241,399 paysans n'ont certainement pas abandonné leur petite exploitation pour devenir des salariés parce qu'ils étaient trop heureux; cela ne se passe pas ainsi. Je penche plutôt pour l'opinion contraire, c'est parce qu'ils n'étaient pas assez heureux qu'ils ont quitté la campagne et vendu leur petit lopin de terre. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Quant à l'augmentation de l'étendue des petites exploitations, elle ne s'est pas faite exclusivement — j'appelle ici l'attention de M. le Ministre de l'Agriculture — au détriment de la très petite et de la très grande exploitation.

Comme la superficie totale des exploitations agricoles de France était de 43,151,600 hectares en 1892, et qu'en 1908 elle atteignait le chiffre de 43,883,793 hectares, soit une augmentation de 732,193 hectares gagnés sur les landes et les terres incultes en seize ans, nous avons le droit de penser qu'une partie de ces milliers d'hectares nouvellement mis en culture sont compris dans les 1,162,439 hectares dont la superficie des petites exploitations s'est agrandie. Ce n'est pas de la terre prise à la grande exploitation cela, mais de la terre gagnée sur les landes et les terres incultes, ce qui n'est pas la même chose. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*) Il en résulterait que le gain

---

(5) *Bulletin Mensuel de l'Office des Renseignements agricoles*, p. 237.
(6) *Bulletin Mensuel de l'Office des Renseignements agricoles*, p. 338.

en étendue serait assez modeste auprès des 241,399 petits exploitants devenus prolétaires en l'espace de seize ans.

Du reste, sans vouloir ici me servir des chiffres que M. Yves Guyot donnait dans une communication qu'il fit, il y a un an, à la Société de statistique internationale de Copenhague, je tiens à faire constater que la diminution des exploitations de zéro à un hectare, tombées de 2,617,558 en 1892 à 2,523,713 en 1908, s'effectuait déjà bien avant 1892.

En 1882, on en comptait 2,635,630; en 1892, 2,617,558 et, en 1908, 2,523,713, ce qui prouve bien l'œuvre lente, mais certaine de l'expropriation capitaliste, agissant aussi bien sur les petits exploitants agricoles que sur les petits artisans et les petits commerçants ; d'autant plus qu'une opération en sens contraire s'effectue parmi les exploitations de 10 à 100 hectares, qui, de 816.509 en 1892, ont atteint le chiffre de 864,359 en 1908 ; soit une augmentation de 47,880 unités, augmentation qui porte assez sensiblement sur les grandes exploitations puisque le nombre des exploitations de 40 à 100 hectares, qui était de 105,391 en 1892, montait à 118,497 en 1908, soit une augmentation de 13,126 unités pour la grande propriété.

Reste la question de superficie. Ici M. Ruau déclare que la grande propriété a diminué en étendue de 2,309,144 hectares, tandis que la moyenne propriété a augmenté de 1,878,398 hectares.

Examinons ces chiffres. En 1892, les exploitations de 10 à 40 hectares détenaient 12,946,400 hectares.

En 1908, elles étaient arrivées à 14,825,298 hectares, soit un gain de 1,878,898 hectares; tandis que les exploitations de plus de 40 hectares tombaient de 18,579,700 hectares en 1892 à 16,270,556 en 1908, soit une diminution de 2,309,144 hectares.

Je ne conteste pas que les moyennes exploitations, atteignant une étendue d'une quarantaine d'hectares, et où le travail salarié entre déjà pour une bonne partie, aient augmenté en superficie. Mais ce qu'il serait curieux de savoir, c'est au détriment de quelle catégorie cette augmentation s'effectue. Est-ce au détriment de la grande exploitation de 40 à 50 hectares, de celle qui avoisine la moyenne propriété, et que M. de Foville fait toujours rentrer dans cette catégorie, ou au détriment de celle qui se trouve aux confins de la très grande propriété, et qui compte 100, 200 ou même 300 hectares ? Les statistiques sont muettes à ce sujet.

En tout cas, en jetant un regard sur le passé, nous constatons que pendant la période 1882-1892, la catégorie se rapprochant de la moyenne propriété, la propriété de 40 à 50 hectares, diminua assez fortement, tandis que celles au-dessus de 100 hectares augmentait.

En résumé, d'après les documents officiels et des chiffres fournis

par le gouvernement, la terre française est exploitée de la façon suivante :

D'un côté 4,611,564 petites exploitations de 0 à 10 hectares, réunissant 12,789,939 hectares, soit une moyenne de 2 hectares et demi par exploitation, de l'autre 893,900 exploitations de 10 à 100 hectares et au-dessus faisant valoir 31,095,850 hectares, soit une moyenne de 31 hectares par exploitation. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Aussi combien M. Lesigne avait raison quand il écrivait ces lignes : « Non, il n'est pas vrai que la terre française soit la libre chose de ceux qui la cultivent et le chiffre de 8 millions de petits propriétaires que l'on fait sonner si haut et si fort à tout propos et hors de propos n'est qu'un lamentable trompe-l'œil, grâce auquel les habiles masquent la réalité néfaste à notre pays. Cette réalité est que plus de vingt-cinq millions d'hectares, constituant plus de la moitié de la terre cultivable française, sont encore, sous forme de grands domaines, la propriété de moins de 65,000 familles : soit près de 400 hectares par famille en moyenne. Si vous appelez ça de la petite propriété ! »

Et pourtant M. Lesigne n'est pas un marxiste !

CHAPITRE III

DIVISION DU TRAVAIL DANS L'AGRICULTURE

La division du travail est poussée particulièrement loin en Angleterre et aux Etats-Unis. On fait en Angleterre, à l'intérieur d'une même espèce animale, d'autres subdivisions encore, ainsi par exemple dans la laiterie, où l'on distingue la production du lait pour la vente à l'état frais, de la production du lait pour la préparation du beurre, et de la production du lait pour la préparation du fromage. Pour chaque but spécial on emploie des races animales et des méthodes d'élevage spéciales. L'Angleterre du Nord doit être considérée comme le pays classique de la division du travail très étendue dans l'agriculture.

Cette division du travail peut, dans des conditions favorables (climat et sol appropriés, hauts salaires, marchés avantageux), conduire à une renaissance de l'exploitation des pâturages, mais sous une forme plus haute, plus intensive, sous une forme capitaliste, liée à de grandes dépenses pour des placements de longue durée, pour des engrais supplémentaires, pour des travaux de culture et pour l'acquisition de bestiaux parfaits. Nous trouvons une exploitation de pâturages de ce genre, exploitation moderne, capitaliste, dans l'Angleterre du Sud, par exemple. Elle n'a absolument rien de commun avec celle du système à trois assolements.

A côté de la division du travail entre les diverses exploitations appartenant à divers propriétaires, se développe la division du travail à l'intérieur d'une même exploitation, du moins à l'intérieur des grandes exploitations.

Dans l'agriculture féodale, les grandes exploitations n'étaient pas à ce point de vue essentiellement supérieures aux petites. La plus grande partie de ses forces de travail, humaines aussi bien qu'animales, était fournie à chaque seigneur par ses sujets, les paysans, et ceux-ci devaient effectuer leurs corvées personnelles et leurs corvées d'attelage avec leurs propres instruments et outils, charriots, charrues, etc. La différence entre la grande et la petite exploitation ne consistait pas dans la supériorité de l'outillage et dans le plus haut degré de division du travail de la première, mais seulement en ce que le paysan contraint à la corvée effectuait ici, aussi mollement et aussi mal que possible, le travail forcé qu'il faisait pour un autre en employant les mêmes moyens qu'il employait là à travailler pour lui-même avec tout le zèle et tout le soin que comporte le travail pour soi et pour les siens.

Seule l'agriculture moderne, dans laquelle l'agriculteur, dans la grande exploitation aussi bien que dans la petite, produit avec ses propres instruments, son propre bétail, ses propres ouvriers, a pu développer dans la grande exploitation une division du travail essentiellement supérieure à celle qui règne dans l'exploitation paysanne.

La division du travail à l'intérieur d'une même exploitation, aussi bien que la division du travail entre les exploitations et la diversité des cultures et des méthodes de culture, ont nécessairement conduit à un perfectionnement des ouvriers, des instruments et outils, des semences et des races animales. Mais nécessairement aussi elles ont considérablement accru la dépendance de l'agriculture vis-à-vis du commerce. (K. K.)

CHAPITRE IV

LA DÉPENDANCE DE L'AGRICULTURE VIS-A-VIS DU CAPITAL

Le Capital a mille moyens de faire sentir sa domination. S'il n'agit pas directement, il le fait indirectement. Et la concentration capitaliste se fait sentir dans les campagnes sous la forme de la dépendance où se trouvent de plus en plus les campagnes vis-à-vis des villes.

Actuellement, le paysan ne produit plus lui-même, non seulement comme industriel, mais même comme agriculteur, tout ce dont il a besoin. Il est obligé d'acheter non seulement plus d'instruments et des instruments plus chers qu'autrefois, mais encore une partie de sa subsistance, que son exploitation spécialisée ne produit plus ou ne produit plus en quantité suffisante. En particulier, en même temps que la division du travail s'accroît le nombre des agriculteurs, principalement des petits, qui laissent passer au second plan la culture des grains et sont par suite obligés d'acheter des grains ou de la farine. Parfois ils ne produisent plus dans leur propre exploitation la semence et dans la règle ils n'y produisent plus les animaux destinés à la reproduction, du moins en ce qui concerne le gros bétail; des exploitations spéciales se consacrent à la production et à l'amélioration des semences et des diverses races animales; c'est à elles que l'agriculteur achète ce qui répond le mieux aux besoins actuels de son exploitation. D'autre part, à son tour, il vend du bétail, celui qui n'a plus d'utilité pour lui — telle par exemple, dans une exploitation de laitage, une vache qui ne peut plus donner assez de lait — ou celui qui a atteint le stade correspondant au but spécial de l'exploitation, comme, dans une exploitation qui élève des génisses et des bouvillons, ceux qui sont devenus mûrs pour le travail ou pour la production du lait. Plus l'exploitation est spécialisée, plus le bétail est utilisable pour elle sous telle ou telle forme seulement. et plus rapide est pour elle le mouvement des transactions. Mais plus aussi se développe le commerce et plus il prend sous sa dépendance le

petit paysan, qui n'embrasse pas d'un coup d'œil le marché et tombe plus facilement dans l'embarras. Le commerce devient une source abondante de dommage et d'exploitation pour le paysan.

La dépendance de l'agriculteur vis-à-vis du commerce s'accroît dans la mesure où se développent le commerce et la circulation en général, dans la mesure où l'accumulation du capital révolutionne les conditions des communications.

Cette révolution, qui a son point de départ dans le capital urbain, accroît la dépendance de l'agriculteur à l'endroit du marché, mais change aussi sans cesse pour lui les conditions du marché. Une branche de production qui était lucrative lorsqu'un grand chemin reliait seul le marché voisin au marché du monde, devient désavantageuse et doit être remplacée par un autre si un chemin de fer est construit à travers la région, lequel apporte, par exemple, des céréales à plus bas prix, de sorte que la culture des céréales cesse d'être rémunératrice, mais en même temps crée la possibilité des débouchés pour le laitage. Le développement des moyens de communication apporte ainsi toujours dans le pays de nouvelles plantes cultivées ou des plantes cultivées améliorées, il permet de faire venir de distances toujours plus grandes des animaux de race et aussi des bestiaux d'usage. L'étalon anglais va aujourd'hui dans le monde entier; et l'importance de l'envoi des bestiaux d'usage dans des régions lointaines se manifeste de la façon la plus frappante dans les droits de douane et dans les cris poussés par les agrariens pour obtenir des droits plus élevés, bien que les bestiaux ne soient pas uniquement importés pour l'abattage immédiat, mais aussi pour des buts agricoles, tels les bestiaux maigres destinés à l'engraissement, les vaches, les chevaux.

Mais le processus de la transformation moderne de l'agriculture atteignit une hauteur particulière lorsque les conquêtes de la science moderne, mécanique, chimie, physiologie végétale et animale, furent transportées des villes, où elles avaient été faites, dans les campagnes.

CHAPITRE V

LA MACHINE DANS L'AGRICULTURE

Au premier rang de l'agriculture moderne, il faut nommer les *machines*. Les brillants résultats que la machine produisit dans l'industrie durent faire naître la pensée de l'introduire dans l'agriculture; la grande exploitation moderne rendait possible cette introduction par sa division du travail, — d'un côté la division des travailleurs en travailleurs manuels et en travailleurs munis d'une culture scientifique, de l'autre côté la spécialisation des instruments et outils et leur adaptation à des travaux spéciaux — et par la production en masse pour le marché.

L'exploitation au moyen de machines a pourtant de plus grands obstacles à surmonter dans l'agriculture que dans l'industrie. Tout d'abord des obstacles d'ordre technique. Dans l'industrie, le lieu où se fait le travail, la fabrique, est créé artificiellement, et est par suite adapté aux exigences de la machine. Dans l'agriculture, le lieu où fonctionnent la plupart des machines est créé par la nature, la machine doit s'adapter à lui. Cela n'est pas toujours très facile, et c'est parfois totalement impossible. Dans la règle, l'emploi de la machine dans l'agriculture suppose déjà un haut degré de culture du sol.

Mais ce ne sont pas seulement des difficultés techniques, ce sont aussi des difficultés économiques qui s'opposent à l'emploi de la machine dans l'agriculture. Dans celle-ci la majorité des machines ne sont utilisées que pendant une petite partie de l'année, dans l'industrie c'est du commencement à la fin de l'année. Toutes choses égales d'ailleurs,

l'économie de force de travail au moyen de la machine est donc dans celle-ci bien plus considérable. Si de deux machines tenant lieu chacune de dix forces de travail par jour, l'une est actionnée seulement dix jours par an, l'autre 300 jours, l'économie annuelle de travail s'élève avec l'une à 100 journées de travail, avec l'autre à 3,000 journées. Si l'une et l'autre s'usent en 5 ans, l'économie totale de travail s'élève, par le moyen de la machine agricole, à 500 journées de travail, par le moyen de la machine industrielle à 15,000. Ce qui veut dire que, si la valeur de chacune de ces machines est, par exemple, de 1,000 journées de travail, l'introduction de la machine industrielle signifie une économie de 14,000 journées de travail, celle de la machine agricole, au contraire, un gaspillage de 500 journées de travail.

Ce rapport s'aggrave encore, pour l'agriculture, de ce fait que sous le régime de la production capitaliste, la machine n'a pas pour rôle d'effectuer des économies de force de travail, mais de salaire. Plus bas sont les salaires, d'autant plus difficultueuse est l'introduction des machines. Mais à la campagne, les salaires sont dans la règle, pour une série de raisons, beaucoup plus bas qu'à la ville : par suite, la tendance à remplacer la force de travail humaine par la machine est moindre.

A cela s'ajoute encore une autre différence entre l'industrie et l'agriculture. La machine dans l'industrie n'exige ordinairement pas des ouvriers plus intelligents et plus habiles que le métier ou la manufacture. Les travailleurs que forment les modes de production industrielle antérieurs à la grande industrie lui suffisent. Et l'ouvrier qui travaille toute l'année à la même machine, devient bientôt extraordinairement habile à la servir.

Il en est autrement avec les machines agricoles. Elles sont souvent très compliquées et réclament déjà pour leur service une intelligence considérable. Mais précisément à la campagne, dans les derniers siècles, les conditions de l'éducation

populaire et du développement intellectuel ont été très défavorables. Très souvent la machine n'y trouve pas les forces de travail dont elle a besoin.

Mais l'ouvrier agricole ne travaille pas non plus toute l'année à la même machine, et, par suite, il lui est impossible de s'habituer à son maniement comme l'ouvrier industriel.

Enfin, à l'inverse de la grande industrie, l'agriculture est souvent pratiquée loin des chemins de fer et des fabriques de machines ; par là le transport de machines lourdes et les réparations de machines particulièrement compliquées, sont rendus bien plus difficiles et bien plus coûteux.

Malgré toutes ces difficultés, l'emploi des machines dans l'agriculture se développe rapidement, preuve de la perfection qu'elles ont atteinte.

Pour la France, nous avons des chiffres permettant de suivre le développement qui s'est produit pendant 30 ans. On y comptait dans l'agriculture :

	1882	1882	1892
Machines à vapeur et locomobiles	2.849	9.288	12.037
Batteuses.	100.733	211.045	234.380
Semoirs	10.853	29.391	47.193
Moissonneuses et ratisseuses. . .	18.349	35.172	62.185

Dans l'empire allemand, on comptait comme exploitations agricoles avec application de :

	1882	1895
Charrues à vapeur	836	1.696
Semoirs	63.842	20.673
Moissonneuses	19.643	35.084
Batteuses à vapeur	75 690	259.069
Autres batteuses	298.367	596.869

Ainsi partout, en particulier pour les batteuses, un fort accroissement, excepté pour les semoirs, qui sont supplantés par les drills dont, en 1882, on ne parlait pas du tout. En 1895, ils étaient en usage dans 140,792 exploitations.

Le pays d'origine des machines agricoles est l'Angleterre. Elle avait développé le machinisme dans l'industrie plus tôt que tout autre pays, mais elle offrait aussi les conditions les plus favorables à l'entrée de la machine dans l'agriculture. Perels voit une de ces conditions dans le fait que le pays se trouve presque partout dans un état de civilisation avancée. Les agriculteurs sont dans la règle des capitalistes et les fabriques de machines existent en grand nombre; presque chaque petite ville en possède une, de sorte que les réparations ne constituent pas de trop grandes difficultés.

A côté de l'Angleterre, ce furent les Etats-Unis qui développèrent le mieux le machinisme agricole, poussés par le manque de travailleurs agricoles et par leurs exigences relativement aux salaires. Ce développement était facilité par la haute intelligence de l'ouvrier américain, il était rendu difficile par la faible culture du sol et par l'éloignement où se trouvaient la plupart des exploitations agricoles des fabriques de machines. Aussi les machines agricoles d'Amérique sont-elles d'un autre genre que celles d'Angleterre, construites d'une façon beaucoup plus simple et plus solide, mais leur travail n'est pas toujours aussi parfait que celui des machines anglaises.

En Allemagne, la situation est moins prospère quant au développement du machinisme agricole. Dans l'ouest et dans le sud, le sol est trop morcelé; dans l'est prédomine bien la grande exploitation, mais le niveau de vie et le degré de culture des travailleurs agricoles y sont trop bas, les fabriques de machines y sont à de trop grandes distances. La situation la plus avantageuse est celle de la province de Saxe, où nous trouvons l'exploitation en grand, une population ouvrière intelligente et de nombreuses fabriques de machines. Dans tout le pays de Bade se trouve seulement une charrue à

vapeur; dans le Wurtemberg, il n'y en a pas une; au contraire, dans la province de Saxe, des charrues à vapeur sont employées dans 428 exploitations. Mais aussi, dans le reste de l'Allemagne, la machine sait victorieusement surmonter les obstacles qui s'opposent à elle, comme le prouve, indépendamment de la statistique citée plus haut, le rapide essor de la fabrication des machines agricoles. A l'exception des charrues à vapeur, qui sont toujours mieux confectionnées en Angleterre, et des moissonneuses, qui viennent pour la plus grande partie des États-Unis, l'Allemagne produit elle-même toutes les innombrables machines dont l'agriculture a aujourd'hui besoin. (K. K.).

I. — L'agriculture comme science.

La science a transformé l'industrie. Elle commence à révolutionner aussi l'agriculture. L'analogie, quoi que disent des hommes d'ailleurs remarquables, comme David, est donc parfaite.

Quelle transformation profonde, de la culture à trois assolements du temps féodal à l'exploitation libre de la fin du dix-neuvième siècle ! Et la partie de beaucoup la plus considérable de cette transformation s'est accomplie en quelques dizaines d'années ! Ce n'est qu'en 1840 que datent les travaux de Liebig, qui ont frayé une voie nouvelle, et ce n'est que quinze ans plus tard que le mérite en a été universellement reconnu, au temps où la machine à vapeur faisait son entrée dans l'agriculture et où la bactériologie enregistrait ses premiers succès pratiques dans ce domaine (en 1837, découverte du bacille de la fébrine du ver à soie et du champignon de la fermentation; en 1849, du bacille de la liénite).

En quelques dizaines d'années l'agriculture, autrefois la plus conservatrice de toutes les formes d'exploitation, qui pendant mille ans n'avait fait presque aucun progrès et qui dans ce laps de temps est restée parfois des siècles sans en faire aucun, l'agriculture est devenue l'une des plus révolutionnaires, sinon la plus révolutionnaire des formes d'exploitation moderne. Mais dans la mesure où elle se transformait, elle cessait d'être un *métier* dont la routine se transmettait de père en fils, pour devenir une *science*, ou plutôt un système

de sciences, qui élargissait chaque jour le champ de leurs investigations et l'horizon de leurs connaissances théoriques. L'agriculteur qui n'est pas familier avec toutes ces sciences, le pur « praticien » assiste impunément et perplexe à ces innovations ; et pourtant il ne peut pas s'en tenir à l'antique méthode, car il est devenu impossible de continuer à cultiver selon les procédés éprouvés des pères et des aïeux.

Le développement qui fait entrer l'agriculture dans le domaine de la science se manifeste clairement dans l'histoire des écoles agronomiques, particulièrement des écoles supérieures. Ce développement n'apparaît pas seulement dans l'étendue et le contenu du programme : l'histoire extérieure des Instituts agronomiques témoigne clairement des progrès de l'agronomie scientifique.

II. — Le caractère capitaliste de l'agriculture.

Il se manifeste, entre autres, par le besoin de l'argent que l'agriculture ressent tous les jours davantage. Pour se procurer cet argent, on afferme la terre ou on la fait surcharger d'hypothèques.

Pour que l'agriculture puisse se développer comme elle l'a fait depuis l'époque féodale, et qu'elle puisse participer aux progrès continus réalisés dans le domaine technique et économique, il a fallu et il faut de l'argent — beaucoup d'argent. — La preuve est inutile, l'exemple même est presque superflu. Rappelons-nous seulement qu'en Angleterre, de 1835 à 1842, on a dépensé, uniquement pour le drainage, plus de 100 millions de marks ; de 1846 à 1853, plus de 50 millions. Avec ces 50 millions on a drainé 1,365,000 acres : il restait encore 21,525,000 acres à drainer.

L'exploitation agricole moderne est impossible sans argent, ou, ce qui revient au même, *sans capital;* car dans l'organisation actuelle de la production, chaque somme d'argent qui ne sert pas à la consommation personnelle, peut devenir capital (valeur qui produit une plus-value), et le devient ainsi généralement.

L'exploitation agricole moderne est donc une exploitation capitaliste. On y retrouve les caractères distinctifs du mode de production capitaliste, mais dans des formes particulières.

Sous le régime de la propriété privée du sol et de la production des marchandises dans l'agriculture, les pièces de terre deviennent elles-mêmes des marchandises. Quand les moyens de production deviennent du capital, on est tenté de considérer aussi le sol comme un capital. Il n'en est rien. On a beau donner continuellement au sol le

nom de capital, le propriétaire foncier n'en est pas plus riche d'un centime. Sans doute, sa propriété foncière est devenue une marchandise qui a un prix et une valeur marchande déterminée. Mais cette valeur obéit à de tout autres lois que la valeur marchande ordinaire. Le sol ne constitue pas un produit de travail humain : le prix n'en est donc pas déterminé par le travail nécessaire à la production, pas plus que par les frais de production. Il est déterminé par la *rente foncière*. Dans la société capitaliste, la valeur d'une pièce de terre ou d'un bien est assimilée à la valeur d'un capital dont le revenu serait égal au montant de la rente foncière de la pièce de terre considérée. La valeur de ce capital est la valeur marchande du sol. Celle-ci est donc déterminée, d'une part, par le montant de la rente foncière ; d'autre part, par le taux « usuel » de l'intérêt.

L'intérêt du capital est la part de profit qu'un entrepreneur cède à un propriétaire capitaliste, pour que celui-ci mette son capital à sa disposition. Autrement dit, c'est la part de profit que le capitaliste peut réaliser, par le simple fait de son droit de propriété, sans intervenir lui-même activement en qualité d'entrepreneur dans le commerce ou l'industrie. C'est le cas non seulement quand le capital est placé sous forme de prêt, mais encore quand il est représenté par des actions. Nous n'avons pas à parler ici des formes primitives du prêt, ni de son rôle en dehors de la sphère de la production.

De même que les taux du profit, les taux de l'intérêt du capital tendent à s'égaliser. Les nouveaux capitaux affluent du côté où on paye plus que l'intérêt moyen, et se détournent du côté où on paye moins — toutes choses égales d'ailleurs, les risques étant les mêmes, etc., etc. Bien plus, « l'intérêt, que ce soit l'intérêt moyen, ou l'intérêt courant, apparaît beaucoup plus nettement comme une grandeur constante, déterminée et connue, que le taux général du profit. » (Marx : Capital IV.)

Le propriétaire foncier n'est pas un capitaliste : les premiers qui s'en aperçurent furent les seigneurs terriens anglais, qui furent privés, avant ceux du continent, des services féodaux de leurs vassaux et furent obligés les premiers d'essayer l'exploitation capitaliste. Cet essai ne réussit pas : l'organisation du crédit n'était pas encore assez développée. Ils se virent obligés (dès le quinzième siècle) de partager leurs biens en fermes plus ou moins grandes et de les donner à des agriculteurs qui possédaient eux-mêmes les bêtes et les instruments nécessaires à l'exploitation du bien. Le bail à ferme conclu avec un fermier capitaliste fut le moyen employé pour donner à l'agriculture le capital nécessaire.

Le fermage moderne et capitaliste est moins développé sur le Continent européen, surtout au nord des Alpes, qu'en Angleterre.

En Angleterre il y avait, en 1895, 4,640,000 acres de superficie exploités par les propriétaires, et 27,940,000 acres exploités par des fermiers. Il y avait 61,014 exploitations en toute propriété, 1,459,092 exploitations dirigées par des fermiers.

Les chiffres sont tout autres en *Allemagne* et en *France*. Pourtant ici encore, l'exploitation par ferme tend à croître. Dans l'empire allemand, le nombre des exploitations, avec terres prises à ferme, a passé de 2,322,899 à 2,607,210 entre 1882 et 1895, soit une augmentation de 284,311 exploitations, tandis que le nombre des exploitations sans ferme tombait de 2,953,445 à 2,951,107.

En France, on comptait :

	Agriculteurs propriétaires	Terres exploitées par un fermier
1880.	3.525.342	1.309.904
1890.	3.387.245	1.405.569
Diminution —, augmentation +	— 138.097	+ 95.665

Même aux Etats-Unis le nombre des fermes augmente. On y comptait :

	Terres exploitées directement par le propriétaire		Terres exploitées par un fermier	
1880.	2.948.306	75 %	1.024.601	25 %
1890.	3.269.728	72 %	1.294.913	28 %

Dans les vieux Etats de l'Union de la côte Nord de l'Atlantique, nous ne trouvons pas seulement une diminution relative, mais encore une diminution *absolue* de l'exploitation directe par le propriétaire. On y trouve :

	Terres exploitées directement par le propriétaire	Terres exploitées par un fermier
1880.	584.847	111.292
1890.	537.376	121.193
Diminution —, augmentation +	— 47.471	+ 9.901

Mais dans tous ces pays c'est l'exploitation directe par le propriétaire qui l'emporte encore de beaucoup. L'exploitation capitaliste n'a commencé à se faire sentir dans l'agriculture qu'à une époque où le capitalisme et par suite le crédit était déjà très développé dans les villes. L'agriculture avait aussi un deuxième moyen de se procurer un capital, en faisant appel au *crédit*. Le crédit peut être personnel; mais nous ne voulons parler ici que du crédit foncier ou crédit sur hypothèque. Le propriétaire foncier hypothèque, c'est-à-dire engage sa rente foncière et obtient ainsi l'argent nécessaire pour entreprendre les perfectionnements nécessaires pour se procurer le bétail, les machines, les engrais, etc., dont il a besoin.

CHAPITRE VI

LES DETTES HYPOTHÉCAIRES

Dans tous les états civilisés, nous constatons un rapide accroissement des dettes hypothécaires.

En Prusse, la somme des nouvelles charges qui pèsent sur les biens fonciers l'emporta sur celle des amortissements :

	Millions de marks		Millions de marks
1886-1887 de	133	1891-1892 de	207
1887-1888 de	88	1892-1893 de	209
1888-1889 de	121	1893-1894 de	228
1889-1890 de	176	1894-1895 de	255
1890-1891 de	156		

Ce tableau accuse une augmentation d'un milliard et demi en quelques années !

Cet accroissement rapide prouve simplement que nous assistons partout à la même évolution, déjà si avancée en Angleterre, qui tend à enlever à l'agriculture la propriété foncière. Cela ne veut pas dire que l'agriculteur devient un prolétaire ; il ne l'est pas plus que le fermier anglais. Il possède, comme celui-ci, tous les moyens de production à l'exception du sol (il ne s'agit ici que des dettes hypothécaires, et non des dettes personnelles).

L'accroissement de l'endettement hypothécaire ne prouve pas non plus que l'agriculture traverse une crise. Cet accroissement *peut* être le signe d'une crise — car la nécessité d'améliorer et de relever l'agriculture n'est pas la seule cause des dettes hypothécaires. Nous en distinguerons d'autres ultérieurement. Mais il est certain que le progrès et la

prospérité de l'agriculture se manifestent aussi par un accroissement des dettes hypothécaires, d'une part, parce que la demande du capital croît avec le développement de l'agriculture ; d'autre part, parce que la hausse de la rente foncière permet l'extension du crédit agricole.

L'Autriche, qui possède sans doute la meilleure statistique en hypothèques, pour un temps relativement long, a accusé l'accroissement suivant des dettes hypothécaires (la Galicie, la Bukovine et le littoral exceptés) :

	Florins		Florins
En 1871 de . .	46.740.617	En 1881 de . .	10.034.671
En 1872 de . .	107.621.665	En 1882 de . .	22.296.080
En 1873 de . .	202.458.692	En 1883 de . .	34.289.210
En 1874 de . .	156.127.016	En 1884 de . .	57.241.240
En 1875 de . .	136.692.565	En 1885 de . .	55.871.264
En 1876 de . .	99.276.440	En 1886 de . .	52.708.237
En 1877 de . .	24.694.012	En 1887 de . .	56.330.623
En 1878 de . .	44.160.263	En 1888 de . .	56.954.258
En 1879 de . .	22.765.037	En 1889 de . .	52.738.749
En 1880 de . .	18.404.585		

C'est justement dans les années qui ont été les meilleures pour l'agriculture (et pour la propriété foncière des villes), dans les premières années après 1870, que l'accroissement des dettes hypothécaires a été le plus marqué.

Le dédoublement de l'agriculteur propriétaire en deux personnes, le propriétaire foncier et l'entrepreneur, est une conséquence nécessaire de la propriété individuelle du sol dans l'organisation capitaliste de la production. Mais en revanche, ce dédoublement crée la possibilité de supprimer la propriété individuelle du sol, même si les conditions nécessaires pour supprimer la propriété individuelle des autres moyens de production dans l'agriculture ne sont pas encore réalisées. Dans les pays où c'est le système du fermage qui est développé, cela peut se faire par la nationalisation de la propriété foncière ; dans les pays où c'est le système des hypothèques qui est prépondérant, il suffit de nationaliser les hypothèques.

Les dettes hypothécaires et la baisse des prix de la terre en France.

La terre française est hypothéquée pour quinze et endettée pour trente milliards.

Pour donner une idée précise de l'endettement de la terre française, nous citons les constatations nombreuses faites par Compère-Morel devant la Chambre où les faits ont passé par l'épreuve des contradictions de nos adversaires.

Ventes judiciaires.

Compère-Morel. — M. le Ministre nous montre que le nombre des ventes judiciaires est en décroissance, et que la dette hypothécaire ne dépasse guère 14 milliards 478 millions. Certes, si nous comparons les ventes sur saisies judiciaires pendant la période de 1889 à 1893 à celles de la période de 1899 à 1903, comme le fait M. Edmond Michel à la page 36 de son ouvrage sur la propriété, nous constatons que celles-ci sont tombées de 54,467 à 34,850. Mais cela prouve-t-il qu'il y a moins de gêne et de misère chez les paysans ? Pas le moins du monde. Si les créanciers ne font plus saisir et vendre, c'est qu'ils n'y ont pas intérêt. Que feraient-ils de toute la terre hypothéquée, saisie, devenue leur propriété ? La revendre ? Son prix est tellement bas qu'ils ne trouveraient même pas, dans le produit de la vente, les sommes qu'ils ont avancées. Je vais le démontrer. (*Très bien très bien ! à l'extrême gauche.*)

M. le Baron de Boissieu. — Cela dépend des régions.

Compère-Morel. — C'est entendu. Le prix de la terre a baissé, de 1880 à 1905, de 50 p. 100 dans trois départements ; de 40 à 50 p. 100 dans seize autres ; de 30 à 40 p. 100 dans vingt et un autres ; de 20 p. 100 dans quatorze autres ; de 1 à 20 p. 100 dans vingt-quatre autres. Il n'y a que six départements où la terre a augmenté de valeur, et parmi ces départements, il y en a quatre de grande propriété, où il y a un grand nombre de fermiers et de métayers. Ce qui prouve que ce qui donne la valeur à la terre, c'est le travail exploité et

pressuré dans la personne des métayers et fermiers. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*) Voilà la vérité.

Je vais vous donner les chiffres.

Dans le Morbihan, le Finistère, les Côtes-du-Nord et dans les Landes, la terre a augmenté de valeur. Pourquoi ? parce que là...

M. Paul Beauregard. — De quelle date parlez-vous ?

Compère-Morel. — C'est dans le dernier livre publié par M. Flour de Saint-Geniès.

M. Paul Beauregard. — Mais à quelle année commence ce tableau ?

Compère-Morel. — Ce n'est pas moi qui parle, c'est un économiste de la bourgeoisie.

M. Duclaux-Monteil. — Qu'est-ce qu'un bourgeois ? Je ne l'ai jamais su !

M. Henry Ferrette. — Pendant quelle période cette dépréciation du prix de la terre a-t-elle été constatée ?

Compère-Morel. — De 1880 à 1905. Et vous en trouverez la confirmation dans le livre de M. Flour de Saint-Geniès et celui de M. Edmond Michel.

Donc les quatre départements où la terre a augmenté, sont des départements où la grande propriété est mise en valeur par des métayers et des fermiers — c'était une constatation très intéressante à faire.

Admettons un instant que les prêteurs fassent vendre la terre hypothéquée. Un hectare de terre ayant aujourd'hui une valeur de 1,624 francs, est loué 52 fr. 85. Tout au contraire, une somme prêtée sur hypothèque de 1,624 francs rapporte de 60 à 65 francs, sans compter les cadeaux de fin d'année apportés par le débiteur. Pourquoi le prêteur exigerait-il le remboursement de son prêt et risquerait-il d'en perdre une partie en faisant vendre par autorité de justice ?

Allemane. — On a ainsi des ouvriers à bon compte.

Compère-Morel. — C'est l'avis de M. Paul Bureau qui, allant plus loin dans sa comparaison, écrit dans le *Homestead*, page 20 : « Pourquoi les créanciers exproprieraient-ils puisqu'un grand nombre de petits paysans servent à leurs créanciers des intérêts doubles de ceux que la terre pourrait rapporter ? » Ce qui est vrai pour certaines formes de propriété, dont je vous entretiendrai dans un instant.

Du reste, puisque M. Ruau parlait de ce que j'ai dit hors de cette enceinte et qu'il m'a rappelé certains propos que j'ai tenus, je lui rappellerai d'autres paroles que j'ai prononcées.

M. le Ministre de l'Agriculture. -- Je n'ai rien dit de désagréable pour vous.

Compère-Morel. — J'avais commencé, puisque aucune parole désobligeante n'a été prononcée par moi à votre égard. Je vous ai dit que le travail avait été fait par des attachés et cela n'avait rien d'offensant.

M. le Ministre de l'Agriculture. — Il a été fait par plusieurs personnes. Je vous garantis que je ne pouvais pas le faire tout seul.

Compère-Morel. — Je disais au Congrès de Saint-Etienne :

« L'intérêt du gros capitaliste terrien n'est pas de faire disparaître partout le petit propriétaire à qui il a prêté de l'argent; si celui-ci paye une partie de l'intérêt des capitaux qu'il lui a avancés, c'est suffisant. Il fait mieux. Le gros marchand de champagne, par exemple, qui possède de grands domaines, indemnise le créancier qui a prêté de l'argent au petit viticulteur afin de posséder la créance, non pas pour s'en servir contre ce dernier, mais tout au contraire, afin qu'on ne lui vende pas ses biens, car il se dit que si l'on faisait disparaître les petits propriétaires travaillant une partie de l'année sur leurs terres et l'autre partie sur les siennes, il n'aurait plus de main-d'œuvre à sa disposition. (*Très bien ! très bien ! à l'extrême gauche.*) C'est la même tactique qu'à la ville. Là-bas, on construit des maisons pour loger l'ouvrier — maisons dont il doit devenir propriétaire un jour — afin qu'il soit enchaîné à l'usine; ici on laisse la petite propriété au petit propriétaire pour l'enchaîner à la grande exploitation terrienne. » (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. François Astier (Hérault). — Vous ne voulez pas qu'on améliore leur sort. (*Bruit à l'extrême gauche.*)

Jules Guesde. — Pas dans ces conditions-là.

M. François Astier (Hérault). — Vous préférez en faire des révoltés.

Compère-Morel. — C'est le désordre social actuel qui en fait des révoltés.

« Ce qui fait dire que la petite propriété existant encore à l'heure actuelle est souvent une propriété tolérée, que l'on n'exproprie pas, parce que l'on n'a pas intérêt à l'exproprier. »

C'est ce que concèdent, du reste, des personnes qui ont une certaine autorité. M. de Folleville, dans son « Morcellement » publié en 1885 et sa *France économique* parue en 1889, écrivait :

« Sans l'utile accompagnement de petites et même de très petites propriétés qui lui fait une ceinture d'autant plus efficace qu'elle est plus épaisse, la grande propriété languit, elle n'a pas de main-d'œuvre

sur qui elle puisse compter, de débouchés immédiats pour certains de ses produits; elle voit le vide se faire autour d'elle, est obligée de faire venir de loin ses ouvriers, etc., etc. » (*Très bien ! très bien ! à l'extrême gauche.*)

M. Flour de Saint-Geniès est de cet avis : « La grande culture, dit-il, n'a besoin qu'à certaines époques d'un nombreux personnel, elle le trouve autour d'elle si la population est dense »

Et soit dit en passant voilà la raison de l'exode rural : on a besoin du travail pendant six mois de l'année et, pendant les six autres mois, on n'a besoin de personne; on voudrait que les ouvriers restent dans leur maisonnette, mourant de faim, en attendant des jours plus heureux.

Je continue la citation :

« Elle est obligée d'avoir recours à des nomades ou à des étrangers si les villages ne possèdent pas ces groupes de cultivateurs qui, tout en exploitant leur propre héritage, s'offrent volontiers à travailler pour autrui et surtout à bon marché. » (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Tels sont les véritables motifs de la diminution des ventes d'immeubles.

Quant au point de vue de la dette hypothécaire, que dit M. Ruau ? Il se gausse quelque peu.

M. le Ministre de l'Agriculture. — Oh ! jamais.

Compère-Morel. — ...des déclarations faites à ce sujet au Congrès de Limoges où une dette double de celle constatée par M. Michel, inspecteur du Crédit foncier, fut proclamée et il déclare que rien n'autorise le collectivisme à présenter la dette hypothécaire comme un des moyens d'action du capitalisme, affirmant que la dette rurale pèse autant sur la grande propriété que sur la moyenne et la petite et faisant entendre qu'elle est un moyen d'acquisition pour le petit propriétaire.

Vous allez voir si elle est un moyen d'acquisition pour le petit propriétaire.

Sur ce point, ne voulant opposer aux dires de l'honorable ministre de l'Agriculture que des paroles prononcées par nos adversaires, je pourrais lui citer l'opinion de M. Klotz qui, étant rapporteur du budget de l'Agriculture, déclara que la dette hypothécaire pesait surtout sur la petite propriété. Je lui citerai ce passage de la *Dette hypothécaire et l'héritage foncier*, publié en 1894 ! (*Bruit à gauche.*)

« La plupart des travailleurs ruraux ne travaillent plus pour eux; ils sont passés à l'état de simples exploitants pour le compte d'autrui. Ce ne sont plus même les métayers du dix-huitième siècle; ils sont retombés dans l'esclavage irrémédiable des colons du Bas-Empire.

Ce sont des salariés du capital, avec cette aggravation qu'ils ne sont pas libres de faire grève. »

Je citerai encore à M. le Ministre, cet extrait de la *Propriété rurale en France*, page 261 :

« Si, en 1790, on a délivré le travail rural des servitudes féodales, nous le voyons, en 1900, tout entier couvert d'hypothèques, et retomber sous des chaînes financières qui, pour ne sembler que volontairement acceptées, n'en sont pas moins pesantes et irréductibles.

« En 1900, sur cent propriétaires terriens, il n'en est pas quatre qui soient leur maître, et dont les profits puissent grossir l'épargne patrimoniale. Aux servitudes féodales d'avant 1789, les spéculateurs et la procédure ont substitué une autocratie financière inexorable. »

M. Guillaume Chastenet. — M. Flour de Saint-Geniès a indiqué un remède que vous devriez bien nous indiquer aussi. (*Bruit à l'extrême gauche.*)

Compère-Morel. — Je l'indiquerai !

Enfin je prierai M. Ruau de consulter les cartogrammes et les tableaux publiés par M. Edmond Michel et par M. Flour de Saint-Geniès.

Tout à l'heure, dans une interruption, on me disait que la dette hypothécaire pesait plus sur les grandes exploitations que sur les petites ; je vais démontrer tout le contraire.

M. le Ministre pourra, dans ces auteurs, constater que les départements dont le *quantum* de la dette hypothécaire, par rapport à la valeur vénale, est le plus bas, n'atteint pas 9 p. 100 sont, en général, des départements où la proportion du nombre des cotes foncières de plus de 100 hectares, est le plus élevée. Les départements les moins frappés sont les départements de grande propriété, l'Eure-et-Loir, le Loiret, la Vendée, les Deux-Sèvres, les Hautes-Alpes, la Corse et les Landes.

M. le Ministre de l'Agriculture. — Le livre de M. Flour de Saint-Geniès s'appuie sur des statistiques qui remontent à 1882.

Compère-Morel. — Mais le livre de M. Edmond Michel, pages 48, 49 et 55, que je cite aussi, date de cette année, et il s'appuie sur les statistiques les plus récentes.

Quant à la dette hypothécaire, moyen d'acquisition pour le petit propriétaire, j'en doute très fort. Cette dette pèse surtout dans les départements où la crise viticole sévit et où la terre a tellement perdu de sa valeur qu'elle est plutôt devenu un charge qu'une source de richesse et ne trouve même plus d'acquéreurs. M. Astier, qui m'interrompait, il y a un instant, avec tant de vivacité, ne me démentira pas quand je dirai que, dans l'Hérault, la terre ne trouve plus d'acheteurs.

Voici les départements où la dette hypothécaire pèse davantage, par suite de la crise viticole : les Bouches-du-Rhône, les Pyrénées-Orientales, la Gironde, l'Aude. Ces départements sont frappés d'une dette dépassant 15 p. 100 de la valeur du sol.

Du reste, nous relevons dans un journal judiciaire la vente d'un domaine important du département de l'Hérault qui est une illustration de ma démonstration. Ce domaine était d'une contenance de 119 hectares 40 ares, dont 38 hectares en vignes en plein rapport, et 40 hectares de terres arables ; de plus, diverses constructions, comprenant maison de maître, cellier, écurie, remise, bergerie, dix-huit foudres et quarante demi-muids en bon état de service. Vous ne savez pas pour quelle somme ce domaine, le domaine de Fourcade, situé à Mèze, arrondissement de Montpellier, fut adjugé au Crédit Foncier, devant le tribunal de Montpellier : au prix de 48,100 francs, soit au prix moyen de 380 francs l'hectare.

Et le *Bulletin de la Société d'agriculture* qui publiait ce fait dans son numéro du 1er novembre 1909 — c'est tout récent, vous le voyez — sous ce titre suggestif « la ruine de la propriété foncière », déclarait que la petite propriété est aussi atteinte que la grande, puisque le même jour de petits lots de terres étaient adjugés au prix dérisoire de 162 francs l'hecare.

La dette hypothécaire, moyen d'acquisition, me semble donc très problématique.

Certes, nous avons eu tort, mes camarades et moi, au moment de la discussion de la question agraire au Congrès de Limoges, de dire que la dette hypothécaire dépassait 30 milliards ; nous aurions dû employer l'expression « dette rurale » parce qu'il n'y a pas que la dette hypothécaire. Car, à côté des charges hypothécaires enregistrées, coonues, classées, combien de charges chirographaires et de prêts usuraires viennent accabler le petit propriétaire sans qu'on le sache ! (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

CHAPITRE VII

LA SUPÉRIORITÉ DE LA GRANDE EXPLOITATION

Le revisionnisme agraire (David, entre autres), cherchait à expliquer par des raisons techniques la permanence du morcellement et de la petite propriété bourgeoise dans l'agriculture. Voici les faits exposés dans la *Question Agraire,* de K. Kautsky, qui détruisent cette thèse petite bourgeoise et réactionnaire :

Plus le capitalisme se développe dans l'agriculture, plus il accroît la différence qualitative entre la technique de la grande exploitation et celle de la petite.

A l'époque précapitaliste, cette différence, comme nous l'avons déjà indiqué, n'existait pas dans l'agriculture, si nous faisons abstraction du système de plantages et autres systèmes d'exploitation analogues, dont nous n'avons pas à tenir compte ici. Le seigneur foncier cultivait sa terre avec les hommes, animaux et outils que lui fournissaient les paysans corvéables. Ce qu'il fournissait lui-même était peu important et n'avait aucune supériorité sur les moyens de production des paysans. S'il avait des domestiques en plus grand nombre, c'était surtout pour faire face aux besoins plus grands de son ménage : cela n'avait aucune influence sur la manière de cultiver les champs. Ce n'était pas non plus par une superficie plus grande et tout d'un tenant que le bien du seigneur se distinguait du bien du paysan. Les terres du seigneur formaient, tout comme celles des paysans, des parcelles dispersées dans les campagnes et étaient soumises, comme celles des paysans, à la contrainte de sole. La seule différence entre l'exploitation des paysans et celle du seigneur, était celle que nous avons indiquée plus haut : les ouvriers qui exploitaient pour le seigneur ne travaillaient pas de bon gré ; ils fatiguaient leur bétail et ils se fatiguaient eux-mêmes le moins possible ; l'exploitation seigneuriale avait là pour conséquence une perte énorme de temps, de travail et de moyens de travail.

Cela changea lorsque les servitudes féodales cessèrent et que le

propriétaire foncier devint libre propriétaire de sa terre, qu'il s'efforça d'arrondir le plus possible et qu'il cultiva selon son propre plan avec ses propres instruments, son propre bétail et ses propres ouvriers salariés. Alors la grande exploitation prit un tout autre caractère que la petite, et ce fut maintenant celle-ci qui gaspilla le travail et les moyens de travail.

La différence entre la grande et la petite exploitation dut se faire sentir d'abord dans la maison et ses dépendances, dans le ménage qui prit une plus grande importance pour la grande exploitation, à partir du moment où on produisit avec du bétail, des outils et des ouvriers à soi.

Une des différences les plus importantes entre l'industrie et l'agriculture consiste en ceci, que dans l'agriculture l'exploitation et le ménage sont encore toujours indissolublement liés, tandis que dans l'industrie, abstraction faite de quelques rudiments, ces deux choses sont absolument indépendantes. Il n'y a pas d'exploitation agricole sans ménage correspondant. On peut aussi retourner cette proposition et dire qu'il n'y a pas à la campagne de ménage indépendant sans exploitation agricole correspondante.

Or, un grand ménage réalise une économie de travail et de matériaux, il est à peine besoin de le prouver. Considérons un grand bien, occupant une superficie égale à cinquante petites propriétés paysannes, et comparons : nous aurons, d'une part, une seule cuisine avec un foyer, d'autre part, cinquante cuisines avec cinquante foyers. D'une part, peut-être, cinq cuisinières ; d'autre part, cinquante. D'une part, peut-être, cinq chambres chauffées en hiver, avec cinq lampes ; d'autre part, cinquante. D'une part, du pétrole, du café à la chicorée, de la margarine achetés en gros ; d'autre part, tout acheté au détail, etc., etc.

De plus, les cinquante petites exploitations des paysans ont besoin de cinquante charrues, cinquante herses, cinquante voitures, etc., tandis qu'un nombre bien moins élevé, égal peut-être au dixième du premier, suffit dans une grande propriété. La grande exploitation réalise, par suite, la nature de la culture étant la même, une économie considérables de bêtes et d'instruments. C'est ce que nous montre aussi la statistique des machines agricoles. Parmi les rares machines utilisables, aussi bien par la petite que par la grande exploitation, il y a la *batteuse*. Or, en 1883, on comptait, sur une superficie cultivée de 1,000 hectares :

2,84 batteuses à vapeur . .	dans les exploitations de 2 à 100 hect.
12,44 autres batteuses . .	
1,08 batteuses à vapeur . .	dans les exploitations au-dessus de 100 hectares
1,93 autres batteuses . .	

Personne ne soutiendra que cette différence provient de ce que la batteuse à vapeur est plus répandue dans les petites exploitations que dans les grandes.

Malgré cette économie d'instruments réalisée quand la nature de l'exploitation est la même, il peut se faire que dans la grande exploitation le chiffre d'instruments soit supérieur, non pas seulement en valeur absolue, mais encore proportionnellement, parce que la nature de l'exploitation ne reste pas la même. Il y a, en effet, toute une série d'outils et notamment de machines qui ne peuvent être employés avantageusement que dans la grande exploitation. Le paysan ne peut en tirer tout le profit possible.

D'après la théorie de l'exploitation agricole de Krafft, la superficie minima de terre cultivée qui est nécessaire pour qu'on puisse tirer tout le profit d'un instrument est de :

Pour une charrue avec attelage.....	30 hect.
Pour un semoir, une moissonneuse, une batteuse à molette	70 —
Pour une batteuse à vapeur.....	250 —
Pour une charrue à vapeur	1.000 —

De même les grandes exploitations seules ont intérêt à employer la force électrique. « Il paraît impossible provisoirement de trouver, dans la transmission de la force électrique, un moyen d'accroître les revenus nets de toutes les exploitations agricoles, *surtout des petites.* Même pour des biens de 1,000 arpents, le bénéfice reste douteux. *Seules, des exploitations relativement grandes offrent des conditions favorables* ». (*Kœtigen. Ist die Elektrotechnik, etc., in Thiels Landw. J. Sahrbuch.*)

Pour se rendre compte de la portée de ces chiffres, il faut se rappeler qu'en 1895 il n'y avait, dans l'empire allemand, sur 5,558,317 exploitations agricoles, que 306,828 exploitations au-dessus de 20 hectares et 25,061 seulement au-dessus de 100 hectares. L'énorme majorité des exploitations agricoles est si petite, qu'elle ne peut même tirer tout le profit possible d'une charrue à attelage, à plus forte raison des machines.

Autres avantages de la grande exploitation.

Parmi les avantages techniques que la grande exploitation a sur la petite, il faut encore compter ceux qui résultent pour elle des travaux de construction qui ne peuvent agir avec succès qu'à condition

d'être entrepris sur une étendue importante, en particulier les *travaux d'irrigation et de drainage*. Drainer une petite surface est souvent tout à fait impossible, la plupart du temps de peu de profit. Dans la règle, on ne draine que de grandes surfaces. D'après Meitzen, en 1855, en Prusse, dans de grandes propriétés, 178,102 arpents étaient drainés; dans des petites, 20,877 seulement. De même, les *chemins de fer de campagne* ne conviennent qu'à des surfaces importantes, continues.

A tous ces avantages de la grande exploitation dans le domaine de la *production*, il faut joindre divers avantages se rapportant au domaine du *crédit* et du *commerce*.

Dans aucun domaine la supériorité de la grande exploitation sur la petite n'est plus grande que dans le commerce. « Il ne faut pas plus de temps pour calculer avec de grands chiffres qu'avec des petits. Il faut dix fois plus de temps pour faire dix achats de 100 livres sterling, qu'*un seul* achat de 1,000 livres sterling. Dans le commerce, bien plus encore que dans l'industrie, le même travail, effectué en grand ou en petit, prend le même temps ». (Marx. Capital III.)

Les frais de transport, en particulier par voie ferrée, diminuent aussi pour de grandes masses de marchandises. Celui qui achète en gros achète meilleur marché et meilleur que celui qui achète une petite quantité; celui qui vend en gros peut, avec le même bénéfice ou même avec un bénéfice plus important, vendre meilleur marché, triompher de la concurrence.

Mais le grand négociant n'a pas seulement, proportionnellement à l'étendue de son débit, des frais moins importants que le petit commerçant, il domine aussi et embrasse de son regard le marché, tout autrement que celui-ci. Cela est vrai tout d'abord du commerçant proprement dit, mais cela est vrai aussi de l'industriel et de l'agriculteur en tant que ceux-ci, comme acheteurs ou vendeurs, ont à faire acte de commerçant. La dernière considération, la moindre faculté de dominer et de connaître le marché, concerne, bien plus encore que le petit commerçant, le petit artisan, qui ne peut avoir un personnel chargé de la vente et qui ne fonctionne que d'une manière accessoire comme commerçant; mais elle concerne surtout le paysan isolé à la campagne. Celui-ci est, de tous les acheteurs et vendeurs du marché, dans les pires conditions; nul n'a moins de connaissances commerciales que lui, nul n'est moins en situation de tirer rapidement parti des circonstances favorables, ou même de les prévoir, de prévenir les circonstances défavorables. Mais avec cela, son exploitation est beaucoup plus variée que celle de l'artisan urbain, elle embrasse beaucoup plus de branches de travail et nécessite, par suite des achats et des ventes, des matières plus diverses. Le cordonnier n'a besoin d'acheter, outre son outil, que du cuir, du

fil et des clous; il ne vend que des chaussures. Le paysan achète, outre les instruments, des bestiaux, des grains et semailles, des fourrages, des engrais artificiels il vend des bestiaux, des grains, du lait, du beurre, des œufs, etc. Personne ne dépend autant du commerce que lui.

Le maximum de cette dépendance et des conséquences funestes qu'elle comporte est atteint là où le commerçant apparaît en même temps comme *usurier,* là où un besoin pressant d'argent pour le paiement de ses impôts et de ses dettes, force le paysan à se défaire de sa marchandise à n'importe quel prix ou même à la vendre avant qu'elle ne soit bonne pour le marché.

CHAPITRE VIII

LA MISÈRE DES PETITS PAYSANS

Un Anglais, vers 1880, déclarait qu'on ne pouvait rien imaginer de plus lamentable que l'existence de certains paysans français. Leurs maisons mériteraient le nom d'étables à porcs. La maison d'un de ces paysans français nous est décrite de la façon suivante : « Pas de fenêtres, deux vitres qu'on ne peut pas ouvrir, au-dessus de la porte, ni air ni lumière quand la porte est fermée. Ni étagère, ni bureau, ni armoire ; sur le sol, des oignons, des habits crasseux, du pain, des sacs et un tas d'ordures indescriptible... Presque toujours, la nuit, hommes, femmes, enfants et bêtes, dorment confondus pêle-mêle. Et ce manque de confort ne vient pas toujours de la pauvreté. Ces gens ont perdu le sens des convenances : ils ne pensent qu'à épargner le combustible. »

« Leur avarice devient sordide, dit l'auteur dans un autre passage, ils semblent avoir perdu la faculté de jouir et, pourvu qu'ils puissent épargner un sou, tout plaisir, toute douceur de la vie leur sont différents. Pas un livre, pas un journal, aux murs pas un tableau ou une gravure sur bois, pas un morceau de porcelaine, pas un ornement, pas un beau meuble, pas de pendule, l'orgueil de la ferme anglaise. Il est impossible d'imaginer une vie aussi arriérée, aussi complètement dépourvue d'agrément de toute sorte. On murmure au moindre sou qu'il faut donner pour les choses les plus indispensables. Le résultat est une existence basse, misérable, abomi-

nable, dont le seul idéal est d'enfouir le plus de sous possible dans le vieux bas. »

Mais la situation n'est pas meilleure dans les petites exploitations agricoles de l'Angleterre. Ce qu'est là-bas la vie et le travail des propriétaires et des fermiers des petites exploitations, le plus récent rapport (1897) de la Commission parlementaire agraire nous le fait connaître. On y lit : « Dans toute la contrée (Cumberland) les fils et les filles des fermiers travaillent pour rien. Je ne connais pas un cas où un père donne un salaire à son fils ou à sa fille. Ils donnent à leurs fils 1 à 2 shillings pour du tabac. Un petit paysan, un petit freeholder de Lincoln déclare : « J'ai élevé une famille et je « l'ai fait travailler à en crever. Mes enfants m'ont dit : « Père, nous ne voulons pas rester ici et nous tuer au tra- « vail. » « Ils sont allés dans les fabriques et ils nous ont « laissés, ma femme et moi, à notre destinée. » Un autre dit : « Moi et mes enfants nous travaillons parfois 18 heures « par jour, en moyenne de 10 à 12. Il y a vingt ans que je « vis ici, j'ai de la peine à me tirer d'affaire ; l'année dernière « nous avons perdu de l'argent. Nous mangeons très peu de « viande fraîche. » Un troisième : « Nous travaillons plus « dur que des journaliers, comme des esclaves. Le seul avan- « tage que nous avons, c'est d'être libres. Nous vivons avec « beaucoup d'économie. » Et ainsi de suite.

M. Read s'est expliqué devant la Commission sur la situation du petit fermier dans les pays agricoles. « Le seul moyen pour lui de vivre est de travailler comme deux journaliers et de ne pas dépenser plus qu'un seul. Les enfants sont plus misérables et plus mal élevés que les enfants des journaliers. » Ce n'est que dans les pays où domine la culture des fruits ou des légumes, et dans ceux où il y a moyen de gagner de l'argent à côté que les rapports sont moins affligeants.

Il en est de même dans beaucoup de contrées de l'Allemagne. Quelqu'un écrit de Hesse, dans la *Neue Zeit* (XIII, I, p. 471) : « Le petit paysan mène l'existence la plus misérable

qu'on puisse imaginer : les journaliers agricoles sont beaucoup plus heureux, car ils sont, comme ils le disent eux-mêmes, « avec leur bouche » chez le patron, c'est-à-dire qu'ils y reçoivent la pitance. Ils ne sont pas exposés, avec leurs revenus, aux caprices du temps, sauf que dans les mauvaises années la nourriture est aussi moins bonne ». La raison qui fait que l'on donne une meilleure nourriture aux journaliers, c'est, nous dit-on, que « le seul moyen d'attirer de bons ouvriers est aujourd'hui de les bien nourrir » ; les pommes de terre sont l'aliment essentiel.

« Les habitations des petits paysans sont extrêmement pauvres, les maisons sont ordinairement en bois ou en terre, bâties sans art et très négligées dans ces dernières années. De plus, le logement est très sommairement meublé : une table, un banc, quelques tabourets, un lit avec rideau — un lit à ciel —, une armoire, c'est le plus souvent toute sa richesse. »

Comment l'art de jeûner que possède le paysan peut amener une supériorité économique de la petite exploitation ? c'est ce dont A. Buchenberger nous donne un exemple tiré du Grand-Duché de Bade. Il compare, dans la commune de Bischoffingen, une propriété moyenne de 11 hectares et une autre de 5 hectares et demi. Il fallait, par suite de circonstances extraordinaires, faire travailler la terre de la moyenne propriété par des journaliers, exclusivement : situation particulièrement défavorable, la terre étant trop petite pour compenser les désavantages du travail salarié par les avantages de la grande exploitation ; l'autre, la plus petite, était exclusivement cultivée par le propriétaire et sa famille (sa femme et six enfants adultes). La plus grande exploitation produisait un déficit de 933 marks, la plus petite un bénéfice de 191 marks. La cause principale de la différence était celle-ci : dans l'exploitation avec les salariés, la nourriture était très bonne, revenant à peu près à 1 mark par tête et par jour, tandis que dans l'exploitation dans laquelle les membres de la famille étaient si heureux de travailler pour eux-mêmes, le prix de l'alimentation s'élevait seulement à 48 pfennigs par

tête et par jour, pas même la moitié de ce que consommaient les journaliers (1).

Si la famille du paysan propriétaire de la petite exploitation s'était aussi bien nourrie que les travailleurs salariés de la grande, au lieu d'un bénéfice de 191 marks, il y aurait eu un déficit de 1,256 marks. Le bénéfice ne venait pas de ce que les granges étaient pleines, mais de ce que les ventres étaient vides.

Ce tableau peut encore être complété par un rapport du district de Weimar. On y lit : « Si, malgré ce manque d'économie, les ventes judiciaires ne sont pas plus fréquentes, cela tient à ce que le petit paysan de chez nous sait supporter, pour garder son indépendance, une *somme incroyable de privations*. Il y a des classes entières de ces gens-là qui ne voient qu'aux jours de grande fête, sur la table, de la viande fraîche, alors qu'un garçon de ferme doit en avoir au moins deux fois par semaine, et pour lesquels du beurre frais est une friandise. Tant que les propriétaires n'attellent pas, tant qu'ils vont travailler comme journaliers, ils se trouvent relativement très bien ; ce n'est que lorsqu'ils commencent à acquérir des bêtes de trait, que commence pour eux une vie de privations. » (1).

Ici encore, nous pouvons constater que l'ouvrier salarié des grandes exploitations est plus heureux que le petit propriétaire indépendant.

Les propriétés fantômes.

La plus grande objection, on peut dire la seule sérieuse, qu'on fait aux socialistes, c'est la présence d'ailleurs incontestable d'une foule de petits propriétaires. Mais on se garde

---

(1) *Situation des paysans en Allemagne*. Rapports publiés par l'*Association pour la politique sociale (Verein fur Social politik III)*.

(2) Aubert Auhagen. — *Grossbetrieb und Kleinbetrieb in Thills Landwisthschaftiche Iahrbucher*, 1896.

bien de préciser le rôle et la *valeur économique et sociale* de ces petits propriétaires, qui *supportent* souvent leurs « propriétés » comme on supporte des chaînes... La petite propriété soutient le petit paysan ruiné par le capital comme la corde soutient le pendu. En voici la preuve :

D'après le recensement de 1895, sur le chiffre total des agriculteurs indépendants, 502,000, soit 20 0/0, ont un métier accessoire, 717,000 exploitations rurales appartiennent à des salariés agricoles, 791,000 à des salariés industriels, 704,000 à des industriels autonomes.

Des 5,600,000 propriétaires d'exploitations agricoles, 2 millions seulement, c'est-à-dire 37 0/0, sont des agriculteurs indépendants sans métier accessoire ; des 3,236,000 propriétaires d'exploitations agricoles de moins de 2 hectares, il n'y en a que 417,000, c'est-à-dire 13 0/0 ; 147,000 de ces petites exploitations appartiennent à des agriculteurs indépendants qui ont un métier accessoire, 690,000 appartiennent à des salariés agricoles, 743,000 à des salariés industriels, 1,534,000 à des artisans indépendants. Le nombre de ces misérables exploitations hybrides est donc énorme.

CHAPITRE IX

POUR QUE LE PAYSAN DEVIENNE SOCIALISTE

Il faut passer par tous les stades de l'évolution. La grande masse des hommes ordinaires ne peut passer directement dans les conditions normales, de l'exploitation de l'artisan ou du paysan, à la grande exploitation coopérative. La propriété industrielle des moyens de production s'y oppose. Tout d'abord la production capitaliste crée des conditions préalables de la grande exploitation coopérative, non seulement en produisant une classe d'ouvriers privés de moyens de production, mais aussi en rendant sociale la production et en créant et en exaspérant la lutte des classes entre les capitalistes et les salariés, lutte qui force ceux-ci à viser au remplacement de la propriété capitaliste par la propriété sociale des moyens de production.

Ce n'est pas par ceux qui possèdent, mais par ceux qui ne possèdent pas que se fera le passage à la production coopérative. Ce qui ne veut pas dire toutefois que les paysans et les artisans n'ont qu'un moyen pour arriver à la production coopérative, qui est de passer par le stade transitoire du prolétariat, que nécessairement ils doivent être expropriés par le capital, que la production socialiste est impossible tant qu'il y aura des paysans et des artisans. Rien de moins exact. On veut seulement dire par là que seul le prolétariat victorieux pourra prendre l'initiative de la production coopérative et réaliser les conditions qui permettront aux artisans et aux paysans de passer, non pas seulement idéalement, comme

aujourd'hui, mais de fait, à la grande production par coopérative.

Une fois que les coopératives socialistes (car il ne faut plus parler alors des coopératives prolétariennes) auront affirmé leur vitalité, une fois qu'auront disparu les risques qui aujourd'hui encore menacent toute entreprise économique, si le paysan n'a plus à craindre de devenir un prolétaire par l'abandon de ses biens, il reconnaîtra que la propriété individuelle des moyens de production n'est qu'un obstacle qui empêche d'arriver à une forme supérieure d'exploitation, un obstacle dont il se débarrassera avec plaisir.

Par contre, il est chimérique d'attendre que le paysan, dans la société actuelle, passe à la production coopérative, mais cela veut dire simplement que la coopération ne peut pas être un moyen pour le paysan, dans la société capitaliste, de s'approprier tous les avantages de la grande exploitation, et par là de raffermir et de fortifier la propriété paysanne, cette colonne chancelante de la société actuelle. Le paysan qui aura reconnu qu'il ne peut se sauver que par la production agricole coopérative, comprendra aussi qu'une production de ce genre ne peut être réalisée que là où le prolétariat a la force de modifier la forme de la société conformément à ses intérêts. Mais alors il sera *socialiste*.

I. — Y a-t-il concentration agricole ?

Quels sont les faits ? Il ne faut pas les chercher dans le domaine de l'agronomie ; ils sont empruntés à la statistique. Celle-ci montre que la disparition rapide de la petite exploitation agricole devant la grande, qu'à l'exemple de l'Angleterre on attendait ou qu'on redoutait sur le continent, depuis que la grande exploitation capitaliste avait pris, vers 1850-1860 de grandes proportions, ne s'est pas produite. Bien plus,

par endroits, on constate plutôt la tendance des exploitations petites par leur étendue territoriale à se développer.

Ainsi on trouvait, par exemple, dans le recensement des exploitations en Allemagne :

Exploitations agricoles en hectares	NOMBRE des exploitations		Diminution ou accroissement	SURFACE agricole exploitée en hectares		Accroissement ou diminution
	1882	1895		1882	1895	
Moins de 2	3.061.831	3.236.367	+ 174.536	1.825.938	1.808.444	— 17.494
De 2 à 5. .	981.407	1.016.318	+ 34.911	3.190.203	3.285.984	+ 95.781
De 5 à 20 .	296.605	998.804	+ 72.149	9.158.398	9.721.875	+ 563.477
De 20 à 100	281.510	281.767	+ 257	9.908.170	9.869.837	— 38.333
Plus de 100	24.991	25.061	+ 70	7.786.263	7.831.801	+ 45.538

Le développement n'est pas tout à fait le même en France. On y comptait :

Exploitations agricoles en hectares	NOMBRE des exploitations		Diminution ou accroissement	DOMAINES en exploitation en hectares		Accroissement ou diminution
	1882	1892		1882	1892	
Moins de 1	2.167.667	2.235.405	+ 67.738	1.083.833	1.327.253	+ 243.420
De 1 à 5. .	1.865.828	1.829.259	— 36.619	5.597.643	5.489.200	— 108.431
De 5 à 10 .	769.152	788.299	+ 19.147	5.768.640	5.755.500	— 13.140
De 10 à 40.	727.222	711.118	— 16.104	14.845.650	14.313.417	— 532.143
Plus de 40.	152.088	148.671	— 3.417	22.296.105	22.493.343	+ 197.288

Tandis qu'en Allemagne c'étaient les exploitations d'étendue moyenne qui se développaient surtout, nous trouvons en France que ce sont les plus grandes et les plus petites qui ont gagné du terrain. Les moyennes diminuent en nombre et perdent du terrain. Mais cette diminution est insignifiante, sauf toutefois pour ce qui est des exploitations proprement paysannes (10-40 hectares).

En tout cas le développement n'est pas rapide.

En Grande-Bretagne, nous trouvons :

Exploitations agricoles	NOMBRE des exploitations		Accroissement ou diminution	SURFACES en exploitation en acres		Accroissement ou diminution
	1885	1895		1885	1895	
1 à 5 acres (0,40 à 2 hect.)	135.736	117.968	— 17.768	389.677	362.792	— 26.885
5 à 20 acres (2 à 8 hect.) .	148.806	149.818	+ 1.012	1.656.827	1.667.647	+ 10.820
20 à 50 acres (8 à 20 hect.)	84.149	. 85.663	+ 1.514	2.824.527	2.864.976	+ 40.449
50 à 100 acres (20 à 40 hect.)	64.715	66.625	+ 1.910	4.746.520	4.885.203	+ 138.683
100 à 300 acr. (40 à 120 h.).	79.573	81.245	+ 1.672	13.658.495	13.875.914	+ 217.419
300 à 500 acr. (120 à 200 h.)	13.875	13.568	— 307	5.241.168	5.113.945	— 127.223
Plus de 500 acr. (Plus de 200 h.)	5.489	5.219	— 270	4.029.843	3.803.036	— 226.807

De même qu'en Allemagne, nous trouvons en Angleterre une augmentation des exploitations de moyenne étendue.

D'ailleurs ce sont, dans l'empire d'Allemagne, les exploitations de 5 à 20 hectares qui ont gagné le plus de terrain, en Angleterre celles de 40 à 120 hectares, que personne ne mettra au nombre des petites exploitations. Les petites exploitations ont, à l'inverse de ce qui a lieu en Allemagne, perdu du terrain, de même, d'ailleurs, que les grandes de plus de 120 hectares.

Des données que nous avons sur l'agriculture américaine, différents économistes, Schaeffle, le Dr R. Meyer et d'autres, ont voulu déduire que là-bas la petite exploitation supplante la grande. Mais examinons de plus près les chiffres donnés par le recensement américain. Il est exact que l'étendue moyenne des fermes a diminué depuis 1850. Elle s'élevait en :

1880, à ..... 203 acres
1860, à ..... 199 —
1870, à ..... 153 —
1880, à ..... 134 —

Mais en 1890 elle remontait de nouveau à 137 acres.

Il faut surtout attribuer le recul provisoire de l'étendue moyenne des exploitations à l'émiettement des grandes plantations du Sud, qui

fut une conséquence de l'affranchissement des nègres. Ainsi, de 1860 à 1890, l'étendue moyenne des fermes a diminué, en Floride, de 445 aéres à 107 ; dans la Californie du Sud, de 488 à 115 ; dans l'Alabama, de 347 à 126 ; dans le Mississipi, de 370 à 120 ; dans la Louisiane, de 537 à 138 ; dans le Texas, de 591 à 225. En général, l'étendue moyenne des fermes a diminué dans les Etats sud-atlantiques, pendant l'époque que nous avons indiquée, de 353 acres à 134 acres, et dans la zone sud-centrale, de 321 à 144. Il est impossible de voir dans ces chiffres une victoire de la petite exploitation sur la grande exploitation moderne. D'autre part, nous trouvons assurément une diminution considérable de l'étendue des fermes dans les pays de culture relativement anciens des Etats nord-atlantiques. Là, l'étendue moyenne a diminué pendant ces derniers dix ans d'une manière continue. Mais cette diminution, il faut l'attribuer surtout à l'amoindrissement des terres non cultivées, non à la diminution des exploitations. Elle s'élevait dans la région des Etats nord-atlantiques :

ANNÉES	ETENDUE MOYENNE des fermes	TERRES NON CULTIVÉES de la ferme
1850	113 acres	43 acres = 38,44 0/0
1860	108 —	39 — = 36,18 —
1870	104 —	36 — = 34,47 —
1880	98 —	31 — = 31,77 —
1890	95 —	31 — = 32,52 —

L'accroissement relatif de l'étendue des terres non cultivées coïncide avec une crise de l'agriculture qui se manifeste dans une diminution générale des terres à ferme. Elles ont diminué, dans cette région, de 67,958,640 acres (1880) à 62,743,525 (1890), donc de plus de 5 millions. Le terrain cultivé des fermes a diminué de 46,385,632 acres à 42,338,024 acres, c'est-à-dire de plus de 4 millions.

Par contre, dans les Etats du centre-nord, les vrais pays à blé, l'étendue moyenne des fermes a augmenté, de 1880 à 1890, de 122 à 133 acres.

Le même développement, comme il est indiqué par les variations de l'étendue moyenne des fermes, est aussi indiqué par le nombre constamment croissant des grandes exploitations. Elle reculent assurément relativement un peu dans l'ensemble de l'Union. Malheureusement, les chiffres de 1870 ne sont pas comparables aux chiffres postérieurs, car on classait alors les fermes d'après l'étendue des

terrains cultivés, et de 1880 à 1890 d'après le terrain occupé par les fermes, cultivé ou non cultivé. On comptait :

ANNÉES	FERMES	FERMES de 500 à 1.000 acres	DE PLUS de 1.000 acres
1880	4.088.907	75.972	28.578
1890	4.564.641	84.395	31.546
Accroissement.	13,8 0/0	11,0 0/0	10,2 0/0

L'accroissement des grandes exploitations restait, comme on le voit, en arrière de celui de toutes les autres, mais le phénomène n'est qu'une conséquence de l'évolution qui s'est produite dans les anciens États à esclaves, où l'ancienne culture des plantations devint impossible, et de la crise de l'agriculture dans le Nord-Est avec son sol épuisé.

On comptait dans les États nord-atlantiques :

ANNÉES	NOMBRE TOTAL des fermes	FERMES de 500 à 1.000 acres	DE PLUS de 1.000 acres
1880	696.139	4.156	964
1890	658.569	3.287	733
Diminution	5,4 0/0	20,9 0/0	23,9 0/0

Ici les grandes exploitations diminuèrent bien plus rapidement que les petites. Ces dernières résistent avec plus de ténacité, dans une situation désavantageuse. Mais on peut avec raison douter que ce soit là une supériorité de la petite exploitation.

Dans les États sud-atlantiques le nombre des fermes était :

ANNÉES	NOMBRE TOTAL des fermes	FERMES de 500 à 1.000 acres	DE PLUS de 1.000 acres
1880	944.429	25.037	9.718
1890	749.600	21.736	8.030
Accroissement (+). . . .			
Diminution (—)	— 16,3 0/0	— 17,2 0/0	— 17,4 0/0

Dans les États du centre-sud :

ANNÉES	NOMBRE TOTAL des fermes	FERMES de 500 à 1.000 acres	DE PLUS de 1.000 acres
1880	886 648	25.872	11.659
1890	1 086 772	26.666	12.295
Accroissement.	22,5 0/0	3,0 0/0	4,6 0/0

Dans les États de l'ouest :

ANNÉES	NOMBRE TOTAL des fermes	FERMES de 500 à 1.000 acres	DE PLUS de 1.000 acres
1880	83.723	5.299	3.247
1890	145.878	9.269	6 020
Accroissement.	74,2 0/0	74,9 0/0	85,3 0/0

Enfin dans les États centre-nord, les vrais États à blé :

ANNÉES	NOMBRE TOTAL des fermes	FERMES de 500 à 1.000 acres	DE PLUS de 1.000 acres
1880	1.697.968	15.608	2.990
1890	1.923 822	23.437	4.668
Accroissement.	13,3 0/0	50,2 0/0	49,4 0/0

Ces derniers chiffres n'indiquent pas précisément un recul de la grande exploitation. Là où, en Amérique, l'agriculture moderne progresse, les surfaces augmentent de façon à former de grandes exploitations. La petite exploitation ne l'emporte que là où l'agriculture cesse d'être profitable, là où la grande exploitation précapitaliste entre en concurrence avec l'exploitation paysanne.

Mais toujours, bien qu'en Amérique jusqu'ici l'évolution agricole se soit faite avec une plus grande rapidité qu'en Europe, bien qu'elle se montre plus favorable à la grande exploitation qu'on ne le croit en général, on ne peut cependant pas parler d'une disparition de la petite propriété devant la grande.

Il serait cependant très prématuré de conclure de ces chiffres et de chiffres semblables, que le développement économique se fait en agriculture dans une toute autre direction que dans l'industrie.

Les chiffres prouvent ! — C'est vrai, mais il faut se demander ce qu'ils prouvent. Avant tout ils prouvent ce qu'ils disent directement, mais c'est, en général, peu de choses ce que disent les chiffres d'une statistique. Prenons, par exemple, les chiffres qui doivent démontrer que le bien-être de la main-d'œuvre augmente dans la production capitaliste. Entre autres choses, on a recours, pour le prouver, à l'augmentation des fonds déposés dans les Caisses d'épargne. On ne peut pas discuter les chiffres, mais que prouvent-ils irréfutablement ? Que les dépôts vont en augmentant, ni plus ni moins, mais sur les causes de l'augmentation ils nous laissent dans le doute le plus complet. On peut, mais on ne doit pas, l'attribuer à une augmentation de bien-être. De toutes autres causes peuvent amener le même résultat.

II. — La disparition des petites exploitations.

Plus la lutte de classes passe à l'état aigu, plus la démocratie socialiste devient menaçante, et plus les Gouvernements sont disposés à faciliter aux petites exploitations, devenues une superfluité économique, une existence plus ou moins parasitaire aux dépens de la société. Leur disparition sera, peut-être, ainsi retardée ; à cela tendent les espérances qu'éveillent les promesses et les mesures des Gouvernements et qui déterminent plus d'un à combattre plus longtemps un combat sans espoir, qu'il eut sans cela abandonné depuis longtemps. Mais personne de bon sens ne verra là une réfutation du « dogme » marxiste, qui ne s'applique qu'aux tendances *économiques*.

Grâce au « concours de l'Etat » assuré par les classes dirigeantes, ces existences condamnées au point de vue économique, se maintiennent encore quelque temps et la décadence de la petite exploitation se trouve dissimulée ; le gaspillage de ces mêmes classes conduit au même résultat

Le développement de la production capitaliste entraîne l'augmentation de la masse de la plus-value, l'augmentation non seulement du capital accumulé, mais encore des revenus des capitalistes, et en même temps un accroissement du gaspillage des capitalistes. Il a

pour effet, entre autres, de ressusciter les formes féodales dont on avait au point de vue économique triomphé depuis longtemps. Ainsi, par exemple, les rois de la finance et les propriétaires de *latifundia* s'efforcent de créer des chasses de l'étendue des forêts du moyen âge. Par les descriptions du *Capital* de Marx, on sait avec quelle brutalité une classe qui n'a pas besoin de ménager l'argent et qui trouve ridicule de ménager les hommes, a, en Ecosse, dépossédé les laboureurs de vastes domaines pour les remplacer d'abord par des moutons, ensuite par des cerfs. C'est ce qui se passe aujourd'hui dans certaines parties de la France, de l'Allemagne et de l'Autriche. En Autriche, le domaine forestier, d'après les données d'Eudres, dans le *Dictionnaire des Sciences Politiques,* a augmenté, depuis le milieu du siècle jusqu'à aujourd'hui, d'environ 700,000 hectares, presque 2,5 o/o de la superficie totale, surtout dans les pays alpins et côtiers où l'augmentation est de 600,000 hectares. De 1881 à 1885, on a défriché 3,671 hectares de forêt, mais en revanche on en a reboisé 59,031.

En France, les forêts des particuliers occupaient en chiffres ronds 6 millions d'hectares en 1781 ; cette surface tomba jusqu'en 1844 à 4,7 millions, et depuis, jusqu'à aujourd'hui, elle est remontée à 6,2 millions d'hectares. Et cela malgré la perte de l'Alsace-Lorraine.

En Allemagne, il n'est malheureusement pas possible de comparer les chiffres de 1895 et de 1882, car en 1882, on ne comptait les domaines forestiers qu'en tant qu'ils faisaient partie d'exploitations agricoles ; en 1892, au contraire, on compta tous les domaines forestiers.

Le livre de Teifen sur la misère sociale et les classes possédantes en Autriche montre, par de nombreux exemples, que dans ce pays ce ne sont pas seulement des déserts qu'on reboise, mais aussi des pâturages et des terres de labour. Significatif aussi le fait que, dans le pays de Salzbourg, le nombre de têtes de gros bétail a diminué de 10,6 o/o entre 1869 et 1880, et encore de 4,1 o/o de 1880 à 1890, surtout à cause de la vente toujours croissante de pacages à des propriétaires de chasse (1).

---

(1) Drill. *Die Agrarfrage in Oesterreich.*

CHAPITRE X

LA GRANDE EXPLOITATION AUX ETATS-UNIS ET EN ANGLETERRE

Les grandes exploitations capitalistes ont une plus grande étendue en Amérique qu'en Europe, de même les petites exploitations paysannes. En Allemagne, un paysan qui possède une terre de 70 à 100 hectares est déjà en général un grand paysan. On comptait dans l'Empire allemand, en 1895, sur 5 millions et demi d'exploitations agricoles :

Classement d'après l'étendue	2 à 5 hectares	5 à 20 hectares	20 à 100 hectares
Exploitations . .	1.016.318	998.804	281.767

Au contraire aux Etats-Unis, en 1890, sur 4 millions et demi :

Classement d'après l'étendue	20 à 50 acres 8 à 20 hectares	50 à 100 acres 20 à 40 hectares	100 à 500 acres 40 à 200 hectares
Exploitations . .	902.777	1.121.485	2.608.694

Ainsi le plus grand nombre de biens de paysans, en Amérique, a l'étendue des terres nobles allemandes.

Les bases de cette agriculture intensive disparaissent dès que tout le sol est devenu propriété privée, et qu'il n'y a plus de terres fertiles sans possesseurs. Au lieu de faire alterner le labour et la jachère, le paysan doit faire alterner les espèces de plantes ; au lieu de pratiquer une « culture par grapillage », il faut fumer la terre, par suite avoir un bétail considérable et des étables en conséquence. Il lui faut employer plus d'ouvriers et d'argent sur la même étendue de terrain. S'il ne peut pas trouver une quantité suffisante d'ouvriers ou de capitaux, il lui faut restreindre son exploitation, la grandeur maximum des grandes exploitations diminue, les fermes de Bonanza ne rap-

portent plus. Voilà le tableau qu'on nous présente de l'évolution de l'agriculture en Amérique. Et l'on ne peut nier qu'il n'y ait une évolution dans ce sens, bien qu'elle ne soit pas aussi rapide qu'on l'a dit si souvent dans ces dernières années. Il ne faut pas parler de la « fin prochaine » de la grande exploitation agricole en Amérique, les chiffres cités plus haut le montrent suffisamment.

En Angleterre, la grandeur moyenne des exploitations d'élevage était, en 1880, de 52,3 acres, celle des exploitations de céréales, de 74,2 acres. Elles se répartissaient de la manière suivante, d'après leur grandeur :

Superficie proportionnelle pour les différentes catégories d'étendue et d'exploitation.

DÉSIGNATION	Jusqu'à 50 acres	50 à 100 acres	100 à 300 acres	300 à 500 acres	500 à 1.000 acr.	Au-dessus de 1.000 acr.
	%	%	%	%	%	%
Elevage.	17,2	18.9	43,7	13,8	7,2	2,2
Culture des céréales .	9,9	10,2	37,8	21,4	17,0	3,7

Si, en Angleterre, comme c'est le cas aujourd'hui, la culture des céréales perd de plus en plus de terrain, et si l'élevage intensif la remplace de plus en plus, il est clair que les fermes doivent tendre à diminuer. Mais ce serait juger très superficiellement si l'on en concluait un recul de la grande exploitation.

Du reste, malgré cette circonstance, les nouveaux chiffres ne nous montrent pas une diminution moyenne de l'étendue des fermes. L'étendue moyenne des exploitations agricoles de plus d'un acre de surface (de celles seulement dont la surface a été mesurée en 1895) atteignait en Grande-Bretagne, en 1885, 61 acres ; en 1895, 62 acres ; elle a donc ainsi augmentée un peu.

Dans les provinces allemandes situées à l'est de l'Elbe, le passage à une culture plus intensive conduit également à un rétrécissement de l'étendue des grandes propriétés.

Les grandes propriétés des provinces situées à l'est de l'Elbe diminuent, de petites propriétés paysannes se créent à côté d'elles, non parce que la petite exploitation est supérieure à la grande, mais parce que les surfaces des propriétés étaient jusqu'ici adaptées aux exigences de la culture extensive.

I. — En France.

Nous donnons ci-dessous la répartition des petites cotes d'après le discours déjà cité de Compère-Morel en y mettant en regard les affirmations de nos contradicteurs pour permettre au lecteur de former un jugement indépendant.

Compère-Morel. — Si vous voulez maintenant de nouvelles preuves de la diminution du nombre des petits propriétaires, nous la trouverons dans la comparaison des cotes foncières de 1884 à 1905.

Si, comme on le soutient, la petite propriété augmente et dévore la grande, les cotes foncières doivent augmenter en proportion.

Or, c'est le contraire qui se produit !

C'est l'avis de M. Bourgoin, cité par M. Ruau, déclarant dans son livre : *Les systèmes socialistes et l'évolution économique,* page 211, qu'il est probable que le nombre des propriétaires diminue, car le chiffre des cotes foncières décroît régulièrement tous les ans depuis 1883, surtout celles de 50 francs, c'est-à-dire de dix hectares et plus. Et cette décroissance est au total de 5 p. 100 environ depuis 1905.

Tout à l'heure je vous citais en faveur de notre thèse, M. Lesigne qui n'est pas socialiste; je vous cite encore M. Bourgoin qui ne l'est pas non plus et qui affirme que le nombre des propriétaires diminue de 5 p. 100 depuis 1905. Que voulez-vous de plus ?

M. Gérard Varet. — A quelle date ?

Compère-Morel. — Il s'agit du dernier livre de M. Bourgoin, publié il y a à peine six mois.

Arrivons aux cotes foncières.

Chacun sait que la cote foncière est la part de propriété non bâtie imposée à chaque contribuable.

De prime abord, il semblerait que le nombre de cotes foncières indique le nombre de propriétaires. Il n'en est rien, car le rôle des contributions étant établi par commune, si un propriétaire a un demi-hectare de terre sur le territoire de la commune de A..., un demi-hectare sur le territoire de la commune de B..., et un demi-hectare sur le territoire de la commune de C..., il y a là trois cotes pour un seul propriétaire.

Aussi, plusieurs fois déjà on a essayé d'établir le rapport des cotes au nombre des propriétaires.

En 1851-1853, l'administration des contributions directes avait

trouvé 12,445,614 cotes pour 7,845,724 propriétaires, soit 63 p. 100, et en 1879-1883, elle accusait 14,234,000 cotes pour 8,454,000 propriétaires, soit environ 60 p. 100, c'est-à-dire une moyenne de 594 propriétaires pour 1,000 cotes.

Par conséquent, si nous voulons savoir s'il y a progression ou régression de propriétaires ruraux, nous n'avons qu'à chercher à connaître et à comparer le nombre des cotes foncières de ces dernières années.

Le livre que M. Edmond Michel, inspecteur du Crédit foncier, vient de publier sous le titre de *la Propriété,* livre cité bien des fois par M. Ruau, ministre de l'Agriculture, arrive à point, puisqu'il contient un tableau des cotes foncières (p. 37, tableau n° 13), de 1884 à 1905, que voici :

« 1884	14.220.972
« 1885	14.271.107
« 1886	14.259.431
« 1887	14.242.085
« 1888	14.238.102
« 1889	14.211.607
« 1890	14.141.080
« 1891	14.121.781
« 1892	14.045.614
« 1893	13.009.779
« 1894	13.957.528
« 1895	13.936.080
« 1896	13.885.710
« 1897	13.863.296
« 1898	13.833.872
« 1899	13.777.896
« 1900	13.618.189
« 1901	13.598.623
« 1902	13.588.400
« 1903	13.574.444
« 1904	13.536.730
« 1905	13.533.026. »

Ainsi de 1884 à 1905, les cotes foncières sont tombées de 14,220,972 à 13,533,026, soit une diminution de 687,945 cotes.

Si nous nous en rapportons aux travaux effectués par l'administration des contributions directes de 1879 à 1883, qui estime que le rapport du nombre des cotes foncières au nombre des propriétaires est de 60 p. 1000, il y avait 8,532,583 propriétaires terriens en 1884

et 8,119,815 propriétaires en 1905, soit une diminution nette de 412,768 unités en vingt et une années de temps.

ALLEMANE. — Très bien, cela.

COMPÈRE-MOREL. — Le livre que je cite est de M. Edmond Michel, inspecteur du Crédit Foncier ; il a trait à la petite propriété, et M. Ruau lui-même a rendu hommage à ce livre.

M. GÉRARD VARET. — La population rurale a diminué.

M. FRANÇOIS ASTIER (Hérault). — C'est l'exode vers les villes qui en est la cause.

COMPÈRE-MOREL. — C'est entendu ! Mais si les paysans étaient heureux chez eux ils ne quitteraient pas leurs sillons. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE. — Ils sont encore plus heureux que les ouvriers des villes. (*Très bien ! très bien ! sur de nombreux bancs.*)

II — Le latifundium.

De tout ce qui précède résultent deux conséquences. D'abord ce fait que les chiffres que donne la statistique des surfaces des exploitations ne signifient pas grand chose, ensuite que le procès de centralisation du sol pour l'agrandissement d'une propriété foncière, déjà beaucoup plus difficile en soi que le procès de l'accumulation et de la centralisation du capital a, dans des circonstances données, des limites pour chaque exploitation.

Ce n'est que là où domine le fermage que les grands propriétaires fonciers éprouvent le désir d'étendre à l'infini ces biens particuliers. Là, exploitation et propriété ne coïncident pas, le grand propriétaire n'afferme pas à un seul entrepreneur sa propriété quand elle est trop considérable. Il la divise en un certain nombre de fermages, dont il détermine l'étendue de manière à en tirer les plus grands profits, et cette division n'est pas déterminée seulement par le souci de favoriser l'exploitation la plus rationnelle de son bien, mais aussi par

la considération des ressources capitalistes des fermiers qui s'offrent.

Là où domine le système de l'exploitation de la terre par le propriétaire ou ses employés, où l'exploitation et la propriété ne font qu'un, dès qu'une grande exploitation s'est arrondie *et qu'elle possède* un terrain suffisant, la tendance à la centralisation se manifeste non plus par le désir de l'agrandir encore, mais par celui d'en acquérir un autre.

Le professeur Conrad publie, dans ses *Annuaires d'Economie politique et de Statistique*, une série d'études remarquables intitulées : « Recherches de Statistique agricole », qui mettent surtout en lumière le développement récent des latifundia en Prusse. Il a trouvé comme nombre de propriétés possédant 5,000 hectares et plus :

PROVINCES	NOMBRE de PROPRIÉTÉS	SUPERFICIE TOTALE des propriétés	TERRES de labour et prairies
		Hectares	Hectares
Prusse Orientale	11	67.619	34.000
Prusse Occidentale	13	105.996	48.000
Posen	33	300.716	147.310
Poméranie	24	182.753	102.724
Silésie	46	671.649	192.443

Les 46 grands propriétaires fonciers de Silésie qui figuraient sur cette liste en 1887, ne possédaient pas moins, à eux tous, de 843 biens. Parmi eux :

NOMS DES PROPRIÉTAIRES	PROPRIÉTÉS	SURFACE TOTALE	IMPOT FONCIER
		Hectares	Marks
Le Prince Royal Frédéric Guillaume, plus tard empereur Frédéric III . . .	19	8.879	118.959
R. Friedenthal, ci-devant ministre d'Etat	24	9.090	100.740
Albert, roi de Saxe	50	31.072	371.732
Duc de Tijest	52	39 742	233.701
Prince Pless	75	51.112	324.042

Ces données n'annoncent pas précisément la fin prochaine de la grande propriété foncière.

Sur l'étendue des grandes propriétés autrichiennes se composant de plusieurs biens, G. Krafft donne les chiffres suivants dans son Manuel d'exploitation :

NOMS DES PROPRIÉTAIRES	ETENDUE en hectares	NATURE
Propriétés en Moravie de l'archevêque d'Olmütz	54.500	?
Propriétés en Bohême, en Moravie, en Basse-Autriche, de l'Empereur François-Joseph.	79.300	?
Propriétés en Hongrie du comte Schönborn-Buchheim	134.013	2 domaines avec 44 métairies et 10 cantons forestiers
Propriétés en Bohême du prince de Schwarzenberg.	177.930	20 domaines
Propriétés en Moravie, en Bohême, en Silésie, du prince Lichtenstein	180.900	?
Propriétés en Hongrie et Silésie de l'archiduc Albrecht	192.181	72 districts économiques, 780 métairies, 58 cantons forestiers
Propriétés en Hongrie du prince Esterhazy.	431.700	35 domaines

Cette sorte de concentration du sol, la réunion des différentes propriétés en une seule main, ne modifie pas plus l'extension des exploitations particulières que la centralisation au moyen des banques hypothécaires. Mais elle se distingue de cette dernière en ce que la concentration de la propriété entraîne aussi une centralisation de l'administration et donne naissance ainsi à une nouvelle forme d'exploitation : le Latifundium. C'est sous cette forme, et non par l'extension à l'infini des exploitations particulières, que se développe dans l'agriculture l'exploitation monstre moderne, et cette forme n'a pas plus de limites que la centralisation des capitaux.

On fraye ainsi la voie au genre de production le plus parfait dont l'agriculture moderne soit capable ; la réunion de plusieurs exploitations dans une même main conduit tôt ou tard à leur fusion en un organisme, à une division méthodique du travail et à la coopération des exploitations particulières.

CHAPITRE XI

POURQUOI L'AGRICULTURE MANQUERA DE PLUS EN PLUS DE BRAS

L'étendue du marché, la possession des moyens financiers, la présence des conditions techniques indispensables, tout cela ne suffit pas à fonder une grande exploitation capitaliste. L'essentiel, c'est d'avoir des ouvriers. Toutes les autres conditions ont beau être réalisées, si l'on n'a pas des ouvriers sans propriété et forcés de se vendre aux capitalistes, une exploitation capitaliste est impossible.

Mais l'industrie urbaine, dans les vieux pays civilisés, n'a pas à redouter de manquer d'ouvriers. Le prolétariat se multiplie et donne un nombre croissant d'ouvriers au capital qui augmente sans cesse.

En outre, dans les villes, viennent augmenter le nombre des salariés les descendants des petits bourgeois et des petits paysans auxquels il est impossible de devenir indépendants, tout comme cette masse de gens, autrefois petits bourgeois et petits paysans, qui ont été jetés dans le prolétariat ; et la grande industrie peut les employer tous, qu'ils viennent de la ville ou de la campagne.

Il en est tout autrement de l'agriculture. Le travail, dans les villes, se fait aujourd'hui dans des conditions qui rendent les ouvriers impropres au travail de la terre.

Ceux qui ont grandi dans la ville, ou y ont passé leur jeunesse, sont perdus pour l'agriculture. Celle-ci ne peut plus compléter ses cadres, dans les conditions actuelles, au moyen du prolétariat industriel des villes.

Mais la grande exploitation agricole n'est pas non plus en état, aujourd'hui, de produire elle-même, dans les conditions actuelles, les salariés nécessaires et de les retenir.

La cause de ce phénomène, c'est la profonde différence qui sépare l'agriculture de l'industrie moderne. Contrairement à ce qui se passait au moyen âge, l'exploitation industrielle est complètement distincte, aujourd'hui, du ménage. Dans la petite industrie du moyen âge et dans ce qui s'en est maintenu jusqu'à ce jour, exploitation et ménage ne font qu'un. Pendant l'époque des corporations, les ouvriers d'un métier appartenaient au ménage, à la famille du patron. Un ouvrier ne pouvait avoir un ménage à lui, se marier, avoir une famille, sans fonder une exploitation indépendante, sans devenir patron lui-même.

Dans l'industrie moderne, au contraire, ménage et exploitation sont séparés. L'ouvrier a la possibilité de se créer un ménage sans devenir patron lui-même, et nous savons qu'il en use largement, agrandissant ainsi le prolétariat salarié, qui devient une classe à part. La séparation du ménage et de l'exploitation fait ainsi du prolétaire, en dehors de son travail, un homme libre, et le rend capable d'acquérir les qualités qui lui permettront de s'emparer de la souveraineté dans l'État et de la garder.

Il y avait autrefois déjà des salariés, mais ils ne pouvaient pas élever des enfants, faute d'un ménage, faute d'une famille. Ils étaient les enfants des maîtres de métier ou de petits paysans, et ce n'est qu'une fois devenus maîtres à leur tour qu'ils pouvaient élever des enfants. Semblables aux étudiants, précisément parce qu'ils n'avaient charge de femmes ni d'enfants, les compagnons étaient une espèce redoutable aux autorités et aux maîtres; mais, comme les étudiants, ils ne pouvaient pas songer à s'emparer de la puissance politique dans l'État et à réorganiser la société au mieux de leurs intérêts de classe. Cette idée ne pouvait venir qu'aux prolétaires modernes qui, avec leur ménage et leurs enfants, sont condamnés à rester des prolétaires.

Mais ce qui a disparu pour l'industrie continue à exister dans l'agriculture. Celle-ci ne se sépare presque pas du ménage. Il n'y a pas d'exploitation agricole sans ménage, il n'y a pas de ménage régulier et durable, à la campagne, sans quelque exploitation agricole.

CHAPITRE XII

MOUVEMENT ALTERNANT DE CONCENTRATION ET DE DÉCENTRALISATION DE LA TERRE

Voici quelques chiffres significatifs que nous empruntons à une statistique allemande. Par 100 hectares de sol cultivé, les propriétés de plus de 100 hectares occupaient :

DÉSIGNATION	en 1882	en 1895	
Dans la Prusse orientale	38,60	39,47	+ 0,87
Dans la Prusse occidentale	47,11	43,66	— 3,45
Dans le Brandebourg	36,32	35,24	— 1,08
Dans la Poméranie	57,42	55,13	— 2,29
Dans la Posnanie	55,37	52,19	— 3,18
Dans la Silésie	34,41	33,86	— 0,55
Dans le Mecklemburg-Schwerin	59,85	59,95	+ 0,10
Dans le Mecklemburg-Strelitz	60,89	60,68	— 0,21

On voit que si l'on excepte la Prusse orientale et le Mecklemburg-Schwerin, nous trouvons partout, dans les régions où domine la grande propriété, une diminution de celle-ci, autant que l'on peut tirer pareille conclusion des changements de surface. Au contraire, nous trouvons :

DÉSIGNATION	en 1882	en 1895	
Dans le Hanovre	6,92	7,14	+ 0,22
Dans la Wesphalie	4,77	5,30	+ 0,53
Dans la Hesse-Nassau	6,69	7,34	+ 0,65
Dans le Pays du Rhin	2,67	3,51	+ 0,84
Dans la Bavière	2,26	2,57	+ 0,31
Dans le Wurtemberg	2, »	2,14	+ 0,14
Dans le Grand-Duché de Bade	1,80	3, »	+ 1,20
En Alsace-Lorraine	7,31	7,38	+ 0,07

Les autres pays ne donnent le spectacle d'aucun changement (Saxe, Hesse) ou sont trop petits pour donner des résultats utilisables.

Nous trouvons donc partout où domine l'exploitation paysanne une tendance, si faible soit-elle, au développement de la grande propriété. Ici celle-ci ne paraît point vouloir disparaître.

La constatation de ce mouvement alternant de la propriété foncière n'est nullement inconciliable avec les principes marxistes.

Bien plus, Marx l'a reconnu très tôt. Dans le quatrième fascicule de la Revue *Neue Rheinische Zeitung* (1850), il critique un ouvrage d'Emile de Girardin, le *Socialisme et l'Impôt*, où celui-ci proposait un impôt sur le capital qui, entre autres, devait avoir pour résultat « de détourner les capitaux de l'exploitation peu lucrative de la terre et les amener à l'industrie plus lucrative, d'abaisser le prix du sol, de concentrer la grande propriété foncière et de transplanter en France la grande culture anglaise et, en même temps, l'industrie anglaise si développée ». Marx oppose à cette théorie que « ce n'est pas en enlevant le capital à l'agriculture, mais au contraire en ramenant vers le sol le capital industriel, que la concentration anglaise et l'agriculture anglaise sont devenues ce qu'elles sont », et il continue : « La concentration de la propriété foncière en Angleterre a, de plus, enlevé au sol des générations entières. Cette concentration, à laquelle l'impôt sur le capital contribuerait assurément en précipitant la ruine des paysans, pousserait, en France, cette grande masse de paysans dans les villes, en rendrait ainsi la révolution d'autant plus inévitable. Enfin, bien qu'en France le retour du morcellement à la concentration ait déjà commencé, en Angleterre, la grande propriété foncière retourne, à pas de géants, à son émiettement antérieur et montre ainsi, d'une façon indiscutable, que l'agriculture doit passer indéfiniment de la concentration à l'émiettement et inversement, tant que subsistera l'organisation de la société bourgeoise ».

Ce mouvement ne se manifeste d'ailleurs pas aussi brusquement et aussi violemment que le disait Marx, en 1850, à un moment où il comptait avec l'énergie de l'entrain d'un développement révolutionnaire rapide. Les progrès de la technique et de la science ont laissé agir la tendance à l'accroissement des exploitations en Angleterre plus longtemps que Marx ne s'y attendait ; ce n'est que tout récemment qu'elle s'est arrêtée. D'un autre côté, des tendances ont agi en France dans un sens contraire à la concentration ; nous étudierons ces tendances qui contrarient la concentration des propriétés foncières émiettées.

Mais la tendance que Marx signalait subsiste et se fait sentir partout où la concentration ou le morcellement dépassent une certaine mesure.

I. — La culture du petit propriétaire dans l'intérêt du grand.

La majorité des économistes bourgeois considèrent le mélange des grandes et des petites exploitations agricoles comme l'état de choses le plus désirable. C'est en effet le plus favorable à l'exploitation et au régime capitalistes, ainsi que le font ressortir les économistes dans leurs ouvrages, notamment Buchenberger dans son dernier grand livre « *Fondement de la politique agraire* ». La grande propriété foncière, disent tous les économistes, est le soutien indispensable du progrès technique et de l'agriculture rationnelle. Le maintien du grand paysan est surtout désirable pour des raisons politiques ; c'est lui et non le petit paysan qui est le suprême rempart de la propriété privée; en cela, son exploitation est de beaucoup supérieure à celle du petit paysan. Mais c'est ce dernier qui est le meilleur fournisseur de bras. Partout où la grande exploitation évince par trop la petite, les conservateurs et les grands propriétaires fonciers prévoyants s'efforcent d'accroître le nombre des petites exploitations par des mesures d'ordre politique et privé.

« Dans tous les pays européens, écrit Sering dans le *Dictionnaire des sciences politiques,* se produit un grand mouvement qui tend à augmenter la classe moyenne des campagnes par la fondation méthodique de nouvelles exploitations paysannes, et par l'extension des anciennes devenues trop petites, et qui tend à donner de la stabilité aux travailleurs agricoles en leur accordant des terres. Presque en même temps, l'Allemagne, l'Angleterre et la Russie ont fait des lois analogues dans ce sens, et on en projette de semblables en Italie et en Hongrie. »

Pour la Prusse, il faut considérer ici les lois de 1886 sur l'enseignement à donner à la colonisation allemande dans le

duché de Posen et dans la Prusse Occidentale, et celles de 1890 et 1891 sur la fondation des biens de rapport avec l'aide du crédit de l'État et de l'autorité publique.

Cette création nouvelle de petites exploitations ne doit pas être imposée à la grande propriété foncière malgré elle. Non, car elle est l'œuvre d'un Gouvernement et d'un Parlement qui n'a à cœur que le bien des hobereaux.

« Le grand propriétaire foncier obtient les plus gros bénéfices bruts comme les plus gros bénéfices nets, dit von der Goltz, quand il a autour de lui un grand nombre de petits et de moyens propriétaires fonciers qui lui fournissent des bras, et lui prennent toujours ses produits quand il en a de trop. »

De tout cela il résulte qu'il ne faut pas penser que la petite propriété foncière soit en voie de disparition dans la société moderne et doive être entièrement remplacée par la grande propriété. Nous avons vu que là où la concentration de la propriété foncière est allée trop loin, la tendance au morcellement entre en jeu, et que l'État et les grands propriétaires interviennent eux-mêmes quand elle rencontre de trop grands obstacles.

Mais précisément ces tendances de la grande propriété foncière nous montrent que rien n'est plus absurde que cette idée que si la petite exploitation se maintient, c'est qu'elle est plus productive que la grande. Nullement, mais c'est qu'elle cesse d'être en concurrence avec la grande exploitation capitaliste qui se développe à côté d'elle. Au lieu de vendre les produits que la grande exploitation « fournit en excès », très souvent elle les achète. La marchandise qu'elle a à profusion, elle, au contraire est ce moyen de production dont la grande exploitation a un besoin pressant : *les bras ouvriers.*

Quand les choses en sont là, la grande et la petite exploitation ne s'excluent pas en agriculture : elles se supperposent naturellement, comme le capitaliste et les prolétaires, mais le petit paysan prend alors de plus en plus le caractère du prolétaire.

II. — Pourquoi les petites propriétés coûtent plus cher.

C'est un fait bien connu que les petites propriétés sont plus chères que les grandes. Dans son traité, déjà cité, sur la dette hypothécaire en Prusse (Annuaire agricole de Thiel, 1885), Meitzen remarque que le prix de la grande propriété foncière égale 52 fois le revenu net de l'impôt foncier, celui des terres des paysans, 65 fois, et celui des exploitations des petits paysans, 78 fois.

Quelques enthousiastes de la petite propriété foncière ont voulu prouver par cette augmentation du prix du sol que la petite exploitation agricole est supérieure à la grande. Mais même parmi les plus grands admirateurs de la petite exploitation, il n'y en a pas un, mais pas un qui soutienne la supériorité de la propriété naine sur la propriété moyenne, et cependant cette supériorité devrait se constater si le prix plus élevé du sol était une conséquence d'un revenu plus élevé du sol.

Il y a dans les villes un phénomène analogue à cette élévation du prix pour les petites propriétés. On sait que les logements sont d'autant plus chers par mètre cube qu'ils sont plus petits. Après Isidore Singer et d'autres, qui ont constaté ce fait, K. Bücher a dressé pour Bâle une statistique.

Les logements y coûtent par mètre cube :

Avec 1 pièce	4 fr. 04
— 2 —	3 fr. 95
— 3 —	3 fr. 56
— 5 —	3 fr. 36
— 6 —	3 fr. 16
— 9 —	3 fr. 21
— 10 —	2 fr. 93

Il faut attribuer ces deux phénomènes pour une part à la même cause : l'état nécessiteux où se trouvent ceux qui ont

besoin de petits morceaux de terre et de petits logements, et qui ne peuvent opposer qu'une faible résistance à ceux qui monopolisent le sol.

Ceux qui attribuent le prix élevé du sol des petites propriétés à leur revenu élevé, devraient aussi attribuer le prix élevé des petits logements aux revenus élevés de leurs habitants.

Le prix élevé du sol des petites propriétés est naturellement un motif puissant du morcellement pour les grandes propriétés partout où la situation est favorable à l'accroissement de la population et à l'exploitation des petites industries accessoires, en dehors de l'exploitation propre de la terre. L'émiettement des propriétés et le morcellement de la terre peuvent y prendre de grandes proportions.

Plus les propriétés sont petites, et plus on désire un travail accessoire; plus ce travail passe au premier plan, et plus les biens peuvent diminuer, moins ils sont capables de faire face aux besoins du ménage. D'autant plus que, dans ces propriétés naines, l'exploitation est de moins en moins rationnelle. L'insuffisance de bêtes de trait et d'instruments ne permet pas une culture rationnelle, surtout un labourage profond. Ce sont les besoins du ménage qui déterminent le choix des plantes à cultiver, et non le souci de conserver la fertilité du sol. Le manque de bétail et d'argent a pour conséquence le manque de fumier et d'engrais artificiel. A tout cela s'ajoute encore le manque de bras. Plus le travail payé passe au premier plan et le travail du ménage devient accessoire, et plus ce travail payé absorbe le temps de la famille, et parfois aux moments précis où il serait nécessaire qu'elle donnât tous ses soins à l'exploitation de la propriété, par exemple au moment de la moisson. On laisse de plus en plus cette fonction à la femme, aux enfants tout jeunes, et quelquefois même aux grands-parents invalides. Il faut que le père et les enfants déjà grands « gagnent ». La culture de ces exploitations naines qui ne sont que des accessoires du ménage res-

semble au ménage du prolétaire dans lequel les résultats les plus misérables sont obtenus au prix du plus grand gaspillage, du travail et du *surmenage le plus complet de la femme.*

III. — Le nombre des petites exploitations.

L'étendue de plus en plus petite de ces exploitations, leur pauvreté de plus en plus grande les rendent de plus en plus incapables de subvenir à tous les besoins du ménage. Le produit du métier primitivement accessoire ne doit plus seulement servir à payer les contributions de l'État et de la commune, et à acheter les produits industriels et les produits de l'agriculture étrangère (café, tabac, etc.), mais aussi à acheter des produits de culture indigène, en particulier des céréales. La propriété donne encore des pommes de terre, des choux, du lait de quelques chèvres ou, quand la situation est bonne, d'une vache, la viande d'un porc, les œufs de la volaille, mais elle ne fournit les céréales que d'une manière tout à fait insuffisante.

Le nombre de ces exploitations est assez considérable. D'après les statistiques de 1895, il y avait dans l'Empire allemand 5,558,31 exploitations agricoles, dont

3.236.397 de moins de 2 hectares. . . .	=	58,22 %
1.016.318 de 2 à 5 hectares		18,29 %
4.253.715	=	76,51 %

Si nous comptons qu'en général les exploitations de 2 à 5 hectares produisent des céréales en quantité suffisante pour leur consommation, tandis que les plus petites doivent en acheter, il n'y a dans l'empire allemand qu'un quart des exploitations agricoles qui soit intéressé aux droits sur les céréales; plus de la moitié des exploitations agricoles, plus des trois quarts des petites exploitations sont dans la nécessité d'acheter des céréales et, par suite, souffrent directement de l'augmentation des droits. C'est là un argument de grand poids contre les droits sur les céréales, mais qui montre ainsi que la grande majorité de la population agricole ne figure plus sur le marché comme

vendant des aliments, mais comme vendant des bras et achetant des aliments. Les petites exploitations cessent de faire concurrence aux grandes; elles les favorisent et les soutiennent, comme on l'a déjà signalé plus haut, en leur fournissant des salariés et en leur achetant leurs produits.

Nous avons vu qu'en 1895, 58 o/o des exploitations agricoles d'Allemagne avaient moins de 2 hectares, en d'autres termes étaient généralement trop petites pour nourrir leurs propriétaires. Cela cadre avec ce fait que, d'après le recensement de 1895, dans l'agriculture proprement dite (sans compter l'horticulture, l'élevage, l'exploitation forestière et la pêche qu'on rattache à l'agriculture d'une façon tout à fait étrange), le nombre des agriculteurs indépendants, sans autre métier, s'élevait à 2,026,374, et celui des agriculteurs indépendants, avec métier accessoire, à 504,164. Mais il y avait encore, en outre, 2,160,412 personnes qui pratiquaient l'agriculture d'une manière indépendante, c'est-à-dire sur leur propre terre, et non chez autrui comme salariés, qui faisaient de l'agriculture comme métier accessoire. Le nombre total des personnes qui faisaient leur occupation, principale ou secondaire, de l'exploitation de leurs propres terres, s'élevait à 4,691,000 (celui des exploitations agricoles, en 1895, à 5.556,900), celui des agriculteurs indépendants qui avaient encore un autre métier (métier accessoire ou principal), à 2,664,626, c'est-à-dire 56 o/o, plus de la moitié du nombre total.

CHAPITRE XIII

CONTRADICTIONS CAPITALISTES

Le mode de production capitaliste nécessite une révolution continue de la production par l'accumulation, l'entassement incessant des nouveaux capitaux et par la révolution technique qui résultent du progrès ininterrompu des sciences qui se sont mises au service du capital. La masse des produits de l'exploitation capitaliste croît donc chez les nations capitalistes d'année en année, et elle croît beaucoup plus vite que la population.

Chose assez bizarre, cette accumulation constante de richesse devient une source d'embarras croissants pour les producteurs capitalistes, en raison de cette circonstance que leur mode de production est une production de plus-value qui échoit non au prolétariat mais à la classe capitaliste, et qu'elle est en même temps une production en grand, une production pour la consommation des masses.

C'est là une différence essentielle entre la production capitaliste et la production féodale ou antique. Le seigneur féodal ou le possesseur d'esclaves arrachaient aussi à leurs ouvriers une surproduction, mais cette surproduction était consommée par eux ou leurs parasites. La plus-value appropriée par le capitalisme prend d'abord au contraire, en général, la forme d'une production que la masse populaire doit acquérir avant qu'elle puisse prendre la forme de produits destinés à la consommation des capitalistes. Le capitaliste doit, de même que le seigneur féodal ou le maître d'esclaves, tendre à diminuer la consommation des masses pour augmenter la sienne

propre, mais il a, en outre, une préoccupation que les autres ignoraient et qui est d'accroître constamment la consommation des masses. Cette contradiction est un des problèmes les plus caractéristiques et en même temps les plus difficiles qu'ait à résoudre le capitaliste moderne.

Des politiques naïfs et aussi des socialistes zélés s'occupent depuis longtemps de lui démontrer que la consommation par masses est d'autant plus grande que la consommation des masses laborieuses est plus grande, et que, par suite, il n'y a rien de mieux à faire, pour que la production suive son cours normal et même augmente constamment, que d'élever les salaires. Mais le meilleur effet que puisse avoir cette considération, c'est que chaque capitaliste voit avec plaisir l'élévation des salaires dans toutes les industries, sauf la sienne. Un brasseur peut trouver son intérêt à l'augmentation de la consommation des masses grâce à l'élévation des salaires des autres ouvriers, mais jamais grâce à l'élévation du salaire de ses ouvriers. Il est exact que plus les salaires sont élevés, plus le capitaliste peut vendre. Mais il ne produit pas pour vendre, mais pour empocher un profit. Mais le profit est, *ceteris paribus,* d'autant plus élevé que la plus-value est plus grande, et celle-ci est d'autant plus grande que le salaire est moins élevé pour la même somme de travail donnée.

Aussi bien les capitalistes connaissent-ils et ont-ils connu de tous temps d'autres méthodes pour élever la consommation par masses des produits de l'exploitation capitaliste, que celle qui consiste à augmenter la consommation des masses ouvrières. Ce n'est pas dans le prolétariat ouvrier qu'ils cherchent tout d'abord leur débouché le plus important, mais dans les masses non prolétariennes de la population, avant tout dans le peuple des campagnes. Nous avons vu comment ils ruinent dans les campagnes l'industrie à domicile et constituent ainsi un grand marché pour le débit de leurs masses de produits.

Mais ce marché suffit d'autant moins que le mode de production capitaliste a des moyens plus puissants, et que la

classe salariée, qui crée les grandes masses de produits et qui n'en peut consommer qu'une partie, devient prédominante dans la population. L'extension du marché hors des limites de la nation, la production pour le marché du monde et le développement constant de celui-ci sont des conditions vitales de l'industrie capitaliste. De là ces efforts pour agrandir les marchés, pour faire le bonheur des nègres au moyen de bottes et de chapeaux, et des Chinois en leur fournissant des cuirassés, des canons et des chemins de fer. Le marché intérieur lui-même dépend aujourd'hui presque entièrement du marché extérieur. C'est lui qui décide de la prospérité des affaires de la consommation plus ou moins forte des prolétaires et des capitalistes, et avec eux des commerçants, des artisans, des paysans.

Quand le marché extérieur, le marché du monde ne sera plus capable d'une extension rapide, le mode capitaliste aura vécu.

CHAPITRE XIV

CHEMINS DE FER

Giffen a publié tout récemment le tableau suivant sur la longueur des voies ferrées en milles anglais (1,609 mètres) à la fin des années :

	1850	1860	1870	1880	1890	1895
Europe . .	14.551	33.354	64.667	105 429	141.552	155.284
Amérique .	9.604	33.547	58.848	109.521	212.724	229.722
Asie. . . .	»	844	5.118	9.948	22.023	26.890
Australie. .	»	350	1.042	4.889	13.332	13.888
Afrique . .	»	278	956	2.904	6.522	8.169
Total. .	24 155	68.373	130.631	232.691	396.153	433 953

En 1860, l'étendue du réseau des chemins de fer européens était la moité de celui du monde; en 1895 elle n'était plus qu'un tiers. Pendant ce temps son étendue n'a pas tout à fait quintuplé, celle du réseau américain, au contraire, est devenue sept fois plus grande, celle du réseau des trois parties du monde est devenue plus de trente fois plus grande.

De même, quoiqu'à un moindre degré, la vapeur a révolutionné la navigation. D'après Jannasch, le tonnage des vaisseaux faisant la navigation entre les pays maritimes les plus importants du globe s'élevait :

ANNÉES	NOMBRE de PAYS	NOMBRE TOTAL de tonneaux	NOMBRE DE TONNEAUX correspondant aux bateaux à vapeur
1872	38	137.226.600	52.908.900
1876	45	149.785.300	100.754.700
1889	41	360.970.800	287.965.100
1892	41	383 480.600	313.393.100

Les frais de transport par chemin de fer et par bateaux diminuent constamment. D'après Seving, le fret moyen du transport du blé de Chicago à New-York était par boisseau :

ANNÉES	Par VOIE D'EAU	Par VOIE FERRÉE
1868	24 54	42 06
1884	6 60	13 00

Le transport du blé de New-York à Liverpool par vapeur coûtait en moyenne par boisseau, en 1868, 14,36 cents; en 1884, 6,87 seulement.

Depuis, le fret a encore diminué. D'après l'Annuaire des Etats-Unis (Département de l'Agriculture), 1896, on payait par boisseau de blé, de New-York à Liverpool en :

ANNÉES	JANVIER	JUIN
1885	9 30	5 »
1890	11 12	3 75
1896	6 12	4 »

LIVRE VII

CONCENTRATION POLITIQUE

CHAPITRE PREMIER

LE ROLE DE L'ÉTAT

Au fur et à mesure que s'effectue la concentration économique, créant de nouveaux chemins à travers le monde, le commerce et le marché mondial, s'accentue également la tendance vers la concentration politique. De grands États se forment en Europe. Le morcellement en provinces hostiles les unes aux autres tend à diminuer. Les grandes monarchies d'une portée politique mondiale prennent de plus en plus la place des petits potentats nobles en guerre permanente entre eux pour le plus grand malheur des petites gens taillables, et corvéables à merci. La tyrannie et les vexations politiques au lieu d'être éparpillées dans les mains innombrables des chevaliers gantés de fer et toujours prêts à la guerre et au pillage, se concentrent dans des royautés qui s'élèvent à coups de canons et à l'aide de potences sur la ruine des châteaux et des brigands nobles.

L'évolution de l'Etat se produit non seulement au point de vue de l'extension extérieure, mais à celui de la consolidation intérieure. La mesure infaillible de la croissance de la force de l'Etat ou du pouvoir politique central, est le budget.

On peut dire que l'Etat, c'est le budget. Plus les fonctions de l'Etat se multiplient, plus il a besoin de ressources financières pour subvenir à ses besoins grandissants.

Nous entreprenons de tracer, par des chiffres, la *marche ascendante* de l'Etat, qui est l'histoire des budgets depuis Philippe-le-Bel jusqu'à nos jours.

Deux chiffres — limites — 2 millions de livres à l'époque

de Philippe-le-Bel (1268-1314) et sept milliards (budgets communaux y compris) à celle de M. Poincaré, marquent suffisamment la distance parcourue par l'État français du XIIIe jusqu'au début du XXe siècle.

Cette statistique est la meilleure réponse aux anarchistes-libéraux de la bourgeoisie, adversaires de l'État interventionniste, et aux anarchistes-révolutionnaires méconnaissant cette évolution de l'État et croyant pouvoir supprimer cette force colossale à coups de grandes phrases.

L'État est une force grandissante à la disposition des classes dominantes. Il évolue dans le même sens que la société entière — vers la concentration. Il s'agit, pour la classe ouvrière, de s'emparer de cet instrument puissant de progrès et de réaction, afin de le transformer d'une force d'oppression en une force sociale.

Il serait trop commode pour les classes dominantes d'avoir eu pendant des milliers d'années cette arme incomparable contre les classes exploitées et de les empêcher de s'en servir, à leur tour, contre leurs maîtres.

Comme toujours, *le socialisme prend la suite de l'évolution.* Il ne détruit pas les forces dominantes et dirigeantes de l'histoire. Au contraire, il les utilise pour le progrès social.

Le socialisme moderne ne combat pas, par des moyens utopiques et, partant, inefficaces, la concentration capitaliste, mais une fois le capital concentré, il s'en sert pour généraliser le bien-être de la société en demandant sa restitution à la collectivité productrice.

Il ne combat pas non plus la concentration politique au profit du morcellement petit bourgeois et des tyrannies locales, mais il tend à s'emparer du pouvoir politique central pour le mettre au service de la classe la plus nombreuse et la plus exploitée, c'est-à-dire de tous. L'État est une arme. Au lieu de l'avoir enfoncée dans son dos, le prolétariat socialiste veut la tenir dans la main pour la diriger contre les ennemis du peuple producteur.

I. — L'origine des impôts.

Philippe-le-Bel ayant ordonné de sa propre autorité des levées sur ses sujets, ils se soulevèrent, et la Noblesse fit des confédérations pour s'y opposer, ce qui détermina ce Prince, qui avait rendu le Parlement sédentaire à Paris pour y rendre la justice, de convoquer pour la première fois les Etats-Généraux du Royaume, afin d'obtenir d'eux les secours dont il avait besoin et pour autoriser les impositions qu'il était à propos d'établir; ainsi les levées de deniers, qui s'étaient faites jusqu'alors sur les peuples, du consentement et de l'autorité des *Placita*, se firent dans les suites par l'aveu et l'approbation des Etats-Généraux.

Philippe VI, dit de Valois, établit en 1343, l'impôt de 4 livres sur le sel.

Jean II, son successeur, n'osant mettre aucun impôt sur ses sujets, fit assembler les Etats-Généraux à Paris, en 1355, pour convenir avec eux des moyens et des secours qui lui étaient nécessaires pour la défense du Royaume; ils lui accordèrent un impôt de huit deniers par livre sur différentes denrées, et c'est l'origine des Aides (*contributions indirectes*).

Jean ayant été fait prisonnier, il accorda encore à Charles V, dauphin et régent, une augmentation de droit d'aides pour la rançon de son père.

Ce Prince ayant monté sur le trône, et voulant profiter de la bonne disposition où étaient les sujets pour chasser les Anglais du Royaume, assembla en 1369 les Etats-Généraux; ils consentirent à une augmentation du droit sur le sel et sur les vins à une imposition de 4 livres par feu dans les villes et 30 s. (sous) dans les villages, qui fut appelée *fogacium*, droit de fouage.

Sous Charles VI, les droits du sel et du vin furent augmentés.

Charles VII ayant chassé les Anglais du Royaume, les Etats-Généraux lui accordèrent une subvention de deux millions par an, qui fut nommée *Taille,* et il la continua de sa propre autorité, c'est-à-dire que cette imposition passagère fut rendue perpétuelle par ce Prince.

C'est ainsi que successivement les droits des Gabelles et ds Aides, les Tailles et les autres levées se sont multipliées.

II. — L'établissement des impôts.

Toutes les impositions auxquelles les peuples sont présentement assujettis en France ont été établies par degrés; et quoique dans leur origine elles ne fussent que passagères, que conditionnelles, et presque toutes ordonnées pour des dépenses de guerre ou pour le paiement des dettes auxquelles elles avaient donné lieu, cependant, loin de les supprimer dans des temps de paix, et après l'acquittement de ces mêmes dettes, elles ont été continuées et considérablement augmentées rans la suite par les droits qu'on y a joints.

La conquête des Gaules, que firent les rois de la première race, leur ayant donné la propriété des terres conquises, ils les donnèrent ensuite eux-mêmes aux Francs qui les avaient suivis ou les laissèrent aux anciens habitants, à condition d'en payer certaine redevance à leur Trésor pour subvenir au paiement de leurs dépenses.

Nous n'avons aucune connaissance certaine qu'on leva des subsides sur les peuples pendant la première et seconde race de nos rois; quelques historiens observent que nos premiers rois levaient des impôts en argent et en denrées sur les Gaulois seulement, et qu'il aurait été odieux d'en prendre sur les Français (les Francs).

Nos rois se contentaient, pour l'entretien de leurs maisons, des présents que leurs sujets leur faisaient à certains jours de l'année, et leur domaine suffisait pour le surplus de leurs dépenses, qui était très peu de chose en ce temps-là.

Dans leurs voyages, ils avaient droit de loger pour une nuit dans les archevêchés, évêchés et abbayes; ce droit fut ensuite changé en une redevance en argent qu'on nommait *droit de gîte.*

Les peuples des villes et lieux où les rois passaient étaient aussi obligés de préparer sur leur route les chevaux et chariots nécessaires pour une journée seulement, dont quelques-uns se dispensaient en donnant de l'argent, ce qui s'appelait *droit de chevauchée,* coutume empruntée des Romains.

Nos rois jouissaient encore d'un droit établi sur toutes les marchandises entrantes et sortantes du Royaume: ce droit est appelé dans les capitulaires de Charlemagne: *tributum transitorium.*

L'usage était aussi que les peuples fissent des présents aux rois quand leurs fils étaient armés chevaliers et quand ils mariaient leurs filles.

Nous n'avons aucune preuve certaine qu'on ait levé des impositions sur les peuples pendant les règnes des premiers rois de la troisième race, et ce, jusqu'à Philippe IV, dit le Bel, en 1285, à l'exception de deux impositions établies, sous le titre de dîme, sous les règnes de Philippe II et de Louis XI, pour les dépenses des Croisades.

D'où l'on peut conclure que les rois, jusqu'à Philippe-le-Bel, n'avaient rien tiré de leurs sujets que de l'aveu de leurs Parlements, qu'on nommait *Placita,* qui étaient, pour en donner une idée juste, des Assemblées de la nation, auxquelles nos rois présidaient avec leurs Farons ou Barons.

III. — De Charles VII (1422-1461) à Louis XIV.

La *Taille* est le plus ancien des revenus que nos rois avaient joints à leur domaine; ce fut Charles VII qui la rendit ordinaire; avant ce Prince, le mot de *Taille* était en usage, mais il ne servait qu'à exprimer toutes impositions passagères réparties sur le Peuple, et ce n'est que depuis son règne qu'on a appliqué ce terme à signifier l'impôt ordinaire, qui se lève sur les gens de la campagne.

L'époque de son établissement peut être fixée à l'année 1445. Elle fut d'abord personnelle, ce qui la fit nommer par quelques-uns *capitation* (*de caput, tête*).

Charles VII n'en exempta que les nobles et les officiers de sa maison; mais cette exemption s'étendit plus tard à tous les titulaires des innombrables charges créées par vénalité, de manière qu'il n'y a plus que les laboureurs et les paysans qui y soient assujettis.

Le peuple choisissait lui-même, sous le nom d'élus (*Electi*) des hommes qui en faisaient l'imposition et la répartition.

	Livres
Sous Charles VII, la Taille ne montait qu'à ..	2.000.000
Louis, son fils, la porta à	4.700.000

(Et il ne paraît pas que ce fût en vertu d'aucune concession des Etats).

Charles VIII et Louis XII, ses successeurs, la laissèrent sur le même pied.

François Ier, ayant des grandes guerres à soutenir, l'augmenta jusqu'à 7.200.000

Il y joignit une autre imposition qu'il établit et qu'on nomma la *Grande-Crue* pour la solde de 50.000 hommes qu'il

leva, et qui furent appelés *Légionnaires,* à l'imitation des Légions romaines.

Ces troupes étaient divisées en régiments de 10.000 hommes, qui portaient chacun le nom d'une province, et je crois que c'est l'origine de ce que nous appelons aujourd'hui *les vieux corps.*

Henri II, son fils, porta la taille à 12.000.000

Pour soulager le peuple qui était accablé par le logement des gens de guerre, il établit une imposition au sol de la livre de la taille, qu'on nomma *Taillon,* afin d'augmenter leur solde et de leur donner les moyens de vivre sans piller le peuple, comme ils le faisaient fort souvent; cette imposition a toujours été jointe depuis avec la taille.

Sous François II, les tailles n'étaient qu'à... 9.100.000

Sous Charles IX, à..... 8.600.000

Henri III la porta jusqu'à 31.600.000

Henri IV étant monté sur le trône et ayant pacifié son royaume, réduisit la Taille à 11.400.000

A l'avènement de Louis XIII à la couronne, les tailles furent portées à 17.000.000

Et en 1640, elles montèrent à 43.000.000

Sous la première année du règne de Louis XIV, la taille était de plus de 50.000.000

En 1662, première année de l'administration de M. Colbert, à 41.500.000

En 1685, dernière année de M. Colbert, à .. 42.000.000

En 1715, à la mort de Louis XIV, à 45.500.000

Mais depuis le XIXe siècle, les budgets, et avec eux, les forces et le rôle social de l'État font un bond prodigieux. Consultons là-dessus, un spécialiste, M. Thion de la Chaume.

CHAPITRE II

LA CROISSANCE DES BUDGETS EUROPÉENS

Les dépenses publiques, dit notre auteur, ont été au courant de ce siècle en progression constante dans tous les États civilisés. Les renseignements que procurent les statistiques ne laissent aucun doute à cet égard. L'accroissement est universel, il existe dans les budgets de tous les États, grands ou petits, quelle que soit la forme du gouvernement, empire absolu, monarchie constitutionnelle ou démocratie; l'accroissement est continu, pour peu que l'on envisage une période de quelque durée et que l'on fasse abstraction des faibles mouvements de recul qui se produisent parfois d'une année à l'autre; enfin, quoique la rapidité du mouvement soit dans une certaine mesure variable suivant les pays, elle est partout très importante et atteint parfois des résultats surprenants.

Sans examiner un à un les budgets des différents États, pour y trouver la preuve de cette assertion, il suffit de choisir quelques États placés tous dans des conditions très différentes d'étendue, de climat, de population, de gouvernement et de comparer les chiffres de leurs dépenses actuelles à ceux de leurs budgets passés; les résultats obtenus dans chaque cas sont absolument concordants.

Le budget anglais présente la situation suivante:

Il était de 58.726.341 livres sterling en 1817, et diminua progressivement jusqu'en 1833, où il atteignit son minimum, soit 48.786.047 livres sterling; mais depuis ce moment, il a augmenté sans cesse et beaucoup plus que doublé.

La progression assez lente d'abord, puisque les dépenses sont seulement de 64.805.872 livres en 1859, s'accélère ensuite rapidement. Le budget est de 74.912.816 livres, de 85 millions en 1879, et les estimations du chancelier de l'Echiquier le portent à 110.927.000 livres.

L'augmentation depuis 1833 est donc de 62.141.000 livres, soit près de 1 million de livres sterling ou 25 millions de francs par an.

Si on envisage maintenant une autre grande puissance, continentale celle-là, et où n'existe pas de gouvernement parlementaire, une nation jeune et encore en train de développer ses ressources, la Russie, on trouve les chiffres suivants pour le budget des dépenses :

Années	1869	468.797.909	roubles
—	1875	543.221.521	—
—	1882	686.000.000	—
—	1890	980.475.000	—
—	1899	1.462.500.000	—

La progression est donc encore plus rapide que dans le cas précédent, puisqu'elle atteint 994 millions de roubles en 30 ans, soit 33 millions de roubles ou 88 millions de francs par an.

Si, après un empire et une monarchie modérée, on examine une République démocratique, les résultats ne sont que peu différents. Les Etats-Unis d'Amérique, quoique placés dans des conditions économiques et politiques toutes spéciales, semblent en ce qui concerne les finances publiques ne différer que fort peu des Etats européens. Les dépenses publiques semblent même y croître avec une vitesse remarquable, puisqu'elles ont presque doublé en une période de quinze ans, comme le montre le tableau suivant :

Années	1883-1884	244.116.244	dollars
—	1888-1889	299.288.978	—
—	1893-1894	367.525.280	—
—	1897-1898	438.826.018	—

Les petits États, même les plus pacifiques, ne restent pas en arrière, et leurs dépenses augmentent dans des proportions analogues. La Belgique, par exemple, État neutre, et où la grande densité de la population doit rendre l'administration moins coûteuse, voit son budget passer de 85 millions en 1835, à 216 en 1870, 338 en 1891, et 387 millions en 1897.

Enfin, en ce qui concerne la France, nous trouvons les chiffres suivants qui comprennent les dépenses totales de l'État, ordinaires et extraordinaires :

1815	931.441.000
1828	1.028.100.000
1847	1.629.678.000
1869	1.879.404.000
1874	2.555.249.000
1883	3.052.688.000
1890	3.184.372.000
1896	3.400..023.000
1899	3.477.761.000

Le chiffre indiqué pour 1899 est très sensiblement inférieur à la réalité, car, comme M. Pelletan le dit dans son rapport général sur le budget, certaines dépenses ne figurent pas au budget de l'État qui, en réalité, se monte à plus de 3.600 millions.

Par conséquent, l'augmentation des budgets français pour la période de 1874 à 1899 pendant laquelle ils sont passés de 2.555.249.000 francs à 3.600.500.000 francs, est de plus de 41 millions par année.

Les chiffres cités pour quelques budgets sont un exemple suffisant pour appuyer cette affirmation que les dépenses de tous les États civilisés suivent un mouvement de progression continu, assez rapide et ayant une tendance à s'accélérer dans ces dernières années.

(Thion de La Chaume : *L'accroissement des budgets d'État au XIXe siècle*. Paris, 1900. *Introduction, p.* 5-10.)

I. — Finances de l'Etat en France.

Tableau des Budgets.

Comptes définitifs des finances. — Résultats de chaque exercice.

Années	Total des recettes	Total des dépenses
1815	876.318.232	931.441.404
1816	1.036.804.354	1.055.584.028
1817	1.270.312.530	1.189.253.628
1818	1.414.080.685	1.433.746.666
1819	936.658.784	896.000.028
1820	939.238.063	906.729.663
1821	934.771.514	908.344.345
1822	949.932.891	949.174.982
1823	1.042.747.134	1.118.025.162
1824	989.563.042	986.073.842
1825	978.812.347	981.972.609
1826	982.728.455	976.948.919
1827	948.384.039	986.534.765
1828	1.028.868.187	1.024.100.637
1829	1.021.890.093	1.014.914.432
1830	1.020.052.843	1.095.142.115
1831	1.305.550.970	1.219.310.975
1832	1.063.100.209	1.174.350.197
1833	1.162.352.924	1.134.072.914
1834	1.038.718.532	1.063.559.443
1835	1.068.102.801	1.047.207.680
1836	1.072.181.737	1.065.899.158
1837	1.087.246.768	1.078.902.494
1838	1.111.655.890	1.136.188.851
1839	1.181.117.772	1.179.046.335
1840	1.434.483.099	1.363.711.102

Années	Total des recettes	Total des dépenses
1841	1.381.269.143	1.425.239.623
1842	1.330.993.885	1.440.974.148
1843	1.378.224.201	1.445.265.740
1844	1.384.761.516	1.428.133.942
1845	1.393.286.845	1.489.432.101
1846	1.399.290.553	1.566.525.591
1847	1.372.387.450	1.629.678.589
1848	1.767.955.690	1.770.960.740
1849	1.431.678.965	1.646.304.442
1850	1.431.622.471	1.472.637.238
1851	1.360.600.775	1.461.329.644
1852	1.487.344.984	1.513.103.997
1853	1.524.448.464	1.547.597.009
1854	1.802.044.838	1.988.078.160
1855	2.793.273.965	2.309.217.840
1856	1.913.943.149	2.195.781.787
1857	1.799.225.838	1.892.526.217
1858	1.871.381.904	1.858.493.891
1859	2.178.739.135	2.207.660.403
1860	1.962.198.617	2.084.091.354
1861	2.006.085.443	2.170.988.607
1862	2.177.885.701	2.212.839.327
1863	2.264.937.958	2.287.069.057
1864	2.204.940.745	2.256.706.386
1865	2.169.152.452	2.147.191.012
1866	2.192.826.285	2.203.074.625
1867	2.167.785.912	2.169.764.572
1868	1.935.052.940	1.903.098.060
1869	1.961.813.689	1.904.234.094
1870	3.124.380.477	3.173.154.024

Années	Total des recettes	Total des dépenses
1871	3.220.392.812	3.046.662.759
1872	3.061.873.454	2.722.604.151
1873	2.691.219.727	2.874.317.588
1874	2.608.550.495	2.782.383,189
1875	2.870.280.139	2.936.027.697
1876	3.186.987.064	3.030.658.061
1877	2.895.755.973	3.027.395.725
1878	3.427.422.826	3.347.810.957
1879	3.490.342.387	3.322.621.928
1880	3.530.823.283	3.364.577.722
1881	3.785.444.369	3.616.401.846
1882	3.644.102.564	3.686.650.040
1883	3.652.938.722	3.715.366.615
1884	3.448.795.732	3.538.714.027
1885	3.320.262.613	3.466.923.058
1886	3.169.425.488	3.293.561.815
1887	3.243.883.565	3.260.964.639
1888	3.267.790.800	3.220.594.184
1889	3.271.325.672	3.247.131.879
1890	3.375.761.428	3.287.908.973
1891	3.364.014.678	3.258.171.024
1892	3.370.415.415	3.380.355.174
1893	3.366.409.499	3.450.920.895
1894	3.458.320.575	3.479.975.191
1895	3.416.117.018	3.434.020.477
1896	3.436.128.381	3.444.853.511
1896	3.436.128.381	3.444.855.511
1898	3.619.946.888	3.527.535.605
1899	3.656.814.483	3.589.420.965
1900	3.814.943.660	3.746.950.581

Années	Total des recettes	Total des dépenses
1901	3.633.937.431	3.755.894.031
1902	3.582.492.120	3.699.327.593
1903	3.667.558.780	3.597.228.320
1904	3.739.049.691	3.638.527.482
1905	3.766.346.808	3.706.838.853
1906	3.830.000.187	3.852.009.440
1907	3.968.367.131	3.880.240.263
1908	3.966.415.128	4.020.549.697
1909	4.140.912.961	4.186.090.463
1910	4.273.890.789	4.321.918.609
1911		4.547.915.741
1912		4.742.756.094

Ce sont les *comptes définitifs* des dépenses de chaque exercice. Ils manquent pour 1913. Pour 1914, nous n'avons que « le budget voté » : 5.191.643.085 francs.

Donc : PLUS DE 5 MILLIARDS AVANT LA GUERRE !

Une des conséquences de la concentration politique est l'accroissement important des budgets militaires.

II. — Budget de la guerre pour 1912.

	Armée	Flotte	Total
	Francs	Francs	Francs
Russie	1.500.780.513	424.083.156	1.924.863.669
Angleterre.	693.725 000	1.071.450.000	1.765.175.000
Allemagne	1.318.332 128	329.554.432	1.647.886.560
France	793.752.105	423.278.924	1.217.031.929
Italie	431.722.573	216.886.169	648.408.742
			7.203.365.900

(Pavlowitch. *Mouv. Soc.* 259-60-1914.)

Avec l'Autriche-Hongrie, armée (sans compter la marine).	587.892.893
Total général	7.791.258.793

Soit près de *huit milliards de francs.*

CHAPITRE III

200 MILLIARDS EN ARMEMENTS

Dans les quarante dernières années, la Russie, la France, l'Angleterre, l'Allemagne, l'Italie et l'Autriche ont dépensé pour leurs armées et leurs flottes *deux cents milliards*.

Le jour est proche, dit avec raison Pavlowitch, où les puissances de la Triple-Alliance et de la Triple-Entente feront chaque année, pour le maintien de l'équilibre européen, dix milliards de dépenses militaires.

Si l'on tient compte des colossaux budgets militaires de tous les Etats et aussi des milliards dépensés au cours de ces dernières décades pour la construction de voies ferrées stratégiques, il est aisé de comprendre pourquoi, malgré que le fer et l'acier s'usent très lentement, leur consommation croît beaucoup plus rapidement que celle du pain, pourtant mangé aussitôt, du coton, de la laine, etc. C'est ainsi que de 1888 à 1908, l'accroissement de la consommation du coton aux Etats-Unis a été de 19,2 o/o, celle du blé de 14 o/o et celle de la fonte de 25,5 o/o; en Allemagne, celle du coton a été de 127,3 o/o; celle de la laine de 44,6 o/o; celle du blé de 49 o/o et celle de la fonte de 186,1 o/o. En un mot, l'humanité consomme plus de fer que de farine.

Derrière les grosses usines métallurgiques et les Compagnies de constructions navales — unies en ces trusts et syndicats puissants, qui sont maîtres de la grande presse et qui poussent les gouvernements et les Parlements de tous les pays à des armements toujours nouveaux — se tiennent de grandioses institutions financières qui brassent des milliards. C'est ainsi que dans le Conseil d'administration des fameuses usines

Krupp entrent les représentants de toutes les grandes banques allemandes : *Disconto-Gesellschaft, Dresdner Bank, Allgemeine Schaffausener Bank, Nord Deutsche Bank, Bleichrœder,* et aussi les grands banquiers Hagen, baron Oppenheim de Cologne, prince Guido Henkel von Donnersmark, ancien vice-amiral von Hans-Sak. Enfin de nombreux membres de la famille impériale sont actionnaires des usines Krupp. A ces usines sont unies de nombreuses autres fabriques d'engins de guerre, comme la maison Mauser, les poudreries Rotveller, de Cologne, le trust Nobel et ses filiales. Il est aisé de comprendre de quelle énorme influence, sur toute la vie intérieure et sur la politique extérieure d'un pays, jouissent les énormes organismes industriels du genre des usines Krupp ou des usines Schneider au Creusot, et surtout les *puissants syndicats* du genre de la *Chambre syndicale française des fabricants et constructeurs du matériel de guerre,* ou encore les trusts métallurgiques comme l'*Union des industries métallurgiques et minières.*

Les usines métallurgiques d'Angleterre et particulièrement les usines d'engins de guerre présentent la même organisation puissante et serrée. Ici la grande œuvre de la défense de la patrie se trouve — si on néglige les usines et les docks de l'Etat — entre les mains de cinq grandes Compagnies : Mrs Vickers, Limited; Mrs Armstrong, Withworth and Co; John Brown and Co ; Cannel Laid and Co ; Nobel Dynamite Trust.

Ces cinq Compagnies privées, avec de nombreuses petites firmes, constituent un trust de la guerre dont le capital atteint environ deux milliards. Toutes ces firmes particulières sont étroitement unies entre elles; beaucoup ont les mêmes personnalités dans leurs Conseils d'administration; certaines même ont les mêmes directeurs. De la sorte, ces firmes anglaises ne se font pas concurrence, elles n'avilissent pas les prix de leurs « marchandises », mais se partagent « équitablement » les commandes qu'elles s'efforcent d'enlever aux usines de l'Etat.

LIVRE VIII

CONCENTRATION SOCIALE

Le principe de l'association domine notre siècle. Dans toutes les classes, dans toutes les professions, le mot d'ordre devient, de plus en plus : organisez-vous, groupez-vous ! On remplirait des volumes rien que par le dénombrement des groupements de différents ordres. Nous ne pouvons ici que donner quelques tableaux caractéristiques marquant l'évolution vers un régime de l'Association.

CHAPITRE PREMIER

LE DÉVELOPPEMENT DE LA MUTUALITÉ

Nous n'exagérons pas la portée socialiste de la Mutualité, mais nous considérons que tout ce qui pousse les hommes à *unir* leurs efforts, à s'organiser en sociétés, comme *un moment favorable* pour *l'évolution socialiste*.

Voici, à grands traits, et en chiffres, le tableau du développement de la *Mutualité*.

Année	Nombre des Sociétés	Nombre des membres	Capital social
1854 . . . . . (1)	2.940	351.101	13.300.000
1864	4.830	714.345	36.000.000
1874	5.748	846.434	66.500.000
1884	7.743	1.045.533(2)	68.683.681(3)
1894	10.328	1.338.408	107.782.893
1904	15.113	2.100.727(4)	216.036.452

(1) *Annuaire statistique de la France 1881*, p. 228 (Ministère de l'Agriculture et du Commerce).
(2) Les enfants non compris.
(3) Non compris les fonds de retraites.
(4) C'est le chiffre 1903.

I. — Institutions d'épargne en Angleterre

Relevé des Sociétés de bienfaisance enregistrées et des Banques et Caisses d'épargne au 31 décembre 1907.

NATURE DE L'INSTITUTION	NOMBRE	NOMBRE DE MEMBRES	FONDS
			£
Sociétés de construction :			
Sociétés incorporées	1.852	565.047	57.300.118
Sociétés non incorporées . .	58	58.000	15.989.111
	1.910	623.047	73.289.229
Sociétés amicales, etc. :			
Sociétés amicales ordinaires.	6.503	3.416.869	19.346.567
Sociétés ayant des succursales	20.640	2.710.437	25.610.365
Sociétés amicales collectives.	55	9.010.574	9.946.447
Sociétés de bienfaisance . .	73	29.716	337.393
Clubs ouvriers.	1.036	272.847	381.463
Sociétés spécialement autorisées.	162	70.900	532.717
Sociétés de prêts spécialement autorisées	618	141.850	897.784
Sociétés médicales.	96	303.755	65.513
Sociétés d'assurance du bétail.	60	4.029	8.570
Clubs de boutiquiers. . . .	7	12.207	1.349
	29.250	15.963.184	57.128.168
Sociétés coopératives :			
Industrie et Commerce. . .	2.267	2.461.028	53.788.917
Affaires en général.	399	108.550	984.680
Sociétés rurales	146	18.631	1.619.716
	2.812	2.588 209	56.393.313
Syndicats (Trade-Unions) .	652	1.973 560	6.424.176
Institutions ouvrières de compensation	59	99.371	164.560
Amicales de prêts ouvriers .	248	33.576	260.905
TOTAL enregistré des Sociétés de bienfaisance	34.991	21 301.027	193.660.351
	BANQUES	DÉPOSANTS	DÉPOTS
Banques d'épargne des chemins de fer	18	64.126	5.865.072
Banques d'épargne et de dépôts (comprenant des dépôts des fonds publics). .	222	1.780.214	61.729.588
Caisses d'épargne postales (comprenant des dépôts de fonds publics)	15.166	10.692.555	178.033.974
Total certifié et Caisses d'épargne postales	15.406	12.536.895	245.628 634
TOTAL général	50.397	33.837.922	439.288.985

Résumé : **50.000** sociétés avec **34** millions de membres disposant de **11** milliards de francs.

II. — La régie communale en Allemagne.

Nous considérons comme une des formes les plus caractéristiques de la concentration *sociale* — préface à la concentration *socialiste* — la mainmise des communes sur les services publics aussi variés qu'importants. Encore une fois, ce n'est pas du socialisme. Mais c'est de la concentration sociale et communale préparant la concentration communiste de l'avenir.

Jusqu'à 1912, les communes allemandes se contentaient, là où elles pouvaient, de fournir à la population des boissons, des légumes, des pommes de terre, etc. En 1912, nous voyons plus de 200 communes (presque la totalité des grandes villes) faire venir de l'étranger de la viande (du Danemark, de la Hollande, de la Suède; pour le porc, de la Russie). 12 villes faisaient venir de la viande de mouton de l'Australie dans des wagons frigorifiques. La vente se faisait, pour la plupart, par l'intermédiaire des bouchers et, généralement, avec succès. A Berlin, Charlottenburg et Nouvelle-Cologne, les villes s'assuraient le concours des coopératives.

L'*Annuaire Communal,* rédigé par des socialistes : Lindemann, maire de Stuttgart ; Dr Südekum, député socialiste, et autres (Das Communal Jahrbuch), donnent des détails de toutes ces opérations. 248 villes fournissent aux habitants l'électricité.

Pour juger de l'importance des services communaux en Allemagne, il suffit de citer le montant de l'impôt communal. Il oscille entre 8 et 35 marks par tête, en chiffres ronds, rien que pour les impôts directs.

Le même phénomène de la communalisation des services publics se produit dans les divers pays (Angleterre. Suisse, Belgique, France, etc.). Consulter sur ce point important *La Revue de la Régie directe,* dirigée par le citoyen Edgard Milhaud, professeur à Genève.

III. — Croissance de la population de Paris.

Les grandes villes sont des indices certains de la *concentration sociale*. Ce sont les centres de la civilisation. Déjà le philosophe arabe Ibn-Khaldun a pu observer que les villes forment les foyers du progrès (1). Marx l'a également constaté d'accord avec tous les observateurs de la vie moderne.

A ce titre le développement prodigieux des grandes villes-capitales est particulièrement instructif. En 1817, année du premier recensement de Paris méritant pleine confiance (Elisée Reclus), la population de cette ville était de 714,000 (contre un nombre de 1,500,000 de Londres); en 1872, Paris contient 2,100,000 habitants (y compris les quartiers de la banlieue « rattachés par des rangées continues de maisons »).

Paris, en 1901, compte 2,657,335; en 1906, 2,719,924; en 1911, 2,847,229.

IV. — Accroissement de la population des principales villes de France.

En ajoutant les villes suivantes qui, en 1891, ne comptaient pas 30,000 habitants, telles que Carcassonne (Aude), Aubervilliers, Courbevoie, Pantin (dans la Seine), etc., nous obtenons un ensemble de population pour 1906, de 8,316,785 habitants, contre 6,996,331 habitants en 1901, soit 1 million 320,454 d'augmentation.

Rien que pour une période de 15 ans, presqu'un million et demi d'augmentation pour les villes dont la population dépasse 30,000 habitants. C'est un fait de concentration sociale très remarquable!

---

(1) Voir ma *Philosophie de l'Histoire* (Paris, 1903).

DÉPARTEMENTS	VILLES	POPULATION en 1891	POPULATION en 1906
Aisne	Saint-Quentin	47.551	52.768
Allier	Montluçon	27.878	43.251
Alpes-Maritimes	Nice	88.273	134.232
Aube	Troyes	50.330	53.447
Bouches-du-Rh.	Marseille	403.749	517.498
Calvados	Caen	45.201	44.442
Charente	Angoulême	36.690	37.507
Charente-Infér.	Rochefort	33.334	36.694
Cher	Bourges	45.342	44.133
Côte-d'Or	Dijon	65.428	74.113
Dordogne	Périgueux	31.439	31.361
Doubs	Besançon	56.055	56.168
Finistère	Brest	75.854	85.294
Gard	Nîmes	71.623	80.184
Haute-Garonne	Toulouse	149.791	149.438
Gironde	Bordeaux	252.415	251.947
Hérault	Béziers	45.475	52.268
	Cette	36.541	33.892
	Montpellier	69.258	77.114
Ille-et-Vilaine	Rennes	69.232	75.640
Indre-et-Loire	Tours	60.335	67.601
Isère	Grenoble	60.439	73.022
Loire	Roanne	31.380	35.506
	Saint-Etienne	133.443	146.788
Loire-Infér	Nantes	122.750	133.247
	Saint-Nazaire	30.953	35.762
Loiret	Orléans	63.705	68.614
Maine-et-Loire	Angers	72.669	82.935
Manche	Cherbourg	38.554	43.837
Marne	Reims	104.186	109.859
Meurthe-et-Mos	Nancy	87.110	110.570
Morbihan	Lorient	42.116	46.353
Nord	Douai	29.909	33.247
	Dunkerque	39.489	38.287
	Lille	201.211	205.602
	Roubaix	114.917	121.017
	Tourcoing	65.477	81.671
Pas-de-Calais	Boulogne	45.205	51.201
	Calais	56.867	66.627
Puy-de-Dôme	Clermont-Ferrand	50.119	58.363
Basses-Pyrénées	Pau	33.111	35.044
Pyrénées-Orient.	Perpignan	33.878	38.898
	A reporter	3.219.373	3.615.741

DÉPARTEMENTS	VILLES	POPULATION en 1891	POPULATION en 1906
	Report.	3.219.373	3.615.741
Rhône	Lyon	438.077	472 114
Saône-et-Loire	Le Creusot	28.635	33.434
Sarthe	Le Mans	57.412	65.467
Seine	Paris	2.447.957	2.763.397
	Boulogne	32.569	49.963
	Clichy	30.698	41.789
	Levallois-Perret	39.857	61.927
	Neuilly	29.444	41.410
	Saint-Denis	50.992	64.795
	Saint-Ouen	25.969	37.860
Seine-Infér.	Le Havre	116.369	132.436
	Rouen	112.352	118.450
Seine-et-Oise	Versailles	51.679	54.829
Somme	Amiens	83.654	90.920
Var	Toulon	77.747	103.540
Vaucluse	Avignon	43.453	49.319
Vienne	Poitiers	37.497	39.302
Haute-Vienne	Limoges	72.697	88.597
		6.996.331	7.925.290

CHAPITRE II

CONCENTRATION INTELLECTUELLE ET MORALE

La concentration économique, politique et sociale a, comme corollaire et effet, la concentration intellectuelle et morale. Cette concentration se manifeste: 1° par la diffusion de la presse mondiale dirigeant l'opinion publique en atteignant des extensions fabuleuses et qui, pour la plupart, obéissent aux mots d'ordre de quelques centres économiques et politiques; 2° par le développement des sociétés scientifiques, des congrès internationaux, des sociétés savantes, des voyages d'études internationaux; 3° par la fondation des grandes universités et des écoles supérieures où accourent des étudiants de tous les pays dominés par la soif de connaître ou par désir d'obtenir des dipl*mes; 4° par le développement d'une littérature mondiale faite des traductions de toutes les langues et unifiant la pensée humaine; et, enfin et *surtout* 5° par l'organisation mondiale du prolétariat socialiste ayant le même programme, les mêmes mots d'ordre, la même doctrine.

Pour illustrer ce chapitre par des faits nous n'avons qu'à renvoyer nos lecteurs aux précédents volumes de notre *Encyclopédie*.

En voici quelques tableaux illustrant les constatations ci-dessus :

La population des grandes villes en 1911-1913 (dernier recensement).

Europe.

Paris	2.823.000
Londres	5.240.000
Glasgow	841.000
Liverpool	714.000
Saint-Pétersbourg	1.680.000
Moscou	1.140.000
Varsovie	778.000
Vienne	1.999.000
Buda-Pesth	882.000
Berlin	2.050.000
Hambourg	805.000
Naples	563.000
Rome	415.000
Constantinople avec faubourgs asiatiques)	1.100.000
Madrid	540.000
Europe	21.570.000

Amérique.

Etats-Unis :	
New-York	4.767.000
Chicago	2.200.000
Philadelphie	1.500.000
Boston	800.000
Brésil :	
Rio de Janeiro	850.000
République Argentine :	
Buenos-Ayres	1.200.000
Amérique	11.317.000

Asie.

Hindoustan :	
Calcutta	1.100.000
Bombay	975.000
Chine :	
Pékin	1.000.000
Canton	900.000
Tien-tsin	750.000
Japon :	
Tokio	2.200.000
Osaka	1.200.000
Asie	8.125.000

Afrique.

Egypte :	
Le Caire	660.000

Australie.

Sydney	600.000
Melbourne	540.000
Australie	1.140.000

Total général.

Europe	21.570.000
Amérique	11.317.000
Asie	8.125.000
Afrique	660.000
Australie	1.140.000
	42.812.000

On voit que *trente* grandes villes du nouveau et ancien monde contiennent, à elles seules, une population dépassant celle d'un pays comme la France. C'est le meilleur indice de la *concentration sociale* qui va en s'accentuant tous les jours.

DEUXIÈME PARTIE

L'ENFER CAPITALISTE

LIVRE PREMIER

LA BASSE MISÈRE ET LE VICE DORÉ

LIVRE PREMIER

LA BASSE MISÈRE ET LE VICE DORÉ

CHAPITRE PREMIER

I. — Les misères capitalistes.

M. Ch. Booth est un des rares philanthropes sincères qui ne se contentait pas de déclamer contre la misère. Il l'étudiait. Voici une de ses nombreuses descriptions de la misère à Londres :

« Je porte à 11.000 ou 1 1/4 0/0 de la population, le chiffre de la plus basse classe, qui se compose d'ouvriers occasionnels, de vendeurs ambulants, de fainéants, de criminels et demi-criminels, mais ce n'est qu'une estimation grossière, car ces gens sont impossibles à compter et une petite proportion seulement d'entre eux est inscrite sur les registres du Comité des écoles.

« Si je m'étais contenté d'inclure dans le chiffre total de cette classe ceux qui ont des enfants à l'école, dans la proportion admise pour les autres classes, le chiffre n'aurait guère dépassé 3,000, mais la vie de famille régulière n'existe que peu parmi eux, et les nombres donnés dans mes tableaux ont été obtenus en additionnant des estimations prises d'après les renseignements fournis sur leurs habitants par les pensions, hôtels, des rues les plus basses. En plus de ceux-ci, il faut compter les sans-domicile, qui se gîtent chaque nuit où ils peuvent et que l'on doit supposer ne figurer sur aucun recensement. Ceux que j'ai cherché à compter consistent principalement en ouvriers occasionnels de basse catégorie et leurs familles, ainsi que ceux qui, menant une vie analogue, vivent comme ils peuvent sans travail d'aucune sorte.

Leur vie est une vie de sauvages avec des hauts et des bas d'extrême misère et d'excès passagers. Leur alimentation répugne à la description et leur seul luxe est la boisson. Il est difficile de dire comment ils vivent; ils prennent où ils peuvent leurs moyens d'existence et doivent souvent partager ce qu'ils ramassent; quand ils ne peuvent trouver les 3 pence du logement à la nuit, à moins d'être favorablement connus du député, ils sont mis le soir à la rue, pour ne retourner aux soupes communes que le lendemain matin. Ce sont eux que l'on voit errer par les rues avec des figures patibulaires, mendiant ou menaçant et grossissant l'armée des sans-travail; c'est la plus basse classe de vagabonds qui stationnent au coin des rues, aux portes des cabarets, dont les plus jeunes s'élancent à la moindre chance d'attraper un sou et toujours prêts à surgir en cas de désordre. Ils ne rendent aucun service utile, ne créent aucune richesse: ils la détruisent, au contraire, le plus souvent. Ils dégradent tout ce qu'ils touchent, et sont peut-être, en tant qu'individus, incapables d'amélioration; ils peuvent être, dans une certaine mesure, un mal nécessaire dans toute grande ville, mais leur nombre se ressent des conditions économiques de la classe immédiatement supérieure et de la largesse du « monde charitable », comme leur genre de vie du contrôle de la police. »

II. — La misère des halles et des faubourgs.

Les frères Boneff sont ceux qui ont le plus fait pour décrire la misère de la classe ouvrière en France. Nous empruntons à leur œuvre considérable quelques extraits caractéristiques.

Pour connaître le labeur des villes, à l'aube et à la nuit, il faut visiter les Halles. En nul endroit de la cité, l'activité des hommes n'est plus intense.

A trois heures du matin, autour des victuailles étalées sur le carreau, s'agitent les maraîchères, les garçons, les chargeurs, les gardes, les « manutentionnaires ». Des soupes cuisent sur le trottoir. Les débits regorgent de clients. Avant de prendre la besogne, on lampe sur le zinc un verre d'eau-de-vie ou de vin blanc.

Parmi les cabarets si nombreux aux Halles, l'un d'eux, près de la pointe Saint-Eustache, mérite une étude particulière en raison du caractère de son tenancier et de sa clientèle.

A partir de sept heures du soir, des ouvriers à qui se joignent les miséreux qui pullulent dans le quartier, accourent à l'estaminet pour y loger pendant la nuit.

Un hôtel s'annexe en effet au débit ; une vaste pièce dans l'arrière-boutique peut recevoir cent locataires. Pas de lits : elle est meublée de tables et de bancs, et, pour avoir le gîte jusqu'au matin, il faut payer une redevance de dix centimes. Mais le logeur a d'autres exigences : il est d'abord et avant tout cabaretier, *aussi n'accorde-t-il au gueux le droit de dormir que s'il absorbe au moins deux consommations.*

Si vous entrez le soir dans la maison où, près du comptoir, étincellent les flacons d'apéritifs, vous pouvez entendre le dialogue suivant :

— Avez-vous encore de la place pour moi, patron ?

— Bien sûr. — Voilà mes deux sous pour la nuit. — Qu'est-ce qu'il faut vous servir ? — Mais rien. — Alors, décampez, je ne peux vous loger que si vous prenez une absinthe ou un marc, et puis au réveil, un coup de vin blanc. — Mais je n'ai que deux sous. — Alors, allez-vous en !

L'homme n'insiste pas. Le cabaretier serre des poings d'athlète... C'est un « costaud », comme on dit dans l'argot du faubourg : un gars solidement bâti qui a tôt fait d'expulser le récalcitrant.

Une population bizarre fréquente l'estaminet de la Pointe-Saint-Eustache. Des femmes employées aux travaux des Halles demandent, elles aussi, la « place » et l'alcool. Et dans la grande salle se déroulent parfois des scènes tragiques. Hommes et femmes sont mêlés : l'alcool éveille des jalousies ; des drames ensanglantent le cabaret. On évite l'intervention de la police, qui demanderait sans doute la fermeture de l'établissement. Profitant du lourd sommeil qui abat la plupart des individus, affalés, la tête sur les bras, des malandrins visitent les poches des gueux.

Les coupeurs de gousset volent ainsi quelques sous, qu'ils utilisent aussitôt en commandant des « verres » au débitant. Il n'interrompt pas une minute son négoce; il veille toute la nuit, et n'abandonne son comptoir que l'après-midi, laissant alors à sa femme le soin de servir les passants. — Au réveil, ce sont de nouvelles disputes, qui se terminent par des rixes et des expulsions mouvementées. (Boneff.)

III. — Ceux qui vivent des miettes.

Ayant laissé dans les estaminets leurs maigres ressources, pour beaucoup d'irréguliers la conquête du pain devient un angoissant problème. Certes, dans l'amas de victuailles offert à l'appétit de Paris, dans ce gigantesque garde-manger que sont les Halles, les pauvres hères parviennent à ramasser quelques miettes, et souvent la générosité des marchands alimente les repas des pauvres. Mais lorsque la mendicité est improductive, l'homme a recours à des expédients douloureux.

On sait que les produits de fraîcheur douteuse sont impitoyablement rejetés par les inspecteurs sanitaires. Or, les marchandises avariées sont convoitées par les gueux. Mais l'Administration a soin d'opérer le plus discrètement possible les saisies d'aliments, afin de ne pas alarmer le public.

Les poissons, les viandes suspects sont précipités dans un souterrain, soumis à l'action d'un désinfectant, remontés au jour et enfouis dans les carrières.

Malgré toutes les précautions prises, des malheureux parviennent à s'emparer de ces mets immondes. Nous avons pu pénétrer dans la *resserre*, située sous la Halle aux fromages où sont provisoirement entreposés les poissons et les coquillages refusés par le contrôle. Ils formaient des tas importants, car la présence d'un seul produit malsain suffit à proscrire tout un lot de victuailles. Le souterrain était éclairé au plafond. Dans des cabanes en planches, des sur-

veillants étaient dissimulés de telle façon qu'ils pouvaient voir toute la pièce sans être vus eux-mêmes. — Bien souvent, nous dirent-ils, des hommes s'introduisent ici pour voler et nous sommes obligés de les faire arrêter par les agents. Les malheureux viennent chercher dans le tas les repas d'une journée. Il en est qui sont talonnés par la faim, il en est aussi qui, tentés par l'appât d'un profit modique, sont envoyés par d'audacieux marchands : les *revendeurs,* qui n'hésitent pas à écouler de mauvais produits à la clientèle pauvre, obligée de rechercher les « occasions » et les rabais.

IV. — Les tâcherons.

Les tenanciers de *ferme* pratiquent le recrutement direct. Tous les ans, ils font venir de la province — Limousin, Marche, Auvergne et Morvan — de très jeunes hommes qu'ils hébergent. N'ont-ils pas d'argent pour faire le voyage? Le tâcheron avance 50 francs à chacun et porte cette somme « en compte ».

La *ferme* manque de confort. Elle manque même totalement d'hygiène : les hommes couchent par chambrée, cinq, six, dix, quinze en une pièce où quatre personnes disposeraient à peine du cube d'air nécessaire ; quand la literie fait défaut, on dort à deux par lit.

Mais quelle vie joyeuse on mène dans la *ferme!* Nous en avons visité plusieurs, dans le XVe arrondissement et dans les rues étroites du IVe (rues du Figuier, du Grand-Prévôt, de l'Hôtel-de-Ville), grâce à l'obligeance de M. Thuillier, ouvrier ravaleur, alors secrétaire de l'*Union des Syndicats du Département de la Seine,* qui nous a pilotés.

A sept heures, quand rentrent compagnons et garçons (on dénomme ainsi les aides), l'absinthe est servie d'office : inutile de la commander. Celui qui, au début, manifeste quelque hésitation à avaler le breuvage épais essuie tant de sarcasmes et de quolibets, qu'il se

met tout honteux, au ton de l'assistance et évite de se singulariser, dans l'avenir, par une tempérance de mauvais goût.

Après le diner, le torchon est passé sur la table, la patronne apporte les jeux : cartes et dominos et les litres « blanc » et « rouge » alternent harmonieusement.

Malheur à qui parle d'aller dormir ou de se retirer pour lire, ou même de sortir. Celui-là ne tardera pas à « ramasser son sac ». Il faut un vrai courage pour s'affranchir de la domination du tâcheron. Il est si facile de se laisser conduire; il est si bon de boire sans débourser un sou ! Car « la patronne marque » et ne demande pas d'argent. Elle marque en un livre dont elle seule connait les mystères. Seulement, le samedi, quand son mari a « *fait le prêt sur le tas* » (la paye sur le chantier), elle invite gentiment : « A la caisse, les enfants ». Et « les enfants » rendent à la caisse du cabaretier l'argent qu'ils ont reçu de la main du tâcheron.

Ils ne se libèrent pas pour cela : le montant de leurs dettes dépasse généralement celui de leur salaire.

V. — Comment les riches s'amusent.

Le « cabaret sérieux » ouvre ses portes dès le matin, car il sert le déjeuner et le diner et jusqu'à l'heure du souper ne se distingue d'aucun autre restaurant élégant. A cinq heures, il sert aussi le thé. Les cabinets particuliers sont mis à la disposition des clients pour tous les repas, lunchs ou collations. Point n'est besoin de diner pour occuper à loisir l'une de ces retraites: une bouteille de champagne, quelques gâteaux suffisent. Seulement l'usage veut que, si l'addition n'atteint pas vingt-cinq francs, on la complète par cette indication: « cabinet particulier, 12 francs ». Certains couples ingénus, ayant pris une tasse de thé et croqué quelques friandises, montent dans un cabinet, et au maître d'hôtel empressé répondent: — Non...., nous ne voulons rien pour le moment...., nous verrons tout à l'heure.

Vous croyez qu'on les prie de céder la place à d'autres plus prodigues? Point. Seulement, à sa sortie, le couple ingénu se voit présenter une fiche: « cabinet particulier, 20 francs ».

Alors, puisque aussi bien il faut payer, ces abstinents se font intempérants et demandent une bouteille de champagne.

Dans le jour, les cabinets sont le refuge des irréguliers, des jeunes gens surveillés qui ne sortent pas le soir, des dames que rapproche une tendresse mutuelle. La clientèle de la salle est faite de gourmets que le décor amuse. A déjeuner, assistance souvent réduite, toujours sévèrement composée : peu de « dames seules », des gens d'affaires, des ménages, des sportsmen. Au thé, des mondaines, des oisifs, des amoureux, quelques « dames seules ». A dîner, des mondaines, des rastas, beaucoup de « dames seules », beaucoup d'étrangers : ils espèrent voir des choses, des choses..... Les Allemands ne se séparent pas de leurs femmes, les Anglais les laissent volontiers à l'hôtel. Tous les jours, chez *Maxim's* des familles anglo-saxonnes demandent « à visiter », et tous les soirs les mêmes familles s'informent de l'heure où l'on verra *la Dame de chez Maxim's* car, dans leur candeur, elles croient que le fameux vaudeville, dont le nom seul leur est connu, est une « attraction » de la maison. Les familles dînent sérieusement. Mais les vrais « fêtards », clients habituels du restaurant de luxe, se ménagent : une demi-bouteille d'eau, le « plat du jour », un fromage. Le véritable repas, ils le font en soupant, après minuit. Au souper, les ménages étrangers ont presque tous disparu. Les « dames seules » sont foule. Il ne reste plus que les clients venus pour s'amuser. Parmi eux, quelques jeunes mariés, fiers d'agir comme s'ils ne l'étaient pas.

Les prix sont très élevés (1). Ils varient d'ailleurs selon

---

(1) Voici quelques « prix courants » :

Hors d'œuvre : œufs de vanneau, 4 fr. la pièce (1 fr. 50 en pleine saison); caviar (une cuillerée à café), 5 fr. par personne; une tranche de melon en mai 5 francs.

Potages : Nids d'hirondelles, 10 fr.; Réal-tortue, 5 fr.; Bisque d'écrevisses, 3 fr. 50; Oxtail-soup, 3 fr. 50.

Plats : Homards, 6 fr.; Perdreaux Souvarow (pour deux personnes), 30 fr.; Poularde farcie foie gras, 60 francs

la tête des dîneurs. Les clients ne manquent pas d'argent. Mais il leur est désagréable de le dépenser. Alors, entre le cabaretier et le consommateur, commence la guerre sournoise.

A cette table, on a commandé un menu plantureux. Mais il se trouve qu'après le second service, l'appétit des convives est presque satisfait. Que faire? Payer un plat auquel on ne touchera point? Non: le plat est servi, on y goûte, puis on mande le maître d'hôtel, et, avec une moue de dégoût, on lui affirme que ce plat est immangeable.

— Pourtant....

— C'est infect, mon ami, positivement infect.

Le maître d'hôtel fait enlever le « plat infect » que l'on rapporte à la cuisine; le gérant ou le patron — qui connaît pourtant son public — adresse, dans sa mauvaise humeur, quelques remarques désobligeantes au chef cuisinier; mais le tour est joué: le plat n'est pas compté dans l'addition. A cette autre table, au contraire, M. X... éprouve un insatiable appétit. Son doigt plié appelle le maître d'hôtel, puis se redresse pour lui désigner le plat aux quatre cinquièmes vidé.

— Quel filet m'avez-vous donné ce soir; il était mauvais, dur, mal cuit. Je suis même étonné qu'ici on présente une viande pareille.

— Vraiment? C'est curieux, personne ne s'est plaint. Mais on va vous donner autre chose à la place.... Allez chercher....

M. X... mangera deux plats pour le prix d'un seul.

Ici, après avoir presque complètement asséché une bouteille de champagne, on s'aperçoit qu'elle est *bouchonnée* et on en exige le remplacement.

Là, on conteste le montant de l'addition: jamais on n'a bu tout ce qui est marqué! La bonne ordonnance du service exige que les bouteilles vides ne restent pas sur la table: comment prouver au client qu'il a réellement consommé

toutes les bouteilles de champagne dont on lui réclame le prix? C'est une question de bonne foi. Il serait injuste, d'ailleurs, de donner tous les torts à la clientèle: les cabaretiers ne manquent pas une occasion de rattraper, sur le fêtard ivre ou étourdi, les bouteilles de champagne bouchonnées ou les fricots dits « infects » que les autres ont laissés impayés.

Pas d'histoires! c'est le mot d'ordre de ces maisons. Pour éviter des discussions bruyantes, on cède généralement aux réclamations des grincheux et on allège leur note. Il arrive aussi, quand ils ont quelque raison de se plaindre, qu'on les tient quittes du règlement. Les « poires » paieront pour les récalcitrants. Des escrocs psychologues usent ingénieusement de cette terreur du scandale qu'éprouve le cabaretier. Le record de la grivèlerie fut battu en 1910 dans le plus luxueux des cabarets de Montmartre. C'était en plein « coup de feu ». Pas un coin de table ne demeurait vide. Assistance de choix. Soudain, impérieux appel d'un couteau sur le cristal d'un verre, une voix furieuse domine le bruit des conversations:

— Maître d'hôtel, venez donc voir.

Toutes les têtes se tournent vers « le monsieur qui n'est pas content ».

— Regardez, maître d'hôtel, si ce n'est pas « dégoûtant », ce que l'on sert ici?

Et le maître d'hôtel, ahuri, éberlué, ne peut nier que c'est en effet « dégoûtant » ce que le client l'invite à contempler: une mouche, une grosse mouche noire, velue, hideuse, est plaquée dans la tranche de fromage que le consommateur vient de détacher. Déjà le gérant s'empresse, multiplie les excuses, les promesses pour que le client se taise, qu'il n'ébruite pas la mésaventure: c'est un malheur, on remplacera le malencontreux fromage, le monsieur ne paiera pas son addition, on offrira le champagne.

Mais voilà-t-il pas qu'un garçon de la salle interrompt

l'humble discours de son chef : — On la connaît ! ça ne prend plus !....

Et il conte que deux mois auparavant, au restaurant Lavenue, il a vu le même client trouver une mouche semblable dans un fromage, trouvaille qui lui valut la gratuité de son dîner. Protestations indignées du quidam, que l'on conduit au poste. On le fouille et l'on trouve dans sa poche une boîte pleine de grosses mouches ; par elles, il trouvait le moyen de se faire nourrir comme un prince, dans les premiers restaurants de Paris. L'aventure s'acheva devant la onzième Chambre correctionnelle.

Tous les jours quelque pièce d'argenterie disparaît du cabaret de luxe. Un maître d'hôtel du *Café de Paris* peut écrire à son collègue de *Maxim's:*

« Cette nuit, des clients jonglaient avec de l'argenterie. Nous avons pu la sauver. J'ai reconnu sur plusieurs objets la marque de chez vous et je vous les renvoie. »

Et le gérant d'un des meilleurs établissements de la capitale, d'un cabaret où se complaisent les « gens du monde », déclare mélancoliquement qu'il a dû remplacer par du Christophe tous les services d'argent, car on n'arrivait plus à renouveler les pièces manquantes. (Boneff.)

Misère atroce d'un côté, faux et vains plaisirs, luxe tapageur, gaspillage fou, ennuis épais et vices immondes, de l'autre, voilà le tableau de la vie quotidienne de notre société déséquilibrée parce que capitaliste.

LIVRE II

LE CHOMAGE

CHAPITRE PREMIER

Un des fléaux les plus terribles du capitalisme est le chômage. Dans le chômage se manifeste la contradiction la plus flagrante entre la civilisation capitaliste avec ses richesses colossales, son luxe, ses gaspillages et la misère de ceux qui sont littéralement condamnés à mort — parfois avec sursis — faute de travail. Un sans-travail est un homme qui ne demande pas mieux qu'à se vendre au capital, mais qui ne trouve pas d'acheteur. L'homme devient un objet inutile, un invendable. Il est tout prêt à subir toutes les horreurs de l'exploitation par le travail, par le sur-travail même pour se sauver de la torture de la faim. C'est la loi du moindre mal; celle qui gouverne en souveraine la vie sociale sous notre régime, qui pousse le sans-travail parfois au crime, le plus souvent à commettre des actes de trahison vis-à-vis de ses frères de misère, à devenir *un jaune,* un traître à sa propre classe, un briseur de grèves, un concurrent déloyal d'un autre ouvrier.

Comme *les origines* de notre régime, *les chômages* sont plongés dans la plus haute antiquité. Nous trouvons les misères du chômage déjà à l'époque de l'antique Grèce. Plutarque parle de l'intention de Périclès « *de délivrer la ville de la tourbe des sans-travail* qui, par cela même, présentent un élément *inquiétant* ». Et Périclès — déjà! — entreprenait des travaux publics pour combattre le chômage. Il trouvait que la guerre seule et l'entretien par l'Etat (6.000 citoyens — sur 30,000 — entretenus par ce dernier *comme jurys!*) ne suffisent pas à procurer de la subsistance à tous les citoyens inoccupés.

I. — Le chômage au moyen âge.

On peut considérer les corporations moyenâgeuses comme un des moyens de limiter le chômage. La réglementation à outrance des métiers éliminait impitoyablement toute concurrence gênante. Les extensions locales du marché, la stabilité de la vie économique rendaient le chômage impossible, dans des proportions plus ou moins étendues, pour les membres des corporations. Ceux-ci furent soutenus et pourvus du travail lors de leurs déplacements. Mais pour ceux du dehors, pour les inorganisés, les corporations furent sans pitié: il ne leur resta qu'à devenir brigands ou soldats mercenaires, ce qui revenait au même. Les lois contre la mendicité avaient un caractère draconien: la prison, le fouet et même la potence guettaient les mendiants non reconnus. Mais la modicité des besoins, l'insuffisance du développement économique empêchaient, au moyen âge, le chômage de prendre les proportions d'un fléau social. C'est seulement à l'époque de la production capitaliste intensive, de « la liberté du travail » que le chômage devient une « institution sociale », un fléau du régime qui peut et doit être combattu par *tous* les moyens empruntés à ce même régime, mais qui ne disparaîtra qu'avec le régime capitaliste lui-même.

II. — Le chômage de l'ère capitaliste.

Déjà au seuil de l'âge capitaliste nous rencontrons le terrible chômage qui agit plus efficacement sur le prolétaire récalcitrant au joug capitaliste que le fouet du maître d'esclaves.

Le XVe siècle est caractérisé, dans la patrie du capital — en Angleterre — par la baisse du blé et par la prospérité extraordinaire de l'industrie cotonnière. Les propriétaires fonciers chassent les paysans de leurs terres et les remplacent par des moutons. Cinquante mille paysans durent, sous le régime d'Henri III (1509-1547), quitter leurs terres et céder leur place aux moutons qui, selon le mot de Thomas Morus « se transformaient en bêtes féroces dévorant les hommes », par l'intermédiaire des propriétaires. Cette population de sans-travail devait être encore plus nombreuse, car un historien de l'époque parle de 72,000 *mendiants pendus.*

Nous avons vu un tableau exact de la situation chez Marx. Depuis, le chômage accompagne le capitalisme dans sa marche triomphale, comme l'ombre suit le soleil resplendissant. Toutes les tentatives pour détruire complètement ce fléau restèrent vaines. La bonne volonté des réformateurs sociaux se brisa, comme du verre, au granit de la loi capitaliste, à son besoin, d'une armée de réserve et de meurt-de-faim.

Le chômage sévissait pendant toute la période mercantile (XVIe-XVIIe siècles) et manufacturière. Il résultait de la composition du régime corporatiste, produit fatal du développement capitaliste. La loi française de 1777 menaçait des travaux forcés tout homme valide sans-travail pendant six mois. Même sévérité en Pologne. « Un mendiant, homme ou femme, dépourvu du certificat d'indigence.... doit être appréhendé, condamné aux travaux forcés et bâtonné (50 coups) tous les vendredis ». Tel fut le règlement du chômage au XVIIIe siècle, celui « des lumières ».

Le triomphe du régime individualiste avec son principe du *laisser faire* a rendu cette législation barbare inutile : la faim suffit. On attendait la fin de ce fléau, comme de tous les autres, de la liberté du commerce et du travail industriel. Mais au lieu de cesser, les crises devenaient de plus en

plus terribles. Elles prennent parfois une forme suraiguë, catastrophique, mais le plus souvent elles sont latentes et chroniques.

III. — Les horreurs du chômage.

La bourgeoisie elle-même est effrayée de ce mal capitaliste. Elle organise des sociétés, des conférences et des congrès pour le combattre. Une des organisations les plus intéressantes est celle de la *Conférence internationale* du Chômage (M. Léon Bourgeois, président). La Conférence eut lieu à Paris, à la Sorbonne, les 18-21 septembre 1910.

Nous empruntons au discours d'ouverture de M. Léon Bourgeois, ancien président du Conseil, la caractéristique du chômage :

Que n'a-t-on pas dit, avec trop de justesse, de la déplorable organisation du marché du travail humain. Comme l'a écrit éloquemment notre éminent collègue, M. Varlez, « il est difficile d'imaginer une antinomie plus étrange que l'importance primordiale du travail dans le monde et l'état de désorganisation où *croupit* le marché du travail. Toutes les marchandises ont leurs marchés publics, nationaux ou internationaux, les variations dans leur taux sont notées et communiquées à tous les journaux du monde ; des statistiques dénombrent les stocks visibles et invisibles de tous les pays... mais rien de semblable n'existe pour le marché de tous le plus important, celui du travail. Des centaines de patrons cherchent vainement des travailleurs, tandis que des milliers d'ouvriers sont dans l'impossibilité de se placer : l'ouvrier sans travail est encore obligé d'aller de porte en porte mendier le travail. Ce qui paraîtrait un procédé de sauvage ignorant et stupide quand il s'agit de marchandises, nous le voyons faire chaque jour quand il s'agit de cette chose mille fois plus précieuse que l'or : le travail de l'homme, le moyen de le faire vivre, lui et les siens ».

Eh bien, messieurs, c'est ce mal né de l'indifférence et de l'ignorance générales qui nous paraît intolérable et que nous voulons guérir. Ne s'agit-il pas du bien de tous ? Patrons et ouvriers n'y sont-ils pas également intéressés, et la société entière, pour qui la misère du sans-travail est à un égal degré un danger et une honte, n'aura-t-elle pas, en organisant enfin le marché du travail humain, défendu ses intérêts vitaux en accomplissant son strict devoir.

Les *crises du chômage* se transforment parfois en *crises politiques et révolutionnaires*. En 1830, les ouvriers sans travail — les typographes des journaux libéraux — ont construit les premières barricades. 1848 a suivi une crise économique mondiale. Les journées de juin ont été faites par des sans-travail. La Commune a été influencée par une crise du chômage, résultat fatal de la guerre. Les idées sociales et socialistes elles-mêmes ont souvent surgi pendant et sous l'influence des crises du chômage. Th. Morus écrivait son *Utopie* sous l'impression de la crise du chômage qui régnait sous Henri VIII. Sismondi et Owen ont puisé dans la crise du début du XIXe siècle leur puissante argumentation contre la doctrine individualiste du *laisser faire*. La Révolution de 1848 se faisait au nom du Droit au Travail, c'est-à-dire au nom de la lutte contre le chômage.

IV. — L'extension du chômage.

Il est impossible de connaître l'extension exacte du mal capitaliste, qui est le chômage. Quelques indications pourtant peuvent être obtenues par des moyens divers. Un de ces moyens est la statistique des secours par les organisations ouvrières. En 1891, 202 syndicats anglais ont distribué, en secours du chômage, à leurs membres, 5,552,200 francs (de 12 fr. 50 à 5 francs par semaine).

Le nombre des chômeurs en moyenne par an : 1900, 2,9 0/0 ; 1901, 3,8 0/0 ; 1902, 4,2 0/0 ; 1903, 5,1 0/0 ; 1904, 6,5 0/0. On voit par ces chiffres les progrès effrayants du chômage. Encore un chiffre disant la même chose d'une autre façon. Les 100 plus grands syndicats anglais ont distribué, en secours de chômage : 1900, 5,3 millions de mark (en chiffres ronds) ; 1901, 6.6 millions ; 1902, 8.5 millions ; 1903, 10,3 millions de mark (1 mark=1 fr. 25). Ne sont pas considérés comme chômeurs, au point de vue de secours spécial, les victimes des grèves ni ceux des *lock-out*.

S'il n'est pas facile, dit Fagnot, dans l'état présent des études sociales, de déterminer toutes les causes du chômage, il est encore plus difficile de connaître le nombre des chômeurs; à cet égard, à l'étranger comme en France, les procédés d'investigation sont jusqu'ici imparfaits, et l'on se rend bien compte, au surplus, que la statistique du chômage présente, et présentera, pendant longtemps, les plus grandes difficultés.

Depuis 1894, l'Office du travail dresse une courbe du chômage à l'aide de renseignements fournis chaque mois par un certain nombre de syndicats ouvriers. D'autre part, l'Office du travail a fait deux essais de statistique du chômage à l'occasion des recensements professionnels de 1896 et de 1901. Avant de donner le nombre des chômeurs d'après l'une et l'autre de ces statistiques, il faut rappeler quel est l'effectif des travailleurs français.

Le recensement professionnel de 1896 donne les chiffres suivants:

Industrie: 4.844.000;

Commerce: 758.000.

Dans ce nombre total des ouvriers et employés des deux sexes, les domestiques (762,000 personnes) ne sont pas compris.

D'après les renseignements fournis chaque mois par les syndicats d'ouvriers et d'employés, la courbe accuse, comme moyenne annuelle, les proportions suivantes de chômeurs : année 1895, 6,50 o/o; 1896, 7 o/o; 1897, 7 o/o; 1898, 7,25 o/o; 1899, 6,50 o/o; 1900, 7 o/o; 1901, 7,75 o/o; 1902, 9 o/o; 1903, 10 o/o; 1904, 11 o/o, soit pour les dix années, une moyenne générale de 7,90 o/o.

En appliquant cette moyenne décennale au nombre total des travailleurs, on obtient

$$\frac{5.600\,000 \times 7{,}9}{100} = 442.400.$$

soit, en chiffres ronds, 440.000 chômeurs, ou plutôt 440.000 journées de chômage pour chaque jour ouvrable de l'année.

Le nombre des chômeurs ainsi déterminé n'a qu'une valeur indicative. Le syndicat est sans doute bien placé pour fournir le nombre des sans-travail de la profession dans la localité.

Mais les syndicats comprenant l'intérêt social d'une statistique du chômage et qui, par suite, fournissent régulièrement des renseignements, sont encore peu nombreux; au 1er janvier 1905, 1.023 syndicats comprenant 180.000 membres. D'autre part, appliquer aux 5.600.000 travailleurs une moyenne calculée sur 180.000 d'entre eux, c'est faire une généralisation hasardée dont les chances d'erreur sont très grandes.

La statistique faite à l'aide des recensements professionnels soulève

de son côté une objection assez forte. Elle ne peut donner que le nombre des ouvriers qui ne travaillaient pas le jour du recensement, c'est-à-dire un jour d'une année qui, l'un et l'autre, sont arbitraires au regard du chômage. Ainsi ce jour étant le 31 mars pour les deux recensements, le chômage de l'hiver lui échappe presque entièrement. Cette statistique, en un mot, ne repose pas sur une observation permanente du phénomène : elle est le résultat d'un coup de sonde. Cependant, il importe de remarquer que ce coup de sonde a exactement la même portée que le phénomène lui-même, puisqu'il s'applique à l'universalité des travailleurs. Présentant de ce chef une garantie sérieuse, cette statistique peut être considérée comme une rectification nécessaire de la courbe syndicale.

Lors des deux derniers recensements, les chômeurs étaient invités à indiquer leur situation sur le bulletin. Par rapport à l'effectif total des travailleurs, la proportion des chômeurs fut de 4,6 o/o en 1896 et de 6,5 o/o en 1891, soit, pour les deux recensements, une moyenne de 5,6 o/o ou

$$\frac{5.600.000 \times 5,6}{100} = 313.000.$$

Lors des recensements, il y avait donc, en chiffres ronds, 300.000 chômeurs, d'où l'on peut déduire, par un raisonnement plus ou moins conforme à la réalité, qu'en France et d'une façon permanente, 300.000 travailleurs au moins n'ont pas d'emploi.

Ces deux statistiques étant établies avec des éléments d'une origine très différente, elles se contrôlent et se corrigent l'une et l'autre dans une certaine mesure et l'on peut admettre que, bon an mal an, le nombre des chômeurs oscille entre 300 et 440.000. Telle est l'étendue du mal auquel, à notre époque, toute société se doit à elle-même de rechercher et de trouver un remède, sinon pour guérir le mal, du moins pour en atténuer les cruelles conséquences. (Voir Fagnot. *Le Chômage,* Paris 1905).

Le rapporteur général pour la statistique du chômage à la Conférence internationale du Chômage de Paris (18-21 septembre 1910), M. le professeur Harald Westergaard s'exprime comme suit sur l'avenir de la statistique du chômage : « La statistique du chômage opère encore avec des données vagues. Née d'hier, elle s'occupe d'un des problèmes les plus compliqués de la statistique sociale. On peut néanmoins affirmer, avec certitude, qu'elle arrivera à sa maturité scientifique beaucoup plus rapidement que la

statistique de la mortalité. Les résultats déjà obtenus, dans les différents pays, en fournissent la preuve. Seulement, il ne faudrait pas demander à la statistique du chômage plus qu'elle ne peut donner : son but propre n'est pas de guérir le fléau du chômage, mais de l'étudier. »

L'étude approfondie de ce fléau capitaliste doit faire ressortir fatalement que le moyen le plus efficace de faire disparaître totalement le chômage, c'est d'abolir le régime qui l'engendre dans des proportions inquiétantes : celui de l'exploitation de l'homme par l'homme à l'aide de la propriété-privilège.

En attendant, on peut alléger le mal, soit par l'assurance-État, soit par celle des organisations ouvrières. Les syndicats allemands ont versé, par l'intermédiaire de la Commission générale, depuis le 1er janvier 1903 jusqu'à la fin de 1909, 34,5 millions de mark d'indemnité de chômage à leurs membres.

Le tableau ci-dessous en fournit les détails instructifs que voici :

ANNÉES	NOMBRE		INDEMNITÉS PAYÉES		
	des Fédérations	des ADHÉRENTS	SECOURS SUR PLACE	VIATICUM	TOTAL
			Marks	Marks	Marks
1903	52	794.827	1.270 053	613.870	1.883.923
1904	51	944.861	1 599.424	646.821	2.246 245
1905	55	1.301.217	1.991.924	712.820	2.704.744
1906	59	1.658.409	2.653 296	758.222	3 411 518
1907	56	1.826.172	4.375.012	869.148	5.244.160
1908	57	1.797.100	8 134 388	1.184.353	9.318 741
1909	54	1.823.931	8.593.928	1.125.829	9.719.757
		TOTAL. . .	28.618.023	5.911.063	34.529.186

(1) Compte rendu du vol. I, p. 85, Paris 1911, chez M. Rivière.

Résumé : Pendant sept années (1903-1909), les syndicats allemands ont payé à leurs membres, en secours de chômage,

plus de 42.000.000 de francs.

Le Gouvernement de l'Empire allemand n'a jamais fourni aucun subside aux caisses syndicales d'assurance-chômage, jugeant sans doute que les organisateurs de lutte de classe que sont les syndicats libres, ne pouvaient être qualifiés pour toucher des subventions du budget national.

A l'argument d'après lequel la majorité des travailleurs, qui ne sont pas syndiqués, ne profiteraient pas des subventions accordées aux syndicats, on peut opposer la progression sans cesse croissante des effectifs syndicaux : en 1909, près de 2 millions d'ouvriers étaient affiliés aux syndicats libres et 1,823,931 d'entre eux y étaient assurés contre le chômage. En ajoutant à cet effectif ceux des syndicats Hirsch-Duncker (108,028 membres), des syndicats chrétiens (270,751), des fédérations d'employés (750,000) et d'un certain nombre d'autres organisations, on arrive à un total de 4,500,000 syndiqués, dont près de 2,500,000 sont assurés contre le chômage. Ces chiffres sont bien supérieurs à ceux d'autres pays où les gouvernements ont accordé des subventions aux caisses de chômage syndicales.

Si le Gouvernement impérial est resté inactif, qu'ont fait les Etats confédérés pour la lutte contre le chômage ? La Prusse, le Wurtemberg et le Grand Duché de Hesse ont renvoyé la question à la législation impériale ; le Gouvernement saxon a repoussé les demandes de subventions aux caisses communales d'assurance-chômage : le Gouvernement bavarois a recommandé, au contraire, aux communes, de subventionner les caisses de chômage des syndicats et de créer des caisses d'assurance communales pour les non-syndiqués ; une recommandation semblable n'a pas été publiée par le Gouvernement badois par suite de l'opposition des organisations patronales et des chambres de commerce.

(Compte rendu de la Conférence internationale du Chômage, Paris, 18-21 septembre 1910. Tome Ier.)

V. — Le chômage par rapport aux saisons et aux professions.

On connaît le mot sinistre de la « morte saison », que Jules Guesde a défini comme « la saison où l'on meurt » faute d'emploi et de travail. En voici quelques tableaux illustrant la dépendance du chômage des saisons et des métiers. C'est la Suède qui nous fournira des renseignements détaillés.

Déjà, en établissant le programme des enquêtes du bureau de la statistique du travail sur le marché du travail, l'attention s'était portée sur l'importance qu'avaient à ce point de vue les documents fournis par les offices de placement publics. Dans les publications périodiques de la section de la statistique du travail, on a régulièrement rendu compte de l'activité de ces bureaux de placement, et dans la mesure où ces comptes rendus ont pris plus d'extension, ayant été faits d'après des principes absolument uniformes, ces documents ont pris plus de valeur pour renseigner à chaque époque sur l'offre et la demande de main-d'œuvre. A partir de 1907, tous les bureaux publics ayant employé le même système de formules et appliqué les mêmes principes pour la tenue de leurs écritures et l'établissement des statistiques, on peut considérer les comparaisons mensuelles et annuelles de leurs rapports comme extrêmement précieuses pour juger des fluctuations sur le marché de la main-d'œuvre. Ces fluctuations apparaissent clairement, en général, par une comparaison entre le nombre des demandes de travail et celui des places libres annoncées.

Le tableau ci-dessous indique pour chaque mois, pendant les années 1907-1910, le pourcentage des *demandes de travail*, par rapport aux *offres d'emploi* (les offres sont désignées par 100).

	HOMMES				FEMMES				ENSEMBLE			
	1907	1908	1909	1910	1907	1908	1909	1910	1907	1908	1909	1910
Janvier	166	238	378	374	91	89	99	101	128	151	219	211
Février	136	203	278	255	68	90	94	95	102	138	180	178
Mars	118	193	219	193	48	69	74	77	79	119	135	128
Avril	107	213	184	167	44	66	67	72	72	120	113	113
Mai	92	204	168	164	30	76	73	78	65	130	118	118
Juin	107	200	195	»	49	80	79	»	78	129	131	»
Juillet	112	174	172	»	60	92	90	»	87	130	133	»
Août	110	149	116	»	59	71	85	»	83	106	99	»
Septembre	96	111	118	»	62	68	80	»	77	86	99	»
Octobre	115	142	129	»	66	79	73	»	86	106	99	»
Novembre	164	205	193	»	81	103	95	»	114	147	142	»
Décembre	171	327	199	»	69	81	73	»	114	185	133	»
Pour l'année	136	213	210	»	77	95	96	»	106	146	149	«

Par suite de causes naturelles, ces chiffres présentent des fluctuations plus grandes que la réalité, mais cet inconvénient n'a pas beaucoup d'importance quand on peut, année par année, comparer ces chiffres et les juger ainsi, grâce à l'expérience acquise. Les chiffres cités montrent clairement la différence entre la situation satisfaisante de 1907 et le mauvais état de choses de 1908 et 1909; pour 1910, les perspectives paraissent un peu meilleures. On aperçoit aussi, très nettement, l'influence des saisons.

Le grand contraste entre les disponibilités de main-d'œuvre masculine et féminine correspond bien à la réalité. Ces dernières années, l'industrie et la vie commerciale ont commencé à attirer les femmes en nombre croissant et ont fortement concurrencé, sous ce rapport, le travail domestique et l'agriculture. Aussi, même aux époques où se produit une affluence d'ouvriers hommes, on peut constater une pénurie constante de main-d'œuvre féminine. Il faut remarquer, au sujet des chiffres donnés pour l'année 1909, que les grands conflits du travail ont naturellement troublé les proportions pendant la dernière partie de l'année.

Les différences déjà relevées entre la main-d'œuvre disponible dans l'agriculture et dans les autres branches d'industrie sont mises en lumière par les chiffres ci-dessous, empruntés aux deux dernières années (pendant lesquelles les institutions de placement pour l'agriculture ont pris plus d'importance). Le tableau ci-dessous donne, pour *cent places libres,* le nombre relatif des *demandes de travail.*

	1908			1909		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Agriculture	84	27	74	94	35	82
Autres industries..	282	99	162	276	102	168
Ensemble	213	95	146	210	96	149

Ces chiffres montrent, avec une netteté suffisante, combien la main-d'œuvre est recherchée dans l'agriculture et combien peu le chômage est à craindre dans ce domaine, même pendant les périodes de dépression dont il a été question ici.

LIVRE III

LE TRAVAIL A DOMICLE

Le travail à domicile, c'est l'exploitation capitaliste dans toute son horreur.

CHAPITRE PREMIER

LES OUVRIÈRES DE LINGERIE

En 1908-1911, le *Ministère du Travail* a publié, en quatre gros volumes, son *Enquête sur le Travail à domicile dans l'industrie de la lingerie.* (Paris, Imprimerie Nationale). Nous y prenons le premier exemple qui nous tombe sous les yeux et qui caractérise bien la situation de l'ouvrière à domicile dans cette branche d'industrie:

Mme H..., jeune encore et mère d'un enfant de 13 ans, est femme d'un ouvrier de chemin de fer; le ménage habite la banlieue de Saint-Etienne. Depuis 1898 Mme H... travaille pour la maison R... et confectionne tous les genres de chemises pour homme et pour femme; en principe, la coupe est faite par la maison; en fait, Mme H... a souvent à effectuer elle-même cette opération, qui est faite au magasin avec tant de hâte ou avec si peu de soin que, pour une bonne moitié des pièces qui lui arrivent, la coupe est seulement marquée.

Les prix payés par cette maison sont très bas; elle fait faire, par exemple, des chemises de femme à 2 francs la douzaine pour le bureau de bienfaisance, article qui exige un tel travail que beaucoup d'ouvrières refusent de le confectionner parce qu'il ne leur permet pas, disent-elles, de gagner leur vie. Mme H... n'a pas encore renoncé à ce type de chemises, mais elle ne veut plus faire des chemises d'homme à 8 francs la douzaine.

Les plaintes de cette ouvrière portent moins sur les prix payés que sur l'irrégularité du travail qui lui est donné; tantôt elle travaille quatorze heures dans une journée, tantôt elle n'a absolument rien à faire; la maison R... ne travaille que sur commande, et elle laisse ses ouvrières pendant des semaines sans ouvrage (aussi bien, du reste, en période ordinaire de presse qu'en morte-saison), quitte ensuite à les harceler pour obtenir qu'elles livrent rapidement. Avant d'habiter la banlieue, ce ménage habitait Saint-Etienne; souvent il arrivait à

Mme H... d'être obligée de livrer le soir même une douzaine de chemises que le magasin lui avait envoyée le matin; actuellement le voiturier qui lui apporte la marchandise lui remet fréquemment, par exemple, le jeudi à 3 heures de l'après-midi deux douzaines de chemises à livrer le samedi matin au magasin, il faut donc qu'elle passe la nuit.

De ces alternatives de surmenage et de chômage, il résulte encore que certains frais généraux sont souvent hors de proportion avec le bénéfice réalisé. Par exemple, le voyage en tramway de la localité à Saint-Etienne coûte 50 centimes aller et retour; or, de ce voyage fait pour aller chercher du travail au magasin, Mme H... ne rapporte parfois qu'une douzaine de chemises à faire, douzaine représentant (si l'on prend un type moyen) un gain brut de 2 francs : il faut déduire environ 35 centimes de fil, 50 centimes de tramway, 15 centimes de charbon pour le repassage, soit 1 franc; reste 1 franc pour une journée de 14 heures; encore tous les types de chemises ne permettent-ils pas un gain brut de 2 francs par jour.

En principe, la maison R... paye en espèces; mais l'examen du carnet de l'ouvrière a permis de constater qu'elle est le plus souvent payée en nature, et il est certain que les achats faits au magasin sont hors de proportion avec la condition modeste du ménage. En comparant le carnet de travail et le carnet d'achats de Mme H..., on remarque (et les carnets donnent les détails permettant de justifier les chiffres suivants) qu'en 1905 elle a fourni pour 62 fr. 60 de travail et acheté pour 88 fr. 95 de marchandises; qu'à la date du 3 juillet 1906, le magasin devait à l'ouvrière 122 fr. 40 de prix de façon, celle-ci devant au magasin 116 fr. 05 de marchandises; la compensation fut faite et sur le carnet de Mme H... on porta la somme de 6 fr. 35, qui du reste ne lui fut pas payée. On remarque en outre que, le 30 janvier 1907, il était dû à Mme H... une somme de 103 fr. 25 et qu'elle devait au magasin 33 fr. 25 pour marchandises achetées; la différence, soit 70 francs, fut payée cette fois à l'ouvrière sur sa réclamation formelle; et le compte travail et achats reprit au mois de mars suivant; au moment de l'enquête (Eté 1907), il y avait 41 fr. 65 d'achats et 47 francs de travail.

CHAPITRE II

LA FLEUR ARTIFICIELLE

Dans un volume paru en 1913, l'Office du Travail publie la suite de son enquête sur le *Travail à domicile dans l'industrie de la fleur artificielle.*

Nous y prenons l'exemple suivant :

Mme P... est une femme vive, gaie, active, travailleuse. Et cependant la vie lui est rude ; son mari l'a abandonnée pour aller vivre au Havre avec une autre femme et Mme P... demeure seule, à quarante-huit ans, sans nulle ressource que son travail, la santé délabrée, atteinte d'une bronchite chronique. Cette ouvrière aime son métier et voudrait travailler en atelier. « C'est plus gai qu'ici dans ma chambre. Mais quand on devient vieux, on se moque de vous. Dans le temps, on s'entendait ; les gamines d'aujourd'hui, ce n'est plus ça. Autrefois, on pouvait faire ses cinquante sous. Avec cinquante sous on peut tout de même se retourner... »

Mme P... sait faire tous les genres de la Petite Fleur : elle a une longue pratique du métier, puisque depuis l'âge de onze ans elle est dans cette profession et qu'elle est restée quinze ans en atelier. Néanmoins elle ne gagne pas plus, dit-elle, d'un franc par jour net, tous frais déduits, en travaillant au moins douze heures par jour.

Elle fabrique couramment de la violette de Parme, payée 0 fr. 50 la grosse ; des myosotis, fabrication et monture, la grosse 0 fr. 75 ; de l'aubépine et du mimosa aux prix respectifs de 1 fr. 25 et 1 fr. 50 la grosse, etc.

Mme P... n'a pas de carnet de paye ; elle est rétribuée à chaque livraison, car sa misère ne lui permet pas d'attendre huit jours et, d'une façon générale, elle ne tient pas un compte régulier de ses recettes ni de ses dépenses. Pendant quelques jours cependant elle a fait une exception à la règle.

Du 6 octobre 1908 au 27 octobre — pour 22 jours — la recette de l'ouvrière a été de 24 fr. 25, soit de 1 fr. 10 par jour en moyenne.

Du gain brut de 1 fr. 10, il faut déduire environ 0 fr. 10 pour les fournitures, telles que colle, alcool à brûler, le renouvellement du caoutchouc pour le gaufrage de certaines fleurettes, notamment du lilas, « qui est un assassin de l'outil ». Il reste un gain net de 1 franc.

Du 9 octobre au 27 octobre 1908, la dépense de cette ouvrière, nourriture, éclairage, chauffage, s'est élevée, pour 19 jours, à 18 fr.10, soit à 0 fr. 95 par jour.

La composition des repas de Mme P... est, comme on l'imaginera aisément, des plus modestes; qu'on en juge par les exemples suivants copiés sur son agenda : le 9 octobre, déjeuner : 0 fr. 10 de pain et 0 fr. 25 de légumes; dîner : 0 fr. 10 de pain, 0 fr. 20 de bœuf, 0 fr. 15 de « diane » et 0 fr. 15 de vin. Le 10 octobre : lait, 0 fr. 05; une portion de 0 fr. 30; vin, 0 fr. 15; dépense du soir, 0 fr. 50. Le 22 octobre, Mme P... a fait une dépense supérieure à la moyenne : elle s'est laissée aller inconsidérément à débourser 1 fr. 75 pour sa journée. Mais, le 27, elle a dû, de ce fait, retrancher de sa ration, et pour toute la journée il a fallu se contenter d'un sou de pain, d'un sou de « diane » et de trois sous de vin.

En 1907-1908, Mme P..., qui a d'ordinaire de longs chômages l'été, a travaillé toute l'année. Son gain brut aura été, d'après l'estimation ci-dessus, de 401 fr. 50 et son gain net de 365 francs. Si, d'autre part, on ajoute à la dépense annuelle ménagère de Mme P... (0 fr. 95 × 365 jours, soit 346 fr. 75 par an) son loyer de 150 francs, son budget s'élèvera à 496 fr. 75, non compris les vêtements. Il ne s'équilibrerait pas.

Mme P... a déclaré n'avoir pas de dettes. Donc, ou ses recettes sont légèrement plus élevées qu'il n'a été permis de le constater — en hiver le gain est peut-être supérieur à ce qu'il est au début de la saison — ou bien encore, selon les circonstances, Mme P... réduit ses dépenses alimentaires déjà très limitées. Cette deuxième hypothèse est vraisemblable : dans une période de détresse, Mme P... avait adressé une demande de secours à l'Assistance publique; sa demande fut repoussée, « les fleuristes gagnent de l'argent », lui fut-il répondu, et l'ouvrière d'ajouter : « On devrait venir nous voir, sans prévenir, à l'heure du déjeuner ».

CHAPITRE III

AUTRES VICTIMES DU TRAVAIL A DOMICILE

Les éjarreurs. — L'éjarrage consiste dans l'arrachement du gros poil (jarre) inutilisable pour la fabrication du feutre. L'éjarreur est installé devant une caisse semblable à celle des cardeurs. Les poils placés entre le couteau et le pouce de la main droite, protégé par un doigtier en caoutchouc, il en coupe et en arrache à la fois la partie grossière. Quand les poils sont graisseux et glissants, l'ouvrier les frotte de craie pour pouvoir plus facilement les saisir.

Opération dangereuse pour les organes de la respiration. — Les poils arrachés sont fort légers et, au moindre mouvement, ils se répandent par toute la chambre. Si l'éjarreur travaille — comme c'est souvent le cas — dans la cuisine ou dans la chambre à coucher, tous les meubles, lits, armoires, batterie de cuisine et aliments, en sont souillés. Les ouvriers, et tous ceux qui vivent avec eux, femme et enfants, en sont couverts. Parmi ces ouvriers, il en est qui travaillent la bouche ouverte, soit qu'ils bavardent, rient ou chantent, soit que, par l'une ou l'autre cause pathologique, la respiration par le nez leur est difficile ou impossible : poils et poussières pénètrent alors profondément dans l'appareil respiratoire.

D'après les médecins, maintes maladies, affection des yeux, des oreilles, du nez, de la gorge et des organes respiratoires naissent ou sont aggravées par suite de cette opération.

Le coupage et l'ébarbage. — Pour les lièvres, et parfois aussi pour les lapins de qualité supérieure, l'éjarrage proprement dit est remplacé par le coupage ou l'ébarbage. L'opération consiste dans l'enlèvement, au moyen de ciseaux, des

pointes des longs poils qui dépassent le fond du pelage. Les peaux ayant été cardées, éjarrées ou ébarbées n'ont plus qu'à être séchées dans des locaux spécialement ventilés et chauffés à cet effet, avant d'être emballées pour l'expédition.

Les queues et les chiquettes. — Les queues et les morceaux de peau — en terme de métier, chiquettes — enlevés par les cardeurs et les éjarreurs, ne sont pas perdus pour l'industrie chapelière. On coupe à la main, au moyen de ciseaux, les poils qui y adhèrent.

Les queues et les chiquettes sont de deux sortes : les unes ont subi le secrétage ; les autres pas.

Par le secrétage, on enduit les peaux de nitrate de mercure. Cette opération a pour but d'activer le feutrage, c'est-à-dire la propriété qu'ont ces poils de s'accrocher les uns aux autres.

Les peaux, secrétées ou non, sont remises à des ouvrières à domicile, « les coupeuses de poils » dont le travail consiste à séparer les poils de la peau. Les peaux sécrétées sont dangereuses à cause de l'émanation des vapeurs mercurielles. Mais la manipulation des queues et des chiquettes, même lorsqu'elles ne sont pas sécrétées, exerce, par suite de la poussière et des miasmes qui s'en dégagent, une action encore plus pernicieuse, non seulement pour l'ouvrière, mais pour toute la maisonnée, d'autant plus que ce travail se fait dans la cuisine ou dans la chambre à coucher.

Environ 20 o/o des queues et des chiquettes sont sécrétées au mercure et 50 o/o à l'acide nitrique ; les autres ne sont pas sécrétées. La coupeuse qui manipule les morceaux de peaux traités au mercure a les mains imprégnées du dangereux liquide. Sans précaution, elle les porte à son visage, à ses yeux, à ses vêtements ; elle manie les ustensiles de ménage et les aliments ; elle touche à ses enfants. Chez les ouvriers, les dents se cassent ou se déchaussent de bonne heure ; les ongles jaunissent, les extrémités des doigts perdent de leur sensibilité.

Ce qui est pis, c'est que, dans la plupart des ménages ouvriers, on emploie pour cette besogne, à côté de la mère et des aînés, de tout jeunes enfants. Souvent, dès le matin et jusqu'à la nuit, ces petits malheureux, cloués sur une chaise sans dossier, maniant de lourds ciseaux, se livrent à ce travail fatigant, sale et malsain. On infecte ainsi leurs organes respiratoires, on compromet leur développement, on prépare leur thorax et leurs membres au rachitisme, on provoque des déviations vertébrales, on les expose à l'anémie et à la chlorose.

L'activité des industries de peaux est très irrégulière. C'est en hiver que le travail est le plus abondant. La morte-saison s'étend de juillet à octobre et quelquefois plus tard. Outre le chômage résultant des conditions industrielles, les ouvriers chôment un ou plusieurs jours par semaine; ce chômage volontaire est passé à l'état de coutume.

Les salaires moyens pour le façonnage complet des peaux sont les suivants:

Peaux de garenne: 2 fr. 18 le cent;
Peaux de lièvre: 4 fr. 50 le cent;
Peaux de lapin: 2 fr. 75 le cent.

On a calculé d'après ces chiffres, que le salaire annuel moyen d'un ouvrier travaillant à l'usine est en moyenne de 24 francs par semaine; il est impossible de calculer le salaire de l'ouvrier occupé à domicile, tant son travail est irrégulier, coupé par des chômages, volontaires ou non; quant au coupage des queues et des chiquettes, on estime qu'il rapporte environ 6 francs par semaine à l'ouvrière travaillant avec des enfants.

L'industrie des peaux est rangée dans la catégorie des entreprises insalubres; quand elle est pratiquée à l'usine, elle ne peut employer des enfants de moins de 16 ans et, pour les jeunes de 16 à 21 ans, la durée de travail ne peut excéder 10 heures par jour.

Quand les patrons sont en même temps cabaretiers et bou-

tiquiers, la majeure partie des salaires de leurs ouvriers leur reste entre les mains. Malgré la loi, le truck-system sévit encore d'une façon courante à Lokeren et à Zele.

Quoique leurs salaires soient plus élevés que ceux des ouvriers d'autres industries pratiquées à Lokeren et dans la Flandre, les travailleurs des peaux sont rangés parmi les plus rudes et les plus incultes de la population ouvrière flamande Cette situation, qui est attribuée surtout au travail des enfants, s'est aggravée depuis la grande extension qu'a prise, depuis huit ou neuf ans, l'industrie domiciliaire. La passion du sport est développée à l'excès dans toute la région, et les ouvriers y consacrent une bonne partie de leur gain ; leurs journaux préférés sont les organes sportifs. D'autre part, l'alcoolisme y exerce de terribles ravages ; à Lokeren, il y a un cabaret pour cinq maisons ; les ouvriers y passent une grande partie de leur temps les jours où ils chôment, les lundi et mardi et quelquefois le mercredi ; ils essayent de rattraper le temps perdu en travaillant jour et nuit pendant le restant de la semaine y compris le dimanche.

Les pères et les fils se déchargent le plus possible de leur travail, qu'ils font exécuter par la mère et les jeunes enfants. L'alimentation des familles ouvrières est mauvaise et insuffisante. Les logements sont dans un état de saleté repoussante ; dans beaucoup de maisons, on croirait se trouver dans de véritables magasins de peaux ; une enquête faite récemment a établi qu'il y avait dans une seule maison des dépôts valant de 4,000 à 5,000 francs ; aux grandes chaleurs, il en sort toute sorte de vermine.

Les mœurs sont brutales et grossières ; l'éducation des enfants est complètement négligée.

En général, la situation intellectuelle et morale des ouvriers domiciliaire est déplorable.

(*Exposition du travail à domicile.* Bruxelles, 1910. pages 2-3, ni-8° V. 36,356. Rapport Aug. Dewinne.)

CHAPITRE IV

UN MUSÉE DE LA MISÈRE

En 1913 s'est ouvert à Paris, 112, rue Réaumur, en faveur des ouvrières à domicile, ce qu'on a appelé un « Musée de la misère ».

Enrichi de documents nouveaux, l'exposition s'est installée 80, rue Vieille-du-Temple, à l'angle de la rue de la Perle. Sur la devanture, une immense bande de calicot transcrit, pour les curieux qui passent, pour les ouvriers qui s'arrêtent, le douloureux poème de l'Anglais Thomas Hood, le *Chant de la chemise :*

O vous qui avez des sœurs chéries,
O hommes qui avez mères et femmes
Ce n'est pas de la toile que vous usez
Mais la vie des créatures humaines.

Le plus navrant, en effet, de ce musée, c'est qu'il n'est vraiment dirigé contre personne. Les coupables, c'est nous tous, c'est le client qui achète, c'est la pauvre ouvrière qui travaille à un salaire dérisoire, c'est la société moderne tout entière.

I. — Soutanes, chapelets, scapulaires.

L'exposition comprend un choix des misères du travail féminin à domicile les plus suggestives, dans les industries du vêtement, lingerie, modes, jouets, fleurs, perles, objets de piété, etc.

Sur chaque objet, une pancarte indique le taux de salaire.

— Ces musettes de toile grise, nous déclare un des organisateurs, sont payées 0 fr. 04 pièce. Une très bonne ouvrière

peut en faire tout au plus cinquante par jour. Ici, ces résilles fines, pour les cheveux, travail extrêmement long, minutieux, délicat, sont payées

0 fr. 05 de l'heure.

« Toutes ces broderies compliquées, mortelles pour les yeux, petits travaux d'art, en somme, et qui exigent des connaissances préparatoires, sont payées

0 fr. 09 de l'heure.

« Ces jouets d'enfants, petits riens bariolés que vous pourriez croire œuvrés dans la joie, rapportent des salaires de douze à quinze sous par jour.

« La confection des moutons bêlants rapporte 0 fr. 06 de l'heure.

« Même tarif pour les diables en boîte. »

Pauvre maman du grand faubourg populaire, qui achetez un jouet de deux sous à vos petits, vous doutez-vous qu'il était fait avec de la misère, de la souffrance humaine ? C'est Paris tout entier qui devrait visiter cet humble musée. Il verrait que même les banderoles de papier bariolé qui décorent la salle sont fabriquées au tarif de

0 fr. 10 de l'heure.

Et nous dédions aux méditations des pieuses âmes un petit lot d'objets de piété que l'on peut admirer dès en entrant.

Il y a là des chapelets de la Louvene qui rapportent un gain de quatre à dix sous *par jour*.

Il est vrai, circonstance atténuante, que cela a lieu en province, près d'Ambert. Car un gain de quatre sous par jour à Paris, au prix où sont les moindres taudis, serait une simple prime aux pires tentations. Mais les pieuses âmes feront bien de méditer sur ces salaires, en égrenant leurs patenôtres et en gagnant, dizaine par dizaine, le paradis au coin du feu.

Les ceintures d'ecclésiastiques pour orner les soutanes rapportent le fort salaire de vingt-cinq sous par jour.

Mais le record est détenu par les scapulaires. Ils sont là, trois ou quatre, adornés d'images pieuses. Sur une pancarte on lit :

Travail payé 0 fr. 07 de l'heure.

Il rapporte quatorze sous pour une journée de dix heures.

En vous penchant un peu vous lirez sur les scapulaires : « Sacré-cœur de Jésus, ayez pitié de nous ! Cœur de Marie, aidez-nous ! » L'ironie de l'invocation, en présence d'un tel salaire, est assez douloureuse pour qu'il soit inutile de la souligner davantage.

II. — La dernière salle.

Notons encore, dernier détail, dont on ne peut dire que nous l'avons gardé pour la bonne bouche,

« **Le travail des gants, payé 0 fr. 20 de l'heure.**

— C'est, nous explique notre guide, un labeur véritablement répugnant.

« Chacun sait que le cuir des gants est préparé avec un mélange de crottes de chien, d'urine et d'œufs.

« Mais, ce que l'on ignore, c'est qu'avant de livrer ce travail, l'ouvrier doit *passer la pièce de cuir sur sa langue* qui, peu à peu, s'use, s'excorie, ensanglante la bouche... »

N'insistons pas sur ces détails authentiques et passons à la pièce du fond, à son naïf symbole. En effet, comme tout musée d'horreurs qui se respecte, celui des horreurs économiques a un petit réduit secret, voilé de rideaux sur lesquels est une pancarte en gros caractères, où vous lisez :

« LE COUPABLE »

Le visiteur lève le rideau, entre et... se trouve en face d'un miroir.

Saisissante façon de rappeler, non seulement au visiteur de passage, mais à la société tout entière, sa faute et son devoir.

LIVRE IV

LES HÉCATOMBES CAPITALISTES

CHAPITRE PREMIER

ACCIDENTS DE TRAVAIL

Dans la guerre franco-allemande de 1870-71, le nombre total des morts et des blessés a été de 116,756 pour l'Allemagne : 1.871 officiers et 26,397 soldats tués et 84,304 soldats et 4,184 officiers blessés Depuis l'année 1888 ces chiffres sont dépassés par ceux des victimes du travail en pleine paix, qui se trouvent inscrits chaque année dans les statistiques des assurances contre les accidents du travail et, depuis 1900, par le seul chiffre des morts et blessures graves annuellement reporté par ces statistiques. Les rapports officiels établis jusqu'en 1909 donnent les chiffres suivants :

Années	Accidents enregistrés	Blessés reconnus	dont mortels
1886	100.159	10.540	2.716
1887	115.475	17.102	3.270
1888	138.057	21.236	3.692
1889	174.874	31.449	5.260
1890	200.001	42.038	6.047
1891	225.337	51.209	6.428
1892	236.265	55.654	5.911
1893	264.130	62.729	6.336
1894	282.982	69.619	6.361
1895	310.139	75.527	6.448
1896	351.789	86.403	7.101
1897	382.117	92.326	7.416
1898	407.522	98.023	7.984
A reporter	3.188.847	713.955	74.970

Années	Accidents enregistrés	Blessés reconnus	dont mortels
Report.	3.188.847	743.935	74.970
1899	443.313	106.036	8.124
1900	454.351	107.654	8.567
1901	476.260	117.336	8.501
1902	000.000	000.897	7.943
1903	450.507	129.375	8.954
1904	583.965	137.673	8.752
1905	609.160	141.121	8.928
1906	645.583	139.726	9.441
1907	662.901	144.703	9.815
1908	662.321	142.965	9.356
1909	664.247	139.070	9.363
	8.241.455	2.020.491	172.714

Les chiffres de ce tableau restent bien en dessous de la réalité. Ils sont loin d'indiquer toutes les pertes, en vies et en santé, subies par la classe ouvrière sur le champ de bataille du travail. Il faut remarquer que les cas inscrits sur ce tableau ne s'appliquent qu'aux *blessures graves* entraînant au moins treize semaines d'incapacité de travail. Les service des indemnités pour incapacité inférieure à treize semaines — environ 80 o/o de la totalité des accidents — est à la charge des caisses de maladie et ne donne pas lieu à inscription à ce tableau. Naturellement n'y figurent pas non plus les accidents qui, à tort, n'ont pas été mis au compte du risque professionnel; ni ceux qui sont considérés par les agents des assurances comme conséquence d'une maladie professionnelle; ni ceux, innombrables, qui n'ont pas été enregistrés parce que l'ouvrier n'est pas parvenu à faire la preuve de la responsabilité professionnelle. Dans ce tableau ne sont pas compris de nombreuses professions qui n'ont été assujetties que postérieurement à 1886 à l'assurance contre les accidents. Ainsi les accidents de mer, du

sous-sol, n'ont été assujettis à la loi qu'en 1887, les accidents des professions agricoles, en grande partie seulement en 1900 et 1901. Si l'on considère ce qui précède et le fait que, aujourd'hui encore, de nombreuses professions sont tenues en dehors de l'obligation de la loi d'assurances contre les accidents, on peut estimer, sans risque d'exagération que : dans les 24 années — à partir du 1er octobre 1885, date de l'entrée en vigueur de la première loi contre les accidents en Allemagne, jusqu'en 1909, y compris *plus de quatorze millions d'ouvriers allemands ont été blessés du fait de leur profession, dont, en chiffres ronds, trois millions si grièvement, qu'il en est résulté une incapacité de travail de plus de treize semaines et trois cent mille ont perdu la vie.*

L'énorme accroissement des accidents dans les professions agricoles est particulièrement frappant. Les tableaux qui suivent montrent séparément les accidents dans les professions industrielles et agricoles.

Le premier tableau, pour les professions industrielles, est établi sur les données fournies par les organisations ouvrières de l'industrie (sans celles des services d'assurance) :

Années	Accidents enregistrés	Blessés reconnus	dont mortels
1886	92.319	9.723	2.422
1887	105.897	15.970	2.956
1888	121.164	18.809	2.943
1889	139.549	22.340	3.382
1890	149.188	26.403	3.597
1891	162.674	28.289	3.634
1892	165.003	28.619	3.282
1893	182.120	31.171	3.589
1894	190.744	32.797	3.438
1895	205.019	33.728	3.644
1896	233.319	38.538	4.040
A reporter.	1.746.996	286.387	36.927

Années	Accidents enregistrés	Blessés reconnus	dont mortels
Report.	1.746.996	286.387	36.927
1897	252.382	41.746	4.252
1898	270.907	44.881	4.613
1899	298.918	49.175	4.772
1900	310.105	51.697	5.108
1901	319.576	55.525	4.979
1902	326.566	57.244	4.572
1903	356.202	60.550	4.720
1904	392.658	65.205	4.976
1905	414.445	68.360	5.154
1906	449.903	71.227	5.398
1907	465.224	75.370	6.078
1908	461.091	74.581	5.939
1909	465.768	70.986	5.612
	6.530.741	1.072.934	103.100

Les organisations ouvrières agricoles donnent les chiffres suivants de leurs victimes :

Années	Accidents enregistrés	Blessés reconnus	dont mortels
1888	5.102	808	354
1889	19.542	6.631	1.368
1890	32.186	12.573	1.877
1891	42.296	19.359	2.153
1892	50.136	23.231	2.026
1893	59.006	27.553	2.142
1894	68.751	32.491	2.261
1895	80.598	37.383	2.213
1896	91.099	42.934	2.363
1897	98.363	45.438	2.474
1898	103.159	47.683	2.598
1899	107.861	51.287	2.608
A reporter.	758.099	347.371	24.437

Années	Accidents enregistrés	Blessés reconnus	dont mortels
Report.	758.099	347.371	24.437
1900	106.917	50.311	2.662
1901	116.185	55.983	2.751
1902	122.532	57.934	2.672
1903	133.085	62.397	2.893
1904	146.306	66.003	4.976
1905	144.939	66.335	2.907
1906	144.289	61.887	2.872
1907	141.975	62.673	2.843
1908	143.175	61.600	2.980
1909	138.785	61.240	2.942
	2.096.287	953.743	54.935

Devant l'énormité de ces chiffres, le Gouvernement prussien se contente de faire ressortir avec complaisance l'importance des sommes payées par l'assurance, qui pourtant restent hors de proportion avec le préjudice causé et ne sauraient compenser les sacrifices de vie et de santé journellement subis par la classe ouvrière.

Plus que l'indemnité aux accidentés, importerait la prévention des accidents. Pour diminuer le nombre des accidents, il faudrait combattre les causes qui les produisent; et c'est là que les partis bourgeois, ainsi que les services gouvernementaux des lois d'assurance, se refusent à toute amélioration, de crainte de diminuer le taux du profit des entreprises capitalistes. La cause principale de la fréquence des accidents réside dans la durée du travail.

Dans les professions agricoles on n'a encore rien fait pour limiter la durée du travail des femmes; ceci a pour résultat une augmentation effrayante du nombre d'accidents pour cette catégorie de travailleurs dans ces professions. Non seulement les lois d'assurance sont insuffisantes, mais encore incapables d'alléger le sort de la classe ouvrière en dimniuant le nombre effroyable de ses victimes.

CHAPITRE II

LES MALADIES PROFESSIONNELLES

Le champ de guerre quotidienne que représentent l'atelier et l'usine, le champ et la rue, la voie ferrée et le vapeur qui sillonne l'Océan, est semé de cadavres et de blessés. Mais les accidents du travail sont pour ainsi dire des *risques professionnels*. Il est vrai que, dans l'ensemble, ils se répètent avec une régularité quasi mathématique. Mais chaque ouvrier, pris à part, peut compter sur quelques chances d'éviter l'accident. Il peut, en redoublant d'attention et de prudence, chercher à diminuer *le risque*.

Autre chose sont les *maladies professionnelles*. Là, l'ouvrier est condamné d'avance. La question de l'exécution de l'arrêt est une question du temps, d'un délai plus ou moins grand. Aucun moyen d'échapper à la peine.

Nous donnons ci-dessous la définition et la description générale des maladies professionnelles d'après le travail très documenté de M. J.-L. Breton, président de la Commission d'assurance et de prévoyance sociales. (*Les Maladies professionnelles*. Paris, H. Dunod, 1911.)

On appelle ordinairement maladies professionnelles les différentes intoxications lentes qui atteignent certaines catégories d'ouvriers appelés, par l'exercice de leur métier, à préparer, à manipuler, à utiliser des produits toxiques dont ils absorbent journellement des doses plus ou moins importantes (1).

---

(1) Dès 1701, le célèbre médecin italien Ramazzini déplorait ces maladies professionnelles dans son ouvrage : *De morbis artificinum diatriba* traduit en français en 1777 par Fourcroy. Il faut convenir, écrivait-il, que les métiers deviennent une source de maux pour ceux qui les exercent, et que les malheureux artisans, trouvant les maladies les plus graves là où ils espéraient puiser le soutien de leur vie et celle de leur famille, meurent en maudissant leur ingrate profession.

A la longue, ces poisons industriels agissent d'une façon pernicieuse sur l'organisme de l'ouvrier, déterminant les affections les plus graves, entrainant des infirmités momentanées ou incurables, des incapacités de travail partielles ou complètes et parfois la mort de la victime.

Les matières toxiques utilisées par l'industrie moderne sont nombreuses ; les maladies professionnelles qu'elles engendrent sont également nombreuses et, si de nouvelles méthodes de travail tendent à atténuer le mal que font certaines d'entre elles ou même à supprimer totalement leurs méfaits, d'autres transformations des procédés de travail viennent souvent, en revanche, créer de *nouvelles affections tout aussi redoutables.*

En plus de ces empoisonnements lents, d'autres affections occasionnées par certaines pratiques industrielles peuvent également être considérées comme maladies professionnelles. Tels sont les troubles frappant les ouvriers qui travaillent dans l'air comprimé, les pneumokonioses atteignant les ouvriers appelés par leur profession à respirer certaines poussières, les dermatoses provoquées par la manipulation de certains produits.

Des maladies contagieuses, ne présentant pas de prime abord un caractère professionnel, peuvent de même prendre plus ou moins ce caractère lorsqu'elles frappent les ouvriers employés à des travaux particuliers. C'est ainsi que le caractère nettement professionnel de l'ankylostomiase des mineurs ne saurait être contesté ; il en est de même du charbon et de la morve dans quelques professions spéciales ; la variole et les autres maladies contagieuses peuvent également revêtir ce caractère dans certains cas particuliers.

Enfin des industries insalubres peuvent parfois prédisposer à tel point les ouvriers qu'elles occupent à contracter des affections organiques comme la tuberculose, qu'on a pu demander que ces affections soient considérées, en ce qui concerne ces travailleurs, comme des maladies professionnelles.

La principale maladie d'origine professionnelle est le *saturnisme,* c'est-à-dire l'empoisonnement par le plomb ou ses composés. Nous lui consacrerons un chapitre spécial.

Voici quelques autres maladies professionnelles qui occupent le premier rang dans le martyrologe des travailleurs :

L'*hydrargyrisme* (empoisonnement par le mercure et ses composés). Toutes les industries employant le mercure provoquent cette sorte d'affection très dangereuse.

L'industrie qui en fait maintenant le plus de victimes : le

sécrétage des peaux, la préparation et la manipulation des feutres pour la chapellerie. De même le travail des fourrures et pelleteries et l'empaillage des animaux à l'aide des sels de mercure.

L'arsénicisme professionnel. — On conteste la toxicité de l'arsenic métallique. Mais il ne saurait en être de même de ses composés, notamment des acides arsénieux et arséniques, des arsenites et arséniates, et de l'hydrogène arsénié.

Le professeur Brouardel a établi que l'élimination de l'arsenic incorporé à l'organisme n'est complète qu'au bout de quarante jours, ce qui montre avec quelles difficultés et quelle lenteur l'organisme peut se débarrasser de ce poison. L'arsénicisme provoque des accidents cutanés et digestifs, la laryngo-bronchite, la céphalalgie, la paralysie, la néphrite et la cachexie.

Quant aux industries pouvant entraîner l'arsénicisme, ce sont surtout celles concernant la fabrication de l'arsenic et de ses composés, la fabrication, le broyage et l'utilisation des couleurs à base d'arsenic, les travaux des corroyeurs, mégissiers et empailleurs, manipulant les produits arsenicaux ; enfin le travail des minerais, l'utilisation de l'acide sulfurique ou du zinc contenant comme impureté de l'arsenic.

I. — Le sulfocarbonisme. La septicémie. La variole. Le charbon. Les pneumokonioses. La tuberculose. L'ankylostomiase.

Le *sulfocarbonisme* est l'empoisonnement par le sulfure de carbone. Si le sulfure de carbone peut être absorbé par les voies digestives et cutanées, c'est presque exclusivement par les voies respiratoires qu'il pénètre dans l'organisme des ouvriers soumis à son action toxique. Il provoque les troubles oculaires, la conjonctivite, les troubles digestifs, le tremblement, l'hystérie, la paralysie et la cachexie.

Les industries où sévit ce fléau sont : la fabrication et la distillation du sulfure de carbone, l'extraction des huiles et des graisses par ce produit, la vulcanisation du caoutchouc et la fabrication des étoffes caoutchoutées, de la viscose et de ses dérivés.

L'*hydrocarburisme* groupe les accidents causés par l'inhalation de gaz hydrocarburés ou de vapeurs dégagées par des essences d'origine minérale (benzine, styrol, naphtaline, toluène, pétrole, dérivés du goudron), par la série des aldéhydes et acétones aromatiques (aldéhyde benzoïque, vanilline, acétone benzénique, etc.), par la térébenthine et les essences d'origine végétale et par les carbures azotés aromatiques, comme l'aniline.

Ceux de ces corps qui sont le plus fréquemment utilisés dans l'industrie et intéressent par suite le plus grand nombre de travailleurs sont la benzine, la nitro-benzine, l'aniline, l'essence de térébenthine, le pétrole et le goudron. La manipulation de ces différents corps est susceptible de provoquer, chez les ouvriers qui y sont employés, des accidents analogues, permettant de les grouper dans une même catégorie. Ces affections sont, en plus des ulcérations de la peau provenant du contact direct de ces corps, l'anémie, les troubles nerveux et les névrites.

Les industries qui les provoquent sont : la fabrication et la distillation de la benzine, de la nitro-benzine, de l'aniline et de l'essence de térébenthine, le dégraissage des étoffes et des vêtements par la benzine et l'essence de térébenthine, la fabrication des vernis, la fabrication et l'emploi de la solution de caoutchouc dans la benzine et la distillation du pétrole et du goudron.

D'après les travaux de la Commission officielle anglaise, cet empoisonnement produit par l'inhalation des vapeurs ou des poussières de ces corps ou même par l'absorption cutanée provoquée par le maniement de ces matières ou de leur solution, est dû à la dégénérescence et à la destruction des globules rouges du sang et à une réaction directe sur les centres nerveux.

Les symptômes caractéristiques de cette affection sont l'anémie et la cyanose. On constate de plus, dans les cas graves, une atrophie musculaire, spécialement celle des doigts. Il peut en résulter une incapacité de travail de quelques semaines ou de quelques mois. Au cours de l'année 1909, les statistiques anglaises ont enregistré 9 cas de cette maladie professionnelle, ayant entraîné le payement d'une indemnité aux victimes.

Sous le nom de *septicémie,* la Commission d'hygiène industrielle a groupé les empoisonnements causés par les virus de la variole, du charbon et de la morve.

Dans le rapport général de la Commission, M. Leclerc de Pulligny

explique ainsi l'origine professionnelle du plus grand nombre de ces empoisonnements.

« La variole, le charbon et la morve ont toujours une origine externe consistant dans une infection microbienne qui est nécessairement produite à un instant déterminé, et il semble bien qu'on trouve ici le caractère de soudaineté que la jurisprudence exige des événements accidentels pour appliquer à leur réparation le bénéfice de la loi de 1898.

Pour la *variole,* l'origine professionnelle ne présente aucun caractère spécifique permettant de la différencier d'une variole contractée en dehors des occupations professionnelles, et ce n'est que dans certains cas très rares que l'on pourrait affirmer, avec certitude absolue, que le malade est victime d'une maladie professionnelle.

Mais chaque fois que cette affection atteint un ouvrier employé à des travaux tels que triage des vieux papiers ou des vieux chiffons, blanchissage, cardage de matelas, battage de tapis, etc., il y a une forte probabilité que la maladie ait été contractée par lui au cours de son travail.

Le *charbon,* bien plus encore que la variole, peut être considéré comme une affection d'origine professionnelle, et il est extrêmement rare que cette grave maladie atteigne les personnes autres que celles employées dans les professions que nécessitent la manipulation des substances d'origine animale, des dépouilles d'animaux qui ont été atteints de cette maladie.

Les professions qui exposent les ouvriers à contracter le charbon sont, par suite, les industries utilisant les crins, les peaux, les cornes, os, laine, etc.; ainsi que les travaux d'équarissage, de boucherie et de boyauderie, et l'entretien des animaux et des étables .

Les statistiques anglaises montrent que le charbon (anthrax) est, après le saturnisme, la maladie professionnelle qui fait actuellement le plus de victimes. Sur 625 cas de maladies professionnelles dont 42 mortels, déclarés en 1909, en vertu de la loi anglaise sur les ateliers et manufactures, 553 dont 30 mortels étaient imputables au plomb, 56 dont 12 mortels au charbon, 9 seulement au mercure, 4 à l'arsenic et 3 au phosphore, aucun de ces trois derniers produits n'ayant entraîné mort d'homme.

Soigné dès le début, le charbon ne présente pas le plus souvent une très grande gravité et n'est que très rarement mortel. On pourrait par conséquent réduire considérablement ses méfaits en instruisant les ouvriers travaillant les dépouilles d'animaux des dangers de leur profession, en leur indiquant les symptômes du mal qui les menace, les précautions nécessaires pour l'éviter et les premiers soins indispensables dès son apparition.

La *morve* est une maladie du cheval qui ne se transmet à l'homme que tout à fait exceptionnellement.

Dans son rapport, M. Brémond nous indique qu'avant 1876 on n'avait enregistré que 106 cas de morve nettement caractérisés et que de 1876 à 1890 on n'a pu constater que 7 cas de morve, tous mortels d'ailleurs, et frappant 3 palefreniers, 2 charretiers, 1 boucher et 1 chiffonnier.

Toutefois, le rapport de la Commission anglaise indique une fréquence plus grande de cette maladie et les statistiques mentionnent environ quatre décès par an provoqués par cette maladie au cours de ces vingt dernières années.

Son origine professionnelle est nettement établie dans presque tous les cas et ne saurait être mise en doute, lorsque la morve atteint un ouvrier soignant les chevaux ou manipulant leurs dépouilles.

Les pneumokonioses professionnelles. — On appelle pneumokonioses les affections déterminées par l'inhalation et la fixation dans les poumons des poussières mises en suspension dans l'atmosphère.

Les nombreuses industries qui comportent l'émission de poussières de toute nature et obligent les ouvriers à résider dans un milieu fortement chargé de ces poussières, déterminent des pneumokonioses chez ces travailleurs et les prédisposent de plus en plus, par l'altération de leurs poumons, à contracter la tuberculose. Cette maladie fera l'objet d'un chapitre spécial.

Les principales industries à poussières visées ici sont les fabriques de porcelaines, de faïences, de poteries, de chaux, de plâtre, de ciment, la taille du verre et des pierres, le travail à la meule et le polissage, qui dégagent des poussières minérales, la meunerie et la boulangerie, le peignage, cardage et tissage du lin, du chanvre et du coton qui produisent des poussières d'origine végétale; et enfin le travail de la laine, de la soie, des plumes, poils et nacre qui répandent des poussières d'origine animale.

L'*Ankylostomiase* qui frappe les ouvriers mineurs, que l'on a longtemps nommée l'*anémie des mineurs,* a pour cause, généralement admise aujourd'hui, la présence de vers intestinaux, très fins, de 1 à 2 centimètres de longueur, qui s'attachent comme autant de petites sangsues, à la paroi

de l'intestin et provoquent l'anémie partiellement en suçant directement le sang du malade, et, d'autre part, en secrétant une toxine possédant une action destructive sur les globules rouges du sang.

Ces vers, ou ankylostomes, pondent une quantité considérable d'œufs qui sont évacués avec les déjections et qui donnent une larve au bout de quelques jours s'ils se trouvent dans des conditions favorables à leur éclosion.

La température du corps est très élevée pour permettre cette éclosion; en revanche, la température ordinaire est généralement trop basse, ce qui explique que la contagion n'est guère à craindre dans les conditions ordinaires.

Malheureusement, les mines présentent des conditions extrêmement favorables à cette rapide éclosion : température assez élevée, dépassant même 25°, et légère humidité permanente; elles constituent par suite un des milieux des mieux appropriés à la transformation rapide des œufs en larves, et de celles-ci en nymphes.

C'est dans cet état que leur absorption devient dangereuse, ces nymphes ne tardant pas à se transformer en vers après leur introduction dans l'intestin.

On a prétendu que cette introduction du parasite dans l'organisme pouvait se faire par la voie cutanée, mais nous pensons que cela est loin d'être démontré et nous paraît des plus douteux.

Rien n'est plus simple, en revanche, que leur absorption par les voies digestives; répandus à foison au fond des mines contaminées, ces animalcules sont fatalement portés à la bouche en nombre plus ou moins grand, avec les aliments et avec la pipe, dont le mineur fait ordinairement un grand usage.

L'ankylostomiase est une des maladies professionnelles qui, avec le charbon et l'empoisonnement par le plomb, le mercure, le phosphore et l'arsenic, sont visées par la nouvelle législation anglaise sur les accidents du travail. Les statistiques anglaises mentionnent, pour l'année 1909, 8 cas d'ankylostomiase ayant donné lieu au payement d'une indemnité.

Outre l'ankylostomiase, une série de *maladies de nature professionnelle spéciales aux ouvriers mineurs* a été relevée par la Commission anglaise spécialement constituée en vue de l'extension de la législation sur les maladies professionnelles, ce sont : le tremblement des yeux (nystagmus), l'altération du tissu cellulaire sous-cutané de la main (main battue), l'altération du tissu cellulaire sous-cutané de la rotule (genou battu), bourse séreuse du coude (coude battu), l'inflammation de la paroi synoviale et la jointure du poignet.

II. — Les maladies contagieuses.

Lorsqu'un ouvrier, appelé par la nature de son travail à manipuler des objets ayant été en contact plus ou moins direct avec les malades, est atteint d'une affection contagieuse, il y a les plus grandes chances pour qu'il ait contracté cette maladie pendant son travail. Cette maladie contagieuse, quelle que soit sa nature, prend donc par là le caractère d'une maladie professionnelle qui devrait logiquement donner lieu à réparation pour la victime.

Pour établir la liste des maladies contagieuses susceptibles de rentrer dans le cadre des maladies professionnelles, on ne pourrait mieux faire que de reprendre l'énumération de ces affections contenue dans le décret du 10 février 1903 rendu, après avis de l'Académie de médecine et du Comité consultatif d'hygiène publique de France, en vertu de l'article 4 de la loi du 15 février 1902, sur la protection de la santé publique. Voici l'énumération de ces maladies contagieuses :

1. La fièvre typhoïde.
2. Le typhus exanthématique.
3. La variole et la varioloïde.
4. La scarlatine.
5. La rougeole.
6. La diphtérie.
7. La suette militaire.
8. Le choléra et les maladies cholériformes.
9. La peste.
10. La fièvre jaune.
11. La dysenterie.
12. Les affections puerpérales et l'ophtalmie des nouveau-nés.
13. La méningite cérébro-spinale épidémique.
14. La tuberculose pulmonaire.
15. La coqueluche.
16. La grippe.
17. La pneumonie et la broncho-pneumonie.
18. L'érysipèle.

19. Les oreillons.
20. La lèpre.
21. La teigne.
22. La conjonctivite purulente et l'ophtalmie granuleuse.

Lorsqu'on décidera, par la suite, cette extension de la loi sur les maladies professionnelles, on pourra retenir toutes ces maladies contagieuses, sauf toutefois, bien entendu, les infections puerpérales et l'aphtalmie des nouveau-nés, qui ne peuvent évidemment présenter aucun caractère professionnel.

Aux maladies caractérisées vient s'ajouter toute une catégorie de lésions de la peau et des muqueuses provoquées par certains modes de travail, que l'on classe sous le nom de *dermatoses professionnelles.* Notons parmi celles-ci : les *ulcérations* produites par le chrome dans tout travail comportant l'usage de l'acide chromique, de bichromate d'ammoniaque, de potasse ou de soude et atteignant principalement les ouvriers employés à la fabrication du bichromate de potasse et de soude et à la manipulation de leur solution pour la teinture, la fabrication des couleurs et la photogravure.

Le *cancer des ramoneurs* (epithélioma crotal) et le cancer epithéliomateux, les ulcérations de la peau ou de la cornée des yeux dues à la poix, au goudron ou à leurs composés et atteignant les travailleurs manipulant ces substances.

Les *ulcérations des mains* constatées chez les ouvrières manipulant la « chrysoïdine », substance utilisée dans l'industrie de la chaussure pour la teinture des cuirs.

En plus des dermatoses ci-dessus mentionnées, nous pourrions citer le « mal des bassines » qui atteint les mains des ouvrières employées au dévidage du cocon de ver à soie et la « gale du ciment » qui atteint les ouvriers cimentiers.

Les maladies causées par le travail dans l'air comprimé donnent lieu, sans conteste, à une catégorie à part des maladies professionnelles. Les travaux sous-marins, en scaphandre ou dans des caissons, entraînent le séjour plus ou moins prolongé des ouvriers dans une atmosphère plus ou moins fortement comprimée. Ce séjour n'est pas sans présenter de graves inconvénients pour la santé des ouvriers qui sont exposés, principalement dans la période de décom-

pression, à des accidents souvent graves, quelquefois même mortels. Il semble généralement démontré que ces accidents sont dus au dégagement, durant la période de décompression, des gaz dissous pendant la compression dans les liquides de l'organisme.

Les principaux et les plus dangereux de ces accidents sont les congestions et apoplexies cérébrales ou pulmonaires et les troubles paralytiques.

Il existe encore *d'autres maladies professionnelles,* moins graves, moins répandues, mais qui néanmoins ne doivent pas être passées sous silence, telles que :

L'empoisonnement par les vapeurs nitreuses;

Les accidents provoqués par certaines opérations de la métallurgie du nickel, mais dont le nombre a rapidement décru et tend à disparaître depuis que des mesures d'hygiène ont été prises.

Il en est de même pour l'empoisonnement par le bois africain, dans les manufactures d'articles de cette substance, principalement employée pour la fabrication des navettes;

Ou encore par le sulphydrisme et le phosphorisme professionnels. Ce dernier risque semble éteint depuis que l'usage du phosphore blanc est totalement abandonné en France et que la fabrication des allumettes, monopolisée par l'Etat, a cessé de donner lieu à des intoxications dangereuses.

De même encore, la Commission d'hygiène du ministère du Commerce a cru inutile de retenir le nicotinisme, parce que toutes les mesures d'hygiène sont actuellement prises dans les fabriques de tabac de l'Etat, et que la manipulation de ce produit ne semble pas donner lieu à des affections bien caractérisées.

Bien d'autres conditions de travail malsaines et des produits vénéneux pourraient encore être examinés au point de vue de l'intoxication professionnelle; il suffit, pour s'en rendre compte, de jeter un coup d'œil sur la liste des substances visées par l'arrêté du Conseil fédéral suisse du 18 janvier 1901. Mais beaucoup de ces substances sont d'un emploi peu courant et les affections qu'elles peuvent provoquer ne sont pas encore nettement déterminées.

III. — Les métiers qui tuent.

Les martyrs du travail victimes de la céruse.

Le plus néfaste des poisons industriels est le plomb. M. le Dr Layet, professeur à la Faculté de médecine de Bordeaux et correspondant de l'Académie de Médecine, évalue à *cent trente-huit* les corporations atteintes par l'intoxication saturnine. A l'état solide, sous forme de vapeurs, de poussières, de combinaisons, le plomb est dangereux. Des boulangers et des pâtissiers s'étant servi, pour la cuisson, de bois peints avec des couleurs à base de plomb, intoxiquèrent leurs ouvriers et leurs clients. Le nombre des travailleurs victimes du métal-poison est considérable.

Le blanc de céruse est un carbonate de plomb, résultat de la combinaison de l'acide carbonique avec l'oxyde de plomb. Les usages en sont fort nombreux : il est surtout employé dans la peinture en bâtiment, la fabrication du mastic, des vernis, le papier peint, l'imagerie, le blanchiment de la dentelle. Il exerce en premier lieu ses terribles ravages parmi les ouvriers *cérusiers* qui le fabriquent, et surtout parmi les peintres en bâtiment.

Le blanc de céruse s'obtient en décomposant un acétate de plomb par l'acide carbonique. Il se présente sous forme d'une masse compacte qu'il faut réduire en poudre. Cette opération, le *broyage,* répandait autrefois dans l'atmosphère une grande quantité de poussière de céruse. Le danger était terrible pour les cérusiers, et les victimes si nombreuses que l'on proposa jadis d'employer des forçats à cette besogne. On considérait alors que l'un des plus graves châtiments d'un criminel était le travail dans une fabrique de céruse.

Aujourd'hui, la céruse en poudre est recueillie sous la vapeur d'eau, et le dégagement de poussière nocive est ainsi diminué. Cependant il ne faudrait pas croire que l'ouvrier cérusier est entièrement pré-

servé. Mais les fabricants de céruse prennent les plus grandes précautions pour que le nombre des malades ne soit point connu du public. Un contrôle minutieux est exercé sur les ouvriers; ceux qui manifestent les premiers symptômes d'intoxication sont renvoyés, soignés quelque temps à domicile, et non dans les hôpitaux où l'on tient registre des affections constatées.

Mais si l'on n'est point renseigné exactement sur le chiffre des victimes de la fabrique, on sait combien de milliers de peintres en bâtiment sont décimés par la céruse.

Le blanc de céruse, se présentant à l'état de poussière, pénètre facilement dans les organes de la digestion et de la respiration. Mêlée aux huiles pour former la peinture ou le mastic, la céruse conserve son état pulvérulent; des particules se détachent du mélange au moment du travail et sont absorbées par l'organisme. Quand l'ouvrier peintre pratique le *ponçage* ou le *grattage*, c'est-à-dire lorsqu'à l'aide de la pierre ponce il enlève les anciennes peintures pour les remplacer par des couches nouvelles, la poussière s'élève en véritable brouillard, emplit les fosses nasales et la bouche de l'ouvrier, parcourt le tube digestif jusqu'à l'estomac. Les muqueuses de cet organe sécrètent un liquide qui exerce une grande action sur les aliments : *le suc gastrique*. Le suc gastrique dissout la poussière de céruse, qui se trouve alors incorporée aux matières alimentaires et parcourt avec elles tout le canal digestif. Mais déjà le poison, dans l'estomac et les intestins, exerce ses ravages : attaquant les muqueuses, il produit les douleurs atroces appelées *coliques de plomb*. Le langage populaire a dénommé cette maladie d'un vocable significatif : les coliques de miserere, *ayez pitié de moi*. Et de fait, celui qui a assisté à une crise de *miserere*, n'en oublie jamais l'horrible vision : le corps du patient tordu par la souffrance, le malheureux se roulant par terre comme un épileptique, poussant des cris déchirants, les yeux hagards, le visage congestionné, les mains crispées ; il lui semble qu'une lourde masse de plomb descend lentement en lui, le déchire, broie ses organes. C'est une vision de l'enfer dantesque.

La mortelle céruse poursuit sa route à travers l'organisme, elle s'attaque au foie dont elle supprime la sécrétion biliaire, elle provoque chez le malade une constipation rebelle, que seul un purgatif « de cheval » parvient à vaincre momentanément. Puis le saturnin perd l'appétit, et le robuste ouvrier, jeune et naguère plein de santé, dépérit, ne peut plus absorber que du bouillon ou du lait. Son visage devient jaunâtre, on aperçoit un filet noirâtre, connu sous le nom de *liseré gengival* ou *plombique*, signe caractéristique de l'empoisonnement saturnin. La céruse est alors mêlée au sang.

Un homme en état de santé normal possède environ 5 millions de

globules rouges par millimètre cube de sang, dit M. le professeur Layet (Conférence du 15 janvier 1903). Après cinq ans de métier, le peintre n'en a plus que 3 millions 700 mille. Au bout de vingt ans il n'en a plus que 2 millions 600,000. Après trente ans, ce nombre est descendu à 2 millions 200,000 chez les rares ouvriers qui peuvent exercer aussi longtemps. Or, les globules forment le principe vital du sang; ce sont eux qui réparent les tissus des organes, qui donnent à l'homme la force de résister à la maladie. Les globules en diminuant diminuent donc d'autant la vitalité de l'ouvrier peintre; ceux qui demeurent dans son sang perdent leur action régénératrice.

Digérée en quelque sorte, la céruse, après avoir accompli le parcours du tube digestif, se fixe dans les organes : le cœur, les muscles, le cerveau, le foie, les reins. Sa présence est démontrée par l'analyse des tissus, dans lesquels on retrouve les traces du plomb, et en premier lieu par les troubles qu'elle occasionne. Dans le domaine du système nerveux, la céruse provoque la goutte, les rhumatismes, les crampes. La sensibilité du malade augmente ou diminue dans de notables proportions. La caractéristique de l'empoisonnement saturnin réside dans la paralysie des muscles extenseurs.

Les *muscles extenseurs permettent*, comme leur nom l'indique, d'étendre le bras, la main et de les ramener à la position normale lorsqu'ils sont pliés. La céruse, paralysant les extenseurs, le bras ou la main pliés conservent la flexion, et le malheureux ouvrier, frappé souvent en pleine jeunesse, portant la « griffe » des saturnins, est incapable de toute besogne.

Les muscles du larynx sont souvent atteints, le peintre alors devient aphone. La céruse attaque la moelle épinière, atrophie les muscles de la main. Viennent les lugubres symptômes des affections du cerveau : le tremblement des membres, le vertige épileptique. Le saturnin perd insensiblement la vue, car le nerf optique est atteint, ou bien une lésion des reins, provoquant une rétinite albuminurique, le rend aveugle. Puis la paralysie générale, la folie se déclarent, et la mort vient enfin délivrer l'ouvrier.

Le peintre respire aussi la céruse : le poison s'attaque à l'appareil respiratoire. Les bronchites sont fréquentes chez le peintre, elles se transforment rapidement en *asthme saturnin*. Comment la tuberculose ne se développerait-elle pas en un terrain aussi bien préparé ? 20 pour 100 des saturnins meurent tuberculeux.

Néphrite, paralysie, cécité, épilepsie, folie : la céruse a le triste privilège de provoquer la plupart des affections dont l'humanité est victime. A ce triste cortège, il convient encore d'ajouter l'albuminerie et l'hydropisie, celles-ci causées par l'effort pénible que font les reins pour éliminer le poison.

Afin de mettre en pleine lumière la foudroyante nocivité de la céruse, M. le Dr J.-V. Laborde a provoqué chez des animaux l'empoisonnement tel qu'il se produit chez les peintres. Au moyen d'un soufflet à main, il a fait avaler et respirer à des cobayes la poussière de céruse : Au bout d'une heure, les animaux tombèrent asphyxiés. La colique de plomb, le dépérissement, les hallucinations, les convulsions, la paralysie ont pu être communiqués aux chiens de la même manière.

Et ce n'est pas seulement des hommes qui subissent le martyre de l'empoisonnement saturnin : les ouvrières employées au blanchiment des dentelles et à l'imagerie sont exposées aux mêmes maux. Pour connaître la répercussion formidable du danger sur la race, laissons la parole à la statistique.

Tout d'abord il convient de rappeler que, jusqu'à ces dernières années, l'intoxication chez les peintres *a progressé* sensiblement. L'éminent et regretté professeur J.-V. Laborde constate que le taux des journées d'hôpital, qui était de 10,70 o/o en 1883, a monté en 1899 à 17 et 20 o/o, si bien qu'à Paris seulement, sur une population d'environ 30,000 ouvriers peintres en bâtiment, 150 meurent annuellement, empoisonnés par la céruse, 1,500 sont rejetés des ateliers, paralytiques, aveugles, épileptiques.

Les saturnins ont fondé une famille. Et quelle famille! M. le professeur Layet, s'appuyant sur les travaux de Ballaud, de Rennert, est arrivé à cette constatation terrifiante:

« Quand la femme est intoxiquée, la grossesse n'est fructueuse que *27 fois sur 100* (*donc 73 avortements ou décès immédiat du nouveau-né sur 100 grossesses*). Quand le père et la mère sont saturnins, le mal se transmet à leurs enfants *94 fois sur 100; 92 fois sur 100,* quand la mère seule est atteinte et *63 fois* quand le père seul est saturnin. Pour les enfants des intoxiqués, c'est l'idiotie, la débilité, le rachitisme, l'épilepsie.

CHAPITRE III

MÉTIERS MEURTRIERS

Le nombre des victimes du plomb en France.
Statistique sur l'effectif des ouvriers employés dans les industries du plomb.

Mines de plomb	1.350
Métallurgie du plomb	770
Laminage, étirage du plomb	110
Fonderies de plomb	100
Fonderies de caractères	700
Potiers d'étain	»
Instruments de musique en métal	1.050
Orgues	400
Plomberie, zingage, gaz et eau	4.000
Imprimerie, typographie	50.000
Fabriques de céruse, minium, litharge	500
Fabriques de vernis et laques	400
Broyage et préparation de couleurs	1.000
Fabriques d'accumulateurs	220
Fabriques de taillage de limes	3.300
Ciselure sur métaux	800
Fabriques de tissus laine et soie (Jacquard)	135.000
Fabriques de dentelles, rideaux, mousselines	7.000
Chaudronnerie, fer ou cuivre, étamage	15.000
Appareillage pour gaz ou électricité	3.500
Chauffeurs-mécaniciens	40.000
Fabriques de poterie	3.500
A reporter	268.700

Report...	268.700
Fabriques de faïence	11.000
Fabriques de cristallerie.....	12.000
Emaillerie	600
Décoration de porcelaine et faïence.....	1.400
Dessinateurs et imprimeurs sur étoffes, teinturiers apprêteurs	5.000
Passementerie, guiperie, fils de laiton.....	13.000
Fabriques de mesures linéaires.....	300
Taillage et polissage de glaces, miroiterie.....	1.200
Fleuristes	15.000
Total.....	328.200

Il convient au surplus de remarquer que, dans certaines industries, par exemple les fabriques de tissus, l'effectif ouvrier ne se trouve point intégralement en contact avec le plomb et qu'inversement il se rencontre nombre d'ateliers exposés au saturnisme dans les industries autres que celles mentionnées ci-dessus; c'est ainsi, par exemple, que les accumulateurs font évidemment, dans diverses industries, l'objet de fabrications annexes, en dehors des fabriques *spéciales* d'accumulateurs, qui n'occuperaient au total que 220 ouvriers.

Ces chiffres sont extraits du rapport du Ministère du Commerce et de l'Industrie du 12 mars 1904. Ils ont été relevés, d'après les résultats du recensement de 1896, par la Direction du Travail (Service du Recensement industriel).

I. — Autres constatations.

Voici les constatations faites dans une usine d'accumulateurs occupant 40 ouvriers à la fois, et où passèrent au cours de l'année *43 travailleurs: 43 cas de saturnisme* furent observés occasionnant un total de *802 jours de maladie!*

Une soudeuse, employée pendant six mois, subit trois crises qui nécessitèrent 45 jours de traitement; une empâteuse, en trois mois et demi de présence à l'atelier, eut deux crises et 47 jours de maladie! Une ébarbeuse, 43 jours de maladie en quatre mois. Une injecteuse, 83 jours de maladie en quatre mois.

Et les symptômes de l'empoisonnement présentent ici un caractère extrêmement grave. Les coliques de plomb qui frappent les électriciens sont encore plus violentes que celles des peintres.

S'il n'est malheureusement pas encore possible de chasser le plomb de l'industrie des accumulateurs, du moins faut-il exiger des mesures de préservation pour les ouvriers. Les poussières et les vapeurs doivent être chassées par une ventilation suffisante des ateliers; l'enduisage à la main rigoureusement interdit. Enfin, on ne saurait trop recommander aux ouvriers les plus grands soins de propreté: lavages, bains fréquents et rinçage de la bouche.

II. — Fondeurs typographes.

La fondèrie typographique est une industrie décroissante en France. Elle s'exerce surtout à Paris et seulement dans quelques villes de province: Lille, Nancy, etc. Les machines à composer (linotypes) qui fabriquent le caractère et composent simultanément, réduisent encore le domaine de cette industrie.

Les fondeurs typographes sont exposés à tous les accidents saturnins. Un grand nombre de femmes étant employées dans les ateliers, les mariages entre intoxiqués sont fréquents et les accidents de la grossesse, la naissance d'enfants chétifs ou maladifs, sont bien souvent la conséquence de ces unions infortunées.

Les fonderies de caractères sont, en général, placées dans

des conditions d'hygiène déplorables. Les prescriptions de la Préfecture de Police qui imposent l'installation de lavabos, demeurent presque partout lettre morte. Les ateliers de l'Imprimerie Nationale sont particulièrement remarquables par leur insalubrité; l'Etat a donné, en cette circonstance, à l'industrie privée, le spectacle de l'indifférence absolue en matière d'hygiène. Le Syndicat obtiendra-t-il un aménagement plus salubre des nouveaux locaux en construction?

Les premiers ouvriers exposés sont ceux qui préparent la *matière à composer:* alliage de plomb, d'antimoine et d'étain. Les caractères hors d'usage sont également refondus. La matière neuve à caractère comprend environ 75 o/o de plomb, 15 o/o d'antimoine et 10 o/o d'étain; la proportion d'étain est moindre lorsque l'on refond de la matière déjà utilisée.

La fusion dégage des vapeurs de plomb et des vapeurs sulfureuses provenant de l'antimoine. Une ventilation convenable faisant défaut dans les fabriques, les ouvriers respirent à pleins poumons les émanations nocives.

Au sortir des chaudières, le mélange — recueilli dans des lingotières, est placé dans des petits creusets contenant chacun de 8 à 10 kilogrammes et chauffés au gaz. Des vapeurs de plomb se dégagent de nouveau, et souvent se répandent dans l'atelier, une odeur infecte produite par la combustion de l'huile à machine qu'enduit les *rompures* (fragments de caractères que les fondeurs sont tenus de remettre dans les creusets).

La chaleur dépasse parfois 50 degrés. La matière en fusion, aspirée par un piston, est envoyée dans un moule où le caractère est formé.

LIVRE V

TUBERCULOSE
COMME FLÉAU SOCIAL

CHAPITRE PREMIER

LES FAITS

En France, le nombre annuel des décès par toutes les maladies était, il y a vingt ans, de 800 à 850,000. Pendant les années 1907 à 1910 il oscille autour de 800.000. Nous avons donc gagné, si ce chiffre se maintient, 50.000 existences; il y a de mauvaises années pour les maladies comme il y a de mauvaises années pour les récoltes, mais la diminution est très notable. Dans ces 750.000 décès, il y en a *150.000 dus à la tuberculose,* il y en a 150.000 qui portent sur les enfants n'ayant pas encore atteint un an, cè qui nous fait déjà 300.000, et il reste 60 à 80,000 morts causées par les maladies contagieuses, telles que la dipthérie, la fièvre typhoïde, la variole, maladies évitables contre lesquelles nous pouvons aussi livrer un bon combat.

Je ne vous parlerai pas, dit M. Brouardel, de cette hécatombe de 100,000 bébés; ils meurent parce qu'on ne sait pas les élever, parce que leur mère fait inconsciemment, chaque jour, des fautes irréparables, je limite volontairement ma démonstration à la question de la tuberculose.

Depuis 40 ans, nous savons que la tuberculose est contagieuse, le fait a été mis hors de doute par un médecin français, le professeur Villemin. Depuis 25 ans, nous connaissons son agent actif, le bacille tuberculeux de Robert Koch.

Le nombre des personnes dans le corps desquelles se meuvent des bacilles tuberculeux est si grand que Behring a pu dire que chez les adultes, sur 100 autopsies, on en trouvait 90 fois.

Mais tous ceux qui ont dans un point quelconque de leur économie des bacilles de Koch, ne sont pas malades. Les germes de la tuberculose se logent en effet dans un point quelconque de l'économie, surtout dans les ganglions lymphatiques, où, prisonniers, ils restent en embuscade jusqu'au jour, où, sous l'influence d'une maladie accidentelle, d'un surmenage, d'un traumatisme, ils sortiront de leur loge pour envahir l'individu.

Leurs premières irruptions ne sont pas fatalement mortelles. Tous les auteurs : Laënnec, Carswell, Natalis Guillot, etc., ont noté que chez les vieillards, alors qu'ils succombent à une lésion cérébrale, à une pneumonie, à un cancer, on trouve dans les poumons des lésions tuberculeuses guéries, 50 à 60 fois pour 100. Celles-ci ne se sont traduites pendant la vie que par des troubles dont l'interprétation a échappé aux malades eux-mêmes, à leur famille et parfois même à leurs médecins.

Ces chiffres, dit le Dr Ribard, par la similitude même de leurs résultats, sont d'une grande éloquence. Ils nous montrent très clairement que la moitié des hommes réputés bien portants et non tuberculeux, mourant de vieillesse ou de cause fortuite, ont, à un moment donné de leur vie, été touchés par la tuberculose, mais ont guéri.

Ces constatations très importantes ont été faites par le professeur éminent, M. Brouardel, au Congrès international de la Lutte contre la Tuberculose de 1911.

Nous allons voir quelles sont les causes de ces hécatombes humaines annuelles, de cet effrayant budget de 150,000 morts par an, pour la France seulement, le pays le plus richement doté par la nature.

Les causes.

Dans chaque ville il y a des maisons saines, des maisons malsaines. Quand vous chercherez le logement que vous désirez occuper, ne vous guidez pas seulement selon la commodité de la disposition des locaux. Choisissez une maison saine, c'est-à-dire aérée, ensoleillée. On a bien souvent cité un vieux proverbe persan : « *Là où l'air et le soleil n'entrent pas, le médecin entre souvent* ». Le sage qui, il y a

quelques milliers d'années, a promulgué ce dogme, a résumé, dans une formule inoubliable, la première règle de l'hygiène de l'habitation.

En voulez-vous la preuve ? Je l'emprunte à la maladie qui est l'objet de nos préoccupations, à la tuberculose. Vous savez que les grandes villes ont la réputation d'être les foyers d'où rayonne la tuberculose. Sauf quelques réserves secondaires, qui sont nécessaires, cette proposition est vraie. Mais une ville n'est pas, au point de vue de la tuberculose, un bloc dont toutes les parties sont également dangereuses pour ses habitants. *Ainsi un même groupe de* 10.000 *personnes perdait chaque année en* 1900, *par la tuberculose,* 105 *unités dans le quartier de Plaisance, et* 11 *seulement dans le quartier des Champs-Elysées.* Si nous cherchons, dans le plus mauvais quartier, celui de Plaisance, dans quelles maisons meurent les tuberculeux, nous constatons qu'il y en a de néfastes, qu'il y en a de bien rarement atteintes. Le casier sanitaire dressé pour chaque maison par la ville de Paris, contient les renseignements les plus précieux, très bien mis en valeur par M. Juillerat, dans sa communication au Congrès. Malheureusement, on ne peut les placer sous les yeux du public, ce serait déprécier la valeur des immeubles, porter atteinte au droit de la propriété; jusqu'à ce jour celui-ci jouit, dans notre législation, de privilèges supérieurs à ceux que l'on accorde au respect de la vie humaine.

« Si on est obligé de taire ces renseignements qui seraient si utiles à connaître pour les locataires, nous pouvons dire que les maisons salubres sont celles où l'air et le soleil pénètrent largement.

A défaut de ces documents, condamnés à rester secrets, pour un temps qui ne sera pas trop prolongé, nous en avons d'autres à Paris même. M. Lalance, avec quelques-uns de ses amis, a ouvert, rue Boursault, un dispensaire antituberculeux type Calmette, placé sous la direction médicale de M. le Dr Séailles. Il fonctionne dans des conditions excellentes.

M. Lalance a fait, sur un plan des arrondissements où se trouvent les clients du dispensaire, pointer les maisons qu'ils habitent. Un coup d'œil jeté sur le plan permet de voir de suite qu'il y a deux foyers principaux, et que les

autres tuberculeux, beaucoup moins nombreux, sont disséminés dans les quartiers voisins. On sait donc où siège l'ennemi, où on doit l'attaquer; nous espérons que le Conseil d'hygiène et la Commission des logements interviendront, ils en ont le droit et le devoir. Or, ces foyers de tuberculose sont constitués par des groupes de maisons séparées par des ruelles, de longues cours étroites; ajoutons que les habitants du rez-de-chaussée, du premier étage, comptent des tuberculeux beaucoup plus nombreux que ceux qui occupent les étages supérieurs, moins humides et plus ensoleillés.

Rappelons qu'en Angleterre, les lois sur la propriété, si différentes des nôtres, ont permis presque sans frais de raser les quartiers insalubres; que les hygiénistes ont réussi à faire une guerre si active à l'humidité, que lorsqu'une maison porte ombre à sa voisine, on peut la faire démolir. Le résultat ne s'est pas fait attendre, en 50 ans la mortalité par tuberculose, en Angleterre, a diminué de 45 o/o. Elle est actuellement de 13, la nôtre de 32 pour un même groupe de 10,000 habitants. Je ne veux pas dire que ce soit la seule cause de l'abaissement de la mortalité; mais ma conviction est qu'elle en est la principale. » (Du discours prononcé par M. Brouardel, au Congrès de la Tuberculose de 1911.)

Et M. Brouardel nous fournit, en plus, des renseignements que voici:

A Paris, un ouvrier qui gagne souvent 7 francs par jour se marie. Il épouse une jeune fille qui en gagne 3. Le ménage est relativement à l'aise. Le logement est propre, gai, l'un et l'autre s'y plaisent. Survient un enfant; ou bien on l'envoie en nourrice, et nous connaissons le sort qui l'attend, ou bien la mère l'élève. Dans ce cas, elle ne peut plus gagner les 3 francs par jour nécessaires à l'aisance du ménage. Les charges augmentent, les ressources diminuent. S'il naît un deuxième enfant, on est obligé de chercher un logement moins coûteux. Peu à peu, on va vers la chambre unique, celle dans laquelle s'accomplissent tous les actes de la vie journalière. Nous savons combien le surpeuplement d'une chambre entraîne de dangers pour la santé, par la multiplication des contacts suspects.

La ménagère, absorbée par les soins de ses enfants, n'a plus les

mêmes préoccupations flatteuses pour son mari, elle se néglige, parfois elle est énervée par les cris, par les soins donnés à ses enfants, lorsqu'ils ont les maladies ou indispositions propres à l'âge. Le mari se déplaît en son logis, il va au cabaret rejoindre ses camarades, il y dépense de l'argent qui devrait être réservé à son ménage; il séjourne le moins possible dans son logis, s'il y est reçu par des reproches trop mérités; il y trouve la misère, ses enfants malades ou souffreteux. Il boit de plus en plus. Le taudis, disait J. Simon, engendre le cabaret et nous ajoutons: le cabaret engendre la tuberculose.

Que l'on ne pense pas que j'aie sous les yeux des faits exceptionnels. Tous les médecins des bureaux de bienfaisance sont les témoins impuissants de ces cruelles hécatombes. A Paris, elles se comptent chaque année par milliers.

La ménagère doit, dès le début, être prévenue du sort qui l'attend, elle et les siens, si elle ne sait pas conserver à son intérieur l'aspect joyeux, propre des logis des premiers jours de mariage. Les associations de bienfaisance doivent être prévenues que le moment utile de leur intervention est celui où naît le premier enfant. A ce moment, le ménage ne demande rien, il faut aller au devant de lui, plus tard il n'est plus temps, il y a ruine de la santé et ruine morale; on peut encore retarder l'échéance du désastre, on ne l'évite pas.

Un fait bien précis vous montrera l'influence de la salubrité du logis, de la propreté sur la santé. Le Havre est une des villes du monde où la mortalité par la tuberculose est la plus élevée. Si on prend l'ensemble de la ville, on trouve qu'il y a 52 décès par tuberculose pour 10.000 habitants.

Mais ce chiffre est inégalement réparti, ainsi dans le vieux quartier des Albanais, la mortalité tuberculeuse par 10,000 habitants n'est plus de 52, elle est de 92. Par contre, une Société de constructions de maisons ouvrières, dont M. J. Siegfried est le président, a fait construire une soixantaine de maisons salubres; la mortalité par tuberculose y a été, ces dernières années, d'une unité par 10.000 habitants, 92 fois moins que dans le quartier des Albanais.

Une statistique de Husson, ancien directeur de l'Assistance publique, m'inspire cette défiance. Husson, en 1868, avait établi qu'en attribuant seulement un bain par an à chaque Parisien, il y en avait encore 100.000 qui n'en prenaient pas du tout.

Au cours de nos enquêtes en temps d'épidémie, moi et mes élèves avons vu des villes, de grandes villes, où on ne chauffait de bains que sur commandes, ou bien la veille des jours où le préfet maritime donnait un bal.

Après tous ces chiffres, après toutes ces données fournies par des spécialistes qui n'ont aucun parti pris politique, nous pouvons affirmer, sans crainte d'exagération, que la principale cause de la tuberculose réside dans les conditions générales du régime capitaliste. Mauvaise nourriture, habitations insalubres, manque de propreté, surmenage, insécurité de la vie, *ajoutent* aux hécatombes humaines faites par la guerre, de nouvelles hécatombes avec une régularité d'une loi de la nature. La société capitaliste tue, en temps normal, autant et plus qu'elle ne fait massacrer aux temps des guerres les plus meurtrières.

LIVRE VI

LA PROSTITUTION

CHAPITRE PREMIER

LA PROSTITUTION COMME FLÉAU CAPITALISTE

Avec Diderot et Charles Fourier nous ne maudissons pas hypocritement les passions humaines, dont celle de l'amour est une des plus nobles et des plus fécondes, sinon la plus féconde — après celle du travail libre — mais à la condition qu'elles puissent se développer librement et sainement, sans abus et sans être subordonnées aux calculs d'argent. Or, sous le régime de la propriété privée, l'argent, la violence et l'arbitraire, avilissent l'amour. La femme devient une marchandise. Et le plaisir se transforme en *vice ignoble* pour les uns, en *torture* pour les autres. Après la faim résultant du chômage, la prostitution est le fléau le plus terrible du régime d'inégalité, des privilèges et de la propriété privée. Voici, d'après Lombroso et Ferrero, un historique très succinct de ce fléau qui, comme le chômage, ne disparaîtra qu'avec le régime capitaliste.

I. — Prostitution civile.

L'abbé, l'évêque, le baron, le sculpteur feudataire pouvaient avoir chez eux une espèce de harem ou bordel entretenu aux frais de leurs vassaux.

Comme aujourd'hui les cafés chantants, les puits étaient alors les lieux de rendez-vous des courtisanes dans les cours des miracles où elles habitaient, ou bien dans les rues où avaient lieu leurs marchés.

Si l'on passait en revue tous les puits qui ont joué un rôle dans l'histoire de la prostitution, on en trouverait un pour chaque ville,

ce qui prouve que le *putagium* au moyen âge était presque inséparable des puits communs aujourd'hui à peu près disparus. C'est pourquoi on a fait dériver le mot *putagium* de *putens* (Dufour) : nous croyons pourtant bien plus probable qu'il vient de *puella* seulement pris dans une acception spéciale, comme la *fille* en français, car le mot *putain,* suivant Littré, au XIVe siècle, ne signifiait que *jeune* fille.

Dans les grandes villes, le bordel se logeait dans les maisons privées et jusque dans les édifices publics.

Jacques de Vitry, vers la fin du XIIe siècle, décrit ainsi la prostitution dans le quartier de l'Université à Paris : « Dans la même maison, logent au premier étage les professeurs, qui font école, au-dessous les femmes publiques qui exercent leur métier. Pendant que d'un côté, celles-ci disputent entre elles ou avec leurs amants, de l'autre s'élèvent les discussions savantes et les argumentations des écoliers. »

Louis IX se révéla vertueux, mais naïf, en cherchant à supprimer la prostitution dans son royaume. L'ordonnance de 1254, par laquelle il prononçait le bannissement général des femmes publiques, ne fut pas exécutée avec rigueur, car elle allait contre la nature des choses.

On ne tarda pas à reconnaître que la prostitution légale avait moins d'inconvénients que la prostitution cachée ; il en naquit la conviction que l'on ne pourrait jamais la bannir, car en la forçant à changer de nom et de formes, on ne faisait que lui donner un nouvel essor.

Pendant le court délai, dans lequel la prostitution fut obligée de se cacher, les tavernes prirent la place des bordels ; et ceux-ci devinrent des tavernes quand ils furent rétablis par une ordonnance du même roi qui les avait fermés. Suivant Delamare, ce fut pendant l'interrègne de la prostitution légale que l'on commença à donner aux femmes publiques des noms odieux qui marquaient leur ignominie.

Peu après, sous le règne de Philippe-Auguste, le mot *ribaldus* (ribaud) entra dans la langue vulgaire avec une signification deshonnête. On désignait d'abord par ce nom la foule qui suivait l'*ost* ou chevauchée du roi, sans spécification de sexe, vivant de prostitution, de vols, de jeu et d'aumône.

Cette foule s'accrut prodigieusement sous le prétexte des croisades ; dans une année, le nombre des goujats ou serfs qui suivaient la cour, pouvait être supérieur à celui des armées. Parmi ces goujats, toujours prêts au pillage, se trouvaient des femmes qui couvraient leur lascivité sous l'oriflamme du roi et les bannières de ses vassaux.

Philippe-Auguste s'avisa de tourner à son profit « un mal nécessaire » : au lieu de se débarrasser de la ribauderie par les menaces et les supplices, il l'organisa en un corps ayant son règlement. En effet, une ordonnance de la commune de Cambrai définit ainsi les privilège du Roi des Ribauds : « Ledit roi doit avoir, prendre ou recevoir sur chaque femme qui s'accouple charnellement avec un homme, soit qu'il tienne ou ne tienne pas maison dans la ville, cinq sous pour une fois. Item, sur toutes les femmes qui entrent dans la ville et sortent de l'ordonnance pour la première fois, deux sous tournois ; item, sur la femme qui change de logis ou sort de la ville, douze deniers, etc. »

Dans chaque bordel, il y avait un Roi des Ribauds, élu dans ces lieux, et cette espèce de garde chargée d'y maintenir l'ordre n'était qu'une petite caricature du Roi des Ribauds du Palais Royal.

II. — Temps modernes. Prostitution de Cour.

Si nous en croyons Brantôme, François Ier voulut supprimer la bande indécente et dangereuse des femmes que ses prédécesseurs entraînaient à leur suite et que le Roi des Ribauds devait pourvoir de logement, surveiller et gouverner. C'est vers cette époque que le Roi des Ribauds fut remplacé par une « dame des femmes de plaisir qui suivaient la Cour », charge très délicate qui laissa des traces jusqu'au règne de Charles IX.

Voici ce que disait à Brantôme un grand prince qui n'était pas assez corrompu pour nier les conséquences funestes de cette démoralisation de la noblesse. « Si la débauche n'eût existé que parmi les dames de la Cour, le mal eût été circonscrit ; mais elle s'étendait aux autres Françaises qui, se conformant dans leurs vêtements et leur manière de vivre aux habitudes des dames de la Cour, voulaient aussi les imiter dans leurs lasciveries et disaient « A la Cour, on s'habille, on danse, on se réjouit ainsi. »

C'est de là que naquit l'étymologie, hélas ! si peu élogieuse pour la monarchie, du mot *courtisane*.

François Ier avait transformé sa Cour en une sorte de harem où il ne voyait pas de mauvais œil les gentilshommes partager avec lui les faveurs des dames, leur donnant de son côté des exemples et des leçons de libertinage, ne rougissant même pas, à l'occasion, de se montrer complice d'amours illégitimes.

« Sous son règne, dit Sauval, celui qui n'avait pas d'amie, était mal vu à la Cour, car il n'y avait pas de gentilhomme dont le roi ne désirât connaître le nom de la dame. »

Les dames étaient logées à la Cour. « Le roi, dit encore Sauval, avait les clefs de leurs appartements, il y entrait à toute heure de la nuit sans frapper ni faire du bruit. Lorsque les dames, par pudeur, refusaient cette sorte d'appartements que le roi leur offrait au Louvre, aux Tournelles, à Meudon ou ailleurs, si leurs maris occupaient des charges ou des emplois dans le gouvernement, ils étaient condamnés à mort à la première accusation de la plus petite concussion ou de tout autre crime semblable, à moins que les femmes ne rachetassent leur vie au prix de leur honneur. »

Mézeray, dans son *Histoire de France,* trace un tableau saisissant de cette corruption qui, dit-il, commença sous le règne de François Ier, devint presque universelle sous celui de Henri II et arriva au dernier degré de débordement sous Charles IX et sous Henri III.

« C'est ainsi, écrit Brantôme, qu'une dame écossaise de haut rang, nommée Hamier, qui avait eu un fils naturel de Henri II, disait :

« J'ai fait ce que j'ai pu, et maintenant je me trouve heureusement enceinte des œuvres du roi, ce dont je me tiens très honorée et très favorisée; lorsque je pense que le sang royal a je ne sais quoi de plus suave et de plus doux que l'autre sang, je me trouve très contente, sans compter les beaux avantages que j'en retire. »

Brantôme ajoute:

« Cette dame, ainsi que d'autres que j'ai entendu parler, avaient cette opinion que coucher avec son prince n'avait rien d'infamant; que l'on peut appeler femmes publiques seulement celles qui se livrent aux gens de peu, mais non les femmes qui s'abandonnent aux grands rois et aux gentilshommes. »

Brantôme en fait dire autant à un grand personnage qui causait sur le même sujet en défendant une grande princesse connue pour être très ardente à satisfaire tout le monde; il déclare que: « les dames bourgeoises seules doivent être constantes et immuables comme les étoiles fixes, et que, lorsqu'elles s'avisent de changer en amour, elles sont justement punissables et doivent être classées parmi les courtisanes de bordel. »

Après cette théorie, on ne peut être surpris qu'une dame de cour enviât la liberté des femmes publiques de Venise. Brantôme, qui rapporte ce fait, ajoute:

« Voilà un désir agréable et bon ! »

« Si le sérail de Henri II, écrit Sauval, n'était pas aussi grand que celui de François Ier, sa cour ne fut pourtant pas moins corrompue. »

CHAPITRE II

LA PROSTITUTION DITE SACRÉE ET L'INFLUENCE DE L'ARGENT

A côté de l'Inde, dont le climat provoque et exalte la passion au point de la diviniser, une autre nation antique a vu fleurir la prostitution sacrée dans des mystères célèbres ; nous voulons parler de l'Egypte, dont les mythes d'Isis et d'Osiris résument, en définitive, toute la théorie. Osiris, c'est le soleil, la vie mâle ; Isis, c'est la lune, la nature femelle. La religion gravite autour du mystère de la fécondation. Aux fêtes d'Osiris, les prêtres portaient processionnellement le tau, le phallus, à travers les campagnes ensemencées ; quant aux fêtes d'Isis, c'était, dans toute l'Egypte, le signal de tous les débordements voluptueux que l'imagination humaine peut concevoir. Les villes étaient abandonnées, hommes et femmes descendaient en foule vers les temples de la déesse, agités d'un délire étrange et, s'entourant de tout ce qui pouvait exalter leur excitation érotique, se livraient sans aucune réserve aux débauches les plus variées.

Le prétexte religieux ne couvrait pas seulement le sentiment passionné des foules, il masquait aussi la cupidité des courtisanes et des prêtres qui les exploitaient. L'histoire nous a rapporté le récit des fortunes fabuleuses amassées par les courtisanes égyptiennes et notamment par la célèbre Rhodopis, qui fit construire à ses frais la pyramide du roi Mycerinus. En Lydie, autre pays où la prostitution sacrée floris-

sait, la redevance prélevée sur la prostitution contribua à édifier le tombeau d'Alyatte, père de Crésus.

Dans tous ces pays, le culte de Vénus autorisait les prêtres à exploiter à leur profit, d'une façon plus ou moins déguisée, les jeunes filles séduisantes auxquelles ils apprenaient, dès l'âge le plus tendre, l'art de la volupté. Ils se les attachaient par crainte religieuse et avaient contre celles qui désertaient des incantations magiques dont on retrouve un exemplaire à la bibliothèque royale de Ninive. Cette exploitation était des plus variées; certaines courtisanes qui exerçaient librement étaient admises temporairement dans les temples pour augmenter les profits de l'autel; d'autres étaient simplement assujetties à une redevance sacrée; les prêtres de Baal, poussant jusqu'à l'infamie cette exploitation éhontée, battaient monnaie avec la prostitution masculine et avec des animaux dressés à la sodomie.

I. A la merci de la Préfecture.

Les prostituées qui contreviennent aux règlements de la Préfecture sont envoyées à Saint-Lazare pour une période de quatre à quinze jours.

C'est le Préfet de Police qui inflige ces punitions en s'appuyant sur les ordonnances royales du 20 avril 1684, du 26 juillet 1713 et du 6 novembre 1778. Cet internement, on le voit, n'est pas prononcé par un tribunal; il s'opère en vertu d'une simple décision du Préfet rendue sans appel. Nous reviendrons, au chapitre suivant, sur la légalité de cette mesure.

Dans la pratique, les punitions sont prononcées directement par le commissaire interrogateur adjoint. De huit à quinze jours, c'est le commissaire interrogateur du deuxième bureau qui les prononce lui-même. Toutefois, aucune punition n'est définitive qu'après avoir été approuvée par le chef de la 1re division et par le Préfet de Police personnellement.

Voici, à titre documentaire, d'après une note du chef du 2e bureau lui-même, le tableau des punitions en 1903 :

Filles relaxées sans punition	41.719
— punies d'emprisonnement	13.014
— envoyées en traitement à Saint-Lazare	508
— envoyées en hospitalisation	320
Total des filles arrêtées	55.641

(*La Lutte contre la Prostitution,* par R. Decante, 1909, in-8°).

II. — Égoïsme bourgeois.

« La prostituée, type suprême du vice, dit Lecky, est en même temps la gardienne la plus efficace de la vertu. Sans elle, la pureté inattaquée d'innombrables foyers domestiques serait souillée... C'est sur cette créature dégradée et ignoble que s'assouvissent les passions qui eussent peut-être rempli le monde d'ignominie. Tandis que les civilisations naissent, passent et disparaissent, elle demeure, prêtresse de l'humanité, flétrie pour les péchés du peuple. »

Vers la fin du XIXe siècle, sous la poussée de l'école abolitionniste, une mentalité nouvelle s'est révélée chez les moralistes. On s'est tourné vers la prostituée, comme on s'est abaissé vers tous les déshérités de la vie, et l'on s'est préoccupé, avant tout, des moyens de relever cette créature déchue. On s'est facilement rendu compte que la question de la prostitution est intimement liée à celle du prolétariat féminin, et constitue l'un des aspects de la question sociale et de la question ouvrière. Ce n'est pas, en effet, dans les classes supérieures que se recrute le personnel des 6.000 ou 7.000 femmes que la police inscrit annuellement sur ses livres, et la misère est une des causes principales de la prostitution.

(*La Lutte contre la Prostitution,* par R. Decante. V. Giard et Brière, 1909.)

III. — Prostitution des mineures.

Les résultats de cette réglementation? Quelques chiffres vont nous les faire connaître.

Filles mineures inscrites depuis 1872.

Années	Filles inscrites	Années	Filles inscrites
1872	280	1888....	265
1873	326	1889....	244
1874	326	1890....	191
1875	272	1891....	244
1876	190	1892....	129
1877	155	1893....	275
1878	173	1894....	324
1879	13	1895....	287
1880	9	1896....	256
1881	137	1897....	278
1882	42	1898....	259
1883	130	1899....	240
1884	322	1900....	253
1885	409	1901....	660
1886	370	1902....	457
1887	276	1903....	303

Soit, en trente-deux ans, 8,188 malheureuses fillettes enregimentées dans la lamentable armée de la prostitution.

Pénétrons maintenant dans le détail des opérations pour les trois dernières années:

	En 1901	En 1902	En 1903
Mineures arrêtées	2.140	1.872	1.720
Rendues à leurs parents.....	415	400	351
Renvoyées dans leur famille....	25	35	31
Placées dans les refuges.....	59	142	107
Livrées à la justice (art. 66, C. p.)	89	81	79
Correction paternelle	9	»	12
Relaxées non réclamées.....	883	753	837
Inscrites par la Commission....	660	457	303

Retenons, je vous prie, ces derniers chiffres : en trois ans, plus de 1,400 mineures ont été inscrites et plus de 1,500 relaxées, renvoyées au trottoir !

Tels sont les faits.

Si je voulais les dramatiser, je pourrais, à propos de l'inscription des mineures, invoquer, comme le fit jadis éloquemment M. Yves Guyot, l'article 334 du Code pénal qui est ainsi conçu : « Quiconque aura attenté aux mœurs en excitant, favorisant ou facilitant habituellement la débauche ou la corruption de l'un ou de l'autre sexe au-dessous de vingt-et-un ans, sera puni d'un emprisonnement de six mois à deux ans », et dire qu'en vertu de cet article le Préfet de police devrait être traduit demain en correctionnelle, en compagnie de tous les commissaires de police des villes de France où le système est en vigueur.

IV. — Qu'est-ce qu'une prostituée ?

Beaucoup déjà ont proposé des formules :

« La prostituée, a dit le docteur Martineau, est la femme qui se tient à la disposition de qui la paie. »

Mais lui-même a compris combien une semblable définition risquait de s'étendre sur des catégories de femmes à l'adresse desquelles cette épithète, si méprisante, serait singulièrement exagérée.

Toutes les unions, légitimes ou irrégulières, dont l'amour ne serait pas le lien unique, pourraient entraîner comme conséquence une aussi fâcheuse classification.

Prostituée, la femme qui convole avec le vieux monsieur bien renté dont elle espère prochainement hériter.

Prostituée, la jeune fille envieuse d'un titre ou d'une haute situation, qui se livre sans amour à un mari dont la carte de visite contient de flatteuses énumérations.

Prostituée, la fiancée qui remet au notaire de la famille le

soin de discuter du contrat de mariage sans se soucier de la personnalité du signataire.

Prostituée, l'artiste, la comédienne, qui paie les notes de la couturière, de la lingère, de la modiste, avec d'autres revenus que ceux du théâtre où le directeur exige de fastueuses toilettes et distribue de maigres appointements.

Prostituée, la grande courtisane qui fait le tour du Bois et exhibe, dans des avant-scènes, des bijoux étincelants.

Prostituées, toutes les demi-mondaines qui font attendre patiemment aux jeunes gens les saines joies matrimoniales ou offrent des compensations aux époux lassés de la tranquille monotomie de la vie conjugale.

Prostituées enfin, toutes les élégantes « premières », les « mannequins » aux lignes harmonieuses, les fraîches midinettes, les trottins au babil espiègle, toutes celles enfin qui, pour le plaisir d'une amusante promenade, d'une soirée au théâtre, d'un modeste bijou, d'un coquet petit chapeau, d'une robe longuement enviée, opposent une si mince résistance aux tentants et stupides propos qu'on entend à l'heure où nos rues parisiennes s'égaient du gazouillis d'innombrables cousettes. M. Turot, auquel nous empruntons les lignes précitées, est pour la limitation du terme « prostituée ».

Il a raison de dire qu'il ne faut pas flétrir toutes ces victimes du régime. Le fait reste néanmoins acquis que l'amour vénal — quel que soit *le motif* de la vénalité — n'a pas d'autre nom que *la prostitution*. Le mariage capitaliste, c'est la prostitution légalisée. On peut définir le régime capitaliste, comme *le régime de la prostitution*. Car se vendre, c'est se prostituer, qu'il s'agisse d'un homme ou d'une femme... Vendre sa force du travail, ses muscles et son cerveau au plus offrant, est, à un point de vue moral supérieur, une nécessité aussi abominable que céder, contre argent, sa force d'aimer.

CHAPITRE III

LA PROSTITUTION A PARIS

Les filles soumises se divisent en deux catégories : les filles de maisons et les filles isolées. Le tableau suivant indique le nombre de filles dans chaque catégorie :

Années	Filles de maison	Filles isolées
1872	1.126	3.116
1873	1.143	3.460
1874	1.109	3.458
1875	1.152	3.393
1876	1.160	3.333
1877	1.170	3.127
1878	1.127	3.030
1879	1.343	2.648
1880	1.107	2.475
1881	1.057	2.103
1882	1.116	1.723
1883	1.039	1.786
1884	961	1.956
1885	913	2.998
1886	914	3.405
1887	926	3.755
1888	772	3.819
1889	691	4.260
1890	663	4.107
1891	682	4.338
1892	596	4.408
1893	540	4.253
1894	530	4.574
1895	536	5.214

Années	Filles de maison	Filles isolées
1896	485	5.215
1897	496	4.737
1898	479	5.539
1899	490	5.690
1900	504	5.718
1901	429	5.925
1902	382	6.257
1903	387	6.031

Fiaux. *La Police des Mœurs,* vol. III, p. 132.)

I. — Misère et prostitution.

Voici les constatations faites par Mlle Schirmacher, lorsqu'à l'aide des travaux publiés par l'*Office du Travail,* elle établit une comparaison saisissante entre les salaires et le coût de la vie. Dans une seule classe d'ouvrières, la première, il y a équilibre entre le salaire et le coût de la vie. Dans la deuxième classe, l'équilibre budgétaire est difficilement établi et souvent irréalisable. Dans les troisième et quatrième classes, l'équilibre n'est jamais réalisable.

« Voilà, résume Mlle Schirmacher, 829,057 ouvrières qui font une dépense considérable de force. Et la plupart de ces femmes, les ouvrières de 70 départements sur 87, les ouvrières de 17 industries sur 18 n'arrivent que difficilement ou pas du tout à équilibrer leur budget. »

La conclusion, vous l'avez déjà comprise, n'est-ce pas, et je veux la laisser formuler, comme le fit M. Dolléans dans sa remarquable étude sur la police des mœurs, par un homme peu suspect de partialité contre le régime capitaliste, M. Charles Benoist. Celui-ci déclare, dans son livre sur les ouvrières de l'aiguille, que « en tout genre de travail, il doit arriver et il arrivera, en effet, que le salaire de l'ouvrière tombe un peu plus bas que ce qui lui est indispen-

sable pour lui procurer la subsistance. A elle de combler le vide en se rappelant qu'elle est femme! »

(*Le Prolétariat de l'amour*. Henri Turot, 1904.)

II. — Police des mœurs.

Après avoir raconté le fameux cas Forissier, celui de l'arrestation aussi arbitraire que scandaleuse de deux honnêtes femmes par des brutes policières (8 mai 1903), M. Fiaux (Louis), dans son ouvrage sur la *Police des Mœurs* (Alcan, 1907), relate ce qui suit:

« Dans les premiers jours de mai 1903, les ouvriers brossiers de la ville de Rennes étaient en grève, et pour la soutenir, s'imposaient de durs sacrifices. Beaucoup de familles dépourvues de ressources avaient été expulsées de leurs garnis, de leurs logements, ne pouvant en payer le misérable loyer, positivement réduites à la misère, au seul pain, elles étaient sans domicile. La nuit, nombre de jeunes filles étaient contraintes, pour ne pas rester à ciel découvert, de se réfugier dans les couloirs extérieurs, dans les corridors des maisons, et à dormir ainsi enroulées dans des couvertures; on voit le sommaire campement.

« La police municipale (fut-ce sur l'initiative de son chef, sur l'ordre du Préfet d'Ille-et-Vilaine, ou simplement par le zèle de quelques subalternes?) n'entendit pas ménager les grévistes dans ce pauvre retranchement. Tout individu sans domicile est réputé vagabond, et le vagabond, en vertu des articles 269 C. p. et suivants, est un délinquant: quand le délinquant est une femme, il y a quasi-certitude qu'elle est prostituée insoumise..... En vertu de cette thèse, le moins qu'un corps de police, connaissant les règlements, puisse faire, est de procéder à une râfle; c'est à quoi ne manquent pas les agents de la police de Rennes. Un lot de jeunes filles grévistes est ainsi arrêté en pleine nuit, conduit au poste, et de là au dispensaire des mœurs où, dès le matin, elles sont astreintes, malgré leurs protestations et leurs supplica-

tions, à la visite sanitaire sexuelle.... en compagnie de filles publiques!

« Cette fois, le temps des protestations purement municipales, c'est-à-dire trop souvent platoniques était bien passé. »

Et M. Fiaux fait un tableau d'horreur que voici:

« Qu'est-ce donc, dans son ensemble, que cette Police des mœurs que nous venons de voir à l'œuvre dans l'épisode partiel qui, à lui seul, avait soulevé tout ce tumulte?

On peut résumer d'une ligne la double et inséparable prétention d'ordre et d'hygiène du système qui, de la France, a débordé, dans sa forme jusqu'ici presque intangible, sur les autres nations de l'Europe.

La police des mœurs a pour objet de mettre la main sur toutes les femmes convaincues ou seulement soupçonnées de prostitution avouée ou secrète, de les examiner sexuellement, qu'elles y consentent ou non, de jeter en prison arbitrairement, sans jugement, au simple *ad nutum* d'un petit bureaucrate, les malades et les contrevenantes pendant un temps indéterminé, de les inscrire toutes sur un registre qui en fait une catégorie à part, hors la loi, afin de pouvoir continuer à les examiner corporellement, surveiller tous les actes de leur vie désormais soumise à la police, et les réemprisonner sur-le-champ. Un rouage plus étroit et coercitif que la carte, la maison de tolérance, complète la machine: on y jettera pêle-mêle les mineures abandonnées, les caractères indociles, les malades, afin de pouvoir tout ensemble mieux nettoyer la rue, briser les rebellions, faire le silence sur les plaintes, assurer à toute heure le service sexuel de la cité et appliquer la médecine administrative.

Tout le système tient en ces quelques mots: il est basé sur la *vis militaris,* sur la force coercitive. De plus, le caractère inquisitorial et violent de cette police secrète — rien n'avertit de la qualité des agents et du juge administratif — entoure tous les actes de ce département d'une sorte de terreur dont personne ne peut se défendre. Il évoque à l'esprit les agissements traditionnels de la police secrète et publique avant 1789. Le régime est — il n'y a ici nulle amplification maladroite à employer ce mot — celui des bastilles et des lettres de cachet.

Ce système a pour caractéristique d'être spécial, *unilatéral,* de ne viser, au point de vue de l'ordre, que les femmes seules dont la conduite extérieure ou retirée est et reste sous le contrôle de la contrainte, à la merci de l'espionnage et de la lettre anonyme :

nous verrons plus loin les résultats de cette même unilatéralité au point de vue de l'hygiène.

Ce système a permis à Paris — les chiffres de la province nous manquent, on verra tout à l'heure pourquoi — du 1er janvier 1871 au 31 décembre 1903, dates terminus et chiffres minima globaux authentiques, 725.000 arrestations de femmes, ou plus exactement a mené, à la table d'examen sexuel de la Préfecture, 725.000 femmes majeures ou mineures, appartenant toutes d'ailleurs à notre prolétariat. Il a fallu atteindre ce chiffre énorme d'arrestations pour arriver à constituer bon an mal an un personnel de 3.000 à 6.000 femmes soumises, laissant les unes demi-libres, en chambres, les autres internées en maisons publiques. En d'autres termes, il a fallu, pour constituer pendant ces trente-deux années un personnel embrigadé de 155.000 femmes inscrites environ, en arrêter à peu près le triple, c'est-à-dire violenter trois femmes pour en retenir une, ou violenter trois fois la même femme pour arriver à la garder.

Ce système de violences, pendant cette période de trente-deux ans, n'a pas seulement provoqué ce chiffre énorme d'arrestations maintenues toutes 24, 36 ou 48 heures au dépôt pour premier examen corporel ou jugement administratif de relaxe ou de condamnation; il a permis l'emprisonnement sans jugement, emprisonnement hebdomadaire ou mensuel ou trimestriel, de près de 370.000 femmes à la prison de Saint-Lazare; les unes, l'immense majorité, saines et simplement contrevenantes aux règlements des rues ou de dispensaire; les autres, malades; les unes déjà encartées, les autres jusque-là maîtresses d'elles-mêmes, c'est-à-dire en langue administrative, encore insoumises.

Les conséquences de ces violences sont telles que, de l'aveu de l'administration intéressée à le taire, il faut confesser que le chiffre global des inscriptions définitives doit être, pour refléter la réalité, *a priori* diminué de 20 à 25 o/o, parce que le cinquième de ces femmes groupées ainsi de force disparaît, s'enfuit. Les statistiques officielles portent la rubrique « *disparues* » dans les colonnes de leurs tableaux réglementaires. Le taux pour cent réel de disparues doit être plus encore supérieur à celui qui est avoué, si nous en jugeons par les chiffres que nous relevons, tantôt dans les statistiques officielles, tantôt dans les états publiés par des écrivains agréés par la Préfecture; il est en tout cas variable et quelquefois annuellement considérable: c'est ainsi que le mouvement statistique de l'an 1885, par exemple, indique que sur 3.911 femmes inscrites, 2.112 s'enfuient pour se soustraire à la surveillance policière ou à la prison médicale. Quoi qu'il en soit, du détail de certaines années, sur les 155.000 femmes inscrites de 1871 à 1903, près de 48.000 sont indiquées comme disparues.

Qui ne conviendra de la somme de perturbations profondes individuelles, familiales et finalement sociales que jette une pareille masse d'opérations de force dans les milieux populaires? Que d'erreurs probables, certaines, aussi grossières que celle du 7 mai 1903 ! Que de répressions sans rapport avec la faute ! Que d'intrusions injustifiables dans la vie privée ! Que de hontes imméritées, de bouleversements, de douleurs irréparables, que de flétrissures définitives au travers d'existences non encore gâtées ! Que de compagnies, que de coudoiements détestables imposés désormais par la soumission à des jeunes filles, à des jeunes femmes qu'un triage sommaire, qu'une assistance opportune eût sauvegardées ! Que de tyrannies subalternes abominables ! Que d'offrandes propitiatoires en argent, en... nature, extorquées !

Que dire maintenant de cette médecine administrative pliée aux traditions d'antiques préjugés et aux rigueurs infamantes du régime actuel des prisons ? Que dire de cette prison même, choisie pour y enfermer et traiter ces malheureuses; de ce Saint-Lazare qui n'a jamais figuré dans l'histoire de Paris, sous l'ancien régime comme de nos jours, qu'un lieu de douleurs pitoyables, d'horreurs ou de hontes, d'abord au XIIe siècle cul de basse-fosse pour lépreux (saint Lazare était leur patron), puis *carcere duro* d'aliénés, des aliénés avant Pinel, puis, jusqu'à la veille de la Révolution, lieu de correction pour filous de marque et escrocs de condition, mais, à l'inverse de la Bastille, « entachant », enfin geôle de flétrissures et de force pour les femmes condamnées pour crimes de droit commun ? Un siècle durant, tout ce XIXe siècle, sous la fiction de quartiers séparés, les femmes seulement coupables d'erreurs, de désordres passagers ou de maladies y seront confondues, souvent amalgamées avec de vulgaires criminelles, avec les plus ignobles et les plus vicieuses dévergondées de leur sexe, et pour y subir quelle discipline, quelle hygiène, quelle thérapeuthique !

Les hommes les plus habitués par leur fonction même de médecin d'hôpital, c'est-à-dire médecin des pauvres, au spectacle des plus cruelles ou dégradantes misères ont reculé d'horreur et de dégoût après s'être avancés au delà du seuil; ils ont, en le quittant, secoué leurs souliers et leurs manteaux, et juré de ne plus jamais le franchir. C'est le propre langage du professeur Fournier qui a laissé de ce souvenir assombri de belles pages d'humanité.

Que voit-on dans cette maison de géhenne ?

Une médecine exercée avec de tels empêchements qu'il faut verrouiller toutes les portes ou les entrebâiller à peine; une médecine se cachant des libres études du corps des médecins studieux et de la jeunesse de l'Ecole empressée à s'instruire, étouffant au demeurant

mille trésors de clinique... (les intrus verraient le milieu, parleraient, écriraient !).

Des détenues sans délit ni jugement traitées comme des criminelles, fouillées, dépouillées, dévêtues, affublées du costume infamant des prisons; une contrainte disciplinaire de tous les gestes, de toutes les marches, de tous les tons de voix; des ateliers tantôt glacés, tantôt étouffants où l'oreille ne perçoit qu'un silence de cimetière; des cours semblables à des puits profonds, entre hauts murs, où les femmes ne paraissent que quelques instants, marchant à la queue leu-leu ou deux par deux, à demi-muettes; des dortoirs de promiscuité qui favorisent les vices contre nature; des latrines intérieures immondes (un trou pour 90 femmes !); une vaissellerie moins de toilette que de contagion et d'ordure (4 cuvettes pour la face, 2 terrines pour l'autre ablution, par dortoir de 100 lits !); pas de douches, pas de bains !

Les lettres supprimées, interceptées, un parloir où l'on n'embrasse les siens qu'à travers les barreaux d'une grille; des cages grillées aussi pour incarcération aggravée, « la ménagerie », semblables aux cages des jardins zoologiques pour bêtes curieuses ou féroces; des cachots — prisons dans la prison — où le régime de coercition afflictive atteindra sa logique apogée, si le directeur le commande, avec les camisoles de force !

Enfin, et ceci passe la mesure, privation *réglementaire* de nourriture : de 11 heures et demie du matin le dimanche, de 1 heure et demie de l'après-midi en semaine, jusqu'au lendemain 9 heures du matin, pas d'aliments ! Pour le reste, une distribution insuffisante, toujours la même, une pâtée semi-liquide de légumes secs, des haricots, dont les porcs vivraient mal! Ni viande ni vin! Ceci est le régime des malades ! En novembre 1896 une délégation suppliante de ces malheureuses, six d'entre elles plus osées, vient demander du pain au docteur Barthélemy : « Monsieur le docteur, on meurt de faim à Saint-Lazare ! Faites-nous donner, prient-elles, un peu de soupe, un morceau de pain le soir ! » Le régime de la diète, *cura famis*, dans la syphilis ! Et cela a duré cent ans... L'anémie et la tuberculose vont grand train avec une telle médecine tortionnaire !

Les conseillers municipaux de Paris, généraux de la Seine, défilent et s'indignent : leurs visites commencent en 1879, en 1880 quand le Gouvernement républicain naît avec la présidence de M. Grévy; elles se renouvellent en 1883, deviennent plus fréquentes, presque régulières; ils réclament; la tribune de l'Hôtel de Ville retentit de plaintes d'humanité éloquente; les préfets de police MM. Lozé, Ch. Blanc, Lépine — Lépine surtout — font presque chorus.

Les députés membres de la Commission du budget défilent à leur tour; leurs *Rapports à l'Officiel* contiennent les mêmes doléances avec

de vives marques d'étonnement en plus : « Saint-Lazare est, en plein Paris moderne, écrit l'un d'eux, l'honorable M. Boucher, le monument le plus curieux des mœurs de l'ancien régime, du mépris profond de la femme et du bon plaisir en matière de liberté individuelle. » Et les honorables MM. Boudenoot et Morlot : « Il n'y a là que des traditions médicales barbares qui choquent à la fois le sens commun et la dignité humaine. »

III. — État statistique de la prostitution à Paris de 1880 à 1900.

Années	NOMBRE ANNUEL DES ARRESTATIONS DE FEMMES		
	Filles soumises	Filles insoumises	
	(Paris et banlieue)	majeures	mineures
1880	7.312	2.752	1.792
1881	3.644	1.308	1.111
1882	3.410	1.324	1.401
1883	3.628	1.288	1.499
1884	4.771	1.425	1.391
1885	9.772	1.757	1.232
1886	14.936	1.642	1.065
1887	17.791	1.330	888
1888	14.814	1.029	909
1889	17.731	1.333	1.178
1890	19.619	1.219	1.323
1891	19.569	1.147	1.261
1892	14.511	771	840
1893	19.589	1.744	1 464
1894	26.672	1.499	1.524
1895	28.316	1.750	1.538
1896	30.360	1.255	1.310
1897	35.625	1.572	1.396
1898	32.122	1.417	1.329
1899	29.317	1.334	1.122
1900	39.245	1.360	1.580

(Conférence de Bruxelles, *première session,* communication de MM. les préfets Lépine et Ch. Blanc.)

CHAPITRE IV

LES ENFANTS NATURELS

Le mariage, dans la société capitaliste, est une sorte de privilège accessible seulement à une partie de la population. De là le nombre toujours grandissant des enfants naturels, qui sont souvent le triste produit de « l'amour libre », libre de toute obligation d'assurer l'existence des femmes et des enfants — mis au mal.

Nous empruntons à une brochure très documentée du camarade Frédéric Stackelberg, *La Femme et la Révolution* (1908), les données statistiques suivantes :

En 1870, l'Angleterre comptait, sur 792,807 naissances, 44,737 naturelles, soit 5,6 o/o ou 56 sur mille.

En 1890, sur 927,062 naissances, 36,814 naturelles seulement, ce qui ne fait plus que 3,9 o/o ou 39 sur mille.

En 1870, il y avait à Londres, sur 113,902 naissances, 4,612 naturelles, soit 4 o/o ou 40 sur mille.

En 1899, Londres n'avait, sur 133,134 naissances, que 4,749 naturelles, soit 3,6 o/o ou 36 sur mille.

Pour la période décennale de 1889-99, la capitale du Royaume-Uni accuse 3,7 o/o comme naissances naturelles, soit 37 sur mille.

Partout ailleurs c'est le contraire, partout les naissances naturelles sont en augmentation.

En France, on comptait, en 1872, sur 966,000 naissances, 69,653 naturelles, soit 7,2 o/o ou 72 sur mille.

En 1900 il y avait, sur 847,627 naissances, 74,970 naturelles, soit 8,8 o/o ou 88 sur mille.

Dans les grandes villes françaises de plus de 100,000 habitants, on comptait, en 1887, 42,600 naissances légitimes et 9,000 naturelles. En 1897, 45,000 légitimes et 10,00 naturelles.

Il y a trente-cinq ans, il y avait à Paris, sur 4 naissances, 1 naturelle, soit 25 o/o ou 250 sur mille.

En 1887, on inscrit 42,000 naissances légitimes et 15,000 illégitimes, soit 26,3 o/o ou 263 sur mille.

En 1897, 40,000 légitimes et 15,000 naturelles, soit 27,5 o/o ou 275 sur mille.

En 1900, il est né à Paris 42,542 enfants légitimes et 17,193 naturels, soit 29,41 o/o ou 294 enfants naturels sur mille naissances.

En Allemagne, le nombre des naissances naturelles est aux légitimes, à peu de chose près, ce qu'il est en France.

L'Empire allemand comptait, en 1885, 90,97 o/o de naissances légitimes et 9,03 o/o de naturelles.

Sur 39 millions d'habitants, il y a eu en France, en 1899, 74,970 naissances naturelles et en Prusse, en 1900, sur 34 millions et demi d'habitants, 93.591.

Dans le premier de ces deux pays, il y a eu 7.179 divorces, dans le second, 4,756.

Nous n'avons pas pu nous procurer la statistique des naissances, de 1900 pour la Saxe et l'Allemagne méridionale, où le nombre des naissances illégitimes est en proportion plus forte qu'en Prusse.

Dans la ville de Hambourg, il y avait, en 1870, 11,034 naissances légitimes et 1.228 illégitimes, soit 10 o/o ou 100 sur mille.

En 1900, 20,167 légitimes et 2,813 naturelles, soit 12,34 o/o ou 123 sur mille.

A Berlin, il y avait, en 1870, 27,271 naissances légitimes et 4,495 naturelles, soit 14,18 o/o ou 142 sur mille.

En 1900, 43,938 légitimes et 7,720 naturelles, soit 15,[illegible] o/o ou 153 sur mille.

A Munich, il y avait, en 1871, 6,299 naissances légitimes et 1,956 naturelles, soit 23,8 o/o ou 238 sur mille.

En 1900, 12,802 légitimes et 4,727 naturelles, soit 27 o/o ou 270 sur mille.

A Rome, en Italie, il y avait, en 1871, une naissance naturelle sur sept naissances, soit 14,3 o/o ou 143 sur mille.

Pour les dix dernières années, une sur cinq en moyenne, soit 20 o/o ou 200 sur mille.

Dans la capitale d'Autriche, à Vienne, le pourcentage des naissances naturelles était relativement à la totalité des naissances.

De 1870-80, de 41,6 o/o ou 416 sur mille.

De 1880-90, de 43,5 o/o ou 435 sur mille.

De 1890-1900, de 45,2 o/o ou 452 sur mille.

A Budapest, capitale de la Hongrie, il y avait, en 1900, 16,656 naissances légitimes et 6,263 naturelles, soit environ 28 o/o ou 280 sur mille.

A Pétersbourg, dans la capitale de la Russie, il y avait, en 1870, 14,656 naissances légitimes et 4,916 naissances naturelles, soit 25 o/o ou 250 sur mille.

En 1890, 23,753 légitimes et 8,518 naturelles, soit 27 o/o ou 270 sur mille.

A Moscou, il y avait, en 1870, 13,660 naissances légitimes et 3,703 naturelles, soit 21,27 o/o ou 213 sur mille.

En 1897, 23,487 légitimes et 9,489 naturelles, soit 29,4 o/o ou 294 sur mille.

A Stockholm, capitale de la Suède, il y avait, en 1899, 5,267 naissances légitimes et 2,304 naturelles, soit une naissance naturelle sur 3,26=30,7 o/o ou 307 sur mille.

Pour toute la Suède, il y avait en 1870, sur 133,034 naissances, 12,858 naturelles, soit 9,7 o/o ou 97 sur mille.

En 1899, sur 137.974 naissances, 15.541 naturelles, soit 11,25 o/o ou 112 sur mille.

En Portugal, il y avait en 1897, sur 160,436 naissances, 20,196 illégitimes, soit 12,6 o/o ou 126 sur mille.

Depuis vingt ans, la démographie de Lisbonne accuse la progression suivante dans la natalité illégitime de la capitale lusitanienne :

En 1881, 3,425 naissances légitimes, 1,457 naturelles, soit 29,85 o/o d'illégitimes ou 298 sur mille.

En 1885, 3,413 naissances légitimes, 1,570 naturelles, soit 31,54 o/o d'illégitimes ou 315 sur mille.

En 1888, 4,973 légitimes, 2,344 naturelles, soit 31,9 o/o d'illégitimes ou 319 sur mille.

En 1900, 6,130 légitimes, 3,208 naturelles, soit 34,24 o/o d'illégitimes ou 324 sur mille.

A Rio de Janeiro, capitale des États-Unis du Brésil, il y a eu en 1895, sur 17,259 naissances, 4,447 naturelles, soit 25,64 o/o ou 256 sur mille.

Le dernier recensement accuse pour l'île de Cuba 246,351 couples mariés et 131,787 unions libres officiellement enregistrées, soit une union libre sur 2,71 mariages ou 36,9 o/o.

A Puerto-Rico (953,143 habitants), il y a 158,570 couples mariés et 84,241 (amancebados) unions libres, officiellement enregistrées, soit une union libre sur 2,88 mariages ou 33,7 o/o. Parmi la population exclusivement blanche, le recensement de 1900 a relevé 110.208 couples mariés et 40.593 unions libres, soit 27 o/o.

LIVRE VII

L'ALCOOL

CHAPITRE PREMIER

LE FLOT DE L'ALCOOL

35 litres d'alcool pur par électeur

Quelque familier qu'on soit avec les chiffres, on se représente difficilement 1 à 2 millions d'hectolitres d'alcool. Il s'agit, comme on sait, d'alcool pur, puisque la régie tient ses écritures en alcool idéal à 100 degrés qui n'existe pas dans le commerce. L'eau-de-vie livrée au commerce pèse de 38 à 45, en moyenne 40 degrés. Quand on lit dans les statistiques que la consommation moyenne de l'alcool par habitant est, par exemple, de 4 litres 56, cela veut dire que 11 litres 40 d'eau-de-vie entre réellement dans l'estomac des consommateurs (1). 1.300.000 hectolitres d'alcool pur, qui ont été consommés en 1905, font 3 millions et demi d'hectolitres à 40 degrés, soit 350 millions de bouteilles d'un litre. La distance de Paris à Châlons est de 175 kilomètres. Imaginez-la route bordée des deux côtés par 10 files compactes, continues, de boutelles à raison de 50 bouteilles par mètre sur chaque rangée. Voilà ce que ce pays a bu d'alcool taxé dans l'une des années où il a le moins bu, non compris l'alcool des bouilleurs de cru.

La quotité moyenne de consommation par habitant éveille une idée d'abord plus claire, mais, comme pour toutes les moyennes, inexacte. Le chiffre diviseur, qui est celui de la population, comprend les femmes et les enfants. Si l'alcoolisme sévit parmi les femmes dans certaines régions et s'il y existe même un alcoolisme plus affreux encore, celui de l'en-

(1) $x = \frac{4.56 \times 100}{40}$ — (Rivière, augmentation des cabarets).

fance, le nombre des femmes qui consomment annuellement 3 litres et demi d'alcool pur (1), soit 8 litres 75 d'eau-de-vie du commerce, est encore restreint. La quotité moyenne de 8 litres 75 par tête pour l'ensemble de la population revient ainsi à 35 litres par tête d'adulte mâle ou d'électeur. Mais, ici encore, la moyenne ne donne pas une idée exacte du mal, parce que le calcul qui l'établit ne distingue pas entre la sobriété de certaines parties de la population, urbaines ou rurales, et l'intempérance des autres. Les statistiques régionales et locales sont, dans l'espèce, de beaucoup plus significatives que les statistiques générales. Le flot d'alcool que déversent notre demi-million de débits et l'armée des bouilleurs ne s'est point répandu également sur tout le pays. Les départements vinicoles, surtout dans les années prospères, ont résisté à l'inondation; elle s'y est seulement infiltrée. On pourrait dire du vin qu'il repousse l'alcool comme le mercure l'eau.

On connaît la belle page de Michelet: « En latitude, les zones de la France se marquent aisément par leurs produits. Au Nord, les grandes et basses plaines de Belgique et de Flandre, avec leurs champs de lin et de colza, et le houblon, leur vigne amère du Nord. De Reims à la Moselle commencent la vraie vigne et le vin; tout esprit en Champagne, bon et chaud en Bourgogne, il se charge, s'alourdit en Languedoc, pour se réveiller à Bordeaux. Le mûrier, l'olivier paraissent à Montauban; mais ces enfants délicats du Midi végètent toujours sous le ciel inégal de la France... » (2). C'est dans la première zone et son prolongement jusqu'à l'Océan, groupe compact de 21 départements (3) qui, à partir de Paris, embrasse une partie du Nord-Est, le Nord et l'Ouest, c'est de Paris par Rouen au Havre, trois villes qui « sont une même

(1) En 1906, 3 litres 56; en 1907, 3 litres 31; en 1908, 3 litres 44.
(2) *Histoire de France*, II, 5.
(3) Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Marne, Ardennes, Aisne, Nord, Pas-de Calais, Somme, Oise, Seine-Inférieure, Eure, Eure-et-Loir, Calvados, Manche, Orne, Sarthe, Mayenne, Ille-et-Vilaine, Côtes-du-Nord, Finistère.

ville dont la Seine est la grande rue » ; c'est dans le pays du houblon et dans ceux de la pomme que l'alcool s'est installé en maître. Quinze millions d'habitants, soit 39 o/o à peine de la population totale, y absorbent 68 o/o de la totalité de l'alcool taxé, près de 900,000 hectolitres d'alcool pur (1), soit 2 millions et demi d'hectolitres d'eau-de-vie de commerce, et en plus, les deux tiers au bas mot de la production totale des bouilleurs. La quantité moyenne par tête y dépasse 4 et vraisemblablement 5 litres, 30 et 40 litres d'eau-de-vie à 40 degrés par tête d'électeur. Les deux autres zones, Est, Centre et Sud, avec 23 millions d'habitants, 61 o/o de la population, consomment seulement 400.000 hectolitres, soit 32 o/o de l'alcool taxé.

La quotité moyenne par tête est de 2 à 4 litres dans 21 départements, dont 9 à l'Est (2), 7 au Sud-Est (3), 2 au Centre inférieure à 2 litres, n'atteint pas 1 litre dans certains départements à vignobles du Midi et dans les départements à blé du Plateau Central. Sans l'absinthe, qui s'est abattue depuis moins d'un quart de siècle sur la Provence et sur la région lyonnaise qui, à elles seules, consomment près de la moitié de la liqueur verte, la quotité moyenne dans la vallée du Rhône serait de beaucoup moins forte. La consommation taxée est, par habitant, de 75 o/o environ plus élevée dans les villes (agglomérations de plus de 4.000 habitants), où les débits se sont surtout multipliés, que dans les campagnes, 4 litres 7 au lieu de 2 litres 7 (4). Mais il y a villes et villes, campagnes et campagnes. Par tête d'habitant, en 1909, tandis que Rouen, Le Havre, Boulogne et Caen consomment de 11 à 12 litres d'alcool pur (5), Cherbourg, Calais, Amiens et Dunkerque de 7 à 9; Brest, Rennes et Saint-Quentin de

(1) Bulletin de statistique, 1er juillet 1909.
(2) Meuse, Meurthe-et-Moselle, Vosges, Aube, Haute-Marne, Côte-d'Or, Haute-Saône, Doubs et Jura.
(3) Drôme, Vaucluse, Gard, Bouches-du-Rhône, Var, Calvados, Alpes-Maritimes.
(4) Bulletin de statistique, juillet 1908.
(5) Spiritueux proprement dits, vermouts et vins de liqueur. (Bulletin de statistique, juillet 1910.)

6 à 7; Paris, Marseille, Lille, Saint-Nazaire et Reims n'en consomment que 4 à 5; Lyon, Bordeaux, Nantes, Saint-Etienne, Nice, de 3 à 4; et Nîmes, Limoges, Grenoble, Angoulême, La Rochelle et Poitiers, de 2 à 3. Et, de même, pour les campagnes : il y en a de sobres, celles du Plateau Central, de Loir-et-Cher, du Gers, du Lot, de la Haute-Savoie, où la consommation n'atteint pas deux litres d'eau-de-vie du commerce à 40 degrés par tête d'habitant; et il y a les autres, où la consommation dépasse 25 litres (Oise), 27 (Somme), et 35 (Seine-Inférieure) (1). Et, si du département vous descendez, dans ces régions les plus infestées, à la commune, c'est pis encore. Car dans certains coins du Mortainais et de la Hague, le pays du « café à la mort », où l'alcool remplace l'eau dans la cafetière, nombre de cultivateurs et de pêcheurs n'absorbent pas moins d'un demi-litre d'eau-de-vie par jour (2). Car, dans certains villages de l'Orne, où l'homme sobre est celui qui ne consomme qu'un litre d'eau-de-vie par mois, les trois quarts de la population mâle consomment environ 2 litres par semaine, soit 80 litres par an, et les femmes leur litre par semaine (3). Car, dans l'Eure, à Pont-Audemer, au rapport du capitaine de la gendarmerie, à Rugles et à Routot, au rapport du juge de paix, beaucoup de paysans et aussi d'ouvriers de fabrique absorbent un demi-litre par jour et même davantage (4). A Londinières, dans la Seine-Inférieure, les hommes boivent en moyenne 60 litres d'alcool par an, les femmes de 20 à 25 et les enfants adultes de 9 à 10; et il en est de même à Tôdes, à Bellencombre, à Neuchâtel-en-Bray (5). A Carpiquet (Calvados) plus de 30 femmes boivent au moins 4 litres d'eau-de-vie par semaine; à Saint-Pierre-de-Mailloc, les hommes, ceux

(1) Rapport Guérin.
(2) Rapport Douarche.
(3) Rapports des juges de paix et instituteurs du Merlerault, de la Ferté-Macé, d'Ecouché, de Selle-la-Forge, etc.
(4) Rapport Douarehe.
(5) Rapport Douarche

qui ne sont pas comptés parmi les ivrognes invétérés, 1 litre d'eau-de-vie à 70 degrés par semaine; les femmes du pays d'Auge ne boivent pas moins que les hommes et il n'est point rare d'y voir arriver à l'école des enfants ivres (1). De même dans l'Eure (2). De même dans l'Aisne (3). Les 1.600 habitants de Gouville (Manche) ont bu, en 1902, 40.000 litres d'eau-de-vie (4). Et tous, ouvriers agricoles, pêcheurs, et leurs femmes comme eux, sont payés à la fois en argent et en alcool « un pot de cidre par franc, un litre d'eau-de-vie par chaque vingtaine de francs (5) ou ils refuseraient le travail; et il y a des patrons de pêche, et des industriels aussi et de gros négociants, qui paient *en bons* ou *jetons d'alcool* la presque totalité des salaires, dont la place serait au bagne et qui sont riches et considérés.

Avant la loi du 24 juin 1824, l'alcool était frappé de trois taxes *ad valorem*, portant séparément sur la circulation, la consommation et le détail. La loi de 1824 unifia ces droits et les confondit en un seul, perçu d'après la richesse alcoolique; ce droit unique, appelé *droit général de consommation*, était, à l'origine, de 55 francs par hectolitre d'alcool pur; il a subi, depuis 1824, les modifications suivantes :

Loi du 12 décembre 1830 : 37 francs; diminution de 32 o/o.

Loi du 14 juillet 1855 : 60 francs; augmentation de 45 o/o.

Loi du 26 juillet 1860 : 90 francs; augmentation de 50 o/o.

Loi du 1er septembre 1871 : 150 francs; augmentation de 66 o/o.

Loi du 30 décembre 1873 : 156 fr. 25; augmentation de 5 o/o.

Cette taxe de 156 francs peut-elle être augmentée? De quelle surtaxe peut-elle être accrue sans tarir la source de production?

---

(1) Rapport Douarche.
(2) Rapport du docteur Leroy. *Congrès National contre l'Alcoolisme*, p. 63.
(3) Rapport du sénateur Delpech.
(4) *Journal de Coutances*, du 25 février 1903 et rapport Douarche.
(5) Rapport du juge de paix du pays d'Auge, cité par le premier président Douarche. (Congrès National, p. 59.)

Pour répondre à cette double question, il est indispensable de rechercher d'abord quelle a été l'influence des surtaxes successives de 1855, 1860, 1871 et 1873. Le tableau suivant montrera tout de suite que cette consommation, malgré les surtaxes, est allée en augmentant, presque régulièrement, d'année en année.

Années	DROIT de consommation	QUANTITÉS imposées
	francs	hectolitres
1854	37 »	601.699
1855	60 »	714.813
1856	»	768.394
1859	»	823.629
1860	90 »	851.823
1861	»	832.926
1862	»	857.592
1870	»	882.790
1871	150 »	1.013.216
1872	»	755.464
1873	156 25	934.450
1874	»	970.599
1875	»	1.019.052
1883	»	1.484.020
1884	»	1.488.685
1894	»	1.539.389

Dégageons la signification très claire de ces chiffres :

En 1830, le droit est abaissé de 55 francs à 37 francs; la consommation fléchit de 1 litre 12 à 1 litre 9, ce qui est insignifiant, et remonte, l'année suivante, à 1 litre 13 pour s'élever graduellement, en 1854, à 1 litre 68.

En 1855, le droit est porté de 37 francs à 60, soit une augmentation de 45 0/0; la consommation, qui était de 2 litres, s'élève, en 1856, à 2,13 et, en 1857, à 2,29, chiffre où elle va rester à peu près stationnaire jusqu'à la fin de l'Empire, non point à cause de la surtaxe, mais, comme on l'a vu plus haut, à cause du décret de 1850, qui soumettait à l'autorisation administrative l'ouverture des débits de boissons.

En 1871, le droit est porté de 90 francs à 150 francs; il est presque doublé; la consommation fléchit un instant, en 1872,

mais d'une manière insignifiante, de 2 litres 81 à 2 litres 09, l'année précédente (1871) ayant été, d'ailleurs, une année exceptionnelle, mais elle remonte, en 1873, avec une nouvelle surtaxe de 6 fr. 25, à 2 litres 59; en 1875, elle revient à 2 litres 82, pour ne plus cesser de monter.

Voici donc une première preuve mathématique, irréfutable, que l'augmentation des droits de l'alcool, même quand elle est de 50 et de 60 o/o, ne fait pas fléchir la consommation

Si, au lieu de considérer la consommation moyenne, nous comparons la progression des quantités imposées, les chiffres seront peut-être encore plus démonstratifs.

Ainsi encore, le droit sur l'alcool, qui est, en 1854, de 37 francs, est porté, en 1885, à 60 francs; la matière imposable, qui était de 601.699 hectolitres en 1854, s'élève à 714.813 en 1855, et à 768.394 l'année suivante.

Années	DROIT de consommation	CONSOMMATION moyenne par tête
—	—	—
	francs	litres
1830	37 »	1.12
1831	»	1.09
1832	»	1.13
1854	»	1.68
1855	60 »	2 »
1856	»	2.13
1857	»	2.29
1859	»	2.28
1860	90 »	2.27
1861	»	2.23
1862	»	2.29
1870	»	2.32
1871	150 »	2.81
1872	»	2.09
1873	156 25	2.59
1874	»	2.69
1875	»	2.82
1883	»	3.96
1884	»	4 »

Le droit sur l'alcool qui est, en 1859, de 60 francs, est porté, en 1860, à 90 francs; la matière imposable, qui est de 851.823 hectolitres en 1860, fléchit à peine de 17.000 hecto-

litres en 1860, et remonte, dès 1862, à 857.592 pour atteindre 882.690 en 1870.

Ce droit est porté à 150 francs en 1871, et à 156 fr. 25 en 1873; la matière imposable, qui a été, en 1871, année exceptionnelle, de 1.013.216, fléchit sans doute, en 1872, à 755.464, mais la surtaxe n'est point la cause de cet abaissement, d'ailleurs peu considérable et passager; la cause en est dans la loi sur les bouilleurs de cru qui fonctionna de 1872 à 1875, et qui marqua, tout naturellement, un temps d'arrêt dans la production; mais, dès 1873, nous passons de 755.464 à 934.450, alors que la surtaxe vient d'être élevée de 6 francs; nous passons, en 1874, à 970.599, et en 1875, après la suppression de la loi sur les bouilleurs de cru, à 1.019.052, pour arriver, en 1884, à 1.488.685, en 1894 à 1.539.389.

Donc, les quantités imposées ne diminuent pas avec la surtaxe; le seul fléchissement sérieux, celui de 1872, est dû à d'autres causes, et il ne dure pas un an. Au surplus, si nous considérons les périodes d'ensemble, la statistique devient encore plus démonstrative:

En 1854, le droit sur l'alcool étant de 37 francs, la quantité imposée est de 601,699 hectolitres;

De 1855 à 1860, les droits sont de 60 francs; les quantités imposées s'élèvent à 851,823 hectolitres;

De 1861 à 1870, les droits sont de 90 francs, les quantités imposées s'élèvent à 882,790 hectolitres;

De 1871 à 1873, les droits sont portés de 90 à 150 francs, presque doublés; les quantités imposées, malgré la perte de trois départements, s'élèvent toujours, après un fléchissement passager en 1872, à 934,450 hectolitres;

De 1873 à 1894, les droits sont portés à 156 francs; la quantité imposée s'élève au bout d'un an à plus de 1 million d'hectolitres et la marche ascendante ne s'arrête plus.

En résumé, quand le droit était à 37 francs, la consommation était de 600,000 hectolitres en chiffres ronds; il est de 156 fr. 25, c'est-à-dire plus que quadruplé, et la consommation est de 1 million et demi d'hectolitres en 1894; elle a presque triplé.

CHAPITRE II

L'ALCOOLISME EN FRANCE

M. Schmidt écrit au *Temps,* le 4 mars 1914 :

La France ne peut impunément consommer tant de boissons alcooliques (1). Toutes les fautes se payent, surtout en matière d'hygiène. Aussi ne faut-il pas s'étonner de voir notre pays présenter un état sanitaire déplorable, malgré tous les progrès de la lutte contre les diverses maladies.

On sait aujourd'hui mieux qu'hier éviter la contagion. La désinfection partout organisée permet d'enrayer bien des épidémies. L'amélioration générale des conditions de la vie, la connaissance plus étendue des règles essentielles de l'hygiène tendent à diminuer le nombre des maladies. Mais alors que certaines d'entre elles commencent à disparaître, d'autres, tout en diminuant de fréquence, voient leur gravité augmenter : la pneumonie, par exemple, qui d'après Massart est moins fréquente qu'autrefois, devient pourtant plus meurtrière. La proportion des décès qui était de 23,8 o/o en 1870 passe à 47,6 o/o en 1898.

L'alcoolisme est une des causes principales de cette aggravation de la mortalité, car il diminue la résistance de l'organisme à l'infection. L'alcool paralyse les globules blancs, les phagocytes, ces merveilleux soldats de notre corps qui se précipitent avec tant d'ardeur vers les points où les microbes pathogènes veulent pénétrer. Il les rend incapables de sécré-

(1) Voir le *Temps* du 22 février.

ter ces antitoxines qui entravent l'action destructive des poisons microbiens. Il diminue en même temps leur agilité et leur puissance digestive. Aussi le corps d'un alcoolique peut-il être comparé à une forteresse désarmée qui est une proie pour le premier assaillant.

L'alcoolisme est particulièrement meurtrier chez les ouvriers ; là en effet les conditions de travail, souvent malsaines, la fatigue quotidienne exigeraient pour être supportées une alimentation réparatrice, mais l'argent nécessaire pour satisfaire la passion de l'alcool est prélevé sur un maigre budget, à peine suffisant souvent pour subvenir aux dépenses normales d'une famille. Il faut donc réduire les dépenses relatives au logement et à l'alimentation. A l'alcoolisme du père, cause de dégénérescence pour les enfants, s'ajoutent encore l'alimentation insuffisante et le logement insalubre. Aussi la tuberculose ne tarde-t-elle pas à s'installer dans ce ménage de buveur, et trouve-t-elle dans ces pauvres enfants, affaiblis par les privations, des victimes sans résistance.

L'alcoolisme est le plus grand propagateur de la tuberculose ; plus des trois quarts des tuberculeux sont alcooliques, soient qu'ils aient eux-mêmes fait des excès de boissons, soient qu'ils soient fils de buveurs. « La tuberculose se prend sur le zinc », a dit Hayau.

Les statistiques sur ce point sont irréfutables. Le simple examen des cartes de la consommation de l'alcool par département et de la répartition des décès par tuberculose montre bien que parmi toutes les autres causes l'alcoolisme est le facteur essentiel. C'est la région sobre de la France qui présente le moins grand nombre de décès par tuberculose (1,95 par 1,000 habitants pour les années 1906, 1907, 1908). La région de l'Ouest à forte consommation d'alcool donne la proportion de 2,61, et le maximum (4,54) est atteint par la région parisienne où à l'influence de l'alcool s'ajoutent celle du logement défectueux et celle de la vie fatigante.

La tuberculose tend légèrement à décroître dans les villes

où l'on s'efforce d'améliorer les logements ouvriers et de soigner les tuberculeux au début. Mais par contre elle continue à augmenter dans les campagnes ; elle y trouve, surtout dans les régions de bouilleurs de cru, un terrain tout préparé ; aussi ses progrès seront-ils bien difficiles à enrayer.

Tous les efforts tentés contre la tuberculose resteront vains si l'on ne prend pas en même temps des mesures énergiques pour diminuer la consommation de l'alcool.

L'alcoolisme d'ailleurs, par la déchéance de l'organisme, par la vieillesse prématurée qu'il provoque, raccourcit la durée de l'existence ; et les statistiques nous donnent à ce sujet des chiffres bien caractéristiques.

Voici la répartition des décès par groupe d'âge pour 1906 (proportion pour 100 décès de tout âge).

	Région sobre	Région à alcool
	—	—
De 0 à 1 an	14,62	18,44
De 1 à 19 ans	7,85	9,54
De 20 à 39 ans	10,13	10,62
De 40 à 59 ans	14,43	16,66
60 ans et au-dessus	52,97	44,75

Dans l'Ouest on meurt plus que dans la région sobre, et cela est vrai dans les villes comme dans les campagnes. La mortalité infantile y est particulièrement élevée, et ces décès de nourrissons sont dus à des causes multiples : faiblesse héréditaire, insuffisance de soins maternels et mauvaise alimentation. On va jusqu'à mettre de l'alcool dans les biberons, nous a dit le docteur Brunon. C'est dans la Normandie que l'on trouve le plus de femmes alcooliques, et ces mères dénaturées n'hésitent pas à tuer inconsciemment leurs enfants. La mortalité infantile fut en 1906, dans le Gers, de 11,6 et dans la Seine-Inférieure de 22,2.

C'est aussi dans les régions à forte consommation d'alcool et d'absinthe que l'on trouve la plus forte proportion de

mort-nés. Nous avons relevé les moyennes suivantes pour la période de 1874 à 1904.

	Mortalité pour 1.000 conceptions		
	1874-1884	1885-1894	1895-1904
Région sobre	3,43	3,65	3,80
Région alcoolique	4,33	4,66	4,46
Départements méridionaux (absinthe)	4,99	5,41	5,69

Il semble que l'on puisse lire à travers ces chiffres l'action abortive de l'alcool et surtout celle de l'absinthe.

Mortalité excessive, déchéance prématurée, diminution générale de résistance à toutes les maladies, et spécialement à la tuberculose, gaspillage d'énergie utile, tel est le lamentable spectacle que nous offre aujourd'hui notre pays. Lui reste-t-il encore assez d'énergie pour vouloir se guérir ?

(Henri Schmidt,
Député des Vosges, président de « l'Alarme ».)

Nous avons tenu à donner *en entier* ce document, remarquable par sa concision et par les chiffres éloquents qu'il donne, sans faire nôtre le point de vue de son auteur, qui est celui d'un bourgeois intelligent et de bonne foi combattant violemment *les effets* sans toucher à *la cause des causes :* le régime des travaux forcés capitalistes.

CHAPITRE III

L'ALCOOL ENGENDRE LA TUBERCULOSE FILLE DE LA MISÈRE

C'est parce que l'alcool facilite les invasions parasitaires, qu'il leur ouvre toutes grandes les portes, et qu'il a désarmé déjà les agents physiques et chimiques qui leur pourraient résister; c'est par application de cette loi générale à une espèce particulière, qui est la plus terrible de toutes, que l'un des maîtres de la science (1) a pu dire, d'une brève et rude formule, que « la tuberculose se prend sur le zinc ».

Bien que vieille comme l'humanité, ou tout au moins comme la civilisation, on sait que la tuberculose, à l'inverse des autres fléaux épidémiques ou contagieux, a étendu ses ravages surtout dans les temps modernes.

Parce que la statistique est une science relativement récente, et, plus particulièrement, parce que les statistiques des causes de décès n'ont été généralisées que depuis un petit nombre d'années, les chiffres précis font défaut pour les époques antérieures au dernier siècle. Il n'en est pas moins avéré que la tuberculose s'est multipliée par l'abandon des campagnes pour les grosses agglomérations. Les peuplades qui vivent à l'état sauvage, ni les Indiens du *Far-West*, ni les Kirghis de Russie, ne connaissent la phtisie; l'Amérique ne la connaissait pas avant l'arrivée des Européens (2). Sans l'alcool, comme on le verra plus loin, les populations agri-

(1) Hayem, Rapport à la Société médicale des hôpitaux.
(2) Benjamin Rush, *Médical inquiries and observations*, p. 159.

coles en seraient, aujourd'hui encore, à l'ignorer. C'est dans les villes que la tuberculose s'est développée avant de gagner les campagnes, et qu'elle continue à sévir avec le plus d'acharnement. Elle est aujourd'hui à l'origine de plus de maladies et de plus de morts que toutes les autres maladies réunies; elle atteint le quart des générations qui se succèdent, en tue un sixième, peut-être plus (1). Sur les 150,000 victimes qu'elle fait annuellement, plus des deux tiers appartiennent aux populations urbaines.

La fréquence de la tuberculose dans les grands centres de population, surtout dans les centres industriels; sa rareté, au moins relative, dans les campagnes, ont vite amené à reconnaître dans « l'insuffisance de l'air » l'une des « causes prédisposantes » de la phtisie. Il fut établi qu'à Paris comme à Londres, la morbidité tuberculeuse était proportionnelle au nombre des habitants pour une même étendue d eterrain (1). La misère physiologique qui favorise le développement de l'infection provient donc bien, en premier lieu, de l'encombrement, de l'entassement d'un trop grand nombre d'individus dans des espaces trop restreints et insuffisamment aérés, dans des rues trop étroites sans soleil, dans des logements insalubres, sales, où, parents et enfants vivant dans une redoutable promiscuité, la contagion du premier atteint a vite fait de s'étendre à tous les autres (3). Une constatation, non moins importante, a conduit plus récemment à découvrir l'action, presque également nocive, de l'éthylisme sur la tuberculose, alors que la thèse de l'antagonisme de la phtisie et de l'alcool avait été précédemment soutenue.

La tuberculose était autrefois plus fréquente environ d'un

---

(1) Villemin « Prophylaxie de la tuberculose » dans le *Bulletin de l'Académie de Médecine*, t. XXI, juillet 1889; Grancher, Rapport à l'Académie de Médecine au nom de la Commission de la tuberculose, 3 mai 1898; Maurel, Rapport à la Faculté de Toulouse, juillet 1910.

(2) Lancereaux, Distribution géographique de la phthisie pulmonaire, p. 32.

(3) Lancereaux, dans le *Bulletin de l'Académie de Médecine*, t. XXVII, 14 janvier 1876.

tiers en plus, chez la femme que chez l'homme; depuis un demi-siècle, la fréquence est égale, sinon même, un peu supérieure, chez l'homme; et cet accroissement de la morbidité masculine s'est produit, en Angleterre et aux États-Unis comme en France, alors que la force de contagion semble moindre (60 au lieu de 80 o/o de tubercules à l'autopsie) et alors, surtout, que les progrès manifestes de l'hygiène et du bien-être ont augmenté la durée moyenne de la vie. Si un tel accroissement de la morbidité et de la mortalité est survenu dans des conditions qui auraient dû en favoriser, au contraire, la diminution, c'est nécessairement qu'une influence nouvelle agit, qu'un facteur nouveau active chez les hommes la malfaisance du virus. Et comme, d'une part, le nombre des tuberculeux alcooliques va croissant d'année en année; comme d'autre part, l'homme boit deux ou trois fois, jusqu'à dix fois plus d'alcool que la femme, c'est l'alcoolisme qui est manifestement la cause de l'accroissement de la mortalité des tuberculeux masculins et il ne saurait y avoir simple coïncidence que pour la minorité des cas de morbidité ou de mort (1). Les progrès de la tuberculose parmi les populations rurales doivent être expliqués de la même manière. L'abus de l'alcool rend phtisiques des paysans qui habitent quelques-unes des régions les plus belles et les plus saines du monde et que leur constitution, la force de la race d'où ils sont issus, destinaient à vivre jusqu'à une vieillesse avancée (2).

(*Contre l'Alcoolisme,* par J. Reinach, député. — Fasquelle 1911.)

---

(1) Lavarenne. Alcoolisme et tuberculose, dans les *Annales d'Hygiène*, de mars 1901.

(2) Lancereaux, *Bulletin de l'Académie de Médecine*, t. XXII, p. 42. — De même Debove, Faisans, Triboulet, Legendre, etc.

LIVRE VIII

LE CAPITALISME ET LE CRIME

CHAPITRE PREMIER

LES THÉORICIENS DE LA CRIMINALITÉ

Nous ne considérons pas, ainsi que l'a fait Bakounine et toute une école d'anarchistes individualistes, les criminels comme des révolutionnaires. Mais nous ferons ressortir, rien que par des documents tirés des ouvrages des savants et des écrivains non socialistes ou même adversaires du socialisme, que le crime est un produit fatal d'un régime de misère et d'inégalité. Que *tous* les crimes ne s'expliquent pas par le milieu social et économique, nous pouvons bien l'accorder sans affaiblir en rien notre thèse générale, que le milieu capitaliste engendre des crimes sans nombre et que ce milieu est le plus favorable à la criminalité dont les progrès effrayent tous les hommes de cœur et de sens. Adolphe Quetelet, le fondateur de la « Statistique morale », qui n'était pas socialiste, a dit (1) : « Il est un budget qu'on paie avec une régularité effrayante, c'est celui des prisons, des bagnes et des échafauds ».

Ce qui suit est la preuve de la thèse de ce grand savant. Et il faut s'étonner qu'en régime de guerre de tous contre tous il n'y ait pas encore plus de crimes.

I. — Témoignages des philosophes et des historiens.

Hobbes, qui continue Bacon en morale et en politique, soutient déjà la thèse que M. Lombroso fera plus tard sienne en partie, touchant l'influence du besoin économique sur les

(1) Cité par Ch. Rappoport, dans sa *Philosophie de l'Histoire*,

soulèvements des multitudes. « La crainte de devenir pauvre, dit-il, prédispose à la rébellion ou, dans la pauvreté présente, la crainte d'être emprisonné pour ses dettes dispose à la sédition. » (1).

David Hume soutient que le besoin peut pousser au crime et que celui-ci est excusable par le fait même; il ne parle cependant pas de la misère extrême. « Supposons qu'une société tombe dans une telle disette des choses les plus nécessaires que la plus grande frugalité et l'industrie la plus laborieuse ne suffisent point pour empêcher le plus grand nombre de périr, et le reste d'être dans la plus grande détresse, je crois que l'on conviendra sans peine que les lois sévères de la justice demeurent suspendues dans une situation si fâcheuse et qu'elles cèdent aux motifs les plus pressants de la nécessité et de la conservation de soi-même. Est-ce un crime de s'emparer, après un naufrage, de tout ce qui peut nous sauver, sans avoir égard aux droits de la propriété précédente. Ou, dans une ville affligée et tourmentée par la famine, peut-on imaginer qu'un homme, voyant devant lui les moyens de conserver sa vie, périrait par des égards scrupuleux pour ce qui, dans un autre temps, serait la loi de l'équité et de la justice. » (2).

Les conséquences désastreuses de la dépopulation des campagnes en faveur des grands centres ont été l'objet des études minutieuses de plusieurs criminalistes modernes. C'est surtout M. Prins qui y cherche la cause principale de l'accroissement de la criminalité. Déjà Adam Smith avait signalé le côté dangereux de ce phénomène. Dans la *Richesse des Nations,* il s'exprime en ces termes: « Tant qu'un homme de basse condition demeure à la campagne, dans un village, on peut avoir les yeux sur sa conduite et il peut être obligé de s'observer. Mais si tôt qu'il vient dans une grande ville,

---

(1) *Du Corps politique*. 2e partie, chap. VIII, § 2. Neufchâtel 1787, p. 153 et 154.
(2) *Recherches sur les principes de la morale*, T. V. des *Œuvres*, Londres, 1788. p. 16, 47.

il est plongé dans l'obscurité la plus profonde; personne ne le remarque ni ne s'occupe de sa conduite; il y a dès lors beaucoup à parier qu'il n'y veillera pas lui-même et qu'il s'abandonnera à toutes sortes de vices et de débauche honteuse. » (1).

Rousseau met le doigt sur la même plaie dans son *Discours sur l'Economie politique* (2). Rappelons encore un autre passage de Jean-Jacques, qui recommande des mesures préventives d'ordre économique contre la contrebande et le brigandage, passage remarquable à cause de sa ressemblance avec l'idée formulée par M. Ferri dans la nomenclature des substitutifs de la peine (3). « Il faut éviter les impositions dont la perception est difficile et coûteuse, et celles surtout qu'on élude par la contrebande qui fait des non-valeurs, remplit l'Etat de fraudeurs et de brigands et corrompt la fidélité des citoyens. Il faut que l'imposition soit si bien proportionnée que lembarras de la fraude en surpasse le profit. » (4).

Dans son *Traité de Législation civile et pénale,* Bentham esquisse même un système assez complet de mesures préventives du délit (5), système dans lequel se retrouve tout à fait l'idée fondamentale des substitutifs pénaux, si chaudement préconisés par M. Ferri. Ce qui nous intéresse plus, c'est que dans ce plan figurent un certain nombre de mesures d'ordre économique par où nous voyons que Bentham aussi a cherché un rapport entre les deux phénomènes en cause. « Un homme privé des moyens de subsister, dit-il, est poussé par le plus irrésistible des motifs à commettre les crimes par lesquels il peut pourvoir à ses besoins. Où ce stimulant existe, il est inutile de le combattre par la crainte de la peine, parce qu'il en est peu qui puissent être plus

---

(1) *Wealth of Nations,* London, 1786, Liv. V; chap. I, section III, art. 3, p. 204, 205.
(2) *Œuvres,* 1790, T. VII. p. 296.
(3) Voir la *Sociologie criminelle,* p. 219.
(4) *Considérations sur le gouvernement de Pologne,* Œuvres, T. VIII: p. 392.
(5) *Traité de législation civile et pénale,* Paris 1830, T. II, p. 213.

grandes et aucune qui, à raison de son incertitude et de son éloignement, puisse paraître aussi grande que la souffrance de mourir de faim. On ne peut se garantir des effets de l'indigence qu'en procurant le nécessaire à ceux qui ne l'ont pas. » (1). L'auteur recommande ensuite comme moyen préventif de fournir du travail aux malheureux qui ne seraient pas capables de pourvoir eux-mêmes à leur subsistance. » (2).

« Le moyen le plus sûr est de ne pas attendre l'indigence, mais de la prévenir. Le plus grand des services à rendre aux classes laborieuses, c'est d'instituer des caisses d'économie où, par l'attrait de la sûreté et du profit, les pauvres soient disposés à placer les plus petites épargnes. » (3).

(Joseph van Kan. *Les Causes économiques de la Criminalité*. Paris, 1903.)

II. — Beccaria, Voltaire, Bentham et autres.

Le célèbre traité *Des Délits et des Peines* parle du vol en ces termes :

« Le vol n'est pour l'ordinaire que le crime de la misère et du désespoir ; on n'en voit guère commettre que par ces hommes infortunés à qui le droit de propriété — droit terrible et qui n'est peut-être pas nécessaire — n'a laissé d'autre bien que l'existence. » (4).

Dans le *Prix de la Justice et de l'Humanité*, Voltaire caractérise les attentats aux propriétés « le filoutage, le larcin, le vol comme étant d'ordinaire le crime des pauvres. » (5). Et il ajoute avec amertume : « Les lois ayant été faites pour les riches, ne croyez-vous pas que tous les gouvernements,

(1) O. c. p. 289.
(2). O. c. p. 260.
(3) O. C. p. 262.
(4) § 21, éd. Paris, an III. p. 71.
(5) Art. 2 du vol. t. XXIX des *Œuvres*, 1785, p. 270.

qui sont entre les mains des riches, doivent commencer par détruire la mendicité au lieu de guetter les occasions de la livrer aux bourreaux. »..... « On n'examine pas, dit-il plus loin (1), si dans un temps de famine, un père de famille aura dérobé ces ornements pour nourrir la famille mourante. »

Dans l'*Histoire d'un bon Bramin,* avec moins d'indignation mais d'autant plus de fine ironie, Voltaire introduit son personnage comme « un homme fort sage, plein d'esprit et très savant ; de plus, il était riche, et partant, il en était plus sage encore ; car, ne manquant de rien, il n'avait besoin de tromper personne. »

Chez Bentham nous avons retrouvé les traces d'un système de substitutifs pénaux. Dans Voltaire, on découvre déjà le fond d'une autre idée toute moderne, celle de la symbiose du crime. A plusieurs reprises il insiste sur l'utilisation des peines en elles-mêmes. Un passage du *Prix de la Justice et de l'humanité* (2) va nous rappeler les recommandations de M. Lombroso et de M. Ferri. « Un faux monnayeur est un excellent artiste. On pourrait l'employer dans une prison perpétuelle à travailler dans son métier à la vraie monnaie de l'État, au lieu de le faire mourir dans une cuve d'eau bouillante. Un faussaire, enchaîné toute sa vie, pourrait transcrire de bons ouvrages ou les registres de ses juges et surtout sa sentence. » Une note ajoute : « On pourrait charger les criminels dans une grande ville des travaux dégoûtants et dangereux, lorsqu'ils n'exigent ni adresse ni bonne volonté. »

Qui ne reconnaît pas dans cette idée la doctrine géniale de Charles Fourier sur les bienfaits des *passions* bien dirigées et des vices utiles transformés en vertus par le contrôle de la raison. (Voir le premier volume de l'*Encyclopédie.*)

La *Grande Encyclopédie* donne l'appréciation suivante de

---

(1) O. c. p. 272.
(2) O. c. p. 285. Voir encore à la page 250 et les *Edits de S M. Louis XVI* Œuvres t. XXX, p. 543.

l'effet de la misère sur l'immoralité : « Il y a peu d'âmes assez fermes que la misère n'abatte et n'avilisse à la longue. Le petit peuple est d'une stupidité incroyable. Je ne sais quel prestige lui ferme les yeux sur la misère présente et sur une misère plus grande encore qui attend sa vieillesse. La misère est la mère des grands crimes ; ce sont les souverains qui font les misérables qui répondront dans ce monde et dans l'autre des crimes que la misère aura commis. » (1). L'article n'est pas signé.

Les physiocrates cherchaient dans l'augmentation du produit agricole tout le salut de la société, tant au point de vue de son bien-être matériel qu'au point de vue de la moralité. Nous lisons dans l'*Ami des hommes,* de Mirabeau et Quesnay : « Tout l'avantage physique et moral des sociétés se résume en un point : un accroissement du produit net ; tout attentat contre la société se termine par ce fait : diminution du produit net. C'est sur les deux plateaux de cette balance que vous pouvez asseoir les lois, les mœurs, les usages, les vices et les vertus. »

Nous terminons cet aperçu historique par la mention des jugements de deux hommes politiques qui, comme les savants, tenaient la misère pour pernicieuse. Dans son rapport à l'Assemblée constituante du 26 décembre 1790, Duport proclama « le besoin : la source la plus ordinaire du crime. »

Napoléon fut également d'avis que la misère du peuple facilite la criminalité. A Sainte-Hélène il dicta la note suivante : « S'il peut arriver jamais que les lumières soient nuisibles à la multitude, ce ne sera que quand le Gouvernement, en hostilité avec les intérêts du peuple, l'acculera dans une position forcée ou réduira la dernière classe à mourir de misère, car alors il ne trouvera plus d'esprit pour se défendre de devenir criminel. » (2).

---

(1) Édition Neufchâtel, 1765, t. X, p. 575.
(2) *Mémorial de Sainte-Hélène*, I. p. 467.

III. — Théorie de Cesare Lombroso.

L'Ecole italienne « Nuova Scuola del diritto penale », dont la doctrine prend aussi le nom de « Théorie du criminel-né », a eu Lombroso pour promoteur. Elle a groupé un grand nombre de savants, dont deux surtout, Ferri et Garofalo, se sont rendus célèbres après l'apparition de l'*Uomo delinquente*.

L'anomalie est la condition *sine qua non* de la criminalité; l'homme normal ne tombe pas dans le crime. Voilà la doctrine.

Les facteurs économiques sont reconnus comme causes prochaines immédiates du crime, mais cette cause, comme toutes les autres, est basée sur une prédisposition organique.

Lombroso, au début de ses Etudes, regardait le criminel comme un phénomène atavique-épileptique, fou moral, sans attacher aucune importance aux causes économiques et sociales du crime. Sous l'influence des critiques qui lui furent adressées, il finit par reconnaître cette lacune et il s'expliqua dans le troisième volume de l'*Uomo delinquente*, qui a pour titre : *Le Crime, Causes et Remèdes* (1899).

Il y déclare que tout crime a pour origine des causes multiples, mais par-dessus tout le facteur biologique, cause primordiale. Ces diverses causes sont, d'après lui : les influences météorologiques et climatologiques, orographiques et géologiques; — la race; — la civilisation et la barbarie; — les agglomérations; — la presse; — la densité de la population; — l'immigration et l'émigration; — la natalité; — l'alimentation et la variabilité des prix; — l'alcoolisme; — l'hérédité; — l'âge; — le sexe; — l'état civil; — les professions; — l'oisiveté; — les prisons; — les journaux; — l'esprit d'imitation et autres.

Lombroso tombe ici dans son défaut familier : vouloir embrasser trop à la fois et s'aventurer dans un labyrinthe de

matériaux hétérogènes, ayant trop peu subi l'examen critique En outre, il a l'obsession du criminel : il le voit en tout et partout.

La plupart des raisons qu'il développe tendraient seulement à prouver que bien peu de cas de vol sont directement causés par la misère et par la faim. Plus d'un auteur, du reste, n'envisage le problème qu'à ce point de vue étroit. Mais la longue et douloureuse misère qui commence au berceau et ne finit qu'au bagne, qui mine le caractère et affaiblit l'appréhension du crime pour l'étouffer ensuite, l'influence de la détresse ainsi comprise et qui constitue la manifestation capitale de cette partie du problème économique, ne peut être contestée par des arguments de cette nature.

Le chapitre que Lombroso consacre à la criminalité en rapport avec les influences économiques a pour titre : « *Influences économiques, richesse.* »

Il envisage la criminalité, en Italie, dans ses rapports avec les expressions de la richesse, telles que : les taxes et impôts réunis, les taxes de succession, le taux du salaire, les dépôts dans les Caisses d'épargne. La richesse est, dit-il, tantôt un frein, tantôt un aiguillon du crime, tout comme l'instruction, la civilisation, la religion.

C'est là le critérium qu'il ne faut surtout pas perdre de vue dans l'étiologie du crime : la même source peut corrompre ou préserver.

Pour Lombroso, dit Kann, la cause du mal n'est que trop claire : d'un côté, la misère et le manque du strict nécessaire pousse à dérober les choses indispensables à la vie. Voilà le premier lien entre la misère et le délit contre la propriété. D'un autre côté, en raison de l'abus du vin et de l'alcool, refuge suprême de tant de malheureux contre les atteintes de la faim, la misère pousse l'homme à la criminalité sauvage. Nulle part cependant, dans son exposé, Lombroso ne donne une preuve que la misère augmente l'abus de l'alcool ; au contraire, on a souvent constaté une augmentation des crimes

de sang aux périodes de prospérité, en grande partie précisément parce que l'abus de l'alcool est plus considérable.

Enfin, reprend Lombroso, la misère est indirectement cause des infractions contre les mœurs, et cela par la difficulté qu'ont les pauvres à se satisfaire au moyen de la prostitution, par la promiscuité précoce dans les fabriques et dans les mines, par les nombreuses manifestations d'infantilisme et de féminisme chez les garçons. Au contraire, le riche puise, dans une alimentation plus énergique et une plus saine discipline morale, une force supérieure pour résister plus facilement aux occasions de faire le mal. Mais l'aisance avec ses conséquences pernicieuses : syphilis, épuisement, etc., est à son tour une source de dégénérescence; elle est cause d'une quantité de crimes par ses vanités. Puis la répartition vicieuse de la richesse, son accumulation en quelques mains rendent la contradiction de l'aisance avec la misère et plus irritante et plus dure.

Ainsi richesse et misère sont également génératrices des crimes.

IV. — La théorie d'Enrico Ferri.

Il est bien vrai que Ferri insiste chaque fois sur ce point que, si la disparition de la misère ne pourra faire cesser toute criminalité, elle en abolira pourtant la plus grande et la plus importante partie. Il s'ensuit donc que, dans ses écrits socialistes, il impute aux conditions économiques une part très prépondérante et capitale dans la causalité du crime.

D'ailleurs, écoutons-le lui-même exposer sa pensée : « En ce qui concerne la disparition de toute criminalité, dit-il, je maintiens mon opinion de 1883, celle que j'ai défendue dans *Socialismo e Scienza positiva* : même sous un régime socialiste, dans une proportion infiniment restreinte, je le veux bien, il se trouvera des êtres humains qui succomberont dans la lutte pour l'existence. Et si les formes chroniques et épidé-

miques de la névrose de la criminalité et de la folie disparaîtront, ses formes aiguës et sporadiques continueront à subsister. »

Et contre Garofalo, qui lui objecte l'absence de relations entre cette névrose maladive et la forme de propriété collective, Ferri se défend en disant : Si la misère n'est pas l'unique et exclusive cause de la dégénérescence humaine, elle en est la principale ; c'est là un fait qui n'est actuellement plus contesté et qui n'est d'ailleurs pas contestable. Le socialisme prétend et prouve que la misère de la classe laborieuse disparaîtra après l'introduction du système socialiste et de la forme de production socialiste. Il est donc évident que, dans un État socialiste, avec la suppression de la misère, on aurait la disparition de la cause principale de la dégénérescence du peuple dans ses formes chroniques et épidémiques, de maladies, criminalité et folie. Bien plus, qui donc ne voit pas chaque jour que même dans la bourgeoisie et dans l'aristocratie, la fièvre de la concurrence et le combat acharné qu'on se livre pour l'acquisition et la conservation de la propriété privée, condamnent à la névrose, au crime et au suicide un pitoyable groupe de déclassés « di commendatari e di conti o marchesi » (ceci plus spécial à l'Italie), alors que ces malheureux, sous un régime collectiviste, quand seraient supprimées cette fièvre de la propriété individuelle et cette incertitude de la subsistance quotidienne, quant au corps et quant à l'esprit, jouiraient d'une existence bien plus tranquille et seraient sauvés de l'abîme de la dégénérescence ?... Déjà en 1883, j'ai soutenu et je soutiens encore que, avec le régime du collectivisme, disparaîtront les formes chroniques et épidémiques de la criminalité, conséquence de cette dégénérescence qui produisent la misère et la lutte fiévreuse pour la richesse.» Mais dans *Kriminelle Anthropologie und Socialismus* (*Neue Zeit* XIV, 1895-1896, p. 455 et suiv.), E. Ferri, allant même plus loin, prétendait déjà alors que les criminels d'occasion et d'habitude sont presque exclusivement le produit social, que

tous ceux-ci formant les trois quarts de l'armée du crime, disparaîtraient fatalement dans la société collectiviste. Même le criminel de passion cessera d'exister, parce que dans le régime socialiste, l'égoïsme ne sera plus nécessairement un adversaire irréconciliable de la vie sociale. Mais ce qui subsistera, c'est le criminel-fou et le criminel-né, dont le nombre ne pourra pourtant que diminuer sous l'influence de l'amélioration générale.

V. — M. Colojanni sur la criminalité.

M. Colojanni rencontre l'observation de M. Garofalo (1) : à savoir que les classes aisées ne présenteraient un chiffre plus restreint de criminalité que parce qu'elles disposent de meilleurs moyens de défense et même de vénalité. C'est une remarque faite également par M. Marro. M. Colojanni répond que s'il est vrai qu'une partie des crimes des riches sont étouffés, il n'en est pas moins vrai aussi qu'une partie, bien plus considérable peut-être, des crimes des pauvres restent dans l'ombre, soit que le sens moral de la partie lésée ne soit pas suffisamment développé pour qu'elle dépose plainte (comme il arrive souvent pour les attentats aux mœurs), soit que la possibilité de découvrir le coupable fasse matériellement défaut (comme pour le vol de récoltes).

Dans ses études, M. Colojanni a appliqué une des méthodes préconisées pour préciser l'influence économique sur la criminalité statique. Le bref aperçu international auquel il se livre est loin d'être complet ou suffisamment élaboré. C'est ainsi que pour la Suisse, la Belgique et la Suède, l'indispensable donnée de la proportion spéciale entre possesseurs et non-possesseurs, chez les non-criminels, fait complètement défaut. Cependant les chiffres de cette proportion chez les

(1) *La Criminologie*, p. 183.

criminels parlent si haut qu'il va de soi et sans le moindre doute, que la proportion accuserait un nombre surprenant de non-possesseurs.

Conclusion à tirer : L'auteur s'est efforcé de montrer la grande influence des situations économiques sur la criminalité statique, ce en quoi il a parfaitement réussi.

Dans une de ses études, M. Colojanni exprime comment se manifeste l'influence des facteurs matériels sur la criminalité dynamique. L'auteur est d'avis (1) que tout doute relativement à cette influence fait disparaître, lorsqu'on étudie, la dynamique du rapport qui existe entre eux. Les faits nombreux tendent tous à démontrer qu'un changement dans la situation économique a pour conséquence une différenciation de la criminalité. Pour M. Colojanni, il est avéré que les facteurs économiques provoquent la criminalité. Or, cette relation causale est plus appréciable dans le mouvement de la criminalité que dans son observation statique.

L'auteur fait ensuite remarquer (2) que le rapport se détermine de façon plus apparente pour les délits contre les propriétés que pour les crimes contre les personnes. L'explication psychologique en est fort aisée, dit-il ; en effet, les crimes de sang ont leur siège dans de vieilles habitudes peu sujettes à changement, malgré les fluctuations du temps (camorra, maffia, vendetta, stregio) et sont, en partie, provoqués par les passions. Quoi qu'il en soit, l'auteur concède ici que les crimes contre les personnes ne subissent pas autant l'influence économique. Si cela est psychologiquement explicable, c'est une raison de plus pour s'y rendre.

Un certain genre de vie une fois donnée comme base, l'on peut dire qu'une mauvaise situation commence lorsque le pouvoir d'achat des choses qui, dans les circonstances normales, sont indispensables à la vie, vient à diminuer ; et inversement.

---

(1) O. c. II., p. 543 et suiv.
(2) O. c. II, p. 544 et suiv.

Cette diminution résulte soit de l'abaissement des salaires devant la stabilité des prix, soit de la hausse de ces prix sans augmentation des salaires. Voilà pourquoi les temps de crise, où les deux cas se présentent, sont les moments les plus typiques pour mesurer l'influence économique.

Dans le § 136, l'auteur donne un aperçu dynamique. C'est la France et la Prusse qui nous fournissent les données les plus complètes; pour les autres pays, nous ne possédons que des statistiques fragmentaires. Pour l'Italie, nous ne disposons que de médiocres documents. Pendant la courte période connue, nous remarquons en 1880 une forte augmentation de la criminalité, allant de pair avec la cherté des vivres et le manque de travail, durant un hiver rigoureux. M. Ferri n'hésite pas à attribuer l'amélioration en 1881-1882 à la richesse des récoltes et à l'influence des émigrations, ce qui releva les salaires.

Pour la Belgique, M. Stevens (*Les Prisons cellulaires en Belgique*, p. 239-240) constate une diminution de la population des prisons lorsque dans la société le travail est abondant et les vivres à bas prix. En cas de situation inverse, son chiffre remonte rapidement.

La Norvège (*Revisto di discipline carcerarie*, 1889, p. 59) accuse en 1869 un maximum de délits contre la propriété, coïncidant avec la dépression économique universelle du pays.

En Suède (Desportes : *La Réforme pénitentiaire en Suède*, p. 5) forte aggravation de toute espèce de criminalité : le chiffre des criminels monta de 12,799 à 18,357, en suite de l'action des divers facteurs sociaux, et, en premier lieu, de l'action de la misère.

En Angleterre, la situation au commencement du XIXe siècle était terrifiante, toujours à cause de la détestable répartition de la propriété : la population se scinda en deux classes : les « gentlemen » et les « pauper ». La misère des travailleurs y était épouvantable et empira encore par suite de

l'introduction des machines. Aussi la criminalité et l'émeute prirent-elles de vastes proportions. La crise criminelle s'accentua encore en 1826, lorsque les salaires baissèrent et que le travail diminua. En 1830, la situation était si désespérée qu'une révolte de paysans éclata. De 1838 à 1847, la criminalité augmenta encore, toujours sous la pression des situations économiques, et la terrible famine de 1847 fit sentir en Angleterre comme partout ses brutales conséquences.

L'auteur prétend que dans les fluctuations de la criminalité, l'accroissement des délits contre les propriétés va presque toujours de pair avec une augmentation des attentats contre les personnes.

Ce phénomène s'observe également aux Etats-Unis (*Revue Socialiste*, 1885, p. 846); en 1884, lorsque 400,000 travailleurs étaient condamnés au chômage, la misère fit des progrès rapides, et la criminalité en porte les traces non équivoques :

	1883	1884
Homicide	1.494	3.377
Lynchage	92	219
Suicide	910	1.807

VI. — Franz von Liszt.

Franz von Liszt, professeur à l'Université de Berlin, le co-fondateur allemand de l'*Union internationale,* l'un des fondateurs et le rédacteur de l'organe de la nouvelle école en Allemagne, la *Zeitschrift für die gesamte Strafrechts-Wissenschaft,* adopte également le point de vue éclectique avec une forte tendance sociologique et même très spécialement économique. Sans parler de son œuvre principale *Lehrbuch des deutschen Strafrechts* (Berlin, 1894, 6e édition) c'est au Congrès de Bruxelles (*Actes du IIIe Congrès,* p. 91 et 92) qu'il expose cette manière de voir. A différentes reprises il revient sur ce point que, dans l'étiologie du crime, c'est bien

aux facteurs économiques que revient la part prépondérante. Dans son *Lehrbuch,* il s'attache à démontrer que les situations économiques forment le facteur essentiel parmi les éléments sociaux qui constituent la criminalité et que la misère momentanée et ses terribles affres sont une des causes principales de la criminalité. Dans son rapport au IIIe Congrès sur *les applications de l'anthropologie criminelle,* rapport où il revient encore sur l'influence prépondérante de la mauvaise situation économique, il indique de façon plus précise la nature et l'action de ce facteur. « Ce n'est pas la pauvreté, dit-il, qui a de si tristes conséquences, mais bien l'inégalité et l'incontance qui président au partage des biens économiques. » Et il ajoute : « L'influence des circonstances sociales et surtout économiques sur la vie des individus commence longtemps avant leur naissance. La misère économique des parents et son cortège : l'épuisement, la maladie, l'ivrognerie nuisent au germe avant qu'il soit fruit. » M. von Liszt résume en ces termes le triple effet des circonstances sociales et économiques sur la criminalité :

« *a*) Elles agissent sur les ancêtres du criminel et en même temps sur l'individualité innée de celui-ci ;

« *b*) Elles déterminent le développement corporel et intellectuel dans l'auteur du crime ;

« *c*) Elles exerceront leurs influences au moment de l'action.

Ailleurs, l'auteur se résume ainsi : « La misère des grandes masses, voilà le terreau où fermente non seulement le crime, mais en même temps la dégénérescence héréditaire qui, à son tour, conduit au crime. » (Van Kan.)

VII. — Les criminalistes russes.

M. Dimitri Drill, conseiller d'Etat, occupe une des places éminentes parmi les criminalistes de Russie. Il est nécessaire de faire observer que, après un engouement de la

première heure pour les théories de l'école italienne, il s'est rangé au principe d'éclectisme, assez fortement teinté d'une tendance sociologico-dégénérative. Au Congrès de Paris, il avait eu à différentes reprises l'occasion d'appuyer sur l'influence du facteur économique. Après avoir rappelé la réponse devenue fameuse que faisait Lemaire au président du tribunal qui l'avait condamné : « Si j'avais des rentes, je ne serais pas ici », il insista longuement sur l'importance des facteurs sociaux et termina par une profession de foi en disant que la misère condamne à l'épuisement et à la dégénérescence, générateurs certains d'une effrayante et progressive criminalité, ses victimes, « ces personnalités, obligées de fournir beaucoup d'heures de travail par jour, mal payées, mal logées, mal nourries et mal habillées, manquant de temps pour s'instruire et pour penser à soi, absorbées toujours par toutes sortes de soucis. » (1).

Le professeur Sergejewsky compte, lui aussi, au nombre des multiples facteurs sociaux du crime le paupérisme et la fixation des salaires; il dit qu'il est permis de prédire avec certitude qu'une année de disette aura pour conséquence une augmentation de la criminalité. Mais il n'approfondit pas l'examen de la question et ne cite aucune preuve de ce qu'il avance.

M. R. Minzloff pousse plus à fond l'étude des éléments économiques de la criminalité. De bonne heure il a adopté une conception très éclectique du crime, en regardant celui-ci comme une création des rapports sociaux, des états pathologiques, de la dégénérescence et de l'atavisme. Tout spécialement il étudia l'influence de la situation matérielle (2). La privation nécessaire, suite de la misère, mène à la folie et fait disparaître la responsabilité. L'élévation du prix des subsistances et l'abaissement des salaires jouent un rôle pré-

(1) Actes du IIe Congrès, p, 163.
(2) O. c.

pondérant dans la criminalité et font augmenter les atteintes à la propriété. En 1826, l'Angleterre fournit un exemple aussi intéressant que typique : cette année, où la criminalité atteignait le chiffre très élevé de 11,095, comparé à l'année 1810, donnait, à ce point de vue, et d'après les diverses catégories de crimes, les proportions suivantes : tous les délits contre la propriété avaient subi une forte extension; le vol simple avait quadruplé, et le vol qualifié avait à peu près atteint un chiffre huit fois supérieur. De là l'enquête qui fut faite par les soins du gouvernement pour découvrir les causes de cet effrayant phénomène. Il résulta que cette crise de criminalité était amenée par une mauvaise application de la loi sur les pauvres, par une baisse accentuée du salaire des ouvriers agricoles et par le chômage. Pour le même motif, l'Angleterre vit une seconde fois se produire la progression de la criminalité de 1839 à 1856, cette fois seulement quant à la criminalité des femmes. Elle s'éleva de 11,2 à 18 o/o pour les crimes contre les personnes, et de 26,9 à 30,8 o/o pour les délits contre les propriétés. L'émigration des hommes et la baisse des salaires avaient préparé cette augmentation. M. Minzloff en conclut (1) que l'on doit commencer à combattre la misère matérielle et s'en prendre après à l'ignorance, l'abus des boissons et la prostitution.

---

(1) O. c. p. 370.

CHAPITRE II

LE CRIME ET LA RELIGION

Le Christianisme admet, dit de Lanessan, comme la religion de Zoroastre et la philosophie platonicienne, l'existence d'une puissance du mal, représentée par les « démons » et qui intervient auprès des hommes même les plus vertueux pour les pousser au vice et au crime. « Et si quelques-uns, dit le Catéchisme du Concile de Trente, traitent de fable cette intervention, parce que, disent-ils, ils n'ont jamais rien senti de pareil, on peut répondre, du moins au plus grand nombre, que si le démon ne les poursuit pas de ses assauts, c'est que leurs œuvres lui conviennent et qu'il n'a pas à s'inquiéter de ceux qu'il considère comme lui appartenant déjà. Mais ceux qui se sont consacrés à Dieu en menant une vie céleste sont plus que les autres en butte aux attaques du démon; c'est pour eux qu'il réserve sa haine la plus ardente. Que de saints n'a-t-il pas perverti par ses embûches ouvertes ou déguisées!» Mais les démons ne peuvent agir qu'avec l'autorisation de Dieu : « leur puissance est tellement enchaînée que, même pour envahir le troupeau de pourceaux dont parle l'Evangile, ils sont obligés d'en demander la permission à Notre Seigneur ». Le démon du Christianisme diffère donc de l'Arimane des Persans et du génie du mal de Platon en ce qu'il n'agit, pour provoquer le mal, que par ordre de Dieu; de sorte que celui-ci est rendu responsable par sa propre Eglise du crime que le démon fait commettre aux hommes.

La doctrine chrétienne du péché a inspiré la justice dans notre pays pendant toute la durée du moyen âge et même plus tard, tant que le corps religieux fut puissant. « La loi hu-

maine, dit un historien (1), à propos de la justice des rois de France, n'est qu'un prolongement de la loi divine. C'est d'elle qu'elle tient son autorité, c'est à elle qu'elle se réfère... Quand une ordonnance est lue au Parlement, tous les assistants, présidents, conseillers, évêques, vont, les mains sur l'Evangile, jurer d'y obéir. La plupart des lois royales ont encore un caractère religieux... Le crime n'est pas seulement un attentat à la loi positive, mais une violation du Décalogue. Sous le coupable, la loi entrevoit le pécheur. La peine sera donc à la fois un châtiment et une expiation. On peut être surpris du rôle que joue, à notre époque, dans le droit pénal, l'amende honorable. Non seulement des sacrilèges hérétiques ou blasphémateurs y sont tenus, mais on l'impose à des malfaiteurs de droit commun, voleurs, faussaires, bandits de grands chemins. Avant de se rendre au supplice, nu-pieds, en chemise, corde au cou, ils portent une torche à l'église et sont tenus de crier « mercy à Dieu et au roi ».

Le crime était lui-même défini conformément à la loi divine. Il y avait crime non seulement lorsque la vie, les biens, l'honneur, etc., d'un autre homme avaient été l'objet d'un attentat, mais encore lorsque les dogmes ou les prescriptions rituelles de l'Eglise étaient méconnus : l'hérésie est un crime, la profanation d'un vase sacré est un crime, le blasphème est un crime, l'adultère est un crime, etc., parce que ce sont des péchés mortels (2).

I. — La théorie du criminel-né.

Aux explications sociologiques, économiques, de la criminalité, on oppose une théorie que nous avons esquissée plus haut, du criminel-né. D'ailleurs, son défenseur le plus éminent.

---

(1) Imbart de la Tour, *Les Origines de la Réforme*, t. I, p. 15.
(2) Voir *La Lutte contre le crime*, par J.-L. de Lanessan (Alcan, Paris 1910).

César Lombroso, a dû faire des concessions qui ont réduit cette théorie à très peu de chose.

Les caractères de cette prétendue variété anthropologique, écrit M. de Lanessan, ont été résumés de la manière suivante par M. Lacassagne, d'après ses propres observations et celles de l'école de Lombroso : « Les caractères anthropologiques les plus importants et vraiment distinctifs, dit-il, seraient : le prognathisme, les cheveux abondants et crépus, la barbe rare, la peau souvent brune et bistrée, l'oxycéphalie (la tête pointue), l'obliquité des yeux, la petitesse du crâne, le développement des mâchoires et des os maxiliaires, le front fuyant, les oreilles volumineuses et en anse, l'analogie entre les deux sexes, la faiblesse musculaire. Ce sont là autant de signes qui, ajoutés aux résultats des autopsies, rapprochent le criminel européen de l'homme préhistorique et du Mongol » (1).

D'après M. Enrico Ferri, ces caractères seraient assez constants chez les « criminels-nés » pour permettre de reconnaître ces derniers parmi un grand nombre d'autres hommes. Il raconte (1) qu'un jour, examinant des soldats, il reconnut parmi eux un homme « du type de l'homicide-né, aux mâchoires énormes, aux tempes extrêmement développées, au teint pâle et terreux, à la physionomie froide et féroce », et que, l'ayant interrogé, il lui fit avouer « qu'il avait subi quinze années de prison pour un meurtre commis dans son enfance ». Un autre jour, visitant la maison de correction de Tivoli, il découvrit parmi les enfants qui y sont enfermés, un garçon qui avait les dents canines extrêmement développées et d'autres stigmates de dégénérescence », le désigna, d'après ces caractères, comme un homicide-né, et put s'assurer, en effet, « qu'à l'âge de neuf ans, il avait tué son petit frère en lui écrasant la tête avec une pierre ». Il signale encore d'une façon toute particulière chez deux meurtriers qu'il a étudiés, « un développement énorme de la face relativement au crâne. » Il rappelle que, « chez les animaux et chez les sauvages, le développement de la face est énorme par comparaison avec celui du crâne », tandis que « dans les races civilisées et dans ces races, chez les individus les plus intelligents et les plus élevés moralement,

(1) *Revue scientifique*, 1881, I, p. 683.
(2) Loc. cit., p. 67.

la face devient beaucoup plus petite relativement au crâne et, de plus, le volume des mâchoires diminue », et il en conclut que les deux meurtriers étaient revenus, ataviquement aux formes et à la mentalité des sauvages.

II. — Le crime de la guerre

Au regard des guerres que se font les tribus des peuples primitifs les plus sauvages et les plus misérables pour trouver une satisfaction à la faim qui les ronge, les guerres des peuples civilisés, provoquées par l'ambition, la cupidité, les haines religieuses, etc., témoignent-elles de l'évolution ascendante du « sens moral » de Darwin? Déjà, il y a dix-huit siècles, Sénèque flétrissait justement les guerres de son temps au nom de la morale : « Nous réprimons, disait-il, l'homicide et le meurtre individuel, mais qu'est-ce que la guerre et le crime glorieux qui consiste à égorger des nations entières? » (1) Les flétrissures du philosophe sont restées vaines et nous pouvons dire encore avec lui que l'on continue « de louer, quand elles se font sous le costume militaire, des actions qu'un homme, s'il les faisait à la dérobée, payerait de sa vie ». Y eut-il jamais, chez les peuples primitifs, des guerres aussi atroces et aussi injustifiées que les croisades suggérées par la papauté contre les Sarrazins? des massacres aussi épouvantables que ceux des Saxons par Charlemagne, des Burgondes par Clovis, des protestants par Charles IX, des catholiques par Henri VIII, des Albigeois par Innocent III, des disciples de Muncer par Luther, des Juifs par l'Inquisition, des royalistes par les septembriseurs, etc.? Aussi Montaigne raillait-il la prétendue supériorité morale des nations civilisées par rapport aux peuples primitifs, lorsqu'il écrivait, à propos du cannibalisme pratiqué par les

(1) Sénèque, *Lettres à Lucilius XIV.*

Cèythes comme manifestation rituélique de vengeance : « Je ne suis point marry que nous remarquions l'horreur barbaresque qu'il y a en une telle action ; mais oui bien de quoy, jugeants à poinct de leurs faultes, nous soyons si aveuglez aux nostres. Je pense qu'il y a plus de barbarie à manger un homme vivant qu'à le manger mort ; à deschirer par torments et par gehennes un corps encores plein de sentiment, le faire rostir par le menu, le faire mordre et meurtrir aux chiens et aux pourceaux (comme nous l'avons non seulement leu mais veu de fresche mémoire, non entre des ennemis anciens, mais entre des voisins et concitoyens, et qui pis est, soubs prétexte de piété et de religion) que de le rostir et manger aprez qu'il est trépassé » (1).

(1) Montaigne, *Les Essais*, I, chap. XXX.

CHAPITRE III

STATISTIQUE CRIMINELLE

D'après un tableau dressé par Enrico Ferri (1), en soixante-dix ans, de 1826-28 à 1893-95, en France, le nombre des affaires jugées pour contraventions de police serait passé de 100 à 398; celui des délits se serait élevé de 100 à 418; celui des crimes contre les personnes se serait abaissé de 100 à 93 et celui des crimes contre les propriétés serait descendu de 100 à 32. Mais ces chiffres ont été beaucoup contestés. M. E. Ferri lui-même dit qu'il faut distinguer « ce qui n'est qu'une simple apparence de ce qui correspond vraiment à la réalité » (2).

D'après les statistiques officielles récentes, le nombre des assassinats est allé sans cesse en s'abaissant depuis dix ans. De 1886 à 1890, leur nombre moyen annuel fut de 224; de 1891 à 1895, il fut de 211; de 1895 à 1900, il descendit à 159. Par contre, les meurtres, qui sont d'ordinaire des crimes passionnels, ont augmenté pendant la même période : de 1886 à 1890, leur moyenne annuelle fut de 171; de 1891 à 1895, elle fut de 176; de 1896 à 1900, elle fut de 183; de 1901 à 1905, elle atteignit 212 (3).

En second lieu, pour avoir une idée de la nature et de l'importance sociale de la criminalité dans notre temps, il faut noter qu'en raison de la récidive, le nombre des crimes est toujours très supérieur à celui des criminels. On peut en avoir une idée d'après les indications données par les documents officiels relativement au nombre des récidivistes dans

(1) *La Sociologie criminelle*, p. 220.
(2) Ibid., p. 223.
(3) Interview du Ministre de la Justice, dans le *Matin* du 2 mars 190[illegible]

chaque crime ou délit. On sait par exemple (1) qu'en France, de 1877 à 1881, parmi les condamnés en cours d'assises pour vols qualifiés, il y avait 71,7 o/o de récidivistes; parmi les condamnés pour vols avec violence sur la voie publique, il y avait 62,4 o/o de récidivistes; parmi les condamnés pour vols domestiques, il y avait 44,2 o/o de récidivistes.

Parmi les gens condamnés pour assassinat pendant la même période, on trouve 42,2 o/o de récidivistes qui, probablement avaient été condamnés d'abord pour vols ou pour coups et blessures et autres violences et dont la carrière criminelle s'est terminée par un ou plusieurs assassinats dont le dernier les fit saisir et comparaitre devant la justice. Parmi les parricides, on trouve 41,7 o/o de récidivistes. Parmi les gens condamnés pour blessures graves suivies de mort, on trouve encore 36,8 o/o de récidivistes. Parmi les condamnés pour empoisonnement — crime rare à notre époque et surtout passionnel — on trouve encore 16,7 o/o de récidivistes. L'infanticide — crime habituellement commis par des femmes — ne donne que 6 o/o de récidivistes. Les attentats à la pudeur sur des adultes donnent 44 o/o de récidivistes ayant été condamnés probablement pour la même cause. Il doit en être de même pour les attentats à la pudeur sur les enfants, qui donnent 38,5 o/o de récidivistes.

Parmi les incendiaires d'édifices habités, la proportion des récidivistes est de 41,5 o/o, elle s'élève à 58,8 o/o parmi les incendiaires d'édifices non habités, de bois, etc.

Parmi les abus de confiance de domestiques, on trouve une proportion de 32,5 o/o de récidivistes, etc.

Des constatations analogues, dit M. de Lanessan, peuvent être faites au sujet des individus condamnés, pendant la même période, par les tribunaux correctionnels. Les condamnés pour ivresse offrent 78,4 o/o de récidivistes; la mendicité, 65,7 o/o; le vagabondage en donne 71,3 o/o; les vols 45,2 o/o; les abus de confiance 43,8 o/o les escroqueries 47,8 o/o, etc.

---

(1) Voir Enrico Ferri, loc. cit., p. 143.

CHAPITRE IV

LA BOURGEOISIE CRIMINELLE

M. de Lanessan, qui connaît bien la classe à laquelle il appartient, et qui n'a aucun intérêt, comme ancien ministre de l'État bourgeois, à dénigrer cette société, trace, avec une impartialité de savant, un tableau peu flatteur des mœurs de la bourgeoisie que nous n'avons qu'à reproduire, tout en constatant qu'elle aussi est la victime — richement parée — de son propre régime.

Ce qui domine dans la bourgeoisie, écrit M. de Lanessan, c'est, d'une part, l'esprit d'économie, d'autre part, le désir de se hausser dans la société et de s'enrichir. Cette classe est, sans nulle doute, celle où la concurrence sociale revêt son maximum d'âpreté, soit entre les familles de la même classe, soit avec les familles de la grande bourgeoisie. On y est essentiellement arriviste, et la plupart des parents y inspirent soigneusement à leurs enfants l'esprit qui les anime. Or, cet esprit n'est pas sans exercer des effets souvent très nuisibles. Pour se hausser dans la société, le fonctionnaire et l'employé usent volontiers d'intrigues préjudiciables à des concurrents dont la valeur est égale, sinon supérieure à la leur, et donnent ainsi à leurs enfants l'exemple d'un égoïsme que la nature les porte à imiter. Beaucoup d'enfants n'hésiteront pas à pousser plus loin que leurs parents dans la voie du favoritisme, de l'intrigue, du combat pour la vie dépourvu de scrupule.

Si, aux leçons et aux exemples de l'intrigue, les parents ajoutent ceux d'un attachement trop prononcé à la fortune,

les enfants auront vite fait d'en conclure qu'on peut employer pour s'enrichir des moyens analogues à ceux que l'on emploie pour arriver, et, pas à pas, ils pourront aller, presque sans s'en douter, vers le vice d'abord, le délit et le crime ensuite. L'escroquerie, les faux, les abus de confiance, sont les actes délictueux les plus fréquents parmi les individus des classes bourgeoises. Or, très souvent, ils sont commis par des jeunes gens dont les parents se conduisent fort honnêtement, mais ont trop développé chez leurs enfants l'esprit d'arrivisme et l'appétit de la fortune. C'est ainsi que s'explique la criminalité, relativement élevée, des notaires, des avocats, des avoués, des huissiers, etc, c'est-à-dire des gens qui ont entre les mains le maniement des intérêts financiers d'une clientèle plus ou moins étendue et généralement confiante. De 1898 à 1901, par exemple, cette catégorie de professions libérales a donné une moyenne annuelle de 48 condamnations criminelles pour 100.000 individus, tandis que celle des médecins en donnait 15 pour 100.000 et les professeurs 4 pour 100.000. Il est évident que les différences constatées dans la criminalité de ces diverses professions libérales résultent surtout de la nature des professions ; mais celles-ci ont été choisies sous l'influence de préoccupations ou de goûts différents. Ceux qui ont adopté l'enseignement comme carrière avaient, sans nul doute, beaucoup moins le désir de faire fortune que ceux qui ont fait choix des professions d'avoué, de notaire ou d'avocat. Les premiers aspiraient surtout aux satisfactions procurées par les travaux littéraires ou les recherches scientifiques, tandis que les autres étaient plutôt dominés par le désir de faire fortune. Si peu que les conversations tenues devant ces derniers ou les exemples qu'ils avaient eus sous les yeux eussent développé chez eux la passion du gain et le désir de s'enrichir rapidement, ils purent être facilement entraînés à abuser d'abord dans une faible mesure, puis dans des proportions croissantes, de la confiance de leurs clients, jusqu'au jour où ils se livrèrent à l'escroquerie, à

l'abus de confiance et au vol. Presque toujours, les vols des notaires sont précédés par des spéculations, des opérations de Bourse, des habitudes de jeu, etc., qui dénotent la passion de l'argent chez ceux qui les pratiquent. Or, cette passion a pu naître, dès le jeune âge, sous l'influence d'une éducation familiale donnée par des parents fort honnêtes, mais chez lesquels l'amour de l'argent provoquaient des conversations dont l'enfant reçut, sans que l'on s'en doutât, les germes de la passion qui devait ultérieurement causer sa perte. Les parents avaient introduit dans ce fruit le ver qui devait le ronger.

I. — Criminalité juvénile.

L'ensemble des délits des mineurs, sans distinguer les adolescents et les enfants, passait, de 1841 à 1851 : de 13.500 à 21.000; à 25.000 en 1861; à 28.000 en 1871; à 34.500 en 1881; à 36.000 en 1891. Depuis 1880, plus de la moitié des individus arrêtés à Paris ont moins de 21 ans. La proportion des seuls jeunes gens accusés d'homicides est montée, en ces vingt dernières années, de 9,55 o/o à 15,51 o/o.

Les dernières statistiques sont plus rassurantes, puisque depuis 1900 l'ensemble des délits des mineurs n'a pas sensiblement dépassé 35.000. Il était exactement de 35.935 en 1900.

Le compte général de l'Administration de la justice criminelle en 1905 nous donne, en la matière, les statistiques les plus récentes.

L'ensemble des délits des mineurs de 10 à 21 ans s'y élève à 34.724, soit une proportion de 116,3 pour 10.000 habitants; celui de leurs crimes est de 610, soit une proportion de 36,4 pour 100.000 habitants.

Malgré les efforts tentés, malgré l'action bienfaisante des lois de 1889 et de 1898, les chiffres ont encore une bien triste éloquence; on essaie de voiler le danger et on ne dit officiel-

lement, à propos de l'adolescence criminelle, que ce qu'il est impossible de cacher.

En 1905, sur 354 accusés de meurtre et sur 223 accusés d'assassinat, 69 et 36 avaient moins de 21 ans. Cette même année, 91 infanticides ont été commis, dont 26 par des mineures. Sur 1.396 vols qualifiés crimes, 322 ont pour auteurs des adolescents de cet âge et, parmi les 1.100 cambrioleurs que les cours d'assises ont jugés, 235 n'avaient pas atteint la majorité. Voici quelques exemples de ce qu'on peut lire, entre les lignes des statistiques officielles (1). C'est effrayant, si on songe que la France ne compte que 3.248.598 mineurs de 16 à 20 ans en face des 24.406.244 majeurs de 21 ans et plus : toutes proportions gardées, les mineurs et, surtout, les adolescents, fournissent au crime un contingent double de celui que les majeurs lui apportent.

Mais les commentaires larmoyants sont inutiles. Nous nous contenterons de donner quelques tableaux qui résument la situation actuelle de la criminalité de l'adolescence, laissant au lecteur le soin de tirer les conclusions nécessaires. Il n'est pas, hélas! besoin de le mettre en garde contre un optimisme trop enthousiaste et irraisonné. Sans doute, s'il y a moins de mineurs condamnés, c'est qu'il y a plus d'enfants sauvés, aussi bien par le développement des institutions privées que par l'application féconde des lois de 1889, 1898 et 1904; mais c'est aussi parce qu'on poursuit de moins en moins les coupables, parce qu'on ferme les yeux pour ne pas voir le mal.

Le nombre des affaires définitivement classées sans suite augmente chaque année; après avoir été de 283.688 en 1890, il était de 302.559 en 1901 et de 321.015 en 1905. Les parquets et les juges d'instruction ont pris l'habitude de ne faire comparaître à l'audience un enfant qu'à la dernière extrémité, quand le fait reproché est trop grave ou lorsque son placement officieux est impossible. Et lin de nous, certes, la pen-

(1) Compte général, t. XVI, p. 33.

sée de critiquer cet usage qui écarte les périls trop certains de la prison et de la colonie pénitentiaire; mais il est la raison de la diminution du nombre des poursuites et des condamnations, laquelle ne correspond pas à une diminution équivalente des délits et des crimes. Ceux-ci, au contraire, augmentent avec d'autant plus d'inquiétants progrès que la population décroît davantage. De 1901 à 1905, le chiffre des crimes a passé de 2.103 à 2.256; celui des délits de 203.305 à 213.882, et ce sont toujours les adolescents de 16 à 21 ans qui l'emportent. Le rapport de M. le Garde des Sceaux néglige — ce qui est un singulier aveu — d'établir en ce qui les concerne, des comparaisons, mais il ne peut s'empêcher de constater la prédominance absolue de la criminalité violente et homicide des jeunes gens de 16 à 20 ans, et la précocité criminelle plus visible encore en matière de vol (1).

(Albert Guiliani : *L'Adolescence criminelle, thèse pour le doctorat,* Villefranche (Rhône), 1908, p. 13-15.)

II. — La littérature de la question.

Pour l'Allemagne, par Strusberg et von Liszt ; pour la Prusse, par Valentini, Œttingen, Starke, Aschrott, Müller ; pour la Bavière, par Mayr et Œttingen ; pour la Saxe, par Fuld ; pour le Grand-Duché, par Schmidt ;

Pour l'Autriche, par Kohl, Weisz, Fældes, Beurle;

Pour la France, par Quetelet, Guerry, Dupin, Ducpétiaux, Guillard, Mélier, Corne, Dupuy, Ferri, Lacassagne, Lombroso, Bournet, Massenet, Tarnowsky, Weisz, d'Haussonville, Joly, Perval, Poletti, Lafargue, Rakowsky, Levasseur et autres;

(1) Compte général 1905. Rapport, page XXV.

Pour l'Italie, par Garofalo, Marro, Turati, Ferri, Colojanni, Alimena et Fornasari di Verce;

Pour l'Angleterre ou des parties de l'Angleterre, par Elliot, Clay, Ducpétiaux, Davenport Hill, Minzloff, Gordon, Rotlands et Morisson;

Pour des parties de la Suisse, par Rigand, Guillaume, Cuénoud, Meyer et Zürcher;

Pour la Suède, par d'Olivecrona et Guillaume;

Pour la Belgique, par Quetelet, Ducpétiaux, Stevens, Denis, Weisz, de Baets;

Pour la Russie, par Mittelstadt;

Pour l'Espagne, par Jimeno Agins et Gil Maestre;

Pour les Etats-Unis, par Wright;

Pour l'Argentine, pour Buenos-Ayres en particulier, par Dellepiane.

LIVRE IX

LA
SITUATION DE LA CLASSE OUVRIÈRE
ET LE PRIX DE LA VIE

CHAPITRE PREMIER

AUGMENTATION DU COUT DE LA VIE

C'est un des plus graves problèmes de la vie sociale moderne. De cette question dépend le sort de toute réforme sociale et ouvrière. Si le prix de la vie augmente sans cesse et dans une certaine proportion, toutes les améliorations conquises par l'effort syndical et législatif est annulé. Si même ce fait est scientifiquement établi, il ne prouvera rien contre cet effort toujours nécessaire, toujours salutaire. Car sans cet effort qui organise et éduque la classe ouvrière en la préparant pour des luttes plus vastes, sa situation, même matérielle, serait encore pire : il y a des degrés dans l'abîme capitaliste.

Durant les dernières années, les prix des articles d'alimentation, du vêtement et des divers autres objets de première nécessité ont continué à poursuivre une marche ascendante, et rien ne vient indiquer aujourd'hui que cette ascension, constante depuis 1896 environ, ne se poursuivra pas plus avant. Les statistiques officielles révèlent que l'augmentation des prix dans l'alimentation seulement, de 1896 à 1912 a été d'environ 25 pour cent ; en d'autres termes, 1 livre st. représentait l'année dernière, comme valeur d'achat de nourriture ce que représentaient 16 sh. en 1896, bien que l'année dernière (1892) ait été une année de prix exceptionnellement bas.

Les prix du vêtement ont également montré un mouvement de hausse bien caractérisé dans ces dernières années. Les loyers ouvriers ont, par contre, subi une diminution à Londres et dans certaines autres grandes villes, tandis qu'ils augmentaient dans d'autres districts. L'augmentation générale des prix n'a pas été particulière au Royaume-Uni, mais s'est manifestée, même à un degré supérieur, dans les autres pays.

I. — Prix de l'alimentation.

En 1912, le « *Board of Trade* », a entrepris une enquête concernant le prix des principaux articles d'alimentation et du charbon dans quatre-vingt treize des principales villes du Royaume, représentant une population de plus de 19 millions d'habitants. Les articles d'alimentation, dont le détail a été obtenu, représentent ensemble 75 o/o des dépenses alimentaires de la classe ouvrière et comprennent le pain, la farine, les pommes de terre, la viande, le jambon, les œufs, le lait, le beurre, le fromage, le thé et le sucre. Le prix de tous ces articles — à l'exception du thé et du sucre — a subi une augmentation sur celui de 1905, ainsi qu'il apparaît dans le tableau suivant qui donne le pourcentage moyen des changements survenus dans les villes en question :

Pourcentage moyen des changements de prix entre Octobre 1905 et Octobre 1912.

	Augmentation (+) ou diminution (—)
Bœufs d'Angleterre	+ 9,5
Mouton d'Angleterre	+ 6,1
Porc d'Angleterre	+ 12,6
Thé	— 3,8
Sucre	— 0,2
Jambon fumé	+ 32,1
Œufs	+ 13,6
Fromage	+ 18,8
Beurre	+ 9,9
Pommes de terre	+ 46,1
Farine	+ 15,1
Pain	+ 15,3
Lait	+ 9,4
Charbon	+ 22,5
Sur l'ensemble de ces articles	+ 13,7

L'augmentation moyenne du prix de la nourriture seule s'élève à 12,8 o/o; c'est-à-dire que entre 1905 et 1912, le pouvoir d'achat de nourriture d'une livre sterling a diminué d'un neuvième environ. Il faut indiquer que les prix ont augmenté un peu moins à Londres que dans la moyenne des grandes villes du Royaume. Dans la majorité des villes où l'enquête a été faite, l'augmentation du prix de la nourriture et du charbon, consommés par la classe ouvrière, a varié de 10 à 15 o/o, bien que les prix à Portsmouth n'aient augmenté que de 7 o/o, tandis qu'à Stockport elle n'était pas inférieure à 20 o/o, au cours de ces sept années.

II. — Coût du vêtement.

Dans le vêtement nous constatons également une augmentation, bien qu'il soit difficile d'indiquer exactement son importance. Le coton brut, la laine, le lin, les fils de coton et de laine peignée ont augmenté de 10 o/o environ au cours des sept années dernières, mais pour certaines catégories de vêtements, l'habitude des détaillants est de compenser ce renchérissement de la matière première par une diminution de la qualité du tissu, afin de maintenir autant que possible les prix établis. Tout changement de prix n'indiquerait donc pas le changement réel du coût du vêtement. On a dû prendre, en conséquence, un relevé du prix des articles dont la qualité n'a pas varié, auprès d'un grand nombre de maisons, pour obtenir une statistique montrant approximativement dans quelle mesure les prix ont augmenté dans les sept dernières années.

Dans le tableau suivant, la moyenne des prix pratiqués en 1905 est prise comme base (100) et les prix des années

suivantes sont exprimés en pourcentage du prix moyen de 1905 :

Années	Coton brut lin, laine, fils de coton et de laine peignée	Tissus pour tailleurs et couturiers d'hommes et de femmes	Vêtements sur mesure	Vêtements confectionnés	Vêtements de dessous
1905	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
1906	113,6	101,9	101,2	100,9	101,9
1907	117,5	103,3	102,8	101,8	104,4
1908	90,5	101,5	103,7	102,5	105,1
1909	100,9	105,4	104,8	103,1	106,7
1910	122,2	108,2	106,4	104,3	109,7
1911	113,4	109,5	107,9	106,0	111,5
1912	110,2	112,1	112,1	109,3	114,6

La chaussure, autre article important du vêtement, présente également une hausse de prix, mais, comme dans les autres branches du commerce de l'habillement, une grande partie de la classe ouvrière achète au même prix qu'auparavant et dans ce cas, l'augmentation des prix se caractérise par une infériorité de la qualité des marchandises. Dans le cas où la qualité n'a pas sensiblement varié, l'augmentation des prix au cours des sept dernières années a été différemment estimée par les maisons dont on a pu obtenir des renseignements et varie entre 5 et 15 o/o.

III. — Prix de la nourriture depuis 20 ans.

Des statistiques dignes de foi, pour Londres seulement, montrant la variation des prix de la nourriture au cours d'une période de vingt ans, de 1892 à 1912, prouvent que l'augmentation des prix survenue entre 1905 et 1912 n'est que la continuation d'un mouvement général de hausse, commençant environ en 1896.

Pour arriver à ce résultat, on a fait le relevé des prix courants mensuels des vingt-trois articles suivants d'alimentation, en établissant pour chacun un prix moyen annuel, calculé

d'après leurs variations mensuelles : pain, farine, riz, tapioca, farine d'avoine, pommes de terre, bœuf, porc, mouton, jambon fumé, lait, beurre, œufs, fromage, thé, café, cacao, sucre, confiture, mélasse, marmelade, groseille et raisins secs. A côté des variations de prix des divers articles, le niveau général des prix de détail donne les variations de prix des vingt-trois articles ensemble. L'année 1900 est prise pour base et la base du niveau des prix figurée par 100.

IV. — Diminution du pouvoir d'achat.

Le résultat approximatif de ces mouvements de prix au cours des sept années 1905-1912 sur le pouvoir d'achat de la livre sterling ressort avec plus d'évidence encore du résumé suivant : il montre la somme qui était nécessaire en *1905* pour acheter la même quantité d'articles d'alimentation, d'habillement et de charbon qui est obtenue en *1912* avec *une livre sterling :*

	sh. d
Pommes de terre	13,8
Jambon fumé	15,2
Fromage	16,10
Pain	17,4
Farine	17,5
Œufs	17,7
Porc (anglais)	17,9
Beurre	18,2
Bœuf (anglais)	18,3
Lait	18,3
Mouton (anglais)	18,10
Sucre	20,0
Thé	20,9
Charbon	16,4
Vêtements sur mesure	17,10
— confectionnés	18,4
— de dessous	17,5

V. — La tendance à la hausse.

Les chiffres indiqués dans la colonne « Niveau général des prix de détail » ont été obtenus en comparant les prix des vingt-trois articles avec les dépenses moyennes de la classe ouvrière, estimées d'après un certain nombre de budgets des familles relevés par le « Board of Trade » en 1904. On verra que la hausse générale des prix de détail des articles d'alimentation, a été presque continue depuis 1896, une seule interruption de peu d'importance ayant eu lieu en 1899. Le taux de cette hausse a beaucoup varié; mais il est intéressant de noter que cette hausse a été particulièrement marquée dans les cinq dernières années, atteignant près de 5 o/o entre 1911 et 1912.

Rangés par ordre de la plus forte augmentation à la plus forte diminution de prix, ces vingt-trois articles, ou vingt-cinq en divisant les principaux, se présentent comme suit :

ARTICLES D'ALIMENTATION	Pour cent.
Tapioca	+ 48,5
Sucre	+ 37,7
Jambon fumé	+ 32,3
Marmelade	+ 28,6
Jambon	+ 27,6
Bœuf importé	+ 26,7
Farine d'avoine	+ 23,4
Pain	+ 19,5
Raisins secs	+ 19,5
Farine	+ 18,5
Fromage	+ 17,3
Œufs	+ 14,1
Beurre	+ 13,8

ARTICLES D'ALIMENTATION	Pourcent.
Riz	+ 11,2
Mélasse	+ 9,1
Café	+ 9,0
Bœuf anglais	+ 8,9
Mouton, importé	+ 6,5
Thé	+ 3,5
Porc anglais	+ 3,3
Lait	+ 2,0
Mouton anglais	+ 0,4
Cacao	»
Groseilles	— 2,0
Pommes de terre	— 4,1

P.-S. — Ces augmentations sont de peu d'importance *en comparaison* des augmentations résultant de la guerre mondiale, qui varient de 100 o/o à 400 o/o et même plus. Mais le lecteur n'oubliera pas que ce volume avait été écrit *avant* la guerre. Ces données sont à retenir pour caractériser la loi de la tendance générale du régime capitaliste. (1919.)

CHAPITRE II

PRIX DANS LES AUTRES PAYS

Cette tendance marquée à la hausse n'est pas particulière au Royaume-Uni, car elle s'est produite, et dans une plus grande mesure, dans presque tous les autres pays. Les données statistiques concernant l'alimentation prises dans les différents pays, offrent de grandes différences tant pour la qualité que pour la quantité ; il a été toutefois possible de se servir de ces données pour établir une base commune fournissant une intéressante comparaison.

Le Dr Karl V. Tyszka, membre du Bureau de statisque officielle de Leipzig, fournit d'intéressants renseignements dans son étude : *Salaires et coût de la vie dans l'Europe occidentale pendant le XIXe siècle.*

Nous y trouvons le tableau comparatif suivant, pour la France et l'Angleterre :

Salaires en argent :

Années	France	Angleterre	Années	France	Angleterre
1860	60	64	1900	100	100
1870	71	71	1905	105	96
1880	82	82			
1890	92	90	1910	110	100

Coût de la vie, sans changement dans les conditions.

Années	France	Angleterre	Années	France	Angleterre
1860	95,5	113,4	1900	100	100
1870	103	123,3	1905	100,5	104,6
1880	110	116,8	1910	104	107,8
1890	103	108,3			

Salaires réels.

Années	France	Angleterre	Années	France	Angleterre
1860	63	55,4	1900	100	100
1870	69	53,8	1905	104,5	91,6
1880	74,5	68,2	1910	106	92,2
1890	89,5	82,5			

Commentant ces chiffres dans un article de la *Neue Zeit,* K. Kautsky en tire les conclusions suivantes :

« Même aux époques d'augmentation manifeste des salaires réels, celle-ci présente un caractère des plus douteux. Tyszka lui-même dit à ce sujet, ce qui constitue une des observations les plus fines de son livre :

« Le brillant tableau qui semble résulter de ces rangées de chiffres ne doit point nous illusionner sur les inconvénients économiques qui ont nécessairement résulté de ce développement. La réalité ne connaît pas une telle élévation des conditions d'existence. Le développement dépeint perd en même temps, et à bon droit, beaucoup de son lustre, si nous nous représentons que durant ces cent années (de 1810 à 1910) la vie économique s'est transformée du tout au tout.

« De plus et avant tout, il faut considérer que *l'achat chez le marchand et dans les magasins s'est substitué à la production ménagère* : ce qui représente un changement considérable, ayant pour conséquence un important renchérissement, précisément des articles de première nécessité, renchérissement qui ne peut être exprimé par aucun chiffre statistique, puisque la valeur économique de la production ménagère n'est pas exprimable en chiffres ».

Auparavant — ajoute Kautsky — la femme de l'ouvrier préparait les repas pour la famille ; elle cousait le linge et la plupart de ses vêtements. Lorsqu'elle travaille à la fabrique, elle doit tout acheter confectionné, cher et mal fait. Le gain représenté par l'argent du salaire est plus que balancé par les

débours d'argent résultant de la réduction du travail d'entretien domestique.

Mais, plus le travail non payé d'entretien domestique de la femme est remplacé par l'achat de marchandises, plus toute augmentation de prix pèse lourdement sur le budget du ménage. C'est ainsi qu'un taux égal de renchérissement agit aujourd'hui de façon beaucoup plus oppressive qu'il y a environ cinquante ans.

Un autre changement profond dans les rapports sociaux concourt également à augmenter les dépenses d'argent, sans qu'il en résulte une augmentation de bien-être, de la force ou du confort des masses : la concentration dans les grandes villes. Là où au commencement du XIXe siècle la grande majorité de la population vivait à la campagne, celle-ci vit aujourd'hui dans les villes, dans les régions où s'est développée la grande industrie. Il n'en résulte pas seulement une augmentation des loyers, mais aussi le remplacement du *travail à l'air pur par celui dans les ateliers fermés,* l'obligation d'augmenter *la consommation de viande,* car la faculté de digestion du citadin ne lui permet pas d'assimiler la quantité d'aliments végétariens nécessaires pour le soutenir. Le remplacement du pain de seigle par le pain de froment ou le pain mélangé est également une conséquence des modifications aux conditions d'existence dans les villes. Donc *augmentation de dépense pour le pain et pour la viande.* Il en résulte encore une augmentation des maladies et des dépenses plus fortes pour les caisses de maladie ainsi qu'une interruption plus fréquente des salaires.

Les grandes masses ouvrières des grandes villes ne peuvent non plus se contenter des vieilles méthodes d'organisation et de relations qui suffisaient pour un petit district. Elles ont besoin d'une presse, d'une organisation politique et syndicale et veulent prendre part à la lutte pour l'existence. Les dépenses qui en découlent ne sont pas des dépenses de luxe; elles correspondent aux exigences les plus pressantes de la

vie du prolétariat moderne. Sans elles aucune chance de salut.

Enfin, l'extension croissante des villes éloigne de plus en plus la majorité des ouvriers de leur lieu de travail, occasionnant ainsi un accroissement des dépenses de transport en tramways et tous autres moyens de locomotion.

Et on peut affirmer que toutes les augmentations de salaires ne compensent pas celles du coût de la vie. La situation générale de la classe ouvrière ne s'améliore pas, en dépit des apparences.

CONCLUSION

La Révolution qui vient

Résumons et récapitulons.

Dans la conception des bourgeois apeurés et de quelques militants, la Révolution apparaît dans un cortège de violences de toutes sortes : discours et articles incendiaires, coups de fusils, barricades, bombes, etc., etc. Nous ne nions pas que les « accidents » accompagnant toute révolution, comme tout enfantement, puissent être douloureux. Mais tout cela n'est pas *la Révolution*. A côté de la Révolution que l'on voit, il y a la Révolution que l'on ne voit pas. C'est la transformation lente mais sûre des conditions techniques, économiques et sociales déterminant, à leur tour, l'évolution des institutions politiques et des mœurs.

Nous avons vu dans les chapitres qui précèdent, la *véritable Révolution* accomplie dans tous les domaines de la vie sociale : la concentration économique sous la forme de trusts, la concentration financière sous la forme des grandes banques, la concentration agricole. Nous avons également étudié la concentration politique et sociale, à la fois effet et cause de la concentration économique. Une formidable concentration ouvrière en est le résultat fatal.

Hubert Rouger, Sévérac et Longuet l'ont étudiée en détail, pour la France et le monde. Un sentiment de révolte mais réglée et soutenue par la conscience en résulte fatalement.

Le prolétariat moderne ne se bat pas en désespéré, comme

le paysan de la Réforme et l'esclave de l'antiquité. Toute la vie moderne contribue à sa victoire. Il possède tout un arsenal d'armes (organisations politiques et éducatives, syndicats, coopératives, etc.) Il finit par forger une arme perfectionnée entre toutes : la conquête du pouvoir politique. Armé à la moderne, le prolétariat peut dire sans forfanterie :

La Révolution est en marche et rien ne l'arrêtera!

TABLE DES MATIÈRES

Préface.

INTRODUCTION

Pourquoi nous sommes Socialistes ?

A. — **Des raisons idéologiques ou subjectives.** Pages

I. Le Socialisme est désirable 1

II. Le Socialisme est possible 3

B. — **Des raisons objectives ou scientifiques.**

I. Le Socialisme est une nécessité historique 5

PREMIÈRE PARTIE

Les germes socialistes dans la Société capitaliste

LIVRE PREMIER

La Méthode du Socialisme scientifique

CHAPITRE PREMIER. — **La possibilité du socialisme comme science.**

I. Bernstein dit : Il n'y a pas de socialisme scientifique. . 11

II. K. Kautsky répond : Il y a un socialisme scientifique . . 13

III. La conception de la science de Bernstein est erronée . . 14

IV. La science est dialectique. 15

V. L'intérêt contre la science ?. 18

VI. Les caractères de la science sociale. 19

VII. Le Socialisme utopique. 21

VIII. Le Socialisme scientifique 22

CHAPITRE II. — **Un précurseur du Socialisme scientifique.**

I. La Science positive. 25

Toute science a pour but la prévoyance 25

II. Aug. Comte adversaire de l'utopie 26

Pour la méthode scientifique en politique 26

Evolution des sciences positives. 28

Les caractères dominants du régime féodal 29

Pages

CHAPITRE III. — **Aug. Comte et Karl Marx.**

I. La Méthode réaliste et la Méthode positiviste 30
II. Les qualités morales du prolétariat selon Aug. Comte . 31
Le Prolétariat, ses qualités morales. 32
III. Le caractère utopique du positivisme. 33
Lettre au tsar Nicolas. 33

LIVRE II

Qu'est-ce que le régime capitaliste ?

CHAPITRE PREMIER. — **Le "Capital" de Marx et sa portée historique.**

I. La traduction française. 37
II. Les difficultés de l'analyse du régime capitaliste 38
III. Marx et la législation ouvrière 39
IV. La haine entre les classes 40

CHAPITRE II. — **La théorie de la valeur.**

I. La marchandise 42
II. Valeur d'usage et valeur d'échange. Quelle est la commune mesure des valeurs d'échange ? 43
III. Objections à la théorie de la valeur. Le temps socialement nécessaire à la production d'une marchandise détermine sa valeur 46
IV. Contre la confusion entre la valeur d'usage et la valeur d'échange 47

CHAPITRE III. — **Qu'est-ce que l'argent ?**

I. Argent et capital. 49
II. L'argent est une marchandise spéciale 51

CHAPITRE IV. — **L'origine de l'accumulation capitaliste et la théorie de la plus-value.**

I. La force-travail 53
II. Le prix de la force-travail 55
III. La force-travail en action. 56
IV. La production de la plus-value et ses conditions (Instruments de production) 58
V. La force-travail appartient au capitaliste 60
VI. Le point de vue capitaliste 62
VII. Le secret de la plus-value : la force-travail produit plus qu'elle ne vaut au capitaliste. 64
VIII. Travail simple et travail supérieur 66
IX. Travail utile et durée du travail 67
X. A qui profitent avant tout les progrès techniques. . . . 69

Pages

XI. Le taux de la plus-value ou le degré d'exploitation de la force-travail 71
XII. La critique de l'économie politique vulgaire. 73
XIII. La lutte pour le profit, ou la lutte pour la prolongation de la journée de travail 76
XIV. Le sur-travail capitaliste et le sur-travail féodal. 78
XV. Le Capital demande de longues journées 81
XVI. L'Etat à la rescousse du capital 83
XVII. Pour et contre de longues journées. 84
XVIII. La résistance ouvrière s'organise contre de longues journées (1833-1864) 88
XIX. Le système des relais 89
XX. De douze à dix heures, ou les jésuites du capital 90
XXI. Les capitalistes vont « jusqu'à l'illégalité » 92
XXII. Comme on détourne une loi ouvrière. 94
XXIII. Quelques victoires ouvrières 96
XXIV. Contre-coup de la législation anglaise sur les autres pays. 98
XXV. Qu'est-ce que le régime capitaliste ? 100
XXVI. Les résultats généraux du machinisme 105
XXVII. Statistique professionnelle de 1861 (en Angleterre) . . . 107
XXXIII. Le capital, la femme et l'enfant. 108
XXIX. Périodes d'accumulation et périodes de jouissance . . . 109
XXX. La théorie de l'abstinence des capitalistes. 112
XXXI. Le rôle de la violence dans l'accumulation primitive . . 115
XXXII. L'expropriation par la violence précède l'expropriation capitaliste pacifique 118
XXXIII. Expropriation sans indemnité 122
XXXIV. La législation des expropriateurs contre les expropriés . 126
XXXV. Comment le Capitalisme mène au Socialisme 129

LIVRE III

La Surconcentration capitaliste (Trusts, Cartels, Corners, Comptoirs, etc.)

CHAPITRE PREMIER. — **Les Trusts.**
I. La concentration. 135
II. Définition du trust 135
III. Le trust est une organisation extra-légale. 137

CHAPITRE II. — **Trust et accaparement** 139
I. L'article 419 et les trusts 142
II. Les trusts et la concurrence 143

Pages

CHAPITRE III. **L'origine des trusts** 145
I. Ce qu'est un trust 146
II. Différence entre les trusts et les cartels. 147
III. La loi impuissante contre les trusts. 150
IV. L'unité de l'accaparement 152
V. Le Trust-Janus 154
VI. Les défenseurs des trusts 155
VII. Contre les trusts. 156

CHAPITRE IV. — **Trust Standard Oil C°** 158
I. Le trust du pétrole. 158
II. La fixation des prix 159
III. Trust modèle 161
IV. L'historique du trust du pétrole 164

CHAPITRE V. — **Lutte féroce entre les trusts** 168
I. Exploitation de la clientèle par le trust 169

CHAPITRE VI. — **Les salariés du trust** 171

CHAPITRE VII. — **Le Corner** 173

CHAPITRE VIII. — **Les caractères généraux du trust**. 174

CHAPITRE IX. — **Les trusts en Angleterre**. 176
I. Les trusts de Wickers et Maxim 178
II. Les industries textiles 179

CHAPITRE X. — **La concentration financière et les trusts** 183

CHAPITRE XI. — **Le trust, c'est du capitalisme !**. 185
I. Trust contre la Nation 186

CHAPITRE XII. — **Les comptoirs de vente en France** 188
I. L'épargne et les trusts (Comptoir de Longwy) 189
II. Les Syndicats producteurs français. La monopolisation industrielle en France. 190
III. L'organisation du Comptoir de Longwy. 193
IV. Pourquoi le Comptoir de Longwy fut créé. 195
V. Le Comptoir n'a pas cherché à se créer un monopole. Tel est l'avis de ses défenseurs. 197
VI. Le Comptoir et ses adhérents. 198

CHAPITRE XIII. — **La portée générale et les trusts américains**. . 201
I. L'influence politique des trusts. 202

Pages

II. La concentration du métal.
a) L'iode 203
b) Le platine 204
c) Le plomb et le zinc 205
d) L'aluminium et le cuivre 206
e) L'étain 207
f) Le pétrole 208
g) La potasse et la houille 209
h) L'acier 211
i) Les conséquences de la concentration du métal . . 214

CHAPITRE XIV. — **Le Trust donne à dîner.**
I. Chez ces Messieurs des trusts 218

CHAPITRE XV. — **Conclusion** 219

LIVRE IV

La concentration capitaliste en Angleterre

CHAPITRE PREMIER. — **Les revenus du Royaume-Uni** 223
I. Richesse et misère 224
II. Le revenu national de la Grande-Bretagne 225
III. Profits bruts soumis à l'impôt sur le revenu 227
IV. La misère des petits commerçants et des employés . . . 228
V. Les fermiers 229

CHAPITRE II. — **Les salaires en Angleterre** 231
I. Les salaires en 1886. Résumé du taux des salaires . . . 231
II. Taux moyens des salaires des hommes en 1886 232
Salaires annuels des travailleurs manuels en 1886 . . 233
Revenu national en 1908 233

CHAPITRE III. — **Répartition du revenu national.**
I. 12 o/o de la population du Royaume-Uni possèdent la moitié du revenu « national » 235
II. Distribution des charges du revenu national entre ceux qui ont plus et ceux qui ont moins de 160 liv. par an (1908-1909) 238
III. Le nombre des riches et des pauvres 239
IV. Fortunes au-dessus de 10.000 liv. ou 250.000 francs net . 240
V. 26 personnes laissent à leur mort plus que ne possèdent 654.000 décédés pauvres 240
VI. La richesse du Royaume-Uni en 1908 : 345 milliards . . 242

Pages

VII. La propriété nationale (communale et celle d'Etat) : 48 milliards de francs. 245
VIII. C'est le capital qui gouverne. 1/7 de la population possède 2/3 de la fortune totale. 247
IX. A qui appartient le sol du Royaume-Uni ? 38.000 gros propriétaires possèdent environ 5/6 du sol. 249
La rente du sol 251
Estimation des rentes du sol du Royaume-Uni. . . . 253
Les Sociétés anonymes 254
Exemple des profits de quelques Compagnies de Gaz 255
Profits bruts imposés par l'income-tax. 256
Gain nominal quotidien des casseurs de charbon . . 257
Comparaison des profits taxés et des salaires 259
Salaires et coût de la vie :
Augmentation des salaires : 13 ;
Augmentation du coût de la vie : 17 260

LIVRE V

La concentration capitaliste en France

CHAPITRE PREMIER. — **La concentration dans l'industrie.**

I. 12 millions de prolétaires en France 267
II. Les grandes usines ont triplé en 7 ans. 40 o/o des prolétaires français sont occupés dans la moyenne et grande industrie 268
III. Les progrès de la grande industrie (de 1896 à 1906) . . . 269
IV. La concentration commerciale.
Le « Bon Marché » et le « Louvre » font 400 millions d'affaires par an. 273
V. Le développement de la grande industrie 274
VI. La France est riche. Les Français sont pauvres. La France possède 235 milliards. Sur 100 Français, 83 ne possèdent presque rien 277
VII. A qui appartient la fortune « française » ? Les très riches ne sont que 1/5 pour cent et ils possèdent un quart de la fortune successorale 281
VIII. Répartition du revenu national en France 282
IX. Au paradis de la petite propriété. Sur 100 Français, il y a deux gros propriétaires. Ensemble ils possèdent presque 6/10 de la fortune française. 306.280 Français possèdent plus de 125 milliards. 39 millions ne possèdent eusemble que 110 milliards. 284

Pages

X. Beaucoup de petits propriétaires ! Et peu de propriété pour chacun ! Douze millions de « propriétaires » dont chacun est « rentier » pour 21 francs par an 286
XI. La majorité des Français devient-elle plus riche ? Le nombre de successions de 1 à 500 francs est tombé de 121.558 à 95.522 (1903-1911). Celles de 501 à 2.000 passaient de 105.597 à 94.787 pendant la même période . 287
XII. Tableaux des successions par catégories et par années, de 1903 à 1911 inclus 289
Evaluation en capital de la fortune privée en France en milliards 293
XIII. L'apologie de l'inégalité réfutée. 294

Chapitre II. — **La Concentration financière.**

I. L'internationalisme capitaliste 297
II. Le capitalisme mondial. 815 milliards de valeurs mobilières négociables. 140 milliards de commerce extérieur 300
III. La suprématie du capital mobilier 303
IV. Les chiffres qui parlent de la grandeur du régime. 227 milliards de chemins de fer 306
V. La paix rèclamée à la fois par le capital et le travail . . 307
VI. La dette publique en France au 1er janvier 1910 (32 milliards en 1910). 309
VII. Les valeurs mobilières en France au 31 décembre 1910 (d'après M. A. Neymarck) 311
VIII. Autres valeurs négociables à la Bourse de Paris 316
IX. 73 milliards en fonds et valeurs étrangères 317
X. Le total des valeurs mobilières en France. Depuis 1869, le portefeuille français a plus que triplé : il s'est accru de 33 à 110 milliards. Soit en moyenne de 1.875 millions par an. 318

Résumé :

XI. Comment les cent milliards du capital mobilier français échappent à l'impôt. Sur 5 milliards de revenu annuel, les rentiers français ne paient la taxe que pour deux. 322
XII. Les progrès de transactions démontrés par la Chambre de compensation 326
XIII. Les émissions anglaises 327
XIV. Les banques, ou les fleuves d'or de la Société capitaliste 330
XV. Sociétés anonymes en Angleterre. 334
XVI. Les Sociétés anonymes et la concentration capitaliste. . 334

Pages

CHAPITRE III. — **La concentration capitaliste en Allemagne.**
I. L'Allemagne est riche. Les Allemands sont pauvres. . . 338
II. La concentration industrielle en Allemagne. 340
A. Les industries 342
B. Les ressources occupées dans l'industrie 343
III. Les revenus en Prusse 344
IV. En Prusse en 1908 347
V. Emissions de valeurs étrangères et indigènes en Allemagne 348
VI. Les dividendes des banques allemandes 349
VII. La situation de la classe ouvrière en Allemagne 350
VIII. La lutte contre les syndicats ouvriers 352
IX. La législation ouvrière 353
X. La misère ouvrière 354
XI. La législation ouvrière internationale. 356
XII. Les récents progrès en Allemagne 357

CHAPITRE IV. — **En Autriche.** 359

CHAPITRE V. — **Les progrès de la technique** 361

LIVRE VI

La concentration agraire

CHAPITRE PREMIER.
I. Le capitalisme agraire 365
II. Le Socialisme est-il applicable aux campagnes ? 367
III. Le capitalisme agraire 370
IV. La misère paysanne 371
V. La révolution bourgeoise ouvre la voie à l'agriculture capitaliste 372
VI. La phase capitaliste de l'agriculture 375

CHAPITRE II. — **L'évolution capitaliste en France** (COMPÈRE-MOREL). Plus de la moitié de la terre cultivable française — 25 millions d'hectares — est possédée par moins de 65.000 familles. 379

CHAPITRE III. — **Division du travail dans l'agriculture** 384

CHAPITRE IV. — **La dépendance de l'agriculture vis-à-vis du capital** 386

CHAPITRE V. — **La machine dans l'agriculture** 388
I. L'agriculture comme science 392
II. Le caractère capitaliste de l'agriculture 393

Pages

CHAPITRE VI. — **Les dettes hypothécaires** 397
Les dettes hypothécaires et la baisse des prix de la terre en France 399
Ventes judiciaires 399

CHAPITRE VII. — **La supériorité de la grande exploitation** 405
Autres avantages de la grande exploitation 407

CHAPITRE VIII. — **La misère des petits paysans** 410
Les propriétés fantômes 413

CHAPITRE IX. — **Pour que le paysan devienne socialiste** 415
I. Y a-t-il concentration agricole ? 416
II. La disparition des petites exploitations 422

CHAPITRE X. — **La grande exploitation aux Etats-Unis et en Angleterre** 424
I. En France 426
II. Le latifundium 428

CHAPITRE XI. — **Pourquoi l'agriculture manquera de plus en plus de bras** 431

CHAPITRE XII. — **Mouvement alternant de concentration et de décentralisation de la terre** 433
I. La culture du petit propriétaire dans l'intérêt du grand. 435
II. Pourquoi les petites propriétés coûtent plus cher 437
III. Le nombre des petites exploitations 439

CHAPITRE XIII. — **Contradictions capitalistes** 441

CHAPITRE XIV. — **Chemins de fer** 444

LIVRE VII

Concentration politique

CHAPITRE PREMIER. — **Le rôle de l'Etat** 449
I. L'origine des impôts 451
II. L'établissement des impôts 452
III. De Charles VII (1422-1461) à Louis XIV 454

CHAPITRE II. — **La croissance des budgets européens** 456
I. Finances de l'Etat en France 459
II. Budget de la guerre pour 1912 462

CHAPITRE III. — **20 milliards en armements** 463

LIVRE VIII

Concentration sociale

Pages

CHAPITRE PREMIER. — **Le développement de la mutualité** 467
I. Institution d'épargne en Angleterre. 468
II. La régie communale en Allemagne 469
III. Croissance de la population de Paris 470
IV. Accroissement de la population des principales villes de France 470

CHAPITRE II. — **Concentration intellectuelle et morale** 473
La population des grandes villes en 1811-1913 (dernier recencement) 474

DEUXIÈME PARTIE

L'enfer capitaliste

LIVRE PREMIER

La basse misère et le vice doré

CHAPITRE PREMIER.
I. Les misères capitalistes 479
II. La misère des halles et des faubourgs 480
III. Ceux qui vivent des miettes 482
IV. Les tâcherons 483
V. Comment les riches s'amusent. 484

LIVRE II

Le chômage

CHAPITRE PREMIER.. 491
I. Le chômage au moyen âge 492
II. Le chômage de l'ère capitaliste. 492
III. Les horreurs du chômage 494
IV. L'extension du chômage 495
V. Le chômage par rapport aux saisons et aux professions. 500

LIVRE III

Le travail à domicile

Pages

Le travail à domicile c'est l'exploitation capitaliste dans toute son horreur.

CHAPITRE PREMIER. — **Les ouvrières de lingerie** 505

CHAPITRE II. — **La fleur artificielle** 507

CHAPITRE III. — **Autres victimes du travail à domicile** 509

CHAPITRE IV. — **Un musée de la misère** 513
I. Soutanes, chapelets, scapulaires 513
II. La dernière salle. 515

LIVRE IV

Les hécatombes capitalistes

CHAPITRE PREMIER. — **Accidents de travail**. 519

CHAPITRE II. — **Les maladies professionnelles** 524
I. Le sulfocarbonisme. La septicémie. La variole. Le charbon. Les pneumokonioses. La tuberculose. L'ankylostomiase 526
II. Les maladies contagieuses. 531
III. Les métiers qui tuent. Les martyrs du travail victimes de la céruse 534

CHAPITRE III. — **Métiers meurtriers.**
Le nombre des victimes du plomb en France. Statistique sur l'effectif des ouvriers employés dans les industries du plomb 538
I. Autres constations 539
II. Fondeurs typographes 540

LIVRE V

Tuberculose comme fléau social

CHAPITRE PREMIER. — **Les faits** 545
Les causes. 546

LIVRE VI

La prostitution

Pages

CHAPITRE PREMIER. — **La prostitution comme fléau capitaliste.** . . 553
I. Prostitution civile 553
II. Temps modernes. Prostitution de Cour. 555

CHAPITRE II. — **La prostitution dite sacrée et l'influence de l'argent** 557
I. A la merci de la Préfecture. 558
II. Egoïsme bourgeois. 559
III. Prostitution des mineures 560
IV. Qu'est-ce qu'une prostituée ?. 561

CHAPITRE III. — **La prostitution à Paris** 563
I. Misère et prostitution 564
II. Police des mœurs 565
III. Etat statistique de la prostitution à Paris de 1880-1900. . 570

CHAPITRE IV. — **Les enfants naturels**. 571

LIVRE VII

L'alcool

CHAPITRE PREMIER. — **Le flot de l'alcool** 577

CHAPITRE II. — **L'alcoolisme en France** 585

CHAPITRE III. — **L'alcool engendre la tuberculose, fille de la misère** 589

LIVRE VIII

Le capitalisme et le crime

CHAPITRE PREMIER. — **Les théoriciens de la criminalité.**
I. Témoignages des philosophes et des historiens 595
II. Beccaria, Voltaire, Bentham et autres. 598
III. Théorie de Cesare Lombroso. 601
IV. La théorie d'Enrico Ferri. 603
V. M. Colojanni sur la criminalité. 605
VI. Franz von Liszt 608
VII. Les criminalités russes. 609

Pages

CHAPITRE II. — **Le crime et la religion** 612
I. La théorie du criminel-né 613
II. Le crime de la guerre 615

CHAPITRE III. — **Statistique criminelle** 617

CHAPITRE IV. — **La bourgeoisie criminelle**. 619
I. Criminalité juvénile 621
II. La littérature de la question 623

LIVRE IX

La situation de la classe ouvrière et le prix de la vie

CHAPITRE PREMIER. — **Augmentation du coût de la vie** 627
I. Prix de l'alimentation 628
II. Coût du vêtement 629
III. Prix de la nourriture depuis 20 ans 630
IV. Diminution du pouvoir d'achat. 631
V. La tendance à la hausse 632

CHAPITRE II. — **Prix dans les autres pays** 634

CONCLUSION

La Révolution qui vient. 639

L'ÉMANCIPATRICE, 3, rue de Pondichéry, Paris. — 9515-6-20

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

HX
21
E6
t.10

Encyclopedie socialiste,
syndicale et cooperative de
l'Internationale ouviere

UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 11 10 05 14 014 0